
NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06661168 6

104-143

Musée
GDYH

MUSÉE NEUCHATELOIS

MUSÉE NEUCHATELOIS

RECUEIL D'HISTOIRE NATIONALE & D'ARCHÉOLOGIE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU CANTON DE NEUCHATEL

NEUCHATEL
IMPRIMERIE DE FRITZ MAROLF, ÉDITEUR

1864

HK

A NOS LECTEURS

Il est des époques où les événements contemporains sont d'une telle nature qu'ils impressionnent peu les esprits; on les regarde avec une sorte d'indifférence et on se tourne volontiers vers le passé pour y chercher des souvenirs qui ont au moins l'intérêt de la curiosité. Telle est l'époque actuelle; nous avons tous le sentiment que nous côtoyons de graves événements, mais les idées qui ont cours aujourd'hui ne sont pas de nature à remuer les masses et ne peuvent parvenir à nous passionner. Chez nous, comme ailleurs, une tendance bien marquée se manifeste : c'est l'esprit de recherche, l'exploration du passé; on étudie les monuments anciens, on fouille les archives, on interroge les entrailles de la terre pour y découvrir les premières traces de l'homme, on compare les écrits des historiens avec les documents, on cherche à reconstruire l'histoire sur des bases authentiques et à se rapprocher autant que possible de la vérité. On est déjà parvenu à soulever un coin du voile qui recouvre les mystères des siècles écoulés; les découvertes qu'on a faites ont stimulé le zèle des investigateurs et les ont encouragés à faire de nouveaux efforts.

Les ouvrages qui traitent de l'histoire du canton de Neuchâtel ne manquent pas et plusieurs ont un mérite auquel nous rendons un sincère hommage, mais ils ont l'inconvénient d'être plutôt des abrégés que des traités complets et de se répéter l'un l'autre plutôt que de se compléter. Une foule de détails de tout ordre en sont exclus, soit par défaut d'espace, soit parce qu'ils étaient ignorés, soit peut-être parce qu'ils ne rentraient pas dans le plan de l'auteur. Ceux qu'on regrette le plus, ont trait aux mœurs, aux habitudes, aux coutumes de nos ancêtres, à leur manière de vivre, à leur économie domes-

tique, à leur hygiène, à leur développement intellectuel, à leurs croyances, à leur commerce, à leur industrie. En réalité, ce sont ces détails, autrefois si négligés, qui contribuent le plus puissamment à la reconstruction des générations éteintes, qui les ressuscitent, pour ainsi dire, et les remettent vivantes devant nos yeux; c'est ainsi que le naturaliste recueille avec sollicitude les fragments d'os, de dents, de coquilles, les empreintes que les marnes et les rochers livrent çà et là à ses patientes recherches, pour reconstruire, par une synthèse savante, les créations disparues.

Ces éléments importants d'une histoire nationale encore à faire, où les trouver? Un grand nombre sont épars dans des monographies dont plusieurs sont épuisées, telles que LA MAIRIE DE NEUCHATEL par M. Samuel de Chambrier, LES CHATEAUX NEUCHATELOIS par M. Huguenin, etc. Après l'étude des monuments connus depuis longtemps, ou retrouvés chez nous ou à l'étranger, une autre mine à explorer est celle des archives, dont le dépouillement attentif et intelligent révélerait maint document ignoré, maint fait propre à jeter la lumière sur des questions restées obscures, faute d'un complément indispensable. Les vieux actes, les registres des communes, les plumitifs des séances, les comptes, les correspondances, etc., sont une terre presque vierge, et qui attend la main du pionnier habile pour livrer des trésors. Les correspondances particulières, les registres de famille, même le journal d'un homme obscur qui y consignait ses observations quotidiennes sur ce qui se passait autour de lui, sont aussi d'un prix inestimable.

Voilà un champ d'exploration ouvert à nos jeunes concitoyens avides de recherches et qui désirent attacher leur nom à quelque découverte importante.

Il est vrai que certaines communes n'ouvrent pas volontiers leurs archives et tiennent sous clef, depuis des siècles, des actes et des documents jamais déchiffrés, et dont on ne peut pas prévoir la valeur. Rien de plus légitime et de plus louable, sans doute, que les mesures conservatrices prises par les communes pour maintenir intact le dépôt précieux qui leur a été transmis; mais ne peut-on pas se relâcher de cette rigueur, lorsque cette faveur est demandée par un

homme honorable, et qui présente toutes les garanties désirables de moralité? Sans doute, la soustraction d'un parchemin rare est un acte criminel que nous flétrissons de toutes nos forces et que nous déplorons comme un malheur, mais pour ne jamais s'exposer à cet accident, faut-il condamner au secret perpétuel, des documents intéressants, qui sont ainsi en quelque sorte supprimés?

Notre pays a été l'objet de bien des études consciencieuses et profondes ; à cet égard il tient un rang distingué, nous pouvons l'affirmer avec un juste sentiment d'orgueil. Sa topographie a été étudiée pendant de longues années par M. d'Osterwald, dont la carte passait pour un chef-d'œuvre au moment de son apparition. Il a mesuré la hauteur de nos montagnes par les procédés géodésiques et barométriques et a laissé un catalogue de mesures hypsométriques que nous consultons tous les jours. La carte publiée par M. le colonel de Mandrot renchérit encore sur celle d'Osterwald, par l'abondance des détails, la beauté du dessin et l'ampleur des dimensions. La composition et l'arrangement des couches formant notre sol, la géologie en un mot, a trouvé en M. A. de Montmollin un interprète de mérite; c'est lui qui a donné sur cette matière le premier travail complet en réunissant ses observations particulières à celles de ses devanciers, parmi lesquels figurent Bourguet et le nom illustre de Léopold de Buch. Cette étude, suivie aussi par MM. C. Nicolet de la Chaux-de-Fonds, de Tribolet de Neuchâtel, Jaccard du Locle, a été poussée si loin par MM. Desor et Gressly, qu'ils ont pu faire en 1855 la coupe idéale d'un des chaînons de notre Jura et prédire avec une précision remarquable la nature et l'épaisseur des couches que devait traverser le tunnel des Loges. Rappelons en passant que ce travail est cité comme modèle et recommandé à l'attention des ingénieurs par le gouvernement italien. Les terrains erratiques, les blocs arrachés aux escarpements des Alpes, et transportés chez nous par des causes mystérieuses, les roches polies, le relief du fond du lac, toutes ces questions ont été abordées et traitées par des savants de premier ordre ; il suffit de citer MM. Agassiz et Guyot. La flore et la faune ont aussi livré tous leurs secrets; depuis les sommets les plus sauvages, jusqu'à la plaine cultivée, aux ravins et aux marais, peu de plantes ont pu échapper à l'œil péné-

trant de botanistes comme J.-J. Rousseau, Garcin, d'Ivernois, Gagnebin, Chaillet, Junod, Benoît, MM. Godet, Lesquereux et leurs disciples. M. Godet a publié le catalogue des plantes vasculaires, M. Lesquereux celui des mousses, M. le Dr Cornaz celui des lichens, M. le Dr Morthier a réuni les champignons microscopiques[1]. Les animaux de tous les embranchements, sédentaires, de passage, ou seulement accidentels chez nous, ont leurs dépouilles dans notre beau musée, grâce au dévouement infatigable de M. L. Coulon, ou dans des collections intéressantes, comme celle des collèges de la Chaux-de-Fonds, du Locle, de Fleurier, ou dans celle de M. le capitaine Vouga de Cortaillod, ce chasseur habile qui a élevé le métier d'empailleur à la hauteur d'un art. Il en est de même des animaux fossiles, dont la riche collection a été classée par M. de Tribolet. La Géographie a été faite par des maîtres, le banneret d'Osterwald, MM. de Rougemont et Guinand. Des observations météorologiques conduites pendant 50 ans ont fourni des indications précieuses sur les variations du baromètre et sur celles de la température dans les Montagnes, le Val-de-Ruz, le Val-de-Travers et Neuchâtel. De même on a mesuré tous les jours la hauteur du lac, sa température, son évaporation, et pendant plusieurs années, on a pris note de tous les phénomènes dont il est le théâtre. Citons les noms de MM. Coulon père, Guyot, Ladame et Kopp. La création de notre observatoire cantonal et les calculs de l'habile astronome, M. Hirsch, nous ont fait connaître avec une rare précision la latitude et la longitude de Neuchâtel. Enfin les fouilles entreprises dans le lac, dans les tombeaux situés sur ses rives et dans certaines cavernes, ont mis au jour les débris d'un monde qui semble antérieur à l'histoire et à la tradition. Les collections ethnographiques créées en peu de temps, celle de M. Otz, de M. le docteur Clément et particulièrement celle de M. Desor nous présentent de toutes pièces la civilisation rudimentaire des habitants primitifs de notre sol; nous touchons leurs armes, leurs ustensiles les plus usuels, ceux qui portent encore la trace

[1] L'auteur de ces lignes oublie de mentionner la collection de plusieurs centaines de planches peintes dans lesquelles il a figuré la plupart des champignons du canton de Neuchâtel. *(Note de la rédaction.)*

de leurs doigts et d'un usage familier, bien que l'histoire, muette à leur sujet, nous réduise aux conjectures et aux hypothèses.

Voilà bien des domaines dans lesquels les sillons sont creusés jusqu'au fond; tout est fait, c'est à peine s'il reste encore à glaner çà et là quelques épis. En est-il de même de notre histoire, malgré les savantes investigations conduites par des hommes comme MM. Matile et Dubois de Montperreux? Ne sommes-nous pas obligés de convenir que la voie n'est guère que jalonnée et qu'il reste encore bien des lacunes à combler? Et cependant l'histoire est d'un intérêt bien autrement général; elle intéresse chaque citoyen, elle lui parle de la patrie, des vertus ou des erreurs de ses ancêtres, elle est à la base de sa vie politique, c'est elle qui le guide par ses enseignements et qui lui apprend que l'instruction, la moralité, la foi religieuse et l'énergie sont le seul fondement inébranlable sur lequel un peuple libre puisse s'appuyer. Il est donc essentiel que les recherches historiques d'un intérêt général soient répandues et pénètrent dans les demeures les plus modestes, que tout ce qui a trait à notre histoire, les principaux documents, les actes soient publiés, les monuments décrits et dessinés, et que chacun puisse acquérir à peu de frais ce résumé de la science actuelle. C'est dans ce but qu'une Société d'histoire et d'archéologie est en voie de formation et que son comité provisoire adresse aujourd'hui un appel à tous les Neuchâtelois attachés de cœur à leur patrie en leur offrant une publication périodique dont le programme vient d'être tracé. Animés d'un amour profond pour le sol natal, pleins de respect pour les vestiges du passé et guidés par une franche sympathie pour leurs concitoyens, le désir de ses membres est de stimuler le zèle patriotique, de mettre en honneur l'étude de ce passé, de ce sol berceau et tombeau de nos pères, et de conserver par un livre durable le souvenir de monuments près de disparaître.

Ils sentent aussi le besoin de lutter contre l'envahissement de plus en plus marqué d'une littérature malsaine dont les effets destructeurs ne tarderont pas à se manifester chez nous.

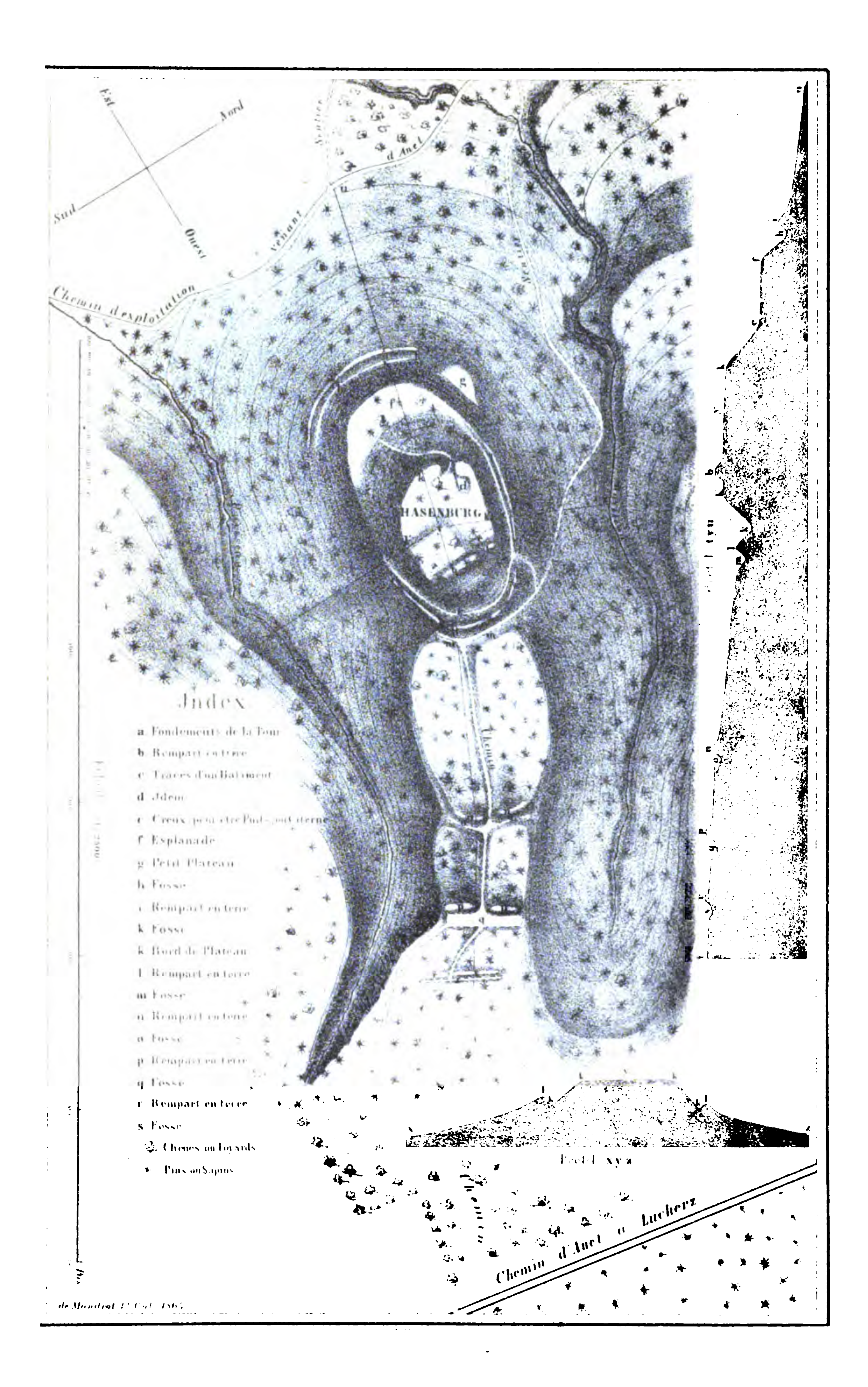
Mais pour mener à bien une pareille entreprise, ils ont besoin d'appui, d'encouragement et du concours de tous les hommes qui s'inté-

ressent au progrès des lumières et au perfectionnement général. Non seulement il faut de nombreux abonnés, mais il faut encore l'assistance de quiconque aurait à communiquer une découverte même minime; dans une œuvre de cette nature, chacun peut apporter sa pierre à l'édifice et contribuer pour sa part à en assurer le succès.

Nous invitons donc nos concitoyens à prendre une part active à cette entreprise, soit en se faisant recevoir membres de notre société, soit en prenant un abonnement au recueil périodique destiné à consigner ses travaux les plus importants. Le succès, ou pour mieux dire la réalisation du projet dont nous venons d'indiquer les bases, dépend de l'accueil qui sera fait à ces premières ouvertures. Si notre appel est entendu, nous pourrons fonder une société d'histoire nationale qui étendra ses ramifications dans tout le canton et dont l'activité de ses membres sera un gage d'avenir pour notre publication. Les notices que l'on désirerait communiquer seraient adressées au Comité central, directeur de la rédaction.

Au nom du Comité provisoire,

L. Favre.


Est
Nord
Sud
Ouest
Chemin d'exploitation
venant
Sentier d'Anet
HASENBURG
Chemin
Index
a Fondements de la Tour
b Rempart en terre
c Traces d'un Batiment
d Idem
f Esplanade
g Petit Plateau
h Fosse
i Rempart en terre
k Fosse
k Bord de Plateau
l Rempart en terre
m Fosse
n Rempart en terre
o Fosse
p Rempart en terre
q Fosse
r Rempart en terre
s Fosse
Chenes ou Foyards
Pins ou Sapins
Profil x y z
Chemin d'Anet à Lucherz

LES CHATEAUX NEUCHATELOIS

I.— LE CHATEAU DE FENIS

Nous reprenons ici une œuvre déjà faite, car l'histoire des CHATEAUX NEUCHATELOIS de M. le maire Huguenin est bien connue, et ce travail aura toujours le grand mérite d'avoir frayé le chemin dans cette partie de l'histoire neuchâteloise. Mais son auteur n'avait pas sous la main nombre de matériaux découverts depuis, et l'on trouve dans son ouvrage des erreurs à corriger et quelques lacunes à remplir.

Ce n'est donc pas un plagiat que d'intituler LES CHATEAUX NEUCHATELOIS les articles qui, s'il plaît à Dieu, suivront celui que nous offrons à nos lecteurs, et nous entreprenons de leur raconter ce que nous avons pu rassembler sur ce sujet, estimant ne faire aucun tort à notre prédécesseur, et cela surtout parce que l'édition de son livre est, sauf erreur de notre part, complètement épuisée.

Nous prions dès l'abord nos lecteurs de bien croire que, ne nous tenant point pour infaillible, nous accepterons volontiers toutes les rectifications qu'on voudra bien nous adresser.

A première vue, il semble que le château de Fenis n'a rien à faire avec les châteaux neuchâtelois, puisqu'il est situé dans le canton de Berne; mais si l'on considère qu'il a été le berceau des seigneurs et comtes de Neuchâtel, que de plus le premier des seigneurs de Neuchâtel a d'abord porté le nom de Fenis, du moins dans quelques documents, on ne trouvera pas mal à propos de placer en tête de la description historique des châteaux neuchâtelois, une notice sur le berceau de la famille qui a fondé, on peut le dire, l'Etat de Neuchâtel.

Le château de Fenis, ou la Hasenbourg, comme le nomment les habitants de la contrée, était situé dans la préfecture de Cerlier, canton de Berne, et dans la paroisse de Fenis (en allemand *Vinelz*). Il était placé sur le versant Nord-Est du plateau qui s'élève entre le lac de Bienne et les marais du Seeland, au milieu d'une épaisse forêt et distant de dix minutes environ du village de Fenis, dans la direction Sud-Est.

Pour se rendre à ce château, on traverse le village de Fenis dans toute sa longueur, du Nord au Sud, et on atteint à 140 pas du village une maison isolée ; depuis cette maison on descend une pente douce, et, cent pas plus loin, on rencontre une seconde maison au bord d'un ruisseau. La forêt de Fenis est toujours en face et cela dès la sortie du village.

A la seconde maison le chemin tourne à gauche pendant l'espace de 70 pas, puis il reprend pendant 150 pas sa première direction, et de là, tournant brusquement à droite, il se dirige parallèlement à la forêt pendant l'espace de 420 pas environ ; à cette distance, il rencontre un fossé plein d'eau.

On suit alors un sentier, qui côtoie le fossé, et se dirige directement sur la forêt; il conduit à un angle rentrant de la lisière du bois, et rejoint sur ce point un chemin d'exploitation venant d'Anet. On tourne alors à gauche et l'on suit ce chemin pendant 20 pas environ, puis on passe le ruisseau, dont le fossé mentionné plus haut est l'écoulement, sur un pont en fascines ; continuant son chemin, on trouve à main droite, à 30 pas du pont, un sentier qui, remontant le ravin le long du ruisseau, conduit en 5 ou 6 minutes sur la colline où se trouvait le château de Fenis. Cette colline présente une particularité remarquable : elle s'élève sur une langue de terre, entre deux ravins, formés eux-mêmes par deux petits ruisseaux qui ne tarissent presque jamais. Ces deux ruisseaux coulent dans la direction du Sud au Nord, et presque parallèlement ; ils sont éloignés de 200 à 300 pas l'un de l'autre et profondément encaissés.

La Hasenbourg s'élevait sur la colline qui domine la langue de terre que nous venons de décrire, mais bien avant sa construction, dans le moyen âge, et même avant la domination romaine en Helvétie, les habitants de la contrée avaient reconnu les avantages défensifs de cette position. Un plateau long de 450 pas, presque partout large de 80, défendu au Nord, à l'Est et à l'Ouest par des pentes abruptes, et se rétrécissant de sorte qu'à son point de jonction avec le plateau supérieur il n'a pas plus de 50 pas de large, offrait une position défensive d'autant plus avantageuse qu'en s'y réfugiant on pouvait cacher ses troupeaux dans les bois environnants, et que les deux ruisseaux fournissaient l'eau nécessaire pour désaltérer hommes et bêtes.

Quels furent les constructeurs de ce lieu de refuge, de cette *Erdburg* (forteresse en terre), comme les appellent nos confédérés de la Suisse orientale ? Tant qu'on n'aura pas fouillé le sol, une réponse précise sera difficile, mais on peut par analogie conclure que les Celtes ou Helvètes, qui habitaient la contrée, furent les premiers occupants de la Hasenbourg. Ils y construisirent un de ces lieux de refuge dans lesquels les populations éparses dans la campagne venaient se mettre à l'abri en temps de guerre, et que l'on commence à signaler dans beaucoup de localités de la Suisse romande.

A ce sujet, qu'on nous permette une petite digression ; une observation suivie

des localités nous a permis d'arriver à la conviction que presque tous nos villages, du moins en ce qui concerne ceux de la plaine et des bords des lacs, sont de la plus haute antiquité. En effet, à la plupart des villages riverains correspond un établissement lacustre ; quant aux villages situés plus à l'intérieur des terres, il nous est souvent arrivé de trouver, surtout dans le canton de Vaud, à proximité des dits villages, des remparts en terre plus ou moins semblables aux fortifications dont nous donnons aujourd'hui la description. Ces forteresses en terre portent très souvent le nom de *Châtelard* et sont ordinairement cachées dans un bois, près d'une source, d'un ruisseau ou d'une rivière. Il nous paraît qu'il doit exister des constructions pareilles dans le canton de Neuchâtel, et nous serions très reconnaissants envers ceux de nos lecteurs qui, ayant connaissance de travaux de cette nature, voudraient bien nous indiquer les lieux où ils se trouvent; il serait même fort intéressant de pouvoir désigner d'une manière précise toutes les localités portant le nom de Châtelard, Châtillon, ou Châtelet.

Après avoir choisi leur emplacement, les habitants primitifs de la Hasenbourg le fortifièrent avec une grande intelligence ; la colline qui dominait la langue de terre susnommée fut séparée du reste du plateau par un fossé profond de 10 à 12 pieds et large de 20 à sa partie supérieure ; la terre provenant de ce fossé fut accumulée sur la partie Sud de la colline pour y former un rempart de 8 à 10 pieds de haut sur 10 de large : derrière ce rempart on aplanit la colline, qui présente maintenant un plateau de 70 pas sur 50 de large. Les rampes naturellement fort roides du côté de l'Est et de l'Ouest, furent très probablement rendues plus abruptes, c'est du moins ce que fait supposer la pente uniforme de ces deux escarpements et des terres qu'on en tira ; on éleva au pied de ces escarpements, un rempart semi-circulaire, enveloppant le pied de la colline. Ce rempart a 210 pas d'extension, 10 pieds de haut et de 2 à 3 pieds de large à son sommet.

Là où se termine ce rempart, et des deux côtés de la colline, commence vers le Nord-Ouest une pente très escarpée ; elle présente les mêmes caractères que la précédente et entoure un second plateau, taillé dans la pente de la colline, et située à 50 pieds en dessous du premier plateau. Ses dimensions sont de 30 pas de long sur 75 de large, sa base Nord est couverte comme celle du premier plateau, par un rempart en terre, ayant un développement demi-circulaire de 120 pas. Ce rempart n'a que 6 à 8 pieds de haut, sa pente Nord-Ouest est peu accentuée. A l'extrémité Ouest du second rempart, côté Nord, on remonte une terrasse large de 5 pas et longue de 20, qui paraît être artificielle ; du moins elle se détache nettement de la rampe du second plateau, laquelle paraît avoir été rendue encore plus roide, droit au dessous de la terrasse.

Du côté du Midi, et devant le fossé du premier plateau, soit de la colline primitive, le terrain, entre les deux ravins, s'élève d'une manière continue et en pente douce jusqu'au plateau supérieur, dont la forêt de Fenis couvre les versants. Sur ce ter-

rain on a creusé, à 12 pieds environ du premier fossé, un second fossé dont la terre a servi à élever encore de ce côté le rempart qui entoure le pied du premier plateau. Ce rempart mesure ici 15 pieds de haut.

Depuis le milieu de ce rempart, un chemin creux se dirigeant vers le Sud partage en deux parties à peu près égales, le terrain entre les deux ravins. Ce chemin aboutit au premier fossé par une ouverture dans le premier rempart circulaire, à 30 pas environ en arrière du point où ce chemin prend la direction Sud.

En avant du premier fossé, dans la direction Sud, se trouve à 130 pas du second rempart, un troisième rempart, couvert aussi par un fossé. Le rempart est élevé de 10 à 12 pieds au-dessus de ce fossé. A 35 pas plus en avant, est un quatrième rempart avec fossé; il est de même hauteur que le précédent, mais a devant lui un fossé plus large, et à 43 pas plus loin se trouve le cinquième et dernier rempart couvert aussi par un fossé. Ce dernier rempart a ceci de particulier qu'il n'aboutit d'aucun côté aux pentes escarpées des ravins qui se trouvent à sa droite et à sa gauche, car rien ne peut faire supposer qu'on ait comblé le fond et rasé le rempart à leurs deux extrémités, les laissant intacts au centre; de plus, le chemin creux mentionné plus haut traverse ce rempart au milieu, de même que tous les précédents, et vient aboutir dans son fossé. Nous ne doutons pas que ce ne fût l'entrée de la forteresse du côté du Sud. Le sentier mentionné au commencement de cet article était l'entrée Nord, il aboutissait au fossé du premier rempart.

Qu'on se figure les remparts indiqués ci-dessus, garnis, de même que les fossés, de palissades, et l'on doit convenir que la peuplade qui les construisit entendait parfaitement l'art défensif, car du côté du Sud, le seul accessible, les ouvrages se succédaient les uns aux autres, le premier les dominant tous de manière à pouvoir résister victorieusement à tout ennemi qui n'aurait pas été très déterminé, et surtout bien supérieur en nombre.

Outre les remparts que l'on vient de décrire, et les palissades dont ils étaient sans doute revêtus, on peut admettre que les pentes des ravins, déjà rendues plus escarpées par la main des hommes, étaient encore défendues par des abattis. Enfin, dans son état actuel, la Hasenbourg pourrait aisément tenir contre un ennemi qui n'aurait pas d'artillerie de fort calibre.

Nous avons attribué aux Celtes ou aux Helvètes, le fort qui nous occupe. En effet, rien n'y rappelle les remparts romains qui se trouvent encore çà et là dans plusieurs parties de la Suisse. Les quelques pierres qu'on y rencontre proviennent sans aucun doute du château moyen âge, dont nous parlerons plus loin; de plus, la position du fort ne peut faire supposer un établissement militaire romain, car aucune voie romaine de quelque importance ne passait près de cette position, qui se trouve à une demi-lieue d'Anet, et la colline sur laquelle on voit encore les fondements d'une tour n'était pas assez en vue pour que cette tour eût pu servir de corps de garde ou de signal (speculum). On peut donc admettre que la Hasenbourg primitive fut l'ou-

vrage des Celtes ou des Helvètes ; mais, comme dans mainte autre localité, le lieu de refuge a fini par abriter un château féodal. Les populations du vallon de Fenis avaient sans doute gardé l'habitude de se mettre à l'abri en temps de guerre derrière les vieux remparts celtiques, les seigneurs propriétaires de la contrée firent l'expérience de la force de cette position, et l'un des ancêtres d'Ulrich de Fenis, le bienfaiteur du couvent de Frienisberg, bâtit probablement sur notre colline une grosse tour afin de renforcer un poste qu'il avait peut-être défendu contre les Hongrois ou les Sarrasins.

Ulrich, comte de Fenis, descendait, à ce qu'il paraît, de hauts dignitaires de l'empire, qui avaient exercé la charge de comtes, soit juges provinciaux du comté de Bargen, car c'est dans ce comté que se trouvent ses domaines patrimoniaux. Aucune des seigneuries que possédait Ulrich ne portait le titre de comté ; Neuchâtel, dans l'origine, n'était qu'une *baronnie*, et ses premiers souverains ne prenaient que le titre de *seigneurs* de Neuchâtel. Le titre de comte que porte Ulrich dans toutes les chartes, était donc un titre *personnel* et appartenant à chaque individu de sa famille ; or, lorsque l'hérédité des titres s'établit avec celle des charges, toute famille qui, dans l'empire germanique, avait exercé la charge de *comte* pendant quelques générations, en prit le titre héréditaire ; le cas était fréquent dans la Suisse allemande. Si donc l'on avait voulu s'exprimer d'une manière rigoureusement exacte, il n'aurait pas fallu dire : « Ulricus comes *de Fenis*, mais *in Fenis* (Ulrich comte *à* Fenis et non *de* Fenis). Observons en passant que ce titre de comte porté par toute la maison de Neuchâtel, avant que ses membres possédassent de comté, est une forte preuve de son origine germanique quoique *burgonde*.

Nous ajoutons burgonde parce que si le titre des membres de la maison de Neuchâtel est une preuve de leur origine germanique, leur droit de succession est régi d'après la coutume de Bourgogne. Dans la maison de Savoie, qui a prétendu, suivant ses convenances, à une origine allemande, le titre de comte n'était porté que par le chef de la famille, et, jusqu'à la mort de son frère aîné, *le petit Charlemagne*, bien que seigneur de tout le pays de Vaud et comte de Richemond en Angleterre, ne s'intitule, dans ses chartes vaudoises, que *Petrus de Sabaudia*, *miles* (Pierre de Savoie, chevalier). Le fait que le premier auteur connu de la maison de Neuchâtel portait le nom de *Fenis* ne signifie pas qu'il en fut de même pour ses ancêtres et pour ses descendants ; dans les neuvième et dixième siècles les noms de famille n'étaient point encore fixés comme ils le furent depuis, et chaque seigneur portait le nom du lieu ou du château qu'il habitait de préférence. Voilà pourquoi le château de Fenis, n'étant plus habité par ses seigneurs et leurs descendants, ces derniers portèrent les noms de Neuchâtel, Nidau, Aarberg et Strassberg.

Les restes encore visibles du château proprement dit de Fenis ou Hasenbourg ne consistent que dans les fondements d'une tour carrée ; ils ont 30 pieds de côté et se composent de gros cailloux roulés, ramassés dans les champs du plateau supérieur,

enchassés dans du mortier ; ces fondements ne rappellent en rien les constructions romaines, mais bien plutôt celles de quelques châteaux vaudois du pied du Jura. Comme nous l'avons déjà dit, toutes les pierres employées dans les fondements ou que l'on retrouve au fond des deux ravins où elles ont roulé, toutes ces pierres, disons-nous, sont des cailloux qui ont été ramassés dans les champs voisins.

L'histoire du château de Fenis ou de Hasenbourg est tout à fait insignifiante ; la tradition n'en sait autre chose sinon que, ruiné par un tremblement de terre, ses possesseurs, les comtes de Nidau, ne le firent point reconstruire, mais élevèrent sur une colline qui dominait le défilé que traversait le chemin d'Aarberg au Landeron etc., le château de Cerlier, en allemand Erlach. Il est probable que la localité portait déjà ce nom, dont l'étymologie est *Erlen-Aach*, en français le ruisseau des Aulnes ou Vernes ; on disait en latin *Erliacum*, dont l'on fit plus tard Cerliacum, en français Cerlier.

La seigneurie de Fenis comprenait tout le Bailliage de Cerlier, c'est-à-dire la préfecture actuelle de ce nom, soit le Bourg de Cerlier et les paroisses d'Anet (Ins), de Champion (Gampelen), de Siselen et de Fenis (Vinelz)[1]. Possédée longtemps par la maison de Neuchâtel-Nidau, elle était en 1308 entre les mains de Rodolphe de Balm, l'un des assassins de l'empereur Albert. Confisquée à cette occasion, elle revint à ses premiers seigneurs, puis passa, à l'extinction de la branche de Nidau en 1339, entre les mains des comtes de Châlons-Orange. Ceux-ci gardèrent la seigneurie de Cerlier jusqu'en 1475 ; mais vassaux du duc de Bourgogne, ils en furent dépouillés lors des guerres contre le duc Charles-le-Hardi, et Cerlier devint le chef-lieu d'un bailliage bernois.

Cerlier ou plutôt Erlach a donné son nom à l'une des familles les plus historiques de la Suisse.

Les comtes de Neuchâtel avaient confié la charge de châtelains héréditaires de ce château à une famille de leurs ministériaux (vassaux personnels) ; l'hérédité de la charge amena dans cette occasion comme dans plusieurs autres, celle du nom, et le vainqueur au Donnerbühl, Ulrich *le châtelain d'Erlach* (der Castellan von Erlach) a transmis ce nom, que devaient encore illustrer tant d'hommes éminents, à son fils Rodolphe, le vainqueur de Laupen, mais comme ce dernier, pour rester fidèle à sa bourgeoisie de Berne, renonça à tous les fiefs qu'il tenait du comte de Nidau, le nom de la charge disparut, et la famille ne porta plus que le nom de d'Erlach, c'est-à-dire celui de la localité dont elle avait eu sa châtellenie héréditaire.

DE MANDROT,
lieutenant-colonel fédéral.

[1] Prononcez *Finelz*.

LES CONSTRUCTIONS LACUSTRES

DU LAC DE NEUCHATEL

Il y a bien longtemps que les riverains des lacs suisses ont connaissance d'anciens pieux qui existent dans bon nombre de lacs, s'élevant de 1 à 2 pieds au-dessus du fond, sans jamais atteindre la surface. Au lac de Neuchâtel, ils étaient surtout connus des pêcheurs qui les redoutaient comme une cause d'avarie pour leurs filets. Sans doute que plus d'une fois aussi les bateliers, en traversant la baie d'Auvernier ou en longeant la rive méridionale par un temps calme, se sont arrêtés momentanément au-dessus de ces piquets, se demandant qui pouvait avoir eu la singulière idée d'enfoncer des pieux à une pareille profondeur, et comme personne au village, pas même les plus vieux pêcheurs, n'avait rien à raconter sur leur origine, on se bornait à en conclure que « tout cela devait être bien ancien. »

Plus d'une fois aussi on avait retiré de la vase des lacs, par les eaux basses, des bois de cerf et des ustensiles étranges dont l'origine était inconnue, entre autres en 1829, au lac de Zurich. Mais tout cela était resté une lettre morte. On y avait vu quelque chose de bizarre et rien de plus. Il a suffi d'une idée pour rendre en quelque sorte la vie à ces vieux débris et leur faire raconter des choses merveilleuses. Un homme de vraie science vient à passer près des travaux qui pendant les basses eaux de l'hiver de 1853 à 1854 s'exécutaient à Meilen sur le lac de Zurich. On lui montre les piquets vermoulus qu'on retire d'une couche noire sur la grève que le lac vient de quitter momentanément, et par-ci par-là quelques fragments de vieille poterie. Cette poterie est évidemment ancienne, mais elle n'est pas romaine, car elle est noire et imparfaitement cuite. Les ustensiles, les armes, les pieux qui l'accompagnent ont un air encore plus primitif; ils rappellent des objets analogues recueillis dans les tourbières de la Scandinavie et doivent, par conséquent, être d'une très haute antiquité. Ce qui n'avait pas été entrevu, c'est le rapport de ces objets entre eux et spécialement avec les pieux enfoncés dans la vase. En effet, les armes et la poterie qu'on retire de la vase ne sont pas distribuées au hasard, elles sont limitées à une couche particulière, d'une épaisseur de deux pieds, qui a reçu depuis le nom

de « couche archéologique » *Cultur-Schicht*. De plus, elles sont concentrées autour des pieux, où on les trouve en quantité, tandis qu'elles diminuent et disparaissent à mesure qu'on s'en éloigne. Il y avait donc une liaison entre les pieux et les objets antiques.

C'est cette liaison que M. Ferdinand Keller, guidé par son coup d'œil expérimenté, a su entrevoir et qui, une fois entrevue, est devenue le flambeau qui nous a conduits à la découverte de tout un monde ignoré.

En effet, une pareille association d'armes et d'ustensiles indiquait indubitablement la trace de l'homme. Les pieux debout au milieu de ces objets y avaient été placés dans un but quelconque, évidemment pour supporter quelque construction. Mais comme le fond qui les recèle se trouve au-dessous des moyennes, ils avaient nécessairement dû être plantés dans l'eau. Il avait donc existé des habitations ou des magasins bâtis intentionnellement sur l'eau, à l'endroit indiqué par les pieux. Le nombre des ustensiles épars, d'accord avec l'épaisseur de la couche qui les renferme, témoignait à son tour en faveur d'un séjour prolongé. Par conséquent il y avait eu une époque pendant laquelle les habitants de nos pays se construisaient des abris sur l'eau, si même ils n'y vivaient. C'est la période des *constructions lacustres*.

L'histoire des sciences offre peu d'exemples d'une conquête aussi brillante de l'esprit humain ; elle nous rappelle celle que, dans un autre domaine, nous devons au génie de Cuvier. Bien avant ce grand naturaliste, on avait recueilli des ossements de mammifères dans les plâtrières de Montmartre. Mais ce qui avait passé inaperçu, c'était la relation de ces ossements entre eux et avec le milieu qui les recèle. On les envisageait comme des débris du déluge. Cuvier arrive, étudie ces vieux squelettes pétrifiés et reconnaît dans leur association et dans leur gisement les vestiges de toute une création antérieure à l'homme. Il avait suffi au naturaliste français de quelques ossements fossiles pour reconstruire une phase de l'histoire de la terre : il a suffi à notre savant antiquaire de quelques débris de poterie enfouis sous les graviers du lac de Zurich pour nous révéler une période ignorée de l'humanité, par delà les limites de l'histoire.

L'éveil une fois donné par la première publication de M. Keller[1], on pouvait compter sur le zèle et l'activité de nos antiquaires suisses, pour exploiter ce filon nouveau, qui ne tarda pas en effet à fournir des trésors scientifiques.

On commença par s'enquérir des pieux dans les autres lacs de la Suisse. Presque partout les pêcheurs surent en signaler. Ces pieux devinrent à leur tour des guides précieux qui conduisirent à des découvertes inattendues. A Meilen, on n'avait signalé, à l'exception d'un seul objet en métal, que des ustensiles en os et en pierre. Ailleurs, et plus particulièrement dans les lacs de la Suisse occidentale, on découvrit, à côté de stations rappelant celles du lac de Zurich, d'autres stations qui,

[1] *Die keltischen Pfahlbauten in den Schweizerseen*. Zurich 1854.

au lieu d'objets en silex ou en os, recelaient tout un ensemble d'ustensiles en bronze. Ces objets témoignaient d'une culture beaucoup plus avancée. Donc la période lacustre renfermait plusieurs phases distinctes. Problème intéressant à résoudre, que de rechercher et de fixer, si c'était possible, le caractère propre de ces différentes phases ou époques de la période lacustre. De toutes parts on se mit à l'œuvre. Les découvertes se multiplièrent rapidement et donnèrent lieu à de nombreuses publications consacrées à la description des nouvelles stations et des antiquités qu'elles renferment. Le besoin de coordonner les faits acquis ne tarda pas non plus à se faire sentir, si bien qu'aujourd'hui nous possédons déjà plusieurs ouvrages systémaques sur les constructions lacustres, qui, tout en témoignant de la science et de la sagacité de leurs auteurs, ont puissamment contribué à répandre le goût et à populariser l'étude de ce vieux monde à peine ressuscité de son tombeau séculaire. Au nombre des ouvrages qui ont obtenu un succès justement mérité, nous citerons en première ligne celui de M. Troyon[1] et celui de M. Morlot[2].

Le lac de Neuchâtel, grâce à l'intérêt que ses riverains portent à l'histoire de leur pays, ne pouvait manquer de provoquer des découvertes intéressantes. On y connaissait des pilotis dans bon nombre de localités, au Bied, à Cortaillod, Auvernier, Concise, Corcelettes, Estavayer, Chevroux, Port-Alban, qui devinrent autant de champs fertiles, où l'on ne tarda pas à faire d'abondantes récoltes.

Les eaux basses des hivers de 1858 et 1859 ayant facilité l'exploration de ces différentes stations, on vit se former peu à peu des collections sur différents points du littoral; il suffit de mentionner celles du musée de Neuchâtel, de M. Troyon, de M. de Pourtalès-Sandoz à la Lance, de M. le Dr Clément à Saint-Aubin, de M. Rochat à Yverdon, de MM. Rey et de Vevey à Estavayer (aujourd'hui au musée de Fribourg), de M. Gilliéron à la Neuveville, sans compter la nôtre et la plus complète de toutes, celle de M. le colonel Schwab à Bienne.

Mais comment concevoir des habitations dans des lieux qui aujourd'hui sont recouverts de 5, 6 et 10 pieds d'eau? D'ordinaire on commence par se demander si peut-être les eaux de nos lacs n'étaient pas à cette époque plus basses que de nos jours Partant de cette idée, on a recherché s'il n'existait pas, au débouché de nos lacs, des obstacles qui, en obstruant les rivières, auraient pu faire hausser le niveau des eaux. On a même signalé des éboulements au débouché de la Thielle[3], que l'on a cherché à mettre en rapport avec d'anciens abordages à Nidau et avec les restes de routes romaines dans le grand marais, qui aujourd'hui sont recouvertes par la tourbe.

[1] *Habitations lacustres des temps anciens et modernes.* Lausanne 1860.

[2] *Etudes géologico-archéologiques en Danemark et en Suisse.* Bulletin de la Société vaudoise des Sc. nat., 1860.

[3] Voyez sur le barrage du Pfeidwald près Nidau, l'article de M. Culmann dans la *Schweizersiche polytechnische Zeitschrift*, III, p. 9 et 10. 1858.

Nous sommes loin de vouloir nier que certains lacs de la Suisse aient subi des variations. Peut-être le lac de Neuchâtel est-il de ce nombre. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'il s'agit ici d'un phénomène général, et comme il existe des pilotis dans presque tous les lacs, il faudrait que tous aient été obstrués à leur débouché. Or cela n'étant pas, on est forcé d'admettre que les pilotis ont dû être enfoncés et consolidés sous l'eau, et par conséquent que les constructions qu'ils supportaient étaient réellement lacustres. Le diamètre des pieux est en général trop petit, pour qu'ils aient pu soutenir des constructions tant soit peu massives. Il ne peut en tout cas être question que de cabanes assez frêles[1].

Au premier abord, on trouve étrange sinon absurde l'idée que des hommes se soient établis sur l'eau, au lieu de dresser leurs tentes ou de bâtir leurs cabanes sur la terre ferme ; cependant, en y réfléchissant de plus près, on comprend jusqu'à un certain point qu'à l'origine de la période lacustre, à une époque où le sol de la Suisse était couvert de forêts et les bords des lacs entourés probablement de marais, ces cabanes lacustres aient offert à leurs habitants un abri plus sûr contre les embûches des ennemis et contre les attaques des bêtes féroces. Plus tard, à l'époque du bronze, ce n'était probablement, comme nous le verrons plus bas, que de simples magasins ou des lieux de réunion[2].

L'idée de comparer les antiquités de nos lacs avec celles qu'on trouve en si grand nombre dans les îles du Danemark devait se présenter naturellement à l'esprit de nos antiquaires. Du moment qu'on eut reconnu qu'il existait, sous le rapport des ustensiles, des différences notables entre les stations, les unes ne renfermant que des armes et objets en pierre et en os, les autres contenant des ustensiles et des armes en métal, spécialement en bronze, quelques-unes aussi des armes en fer, ces stations ne pouvaient être contemporaines. Elles devaient correspondre à des périodes successives de développement, ayant chacune leur caractère distinctif. On distingua ainsi, comme dans le Nord, trois époques : *l'âge de la pierre*, *l'âge du bronze* et *l'âge du fer*.

Le lac de Neuchâtel a le privilége, entre tous les lacs de la Suisse, de réunir des

[1] Nous renvoyons pour la forme et l'aspect de ces constructions aux descriptions et figures qu'en ont publiées M. Keller et M. Troyon.

[2] Du reste les anciens occupants de notre sol ne sont pas les seuls qui aient préféré les demeures aquatiques. Il est plusieurs populations des îles de l'Océan pacifique chez lesquelles cet usage existe de nos jours et nous savons par les récits d'Hérodote que les anciennes populations de la Thrace avaient la même coutume. « Les Péoniens du lac Prasias, » dit le père de l'histoire, « ne purent être subjugués par Mégabyze. Leurs demeures sont construites de la manière suivante : ils fixent sur des pieux élevés enfoncés dans le lac un échafaudage qui communique avec la rive par un seul pont étroit. Chacun a sa cabane avec une trappe qui donne sur le lac, et dans la crainte que leurs enfants ne tombent à l'eau par cette trappe, ils les attachent par les pieds avec une corde. »

stations des trois âges, en sorte qu'on peut y suivre, sur un espace restreint, le développement de l'humanité durant les époques reculées qui ont précédé les temps historiques.

I. — Age de la pierre.

Quoique les stations de l'époque du bronze soient, chez nous, les plus considérables en étendue et en richesse, celles de l'âge de la pierre, sans être aussi nombreuses que dans la Suisse orientale, ne font cependant pas défaut dans notre lac. A la station de Concise qui a fourni dès 1859 une quantité considérable d'ustensiles en pierre et en os, sont venues s'ajouter plusieurs autres stations, spécialement celles de Neuchâtel, Hauterive, Cortaillod, Auvernier, Bevaix, Chez-le-Bart, Corcelles, Estavayer, Chevroux, Cudrefin, et au lac de Morat, Greng.

Ces stations ont chez nous un cachet particulier qui permet de les reconnaître facilement. Elles sont en général moins étendues que celles de l'âge du bronze, moins éloignées du rivage et moins profondes, n'excédant pas deux mètres de profondeur au-dessous des eaux moyennes. Mais ce qui les distingue surtout, c'est la qualité des pieux, qui sont beaucoup plus gros que ceux des stations du bronze : ce sont fréquemment des troncs entiers mesurant jusqu'à 25 et 30 centimètres de diamètre. Au lieu de faire saillie dans l'eau, ils sont à fleur du fond, en sorte que, malgré leur grosseur, il faut quelque expérience pour les discerner au milieu des pierres qui les entourent. Ces pierres elles-mêmes constituent un caractère important de l'époque ; il est évident, rien qu'à les voir, qu'elles ont été entassées par la main de l'homme. C'est ce qu'attestent d'ailleurs, d'une part leur distribution qui est toujours nettement circonscrite, tandis que tout à l'entour règne le sable ou la vase, d'autre part leur variété de forme et d'aspect, les unes étant arrondies, les autres anguleuses.

Le procédé qu'on employait était probablement des plus simples. On recueillait les pierres sur le rivage et on les transportait à l'endroit désigné pour la station, au moyen de pirogues ou arbres creusés [1]. Là on les entassait autour de gros pieux qu'on plaçait debout et qui se trouvaient ainsi fixés par le fait seul de l'empierrement. Cet entassement avait pour résultat d'exhausser le sol, et c'est pourquoi toutes les stations de pierre de notre lac forment des renflements ou de petits monticules sous l'eau ; de là leur nom de *Steinberg* [2]. Ce mode de construction était le seul praticable partout où le sol est rocheux, comme c'est le cas sur nombre de points de la rive septentrionale de notre lac, spécialement à Monruz, Hauterive, Neuchâtel, où les bancs de calcaire urgonien sont très rapprochés de la surface, de manière qu'il

[1] Il existe plusieurs de ces pirogues dans le lac de Bienne. L'une d'elles, près de l'île Saint-Pierre, est même encore chargée de cailloux, ce qui fait supposer qu'elle a sombré avec son chargement.

[2] A Estavayer, on les désigne sous le nom de *ténevières*, ce qui, dans l'idiome des pêcheurs de la localité, signifie un monticule inondé par les eaux.

est impossible d'y piloter[1]. Ailleurs, là où le fond est vaseux, spécialement dans les lacs de la Suisse orientale, on a pu se contenter d'enfoncer les pieux dans le blanc fond, sans avoir recours à des empierrements. Dans ce cas il n'y a pas de colline sous-aquatique ; ce ne sont pas des Steinbergs dans l'acception propre du nom ; mais les stations ne s'en font pas moins remarquer par leur peu de profondeur et leur proximité du rivage, ce qui fait que dans les basses eaux elles sont quelquefois à sec, comme cela a été le cas en 1863 au lac de Constance (Markelfingen).

Ici, on ne manquera pas de nous faire une objection. Si les Steinbergs remontent à l'âge de la pierre, alors que non seulement le fer mais même le bronze étaient inconnus, et que l'on ne possédait encore que des couteaux et des haches en pierre, comment est-il possible qu'avec un silex, on ait pu couper des arbres d'un pied de diamètre, comme ceux qui se trouvent dans les Steinbergs? Nous ne cacherons pas que dans l'origine cette difficulté nous a fort embarrassé. Mais ayant examiné attentivement et isolément les têtes des pieux, nous y avons remarqué une particularité qui nous paraît de nature à résoudre la difficulté. Les pieux ne sont coupés franc que sur les bords (sur une largeur de 2 ou 3 pouces); le centre, en revanche, est toujours inégal, tantôt en saillie, tantôt en creux, ayant par conséquent le même aspect que présenterait une poutre qu'on aurait entaillée circulairement et puis cassée. Or, du moment qu'il ne s'agit plus que d'entailles de quelques pouces, il n'y a rien d'invraisemblable à ce qu'elles aient été faites au moyen de silex tranchants, comme nous nous en sommes d'ailleurs assuré par l'expérience.

Au moyen de ce même procédé, on parvenait même à entamer des corps beaucoup plus durs, entre autres les grands bois de cerfs, qu'on taillait en emmanchure.

En eux-mêmes les Steinbergs, spécialement ceux de notre lac, ne supposent pas nécessairement des habitations lacustres proprement dites. Leur proximité du rivage, leur structure et leur peu de profondeur s'accordent peut-être mieux avec l'idée que c'étaient des îles artificielles construites dans le lac, à la manière des crannoges d'Irlande[2], ce qui expliquerait leur profondeur à peu près uniforme. Dans cette hypothèse, il faudrait supposer qu'à l'époque de leur construction, le lac était plus bas de toute la distance qui sépare leur niveau de celui des hautes eaux, c'est-à-dire d'en-

[1] Plusieurs de ces Steinbergs ont continué à être habités ou utilisés pendant les âges suivants, entres autres le Steinberg de Nidau, où l'on trouve à la fois des débris de l'âge de la pierre, du bronze et du fer. Ces résultats sont corroborés par les recherches toutes récentes que nous venons de faire dans les lacs de la Bavière. L'île des Roses, au lac de Starnberg, paraît n'être autre chose qu'une île artificielle de ces époques reculées, qui n'a cessé d'être habitée pendant toutes les périodes successives et qui est encore aujourd'hui le siége d'une habitation royale.

[2] Ferd. Keller, *Deuxième rapport sur les constructions lacustres. Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft*. Vol. XII, 1858.

viron deux mètres. Des recherches ultérieures nous apprendront peut-être si l'idée d'un abaissement des eaux dans ces limites peut se justifier au point de vue géologique.

De pareilles îles auraient en effet offert un abri efficace contre toutes sortes de dangers. Peut-être s'y réunissait-on aussi pour certaines fêtes ou repas, ce qui expliquerait la quantité prodigieuse d'ossements qui s'y trouvent entassés, tandis qu'ils sont beaucoup plus rares dans les stations de bronze.

La seule station de Concise a fourni plus d'ossements d'animaux que toutes les stations de bronze réunies. On a reconnu jusqu'à présent, dans les différentes stations de l'âge de la pierre en Suisse, l'ours, le blaireau, la fouine, la marte, le putois, l'hermine, la loutre, le loup, le renard, le chien, le chat, le hérisson, le castor, l'écureuil, le cheval, le porc, le sanglier, l'élan, le cerf, le chevreuil, le daim, le mouton, le bison, l'aurochs, la chèvre, le bouquetin et une quantité de débris du bœuf domestique. On le voit, ce sont déjà en grande partie les mêmes animaux qui habitent encore les forêts d'Europe, là où la chasse ne les a pas détruits. Parmi les vaches, M. Rüttimeyer distingue deux variétés, une très grande et une petite, qui serait la souche de la vache domestique. Le même auteur distingue, outre le cochon domestique et le sanglier, une troisième espèce de porc, *sus palustris*, le cochon des marais, dont les débris se trouvent surtout en grande abondance dans les stations de l'âge de la pierre de la Suisse orientale. Cette espèce, qui était plus petite que les deux précédentes, aurait eu le sort de l'aurochs (qu'il ne faut pas confondre avec le bison de Lithuanie), c'est-à-dire qu'elle se serait perdue dans le cours des âges. Il n'est pas probable que cet animal ait été domestique, ni par conséquent qu'il soit la souche de notre porc, ce dernier descend plutôt du sanglier.

Les stations de pierre de notre lac n'ont pas encore fourni de squelette humain. On ne possède, en Suisse, qu'un seul crâne de cette époque, provenant de la station de Meilen, au lac de Zurich. Malheureusement il n'est pas complet. Cependant, il résulte des recherches de MM. Rüttimeyer et Hiss, qu'il tient en quelque sorte le milieu entre les têtes longues et les têtes courtes (le rapport de la largeur à la longueur comme 83 à 100), se rapprochant sous ce rapport du type le plus commun en Suisse Il ne diffère pas non plus sensiblement des crânes de la station de bronze d'Auvernier, dont il sera question plus loin. C'est, comme l'un de ces derniers, un crâne d'enfant, ce qui permet de supposer que les traits caractéristiques de la race n'avaient pas encore acquis leur expression définitive.

Il est difficile de se faire une idée de l'état de culture des peuplades de l'âge de la pierre. A ne considérer que leurs armes et leurs ustensiles, elles n'auraient guère été plus avancées que les sauvages des îles de la Sonde on de la mer Pacifique. Les produits de leur industrie, en revanche, semblent témoigner d'un commencement de civilisation ; elles fabriquaient de la poterie, bien qu'elles ne connussent pas le tour du potier, et, ce qui est plus significatif, elles employaient les vases de leur fa-

brique à conserver des provisions pour l'hiver. M. Gilliéron a recueilli dans la couche archéologique du Pont de Thielle différentes espèces de céréales, en particulier du froment, qui toutes sont carbonisées, comme la tourbe elle-même. La station de l'île de Saint-Pierre lui a fourni en outre de l'orge, de l'avoine, des pois, des lentilles, des glands[1]. Ces peuples étaient donc cultivateurs et se livraient à l'éducation des bestiaux. C'est assez dire qu'ils n'étaient plus à l'état sauvage.

Il est vraisemblable aussi qu'ils faisaient quelque trafic avec les contrées voisines, spécialement avec les pays situés au nord du Jura, qui leur fournissaient sans doute le silex pour leurs lances. Mais nous ne saurions partager l'opinion qui leur attribue des relations commerciales étendues.

On cite à l'appui de cette opinion les haches de néphrite dont on a trouvé un certain nombre à Concise et dans d'autres stations de l'âge de pierre, et comme cette pierre nous arrive aujourd'hui de l'Orient, on en conclut que les peuples de cette époque reculée trafiquaient avec l'Asie. Il nous paraît bien difficile d'admettre qu'un commerce aussi lointain se fût borné à l'échange de quelques pierres, qui, après tout, ne sont pas très supérieures au silex ordinaire, tandis que l'Orient pouvait fournir des objets d'une plus grande utilité, en particulier des métaux.[2] Quant aux fragments de corail blanc qu'on a découverts à Concise, ils pourraient bien, comme le fragment d'ambre de Meilen, appartenir à l'âge du bronze, dont il existe quelques débris dans chacune de ces deux stations.

(La suite à une prochaine livraison.) Ed. Desor.

[1] Les stations de l'âge de la pierre de la Suisse orientale, entre autres celle de Robenhausen sur le lac de Pfæffikon, ont en outre fourni d'amples collections de fruits de toute espèce, des pommes, des cerises, des faines, des graines de fraise, de framboise, etc. On y trouva de plus des lambeaux de tissus et même du pain qui s'est conservé à la faveur de la carbonisation. Le grain n'est qu'imparfaitement broyé, comme dans le Pumpernickel de Westphalie, ensorte qu'il est possible de reconnaître l'espèce de céréale dont il se compose. Le pain de Robenhausen est du pain de froment.

[2] On ne connait pas de gîte ni de carrière de néphrite en Suisse, mais il se pourrait qu'elle se trouvât, à l'état de cailloux, dans le Nagelflue, qui renferme plusieurs espèces minérales étrangères à nos montagnes. En tous cas, elle n'est pas étrangère à l'Europe, puisque M. Naumann en signale parmi les blocs erratiques des environs de Dresde.

UN TROUBADOUR NEUCHATELOIS

CHANSONS DU XIII[e] SIÈCLE

Au XIII[e] siècle, à l'époque où furent composées les poésies du troubadour neuchâtelois que nous offrons aujourd'hui à nos lecteurs, la science, la littérature et les beaux-arts n'étaient plus exclusivement relégués dans l'enceinte paisible des couvents et des monastères. La poésie de la chevalerie romantique florissait à la cour des empereurs et dans les châteaux des seigneurs, surtout sous la dynastie de la maison de Souabe (1138-1254), dont le règne vit surgir une littérature riche, qui respire un romantisme profond, une aspiration à une grandeur héroïque, à la gloire et à l'immortalité.

Les comtes de la maison de Neuchâtel jouèrent un rôle important dans toutes les expéditions entreprises par les Hohenstauffen, dans les courses de jubilé à Rome, dans les guerres contre les républiques de la Haute-Italie et dans les croisades, et ils durent naturellement subir l'influence qu'exerça sur ces seigneurs altiers le contact avec l'Italie et avec l'Orient. L'Orient surtout, en présentant aux yeux émerveillés des croisés ses immenses conceptions fantastiques, les inspira à un tel point qu'il leur fit créer un monde poétique merveilleux, dans lequel s'incorpora la rude et barbare société féodale sous la forme de la chevalerie. Cette dernière, en se revêtant d'un caractère sacerdotal, contribua à mettre un frein à tout ce qui menaçait de détruire la magnificence intellectuelle de l'homme.

Mais ce n'est pas seulement dans les croisades que l'influence de l'Orient se fit sentir. Les Espagnols et les Provençaux se trouvèrent aussi en rapport immédiat avec la civilisation brillante des Arabes, et ce fut à ce contact que l'Europe puisa l'esprit et la forme des productions poétiques de ce temps. Vers la fin du XI[e] siècle, les guerriers chrétiens apprirent des Maures, qu'ils combattaient en Espagne, la manière d'exprimer les idées poétiques et de leur donner une forme lyrique. En un mot ils apprirent la joyeuse science (gaya scienza), comme on l'appelait, et bientôt on vit cette poésie langoureuse se développer en Provence, où l'art de trouver « art de trobar » fit donner aux poètes le nom de troubadours. De la Provence elle se répan-

dit dans toute la France et en Allemagne, où on l'appela « Minnegesang », chant de l'amour, et les poètes devinrent des « Minnesänger », des chanteurs de l'amour.

Par le fait même de la position géographique de leurs domaines, situés à la limite où les éléments romands et germaniques se confondent, les comtes de Neuchâtel étaient admirablement placés pour subir l'influence du courant civilisateur qui se produisit alors. Aussi ne doit-on pas s'étonner que le poète neuchâtelois se soit inspiré des poésies de la Provence pour faire entendre ses accents dans le chœur des « Minnesänger » allemands. C'est aussi à la position géographique de notre canton que nous devons notre caractère national, à la fois romand et allemand, c'est à cette circonstance heureuse que nous devons de nous être trouvés à chaque époque directement en contact avec toutes les grandes idées qui ont agité l'humanité et que nous avons su, grâce à d'autres causes dépendantes également de notre sol natal et de ses productions, nous en approprier juste la quantité nécessaire pour marcher dans la voie du progrès politique et social avec la vitesse la plus normale.

Comme nous le verrons, notre poète romantique, même lorsqu'il ne fait que traduire des chansons provençales, sait donner à sa version une douceur et une forme vraiment allemandes, se tenant également éloigné de tout ce qui pouvait rappeler le sensualisme méridional et le spiritualisme absolu qui avait ses représentants en Allemagne.

Quoique le but principal de la poésie lyrique des « Minnesänger » et des troubadours soit celui de chanter les joies et les souffrances de l'amour, la beauté et les grâces de l'objet adoré, on voit cependant des poètes célébrer les vertus héroïques ou combattre avec vigueur les vices de la société. A ce compte, les troubadours eurent le mérite de mitiger la force brutale de la féodalité et ils conquirent une importance sociale qui fut aussi bien politique que religieuse. Ils exercèrent ainsi une influence plus ou moins considérable sur l'opinion publique de la société féodale et y firent régner la plus douce galanterie, la courtoisie la plus exquise et le goût le plus décidé des combats et des aventures.

Si le troubadour neuchâtelois ne se fait connaître à nous que comme un amant malheureux, on peut cependant admettre qu'il partageait, comme beaucoup d'autres seigneurs contemporains, une profonde indignation contre les mœurs déréglées du clergé romain, dont la décadence allait en augmentant. Si l'on en croit la tradition, ce fut à cette époque qu'un comte de Neuchâtel, probablement le père du troubadour, chassa de la ville les moines blancs et fit raser leur couvent. En tous cas nos comtes furent souvent en guerre avec les évêques de Bâle, leurs remuants voisins, et s'attirèrent parfois les foudres du Vatican. D'un autre côté, ils fondèrent les premières bourgeoisies et eurent le mérite d'acheminer les serfs, qui jusqu'alors ne comptaient pour rien dans la société, vers le progrès et la civilisation.

Nous devons maintenant dire un mot de notre poète. Dans les manuscrits de la collection des « Minnelieder » de Weingarten, il est appelé Rodolphe de Fenis; ail-

leurs on le désigne sous le nom de Rodolphe, comte de Neuchâtel. Il est probable que c'était un fils de Berthold, auquel il succéda environ vers l'an 1260; mais son règne ne fut que de courte durée, car il mourut deux ans après, laissant pour lui succéder Ulrich IV et Amédée.

Rodolphe n'ayant régné que peu de temps comme comte de Neuchâtel, on ne trouve pas beaucoup de détails sur sa vie. On sait seulement qu'il donna des franchises à la nouvelle ville de Nugerol (ancien bourg entre Neuveville et le Landeron).

Quoi qu'il en soit, le comte Rodolphe vivait à l'époque des empereurs de Souabe, sous lesquels les croisades et la politique de ces Hohenstauffen élevèrent la vie intellectuelle et sociale de la chevalerie à son apogée. C'est cette période qui fit naître les Minnesänger les plus distingués.

Les poésies de Rodolphe sont écrites dans ce vieux allemand sonore et puissant, qui devint flexible et doux à l'époque dont nous parlons. Ses chansons expriment une douce sentimentalité allemande, un désespoir continuel mais résigné, qui trouve même un sentiment de bonheur dans la sévérité et l'ingratitude de la Dame adorée. Parfois cependant le poète laisse éclater sa joie à la vue des beautés de la nature. C'est du reste le caractère de toutes les productions des *Minnesänger* allemands, une grande sentimentalité, souvent monotome, ennuyeuse et fade. On est quelquefois dégoûté et en tout cas fatigué de ces renoncements d'amour et de ces éternelles lamentations mélancoliques auxquelles on préférerait parfois un noble sentiment de liberté et un esprit d'opposition hardie. Un seul poète allemand fait exception à cet égard, c'est Walther von der Vogelweide († 1230), contemporain de Rodolphe de Neuchâtel. Lui aussi chante l'amour et les grâces de sa douce amante, mais en même temps il déplore les dissensions politiques qui déchiraient déjà l'Allemagne, il maudit la perfidie du clergé romain, combat le relâchement des mœurs et exhorte la jeunesse à se rendre digne de la haute mission du peuple allemand. Il fait entendre à côté de ses chants mélancoliques des accents énergiques et héroïques qui lui font mériter, avec le laurier des poètes, la couronne de chêne de la vertu civique.

Nous pouvons être fiers de ce qu'une des chansons de Rodolphe de Neuchâtel ait été longtemps attribuée à Walther von der Vogelweide, et qu'elle ait longtemps figuré parmi les poésies de ce dernier. M. Henri von der Hagen, juge compétent dans ces matières, l'a restituée au troubadour neuchâtelois.

Les chansons de Rodolphe dans la collection de M. von der Hagen sont au nombre de huit, qui comprennent 23 strophes; le recueil de Weingarten n'a que 19 strophes. Dans un prochain numéro nous donnerons un fac-simile de quelques strophes du manuscrit original, avec le portrait du jeune comte qui se trouve en tête de ce manuscrit. M. Junod, dans son histoire de Neuchâtel, a déjà fait connaître une chanson de Rodolphe et nous espérons, en complétant sa notice, intéresser nos lecteurs et nos lectrices au Minnesänger neuchâtelois.

Pour aujourd'hui, nous donnons la première chanson, qui est imitée et en partie traduite du troubadour provençal Folquet de Marseille (1205-1231).

Nous reproduisons ici le texte allemand original et les strophes provençales traduites, pour donner une idée de l'état des langues allemande et française au XIII[e] siècle.

I

Gewan ich ze minnen ie guoten wan,
nu han ich von ir weder trost, noch gedingen,
Wan ich enweiz, wie mir sül gelingen,
sit ich si mak weder lazen, noch han,
Mir ist, als dem, der uf den boum da stiget,
unt niht hoher mak, unt da mitten belibet,
und ouch mit nihte wider komen kan,
und also die zit mit sorgen hine vertribet.

Mir ist, als dem, der da hat gewant
sinen muot an ein spil, und er da mite verliuset,
Und er'z verswert, ze spate er'z doch verkiuset;
also han ich ze spate erkant
Der grozen liste, die minne wider mich hate:
mit schœnen gebaerden si mich zuo ir brahte,
und leitet mich, als bœse geltære tuot,
der wol geheizet, unt geltes nie gedahte.

Min vrouwe sol lan nu den gewin,
daz ich ir diene, wan ich mak ez miden;
E doch bite ich si, daz si'z geruoche liden,
so wirret mir niht diu not, die ich lidende bin.
Wil aber si mich von ir vertriben,
ir schœner gruoz scheidet mich von ir libe:
noch dannoch vürhte ich mere,
Daz si mich von allen minen vröuden vertribe.

STROPHES IMITÉES OU TRADUITES DE FOLQUET

E s'ieu anc jorn fui gays ni amoros,
Er non ai joy d'amor ni non l'esper,
Ni autres bes no m pot al cor plazer,
Ans mi semblon tug autre joy esmai;
Pero d'amor lo ver vos en dirai:
No m lais del tot, ni no m'en puesc mover,
Ni sus no vai, tan li par temeros.
Aissi cum sel qu'en mieg de l'albr' estai,
Qu'es tan poiatz que non pot tornar jos,
Ni sus no vau, ni no puesc remaner;

Sitot me soi a tart aperceubutz,
Aissi com sel qu'a tot perdut, e jura
Que mais no joc, a gran bon' aventura
M'en dei tener, car me soi conogutz
Del grant enjan qu'amors vas mi facia;
Qu'ab bel semblan m' a tengut en fadia,
Plus de detz ans, a lei de mal deutor
Qu'ades promet, mas re non pagaria.

TRADUCTION LIBRE DES STROPHES DU COMTE RODOLPHE

Si parfois l'amour sembla me sourire,
Je n'en ai pourtant ni joie, ni plaisir,
Car je ne sais où trouver d'issue
N'ayant plus d'espoir et ne pouvant briser ma chaine.
Tel est celui qui, monté sur un arbre,
Ne peut en atteindre la cime et reste au milieu,
Et qui ne pouvant plus ni monter ni descendre
Passe ainsi son temps dans l'angoisse et la peine.

Tel aussi celui, qui cherchant fortune
Va tenter le sort et perd son argent,
Puis renonce au jeu quand il n'est plus temps.
Tel aussi je ne me suis aperçu que trop tard
Des ruses que contre moi l'amour emploie.
Il m'a attiré à lui par de beaux semblants
Et m'a abusé comme un mauvais débiteur
Qui promet sans cesse, mais jamais ne tient.

Si je puis réussir à l'oublier, celle que j'aime
Aura perdu en moi un serviteur fidèle.
Et cependant je la supplie d'accueillir plutôt mes vœux;
Je ne souffrirais plus alors tous les maux que j'endure;
Si au contraire elle me chasse loin d'elle,
Tout sera brisé entre nous.
Mais alors je crains bien plus encore,
Qu'elle ne me ravisse en même temps tout bonheur.

Dr GUILLAUME.

(*La suite à la prochaine livraison.*)



1. **Bannière** des Compagnies de Neuchâtel aux batailles de Grandson et Morat. (1476)
2. **Bannière** des Compagnies de Neuchâtel (XVII. Siècle)

(Musée historique)

BANNIÈRES NEUCHATELOISES

Le Musée neuchatelois a pour but de faire revivre les siècles passés par une suite de planches où nous ferons successivement paraître les monuments de tout genre que l'architecture, la sculpture, les arts somptuaires et l'art de la guerre laissent derrière eux. Nous publierons donc une série de pièces archéologiques neuchâteloises, armes, vases, meubles, édifices, statues, tableaux et costumes. Ces derniers seront pris aux sources authentiques et nous en indiquerons l'origine. Nous ferons ensorte de donner surtout des documents inédits et de rassembler dans notre recueil tous les morceaux isolés, perdus dans les villes et villages de notre canton, avant qu'ils ne le soient dans un vaste musée spécial de notre histoire.

Les deux bannières dont nous donnons un dessin colorié font partie du musée historique de Neuchâtel, au Gymnase, dont nous reproduirons les pièces les plus intéressantes.

N° I. — Il existe deux exemplaires pareils de cette bannière aux couleurs de la Bourgeoisie de Neuchâtel, coupées de gueules et de sinople, avec cette différence que dans l'une la hampe est écourtée comme celles en usage au XVme siècle, et que l'on retrouve dans les gravures d'Albert Durer et Hans Kobel, tandis que la hampe de l'autre est en proportion pareille à celles de nos drapeaux actuels. Elles figurèrent aux batailles de Grandson et de Morat en 1476.

Le comte Rodolphe de Hochberg avait d'abord hésité sur le parti qu'il avait à prendre dans le différend des Suisses avec le duc Charles de Bourgogne, mais les troupes de Neuchâtel ayant déclaré qu'elles avaient le droit d'aller en guerre quand et contre qui elles voulaient sans le consentement du comte, Rodolphe se rend à Berne pour y protester de sa fidélité aux confédérés, tandis que les compagnies de Neuchâtel, Boudry, Valangin, etc., marchent sur Grandson.

Parties de Boudry, elles arrivent devant Vaumarcus. Jean de Neuchâtel en avait livré le château au duc Charles, mais la garnison s'étant enfuie à l'approche des troupes neuchâteloises, elles le détruisirent jusqu'aux fondements. — Pendant ce temps le duc Charles, battu à Grandson, *avait montré le dos*, suivant l'expression de Miche-

let. Les Neuchâtelois, réunis aux confédérés, occupèrent son camp et s'en partagèrent les dépouilles.

Les troupes victorieuses retournèrent dans leurs foyers « avec grand bruit de » guerre, » comme dit la chronique, « un chacun fort joyeux ; de ce quoy voulut » estre oyant et voyant nostre Sire Comte, si s'advansça avecque grande compaignie » proche la porte des dames, ensemble plusieurs du chapitre desquels je Hugues de » Pierre *altarien ;* et de plus loing que le dict Seigneur Rodolf vid la bandière de la » Ville ès poings du banderet Varnoud, se print à rire d'aise, esbastant ses mains, et » criant paroles d'affection au dict Sieur Banderet : « *Or ça, mon compère, le bien* » *revenu soyez.* »

A Morat, les compagnies neuchâteloises combattent encore dans les rangs des confédérés, et victorieuses elles rentrent en ville avec leur part des dépouilles du camp et une trentaine d'armures de chevaliers.

Conservées aujourd'hui au musée historique, ces deux bannières n'attirent pas le regard au milieu de l'or, de la soie et du velours qui étincellent joyeusement sur celles données par Marie d'Orléans, la maréchale Berthier et la princesse Charlotte de Prusse, mais mutilées, chassieuses, pâlies par le soleil et la pluie, trouées de balles, ce sont deux souvenirs glorieux, deux monuments sur l'importance desquels il n'est pas nécessaire d'insister.

N° II. — Cette bannière à la croix blanche chargée des armes de Neuchâtel fut en usage au XVIIme siècle sous la maison d'Orléans-Longueville et pendant une partie du XVIIIme siècle ; il y a plusieurs bannières pareilles, toutes de grandes dimensions ; les unes sont terminées par des pointes de cuivre jaune, d'autres par des fleurs de lys.

Il est probable que ce fut sous l'une d'elles que marchèrent les compagnies neuchâteloises à la bataille de Vilmergen.

A. BACHELIN.

SUPERSTITIONS NEUCHATELOISES

> Viens d'un regard heureux animer mon projet,
> Et garde-toi de rire en ce grave sujet.
>
> BOILEAU.

L'intelligence, la rectitude d'esprit, le bon sens du peuple neuchâtelois ne l'ont pas préservé des superstitions; car ceux qui croient aux apparitions du diable, qui craignent les sorciers, ou qui ne font pas telle chose aujourd'hui parce que pour eux c'est un jour néfaste, sont encore plus nombreux qu'on ne le suppose généralement et que pourrait le faire penser l'esprit éclairé et passablement sceptique de notre siècle. Les vieux chroniqueurs par leurs récits de combats livrés à des animaux fantastiques, les astrologues en prétendant annoncer les événements futurs par l'observation du firmament, et, dans une époque plus récente, de nos jours même, les faiseurs d'almanachs avec leurs recettes pour tous les maux, ont propagé ces croyances. La plupart ne sont qu'une des mille formes que revêt la sottise humaine; quelques-unes peuvent se rapporter à des faits réels, mais dont la signification première s'est perdue dans le cours des âges; il en est qui sont particulières à notre canton, tandis que d'autres ont un caractère beaucoup plus général. Nous allons rapidement passer en revue une partie de ces croyances, espérant que, de toutes les localités de notre pays, de bienveillants collaborateurs, auxquels nous faisons appel, nous permettront de continuer cette étude, dans d'autres articles plus étendus que celui-ci.

Un ancien chroniqueur, après avoir fait l'histoire de la Vuivra de Saint-Sulpice et de sa destruction par Sulpy Raymond, continue en ces termes :

« Il s'en trouva une formidable au XVII[e] siècle, dans les précipices d'Areuse, auprès du lieu appelé le Champ-du-Moulin, ayant la tête de la forme et grosseur d'un chat, le corps proportionné à la tête, et longue environ d'une toise et demie, laquelle fut aussi tuée, non sans peine, par un du voisinage.

« On a aussi vu, au haut et proche du village de Peseux, un serpent en la forme d'un dragon, d'environ une toise de longueur, ayant quatre pieds de hauteur et comme une couronne de feu sur la tête, et c'était entre chien et loup qu'il rendait de la lumière comme une chandelle. »

Nous ne savons si la mémoire du monstre du Champ-du-Moulin est conservée par les habitants de ce lieu ; quant à l'animal fantastique de Peseux, il a été transformé en un énorme chien, ferré des quatre pieds comme un cheval, et qu'on voit souvent de nuit aux environs de la Perrière des Tombets, entre Serrières et Peseux. Ce paraît être un bon diable, puisque diablerie il y a, car il se contente de précéder les personnes de trois pas, faisant sonner ses fers et disparaissant tout à coup pour se montrer de nouveau quelques centaines de pas plus loin.

La Perrière des Tombets est un lieu de sinistre renommée ; n'y passez jamais de nuit, sinon vous y aurez les apparitions les plus formidables, le chien ferré vous suivra comme votre ombre et vous verrez une troupe de fantômes enterrant un des leurs et exécutant, dans leurs cérémonies, les plus grotesques contorsions. A quelques minutes à l'occident, au bas de la *Fin* de Peseux, près de la gare de Corcelles, se trouve le Creux aux Sorciers, dans lequel Belzébuth prend ses ébats et se fait un satanique plaisir d'embrouiller l'esprit des malheureux mortels qui se trouvent dans le voisinage, à tel point qu'ils se croient transportés dans un pays inconnu et ne savent de quel côté se diriger. Soyez reconnaissant si, dans ces circonstances, vous rencontrez un ministre de l'Evangile, ou quelque personne de sa maison ; le charme est alors rompu, vous retrouvez votre route et ne courez plus le risque d'aller prendre un bain de boue dans quelque fossé, ou, ce qui serait encore plus désagréable, de vous faire couper en deux par une locomotive.

Dans les croyances populaires, il n'est pas indifférent de naître tel ou tel jour, et les signes du Zodiaque ont une grande influence sur la vie. Si vous venez au monde sous le signe des Poissons, vous serez entêté et deviendrez riche ; si c'est sous le signe des Gémeaux ou de la Balance, vous serez beau de visage et chéri des dames. Mais que Dieu vous garde de faire votre entrée dans cette vallée de misère sur les *quatre-temps* (le jour de l'équinoxe) ; il vous arriverait les choses les plus lamentables, vous auriez des visions de toute nature, les spectres seraient vos compagnons habituels, les personnes dont vous auriez suivi l'enterrement viendraient vous tirer par les pieds pendant votre sommeil, enfin si, dans vos promenades nocturnes, il vous arrivait de tourner la tête, vous rencontreriez infailliblement, sur votre épaule gauche, les yeux flamboyants de Satan, éclairant, de leurs reflets phosphorescents, un nez crochu et la plus infernale des grimaces.

Si, heureusement échappé aux embûches de l'esprit des ténèbres, vous êtes arrivé à l'âge de prendre femme, vous ne serez pas fâché sans doute de connaître à l'avance la tournure de celle qui sera la compagne de votre vie. Dans ce but allez, la veille de Noël, tirer une bûche d'un tas de bois ; si la bûche est droite, vous aurez une beauté ; si elle est courbée, couverte d'excroissances, votre future moitié y ressemblera, au moral comme au physique. Le beau sexe jouit du même privilége ; ainsi, une jeune fille veut-elle avoir quelques notions sur le caractère de son mari à venir, qu'elle s'en aille, toujours la veille de Noël, frapper à l'étable à porc ; si l'animal

grogne, le mari sera grondeur; mais le compagnon de Saint-Antoine reste-t-il silencieux, alors elle jouira d'un bonheur sans limites.

Quelle que soit la splendeur de la toilette d'une épousée, elle ne doit pas se mirer dans une glace le jour de ses noces, « cela porte malheur; » pour la même raison, qu'elle ait soin de ne pas regarder derrière elle en se rendant au temple pour y recevoir la bénédiction nuptiale.

Etes-vous un pauvre diable à qui les douceurs de la vie sont inconnues? Choisissez alors pour votre mariage un jour pluvieux, et la fortune vous comblera de ses dons. Gardez-vous bien d'accomplir la même cérémonie un jour de grand vent; rien n'est plus à redouter, car, infailliblement, vous ou un de ceux qui vous accompagnent mourra dans l'année.

Ce qui précède nous amène naturellement aux « signes de mort. » Lorsque l'ange de la mort plâne sur votre maison, il manifeste sa présence par des signes évidents : dans vos rêves les arbres vous apparaissent couverts de fleurs; les cloches font entendre d'elles-mêmes un tintement lugubre; les vitres des fenêtres bruissent tristement sous des secousses subites; des craquements violents se font entendre dans les cloisons; la vaisselle, les verres, les bouteilles se fêlent avec un bruit sinistre. A tous ces signes, sachez que la mort est proche. — En accompagnant à sa dernière demeure un de vos amis, prêtez l'oreille au son des cloches; si c'est la plus grosse qui sonne la dernière volée, un homme mourra prochainement; la deuxième cloche vous dira que c'est une femme et la plus petite un enfant.

Afin de ne pas plonger le lecteur dans la mélancolie, passons à des croyances moins sombres.

« Il y a un temps de planter et un temps d'arracher ce qui est planté, » dit l'Ecclésiaste; évidemment, se hâte de répondre la sagesse neuchâteloise : Plantez vos ognons lorsqu'il y a pleine lune, et cet intéressant légume, chéri des méridionaux, prendra des proportions colossales. Les haricots que vous sèmerez sous le signe des Gémeaux deviendront doubles; mais ne faites pas la même opération sous l'Ecrevisse, car les vrilles ne se développeront pas, et vos haricots, de grimpants qu'ils étaient, seront transformés en une plante rampante et stérile. On doit faire la choucroûte lorsque la lune est tendre, c'est-à-dire à son premier quartier, mais il faut bien se garder de tailler la vigne à la même époque. — Le coucou chante-t-il le 10 avril, on a des récoltes très abondantes, et si vous avez de l'argent en poche la première fois que vous entendrez cet oiseau au chant mélodieux, vous n'en manquerez pas pendant l'année. La pluie arrive-t-elle le jour de la Saint-Jean, les noix sont perdues, elles noircissent et pourrissent; faites des vœux pour qu'il ne pleuve pas le premier jour de la Canicule, sinon vous serez inondés pendant six semaines. Lorsque le *mai* (le hêtre) pousse ses feuilles de bonne heure, on a une année très productive; d'un autre côté, si cet arbre sacré s'ouvre en avril, soyez persuadé que votre femme vous mènera par le nez; mais si la végétation ne se fait qu'en mai vous serez le maître

de la maison. — Voulez-vous une recette pour guérir du hoquet ou d'un point de côté? Crachez sous une pierre, en ayant soin que personne ne vous voie accomplir cette opération importante, et vous serez immédiatement soulagé. — Vos poules sont-elles d'humeur vagabonde, passez-les trois fois autour de la crémaillère et leur goût pour les voyages disparaîtra. On trouve souvent dans une étable deux bœufs ayant la tête passée dans le même lien; la chose étant surnaturelle, il s'en suit évidemment que votre maison est hantée par quelque esprit, lutin, *follaton*, qui joue ce mauvais tour. Adressez-vous au plus tôt à une somnambule, laquelle vous débarrassera promptement de cet intrus.

Il est des jours maudits, des rencontres néfastes et quelquefois aussi des présages heureux: N'entreprenez rien un vendredi et ne commencez pas un voyage un jour dans le nom duquel se trouve la lettre *r*. Ne tuez ni ne dénichez jamais les hirondelles, «cela porte malheur;» si, le matin, vous mettez vos bas à rebours, il vous arrivera un accident dans la journée; en tombant, votre couteau ou vos ciseaux se plantent-ils à terre, vous recevrez une visite; en imitant la marche d'un boiteux, vous courrez le risque de perdre vous-même l'usage d'un membre; enfin, ayez soin de ne jamais vous trouver treize convives à la même table, car l'un d'eux mourra prochainement.

La rencontre la plus heureuse que vous puissiez faire est celle d'un jeune homme, la plus funeste celle d'une femme laide et de haute taille. Evitez cette dernière rencontre à l'entrée d'un voyage, mais surtout que le jour de l'an vos premiers regards ne s'arrêtent pas sur une femme de cette espèce, sinon attendez-vous à de terribles catastrophes, qui seront d'autant plus grandes que la femme sera plus laide. Cependant rassurez-vous lecteur, la vue de votre propre femme ne vous causera aucun malheur, étant d'ailleurs certain que votre compagne joint à la sagesse de Minerve la beauté de Vénus.

La veille et le jour de Noël jouent un grand rôle dans les superstitions populaires; ce jour-là il vous sera facile de connaître votre destinée par une foule de moyens très simples, mais dont l'énumération serait trop longue et que nous tenons du reste à votre disposition, s'il vous convient d'en faire usage. Voici cependant un de ces moyens de connaître l'avenir qui doit être recommandé.... aux croyants. La veille de Noël, les jeunes filles se rendront chez trois veuves où elles prendront en silence un dé de sel, autant de farine et d'eau; il en sera fait une pâte qui, étant cuite et mangée, procurera l'accomplissement des rêves qui seront faits pendant la nuit suivante. — A minuit précis, le même jour, approchez-vous d'une ruche d'abeilles et vous entendrez un concert mélodieux. Vous n'êtes pas sans savoir que celui qui mange des pommes à Noël sera couvert de clous pendant toute l'année, et que, par la position particulière qu'ils occuperont sur sa misérable personne, ils lui rendront fort douloureux l'exercice de l'équitation.

A la chute du jour, entre chien et loup, défiez-vous de tout homme habillé de

vert, c'est peut-être le diable qui fait sa ronde ; dans le même temps, n'approchez pas d'un chat entièrement noir, car c'est ordinairement une sorcière qui trotte au sabbat. Les églises, les cimetières et les lieux anciennement destinés à l'exécution des criminels ne doivent pas être visités pendant la nuit : on y entend des bruits de chaînes, traînées par les damnés, on y voit des choses épouvantables. Le gibet de Valangin, situé dans la forêt, dominant les gorges du Seyon, et auquel on n'arrive que par des chemins sombres et tortueux, est particulièrement mal famé ; aussi ne passez dans cet endroit que lorsque le soleil est dans toute sa splendeur. A ce sujet, écoutez en terminant le récit de la terrible aventure arrivée dans ce lieu à une troupe d'habitants d'Auvernier. Ces braves gens, craignant Dieu mais encore plus le diable, se rendaient à la foire de Valangin, lorsque passant près du gibet, avant le lever du soleil, ils se virent poursuivis par une bande de damnés, traînant après eux les chaînes de l'enfer. Les gens d'Auvernier, saisis d'une frayeur très légitime, s'enfuirent à toutes jambes en poussant des clameurs effroyables et arrivèrent comme une trombe à Valangin, suivis de près par les réprouvés. Mais, admirez ici la puissance du maléfice : arrivée devant l'église, la troupe des acolytes du diable et ses engins infernaux fut transformée en quatre *magnins*, ayant au dos leurs hottes pleines de ferraille ; ceux-ci faisant les bons apôtres, prétendirent avoir tranquillement passé la nuit sous le gibet et n'avoir suivi en courant les gens d'Auvernier que pour se dégourdir les jambes.

Benin lecteur en Dieu mets ta fiance
Et garde-toi du malin esperit.

J.-H. BONHÔTE.

LE NITON. — LÉGENDE

Le cauchemar est une oppression que l'on éprouve quelquefois en dormant, et qui produit le même effet qu'un poids très lourd placé sur la poitrine. C'est ce que l'on appelait anciennement dans notre pays, le *niton* ou le *nitou*. D'où vient ce mot? Il ne faut pas, je crois, en chercher l'étymologie dans les langues anciennes, latine, grecque ou celtique, mais peut-être dans l'allemand, auquel nos ancêtres ont emprunté bien des mots d'un usage journalier. En effet, il ne serait pas impossible que niton vînt du verbe *nieten*, river, assujettir en rivant : le mot exprimerait parfaitement la sensation éprouvée par la personne qui a le cauchemar ou le niton : elle est comme rivée à son lit.

Au moyen-âge, grâce au manque général d'instruction, on ne pouvait se rendre compte de bien des choses, et les maladies surtout étaient mises sur le dos du

mauvais esprit, auquel cela importait fort peu, ou sur celui de ses ministres visibles, les sorciers et les sorcières, pour lesquels alors le résultat final était souvent fort tragique, comme nous le verrons peut-être une autre fois. On s'en prenait donc à un esprit, et comme toujours, l'imagination aidant, on lui donna une forme. Il est encore dans nos campagnes bien des personnes qui croient que le cauchemar est un animal, semblable à un chat, qui profitant du moment où l'on est couché sur le dos, se précipite sur le dormeur, et le tient immobile sous ses griffes. Un vieux vigneron me disait: — « Je vous réponds qu'il ne fait pas beau quand il vous tient, il vous serre tellement les bras près des épaules qu'on ne peut plus bouger, et il est si pesant qu'il vous écrase la poitrine et vous coupe le souffle; » — et lorsque je lui demandais s'il l'avait vu, et quelle forme il avait: — bien sûr que je l'ai vu, il était comme un grand chat, tout noir, avec de longs poils; ses pattes étaient armées de longues griffes pour bien serrer les bras; il avait des oreilles pointues, avec des yeux qui lançaient du feu, et une langue toute rouge. — C'est très bien, mais vous m'avez dit qu'il n'approchait pas quand il y avait de la lumière dans la chambre; est-ce le feu qui sortait des yeux de la bête qui vous a permis d'en voir les détails? — Ma foi, monsieur, je ne peux pas vous dire, mais c'est aussi comme ça que ma grand'-mère m'a dit l'avoir vu. — Peut-être que votre grand'-mère le tenait de la sienne? — Ça se peut bien; et comme il me voyait rire, il s'en alla en disant: « C'est comme ça ces jeunes d'à présent, ils ne veulent plus rien croire de ce que disent les vieux, c'était pas ainsi de mon temps. » — Tu n'as pas besoin de le dire, pensai-je, mais comme je voulais encore tirer de lui quelque détails, je me contentai de le dire bien bas.

Dans ce temps si heureux, où les maladies n'avaient pas à craindre la science du docteur moderne, c'était la mère qui préparait, ou pour parler neuchâtelois, qui *potringuait* ses remèdes; on mêlait une foule d'ingrédiens, dont le jus foncé et nauséabond avait souvent le pouvoir de vous envoyer là où vous ne vouliez pas aller. Je ne veux pas dire que ces pratiques n'existent plus, on se tromperait fort. Tel individu appelle le vétérinaire dès que son bœuf, sa chèvre ou son porc sont malades, qui fait cuire pour lui et sa femme une drogue dont souvent la simple vue fait frissonner de dégoût. Il en était de même pour le niton; chaque localité ou plutôt chaque individu avait son remède particulier. Je n'ai pas pu recueillir beaucoup de ces recettes, il n'y a guère que mon vieux François qui m'en ait indiqué, ou pour mieux dire, il n'y a que les siennes qui me reviennent à la mémoire, car ce sont les plus curieuses.

Il suffisait par exemple de mettre sous son oreiller ou à portée de sa main un couteau ouvert; ou bien de suspendre à son cou un sachet rempli de plantes à odeur forte: ou bien encore, comme dans certaines localités le niton était censé entrer dans la chambre par le trou de la serrure, on frottait celle-ci du côté extérieur de la porte avec de l'eau dans laquelle on avait fait cuire une langue de

rat, une cuisse de grenouille et une racine de dent-de-lion, et du côté de la chambre, on tendait une ficelle au travers du trou. Mais il était un moyen qui, au dire du vieux François, valait encore mieux que tous les autres : Quand on suppose que le niton est dans la chambre, il faut se mettre sur le côté et lorsqu'il s'élance, le saisir adroitement et le tenir sous soi pendant un moment, après quoi on le laisse partir et on en est délivré pour un certain temps.

Il y a bien longtemps, — c'est tout ce que François a pu me dire en fait de date précise, et je crois que cette fois il ne s'est pas trompé, — il y a donc bien longtemps, un habitant de la Coudre recevait souvent des visites nocturnes du niton. Après avoir, mais en vain, essayé de tous les remèdes, il examina à fond les parois de sa chambre, et découvrit entre le lit et le fourneau un petit trou formé par un nœud qui était tombé de la boiserie : il prépara un bouchon et attendit patiemment. Au bout d'un moment il crut s'apercevoir que le niton était dans la chambre. Il place le bouchon, allume je ne sais quoi, car dans ce temps les chandelles étaient rares et fort chères, suffit qu'il fait du feu, et découvre sur le fourneau, non un horrible chat à longs poils, à oreilles pointues et à langue rouge, mais bien une délicieuse petite femme, — c'est du moins ce que dit la tradition. — Le barbare s'avança vers elle pour l'assommer, mais elle pleura tant, lui fit tant de caresses, que non seulement il lui pardonna mais encore l'épousa. Les choses allèrent bien pendant quelques années. Tout prospérait dans les mains de la femme. Enfin trois beaux enfants vinrent mettre le comble à leur bonheur. Or un beau jour, il arriva que le mari faisant quelques changements dans sa chambre, et remuant un gros coffre, dérangea par mégarde le bouchon, qu'il replaça pourtant tout de suite. Il n'en fallut pas davantage : la belle profitant du moment avait disparu.

Là-dessus mon vieux me disait : — Vous voyez bien monsieur, qu'il ne fait jamais bon avoir des relations avec les esprits, on est toujours trompé. — De même qu'à la fin de notre premier entretien, il remarqua que je souriais, et me quitta en haussant les épaules.

Voilà, cher lecteur, tout ce que j'ai pu recueillir sur le niton. Il ne valait pas la peine, diras-tu peut-être, de noircir tant de papier pour si peu de chose. C'est possible. Mais que dirais-tu si tu entendais raconter par un étranger un fait de la vie d'un de tes ancêtres, fait à toi tout à fait inconnu ; ne penserais-tu pas et avec raison que ceux de ta famille auraient bien pu le conserver pour leurs descendants ? Eh bien ! il en est de même pour les vieilles croyances populaires ; elles disparaissent rapidement ; il faut les conserver car elles appartiennent à l'histoire d'un peuple, quelque petit qu'il soit, et n'est-ce pas à un membre de ta famille, à un Neuchâtelois plutôt qu'à un étranger, de te les rappeler. Je m'efforcerai donc dans ce recueil de sauver de l'oubli quand je le pourrai, une bonne vieillerie neuchâteloise, qui fasse un peu rire, qui, lorsque c'est une fable, décide enfin ceux qui y croient encore, à ne plus y ajouter foi, et qui, lorsqu'elle renferme des vérités, engage cha-

cun à en retirer quelque profit. Puis-je espérer de ce récit deux petits mais bons résultats? D'abord, que si tu crois au niton, tu dormes tranquille, sans craindre désormais ses regards flamboyants; puis, que si tu es malade, tu suives de préférence, aux recettes de ton arrière grand'mère, les ordonnances du médecin. Elles pourront au moins te tirer d'embarras, quand il arrivera que pour la même maladie, la recette de ton arrière grand'mère paternelle diffère de celle de ton arrière grand'mère maternelle.

Alexis ROULET.

CONTE ÉPIGRAMMATIQUE[1]

Un membre déjà vieux d'un collége honorable,[2]
Par le reste du corps était sollicité,
De finir un projet, peu pour eux profitable;
Mais pour leurs successeurs tout plein d'utilité.
Le vieillard bilieux se roidit et s'oppose:
« Pour la postérité sans cesse on nous propose,
» Pour elle chaque jour agit notre bonté;
» Je voudrais bien voir, moi, que la postérité,
» Une fois à son tour fît pour nous quelque chose! »

Neuchâtel, 1736. M........

[1] Extrait du *Mercure Suisse*.

[2] Conseil de Bourgeoisie.

DICTON NEUCHATELOIS : Kan lé bein lé prou.

(*Patois du Val de-Travers et du Val-de Ruz*).

LES CONSTRUCTIONS LACUSTRES

DU LAC DE NEUCHATEL

II.— Age du bronze.[1]

Il existe une différence notable entre les stations de l'âge de la pierre et celles de l'âge du bronze. Ces dernières, qui sont à la fois les plus considérables et les plus nombreuses, se trouvent à une plus grande distance du bord ; leur profondeur est par conséquent plus considérable, en général de 3 à 5 mètres au-dessous des eaux moyennes. Les pieux sont plus grêles ; ce sont fréquemment des troncs fendus en quatre, n'excédant guère 4, au plus 5 pouces de diamètre ; au lieu d'être à fleur du fond, ils s'élèvent de 1 à 2 pieds au-dessus de la vase, ce qui permet de les reconnaître facilement, malgré leur plus grande profondeur. Comme ils sont simplement enfoncés dans la vase, on parvient parfois à les arracher, lorsque le bois n'est pas trop vermoulu. Leur nombre est considérable. Il est des stations où on les compte par milliers, tantôt groupés par six, dix, vingt, tantôt sur plusieurs rangs qui semblent tendre vers le rivage, nous fournissant ainsi la preuve qu'il s'agit bien réellement de constructions sur pilotis élevées au dessus de l'eau et communiquant avec le rivage par des avenues ou passerelles, et non plus d'îles artificielles, comme pouvaient être les Ténevières ou Steinberg de l'âge de la pierre. (V. 1re liv., pag. 12).

C'est dans les intervalles des pieux que se trouvent les ustensiles, armes et parures de toute sorte qui caractérisent cette époque, ainsi que les vases en terre, dont il existait jadis de grands amas dans certaines stations, entre autres à Auvernier.[2] Cette poterie, bien que préparée de la même manière que celle de l'âge de la pierre, est moins grossière. Bon nombre de vases montrent des rudiments de dessins ; quelques-uns se font remarquer par l'élégance de leurs formes et par leurs belles proportions (fig. 1). Presque tous sont coniques à la base, en sorte que, pour les faire tenir debout, il fallait, ou bien les enfoncer dans le sable ou la terre, ou bien les placer sur des torches en terre destinées à cet usage (fig. 2). Ces torches sont très-nombreuses.

[1] Les planches accompagnant cet article paraîtront dans le n° de septembre.

[2] Un riverain du lac, ancien pêcheur, m'a raconté qu'étant enfant, il s'était quelquefois amusé à enfoncer ces vieilles casseroles avec une longue perche ; qu'il y en avait de grands amas, de véritables *montagnes*.

Il n'est pas rare de trouver des vases renfermant encore les provisions qu'ils étaient sans doute destinés à conserver. Nous avons retiré de l'un de ces vases des pommes, des cerises, des prunes sauvages et une quantité de noisettes. A Auvernier, ces vases ne font pas partie du grand tas, mais se trouvent sur d'autres points de la station.

Les ustensiles en bronze se font remarquer par leur bel état de conservation, n'étant ni usés, ni ébréchés. Les haches en particulier (fig. 3) ont l'air de n'avoir jamais été en usage et certains couteaux pourraient servir pour nos tables, tant ils sont tranchants. Il y en a même qui sont ornés de dessins sur les côtés et au dos de la lame (fig. 4).

Les objets de parure tels que pendants d'oreilles, amulettes, bracelets, épingles à cheveux, semblent être neufs et les dessins sont aussi nets que s'ils sortaient de l'atelier du graveur (fig. 5-6). Les bracelets que notre lac a fournis se comptent par douzaines et les épingles à cheveux par centaines[1]. Ajoutons que les plus beaux bracelets ont été trouvés dans une urne que l'on a retirée des pilotis de Cortaillod. Les ornements sont pour la plupart retouchés au burin. D'autres, plus frustes, ne font que reproduire les dessins du moule dans lequel ils ont été coulés.

La distribution et l'état de conservation de ces objets, au milieu de la station elle-même, ne sont pas sans importance au point de vue de la théorie. Il est évident, rien qu'à voir les objets recueillis dans n'importe quelle station, que ce ne sont pas des rebuts qui se seraient perdus, sans qu'on s'en souciât. Ils ne sont pas tombés à l'eau par hasard, non plus que cette quantité de vases qui sont accumulés sur certains points, ni les jattes à provisions qu'on retire intactes. On nous dit qu'ils ont été entassés au fond de l'eau par une cause violente, une défaite par exemple, dans laquelle les habitants auraient été ensevelis avec leurs objets les plus précieux, leurs armes et leurs provisions, sous les ruines embrasées de leurs cabanes. Mais dans ce cas, on devrait retrouver leurs squelettes à côté des ossements de leurs animaux. En présence de cette difficulté et de plusieurs autres encore que soulève l'idée d'*habitation*, nous nous demandons s'il ne s'agit pas peut-être de simples magasins destinés aux ustensiles et aux provisions, et qui auraient été détruits par l'incendie, comme semble l'indiquer la trace du feu que montrent fréquemment les poutres aussi bien que les vases en terre. On expliquerait ainsi comment il se fait que les objets en bronze sont presque tous neufs, que les vases sont entiers et réunis sur un seul point. Cette hypothèse semble corroborée par l'opinion de plusieurs

[1] Pour mieux faire ressortir l'élégance des formes et la beauté du métal, nous avons fait polir un certain nombre d'épingles à cheveux provenant des différentes stations du lac de Neuchâtel; elles ont figuré à l'exposition horlogère de la Chaux-de-Fonds, lors du tir fédéral, sous la rubrique de *Bijouterie lacustre*. Ceux que ces objets intéressent ont pu, en comparant la variété des modèles et le fini des dessins, se faire une idée des soins que les dames de cette époque apportaient à leur toilette.

de nos chercheurs d'antiquités les plus expérimentés, qui prétendent que l'on n'a chance de faire de bonnes trouvailles que là où les poutres sont brûlées, tandis que l'on perd son temps à fouiller les stations où le bois n'est pas charbonné.

Il y a tout lieu de croire qu'il existait simultanément des habitations sur terre ferme. Cette supposition, basée sur le nombre assez considérable de celts et autres objets en bronze, qu'on trouve non seulement dans les bois et les champs de nos environs, mais dans bon nombre d'autres localités de la Suisse et de l'étranger, se trouve aujourd'hui confirmée par la découverte de véritables habitations renfermant les mêmes ustensiles que nos stations lacustres, entre autres à l'Ebersberg dans le canton de Zurich[1]. M. le Dr Clément a retiré l'année dernière d'un tertre près de Gorgier divers objets en bronze, entre autres des faucilles et un bracelet qui rappellent tout à fait ceux de Cortaillod et d'Auvernier et dont le bronze a la même composition chimique. M. Forel a recueilli aux environs de Morges un bracelet de tous points semblable à ceux de sa magnifique collection lacustre. Enfin M. Gerlach a découvert dans les atterrissements de la Sionne près de Sion en Valais, des bracelets caractéristiques de l'âge du bronze, accompagnés d'ossements calcinés, ce qui tendrait à prouver que les peuples de cette époque avaient l'habitude de brûler leurs morts, et ceci suffirait au besoin pour expliquer la rareté des ossements humains.

Pendant longtemps, nous n'avons possédé qu'un seul crâne authentique de l'époque du bronze, provenant de la station d'Auvernier. Quoique incomplet, — car il lui manque les os de la face, — il est cependant assez caractérisé pour jeter quelque jour sur la conformation de la race à laquelle il a appartenu. Il est à la fois petit, mince, allongé et remarquablement étroit, surtout dans la région moyenne, qui se rétrécit déjà à partir du milieu des os pariétaux. Ceux-ci présentent en outre une courbure des plus bizarre, étant comme coudés au milieu. L'occiput, en revanche, est extraordinairement développé. Ce n'est pas, on le voit, une conformation avantageuse. A moins de supposer une exception individuelle, on doit en conclure que la race était chétive et inférieure. La petitesse de la taille est d'ailleurs corroborée par la petitesse de la poignée de toutes les épées de cette époque[2].

Dans le courant de l'année dernière, notre habile pêcheur, Benz Kopp, a retiré de dessous une poutre partiellement carbonisée, entre les pilotis de la même station d'Auvernier, un squelette beaucoup plus complet. Le crâne en particulier est presque entier. Il appartient, comme celui de Meilen, mentionné plus haut, à un enfant, ce qu'attestent non seulement les sutures très déliées, mais aussi et surtout la dentition. L'avant-dernière molaire ne fait que percer, et les canines se voient au fond des alvéoles, ce qui indique un âge de huit ans environ. Le crâne est petit, allongé, le front très bas et étroit, mais, à part cela, bien conformé, sans ren-

[1] *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft*, Vol. VII, Liv. 7.

[2] Voir la belle épée qui se trouve au musée d'antiquités de Neuchâtel et celles non moins intéressantes des musées de Berne et de Lausanne.

flements exagérés, ce qu'il faut peut-être attribuer au jeune âge. MM. Ruttimeyer et Hiss le rangent dans leur type de crânes de Sion, le plus répandu dans les époques anté-romaines[1].

Mais pour être de petite taille, les peuples de l'âge du bronze n'en étaient pas moins parvenus à un degré de civilisation assez avancé. De l'âge de la pierre à l'âge du bronze, il y a progrès manifeste. Ce progrès est dû avant tout à l'introduction du métal qui, en dotant les colons lacustres de meilleures armes et de meilleurs outils, avait eu pour résultat nécessaire d'augmenter leur sécurité et leur bien-être. Une fois en possession d'armes en bronze, on devait chercher à s'approprier complètement ce nouvel élément en le préparant soi-même. On ne tarda pas à fabriquer le bronze chez soi, comme l'attestent les matrices de haches qu'on a recueillies au lac de Genève et qui se trouvent dans la collection de M. Forel, à Morges. Ce fut le commencement de l'industrie. On n'eut sans doute pas plutôt pourvu au nécessaire que le luxe apparut et les ornements et parures qui nous ont été conservés prouvent que les artistes de l'époque ne manquaient ni de goût ni d'habileté[2]. Ce goût se retrouve jusque dans les objets usuels, témoins les formes élégantes des vases en terre et des outils, et le soin que l'on mettait à décorer jusqu'aux couteaux et aux faucilles, il est vrai, au moyen de dessins fort simples et monotones. Chose étrange ! ces gens n'eurent pas, comme les aborigènes des cavernes du Périgord, l'idée d'imiter la nature dans leurs ornements, mais se renfermèrent plutôt dans quelques lignes arbitraires, comme de nos jours les Kabyles. S'il était permis de les comparer à quelque peuple moderne, nous dirions que leur manière stéréotypée nous rappelle un peu celle des Chinois. Jusqu'ici nous n'avons découvert aucune idole ni rien qui ait trait à un culte, à moins qu'on ne veuille envisager comme des emblêmes religieux certains objets en terre cuite ayant la forme d'un croissant porté sur un socle, les soi-disant *croissants lacustres*, dont nous avons retiré récemment plusieurs fragments de la station de Cortaillod (fig. 7).

En revanche, ils devaient avoir des relations commerciales assez étendues, puisqu'on a trouvé à Cortaillod des perles d'ambre qui ne pouvaient provenir que de la Baltique. Nous possédons aussi un grain de collier en verre d'un beau bleu, provenant de la station d'Auvernier. Ils devaient tirer de l'étranger l'étain qui entrait dans la fabrication du bronze. Le commerce se faisait probablement par simple échange.

On n'a encore rien trouvé qui rappelle notre monnaie avec effigie. Il se pourrait qu'elle eût été remplacée par certains petits anneaux en bronze semblables à des anneaux de rideaux, mais à bords dentelés, dont nous avons reconnu un grand nombre à Auvernier. Il y en a de plusieurs calibres (fig. 8).

(*La suite à une prochaine livraison.*) ED. DESOR.

[1] *Crania helvetica*, p. 37.

[2] Nous avons vu au bras d'une dame de notre connaissance un bracelet tiré d'une de nos stations lacustres, qui ne ferait pas honte à nos joailliers.

ACTE DE MANUMISSION[1]

PAR LEQUEL UN SERF PASSE A LA CONDITION D'HOMME LIBRE

Le premier pas pour améliorer la condition civile des habitants de notre pays, fut fait par la charte des bourgeois de Neuchâtel de 1214. Dès lors l'état de servage a subi diverses modifications successives, caractérisées par des dénominations différentes, telles que : taillables, mainmortables, francs-abergeants, censiers, francs-censiers, geneveysans, francs-geneveysans, francs-sergeans, francs-courmands, francs-abergeants-geneveysans, francs-sujets, bourgeois-amodérés, bourgeois de communance, francs-bourgeois, bourgeois. Enfin l'état de servitude a disparu, après avoir été encore représenté jusqu'à nos jours par la position faite aux bâtards, qui les derniers furent considérés comme n'étant pas de franche condition ; ils demeuraient sujets à la mainmorte tant que le souverain ne les avait pas légitimés. Derniers vestiges des usages des peuples germains et des Bourguignons nos ancêtres, chez lesquels, pour jouir de la liberté, il fallait appartenir à une communauté d'hommes libres ; la naissance en légitime mariage étant une condition nécessaire pour cela, les bâtards en étaient exclus. Ce n'est que par une ordonnance de 1834 que le prince a aboli l'incapacité qui frappait les bâtards quant à leurs biens et les a fait rentrer dans le droit commun.

L'acte que nous allons transcrire, en indiquant la manière dont un homme de condition inférieure était élevé à l'état d'homme libre, fait voir en même temps les restrictions apportées au 16me siècle à la liberté entière et d'un autre côté, il énumère les principaux caractères qui constituaient l'état de servage.

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire cette pièce en fac-simile ; c'eût été un spécimen intéressant de l'écriture usitée dans notre pays à cette époque.

« Leonor d'Orleans, duc de Longueville et de Touteville, Marquis de Rothelin, » comte souverain de Neufchastel en Suysse et de Sainct Pol, Comte de Dunoys, » Tancarville et de Harlières, prince de Chastellaillon, souverain de Lambesc, Grand » Chembelan de France, Conestable hérédital de Normandie, chevalier de l'or- » dre du Roy, cappitaine de cent hommes d'armes des ordonnances de sa Majesté,

[1] *Manumission*. Action d'affranchir les esclaves et les autres personnes de condition serve.

» Gouverneur et lieutenant général pour icelle en ses terres et pays de Picardie,
» Boulonnoys et Artoys. A Tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Sça-
» voir faisons; que sur la Requeste de Jean Petavel de Bosle, notre subject taillable
» et de main morte, tant en son propre et privé nom, que de tous ses frères et
» bien de leurs femmes; aussi de ses nepveux, nos hommes, aussi subiects tail-
» lables et de main morte. Et suyvant l'advis que de ce nous a esté donné par
» nostre amé et feal Ambassadeur le sieur de Maniquet et les gens de nostre con-
» seil en notre Comté de Neufchastel, inclinant librement, a tout beinng, doux
» et gracieux traitement, bien, profit et soulagement de nos bons, fideles, loy-
» aux et obeissans subiects, Avons iceluy, ensemble ses frères, nepveux et bien de
» leurs femmes, Manumis et affranchis, Manumittons et affranchissons par ces
» présentes, pour nous, nos hoirs et perpétuels successeurs, de la condition et ser-
» vitude commendables, taillables et mainmortables, tant seulement, à perpétuité
» pour eux et leurs hoirs légitimes, procrées au sainct Estat de mariage. Les mettant
» au rang et degré de tous aultres hommes libres et de franche condition, nos sub-
» iets au Comté dudict Neufchastel, ses appartenances et deppendances. Avec béné-
» fice et permission de pouvoir et debvoir absolument et franchement, sans opposi-
» tion, n'y reprehension quelconques, vendre, alliéner, transporter, eschanger, per-
» muter, obliger, ypothéquer, ordonner, tester, bailler, donner, contracter, transi-
» ger, faire et disposer de tous et chacun leurs biens generalement quelconques pré-
» sens et advenirs. Aussi de pouvoir et debvoir hériter, user et joyr de tous aul-
» tres droicts et privilèges concernans disposition des biens et Estat des corps, dont
» usent et jouyssent tous aultres hommes libres et de franche condition, nos subiets
» audict Comté. A esté faict ledist affranchissement en oultre les considérations cy
» devant et après escriptes moyennant l'entraige de cent escus d'or au soleil, portant
» cense le temps et terme de quattre ans, au contenu de l'obligation sur ce faicte
» pour nous. Et pour la cense imposée à perpétuité de six deniers foybles pour
» ung chacun an. De recharge en oultre les anciennes censes et rentes comprises es
» anciens Rentiers et Recognoissances. Et si Reservons touteffois par cestes et si
» resterrons à nous, à nos hoirs et perpetuels successeurs la Souveraineté des droicts
» de seigneurie, comme censes, rentes, amendes, poulles, chappons, usaiges, trahus,
» corvées, chevauchées, charrois et tous aultres debvoirs generalement quelconques,
» come ils estoient tenus d'anciennetté et auparavant la date de dites présentes.
» Mesmement aussi qu'en cas que, cy après partaige entrevint entreeux, cha-
» cun partaige en teste et feu, paiera nonobstant ledit affranchissement, tousjours
» entièrement les dites poules, chappons et six deniers foybles imposés, et satisfera
» aussi à tous les dits trahus, usaiges et debvoirs sus déclarés, sans prétendre aulcu-
» nement mespartement, division et demembrement aulcuns, des dites censes et deb-
» voirs, pour estre reservés expressément a une chacune teste es partaige, payement
» et satisfaction entière à tout ce que dessus, pour le regard des dites censes et deb-

» voirs, tousjours par chacun an, aussi que par les dites Recognoissances ils
» sont à ce tenus et obligés. Si donnons en mandement à tous et chacun de
» nos officiers, de faire, laisser et souffrir, jouyr pleinement et paisiblement ledict
» Jehan Pettavel, ses dicts frères et nepveux, ensemble toute leur postérité née et
» à naistre, comme dit est, tousjours au St Estat de mariage, de la présente ma-
» numission et affranchissement et de tout ce que en deppend, sans empeschement,
» trouble ny dificulté. Car ainsi le voulons et nous plaist. En tesmoins de ce, nous
» avons signées de notre main ces dictes presentes et faict contresigner par notre amé
» et feal secrétaire d'Estat audict Comté, et scèllées du scel de nos armes a cyre rouge
» sur double queue. Faict et passé le premier jour de Mars, l'an de salut mil cinq
» cens soixante et dix, par la personne de notre dict Ambassadeur en notre dict nom,
» suyvant le pouvoir de ce, à lui par nous donné. LÉONOR.

Par Mgr le Duc, Marquis, Comte souverain et Prince,
B. HORRY. »

Il est curieux de retrouver dans notre droit neuchâtelois, l'ancienne institution romaine de la manumission; bien que sans doute, le mode d'affranchissement ne fût plus accompagné chez nous des formes qu'il revêtait chez les Romains, il rappelle cependant que l'esclave est sous la main et le pouvoir du maître et qu'en l'affranchissant, ce dernier le libère de la main qui pesait sur lui.

A l'époque de la rédaction de l'acte ci-dessus, la manumission ne pouvait être considérée comme l'affranchissement de l'état de serf, car les hommes sujets à la taille et à la mainmorte, bien que de condition inférieure, étaient néanmoins soustraits au servage proprement dit, leur personne n'était plus sous le pouvoir du seigneur, et s'ils se trouvaient frappés d'incapacité, ce n'était que quant à leurs biens, soumis à la taille et à la mainmorte.

En outre ils devaient un certain nombre de prestations; les charrois et corvées, qui étaient imposés pour certains travaux à accomplir; les trahus, espèces de corvées, concernant peut-être les charrois en hiver au moyen de traîneaux (trahae); la chevauchée qui les obligeait de fournir cavaliers et chevaux pour suivre le prince dans ses guerres; des poules et chapons, redevances personnelles des taillables; selon Jonas Boyve le seigneur réclamait de ceux qui gardaient des poules un ou plusieurs chapons engraissés.

Samuel de Chambrier (*Mairie de Neuchâtel*, page 588) se demande, à propos des biens d'une femme mariée soumis à la taille, pourquoi ces biens étaient échus au seigneur? La même question se présente à la lecture de notre acte: « Avons i celuy, ensemble ses frères, nepveux et *bien* de leurs femmes, manumis et affranchis. » Doit-on en conclure que les biens des femmes de taillables et mainmortables n'étaient pas placés sur la même ligne que ceux du mari, quant aux droits du seigneur, et qu'ils étaient soumis à des impositions spéciales? Nous posons la question, en laissant à d'autres plus compétents le soin d'y répondre. ED. PERROCHET.

UN TROUBADOUR NEUCHATELOIS

CHANSONS DU XIIIe SIÈCLE

II

Minne gebiutet mir, daz ich singe,
unt wil niht, daz mich iemer verdrieze;
Nu han ich von ir weder trost noch gedinge,
unt daz ich mines sanges iht genieze.
Si wil, daz ich iemer diene uf einen tak,
da noch min dienest ie vil kleine wak,
und al min stæte niht geheľfen mak;
Nu wære min reht, möht, ich, daz ich'z lieze.

Ez stet mir niht so, ine mak es niht lazen,
daz ich daz herze von ir nie mer bekere;
Ez ist ein not, daz ich mich niht kan mazen,
ine minne si, diu mich da hazzet sere,
Und ie mer tuon, swiez doch dar ümbe mir ergat;
min groziu stæte mich des niht erlat,
und ez mich leider kleine verlat;
ist ez leit, doch diene ich ir ie mer mere.

Ie mer mere will ich ir dienen mit stæte,
unt weiz doch wol, daz ich sin nie mer lon gewinne;
Ez wær an mir ein sin, ob ich da bæte,
da ich lones mich versæhe von der minne.
Lones han ich noch vil kleinen wan,
ich diene ie dar, da ez mich kleine kan vervan;
nu lieze ich ez gerne, möhte ich ez lan :
ez wellent dur daz nicht von ir mine sinne.

MUSÉE NEUCHÂTELOIS.

RODOLPHE, comte de Fenis, troubadour neuchâtelois.

XIIIme Siècle



Gewan ich ze minnen ie gůten wan · nv han ich von ir
weder trôst noch gedingen wan ich enweis wie mir
süle gelingen · sit ich si mag weder lassen noch han · mir
ist alse dem der vf den bŏm da stigen vñ niht hoh' mag ·
vñ da mitten beliben vñ ŏch mit nihte wider komē kan
vñ also die zit mit sorgen hine vertriben ·

MUSÉE NEUCHÂTELOIS.

Minnesinger. Grave Ruodolf von Niuwenburk

Mir ist alse deme der da hat gewant sinen muot an ein
spil. vn̄ er da mitte verliuset vn̄ erz verswert ze spa
te erz doch verbirt. also han ich mich ze spate erkant.
der grossen liebe die dú minne wid' mich hat. mit schonē
geberden si mich ze ir brahte vn̄ lat mich alse der
böse geleite tůt d' wol gehaisset vn̄ gelues nie gedahte.
Min vrowe sol lan den gewin. das ich ir diene ich mag
es miden. ie doch bitte ich si das geruche liden. so wer
ret mir niht dú not. die ich lidende bin. wil ab' si mich
von ir vertriben. ir schöner grůs schaidet mich von
ir libe. noch dannoch fůrhte ich das si mich vertribe.
Minne gebútet mir das ich singe. vn̄ wil niht das
mich iem verdriesse. nu han ich von ir wed' trōst noch
gedinge. vn̄ das ich mines sanges iht geniesse. si wil
das ich iem̄ diene an solhe stat. da noch min dienst ie
vil claine wag. vn̄ al min stete niht gehelfen mag.
nu were min reht moht ich das ich es liesse.
Es tůt mir niht so ich enmag es niht lassen. das
ich das herze von ir iem̄ bekere. es ist ain not das ich
mich niht kan massen. ich minne si dú mich da hasset
sere. vn̄ iemer tůn sone es doch darumbe mir ergat.
min grosse stete mich des niht erlat. vn̄ es mich laid'
deme ervat. ist es ir lait doch diene ich ir iemer mere.
Iemer mere wil ich ir dienen mit stete. vn̄ wais doch
wol das ich sin niem̄ lon gewinne. es were an mir ain
sin ob ich da bete da ich lones mich versehe von der
minne. lones han ich noch vil claine wan. ich diene
ie dar da es mich claine kan vervan. nu lůe ich es ge
ne moht ich es lan. es wellent durch das niht von ir
Mine sinne wellent durch das niht mine sinne.
von ir schaiden. sine si mich bi ir niht wil lan beliben.
si enkan mir doch das niem̄ gelaiden. ich diene ir gerne
vn̄ durch si allen gůten wiben. lide ich dar und' not das
ist an mir niht schin. dú not ist dú maiste wone min
si sol ir zorne darumbe lassen sin. wan si enkan nich
Mit sange wande ich mi sorge niemer von ir vertriben.
ne sorge krenken. darumb
lan. so ich ie mer
gent si mi
mi

Fac-simile d'aprés une miniature du manuscrit de Weingarten: par le Dr. Guillaume

Mine sinne wellent dur daz niht von ir scheiden,
swie si mich bi ir niht wil lan beliben;
Si enkan mir doch daz nie mer geleiden,
ich endiene ir gerne unt dur si allen guoten wiben;
Lide ich dar under not, daz ist an mir niht schin,
diu not ist diu meiste wunne min;
Si sol ir zorn dar ümbe lazen sin,
wan si enkan mich nie mer von ir vertriben.

L'amour m'ordonne de chanter
Et de ne point me laisser décourager,
Mais je n'ai de lui ni gain ni soulas,
Et ne trouve à mes chants nulle jouissance.
Il veut que chaque jour je le serve davantage,
Quoique je n'y aie jamais gagné grand'chose,
Et que toute ma constance ne me serve à rien;
J'aimerais bien mieux m'y soustraire, si seulement je le pouvais.

Mais je ne le puis, mon cœur s'y refuse,
Car point ne pourrai le détourner d'elle,
C'est là mon malheur, je ne puis résister,
Je l'aime, elle qui ne fait que me haïr,
Et je l'aimerai toujours davantage, quoi qu'il en arrive,
Je suis trop fidèle pour pouvoir faire autrement
Et malheureusement cela ne m'avance guère,
Malgré les maux que j'endure pour elle, je l'aime toujours de plus en plus.

Je la servirai toujours davantage,
Et cependant je sais que je n'en aurai jamais aucun gain.
Peu s'en faut que je n'aille offrir mes hommages,
Où l'amour pour moi serait plus propice;
J'ai jusqu'ici peu songé à ma récompense,
Je sers toujours, quoique toujours en vain;
Je cesserais bien de m'occuper d'elle,
Mais hélas mon cœur ne peut s'en détacher.

Mes pensers ne veulent pas se détacher d'elle,
Alors même qu'elle ne souffre pas ma présence auprès d'elle,
Elle ne peut cependant pas m'enlever ce bonheur,
Je suis son esclave, et pour elle, je veux servir toutes les dames.
Si j'en souffre, ma souffrance n'est pas feinte,
Mais mes maux sont mon plus grand bien,
Qu'elle cesse donc d'être en courroux
De ce qu'elle ne peut me chasser loin d'elle.

III

Mit sange, wande ich, mine sorge krenken,
dar ümbe singe ich, daz ich si wolte lan;
So ich ie mere singe und ir ie baz gedenken,
so mügent si mit sange leider niht zergan.
Wan minne hat mich braht in solhen wan,
dem ich so lihte niht mak entwenken,
wan ich ime lange har gevolget han.

Sit daz diu minne mich wolte alsust eren,
daz si mich hiez in dem herzen tragen,
Diu mir wol mak min leit ze vröuden keren,
ich wœr ein gouch, wolt'ich mich der entsagen,
Ich wil minen kumber ouch minne klagen;
wan diu mir kunde daz herze also verseren,
diu mak mir wol ze vröuden huse geschragen [1].

Mich wundert, wie mich min vrouwe twinge,
so sere, swenne ich verre von ir bin,
So gedenke ich mir und ist min gedinge:
möhte ich si sehen, min sorge wœr da hin.
So ich bi ir bin, des trœst sich min sin,
unt wæne des, daz mir wol gelinge:
alrest meret sich min ungewin.

[1] Ces deux premières strophes sont une imitation des couplets suivants d'une chanson de Folquet:

En chantan m'aven a membrar
So qu'ieu cug chantan oblidar
E per so chant qu'oblides la dolor
E'l mal d'amor;
Mas ou plus chan, plus m'en sove;
Qu'a la boca nulha res no m'ave,
Mas de merce:
Per qu'es vertatz, et sembla be,
Qu'ins el cor port, domna, vostra faisso
Que m chastia qu'ieu no vir ma razo.

E pois amors mi vol honrar
Tan qu'el cor vos mi fai portar,
Per merce us prec qu'el gardetz de l'ardor;
Que'ieu ai paor
De vos mont maior que de me:
E pos mos cors, domna, vos a dirz se,
Si mals l'en ve,
Pos dirz etz, sufrir lo us cove:
Empero faitz del cors so que us er bo,
E'l cor gardatz si cum vostra maiso.

So ich bi ir bin, min sorge ist dest mere,
als der sich nahe biutet zuo der gluot,
Der brennet sich von rehte harte sere :
ir groziu guete mir daz selbe tuot.
Swenne ich bi ir bin, daz tœtet mir den muot,
unt stirbe aber rehte. swenne ich von ir kere,
wan mich daz sehen dunket also guot.

Ir schœnen lip han ich da vor erkennet,
er tuot mir, als der vledramus daz lieht,
Diu vliuget dar an, nuz si sich gar verbrennet,
ir groziu guete mich also verriet.
Min tumbez herze daz enlie mich also niet
ich enhabe mich so verre an si verdennet,
daz mir ze jüngest reht alsam geschiet [1].

J'ai voulu par mes chants, chasser les soucis qui me rongent,
Aussi je chante pour les adoucir,
Mais plus je chante, plus je pense à elle.
Aussi mes chants sont-ils loin de bannir mes maux,
L'amour seul a pu ainsi troubler mes sens
Et il m'empêchera de lui échapper,
Puisque je le sers depuis si longtemps.

Depuis qne l'amour m'a ainsi honoré
En m'ordonnant d'aimer celle
Qui pourrait changer ma souffrance en joie
Je serais insensé de me lasser d'elle,
Je veux me plaindre à l'amour des maux que j'endure,
S'il a pu ainsi embraser mon cœur,
Il ne pourra pas me refuser ses joies.

[1] Cette strophe est semblable à celle d'une chanson de Folquet :

Ab bel semblan que fals' amors adutz
S'atrai ves leis fols amans e s'atura,
Co'l parpaillos, qu'a tan folla natura,
Que-s fer el foc per la clardat que lutz.

L'image du papillon attiré par la flamme et s'y brûlant est du reste souvent employée par les poètes de tous les temps et de tous les pays. Dans une chanson de Jaques de Leutino, poète italien du moyen âge, on trouve un passage identique :

Si comé l parpaglion, ch' ha tal natura
Non si rancura di ferire al foco.

Ce qu'il y a de particulier dans le chant de Rodolphe, c'est que la chauve-souris remplace le papillon.

Je me demande comment ma bien-aimée
A pu ainsi me subjuger, quand je suis loin d'elle
Je me dis (c'est là ma consolation), si je réussissais seulement
A la voir, tous mes maux seraient terminés.
Quand je suis près d'elle, mon âme est consolée
Et je m'imagine que je pourrais bien encore réussir,
Et cependant jamais je ne suis moins heureux.

Quand je suis près d'elle, ma souffrance augmente,
C'est comme celui qui s'approche de la flamme
Et qui plus s'approche, plus se brûle aussi.
Sa grande bonté est pour moi la flamme,
Quand je suis près d'elle, cela m'ôte tout courage
Et si je m'éloigne, je succombe à l'ennui
Tant sa vue me rempli de joie.

J'ai trop ébloui mes yeux de sa ravissante image
Elle est pour moi comme la lumière pour la chauve-souris,
Qui vole vers la flamme jusqu'à ce qu'elle s'y soit consumée.
Sa grande bonté m'a mis dans l'état où je suis
Mon cœur insensé n'a pu résister
Et je me suis pris d'un tel amour pour elle
Qu'à la fin je n'ai que ce que j'ai mérité.

(La fin à la prochaine livraison). Dr GUILLAUME.

UN GOUVERNEUR DE NEUCHATEL

MILORD MARÉCHAL

Depuis Othon de Vaumarcus qui vivait sous le comte Louis, jusqu'au général de Pfuel notre contemporain, pendant cinq cents ans, de 1350 à 1848, notre pays a été administré par une suite d'hommes qui, sous le titre de gouverneurs, exerçaient l'autorité du prince en l'absence de celui-ci. La vie de ces personnages est peu connue, même des Neuchâtelois, et souvent on n'a sur eux d'autres détails que ceux que l'on peut puiser dans quelques actes officiels où ils figurent comme parties contractantes. La part importante que ces hommes ont eue dans la vie de nos ancêtres, le rôle que quelques-uns ont joué dans de graves événements, le fait que, sous les maisons d'Orléans et de Prusse, ils étaient les souverains réels du pays par suite de l'absence des princes, toutes ces circonstances devraient faire supposer que leur mémoire est conservée dans le pays qu'ils ont gouverné jadis. Il n'en est rien cependant, aussi espérons-nous que les quelques détails que nous avons pu rassembler sur l'un de ces hommes intéresseront nos lecteurs, d'autant plus que ce personnage fut peut-être une des figures les plus originales du XVIIIe siècle.

Grand seigneur écossais, il est général sous Marlborough et commande une partie des armées de la reine Anne; à la mort de cette princesse, il se révolte contre son successeur et vaincu il quitte les frimas de l'Ecosse pour le beau ciel de l'Espagne, dont il se fait une nouvelle patrie. Le grand Frédéric l'attache à son service et finit par en faire un gouverneur de Neuchâtel; mais ce fils de l'Ecosse, cet enfant du pays de l'Europe où la foi religieuse fut peut-être la plus vive, joint à un cœur excellent, à une bonté innée, le scepticisme si ce n'est l'incrédulité de son siècle, et l'une des premières choses dont il doit s'occuper dans son gouvernement est d'apaiser une querelle théologique à laquelle en succède bientôt une autre beaucoup plus désagréable pour lui, puisque son ami le plus cher s'y trouve intéressé. Après les questions de dogmes surgit une question administrative qui met toute la population en effervescence. Cette fois, de guerre las, le gouverneur abandonne les Neuchâtelois à leur sort bon ou mauvais et se retire à Berlin, où il termine ses jours.

Georges, lord Keith et Altree, maréchal héréditaire d'Ecosse, plus connu sous le nom de Milord Maréchal, était le fils aîné de Guillaume, comte maréchal d'Ecosse, et de lady Drummond, fille de lord Perth, grand chancelier du même royaume. Il naquit vers 1685, dans le comté de Kincardine en Ecosse, et reçut une excellente éducation. Après avoir servi quelque temps dans un régiment, il fut nommé par la reine Anne capitaine de ses gardes. Il fit ensuite la guerre avec distinction sous le célèbre Marlborough, et se trouvait, en 1712, premier brigadier de l'armée que le duc d'Ormond commandait en Flandre. Après la mort de la reine Anne, Milord Maréchal, fortement attaché, quoique protestant, aux intérêts des Stuarts, voulut proclamer dans les rues de Londres, à la tête des gardes, le frère de cette princesse, si connu depuis sous le nom de « Prétendant », qu'il ne put changer en celui de roi. Les jacobites louèrent beaucoup son projet, mais ne firent rien pour l'exécution. En 1715, se croyant plus sûr d'être secondé dans son généreux zèle, Keith fit prendre les armes à l'Ecosse, en faveur du Prétendant ; mais il ne crut pas que la guerre qui allait éclater pour ce prince, dût se faire sans lui. Aussi lui écrivit-il « qu'un souverain » privé de ses états, devait partager les périls de ceux qui exposaient leur vie pour » les lui rendre, » et il le détermina à quitter sa retraite pour aller se mettre à la tête de son parti.

Non content d'avoir armé les anciens sujets des Stuarts, Keith demanda des secours à la France et à l'Espagne : cette dernière puissance, tout épuisée qu'elle fût après une longue et malheureuse guerre, fit partir pour l'Ecosse plusieurs vaisseaux et quelques troupes ; mais une tempête violente et imprévue, la désunion des chefs, des fautes accumulées, suite nécessaire de cette désunion, obligèrent bientôt le Prétendant à se rembarquer, après avoir eu d'abord quelques avantages, à la suite desquels il avait été proclamé roi dans Edimbourg, par Milord Maréchal, à la tête d'une armée de montagnards qu'il avait rassemblés.

Longtemps avant de se mettre à la tête des Ecossais, et dans le moment même où le roi George I[er] était monté sur le trône, lord Keith s'était retiré dans sa patrie et s'était démis de sa place de capitaine des gardes, « voulant bien, disait-il, garder un roi, mais non un usurpateur. » Il fut condamné à mort par jugement du parlement d'Angleterre, et privé de toutes ses dignités et de ses biens ; il ne conserva que son titre de Maréchal d'Ecosse. « Pour cet effet là, » écrivait-il à l'un de ses amis, avec une gaîté qui ne l'abandonna jamais dans la plus mauvaise fortune, « je le garderai » sous le bon plaisir du roi George, qui n'est pas maître de me l'ôter ; car j'en jouis, » ne lui en déplaise, à meilleur droit qu'il ne possède sa couronne, puisque ce titre » était celui de mes pères ; et si je ne puis l'empêcher de signer comme il fait, *George,* » *roi*, au moins je signerai toujours, avec sa permission, *le Maréchal d'Ecosse.* »

Après le départ du Prétendant, Milord Maréchal erra encore six mois en Ecosse. Il essaya, mais en vain, de ranimer le parti mourant de la maison de Stuart, malgré le danger qui menaçait sa vie, puisque sa tête était mise à prix dans des proclamations

à la lecture desquelles il avait lui-même assisté; et telle était sa confiance dans ses compatriotes, qu'il n'en conçut aucune crainte et n'usa d'aucun déguisement pour se sauver. Il se vit enfin obligé de quitter sa patrie, où il n'avait plus à attendre qu'une mort inutile pour son pays et pour son roi : il visita plusieurs cours de l'Europe, se flattant de les intéresser au sort du Prétendant; mais il ne vit que trop bien, par le peu de fruit de ses sollicitations, que « ce roi sans états et sans forces n'avait rien à es» pérer de ses augustes confrères. »

Milord Maréchal se rendit alors en Espagne, pour s'attacher au service de cette puissance en attendant des circonstances plus heureuses; il était accompagné des officiers écossais qui avaient été les compagnons de ses dangers et de ses malheurs. On lui remit des brevets d'officiers-généraux et d'officiers de tous grades, mais il refusa pour lui-même le grade de lieutenant-général: « voulant attendre,» dit-il au cardinal Albéroni, «de s'en être rendu digne et capable»; il n'accepta que celui de maréchal-de-camp. Pendant qu'il était au service d'Espagne, il alla visiter Avignon, où il séjourna même quelque temps. Il habita aussi très longtemps la ville de Rome, auprès du Prétendant, qui lui donna l'ordre de la Jarretière, dont il n'osait se parer qu'à la très petite cour de ce prince: « Il faut, disait-il, renoncer, sous peine de ridicule, »à ces vains ornements, lorsque celui de qui on les tient n'est pas en état de les faire »respecter.» Il fut chargé de beaucoup de négociations secrètes, mais, plus de trente ans avant sa mort, il brûla tous ses papiers, et les détails de ces négociations resteront à jamais inconnus.

Au milieu de toutes les cours, son goût pour l'Espagne l'y ramenait toujours; il en aimait le beau climat et surtout en chérissait le peuple, auquel il trouvait un caractère de noblesse et de franchise d'autant plus fait pour lui plaire que ce caractère était le sien. Lorsque l'Espagne eut, en 1733, déclaré la guerre à l'empereur, lord Keith désira d'être employé, « mais, dit d'Alembert, sa Majesté catholique le refusa d'abord, ne voulant que des catholiques comme elle dans les troupes destinées à cette guerre, qui n'était pourtant pas une croisade. Mais ce prince, scrupuleusement religieux, et de la conscience la plus timorée, craignait sans doute qu'en permettant à un hérétique de se faire tuer à son service, cette grâce, jusqu'alors inouïe dans ses états, ne devînt pour l'hérétique la cause, au moins occasionnelle, de sa damnation. «Sire, lui dit Milord Maréchal, s'il ne m'est permis de servir votre Majesté qu'*ad* » *honores*, je vous prie de m'accorder ma retraite.» Il obtint l'emploi qu'il demandait et son zèle l'emporta sur les scrupules du monarque, qui se dispensa, dit-on, de consulter son confesseur sur ce cas de conscience, comme il faisait sur tous les autres. La pieuse et orthodoxe délicatesse qui faisait tant appréhender à Philippe V d'employer dans cette guerre Milord Maréchal, dut paraître à celui-ci d'autant plus étrange que l'année précédente il avait été nommé par ce même roi pour servir comme officier-général dans une expédition contre les Maures. Mais peut-être la cour d'Espagne était-elle persuadée qu'un chrétien, orthodoxe ou non, qui périt dans une guerre.

contre les infidèles, obtient, s'il est nécessaire, la pardon de ses erreurs, en acquérant la palme du martyre. »

La guerre contre l'empereur ayant été très courte, Milord Maréchal retourna vivre tranquille et heureux dans le royaume de Valence, « où il trouvait de bons amis, à » commencer par le soleil.» Mais ayant appris que son frère, le général Keith, avait été grièvement blessé au siége d'Oczakow, il vola à son secours, le conduisit à Paris, de là à Barège, dont les eaux le guérirent, et repartit pour sa chère Espagne. En 1744, le prince Charles-Edouard, fils du Prétendant, qui désirait vivement passer en Ecosse, ayant dit à Milord Maréchal, en l'embrassant: « Je n'ai besoin que de » vous seul, je veux aller vaincre ou périr avec mes fidèles amis, » celui-ci chercha à le détourner de cette entreprise qui ne pouvait réussir que soutenue par une puissance étrangère; mais ce jeune prince, emporté par son courage, n'écouta pas ses sages représentations: son voyage eut la triste issue que chacun connaît et qui avait été prédite par tous les hommes sensés. La grande franchise de lord Keith et les flatteurs qui entouraient le prince Charles-Edouard le perdirent dans son esprit.

Peu après ces événements, lord Keith quitta le service d'Espagne, révolté qu'il était des hauteurs du successeur d'Albéroni, et vécut quelque temps à Venise dans la plus grande obscurité. Lorsque le général Keith, son frère, qu'il aimait tendrement, eut passé du service de Russie à celui de Prusse, il ne put résister aux sollicitations qu'il lui faisait d'aller s'établir à Berlin: « Mon frère, disait-il, s'est » éloigné de ses glaces pour m'attirer vers lui; il est juste que je m'éloigne aussi de » mon soleil pour l'aller trouver.» A peine établi dans ce nouveau séjour, il fut connu et estimé du grand Frédéric, qui le nomma son envoyé à la cour de France et ensuite à celle d'Espagne. Cependant les fonctions diplomatiques n'étaient point de son goût; trouvant qu'il fallait pour ce métier là, une finesse qu'il n'avait pas et qu'il ne se souciait pas d'avoir.[1]

En 1754, Milord Maréchal fut nommé gouverneur de notre pays et, à son arrivée à Neuchâtel, le 30 septembre de la même année, il fut installé dans cet emploi, qui était vacant par la mort de M. de Natalis. Il avait accepté ces fonctions sans hésiter, croyant pouvoir faire quelque bien dans ce qu'il considérait comme une place de fort peu d'importance; il espérait aussi que notre climat conviendrait mieux à sa santé que celui de la Prusse et comptait terminer ses jours dans une douce sinécure. En effet, ayant pendant les premières années fait du château de Colombier son sé-

[1] Dans les détails qui précèdent, nous avons suivi l'*Eloge de Milord Maréchal*, par d'Alembert, éloge reproduit textuellement par la *Biographie universelle* des frères Michaud qui, sous la signature d'un de ses rédacteurs, le donne comme une œuvre originale. — Depuis l'arrivée de lord Keith à Neuchâtel jusqu'à sa mort, nous avons employé les documents inédits que possède la Bibliothèque de Neuchâtel, l'*Histoire de Neuchâtel*, par le chancelier de Tribolet, et les *Confessions* de J.-J. Rousseau.

jour habituel, il s'y occupait de chasse et d'agriculture. Les lettres que nous avons de lui à cette époque, le montrent constamment à la recherche de nouveaux arbres, de nouvelles plantes, légumes ou fruits dont il veut orner sa retraite ou faire apprécier les qualités au peuple qu'il administre ; ainsi ce fut lui qui introduisit chez nous la culture de la pomme de terre. L'industrie l'occupe aussi : il engage Jaquet-Droz à se rendre à la cour d'Espagne avec ses machines ingénieuses ; il le recommande à tous ses amis espagnols et contribue ainsi à fonder la fortune du grand mécanicien neuchâtelois. D'un autre côté, il forme le projet de créer à Colombier deux grands établissements industriels : une fonderie de canons et d'armes de toute nature, et une fabrique de vermicelles. Les Espagnols et les Turcs étant alors les armuriers par excellence, c'est d'après les principes de ces deux peuples qu'il veut organiser sa manufacture d'armes ; dans ce but il traduit de l'espagnol un petit traité sur la matière. D'autre part, son séjour à Venise et dans le midi de la France l'ayant sans doute familiarisé avec la fabrication des pâtes d'Italie, il veut faire entrer ce comestible dans la cuisine neuchâteloise, tout comme il est le premier notable de notre pays qui, dans un repas, ait fait servir des pommes de terre à ses convives.

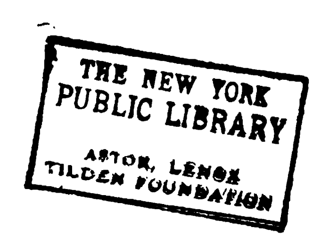
Milord Maréchal, qui resta toute sa vie célibataire, s'était formé une famille d'une façon assez singulière. Il avait élevé une jeune turque, fille d'un capitaine des janissaires, qui avait été trouvée dans les ruines d'Oczakow, lors de la prise de cette ville par les Russes ; elle se nommait Emétulla, et Milord, qui lui avait fait donner une excellente éducation, avait pour elle une amitié vraiment paternelle, tout en ayant dû surmonter à son égard un sentiment plus vif. Cette jeune fille se convertit au christianisme pendant son séjour à Neuchâtel et fut reçue au baptême en 1763. Les registres de l'état civil de Neuchâtel indiquent le fait de la manière suivante : » Le lundi 24 janvier 1763, M. Henri-David Petitpierre a batizé Mademoiselle Marie, » qui portait le nom d'Emétulla, née dans le mahométisme, demeurant chez Milord » Maréchal d'Ecosse, notre gouverneur, depuis le fameux siége d'Oczakow en 1737. » Laquelle a souhaité de faire profession de christianisme, après en avoir reconnu la » vérité, par la bénédiction que Dieu a répandue sur les instructions qu'il lui a don- » nées.» Lord Keith, non content d'avoir élevé cette jeune turque, lui fit encore faire un mariage honorable et lui donna, outre sa dot, une rente de deux mille écus sur les biens qu'il avait recouvrés en Ecosse ; de plus, Frédéric II assura à Emétulla la jouissance du château de Colombier pendant sa vie. Elle ne fit pas usage de cette faveur royale et, si nous ne nous trompons pas, s'établit en Ecosse avec son mari.

Les autres membres de la famille du gouverneur étaient Ibrahim le tartare, Stéphan le calmouck et Motcho le nègre. Ibrahim se disait de la race du grand Lama et, vu cette origine ecclésiastique, Milord l'appelait son «grand aumônier.» «C'était,» suivant ses paroles, «un concours de circonstances qui lui avait donné sa petite horde » tartare, dont il s'accommodait assez.» Il se trouvait même si bien de ces serviteurs,

qui tous lui avaient été donnés comme esclaves, qu'il en fit ses enfants adoptifs et pourvut à leur avenir en les instituant héritiers d'une partie de sa fortune.

Les illusions que lord Keith s'était faites sur la douce existence qu'il allait mener chez nous ne furent pas de longue durée. Ce grand seigneur écossais, ce général n'était point fait pour gouverner les Neuchâtelois: habitué, par sa haute naissance et sa carrière militaire, à une obéissance passive de la part de ses inférieurs, il fut très surpris de trouver chez ses nouveaux administrés une autre manière de voir et de penser. Il ne comprit jamais le caractère de notre peuple, encore moins nos lois et nos coutumes, et la vivacité avec laquelle les Neuchâtelois défendaient leurs droits, envers et contre tous, lui paraissait être de la sédition; aussi, par ses actes et ses paroles, il semble plutôt avoir soufflé sur le feu des dissensions que cherché à l'éteindre. Un ami intime de Milord Maréchal, un illustre écrivain, Jean-Jacques Rousseau, fait le portrait de notre gouverneur dans les lignes suivantes: «Les Neuchâtelois qui n'aiment que la pretintaille et le clinquant, qui ne se connaissent point en véritable étoffe, et mettent l'esprit dans les longues phrases, voyant un homme froid et sans façon, prirent sa simplicité pour de la hauteur, sa franchise pour de la rusticité, son laconisme pour de la bêtise; se cabrèrent contre ses soins bienfaisants, parce que, voulant être utile et non cajoleur, il ne savait point flatter les gens qu'il n'estimait pas.» D'un autre côté, un historien neuchâtelois, le chancelier de Tribolet, qui n'avait pas pour ses compatriotes le même dédain, ni pour lord Keith le même enthousiasme que le philosophe, nous dit: «Sa conduite publique et particulière dans ce pays présente divers traits d'inconstance, de boutade et même de hauteur. .... Lord Keith y a laissé la réputation d'un honnête homme, mais bizarre et fier de sa naissance et de la faveur de Frédéric II.» La vérité est sans doute entre ces deux extrêmes, et ce que les écrivains que nous venons de citer ne mentionnent pas, c'est que l'indifférence complète en matière religieuse, pour ne pas dire l'incrédulité avouée de Milord Maréchal, durent lui rendre particulièrement désagréables les querelles théologiques qui agitèrent le pays sous son gouvernement.

(La suite à la prochaine livraison). J.-H. Bonhôte.





Le Guet de Nuit. (Neuchâtel – 1830-1856.)

Guet, bon guet ! il a frappé douze heures; il a frappé douze heures!

LE GUET DE NUIT

L'institution du guet, à laquelle quelques savants donnent une origine romaine, remonte assurément à des temps antérieurs, à Noé peut-être, s'il faut en croire la ballade :

Noé..... fonda le guêt
Pour qu'on ne vendangeât sa vigne.
Noël le guet!
Noël la vigne.

Le guet, c'est la sentinelle de nuit de toute nation militaire. Nécessaire en temps de guerre, il fut maintenu en temps de paix avec d'autres attributions. Toute hypothétique que soit cette origine, elle est vraisemblable et il ne faut pas lui en chercher une autre. Des ordonnances de Charlemagne, de Saint-Louis, du roi Jean et de François Ier règlent le service de nuit pour les gardes civiques ou gardes bourgeoises, auxquelles était dévolue la garde des villes, de préférence aux troupes mercenaires.

Il y eut alors le *guet assis*, composé de bourgeois, gens de métiers, boutiquiers, etc., et le *guet royal*, ou payé par les rois; préposés à la garde des saintes reliques, des personnes et des choses, il paraîtrait, selon le bibliophile Jacob, que l'un et l'autre guet ne remplirent jamais le but de leur institution, d'où les surnoms historiques de *guet dormant*, donné aux bourgeois, et *pauvre guet*, donné au guet royal.

En Allemagne le *Nachtwächter*, en Espagne le *Sereno*, eurent de longtemps pour office de corner ou de *crier les heures*. La raison de cet usage ne nous est point parfaitement déterminée. Etait-ce pour dire aux bourgeois que le temps passait, *ruit hora fugit irreparabile tempus*. — Mais la nuit est faite pour dormir et peu importe que ces heures passent déterminées ou non. Etait-ce pour engager les chrétiens à veiller? *Veillez et priez!* ou pour leur donner une sécurité parfaite en leur repos en les réveillant toutes les heures?

En Espagne, le crieur de nuit indiquait en plus de l'heure, le temps qu'il faisait et pouvait dans l'origine donner à l'agriculteur, au voyageur ou à l'artisan, l'occasion de combiner l'emploi de la journée du lendemain, mais par optimisme ou par habitude, dans un pays où le ciel n'est couvert que par exception, il n'annonça jamais qu'un temps éternellement serein : *Tiempo sereno*, même dans les nuits noires et pluvieuses ; de là son nom de *Sereno*.

En Suisse, le *Nachtwächter*, comme celui d'Allemagne, armé d'une hallebarde, puis d'un mousquet, portait ou un cornet ou une sonnette pour donner l'alarme en cas de tumulte ou d'incendíe; il avait aussi une formule, une ritournelle rimée et psalmodiée, et des passages évangéliques qu'il prononçait à l'occasion des fêtes de l'église. Chacun connaît ces mélancoliques couplets du guet de la Suisse allemande :

Loset vas i euch Wil sage
An der Glocke hetz zechni g'schlage
Zechni g'schlage
Zechni g'schlage

Et ceux de notre guet neuchâtelois :

Guet bon guet ! il a frappé douze heures,
Il a frappé douze heures.

Qui n'a souvent écouté, par une nuit calme, ces notes ou sonores, ou grêles, ou farouches du guet de nuit, recommençant à des intervalles réguliers pour s'éteindre au loin au détour d'une rue; les amis de l'étrange et du pittoresque regretteront comme nous ce vieux vestige des époques passées.

La première ordonnance à nous connue, relative à la garde de la ville de Neuchâtel et aux guets, date du 26 juin 1775, bien que cette institution existât auparavant. C'est à ce moment qu'elle fut probablement régularisée.

Cette garde fut composée de 21 guets et de deux lieutenants. Un lieutenant et sept hommes montaient la garde chaque nuit. Après la retraite sonnée, ils patrouillaient dans toute la ville, l'un d'eux était placé à l'hôpital pour ouvrir la porte à ceux qui entraient et sortaient et prendre les noms des étrangers. « Le guet du Faubourg, » partie de la ville alors dangereuse, « aura, dit le règlement, son fusil chargé à pou-» dre, afin que, s'il était assailli, il pût tirer en l'air pour se faire entendre du corps » de garde et avoir du secours. » D'autres allaient fermer les portes des Chavannes, de Saint-Maurice et de l'Ecluse, et en rapportaient les clefs au corps de garde. Le guet du Faubourg devait prendre la liste de l'auberge du Lion-d'Or, la seule désignée dans le règlement.

Pour la police du feu, un article prescrivait ce qui suit : « L'ordonnance montera » sur la tour de Diesse, où il y aura une lanterne allumée toute la nuit; il devra frap-» per un coup de marteau sur la grosse cloche en montant, et après avoir examiné » par les quatre faces, s'il n'aperçoit en ville aucun incendie, il frappera un coup de » marteau sur la même cloche en descendant; mais dans le cas qu'il aperçût du feu, » il devra incessamment ordonner au marguiller de sonner le tocsin. »

Les portes de la ville une fois fermées, malheur à l'étranger se promenant dans la nuit. « Toutes personnes, dit le règlement de police, qui ne seront ni bourgeois » ni reçues habitantes en ville et qui se trouveront sur rue sans lumière après onze » heures, le guet qui les rencontrera devra les conduire au corps de garde. »

Une ordonnance du 12 août 1793 porta à 30 le nombre des guets, plus deux ser-

gents subordonnés aux ordres du major ou aide-major de ville; ils furent alors préposés à la garde des foires. Des modifications peu importantes furent apportées aux règlements antérieurs par un décret du 12 juin 1809 et du 14 mars 1831, décret par lequel le guet fut institué à Serrières.

Les règlements de la garde de la ville étaient très sévères; chaque homme prêtait serment d'être obéissant aux ordres de Messieurs les Quatre-Ministraux, de M. l'inspecteur de la garde, etc.; de rapporter exactement tous *bamps* et *recousses* [1] à M. le maire, de faire exactement, sans support ni acception de personne, son rapport à M. le capitaine, de ne pas s'absenter de la ville pour découcher sans permission, etc. Les bonnes mœurs étaient de rigueur pour l'admission dans la garde, l'ivrognerie était punie; cependant, comme on l'a vu plus haut, le règlement eut la prudence de ne pas demander un serment de sobriété, et il eut raison.

L'institution du guet tomba à la suite des événements de 1856 et fut remplacée par la garde municipale.

Nous donnons aujourd'hui le guet en tenue de nuit. Nous donnerons plus tard l'uniforme de grande tenue, avec notice.

A. Bachelin.

[1] *Bamps*. Délits punissables par l'amende. *Recousse*. Rébellion, résistance à l'autorité.

UNE ÉPIZOOTIE AUX JOUX DE LA VILLE

EN 1701 ET 1702

A peine remis de l'émotion bien naturelle qu'avaient causée à Neuchâtel les troubles suscités par le Prince de Conti, du vivant même de S. A. S. Madame de Nemours, Princesse souveraine de Neuchâtel et Valangin, et préoccupé déjà des péripéties qui ne pouvaient manquer de surgir à la mort de la Duchesse, pour la repourvue de la Souveraineté de notre petit pays, le Conseil de Ville fut tout-à-coup obligé de laisser ces questions politiques, pour parer à une épizootie qui survint parmi le bétail qu'on avait envoyé de Neuchâtel aux Joux. Les *Manuels* de ce corps sont remplis de détails intéressants sur cette maladie, qui provoqua de nombreuses mesures de police sanitaire et d'hygiène vétérinaire, nécessita l'intervention du Conseil d'Etat, et contraignit enfin le Conseil de Ville à appeler à Neuchâtel un « médecin du bétail » à poste fixe. Nous rapporterons dans les termes mêmes de ce temps, l'histoire de cette épizootie, qui nous paraît avoir mérité toute l'importance qu'on y attacha à cette époque, sans nous perdre en suppositions sur la nature de cette maladie, alors que rien dans les actes à notre disposition ne peut permettre même une hypothèse à ce sujet.

Le 31 janvier 1701, les Quatre-Ministraux furent chargés d'adresser une bonne censure au sieur David Crible, boucher, qui avait tué une bête ladre et l'avait débitée en gros, se bornant à le dire à ceux qui l'achetèrent sans l'avoir accusé aux sieurs taxeurs. Bien que le Conseil eût profité de ce fait pour augmenter le serment des bouchers d'un article relatif aux bêtes ladres, il paraît que ce ne fut là qu'un cas sporadique, soit isolé, de maladie de l'espèce bovine.

Aussi, le 14 juin, le bétail rouge (vaches) de la Ville monta selon la coutume aux Joux, sous la conduite du berger Jean Necoud. Mais, le 1er août, sur l'information qu'il y avait de l'infection à la Petite-Joux, le Conseil remit à la prudence de MM. les Quatre, de donner les ordres qu'ils jugeraient à propos, pour obvier à un plus grand mal; puis, le 12 du même mois, il décida qu'on ne mènerait pas les taureaux de la Joux à la foire prochaine de Cernier.

Malgré ces mesures et l'attestation duement donnée, que cette maladie contagieuse n'existait pas en Ville, les communautés voisines défendirent d'amener à Neuchâtel leur bétail rouge. Emus de cette résolution fâcheuse, MM. du Conseil, non contents de faire prendre des informations sur ce qui pouvait avoir répandu ce bruit, prièrent, le 5 septembre, M. le Maire de «prester serment au Berger, au Vasmeistre (maître des basses-œuvres, en allemand : *Wasenmeister*) et autres que l'on croira avoir quelque connoissance de cette prétendue infection. Et en cas, » ajoutaient-ils, « qu'il se constate que le bruit qu'on a répandu ne contienne pas vérité, on fera des plaintes à Monseigneur le Gouverneur contre les communautés de Corcelles et Cormondrèche, qui ont les premiers fait ces défenses. »

Mais l'automne était là, et de crainte de voir les vaches apporter l'épizootie à Neuchâtel, on remit, le 30 septembre, à la prudence de MM. les Quatre-Ministraux, d'acheter du foin pour nourrir encore le bétail à la Joux; puis, le 24 octobre, on décida qu'on ferait incessamment abattre celles qui étaient déjà malades ou qui le deviendraient d'ici là, sauf à remettre aux propriétaires une pistole par bête assommée; en outre, comme c'était à la Petite-Joux que le fléau s'était montré, il fut passé en Conseil, le 2 novembre, qu'on exposerait en montes la Grande-Joux pour y mettre tout le bétail de la Ville l'année suivante, et que les 5 batz qu'on continuerait à faire payer par tête de bétail, seraient appliqués à l'extirpation de la broussaille de la Grande-Joux, cela sans doute afin que les vaches y trouvassent de la nourriture en suffisance, sans aller pâturer sur la Petite-Joux, mesure qu'on réitéra, le 5 juin 1702, à ceux de MM. les Quatre qui devaient monter, conformément à l'usage, à l'alpage de la Bourgeoisie, pour mesurer le lait des vaches, leur enjoignant en outre de faire faire un mur de séparation entre les deux Joux.

Il ne paraît pas que la mesure radicale prise relativement aux bêtes malades, eût abouti à enrayer l'épizootie, car on dut, le 2 novembre 1701, résoudre que les vaches finiraient de manger le foin qu'on avait acheté, sauf à réclamer des particuliers 12 batz par tête de bétail, puis qu'on aviserait ultérieurement sur ce qu'il y avait à faire. C'est ce qui eut lieu, le 14 du même mois, par la décision de faire descendre les vaches de la Petite-Joux par les lieux les moins préjudiciables aux communautés voisines, préalablement averties, en obligeant les propriétaires à garder jusqu'à nouvel ordre leurs bêtes à cornes enfermées dans leurs écuries, sous peine d'un chatoi de 5 livres; deux personnes assermentées furent en même temps établies pour visiter le bétail, faire des rapports à son sujet et pourvoir en cas de besoin, selon leur prudence.

Tout en éconduisant, à la même séance, les amodiateurs de la Petite-Joux, qui prétendaient à un rabais, on autorisa MM. les Quatre de les salarier de la peine qu'ils pouvaient avoir prise pour le bétail, et des remèdes qu'ils lui auraient fournis; et quand, le 20 mars suivant, ils voulurent revenir à la charge, on y eut d'autant moins égard qu'ils avaient été dédommagés par les propriétaires.

Mais l'autorité municipale n'était pas au bout de ses craintes. Le 30 novembre 1701, elle dut arrêter qu'elle ferait fermer les écuries qui contiendraient des bêtes malades, et qu'on exhorterait les propriétaires à faire tuer celles-ci, mais sans leur accorder de dédommagement, vu les frais déjà soutenus de ce chef par la ville.

Cette menace parut couronnée de succès, et, le 9 janvier 1702, comme depuis quelque temps il n'y avait plus eu de vache morte, sauf celle de M. le maire Rougemont, on permit de sortir des étables toutes celles qui étaient descendues de la Petite-Joux au mois de novembre passé, et l'on autorisa le Magistrat à bailler des attestations, quand la quarantaine après ce dernier sinistre serait écoulée.

Vain espoir ! Le 31 janvier, il fallut remettre à la prudence de MM. les Quatre-Ministraux, de donner incessamment tels ordres qu'ils jugeraient à propos au sujet de la maladie du bétail qu'il y avait en ville. Aussi, le 12 février, statua-t-on que lorsqu'on inscrirait les vaches pour les remettre à la Joux, on avertirait les propriétaires qu'on ferait tuer celles qui pourraient y tomber malades, contre une indemnité de 25 livres par bête, en dédommagement du cuir; et le 1[er] mai il fut passé, que tous ceux qui voudraient mettre cette année leur bétail sur les pasquiers de la ville, soit leurs domestiques, devaient déclarer par leur bonne foi, s'il était atteint de maladie ou soupçonné de l'être, afin non seulement qu'on ne mêlât pas des vaches suspectes au troupeau, mais qu'on ne les abreuvât pas même dans les bassins des fontaines publiques.

Le 15 mai, on put remettre à la prudence de MM. les Quatre, de bailler, quand ils le jugeraient convenable, des attestations comme quoi, grâces à Dieu, il n'y avait aucune maladie contagieuse en ville. Toutefois, dans les villages environnants, la confiance n'était pas rétablie, et le 5 juin, le Conseil de Ville dut faire prier Monseigneur le Gouverneur, en tant que chargé de la police du pays, de donner les ordres nécessaires pour que les communautés à traverser ne missent pas d'obstacle à la montée annuelle des vaches à la Joux, lui faisant rapport que, depuis deux mois, il n'y avait plus eu de mortalité parmi les bêtes à cornes de la ville, à l'exception d'un bœuf de l'ancien receveur Jean-Pierre Purry, qui était péri sans qu'on sût au juste de quelle maladie, ce pourquoi on avait sequestré le bétail de ce particulier, qui eut de la peine à obtenir à cette date (5 juin) de le faire paître dans quelque endroit des pasquiers de la Ville.

Après avoir entendu les députés des communes de Peseux, Corcelles, Montmollin et Rochefort, dont trois demandaient que la ville de Neuchâtel fût rendue responsable du dommage qui pourrait arriver, tandis que les gouverneurs de Coffrane et des Geneveys-sur-Coffrane, qui représentaient la communauté de Montmollin, ne mettaient aucun empêchement à la demande de la Ville, le Conseil d'Etat, dans sa séance du 6 juin, sauvegarda les intérêts des villages timorés: en effet, il autorisa le Conseil de Ville à faire conduire le bétail à la Joux par le grand chemin ordinaire, à la charge d'en donner avis, le jour auparavant, dans les lieux où il passerait, de se

mettre en route à deux heures du matin, ou au plus tard à trois heures, de faire tenir les vaches à l'attache par des personnes qui les empêcheraient de brouter l'herbe le long des chemins, comme aussi de boire dans aucune fontaine, de faire précéder le troupeau par d'autres individus chargés d'avertir ceux qu'ils pourraient rencontrer sur la route avec de l'autre bétail, qu'ils eussent à s'en écarter pour ne pas se mêler avec celui de la ville, et de le faire suivre par d'autres personnes encore, qui auraient soin de mettre en terre la fiente qui en tomberait.

On était impatient de savoir les vaches hors de Neuchâtel, de peur qu'un nouveau cas de maladie ne donnât plus de succès à l'opposition des localités voisines: aussi l'arrêt du Gouvernement ayant été lu le 7 juin à l'Hôtel-de-ville, dès le lendemain le cortége se mit en route, devançant le jour et observant les mesures indiquées, non pas avec les chants joyeux des vachers, mais rappelant bien plutôt les précautions prescrites aux lépreux par la loi mosaïque; et, le 5 juillet, on décida que dès le lundi suivant, on attesterait « comme c'est » qu'il n'y avait point de maladie contagieuse du bétail dans la ville de Neuchâtel.

Mais, hélas ! le 26 juillet, on apprenait que M. Merveilleux, maire de la Brévine, avait un bœuf malade depuis 17 jours, et qu'on n'avait déclaré que « samedi dernier, auquel jour on bailla les ordres convenables pour faire venir Adam Dros dit Busset, de la Chaux-de-Fonds, médecin du bétail, qui étoit venu hier et ayant visité ce bœuf, il dit qu'il ne croyoit pas qu'il fût atteint de maladie contagieuse; que cependant, » continuait le Maître-bourgeois, « depuis samedi on a discontinué de donner des attestations, et comme les communautés voisines se trémoussent beaucoup à ce sujet, MM. les Quatre-Ministraux ont jugé à propos de faire assembler le Conseil pour avoir son avis là-dessus. » Sans en arriver encore à engager un vétérinaire à poste fixe, le Conseil prit néanmoins un arrêté sage, celui de faire abattre et ouvrir ce bœuf, afin qu'on pût continuer à délivrer des attestations, s'il n'était pas atteint de maladie contagieuse, devant délivrer dans ce cas 50 livres outre le cuir au sieur Merveilleux, mais ne lui allouant qu'un dédommagement de 25 livres, si l'animal était atteint de mal contagieux, n'accordant dans ce cas le cuir au propriétaire, qu'à condition que celui-ci le fît immédiatement plonger dans le Lac ou dans de la chaux.

Que trouva-t-on ? Le *Manuel du Conseil de Ville* se tait à ce sujet; mais le 2 octobre, ordre fut donné à chacun de déclarer immédiatement quand une pièce de bétail tomberait malade, sous peine de proteste en justice pour tous maux et dommages que la Ville en pourrait souffrir.

Il paraîtrait, à en juger par l'absence de documents à ce sujet, que le mal ne se reproduisit pas à la Grande-Joux: mais pourtant, les Quatre-Ministraux firent venir un autre médecin de bétail, nommé Joseph-Samuel Chapuis, avec lequel ils furent chargés de convenir, le 19 février 1703; on leur remit en outre le soin de faire donner des breuvages convenables à tout le bétail rouge de la Ville, avec obligation

aux particuliers de se conformer à leur règlement pour la répartition de la somme qu'on donnerait à ce vétérinaire.

A partir du 7 mai, MM. les Quatre furent autorisés à donner attestation qu'il n'y avait plus de mal contagieux à Neuchâtel. Mais on avait vu si souvent de telles déclarations bientôt contredites par les faits, qu'on n'y croyait plus. Preuve en soit que, dans la séance du 11, M. le Maître-bourgeois représenta à MM. du Conseil général, « que le dernier Mardi, le sautier de MM. les Quatre-Ministraux étant à Montmollin pour faire voir aux gouverneurs du village l'attestation comme quoi il n'y avoit pas d'infection de maladie du bétail en ville, et qu'à leur absence, il s'adressa au sieur lieutenant Isaac Donzel pour cela, lequel fut si mal avisé de lui parler comme si l'on avoit donné de fausses attestations l'année passée, » propos dont le dit Donzel, introduit au sein du Conseil fut obligé de se rétracter et de demander pardon, séance tenante.

Le 28 mai, après avoir décidé qu'on monterait dès le lendemain à la Joux, on accorda à plusieurs particuliers d'y mettre leurs vaches, bien qu'elles n'eussent pas été en ville depuis la Chandeleur, ainsi que cela devait avoir lieu, et cela, est-il dit, parce qu'il n'y irait que peu de bétail, mais toutefois, après avoir consulté le médecin du bétail pour savoir si elles étaient saines, et s'il y consentait, sans que cela pût rien faire contre le marché fait avec lui. Les craintes d'épizootie diminuaient, comme on le voit, car on commençait à lésiner avec le vétérinaire, bien qu'on augmentât par cet arrêté sa besogne. Toutefois, et malgré cette décision, J.-S. Chapuis ayant demandé, le 1er octobre, quelques récompenses et quelques frais qu'il disait avoir faits au delà de ce que son marché ne portait, le fait fut renvoyé à la prudence des Quatre-Ministraux.

C'est à la même qualité distinctive du Magistrat qu'on avait déjà fait appel, le 15 septembre, en le chargeant de chercher quelques personnes qui voulussent se charger de nourrir les taureaux pour la Ville, les acheter et revendre, à leurs périls et risques, en accordant de prix avec eux à ces conditions.

Sans qu'on dise si, comme cela est probable, cette décision fut en rapport avec la peur de voir se renouveler l'épizootie, qui empêchait les membres de l'un et l'autre Conseils de désirer la maîtrise des Joux, on statua le 7 avril 1704, que dorénavant cette charge serait exercée pendant trois ans, au lieu de deux seulement, comme cela avait eu lieu jusqu'alors.

Dès lors l'épizootie heureusement terminée ne motiva plus que deux arrêts du Conseil de Ville. Le 20 octobre, le sieur Jacob Doudiet, d'Hauterive, qui avait acheté de Mme Tribolet son droit de bois de la dernière taillée sans avoir pu l'amener, disait-il, à cause de la contagion qui pour lors était survenue en ville et ensuite à Hauterive, demandant de le pouvoir couper et prendre, fut renvoyé à la décision de MM. les Quatre. — Que cela provînt en effet, ou non, de l'infection qui avait régné à Neuchâtel, selon l'expression du temps, toujours est-il que, le 20 août 1703, le conseil

d'état avait eu à mettre d'accord les gens de Saint-Blaise et ceux d'Hauterive, à propos d'une maladie épizootique qui sévissait alors dans cette dernière localité : les premiers voulaient refuser aux seconds le droit de faire leurs récoltes, de labourer et de faire paître leur bétail dans les lieux où il se trouvait mêlé avec le leur. Ordre fut donné aux habitants de Saint-Blaise de cueillir ce jour même et le lendemain le reste de leur grain dans ces lieux, réservant la fin de la semaine à ceux d'Hauterive, Saint-Blaise devant s'abstenir de pâturer et de labourer aux lieux où les attelages de leurs voisins passeraient. Après ce terme, s'ils n'avaient pu s'arranger à l'amiable, ils eussent dû se représenter au château de Neuchâtel, ce qui n'eut pas lieu.

Puis, le 22 novembre 1704, l'ancien berger, J. Necoud, continuant à offrir ses services pour la garde du bétail, en même temps que Pierre Montandon, du Locle, demeurant à Messié, demandait cette place, éligible chaque année ; sur le vu des attestations du dit Montandon, par lesquelles il constatait de sa bonne conduite et de sa science pour la guérison du bétail malade, il fut préféré à Necoud en qualité de berger de la ville. On aurait peine à concevoir cet arrêt vis-à-vis d'un employé qui avait été utile pendant toute la durée de l'épizootie, si la part qu'eurent à ce changement les connaissances attribuées à P. Montandon en fait de traitement des maladies du bétail, et le fait que pendant les années suivantes, il n'est plus question de J.-S. Chapuis, ne devaient faire admettre qu'on fut bien aise d'économiser ainsi le traitement d'un vétérinaire au gage de la Ville, qui n'avait senti l'utilité d'une telle innovation que pendant la durée du danger, mais dont les Conseils furent sans doute heureux de réaliser une économie de ce chef, en attribuant les fonctions de médecin du bétail au berger.

Dr Cornaz.

ESSAIS DE SÉRICICULTURE

TENTÉS DANS LE CANTON DE NEUCHATEL

Nous avons reçu d'un de nos membres correspondants, M. Otz, de Cortaillod, bien connu du public par ses travaux et ses vastes connaissances archéologiques et historiques, un document intéressant qui démontre que, déjà dans le 17[e] siècle, on chercha à introduire dans notre pays la culture du mûrier et l'élève des vers à soie. L'initiative de ces essais revient aux réfugiés français, qui, comme c'est toujours le cas, payèrent largement l'hospitalité qu'on leur offrit en apportant un esprit d'initiative et des forces vivaces qui exercèrent l'influence la plus heureuse sur les Neuchâtelois. En effet, d'après les deux notes suivantes que nous a communiquées M. le D[r] Cornaz, des essais furent faits à Neuchâtel déjà en 1686 par des réfugiés français. Voici ces notes, qui sont extraites des *Manuels* du conseil de la ville de Neuchâtel :

« Les sieurs Louis Chantard et Nicolas Plagnol, tous deux de Montélimard en Dau-» phiné, exilés pour la religion réformée, sont reçus habitants ; on leur fournira une » maison, on leur fournira trois métiers avec leurs outils pour manufactures de tou-» tes sortes de draperies les plus convenables, et l'on leur marquera une place de » terre sur le publicq pour y semer et planter des meuriers blancs (pour les vers à » soye, puisqu'ils trouvent ce servir propre à cela), enfin on leur prêtera mille francs » pour s'établir et acheter des laines. » (28 avril 1686).

» Le 3 août de l'année suivante (1687), le maître-bourgeois, Jean Bourgeois dit » Francey, chirurgien, obtient pour trente ans le champ Collanbert, la prison aux va-» ches et le closel de Pierrabot, moyennant 50 escus petits par an, aux fins d'y plan-» ter des meuriers, qu'il laissera à la ville au bout de ce terme, sans rien prétendre » du tout, à condition de n'abattre aucun des arbres qui y étaient alors, et de clore et » fermer les dites pièces à ses propres frais.

» Le 7 octobre, on lui accorde le bûment pour cette année seulement, pourvu que » dans deux ans, il y ait dans les trois closels, 3,000 mûriers de plantés. »

Il résulte de la communication de M. Otz que l'exemple donné par les réfugiés

français fut suivi à Boudry deux ans plus tard par un Neuchâtelois[1]. On sait que dans le courant du siècle passé, des mûriers furent plantés à Colombier et dans d'autres parties du vignoble et on concevait toujours l'espérance de voir se développer une industrie qui aurait été précieuse pour le pays. La Société d'émulation, profitant de la circonstance que l'abolition de la vaine pâture venait d'être décrétée, mit au concours en 1809 la question de savoir quelle branche d'industrie rurale ou commerciale on pourrait introduire dans le pays, pour remplacer celles qui n'offraient plus les mêmes ressources qu'auparavant, et couronna un mémoire sur la culture des mûriers blancs et des vers à soie présenté par Jean-François Imer, pasteur à la Neuveville. Ce mémoire, fruit de longues expériences, recommandait chaudement la sériciculture dans la Suisse occidentale. Des essais sérieux furent faits en 1836 par M. le professeur de Joannis et par M. Ph. Suchard père.

Ce dernier continua ses essais pendant sept années consécutives; il planta à Serrières 3,000 mûriers qui occupaient deux poses de vigne et donnaient aux vers à soie une excellente nourriture. Les cocons envoyés à Lyon obtinrent un témoignage très flatteur et tout semblait annoncer la prospérité de cette nouvelle industrie, lorsque la maladie vint frapper les vers à soie, et fit abandonner l'entreprise. Ces essais avaient été encouragés par le gouvernement et les Quatre-Ministraux, qui décernèrent des primes à MM. de Joannis et Suchard.

Ces détails succincts, dont nous faisons précéder le document de M. Otz, engageront, nous l'espérons, nos concitoyens à nous envoyer des notices de ce genre, afin que notre recueil devienne ce qu'il doit être, un vrai musée historique neuchâtelois, destiné à récevoir tous les matériaux de nature à jeter du jour sur le développement de notre peuple, matériaux précieux qui seront peut-être utilisés dans l'avenir par un Macaulay neuchâtelois.

Voici le document dont nous venons de parler :

Noble et prudent sieur David Guinand, maire de Colombier, bourgeois de Neuchâtel et de Vallengin ; est comparu en la maison de ville de Boudry par devant les sieurs Maitres Bourgeois et le conseil de la ditte ville qui y estait assemblé. Auxquels il a représenté qu'il désire d'establir une manufacture de soye sur son bien des Prés d'Areuze qui est dans le territoire de Boudry, que pour ce il lui est nécessaire de planter environ deux Mil pieds de Meurier Blanc, pour avec la feuille d'y ceux nourir des vers à soye, mais que pour estre plustôt venus il est nécessaire de fermer toute la terre qu'il a aux dits prés d'Areuze proche sa Maison, ce qu'il ne peut faire sans la permission de la Bourgeoisie du dit Boudry à laquelle appartient le droit de pâturage, priant et requerrant qu'il plut à la ditte Bourgeoisie de lui amodier pour le terme de neuf ans tout le droict qu'elle a de pâturer le bestail du dit Boudry sur son dit Bien. — Ce qu'ayant esté

[1] Ces essais furent encouragés par les autorités municipales qui entourèrent de sollicitude une branche de l'industrie destinée à fabriquer des étoffes de luxe qui, cependant, à la même époque, étaient pour ainsi dire défendues par les règlements somptuaires de l'Etat et de MM. les Quatre-Ministraux.

mis en délibération et après avoir considéré que mon dit sieur Maire a vescu paisiblement avec toute la bourgeoisie et lui a tousiours témoigné beaucoup d'amitié et de bienveillance : il s'est passé qu'on lui passera amodiation pour le dit terme de neuf ans commenceant à Aujourd'hui et aux conditions suivantes, lesquelles il a agrée avec remerciement.

Premièrement qu'il laissera à tous les bourgeois de Boudry des meuriers blancs raisonnablement.

Qu'il laissera la rue libre pour y passer avec le char comme par le passé.

Qu'il laissera raisonnablement de sa terre proche les barres qu'il fera, pour que ses voisins puissent labourer les champs qui joignent son bien.

Qu'il quittera pendant le dit tems tout le droit qu'il a de pasturer ses bêtes sur le territoire de Boudry.

Qu'il paiera pour chacun an durant la présente la somme de 18 écus petits à la dite Bourgeoisie laquelle se rabattra par un chacun des dits neuf ans tant sur le sens que sur le principal de l'obligation que la ditte ville lui doit, mais il pourra jouir en outre de l'herbe des Rues.

La pièce ci-dessus a été copiée dans les *Manuels* de la bourgeoisie de Boudry.

H.-L. Otz.



MÉLANGES

Requête adressée au Conseil d'Etat par un milicien des Brenets 1783.

Magnifiques et puissants Seigneurs !
Plaise à vos nobles Excellences,
Qu'un de vos humbles serviteurs,
En vous dévoilant ses souffrances,
Vous intéresse à ses malheurs ;
Connaissant vos vertus sublimes,
Frédéric ce Prince magnanime
Vous donna son authorité.

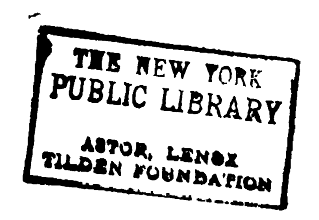
Cette noble marque d'estime,
Est due à votre intégrité ;
Par vos loix celui qu'on opprime,
Peut vivre avec tranquillité,
Et vos arrêts et vos maximes,
Pleins de sagesse et d'équité,
Font que d'un amour légitime
Tous nos cœurs se sentent pressés.
Voicy déjà quelques années
Qu'il semble qu'un malheureux sort,
Se plaise par ses destinées
Me maltraiter jusqu'à la mort.
Occupé à l'agriculture,
Je me suis fait de dans le pied
Une fatale dislocure
Dont je me vois estropié ;
La moindre fatigue me blesse
Et me cause de la douleur.
Si dans mon état de foiblesse,
Je m'applique à quelque labeur,
Je passe la nuit toute entière,
Sans pouvoir fermer la paupière,
Et ne trouve dans ma souffrance
Pour tout appui que la constance.
Mon capitaine brave et humain,
Touché de mon fatal destin,
Du port des armes m'exempta ;
Ayant vu mon certificat,
Sans user de partialité
Me protégea avec bonté.
Mais lorsque notre compagnie
Eut pour chef Charles-Henri Cartier,
Sans égard pour ma maladie,
Il me refusa mon congé,
Voulant qu'à tous les exercices,
Avec armes je me rendisse,
Et que manquant à sa demande
Il m'en feroit payer l'amende.
Monsieur Gaudot à la revue,
Que nous eûmes l'été passé,

Ne daigna pas jeter la vue
Sur mon état ni mes papiers;
Cependant malgré mes disgrâces
Qui m'affligent et qui me menacent,
Magnifiques et puissants Seigneurs!
Daignez être mes Protecteurs.
Un congé de vos mains propices,
Peut adoucir tous mes malheurs.
J'espère que votre justice,
M'accordera cette faveur;
Recevant de vos Seigneuries
Cette marque de bienveillance
De douceur et d'humanité,
Je me verrai toute ma vie
Pénétré de reconnoissance,
Pour un bienfait aussi marqué.
Plaise au Seigneur sur vos personnes,
Répandre ses prospérités,
Prolonger les jours qu'il vous donne,
Vous combler de félicité
En vous assignant pour couronne,
Celle de l'immortalité.
Que le plus humble des sujets
Ose se dire avec respects
Votre très obéissant serviteur,
Charles-Fréderic Matthey, graveur.

Brenets, 17 avril 1783.

Bien que cette touchante supplique fût accompagnée d'une déclaration du chirurgien Abram Huguenin, constatant *que l'os pubicus et le radius dessou le peron é étaient entièrement dérangés et hors de leur place*, elle n'attendrit pas le Conseil d'Etat, qui décida de ne pas accorder la demande du suppliant, mais d'autoriser le sieur lieutenant-colonel Gaudot « à user de ménagement en sa faveur, lorsqu'il apparoîtra qu'il est incommodé. »

DICTON NEUCHATELOIS : Nion ne s'crait pouet.



MUSÉE NEUCHATELOIS.

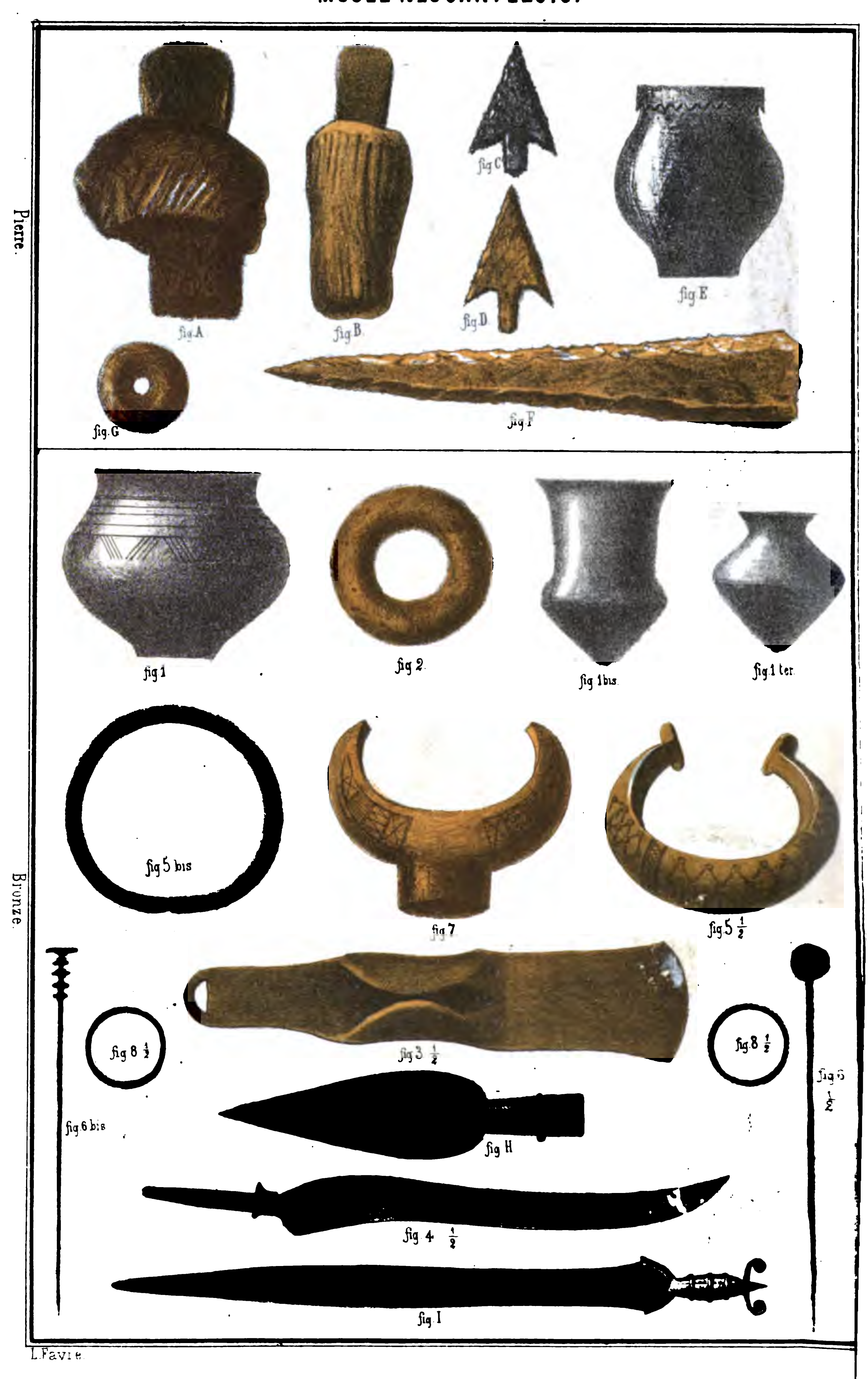
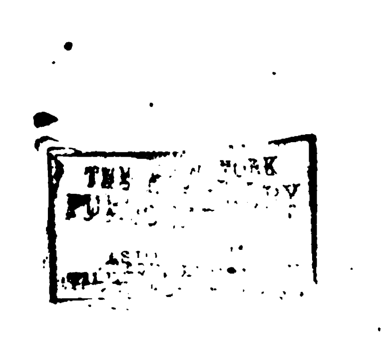


fig. 19. $\frac{3}{4}$
fig. 21
fig. 18. $\frac{3}{4}$
fig. 21
fig. 20. $\frac{1}{2}$
fig. 17. $\frac{1}{2}$
fig. 15. $\frac{1}{4}$
fig. 14. $\frac{1}{4}$
fig. 16. $\frac{1}{4}$
fig. 9. $\frac{1}{2}$
fig. 10. $\frac{1}{2}$
fig. 13. $\frac{3}{4}$
fig. 12. $\frac{1}{4}$
fig. 11. $\frac{1}{4}$

d'après nature et lith. par L. Favre.

lith. H. Furrer.

Age du fer.



LES CONSTRUCTIONS LACUSTRES

DU LAC DE NEUCHATEL

III. — Age du fer.

Il y a longtemps que l'on a recueilli sur plusieurs points des lacs de Neuchâtel et de Bienne des objets en fer associés à d'autres d'une origine plus ancienne, ainsi au Steinberg de Nidau, à Möringen, à Cortaillod, à Font. En réalité cependant, il n'est qu'une seule station de pilotis qui se rapporte exclusivement au premier âge du fer, c'est celle de la Tène, près de Marin, au lac de Neuchâtel. Elle mérite par conséquent que nous nous y arrêtions un instant.

La rive du lac entre la Maison-Rouge et la route de Préfargier, en aval d'un bas-fond en forme de bourrelet qu'on appelle le *Heidenweg* ou chemin des Payens, est essentiellement plate, composée d'un limon fin et tourbeux, le même qui s'étend sous les tourbières avoisinantes. Les vagues du large, en rongeant et minant ce banc d'argile, y occasionnent de fréquents éboulements qui, vus de la surface, ont l'air de grands rochers abrupts rappelant une jetée. De ce que par-ci par-là un pieu se montre au bord de l'éboulement, quelques riverains, trompés par cette fausse apparence, ont pu en conclure que c'étaient les piquets destinés à supporter l'ancienne jetée. C'est aussi sans doute la raison pour laquelle ces pieux, bien que connus depuis longtemps, n'ont pas attiré l'attention. C'est la surface de la zone limoneuse où l'eau est très peu profonde (de 70 à 60 centimètres) que l'on désigne sous le nom de *Tène* [1].

En naviguant sur ces bas-fonds limoneux, on observe sur nombre de points des groupes de pieux pour la plupart taillés en pointe et s'élevant de 10 jusqu'à 30 centimètres au-dessus du fond, sans jamais arriver à la surface, excepté par les très basses eaux.

Il est possible que l'on finisse par trouver des antiquités partout où se montrent quelques pieux. S'il en est ainsi, la Tène aurait été un établissement

[1] Sans doute du latin *tenuis*, en allemand *dünn*. Il paraîtrait que dans certain patois local on dit « l'eau est tène », c'est-à-dire peu profonde. Le nom patois de ténevière pour Steinberg a probablement la même origine.

considérable. Jusqu'ici la plupart des objets ont été recueillis sur deux ou trois points d'une étendue très limitée (mesurant ensemble moins d'un hectare).

Les pieux sont de l'espèce de ceux des stations de bronze, de moyenne épaisseur, mesurant de 12 à 20 centimètres de diamètre. Ils sont très vermoulus, ainsi que les poutres qui gisent çà et là sur le fond, ensorte qu'il est difficile de s'en procurer d'entiers.

Ici, comme dans les stations de l'âge de la pierre et du bronze, c'est dans le voisinage immédiat des pieux qu'on recueille les antiquités. Dans l'origine, quelques objets ont été trouvés à la surface ; mais la plupart sont enfouis à une profondeur de 1 m. à 1 m. 50, d'où on les retire en creusant dans le limon. Les objets qu'on obtient de cette manière sont toujours les mieux conservés. Les armes et ustensiles en fer en particulier ont pu s'y maintenir intacts, à l'abri du contact de l'air et favorisés en outre par les propriétés antiseptiques des parties tourbeuses du limon.

Les objets assez nombreux que la station de la Tène nous a fournis depuis quelques années se classent comme suit dans l'ordre de leur fréquence :

Armes, ustensiles et vases. — Objets de parure. — Monnaies. — Squelettes.

Les *armes* sont des pointes de javelots, des fers de lances remarquables par leurs dimensions (jusqu'à 40 centimètres) avec une arête vive sur chaque face et des ailerons très larges, qui ne sont pas toujours symétriques [1]. Quelques-uns sont irréguliè-

[1] Il résulte d'une communication faite par M. Fréd. de Rougemont à la Société d'histoire de la Suisse romande dans sa dernière réunion tenue à Neuchâtel, en août dernier, que les armes de la Tène correspondent d'une manière frappante à la description que Diodore de Sicile fait des armes des Gaulois.

« Au lieu d'épée, dit Diodore de Sicile (liv. 5, chap. 30, traduction de Miot), les Gau- » lois ont pour arme offensive un espadon suspendu au côté droit par une longue chaîne » de fer ou de cuivre ; et quelques-uns rattachent leurs tuniques avec des ceintures or- » nées de plaques d'or et d'argent. Comme arme de trait, ils ont des javelots qu'ils nom- » ment des lances ; le fer a une coudée de long (près d'un demi-mètre), le fût une cou- » dée et quelque chose de plus, et la largeur de l'arme est à très peu près de deux palmes » (trois pouces environ). Leurs épées ne sont pas moindres en longueur que le saunium » ou javelot des autres nations, et leurs javelots ont le fer plus long que leurs épées. De » ces armes, les unes sont forgées droites, d'autres sont en zigzag avec l'extrémité re- » courbée en arrière, afin qu'elles puissent en frappant, non seulement percer, mais en- » core entailler les chairs et déchirer la plaie lorsqu'on retire le fer. »

Nous croyons, dit M. de Rougemont, que Diodore n'a pas compris l'écrivain qu'il copiait et qu'il a substitué les termes *moindres* et *plus grands* (que Miot traduit : *moindres en longueur* et *plus longs*) à ceux de *moins larges* et *plus larges*. C'est ce qui nous paraît prouvé par le cas qui est en tête de sa phrase. Nous proposons la correction suivante, qui nous est inspirée par la vue des armes de la Tène : « Ces fers de javelots de » trois pouces de largeur sont fort extraordinaires, car ils sont plus larges que ces longs

rement échancrés, sans doute pour rendre l'arme plus redoutable (fig. 9). D'autres sont à jour, présentant des vacuoles bizarres (fig. 10), avec des contours saillants qui pourraient bien être le point de départ de la hallebarde. On possède aussi des fragments de la hampe qui était remarquablement grêle et garnie à son extrémité d'une pointe en fer à pans coupés.

Les *épées* méritent une attention toute particulière. La lame (fig. 11) a de 80 à 90 centimètres de long; elle est à deux tranchants, tout d'une venue, sans rétrécissement au milieu; elle n'est pas aciérée, ensorte qu'elle se fausse facilement; elle n'a pas de croisière et il ne reste de la poignée que la soie, qui sans être très grande est cependant calculée pour une main d'homme ordinaire (13 à 15 centim.).

Le fourreau (fig. 12) est en fer battu, composé de deux feuilles très minces dont l'une recouvre l'autre, à l'exception de la partie inférieure, qui est garnie d'un cordon en fer artistement travaillé, embrassant les deux bords du fourreau. On est surtout frappé de la beauté des dessins qui ornent le haut du fourreau, et qui dès le débu avaient attiré l'attention de M. Ferd. Keller, comme étant également étrangers à l'art romain et à l'âge du bronze (fig. 3). Depuis, nous avons reconnu, sur l'un des fourreaux, l'emblême caractéristique des Gaulois, savoir le cheval cornu, tel qu'il se retrouve aussi sur les monnaies de la même localité. On remarque en outre sur la face opposée à celle qui porte l'agrafe de suspension une sorte de granulation qui rappelle quelquefois la peau de chagrin, et d'autres fois certaines damasquinures que les armuriers modernes obtiennent par l'emploi des acides (fig. 11 a).

Une partie des épées sont dans leur fourreau. Mais comme elles ne sont nullement attaquées par la rouille (le limon tourbeux les ayant préservées de l'oxydation), nous avons pu en retirer plusieurs du fourreau. Elles ont conservé leur tranchant parfaitement intact, de manière qu'on pourrait très bien les employer aujourd'hui. Il y en a qui sont munies d'une marque de fabrique près de la poignée.

Remarquons ici que presque toutes les épées que nous possédons ont été recueillies sur un espace très limité, de quelques mètres carrés, circonstance qui semble militer en faveur de l'idée que nous avons exprimée plus haut à l'occasion des constructions de l'âge de bronze, à savoir que c'étaient plutôt des magasins que des habitations proprement dites. On se représente difficilement comment tant d'épées se trouveraient réunies dans une seule habitation, à moins que ce ne soit pour une défense désespérée. Mais dans ce cas il serait peu probable qu'elles fussent neuves et dans le fourreau.

» et grands espadons, et cependant ces espadons ne le cèdent en largeur aux javelots » d'aucune autre nation. »

Les pointes en fer aux larges ailerons (fig. 9 et 10) auraient été des armes de jet plutôt que des lances, ce qui expliquerait l'exiguité de la douille (de deux centimètres à peine) qui était jusqu'ici un problème.

Les *ustensiles* en fer, sans être encore bien nombreux, méritent cependant d'être pris en sérieuse considération. Les plus fréquents sont des pointes de gaffes (perches pour pousser les bateaux dans les endroits peu profonds), que l'on a parfois pris à tort pour des fers de lance. Bon nombre ont conservé les clous qui les fixaient à la perche.

La *faucille* de cette époque est de la taille de celles de nos jours, mais un peu moins arquée, beaucoup plus grande que la faucille de l'âge du bronze et sans ornements (fig. 14).

Nous possédons en outre deux *faux* avec la virole d'emmanchement et le talon recourbé (fig. 15), preuve qu'elles devaient s'adapter à un manche long, un vrai faucher. La courbure est la même que celle de nos faux, mais les dimensions sont d'un tiers plus faibles (35 centimètres). Un intérêt tout particulier s'attache nécessairement à ces instruments. Comme ils sont destinés exclusivement à faucher l'herbe[1], on est autorisé à en conclure que leurs possesseurs étaient dans le cas de faire des provisions de foin, que c'étaient par conséquent des éleveurs de bétail.

La *hache* de l'époque du fer est plus grande et plus forte que le celt ou hache de l'âge du bronze. Son tranchant est élargi et le manche s'adapte dans une sorte de douille formée par le raccordement de deux ailerons (fig. 16). La hache moderne avec emmanchement horizontal n'existait pas encore, à ce qu'il paraît.

Il existe dans la collection de M. Schwab à Bienne, une *marmite* qui provient de la même localité; elle est en bronze battu. On y voit aussi une paire de ciseaux à tiges élastiques.

Ornements et objets de parure. Ils sont relativement moins abondants que dans les stations de l'âge du bronze, et comprennent plutôt des objets utiles que des objets de pure fantaisie. Ainsi, on n'y trouve ni anneaux, ni boucles d'oreilles, et nous n'avons recueilli jusqu'à présent qu'une seule petite épingle à cheveux ; encore pourrait-elle provenir de l'époque précédente, car elle est en bronze. On ne recherchait pas, à ce qu'il paraît, les ornements de détail. En revanche, on tenait à l'élégance des formes, comme l'attestent une foule d'objets qui nous ont été conservés. De ce nombre sont les *fibules* ou *agrafes* de manteaux (fig. 17). Nous en possédons une série nombreuse présentant toutes sortes de variations, mais reposant toutes sur le même principe, celui du ressort à boudin[2], qui est plus ou moins compliqué suivant le nombre de tours qu'on lui donne. Il y en a de toutes les dimensions, depuis six jusqu'à douze centimètres de long. La tige principale est quelquefois ornée. La plupart sont en parfait état et pourraient servir aujourd'hui. Toutes sont pourvues d'une coulisse pour recevoir l'extrémité de l'aiguillon et l'em-

[1] Ce n'est que dans les temps modernes que l'on a commencé à se servir de la faux pour les moissons.

[2] Les soi-disant épingles d'hôpital, que l'on a tant vantées récemment, reposent sur le même principe. Ce sont des fibules helvétiennes, moins l'élégance.

pêcher de blesser. Cette fibule est différente à la fois de celle des Etrusques et de celle des Romains. Si, comme cela paraît probable, elle servait au même usage, on est en droit de conclure que ceux qui la possédaient portaient aussi des toges ou des manteaux.

Anneaux et boucles. Nous en possédons une collection nombreuse, les uns lisses, les autres ouvrés (fig. 15). L'usage qu'on faisait de ces objets n'est encore qu'imparfaitement connu. Les uns étaient vraisemblablement des boucles ou agrafes de ceintures. D'autres au contraire attendent encore leur interprétation, spécialement les anneaux circulaires. La plupart sont trop petits pour avoir servi de bracelets, les plus ornés sont d'ailleurs comprimés dans un sens contraire à ce que devraient être des bracelets; d'autres encore sont divisés en sections (fig. 16), ce qui a fait naître l'idée que c'étaient des monnaies annulaires, comme les petits anneaux de l'âge du bronze. (Voyez plus haut, p. 32.)

On a aussi retiré de la même localité des *pincettes* d'un travail très fini, à la façon de nos brucelles, mais plus longues et destinées sans doute à un usage épilatoire, ce à quoi elles pourraient encore servir aujourd'hui.

Objets en bronze. La station de la Tène nous a aussi fourni plusieurs objets en bronze, qui au premier abord font disparate au milieu de tout cet ensemble d'ustensiles et d'armes en fer. Mais pour être du même métal, ces objets n'ont rien de commun avec ceux de l'époque du bronze proprement dite. Nous avons vu que ce qui caractérise les ustensiles de l'âge du bronze, c'est d'être coulés dans des moules. Ceux dont il s'agit ici sont en bronze battu, ce sont des garnitures, soit de casque, soit de selle ou de tout autre objet. La composition chimique du bronze paraît aussi être différente.

Monnaies. Nous avons eu le bonheur de retirer cette année (1864) de la station de la Tène les premières monnaies lacustres. Ce sont de véritables monnaies gauloises ayant d'un côté (sur l'avers) l'effigie d'un homme en profil, de l'autre (sur le revers) l'image caractéristique du cheval cornu, que l'on a aussi envisagé comme un taureau ou comme un bouquetin, et qui probablement n'était qu'une allégorie, une sorte d'animal fantastique servant peut-être d'enseigne, comme nous avons encore la licorne et le griffon dans nos écussons.

Ces monnaies, au nombre de cinq (dont une a été déposée au Musée de Neuchâtel), sont toutes du même type, mais avec de légères variations dans le dessin du cheval et dans l'effigie de la tête humaine, qui est différente sur chaque pièce, représentant probablement cinq chefs différents.

Les monnaies sont en bronze, simplement coulées dans des moules, réunies les unes aux autres par un col, à la manière dont les enfants coulent les écussons en plomb qui leur servent de joujoux (stockelets). On distingue sur chaque pièce les deux bavures du col qui la réunissait aux pièces voisines.

Ce type de monnaies gauloises se rencontre assez fréquemment, non seulement en France, mais même en Suisse, ainsi qu'on peut s'en convaincre en les comparant avec la collection figurée par M. le Dr Meier de Zurich. On en possède de très semblables de la Tiefenau, près de Berne, où elles sont associées à d'autres à l'effigie de Diane et d'Apollon, et portant l'empreinte de Marseille.

Enfin, on a aussi trouvé dans la même station une monnaie en cuivre très bien conservée à l'effigie de l'empereur Claude, ce qui indiquerait que la station a existé jusqu'au milieu du Ier siècle, embrassant peut-être toute la période comprise entre l'époque où Marseille était colonie phénicienne et le commencement de notre ère, (l'empereur Claude ayant régné de l'an 41 à 54 de notre ère).

La *poterie* ne fait pas non plus défaut dans l'âge du fer. Nous avons recueilli à la Tène un certain nombre de fragments de poterie noire ou mi-cuite, qui ne diffèrent pas sensiblement de ceux de l'âge du bronze.

A côté de cette poterie éminemment lacustre, on rencontre des débris nombreux de *poterie cuite ou rouge*, tels que fragments de grands vases, d'amphores, associés à des briques et à des tuiles soi-disant romaines et que l'on a peut-être confondus d'une manière trop générale avec les restes des établissements romains. Il existe, en effet, non loin de là, au pont de Thielle, des débris nombreux de briqueterie romaine et nous venons de voir qu'on a trouvé au milieu des pilotis de la Tène une monnaie du Ier siècle de notre ère.

Mais il ne s'en suit pas que toute brique cuite soit pour cela nécessairement romaine, attendu que les Romains n'en sont nullement les inventeurs. Il est suffisamment prouvé au contraire qu'il ont appris cet art des Etrusques, dont les ouvrages en terre cuite sont d'une rare perfection, comme on peut s'en assurer dans les musées d'Italie, spécialement au Vatican, à Florence, dans les collections de Chiusi et au Musée Campana. Rien n'indique que cet art ait été restreint aux limites de l'Etrurie. Il est vraisemblable au contraire qu'il s'est propagé de bonne heure, comme précédemment l'art de fabriquer le bronze, et l'on ne voit pas pourquoi les riverains de nos lacs, qui certes ne manquaient pas de goût, ne se seraient pas appropriés cet art bien avant les Romains, tout comme ils n'ont pas attendu l'arrivée de ces derniers pour travailler le fer et fabriquer des monnaies.

Les *squelettes* d'animaux sont moins abondants que dans les stations des âges précédents. Cependant ils ne font pas défaut. Les ossements de cheval surtout sont nombreux. Les autres animaux domestiques ne manquent pas non plus, mais ils n'ont pas encore fait l'objet d'études spéciales, non plus que les restes des animaux sauvages qui s'y trouvent associés.

Ce n'est que tout récemment que nous sommes parvenus à nous procurer les premiers débris humains de cette époque. Ce sont des os du tronc, des membres et, ce qui est plus important, un crâne presque complet, que nous nous proposons de décrire ailleurs en détail. Bornons-nous à dire ici qu'il est d'assez grande taille,

mais d'une conformation peu avantageuse, très long, aplati en dessus avec un développement occipital énorme, tandis que le front est très bas, presque nul. Sous ce rapport, il n'est pas supérieur aux crânes des deux âges antérieurs, si même il ne leur est inférieur. Il n'existe dans l'ouvrage de MM. Ruttimeier et His aucun crâne aussi désavantageusement conformé. Il appartient cependant au groupe des crânes helvétiens, et c'est du soi-disant type de Sion qu'il se rapproche le plus.

Les os des membres et spécialement les fémurs ou os de la hanche, dont nous possédons un certain nombre, ont été l'objet d'une étude minutieuse de la part de notre collègue, M. le Dr Guillaume ; ils indiquent des hommes dont la taille flottait entre 4 pieds 6 pouces et 5 pieds 8 pouces, par conséquent d'une taille supérieure à la moyenne.

Les dents, qui sont toutes conservées, présentent une particularité assez bizarre, en ce que non seulement les molaires, mais aussi les incisives et même les canines, sont fortement usées, comme si elles avaient, elles aussi, servi à la mastication. La même chose a été observée sur des mâchoires provenant d'anciens tombeaux.

En résumé, ce qui, au point de vue purement objectif, constitue le caractère distinctif de l'âge de fer, c'est l'apparition simultanée, dans nos stations et spécialement dans celle de la Tène, du fer, de la tuile avec poterie rouge, et des monnaies, trois éléments qui sont étrangers à l'âge du bronze et à plus forte raison à l'âge de la pierre.

Quand nous traiterons des monuments de la terre-ferme, nous aurons probablement à y ajouter un quatrième caractère, celui des *tumulus* ou Erdburg de la Suisse orientale.

Ed. Desor.

UN GOUVERNEUR DE NEUCHATEL

MILORD MARÉCHAL

Nous avons dit que Milord Maréchal ne jouit pas longtemps de la tranquillité qu'il avait espéré trouver chez nous ; en effet, déjà en 1758 surgit une affaire épineuse, dont il ne sut pas se tirer avec adresse. Ensuite du troisième des Articles-généraux, les Neuchâtelois avaient le droit de servir en guerre contre le roi de Prusse, lorsque celui-ci ne combattait pas comme prince de Neuchâtel ; mais le grand Frédéric ayant fait prisonniers à Rossbach quelques officiers et soldats neuchâtelois, il donna ordre à son gouverneur de témoigner aux quatre bourgeoisies sa surprise et son mécontentement de voir nombre de ses sujets entrer à main armée dans ses états, et combattre contre les troupes qu'il commandait en personne. Sur cette remontrance, la bourgeoisie de Valangin expulsa de son sein ceux de ses membres qui avaient combattu contre les armées prussiennes, tandis que les trois autres bourgeoisies s'en tinrent à des protestations de fidélité.

La délibération de la bourgeoisie de Valangin causa du mécontentement dans le pays, et un des officiers expulsés ayant menacé de s'adresser à la France, le gouverneur fit publier un mémoire dans lequel il s'appliquait à prouver que le roi n'avait point enfreint les Articles-généraux, et que la bourgeoisie de Valangin n'avait pas outrepassé ses pouvoirs à l'égard de ses ressortissants par l'expulsion de quelques-uns d'entr'eux de la corporation. Mais ce mémoire n'ayant eu d'autre résultat que d'envenimer la discussion, lord Keith annonça au Conseil d'Etat qu'eu égard aux contradictions qu'il rencontrait dans ce pays, il renonçait dès ce moment aux affaires et allait demander sa retraite au roi. Sur les instances du Conseil d'Etat et des bourgeoisies, il revint pour quelque temps de cette décision, mais le 27 janvier 1759 il quitta inopinément le pays, sans faire connaître au Conseil ni les motifs de son départ, ni le lieu où il se rendait.

Le brusque départ de Milord Maréchal avait pour motif un appel du roi qui, en guerre avec l'Autriche, la Russie, la France, la Suède et l'Empire, était arrivé au terme de ses efforts. Il chargea lord Keith de se rendre en Espagne pour une né-

gociation, dont le but principal était d'accélérer le retour de la paix. Pendant cette absence du gouverneur surgirent dans notre pays les débats occasionnés par la doctrine de Ferdinand-Olivier Petitpierre sur la non-éternité des peines de l'enfer, débats qui passionnèrent les Neuchâtelois d'alors à un point dont nous avons peine à nous rendre compte de nos jours. Connaissant l'indifférence religieuse du gouverneur, on peut supposer, sans lui faire tort, qu'il ne se donna que fort peu de peine pour apaiser cette querelle et peut-être fut-il pour beaucoup dans le mot que l'on attribue à Frédéric II, « que puisque les Neuchâtelois avaient si fort à cœur d'être damnés éternellement il y donnait volontiers les mains, et trouvait très bon que le diable ne s'en fît faute. »

Cependant la présence du gouverneur devenant nécessaire à Neuchâtel pour terminer cette affaire, chassé d'ailleurs par le climat de la Prusse et de la Hollande où il fit un court séjour en 1761, Milord Maréchal revint dans notre pays au mois de février 1762. Il rédigea aussitôt un projet de pacification ; mais les corps de l'état y ayant apporté des changements, il en conçut un si grand mécontentement qu'il écrivit de nouveau au roi pour demander sa retraite. Toutefois une sorte de transaction étant intervenue entre les corps de l'état et le gouverneur, celui-ci abandonna son projet de démission et la tranquillité fut rétablie dans le pays pour quelque temps.

En 1762, J.-J. Rousseau, chassé de Genève et de la France, vint se réfugier à Môtiers ; il donna avis de son arrivée à Milord Maréchal et lui demanda sa protection. Le gouverneur lui répondit en ces termes, le 12 juillet 1762 :[1]

« Monsieur. — J'écris au Roy pour avoir ses ordres sur votre retraite dans ce pays, en attendant vivez tranquille, je serois très aise de pouvoir vous faire plaisir et vous rendre service, puisque j'admire votre esprit et respecte vos mœurs.

» Si vous voudriez venir ici vous me feriez grand plaisir, j'enverrois un cheval ou une chaise à vous mener, vous resteriez sans gêne aussi longtemps ou aussi peu qu'il vous plaira. Vous trouveriez en moy un vieillard approchant du sauvage, quoique peut-être un peu gâté par le commerce des barbares policés.

» LE MARÉCHAL D'ECOSSE. »

Cette lettre fut le germe de l'amitié qui lia ensuite ces deux hommes, aussi différents par leurs caractères que par leurs goûts et qui semblaient si peu faits pour s'entendre. Rousseau se rendit à l'invitation de lord Keith, et dans le livre XII de ses *Confessions* il nous fait le récit de sa réception : « L'aspect vénérable de cet illustre et vertueux écossais, dit-il, m'émut puissamment le cœur, et dès l'instant même commença entre lui et moi ce vif attachement qui de ma part est toujours

[1] Dans les lettres de Milord Maréchal contenues dans cet article, nous avons conservé le style de l'auteur, ne faisant que quelques changements à l'orthographe lorsque celle-ci était par trop incorrecte.

demeuré le même, et qui le serait toujours de la sienne, si les traîtres qui m'ont ôté toutes les consolations de la vie, n'eussent profité de mon éloignement pour abuser sa vieillesse et me défigurer à ses yeux. » Nous verrons plus loin comment Rousseau perdit l'amitié de Milord Maréchal par son propre entêtement, et que ce ne furent point des traîtres qui les brouillèrent.

A la suite de cette entrevue, ainsi que le dit Rousseau, le gouverneur et le philosophe se lièrent d'une amitié des plus vives et, non contents de se voir aussi souvent que cela leur était possible, ils s'écrivirent, si ce n'est tous les jours, au moins plusieurs fois par semaine. Les lettres de Rousseau ont été publiées dans ses œuvres ; celles de Lord Keith, restées inédites, sont devenues la propriété de la Bibliothèque de Neuchâtel ; elles sont au nombre de quatre-vingt-treize et leur lecture attentive prouve que la collection est loin d'être complète. La première de ces lettres, que nous avons citée plus haut, est datée de Colombier, le 12 juillet 1762; la dernière fut écrite à Potsdam, le 22 novembre 1766 ; ainsi, cette correspondance relativement énorme, fut écrite en quatre années, mais l'amitié qui avait commencé par elle finit aussi avec elle.

La plupart de ces lettres ayant trait à l'histoire de notre pays, nous en citerons quelques-unes, d'autant plus qu'elles dépeignent lord Keith beaucoup mieux que nous ne pourrions le faire; en outre, une partie d'entr'elles sont rendues fort curieuses par les jugements que leur auteur porte sur les Neuchâtelois ou sur les événements qui ont lieu dans le pays qu'il gouverne. Dans les trois suivantes il donne avis à Rousseau de la réponse du roi, des conditions qu'il met à son séjour à Môtiers et, suivant son habitude, lord Keith donne quelques coups de griffe au clergé neuchâtelois. Au reste, ce clergé n'est pas le seul qui soit le but de ses sarcasmes; pour lui, tous les ecclésiastiques, à quelque confession qu'ils appartiennent, sont des « Lamas », et plus tard, lors des démêlés de Rousseau avec la Classe, le pasteur de Môtiers devient le « Sacrogorgon. »

« 16 août 1762. — J'ai réponse du Roy qui est fort aise de donner azile à la vertu persécutée ; il espère (dit-il) que vous n'écrirez pas sur des matières scabreuses qui pourroient exciter des sensations trop vives dans les têtes neufchateloises, et occassionner des clameurs de tous vos prêtres (il dit *vos* parce qu'il me parle des Neufchâtelois) enclins à la dispute et pleins de fanatisme. Je lui écriray que vous ne voulez plus ni lire, ni écrire, ni parler, que vous vous contentez de penser et de faire des lacets. »

« 24 août 1762. — Le Roy en agréant votre demeure en ce pays ci, ni a mis aucune condition ; ce qu'il a dit sur les têtes neufchateloises, etc., est à moy sans ordre à vous en parler, mais nous sommes tous d'accord, vous ne voulez pas mettre le feu à la maison où vous demeurez, et moy je ne désire que votre retraite vous soit commode. Pour l'engagement de ne lire, écrire, etc., je l'entens comme vous, et comme une façon de parler, sans le prendre à la lettre ; je serois bien faché que nous

n'eussions plus de vous que des lacets, quand même vous les feriez dans la dernière perfection. »

« Le 29 octobre 1762. — Je vous envoye, Monsieur, une lettre dont j'attens une réponse, et je me flatte qu'elle sera favorable aux désirs du Roy et de votre serviteur.

« Le Roy m'écrit, « votre lettre, mon cher Mylord, au sujet de Rousseau m'a fait » beaucoup de plaisir, je vois que nous pensons de même ; » puis il m'ordonne de vous envoyer de sa part du bled, du vin et du bois; en ajoutant : « je crois qu'en lui » donnant les choses en nature, qu'il les acceptera plutôt qu'en argent;» je laisse à vous à décider si cette façon d'agir à votre égard ne mérite pas quelque complaisance de votre part, et si en conscience vous pouvez refuser à faire plaisir à un homme qui serait très aise, si ses affaires le permettoient, de faire le quatrième avec David [1], Jean-Jacques et votre serviteur. »

Dans ses *Confessions*, Rousseau nous dit que le roi chargea Milord Maréchal de lui remettre douze louis, mais que celui-ci «embarrassé d'une pareille commission, et ne sachant comment s'en acquitter honnêtement, *tâcha d'en exténuer l'insulte*, en transformant cet argent en nature de provisions. » Cette assertion est pour le moins singulière, et nous ne pouvons croire, au vu de la lettre ci-dessus, que lord Keith ait menti au point d'attribuer au roi son maître des paroles qu'il n'aurait pas écrites. Mais l'irascible Genevois, qui se prenait pour le premier des humains, n'était jamais satisfait des égards qu'on avait pour lui, doutait toujours des bonnes intentions de ses amis et de ses protecteurs, et ne voyait que fourberie et mensonge dans les procédés où ils mettaient toute la délicatesse possible.

La mauvaise santé du philosophe lui faisant craindre une mort prochaine, et voulant autant que possible assurer l'avenir de sa femme, il s'adressa à son nouvel ami en lui demandant de quelle façon il devait s'y prendre pour tester en faveur de Thérèse. Lord Keith envoya une formule de testament à Rousseau, et sachant qu'il était fort peu riche, il prit la résolution de faire à sa femme une rente qui la mît à l'abri du besoin. « Soyez assuré, » écrit-il à Jean-Jacques le 9 décembre 1762, « soyez assuré que la bonne opinion que j'ay de vous va aussi à ceux pour qui vous vous intéressez, et que en tout temps je ferois avec plaisir ce que je pourrois pour votre gouvernante [2], si ma terre n'étoit pas substituée, je ferois tout de suite un arrangement à vous tranquilliser sur son compte. Je suis à travailler pour mes propres enfants, j'ai une fille légitime, Emétulla; un fils naturel, Ibrahim; et deux bâtards, Motcho de Guinée et Stephan le Calmouck [3] : leurs affaires arrangées (et elles le seront j'espère bientôt) j'adopteray la vôtre, mais il faut que je vive une année ou deux. Voylà encore

[1] David Hume, l'historien-philosophe anglais.

[2] On sait que Rousseau n'avouait pas son mariage avec Thérèse Levasseur, et que celle-ci passait pour être simplement sa gouvernante.

[3] Voyez sur ces personnages et leur origine, pages 47 et 48.

une forte raison de rester dans ce pays-ci, pour mettre à part quelque chose pour mes pauvres enfants. Je vois avec peine votre santé délabrée, et le peu de contentement que vous avez dans ce pays; quand vous iriez à Zurich vous y trouveriez des sots et des prétendants au bel esprit, le pis des sots; la célébrité de votre nom vous attirera cette maudite race, comme les guèpes vont au bon fruit...

« P. S. — Si votre gouvernante avoit le malheur de vous perdre, qu'elle vienne à moy; et si je ne suis plus de ce monde, qu'elle vienne à Emétulla; j'ai quelque argent à vous (du bled, vin et bois que vous n'avez pas voulu), cette petite bourse sera à elle. Il est dans un papier étiqueté: *du Roy à M. Rousseau*. Tranquillisez-vous, gardez-vous des sots et de la fièvre, et n'épargnez pas trop mon vin. Bon soir. »

Deux ans après, le 6 mars 1764, il lui écrit encore d'Edimbourg à ce même sujet: « J'ai acheté pour la somme de trente mille guinées une de mes terres. J'ai eu le plaisir de voir le bon cœur de mes compatriotes; personne ne s'est présenté à l'encan pour acheter, et la salle et la rue retentissaient de battements de main quand la terre me fut adjugée. Ceci cependant me jette dans des affaires que je n'entens pas et que je déteste. L'unique profit qui me revient est de pouvoir, par le profit que je pourrois retirer de mon achat, faire quelque bien à des gens que j'estime et que j'aime. Mon bon et respectable ami, vous pourriez me faire grand plaisir en me permettant de donner, soit à présent ou par testament, cent louis à Mademoiselle Levasseur, cela lui feroit une petite rente viagère pour l'aider à vivre. Je n'ai pas de parents proches, personne plus de ma famille; je ne puis emporter dans l'autre monde mon argent; mes enfants Emétulla, Ibrahim, Stephan, Motcho sont déjà pourvus suffisamment. J'ai encore un fils chéri, c'est mon bon sauvage, s'il était un peu traitable il rendrait un grand service à son ami et serviteur. »

Rousseau se laissa convaincre et accepta pour sa femme une partie de la somme que son généreux ami lui offrait. Mais l'année suivante, lord Keith, non content d'avoir assuré l'avenir de la compagne du philosophe, voulut en faire autant pour lui-même. La manière aussi délicate que touchante par laquelle il cherche, dans la lettre qui suit, à faire accepter ses bienfaits, est la meilleure preuve que nous puissions donner de la bonté de son cœur, bonté qui ne fut jamais altérée par la tournure bizarre de son esprit ni par les sophismes de son siècle.

« Potsdam ce 22 may 1765. — .... Ce qui me fâche est la crainte que l'impression de vos ouvrages à Neufchatel ne se faisant, il ne vous manque un secours nécessaire, car item il faut manger, et on ne vit plus de glands dans notre siècle de fer. Vous pourriez me rendre bien plus à l'aise que je ne le suis, et il me semble que vous le devriez; vous avez déjà fait un petit commencement dont je suis bien reconnaissant. Vous m'appelez votre père, vous êtes homme vray; ne puis-je exiger par l'autorité que ce titre me donne, que vous permettiez que je donne à mon fils cinquante livres sterling de rente viagère. Emétulla est riche, Ibrahim a une petite rente assurée, Stephan de même, Motcho aussi. Si mon fils chéri avoit quelque chose assuré

pour la vie, je n'aurois plus rien à desirer dans ce monde, ni aucune inquiétude à le quitter; il ne tient qu'à vous d'ajouter infiniment à mon bonheur. Seriez-vous à l'aise si vous étiez dans le doute que j'eusse du pain dans mes vieux jours; mettez-vous à ma place; faites aux autres comme vous voudriez qu'on vous fît; ne croyez-vous pas que la liaison d'amitié est plus forte que celle d'une parentée éloignée et souvent chimérique, moy je le sens bien.

« Je n'ai plus personne de ma famille; une terre que j'ay de près de trente mille livres de rente, avec une bonne maison toute meublée, va à un parent fort éloigné qui a déjà à lui une terre de près de quarante mille livres de rente. J'ai encore une petite terre à moy, et de l'argent comptant considérablement. Je voudrais, sur ma terre, vous assurer cinquante livres sterling, rien n'est sûr que sur les terres. Soyez bon, indulgent, généreux, rendez votre ami heureux. Adieu. »

Rousseau ayant accepté la moitié de la rente qui lui était si généreusement offerte, et dont les deux tiers étaient reversibles à Thérèse, lord Keith voulut lui en remettre le capital, mais Jean-Jacques l'ayant refusé faute de savoir comment le placer, il fut envoyé à DuPeyrou qui se chargea d'en payer la rente jusqu'à la mort du philosophe et de sa femme. Ce ne fut pas la seule fois que Milord Maréchal vint en aide à son ami lorsque celui-ci était à court d'argent. Ainsi lorsque le gouvernement bernois l'expulsa de l'île de Saint-Pierre, lord Keith, qui était alors à Berlin, envoya à Strasbourg, par un courrier exprès, cinquante louis à Rousseau pour payer les frais de son voyage en Angleterre. Pendant son séjour dans ce pays, c'est encore le gouverneur de Neuchâtel qui pourvoit en grande partie à son entretien.

A la demande de Frédéric II, le roi d'Angleterre avait gracié Milord Maréchal et l'avait remis en possession de ses biens, au moins de ceux qui n'avaient pas été vendus par l'état ensuite de leur confiscation; il forma alors le projet de retourner dans sa patrie en emmenant Rousseau; il engagerait ensuite David Hume à se joindre à eux pour former une sorte de triumvirat philosophique mais peu orthodoxe, car, dit Milord, « je ferai une hermitage chrétienne à droite, une mahométane à gauche, et David Hume seroit logé entre-deux. » Il exécuta son dessein de retourner dans sa patrie, et, au commencement de 1763, il quitta notre pays où il ne revint jamais, quoiqu'il ait conservé sa charge de gouverneur jusqu'en 1768. Il se rendit à Berlin et au mois de juillet partit pour l'Ecosse. « Souvenez-vous, lui dit le grand Frédéric, que si vous ne vous plaisez pas en Ecosse, vous avez ici un ami à qui vous manquerez toujours, et dont vous ferez cesser les regrets quand vous voudrez. »

Les Ecossais reçurent avec enthousiasme leur compatriote, ce vieux débris de leurs guerres civiles; nous avons vu plus haut comment ils applaudirent lorsqu'il racheta une des terres de ses ancêtres. A peine arrivé à Edimbourg, lord Keith fut entraîné dans un tel tourbillon de fêtes et de festins qu'il en fut promptement lassé. Déjà le 23 août, il écrit de cette ville à Madame de Froment: « Je n'ay pas un moment à moy que celui que je dérobe actuellement pour vous dire deux mots avant que les autres

soient levés. Tant de visites, tant de diners que j'en suis quasi accablé. » Quelques jours après, le 29, il répète les mêmes plaintes dans une lettre à Rousseau : « On me tue ici avec des diners trop tards et trop longs, il faut que je trouve moyen de m'en dispenser, ou que je déserte ; il est juste qu'on vive un peu pour soy ; il vaudrait mieux être un chou planté dans un jardin, que de vivre absolument pour les autres ; le chou a l'avantage de ne pas souhaiter autre chose que les sucs de la terre qu'il reçoit. »

A ces petits désagréments s'en ajoutèrent bientôt d'autres, d'autant plus graves qu'ils n'avaient pas été prévus : Milord Maréchal, plus que septuagénaire, ne trouva en Ecosse qu'un climat trop rude pour sa santé ; d'un autre côté, il craignit d'exciter les défiances de la cour d'Angleterre, par les réunions trop fréquentes de jacobites qui se rendaient chez lui, et avec lesquels il croyait, par honneur, ne pas devoir faire cause commune depuis qu'il avait accepté sa réhabilitation. Ces raisons l'engagèrent à abandonner le projet d'attirer Rousseau en Ecosse, et il se hâta de l'en prévenir par la lettre suivante, où il lui fait part de ses désappointements :

« Edimbourg ce 2 février 1764. — . . . . J'ay été un peu gêné, et je le suis en vous écrivant, jaurais bien des choses à vous dire de bouche que je ne veux mettre sur le papier, surtout sachant que mes lettres s'égarent. J'ai été en arrivant dans le pays malade les deux premiers mois, depuis ce temps je me porte assez bien. Le climat est très désagréable, la façon de vivre ne convient ni à mon goût, ni à ma santé ; j'ay voulu m'y conformer un peu, et par là j'avois dérangé ma santé. J'ay affaire à des gens de loix et j'aurois bien des choses à dire. J'ay manqué ma vocation, je crois qu'elle étoit d'être Tartare Calmuck, mais des plus éloignés des Russes. A cette heure je suis trop vieux pour faire des bons projets ; je me sens affoiblir assez rapidement, mais sans douleur. Je regrette bien que nous n'ayons pas fait connaissance il y a douze ans à Paris, nous aurions peut-être été depuis onze dans quelque jolie retraite. Ma maison dans ce pays n'en est pas une ; j'ai tant de voisins que je ne puis jamais être un jour seul.

«Que faire? Venise est un voyage bien long à mon âge et vous ne croyez pas y être tout à fait en sûreté ; Nice est dans un bon climat, mais une maudite race de gens ; quand j'avois d'abord pensé à ce séjour, il y a des années, le gouverneur étoit un écossais, et bien mon ami et parent ; il l'a quitté. Berlin ne seroit pas votre choix ; j'y suis fortement attiré par des obligations, des cordiales invitations, d'attachement de cœur au roy de Prusse, et par la grande liberté dont j'y jouirois. En m'embarquant chez moy, je puis aisément être à Hambourg en trois jours, et en trois autres à Berlin. Monsieur de Froment y attend la succession d'une vieille cousine qui le mettroit bien à l'aise ; de l'autre côté, je suis puissamment attiré vers vous, mais si l'un de nous manque, vous par vos infirmités, moy par l'âge, nous aurons fait un voyage pénible à pure perte. Je ne sais pas encore positivement ce que je feray ; il faut me dépêtrer auparavant de toute affaire, les gens de loix les allongent et les embrouillent. Vous

les craignez pour votre petite succession : je crois que si vous faites un testament, laissant à Mademoiselle Levasseur ce que vous avez, la justice ne mettroit point de scellé. Le cas, si je ne me trompe, est arrivé à la mort d'une dame angloise à Couvet. J'écris par ce courrier à M. Rougemont, conseiller d'état, honnête homme, qui, je m'assure, sera bien aise de vous rendre service, ou, pour me mieux exprimer, mettre Mademoiselle Levasseur à l'abri des vexations de ce qu'on appelle la justice.

» Mon premier pas, après avoir rangé mes affaires, sera de sortir de ce terrible climat ; si je vais à Berlin, le climat de ce pays pourroit aussi me chasser vers le Sud. Je vous écriray mes desseins, si à mon âge j'en forme d'autres que de végéter encore un peu, avec le moins de soucis que je pourray . . . . »

L'incertitude de lord Keith ne fut pas de longue durée, car il quitta l'Ecosse au mois de juin 1764 pour retourner finir ses jours en Prusse, où Frédéric II lui fit bâtir, dans le voisinage de Potsdam, une maison agréable et commode, d'où il pouvait aller par les jardins à Sans-Souci. Il avait la liberté de dîner tous les jours avec le roi et Frédéric avait pour lui les attentions les plus délicates ; aussi Milord Maréchal disait-il de ce prince, dont le palais était pour lui une espèce de couvent où il jouissait du vrai bonheur : « Notre père abbé est l'homme du monde le plus aisé à vivre ; cependant si j'étais en Espagne je me croirois obligé de le dénoncer à la Sainte-Inquisition, comme coupable de sortilège ; car, s'il ne m'avait pas ensorcelé, resterais-je ici, où je ne vois que l'image du soleil, pendant que je pourrois aller vivre et mourir dans le beau climat de Valence ? »

Peu après que Milord Maréchal eut quitté Neuchâtel, commencèrent les démêlés de Rousseau avec le pasteur de Môtiers, M. de Montmollin, et la Classe. Nous ne referons pas l'histoire de cette querelle, qui est connue, et que nous avons racontée ailleurs[1] ; nous dirons seulement que le philosophe, après s'être mis dans la plus fausse des positions, en faisant publiquement profession de christianisme et en demandant comme une grâce d'être reçu à la communion, en même temps qu'il écrivait et publiait les *Lettres de la Montagne* où il attaque la religion révélée, fit de son mieux pour se tirer de la mauvaise voie dans laquelle il s'était engagé. Mais il avait compté sans les membres du gouvernement qui, pour la plupart, étaient hostiles à la Compagnie des pasteurs et qui, par les mesures officielles qu'ils firent prendre, mais plus encore par leurs discours, ne firent qu'aigrir le débat. Lord Keith ne fut pas plutôt informé de cette affaire qu'il conseilla à Rousseau de quitter le pays et lui indiqua divers lieux où il pourrait se retirer ; il l'engagea surtout à se rendre en Angleterre, « c'est, dit-il, le pays où tout le monde peut vivre tranquille en ne faisant rien contre la loi écrite ; car pour les non écrites, il n'y a qu'à Neufchâtel où elles sont en valeur. »

Le 8 février 1765 il revient sur ce sujet, et écrit à Rousseau une longue lettre dont voici les passages les plus saillants :

[1] *Biographie neuchâteloise*, tome II, pages 108-117.

« Je suis dans une très grande peine sur ce que vous m'écrivez de votre situation, et des tracasseries qui vous sont arrivées et qui sont poussées d'une haine théologale qui ne s'adoucira jamais; je ne sais que vous conseiller. Je prévoyois l'orage, je fis les pas que je pouvois pour vous en mettre à l'abri, je ne sais si on a suivi mon avis, cela ne dépendait pas de moy ni de ceux qui sont chez vous . . . . Le mal est que le temps presse, vous verrez ce que font les Neufchâtelois, ils prennent feu comme la paille; peut-être s'adouciront-ils voyant que vous ne leur dites rien ; ils ont écrit en Cour, cela donnera du temps, mais je crains que ce ne soit tout ce que vous ayez à espérer de ce quartier.

« Ce 10 février. — Hier j'ai reçu une lettre de M. Meuron et deux de M. Chaillet[1], elles m'apprennent que le Conseil d'Etat n'a pas renvoyé en Cour votre affaire comme ils m'avoient mandé, et me disent que les Ministres et les Ministraux deviennent tout à fait furieux; si la Cour voudroit vous soutenir (ce dont je ne vois la moindre apparence) la combustion augmenteroit, et l'issue est très incertaine sur tout ceci. Mon avis est que vous partiez pour l'Angleterre, pour faire voir que vous faites ce que vous pouvez pour la tranquillité du pays. Je vous diray de plus que si la Cour prenoit hautement votre parti, ce seroit le moyen le plus sûr de détacher, je ne dis pas tous vos amis dans le pays, mais à coup sûr le plus grand nombre. Ils en feroient alors une affaire de privilége; ils croiroient et se diroient des Brutus qui sacrifient leurs fils à la liberté de la patrie. Ils ont éprouvé leur force à l'occasion de Petitpierre. Allez en Ecosse ou en Angleterre et ne vous obstinez pas de vivre avec ces enragés. J'ay pris la liberté de vous offrir cinquante louis, en cas que vous ne soyez pas en argent comptant et que cela ne vous retarde; vous les rendrez à loisir. Faites voir à ces sots que vous n'avez pas besoin d'eux; l'Angleterre les vaut bien.

« Ce 10 au soir. — J'ay le plaisir à vous dire que le Roy s'est déclaré hautement à vous soutenir et protéger; il est bien loin, un mauvais coup est bientôt fait par un fanatique, une affaire remise aux ministres ira lentement, la protection du Roy vous donnera de l'appui chez quelques-uns et révoltera les autres, Priviléges ! Priviléges ! Priviléges ! ces enragés feront une affaire pour ce monde et pour l'autre de vous persécuter; calomnie, mensonge, faux témoins (pour la gloire de Dieu) tout sera employé. Je persiste dans mon opinion que vous devez quitter le pays... »

En terminant il engage encore Rousseau à se rendre en Angleterre, mais à quelque temps de là, Jean-Jacques lui ayant annoncé qu'il allait quitter Môtiers pour s'établir à Cressier, Milord lui répondit en ces termes le 22 mai 1765 :

« J'approuve fort votre retraite à Cressier; les Lamas sont Lamas partout, mais n'étant pas de leur congrégation ils ont moins de prise sur vous. Je me trouvois

[1] Meuron et Chaillet étaient aussi chauds amis de Rousseau qu'adversaires acharnés de la Compagnie des Pasteurs. Voyez sur Samuel de Meuron la *Biographie neuchâteloise*, tome II, page 71.

en Espagne très bien d'être hérétique selon les Lamas espagnols; l'inquisition m'était bien moins redoutable qu'aux autres. Je me souviens qu'une caisse de livres qui m'arrivoit par mer étant renvoyée à la visite de l'inquisition et le hasard m'ayant fait rencontrer le grand Inquisiteur, je le priai de me les rendre, en lui disant que quand même il s'en trouveroit de peu orthodoxes cela ne faisoit ni froid ni chaud vers moy, hérétique déclaré ; que du reste je ne prétois pas de pareils livres à personne. Il me fit des compliments sur mes mœurs, et me dit qu'il ordonneroit de me rendre mes livres sans examen, ajoutant : « Nous en avons beaucoup que per- » sonne n'ose réclamer, si vous les voulez je vous en fais présent. » Je me contentai des miens.... »

Pendant que le gouverneur et le philosophe faisaient des projets, « bâtissaient des châteaux en Espagne », suivant l'expression de lord Keith, les passions ne se calmaient pas à Neuchâtel, et la querelle entre Rousseau et la Classe, ou pour mieux dire, entre la Classe et le gouvernement, n'avait fait que s'envenimer par suite des mesures prises de part et d'autre. Une guerre de plume s'était allumée et les amis de Rousseau lançaient des gros mots et des injures à la face de leurs adversaires. Le gouvernement avait la population contre lui et Rousseau fut insulté à plusieurs reprises. Enfin, dans la nuit du 6 au 7 septembre 1765, le philosophe subit une espèce de bombardement dans sa maison et le lendemain une grande quantité de pierres furent trouvées près de sa chambre à coucher.

Il est maintenant à peu près avéré que, dans cette circonstance, Jean-Jacques fut mystifié par sa femme qui, dans le but de l'effrayer et de le faire quitter Môtiers, avait porté elle-même les pierres dans la maison et avait chargé quelque compère d'en jeter dans les fenêtres. Quoi qu'il en soit, Rousseau et surtout ses amis crièrent aussitôt à l'assassinat et la chose fut racontée dans ce sens à Milord Maréchal. A ces nouvelles la fureur de celui-ci ne connut plus de bornes, et l'on verra, par les trois lettres qui suivent, que s'il était peu croyant, il fut, dans cette occasion, fort crédule et qu'il prit au sérieux toutes les énormités dont on déclarait coupables les adversaires du philosophe.

(La suite à la prochaine livraison). J.-H. Bonhôte.

CAMPAGNE DU COMTE LOUIS

EN ITALIE

Une des conséquences les plus durables de la formation des états du moyen âge par des peuples barbares et guerriers, est sans contredit la vie militaire des temps modernes, le génie de la guerre, la place importante qu'il occupe dans la vie des Européens et la part qu'il se fait comme moyen dans la politique. Cet esprit guerrier qui conduisit les essaims de barbares à la conquête de l'occident, se fondit en quelque sorte avec une espèce de vie civile à l'époque carlovingienne, puisque les seuls hommes libres d'alors pouvaient figurer dans la vie militaire.

Mais l'activité soldatesque et belliqueuse qui fut cause et effet à la fois des expéditions des croisades changea tout à fait d'objet une fois ces grands mouvements apaisés. Il naquit dans l'Europe occidentale une vie politique inconnue jusqu'alors : de la multiplicité des états vassaux réunis en confédération assez lâche pour laisser à chaque membre toute la liberté d'action politique à laquelle il pouvait aspirer, naquirent une multitude de rapports, le plus souvent de rivalité et hostiles, qui chargent l'histoire des quatorzième et quinzième siècles de scènes sanglantes.

La guerre nourrit la guerre ; elle était dans l'air, et l'Italie, la France, l'Allemagne, immense empire qui s'étendait alors de la mer du Nord à l'Adriatique, et de la Baltique à la mer de Provence, se sont vues pendant deux siéles sans cesse agitées par des luttes dont la gravité de quelques-unes est compensée par le ridicule des autres.

C'est dans cet état de choses que prit naissance la pratique des troupes mercenaires, dont nous avons vu s'évanouir les restes ces dernières années. Le besoin de guerroyer, pour les soudards une fois entrés dans cette voie, l'humeur belliqueuse de quelques chefs, le peu de ressources qu'offraient certains pays à leurs ressortissants, la voie ouverte, dans laquelle se précipite toujours la foule qui ne raisonne pas, voilà ce qui forma dans le cours de ces siècles, les landsknecht, les reîtres, les malandrins, les armagnacs, les condottieri, les bravi, les capitaines, etc. ; et d'où naquirent une foule d'expéditions aventureuses, qui enrichissaient les uns de précieuses dépouilles, tandis que d'autres avaient peine à s'en tirer les brayes sauves.

Nos comtes et nos ancêtres n'échappèrent pas à ces influences, et tandis que le comte Amédée lève courageusement la tête, en face du puissant comte Rodolphe de Habsbourg son rival et son égal, dans une guerre politique dont les éléments d'appréciation nous manquent malheureusement, un siècle plus tard, le comte Louis, son dernier successeur, celui qui clôt héroïquement la maison de Neuchâtel-Fenis, se laissa embarquer dans une de ces expéditions de condottieri, en fournissant des troupes à Jean Visconti, archevêque de Milan et en même temps seigneur de cette antique et importante cité.

Les ancêtres de notre comte Louis de Neuchâtel s'étaient occupés à organiser le gouvernement de leurs pays, et n'étaient pas sortis des limites de la Suisse pour faire la guerre. Louis fut le premier à prendre du service chez les princes de ce temps; l'on peut donc dire que les Neuchâtelois commencèrent alors, c'est-à-dire aux environs de 1340, à se faire connaître et à être recherchés au dehors comme bons soldats. Il est vrai que les troupes conduites par Louis n'étaient pas entièrement composées de Neuchâtelois, d'abord parce que la population du comté n'était pas assez considérable pour fournir, ici 500 lanciers à cheval, là 300; etc., ensuite, parce que, pour aller guerroyer au dehors dans une guerre qui ne regardait pas les Neuchâtelois, le comte n'avait pas le droit de prendre ses sujets; pourtant il est permis de supposer que sur le nombre il devait s'en trouver quelques-uns.

A la bataille de Crécy, Louis était au service du roi de France, Philippe de Valois; après le combat le roi d'Angleterre, Edouard III, fit répandre, on ne sait pourquoi, le bruit que Louis était de son parti. Celui-ci indigné, se hâta d'aller trouver Philippe et le quitta complètement justifié et porteur d'une lettre datée du 19 mars 1347, dans laquelle se trouvait le passage suivant:

«Comme notre amé et féal Loys, conte et seigneur de Nueschastel, chevalier, est venu » par devers nous, et nous a exposé que s'il etait venu à sa cognoissance que li roys d'An» gleterre pendant les trèves prises dernièrement entre nous et lui, l'avoit mis de sa » partie, pourquoy lon pouroit penser que il fut aliez à lui ou li eust fait promesses » contre nous, laquelle chose il ne fist onques en sa vie, ne ne voudrait avoir faites pour » nuls deniers gaigner, si comme il s'en est excusé par devant nous, si avant si suffisant » que nous l'en avons et tenons, et voulons estre tenus de tous pour excuse.... etc.»

Quelques années plus tard, entre 1351 et 1353, la date n'est pas précise, Louis et son fils Jean furent engagés par Jean, archevêque et seigneur de Milan, pour marcher avec Galéas Visconti sur Bologne. Ils se mirent en route avec 500 chevaux, mais il paraît que la capitulation ne fut pas observée, car Louis, manquant d'argent, écrivit à Galéas pour lui en demander. Celui-ci répondit par une lettre du 6 septembre, qu'après avoir reçu ses missives, et entendu ce que Jean de Rovéréa lui avait rapporté de sa part, touchant son arrivée avec 300 mulets, il lui renvoie le dit Rovéréa avec les capitulations complétées le plus possible, que les 400 florins demandés par Louis avaient été réduits à 50, mais qu'il y gagnait encore, puisque son

traitement primitif était de 30 florins, et qu'ainsi il n'y a plus aucune cause pour retarder son arrivée; il lui déclare en outre que jusqu'à présent, aucune capitulation n'avait été aussi avantageuse que la sienne, et il termine en lui recommandant de tenir secret leur traité et de faire prêter serment à ses gens de ne rien dire de l'augmentation du traitement.

Les promesses étaient belles, mais c'était tout, comme on va le voir. Le 1er novembre, Jean, archevêque de Milan, envoya Jean de Laude vers Louis avec de l'argent, en le priant de ne pas attendre la fin de novembre, mais de se mettre en route le plus tôt possible avec le nombre d'hommes promis, vu que Galéas avait écrit qu'il voulait que Louis fût avec lui devant Bologne.

Louis ayant reçu l'argent, paya son monde et répondit à l'archevêque qu'il n'était pas assez fourni pour se rendre à Bologne, car tout l'argent qu'il avait reçu, il l'avait donné à ses hommes pour en être bien servi, et que tout avait été dépensé à Milan, où on l'avait fait rester avec sa troupe. Voici comment il raconte sa campagne: « Lorsque je quittai Milan pour aller à Bologne, à quatre milles de cette dernière ville, on me fit dire de retourner avec mes gens dans ma patrie; alors je cessai d'être traité comme un hôte et de recevoir une solde pour mes alliés. Nous sommes à cause de cela, tellement pauvres de deniers et riches de dettes, que nous n'avons plus que nos chevaux et nos armes, et que nous avons dépensé tous les secours que nous avions reçus. Lorsque mes gens et alliés virent que ceux qui revenaient de Bologne étaient tous pauvres, ils dirent que là ils auraient dépensé plus que leur solde, aussi ne veulent-ils pas y aller, pour perdre armes et chevaux. Il me semble que vous ne voulez pas que moi ni mes gens vous servent. Vous savez que d'après les traités conclus entre vous et moi, si je veux vous quitter, je dois vous le faire savoir un mois à l'avance, c'est pourquoi je vous avertis qu'à partir du jour de Sainte-Marie-Magdelaine en un mois, je veux avoir mon congé ainsi que celui de mes gens; jusqu'à ce terme, je veux vous servir comme il faut même devant Bologne, et s'il y avait ou devait y avoir une bataille, je veux y assister avec mes gens, mais librement: si l'on veut m'y forcer, je pars. »

Il paraît que les réclamations du comte Louis ne furent pas prises en considération, c'est ce qui ressort d'un autre acte qui a pour titre: « Ce sont les choses que Jean de Neuchâtel demande au seigneur de Milant, » — et qui parle des vexations de toute espèce que lui et sa troupe ont eu à souffrir à leur arrivée et pendant leur retraite. En arrivant à Milan, Louis avait 500 chevaux que l'on était convenu d'accepter, on les lui refusa; il dut en acheter d'autres qui furent encore refusés, il fallut les revendre à perte et en acheter de nouveaux qui furent pour la troisième fois refusés; ceux qu'il acheta ensuite furent acceptés, mais il estime la perte qu'il fit à 1500 florins (fr. 46,500). Pendant les vingt-six jours nécessaires à cet échange, il dut rester sans paie à Milan, et entretenir hommes et bêtes à ses frais, ce qu'il estime à 600 florins (fr. 18,600). Quand il partit de Milan, on le fit chevaucher par

les villes sans lui donner de subsistance, ce que pourtant on lui avait promis par traité; les frais furent d'autant plus grands qu'il se trouvait chez des amis; il les fait monter à 2000 florins (fr. 62,000). En passant à Palme, on décapita deux de ses gentilshommes, sans cause, sans jugement, et sans avoir égard à la coutume du lieu, qui veut que, si l'on prend un malfaiteur, on le garde huit jours, pendant lesquels il peut se défendre comme il l'entend; au lieu de cela, les têtes furent tranchées sur-le-champ. En quittant Palme, on retint en prison quatre de ses gentilshommes sans qu'ils eussent commis aucune méprise ou qu'ils dussent rien à personne: « et en cels dos cas, ne sait il mettre nulle estimation aucune pour ce que ils sont si grant comme de pendre ses gentils homes et tailler les testes sans déserte. » Au retour de Palme, lorsqu'il se rendait à Milan, on fit demeurer toute la compagnie de 500 chevaux, depuis la Chandeleure à la mi-carême, aux frais de Louis. Cette affaire ne put pas même être réglée lorsqu'ils furent licenciés, ce qui fit que pour vivre, ils furent obligés de vendre leurs chevaux et leurs harnais, perte qu'il fait monter à 5000 florins (fr. 155,000). Plus tard, le seigneur de Milan ne voulut jamais régler les comptes sans avoir les lettres de capitulation. Lorsqu'on les lui eut données, il répondit qu'il ne pouvait payer, parce que Louis n'avait pas les dites lettres; 1200 florins (fr. 37,200) furent ainsi perdus; de plus, on ne voulut donner aucun dédommagement pour les chevaux qu'ils perdirent, ce qui monte à 500 florins (fr. 15,500). Lorsqu'enfin on fut prêt pour le départ, on retint prisonniers Louis, son fils Jean et son neveu, le sire de Montagny; on renvoya pourtant Louis, mais ce fut pour tâcher de trouver à Neuchâtel la rançon des deux qui restaient. On relâcha ensuite le sire de Montagny, et Jean resta seul jusqu'à la Saint-Jean, où Louis mit en gage 400 livrées des terres de son fils, afin d'avoir la somme voulue, ce qui fit que le revenu de ces terres fut perdu pour trois ans. La dépense de Jean pendant sa détention fut de 600 florins d'or (fr. 37,200).

Leurs malheurs n'étaient pas encore finis, car à leur retour, ils durent encore payer 50 florins de péage à Palanche, à Margot et à Vygonye; enfin, lors du passage de Jean par cette dernière localité, on lui vola sur son lit 12 pièces de vaisselle en argent et plusieurs pièces de harnais qu'il estime à 50 fl. (fr. 1,550).

On pouvait, dans ces expéditions, acquérir de la gloire, mais pour du positif, on n'en voit nulle trace, au contraire. Louis de Neuchâtel en est un exemple frappant. Il était connu et renommé dans toutes les cours de l'Europe pour sa bravoure, son énergie et son honneur, il fit d'amples moissons de lauriers, et vers la fin de sa vie, Jean, son fils unique, mourut prisonnier de guerre de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, après avoir attendu pendant six longues années la misérable somme de 8000 francs que son père, faute de crédit, ne pouvait trouver pour sa rançon.

En présence des faits que nous venons de raconter, on peut rechercher quels peuvent avoir été les motifs de la conduite du Visconti. Avait-il eu à se plaindre de la conduite de Louis et des siens? Les engagements n'avaient-ils pas été observés

de la part de celui-ci ? Les historiens se taisant sur ces mobiles que nous recherchons, nous sommes réduits à formuler notre jugement d'après les inductions et les analogies. Et d'abord, en sondant le cœur de l'homme, nous trouvons que le faible éprouve toujours un sentiment de jalousie et de honte, des secours qu'il a dû chercher chez autrui, et que les grandes ingratitudes suivent ordinairement les grands services; que les puissances qui dans ces temps avaient recours aux mercenaires, étaient toujours en peine de les payer et de s'en débarrasser; dans le fait présent, les avantages qu'avait retirés le Visconti de son allié n'étaient pas bien évidents, et la campagne n'avait pas été brillante. Les coffres sans doute étaient vides, il fallait recourir aux expédients. Qu'on se rappelle enfin que nous sommes dans un siècle et dans un pays où les vertus chevaleresques et la bonne foi politique n'avaient jamais été grandement pratiqués: les deux principales figures dans ces événements nous présentent les types de la loyauté germanique, comme de la ruse ultramontaine: on ne peut payer, donc il faut miner cette troupe qui pourrait être encore une puissance, la tuer en détail. Qu'on se souvienne encore que dans le quatorzième siècle, on pratiquait la politique dont Macchiavelli devait plus tard formuler les préceptes.

Ces inductions n'ont-elles pas toute la force de vrais arguments, quand nous considérons ce qui s'est passé à l'occasion des successeurs des condottieri, savoir les régiments capitulés ? Si ces braves n'avaient pas eu l'appui du gouvernement de leur pays, qu'auraient-ils sauvé et retiré de ce qui leur était justement dû, sinon la plus complète misère, et la plus profonde ingratitude ?

ALEXIS ROULET.

Dans la 2de moitié du XIVe siècle, à Neuchâtel, le florin ordinaire équivalait à 62 liv. de viande de bœuf, ce qui, en mettant la livre à 50 centimes, donne fr. 31.

Le florin d'or valant juste le double, équivalait donc à 124 liv. de viande de bœuf, soit 62 francs valeur actuelle.

UN COUP D'ŒIL RÉTROSPECTIF

SUR LE XVIII[e] SIÈCLE

Lorsqu'on parcourt les deux grands villages du Locle et de la Chaux-de-Fonds, qui ont pris depuis une vingtaine d'années les allures de grandes villes, on ne songe guère aux débuts modestes de ces deux intéressantes localités. Leur développement a été si rapide que si l'on se reporte à un siècle en arrière, on est confondu en présence des progrès extraordinaires qui se sont accomplis au milieu de circonstances en apparence les plus défavorables, au sein de vallées marécageuses, entourées de sombres sapins, sur un sol à peu près stérile et dans un climat qui rappelle celui des contrées boréales. Nulle part dans notre canton, même dans les parties les plus favorisées, pareille transformation ne s'est produite, et elle n'a pas porté seulement sur le nombre, le luxe et l'importance des habitations, mais sur tout ce qui tient à la vie extérieure, aux mœurs, anx habitudes. Il existe encore certaines familles des *environs*, gens de vieille roche, peu disposés au changement, chez qui s'est conservée à peu près intacte la tradition des anciens temps, qui pourraient nous servir de terme de comparaison pour juger de l'étendue de la métamorphose. Comme nous ne pouvons pas introduire nos lecteurs dans leur intimité, toute pleine d'enseignements utiles, quoi qu'on en dise, nous leur offrons en compensation le toast à Abraham Gagnebin, lu par M. Xavier Kohler à la tribune de la Société helvétique des sciences naturelles, réunie à la Chaux-de-Fonds en 1855[1]. Ce discours est de Jules Thurmann, l'illustre géologue de Porrentruy; ajoutons qu'il est le dernier écrit sorti de ses mains. On sait que, frappé du choléra, il mourut subitement quelques jours avant la session de la Société, et on trouva sur son bureau la feuille de papier où il venait de tracer ces lignes remarquables.

Outre un mérite littéraire incontestable, ce morceau offre un intérêt puissant à tous les montagnards neuchâtelois, en présentant un tableau fidèle de l'état de notre pays vers le milieu du siècle passé, à cette époque remarquable où commence l'épanouissement de notre industrie et l'essor prodigieux du Locle et de la Chaux-de-Fonds. Le lecteur remarquera certains détails qui accusent une connaissance parfaite, nous dirons même minutieuse de notre histoire et de notre pays; d'autres

[1] Nous croyons ce toast peu connu, bien qu'il ait été publié dans la *Revue suisse* en 1855 et dans les *Actes de la Société jurassienne d'émulation*.

(*Note de la Rédaction*).

qui montrent une entente remarquable de la mise en scène, en évoquant des figures historiques riches en souvenirs, dans les circonstances les plus propres à les mettre en relief; enfin il sentira un souffle de cette poésie jeune et fraîche qui, dans les beaux jours, remplit d'enchantement nos forêts odorantes, nos vallons pleins de fleurs, nos pâtures où tintent les sonnettes des vaches, jusqu'à nos humbles chalets du Jura, et qui touche si profondément le cœur du montagnard en lui révélant les liens mystérieux qui l'attachent au sol natal.

L'auteur, voulant caractériser l'activité scientifique dans nos hautes vallées au milieu du siècle passé, a choisi la figure d'Abraham Gagnebin, médecin à la Ferrière, petit village de la seigneurie d'Erguel, autrefois sur le territoire de l'évêque de Bâle, aujourd'hui à la limite des cantons de Berne et de Neuchâtel. Cet homme, dont la mémoire est encore vivante dans la contrée, a été un des pionniers de la science et a posé les premiers jalons des études scientifiques dans cette partie du Jura. Il était en relation avec tout ce que le pays de Neuchâtel avait d'hommes instruits, particulièrement avec Bourguet, Français d'origine, professeur de philosophie à Neuchâtel, l'un des créateurs de la paléontologie; avec le Dr d'Ivernois, à qui on doit le premier catalogue de notre flore, avec le Dr Garcin, botaniste et physicien, de retour de ses voyages dans l'Inde et dans le Levant. Ils mettaient en commun avec simplicité et avec franchise leurs observations, leurs découvertes, les résultats de leurs études, et posaient ainsi, plus d'un siècle à l'avance, les fondements de la Société neuchâteloise des Sciences naturelles, et de la Société jurassienne d'émulation. Tout était à créer alors, et ces premiers fruits, arrachés avec effort à l'arbre de la science, devaient être, pour ces courageux et actifs défricheurs, bien savoureux et bien doux.

Aujourd'hui, nous profitons des progrès qui se sont accomplis dans l'espace d'un siècle; l'industrie s'est développée, le bien-être s'est répandu, la vie est devenue plus facile pour un grand nombre; mais peut-on affirmer que le goût pour les plaisirs de l'intelligence, pour l'étude, pour les arts ait pris un accroissement proportionnel?

Toast à Abraham Gagnebin.

Chers collègues!

Quoiqu'il soit peu d'usage de toaster à des souvenirs, permettez-moi cependant d'y déroger aujourd'hui en faveur d'un Jurassien qui, il y a un siècle, était l'un des plus actifs représentants des sciences naturelles dans nos chères montagnes.

C'était en 1740; le Locle et la Chaux-de-Fonds, pauvres et modestes communes, perdues dans les montagnes et bien ignorées du monde, étaient formées de quelques douzaines de chalets à bardeaux. Deux ou trois de ces chalets seulement laissaient, à travers de petites fenêtres vitrées à cibles, apercevoir les établis de Daniel Jean-Richard et de ses quatre fils, qui déjà livraient au commerce le nombre prodigieux alors de cent à cent cinquante montres par an. Que dis-je, au commerce? Ils

les vendaient une à une aux couvents de Bourgogne, de Franche-Comté et de l'évêché de Bâle. — Donc d'abord en passant, chers collègues, hommage et respect à la mémoire de Daniel Jean-Richard. Pourquoi n'a-t-il pas encore de statue ici?

Mais quel est ce brave piéton aux modestes allures de médecin de campagne, qui, le bâton noueux à la main, la boîte de fer-blanc en baudrier, foule non pas le pavé, mais le gazon des rues de la Chaux-de-Fonds? Il frappe à la porte de Brandt dit Gruyérin, pour lui souhaiter en passant un cordial bonjour. Cet herborisateur, c'est un ami erguéliste, qui vient serrer la main à un ami neuchâtelois. C'est un représentant des sciences naturelles qui vient fraterniser un instant avec un représentant du génie de la mécanique. Il a quitté la Ferrière d'Erguel de bon matin, il a mouillé ses pieds aux rosées du Valanvron. C'est Abraham Gagnebin, c'est notre ami, le père Gagnebin.

C'est que l'ouvrier des arts et l'ouvrier des sciences naturelles sont frères. C'est que, tandis que les premiers jetaient les fondements de votre prospérité industrielle future, les seconds cultivaient les premiers germes de vos progrès intellectuels. C'est que, tandis que les Jean-Richard, les Robert, les Perrelet, les Benoît, les Ducommun, les Jaquet-Droz, les Houriet, les Breguet se créaient une industrie dont les produits devaient se répandre à flots dans les deux mondes, le labeur des d'Ivernois, des Bourguet, des Garcin, des Cartier, des Gagnebin, modestes ouvriers en sous-œuvre des Haller et des Buffon, ensemençaient avec persévérance un sol qui ne devait pas demeurer longtemps ingrat, puisqu'il devait plus tard allaiter le génie de Léopold de Buch, et porter des Chaillet, des Coulon, des Montmollin, des Lesquereux, des Godet, des Nicolet, des Guyot, des Desor, des Agassiz.

Mais continuons d'accompagner père Gagnebin dans sa promenade. Il arrive à la Chaux-du-Milieu, but de son excursion, chez son ami, le pasteur Cartier. Celui-ci lui montre ses pétrifications. Autour d'un modeste repas, ils devisent de leurs pierres antédiluviennes; ils les rapprochent, surpris, des coquillages *originaux* de nos mers actuelles. Ils voient poindre l'aurore de la paléontologie et père Gagnebin s'en retourne à la Ferrière, les poches pleines des pétrifications du Châteluz et de la Cornée.

Une autre fois Gagnebin pousse jusqu'à Neuchâtel. Là il trouve ses amis d'Ivernois et Bourguet. Ils jettent ensemble les bases de la flore et de la faune fossile de nos montagnes. Ils discutent avec déférence les découvertes de Haller. Ils présument bien de l'avenir de certain jeune botaniste suédois, bien qu'il fasse un peu les choses à sa façon, savoir du jeune Linnæus.

Gagnebin est aussi météorologiste. Il se fabrique des thermomètres de Ducrêt, et précède spontanément les autres observateurs. Il observe trois années à la Ferrière, d'abord avec d'Annone de Bâle. Si vous le voyez passer le Moulin-de-la-Mort et remonter les échelles du Vaudey, c'est que tout en visitant un de ses malades du comté de Bourgogne, il se rend chez son ami le curé Bouhelier de la Grand-Combe

des Bois, aussi météorologiste. Plus tard il se rendra encore au même presbytère, chez un autre ami, le curé Mougin, qui observait le thermomètre dans sa modeste cure, en même temps que Louis XVI notait le sien au palais de Versailles. Hélas! au moment où tombait la tête du royal observateur, le pauvre prêtre se cachait à la Sombaille, sur terre neutre, où il recevait les lettres consolatrices de l'illustre Lalande, l'astronome républicain.

Mais qui aperçois-je, descendant le Pertuis-de-Bise pour arriver aux arênes du Creux-du-Van? Vraiment, ils sont quatre. En effet, les après-venants ont pu lire sur la Roche-aux-noms ceux de Scholl de Bienne, d'Ivernois de Neuchâtel, Gagnebin de la Ferrière et Haller de Berne.

Voici un autre jour le père Gagnebin s'enfonçant dans les seignes de la Chaux-d'Abel, bien autrement sauvages alors que maintenant: ô surprise! il y découvre le bouleau de Laponie en pleine et belle floraison. Tremblant d'émotion, il le serre soigneusement dans sa boîte. Le temps le presse; le soleil s'élève sur l'horizon. Il se dirige vers la Courtine: aux Breuleux, je le vois se restaurer d'un petit verre de gentiane, et tirer de sa bourse force rappes. Il passe aux Genevez, et arrive à Bellelay un peu avant l'angelus de midi. Il sonne à la porte du monastère, et le père Isidore qui, lui aussi, observe la température de ces rudes climats, le reçoit avec un chaleureux empressement. Son couvert est mis à la table hospitalière des Prémontrés, à côté de celui du pasteur de Tavannes et du docteur Binninger de Montbéliard. On y cause de la neige de la veille, un beau 1er juillet, jour de la procession de Notre-Dame de Lajoux.

Mais de retour chez lui, une lettre l'attend sur son bureau: elle lui annonce la prochaine arrivée de l'ermite de Môtiers-Travers, de Jean-Jacques, qui vient demander à Gagnebin quelques jours de vie paisible sous son toit et quelques leçons de botanique. — Voyez-vous l'immortel auteur de l'*Emile* montant la côte de Noiraigue, traversant le Val-des-Ponts, Boinod et le Valanvron, pour arriver chez père Gagnebin? Voyez-vous l'illustre Genevois et le brave Erguéliste herborisant aux Combes de Biaufonds et aux marais de la Chaux-d'Abel, et Jean-Jacques prenant, sous le patronage de Gagnebin, le goût des sciences, qui devait lui sourire et le consoler dans sa vie d'exil?

Vous le voyez, chers collègues, Abraham Gagnebin a été véritablement l'un des pères de notre exploration scientifique jurassienne. — Le pied sur la frontière berno-neuchâteloise, il a également participé à la vie intellectuelle de nos deux populations. — C'est surtout parce qu'il représente cette vieille amitié, ces vieilles sympathies entre nos deux pays sous le patronage de la communion scientifique, que je vous propose un toast à sa mémoire.

L' Favre.

MÉLANGES

HISTORIETTE DE CABARET [1]

racontée en patois de la Chaux-de-Fonds par un montagnard, bourgeois de Valangin.

Version de M. Charles-Ami Brandt.

M. G.-A. Matile a donné dans le *Musée historique de Neuchâtel et Valangin*, *tome I*, *page* 361, cette historiette en patois de la Brévine; les lecteurs du *Musée neuchâtelois* ne liront pas sans intérêt la nouvelle version en patois de la Chaux-de-Fonds; les dialectes de notre pays ont tous une origine commune, cependant ils diffèrent sensiblement entre eux par des locutions locales, par des passages de l'un à l'autre ou à d'autres patois. Les nuances qui en résultent deviennent très-sensibles à mesure que l'on s'éloigne du centre du pays pour se rapprocher des vallées du Doubs ou de la frontière de l'évêché de Bâle.

On djeut, y m'en alli po ber ana botaille,
Avoué on boun ami approtchant de ma taille,
Mâ on poù pieu djouven. Da l'hoteau, y monti,
Y-atri deda le pel, et âstoù y m'asti.
Y boùtavo patho et y ne veyoù nion :
Y demando Babet, ou bin la Suselion.

[1] Communiquée par M. Célestin Nicolet.

Adon vetci veni la djoùv'na donzalla,
Que venia piétinant q'ma noutra grezalla,
« Que voli-voz, monsieu? voli-voz demie-pot? »
Ce noz fasset çta becc' à riant contre noz.
« Eh! quet donc? » qu'y ly ai fâ; « appouothaz a du bon,
« S'noz n'ains pas de l'ardja, noz-ains de bons djepons. »
Apré deça vetci la feuilta de l'hoteau,
Qu'était tota balta de vesédge et de couô;
Et d'astou qu'y la vis, mon coueu bailla doz teùs.
Y grulâvo quema on poure tchein qu'a poueu.
La botaille venia; noz gottira le vin.
« A tet! cousin David, à fei d'homme de bin.
» Y voudroù de bon coueu te baillie on dubion,
» Qu'y foùsso quema tet on djouv'no compagnon.
» Y diroù tot pianet à çta d'jouv'na feuilta,
» Y voz-anmo pocha que voz-ètès balta;
» Voùtrez-euils ant fordgie lès tchainez de mon coueu,
» Et quema dez choffets é ly ant apreint le fieu;
» Y soù tot gueilleret quan y pinso à voz,
» Que noz saran boueunàs s'noz n'étan que noz doz! »
Y ly diroù; « mon coueu, ma feya, men-agné,
« Voz ètès mà bin fâta et y soù voutre vé;
» Tot mon bin est à voz: lès vatchets, les tchevaux,
» Lès vàsis, lès bouotchas, les tchèvrets et les pouos:
» Et poui l'hoteau, lés pras, lès tchamps et lès saneux,
» Saran tot noùtres apoué la mouô de mon senieu.
» E'l y a d'autres parats, qu'ass bin y poui heurtà
» La marrainà Babet ne me veut pas reubià
» Elle a on bon grenie pien de bouna granna,
» Et du tchnev' et du lin, tot le long d'la panna.
» Son cellie est tot pien de beurre et de fermèdge;
» Ce n'est pàs encouo tot, él y a bin davatége;
» Sa tchem'née est pienna de bacon et de tchai,
» Que tant qu'elle est saleye est dura que du foué.
» Voz vettez le meinidg' qu'y prétado de faire.
» Et s'y n'ai pas rason de dire qu'el est rére
» Qu'on bon paysan tchi noz, séla ou pou d'écha,
» Se veye avoué son bin avet fauta de ra. »
Ce n'est pas quema ça qu'on vit da le v'gnioubie,
On cret d'avet pru bin povu qu'on seye noub'ie

C'est po deurmi qu'on va da s'n'hoteau rustiqua.
Mà lès marchands sont mie deda leu boutiqua
A vadre ça qu'on veut et fant pieu de profie
Que bin dez gros monsieux que roncha da leu lige
Quan on bon paysan vint coquà à leu potha,
La donzalla ly dit; «c'n'est pas de la chôta
» Qu'on vint de bon matin réveillie lès deurmants:
» E ne faut pà avet pieu d'écha qu'un afant.
» Qu'est-ça que vos voli? Monsieu n'est pas levà;
» S'o ly voli preidgie, veni aprés dinà.»
On s'ava, on revint à l'hura qu'on z'a det;
Se c'est à timps d'heuvoué, on se choffe lès dets,
A fassant sentinell' pa devant la màson.
On a tot le lesi de bin boùtà tchacon;
Voz-a vettez que sont pieu fiés que des boutcheins,
Et poui vetci veni doz oùtrès de ç'tets tcheins.
Que djappa, que djappa, quema dez-aradgiès.
Voz sautet ez-eillons, ou bin môrdja lès piès;
Et bin sova ce n'est qu'on biais tot beurniolà,
Que Monsieu voz-aviet po vôz contremandà.
Voz-a voli trovà de çtets dgeas de velédge,
Que dia quan on l'y va: «veni an autre vieidge,
» S'o me voli preidgie; y-ai auquet de pressant,»
Qne seran çtets monsieux, s'on ly fasset atant?
E' noz deran; grossiés, incivils, montagnons,
Que noz sins dez bovies, que noz n'respectein nion.
Mà porquet tant preidgie et à quet noz tchau-tu?
On sà ça que noz sins et on lès quenio tus.
Bévins, allins noz-a; y creyo qu'el est té:
Ah! vélei que noz dit tot bè rond la mi-nè.

UNE POÉSIE RELIGIEUSE DU XVIᵉ SIÈCLE

Les préceptes versifiés que nous donnons ci-dessous se trouvent en tête des Reconnaissances de la paroisse de Dombresson, levées en 1545 par les notaires Hory et Junod.

Commencement de sapience
C'est craindre Dieu en révérence
Prens moy Seigneur en ta merci
Ouvre mon cœur tant endurcy
Humilie mon cœur et abaisse
Seigneur, afin qu'il te congnoisse
Tu es mon Dieu, mon espérance
Fay qu'en toy seul aye espérance.
Mieulx vault avoir la cognoissance
Du Seigneur Dieu, que grant chevance.
Homme ne peult de soy bien faire
Ny sans la foy, à Dieu complaire.
Jésus-Christ est notre justice
Et Dieu par lui nous est propice
Par Jésus-Christ, vraye lumyère
Avons de Dieu grâce plenière.
Humble de cœur et abaissé
Jamais de Dieu n'est délaissé.

Les nommés Renaud et Pingeon, de Rochefort, sont poursuivis : « pour avoir tué » des cerfs et biches secrètement et salé et mangé chez eux. Ils sont mis 24 heures » en prison, une heure au collier ayant des cornes de cerf attachées sur la tête afin » de donner exemple à d'autres, ne pouvant leur imposer d'amende pécuniaire, » n'ayant pas de moyens et leurs enfants allant à l'aumône. »

(Extrait des *Manuels du conseil d'état de* 1665).

La Municipalité de Neuchâtel fait actuellement exécuter une correction à la route qui passe par le bas du village de Serrières. En creusant pour les fondations du pont, les ouvriers, après avoir traversé huit à dix pieds de terrains de remplissage et d'alluvions, rencontrèrent une couche de terre végétale, de deux à trois pieds d'épaisseur, dans laquelle ils ont trouvé plusieurs fragments de cornes de cerfs, un éperon et un fragment de fer de cheval, paraissant être de l'époque romaine. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de ces découvertes.

EXPLICATION DES PLANCHES

RELATIVES AUX HABITATIONS LACUSTRES

PLANCHE I — Age de la pierre.

Fig. A et B. Haches de pierre dure, enchassées dans un fragment de bois de cerf. — Concise, collection de M. Desor.

Fig. C. et D. Pointes de flèches en silex; grandeur naturelle. — Greng, collect. de M. Desor.

Fig. E. Vase de terre.

Fig. F. Pointe de lance en silex. — Il en est de mieux taillées, avec une nervure au milieu.

Fig. G. Peson de fuseau en pierre.

Age du bronze.

Fig. 1, 1 bis, 1 ter. — Vases de terre.

Fig. 2. Anneau ou torche en terre cuite pour soutenir les vases.

Fig. 3. Celt ou hache de bronze, demi-grandeur. — Marais des bords de la Thielle près du Landeron — Musée de Neuchâtel.

Ftg. 4. Couteau. Demi-grandeur. — Auvernier, coll. de M. Desor.

Fig 5. Bracelet. Demi-grandeur. — Auvernier, coll. de M. Desor.

Fig. 5 bis. Bracelet fermé, 10 1/2 centimètres de diamètre. — Bevaix, coll. de M. Desor.

Fig. 6 et 6 bis. Epingles. — Bevaix, Auvernier, coll. de M. Desor.

Fig. 7. Croissant de terre cuite. — Musée de Zurich.

Fig. 8. Petits anneaux de bronze, les uns 24 mill., les autres 20 mill. de diamètre total. — Auvernier, coll. de M. Desor.

Fig. H. Pointe de lance. — Cortaillod, coll. de M. Desor.

Fig. J. Epée trouvée à Concise. — Musée de Neuchâtel.

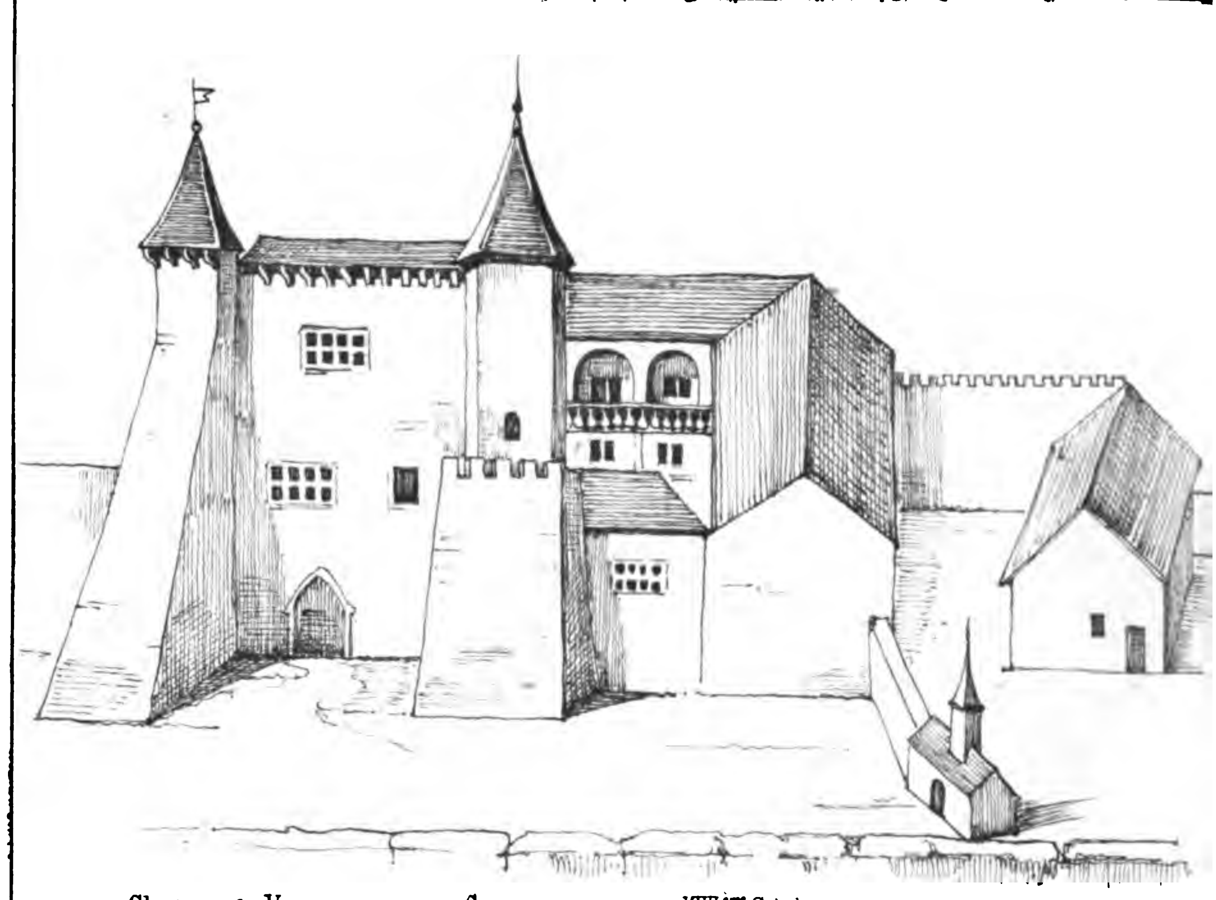
PLANCHE II — Age du fer.

Fig. 9 et 10. Fers de lance. Demi-grandeur.

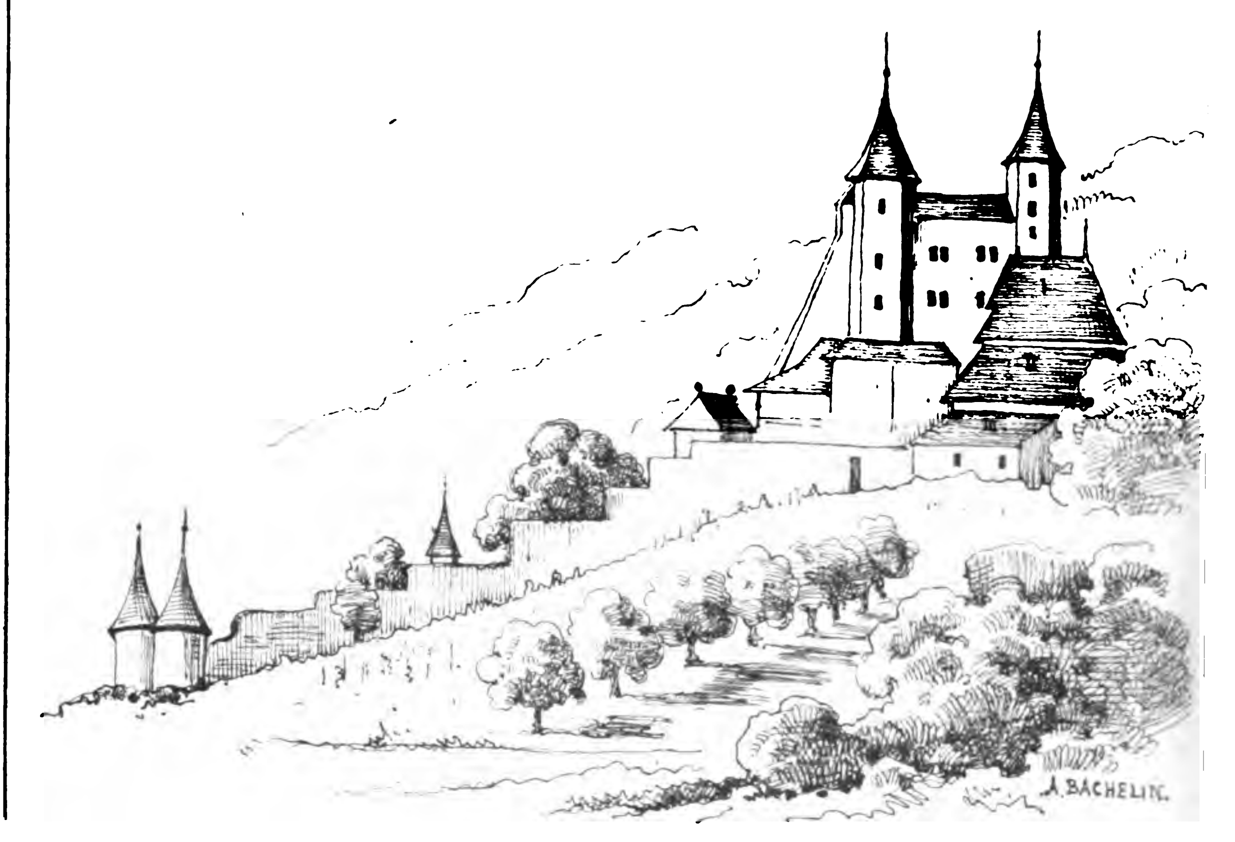
Fig. 11. Lame d'épée intacte, avec ses deux tranchants parfaitement conservés.

Fig. 12. Fourreau d'épée. — Côté de l'agrafe (en dedans).
Fig. 13. Le haut du fourreau avec des gravures repoussées (côté en dehors).
Fig. 14. Faucille.
Fig. 15. Faux avec l'anneau servant à fixer le manche.
Fig. 16. Hache.
Fig. 17. Fibule ou agrafe.
Fig. 18 et 19. Anneaux ou boucles.
Fig. 20. Pincettes.
Fig. 21. Monnaie en bronze.

Tous les objets de cette planche proviennent de la station de la Tène, et appartiennent à la collection de M. Desor.



Chateau de Vaumarcus. . Commencement du XVIIème Siècle. ancien dessin.



Côté Est XVIIème Siècle. I première adjonction, II deuxième adjonction, IIIème adjonction, ancien dessin



Chateau de Vaumarcus, fin du XVIIème Siècle, (Côté Sud), d'après un ancien dessin.

Etat actuel, d'après un dessin de Mr le Colonel de Mandrot

LES CHATEAUX NEUCHATELOIS

II. — LE CHATEAU DE VAUXMARCUS

A vingt minutes de la frontière du canton de Vaud, à dix minutes du lac de Neuchâtel, et à l'extrémité sud-est de ce dernier canton, s'élève une construction qui frappe par son mélange de bâtiments moyen âge et de bâtiments modernes. Un château, style Louis XIV, est abrité par un vieux château flanqué de tourelles. Cet ensemble de constructions se nomme le château de Vauxmarcus. C'était le siége d'une ancienne baronnie, dont la juridiction et les droits qui s'y rattachaient furent exercés jusqu'en 1830, date du rachat de tous ces droits dans le canton de Neuchâtel.

D'après le type du château de Vauxmarcus, on peut admettre qu'il fut construit dans le IX[e] ou le X[e] siècle ; ses murs sont d'une grande épaisseur et construits en pierres taillées, ce qui n'est presque jamais le cas pour les châteaux des siècles suivants, du moins pour les édifices particuliers. Le mode de construction du vieux donjon qui nous occupe, peut servir de base pour préciser à peu près son âge, et ce mode nous renvoie à la date indiquée ci-dessus. En effet, Vauxmarcus nous présente une tour massive, à peu près carrée, avec plusieurs étages ; l'escalier et extérieur et l'entrée au premier étage ; quant aux tourelles, on peut les tenir pour des adjonctions plus récentes, car la forme polygonale de quelques-unes n'est certainement pas du X[e] siècle, mais bien du quatorzième et même du quinzième. Elevé sur la gorge d'une presqu'île formée d'un côté par une pente raide regardant le lac, et de l'autre par l'escarpement à pic du vallon dans lequel coule le ruisseau des Vaux, il fermait cette langue de terre du côté du Jura, tout en laissant derrière lui un espace que remplit maintenant le nouveau château avec ses jardins et ses terrasses superposées, mais qui contenait autrefois les dépendances du château, ainsi que les maisons qui formaient le *bourg* de Vauxmarcus, car à plusieurs reprises les documents font mention de ce bourg. C'est dans cette enceinte que l'on voit encore une ancienne chapelle contemporaine du bourg, changée maintenant en serre.

Nous avons dit que le vieux château de Vauxmarcus[1] était une grosse tour presque carrée. Cette tour a quatre étages fort élevés, dont le premier est au moins à trente pieds au-dessus du sol; le rez-de-chaussée sert de cave, et a servi anciennement de cave et de prison. Il y a lieu de croire que comme dans d'autres châteaux de même date, on parvenait au premier étage au moyen d'un escalier en bois situé en dehors. Vers le XIVe siècle on pratiqua un passage avec escalier au travers des caves pour arriver à cet étage; enfin dans le XVIIe siècle un large escalier, qui existe encore maintenant, conduisit au vieux château comme au château moderne. Ce dernier, commencé vers le temps dont nous parlons, fut presqu'entièrement rebâti dans le siècle passé.

Nous avons dit que les tourelles qui flanquent la tour principale, étaient de construction plus récente que cette dernière, parce que leur forme n'était pas usitée avant le XIVe siècle, et nous penchons à croire que ces tourelles, dont l'une contient maintenant l'escalier tournant qui relie les étages entre eux, ont été ajoutées au vieux donjon lors des réparations que nécessita l'incendie de 1475. Ce qui nous porte à mettre en avant cette supposition, c'est que ces tourelles reposent sur d'énormes contreforts, constructions étrangères aux châteaux des IXe et Xe siècles, mais qui s'expliquent parfaitement par la nécessité de fortifier le château ébranlé par le désastre de 1475.

Chaque étage de la tour contient deux chambres d'inégale grandeur, celles au midi étant les plus grandes. Les murs du premier étage sont assez épais pour que l'embrasure de la fenêtre qui éclaire chaque chambre forme une espèce de cabinet. Cependant l'épaisseur de ces murs est moins grande du côté du ravin.

La singulière disposition de la toiture, et surtout celle de la charpente qui la soutient, permettent de supposer qu'avant l'incendie précité, la tour de Vauxmarcus avait un étage de plus. Lorsque le château, confisqué en 1475, fut rendu à son propriétaire en 1492, il est probable que ce dernier trouva un toit provisoire, élevé sur ce qui restait de mur solide dans la vieille tour, et qu'il s'en contenta. Ce qui porte à cette supposition c'est que les machicoulis, que l'on voit encore du côté sud, régnaient autrefois tout autour de la tour, tandis que maintenant le toit de cette dernière descend plus bas que ces machicoulis du côté du Jura. Du reste la forme même du toit n'est pas d'accord avec l'ensemble de la construction, et nous sommes persuadé qu'avant l'incendie, un toit dans le genre de celui du château de Valangin couvrait la tour de Vauxmarcus.

Si le feu a rougi du premier étage jusqu'au sommet les pierres de calcaire jaune dont est construite la tour de Vauxmarcus, la solidité des murs ne paraît pas avoir beaucoup souffert de ce sinistre; la charpente intérieure aura brûlé mais le château ne fut pas plus détruit que Champvent, qu'Yverdon, etc., dans les mêmes circons-

[1] Les anciens documents écrivent ce nom Vaulmarcoil, Vaulmarcoïl, Valmarcuy, et Valmarcoil.

tances. Cependant les contreforts, mentionnés plus haut, font supposer que l'on crut devoir renforcer les murailles du vieux château. Dans tous les cas le bâtiment en lui-même n'a subi aucun changement important, et le visiteur actuel peut se dire, qu'à peu de choses près, il voit encore le vieux manoir dont la facile conquête fut le dernier triomphe du puissant Charles-le-Hardi duc de Bourgogne.

Quels furent les constructeurs de Vauxmarcus? Dans le siècle passé, on donnait volontiers des origines romaines à tout ancien édifice, bien que ces origines fussent souvent singulièrement hasardées. Néanmoins ceux qui faisaient dériver le nom de Vauxmarcus de *vallis Mercurii* (vallée de Mercure), n'étaient peut-être pas dans l'erreur. La tradition locale prétend, que dans les environs de Frésens, sur les bords du profond ravin, s'élevait un autel dédié au dieu qui protégeait les marchands et les voleurs. En effet, le lieu était assez favorable pour que des membres de la dernière de ces deux corporations pussent y exercer leur industrie avec assez de succès; un passage voisin d'un défilé, entre une gorge étroite et peu accessible et une épaisse forêt, rendait aux uns la protection du dieu des plus nécessaire contre les autres. Mais pour que le vallon des Vaux pût servir de repaire à la seconde classe des sectateurs de Mercure, il aurait fallu qu'une voie principale vînt passer à portée du défilé, ce qui n'était point le cas. L'ancienne voie romaine militaire et commerciale, ne passait point à Vauxmarcus, mais bien à une demi-lieue plus haut. Cette voie existe encore, et porte le nom de Vy-de-l'Etra ou mieux de Vy-d'Etra.

Elle part du village d'Onnens, canton de Vaud, district de Grandson, et s'élève le long des pentes du Jura au-dessus de Concise, passe à quelques minutes au-dessus de Vernéaz, et à peu de distance de ce village, traverse au Pont-Porret le ruisseau des Vaux, au moment où ce ruisseau se précipite dans le vallon du même nom, sur le point même où commencent ses profonds escarpements. Du pont Porret la Vy-d'Etra se dirige au-dessus de Frésens vers Gorgier, etc., elle passe derrière Neuchâtel sous le nom de chemin des Parcs, et traversant après Saint-Blaise la forêt de l'Eter, elle arrive enfin près de Nods à la frontière neuchâteloise qu'elle franchit pour aller rejoindre à Orvins, au-dessus de Bienne, la route de Bâle par Pierre-Pertuis. Mais les invasions fréquentes des peuples germaniques, plus tard celle des Hongrois et des Sarrasins firent abandonner ou du moins négliger cette antique voie de communication, on se rapprocha des bords du lac, parce que les habitants des villas ou maisons situées sur la voie romaine couraient plus de risques d'être pillés; on chercha des lieux aisés à fortifier pour s'y mettre à l'abri, et la position de Vauxmarcus se présenta tout naturellement. Du reste il est fort possible, je dirais même probable, qu'il y avait déjà pendant l'ère romaine, des habitations à Vauxmarcus et dans ses environs. Ces habitations étaient sans doute reliées, avec celles qui occupaient la place actuelle du village de Concise, par un chemin moins important dans l'origine que la Vy-d'Etra, mais qui le devint beaucoup plus quand Vauxmarcus fut devenu un fort, et le siége d'une juridiction assez importante.

L'époque de la construction du château de Vauxmarcus doit donc être fixée, comme nous l'avons dit en commençant, au X[e] et XI[e] siècle, lorsque les invasions hongroises et sarrasines forcèrent les plus grands propriétaires à se construire des forts, pour s'y mettre en sûreté avec leurs vassaux et leurs serfs.

La tradition, qui a fait bâtir à la reine Berthe tant d'églises, de monastères et de châteaux, ne mentionne rien de cette bonne reine, qui puisse faire supposer qu'elle soit entrée pour quelque chose dans la construction de Vauxmarcus, et nous en sommes réduits à des hypothèses sur ce point. Cependant, il faut le dire, ces hypothèses ne sont pas tout à fait sans vraisemblance.

Dans le temps où nous supposons que le château de Vauxmarcus fut élevé, une famille riche et puissante possédait presque tout le pied du Jura depuis Montricher à deux lieues d'Aubonne, canton de Vaud, jusqu'à la rivière d'Areuse. Ce territoire qui était, il est vrai, coupé en deux par la terre de Romainmotiers et la seigneurie d'Orbe, appartenait encore en commun à l'illustre maison de Grandson. Il est certain que Gorgier fut bâti et occupé par une branche de cette famille; on peut croire qu'il en fut de même pour Vauxmarcus, d'autant plus que les juridictions de ces deux châteaux se trouvaient mêlées sur quelques points, et que les seigneurs de Vauxmarcus possédaient des terres dans la seigneurie de Grandson. Du reste dans un acte de 1350, qui traite d'un accord entre Louis comte de Neuchâtel, et Othon sire de Grandson, pour fixer leurs limites respectives, traité connu sous le nom de *Sentence des sept Chevaliers*, parce que les sept arbitres choisis par les deux parties étaient tous revêtus de cette dignité; dans cet acte, disons-nous, Othon sire de Grandson *disoit* et *affirmoit*, que Boudry, Vauxmarcus, etc., *étoient de son fief-lige!* Il fallait bien qu'il y eût du vrai dans ces prétentions, car bien que le comte Louis fût plus puissant que le sire de Grandson, il s'engage entre autres aux clauses suivantes :

« Ni le comte de Neuchâtel, ni ses hoirs ne pourront faire la guerre au sire de Grandson, depuis les châteaux de Vauxmarcus et de Boudry. Dans le cas où cette stipulation serait violée, ces deux châteaux deviennent la propriété du sire de Grandson, à moins que le comte de Neuchâtel ou ses hoirs, ne payent audit sire de Grandson ou à ses hoirs, la somme de 12,000 florins de bon or et bon poids! [1] »

Une convention semblable prouve, selon nous, la vérité de notre assertion, que Vauxmarcus a été bâti par les Grandson, et qu'il appartenait à une famille qui leur tenait de près. Il reste à prouver si possible, que les premiers Vauxmarcus étaient de la maison de Grandson, et d'abord, constatons un fait qu'admettent les généalogistes les plus sérieux, c'est que les deux maisons de Grandson et d'Estavayer sont probablement sorties de la même souche. Dans ces deux maisons les possessions sont souvent entremêlées, le coutumier, dans leurs terres, identique, et leurs

[1] Le florin d'or valant alors 62 francs de notre monnaie, 12000 fl. d'or feraient de nos jours 744,000 francs.

armes fort semblables, car des branches d'Estavayer ont porté les mêmes armoiries que des branches des Grandson ou *vice versa*. Ainsi donc si nous trouvons une famille qui porta alternativement les armes de Grandson et celles d'Estavayer, on peut selon nous en conclure, que cette famille est sortie du même tronc que ces deux maisons, et cela surtout dans un moment où les armes que chacune d'elles a portées plus tard séparément, se portaient alors indifféremment par toutes les branches.

On pourrait alléguer que les Vauxmarcus pouvaient être simplement des vassaux des Grandson; il est vrai qu'ils prêtaient hommage à ces puissants seigneurs, mais ils pouvaient le faire comme branche cadette, et le fait qu'ils étaient seigneurs hauts justiciers nous porte à croire qu'ils devaient être de la même souche. Les Grandson avaient, comme vassaux, les seigneurs de Giez, de Bonvillars, etc., mais ils exerçaient la haute justice dans les terres de ces vassaux. Ainsi donc d'après leur position politique, les Vauxmarcus paraissent avoir été de la maison de Grandson.

Si les armoiries des Vauxmarcus ont de l'analogie avec celles des Grandson, la probabilité d'une origine commune devient alors presque une certitude; or cette analogie est complète soit avec les Grandson, soit avec les Estavayer. Les Grandson avant 1264, portaient tous comme armoiries un lion dont les émaux sont inconnus. Depuis la date précédente, ils se divisent en quatre branches dont deux, celle de la Sarraz et celle de Grandson, eurent d'abord des armes semblables, c'est-à-dire un pallé de six pièces argent et azur à la bande de gueules chargée de trois étoiles ou de trois coquilles d'or. Quelque fois au lieu du pallé, il y avait un chef chargé de trois coquilles ou de trois étoiles. Ces variantes sont encore fréquentes jusqu'au commencement du XIV[e] siècle. Maintenant nous possédons deux sceaux de la famille de Vauxmarcus, l'un de 1248 l'autre de 1282. Le premier était celui de Renauld ou Renard de Valmarcuil, l'autre celui de son fils Pierre de Valmarcuil. Les légendes de ces deux sceaux sont parfaitement lisibles, il n'y a pas moyen de s'y tromper, et les sceaux eux-mêmes étaient attachés à des actes provenant des seigneurs qui les ont scellés.

Le premier de ces sceaux (1248) porte un écusson triangulaire mi-parti, au premier pallé de six pièces à la face chargée de trois étoiles ou roses, qui est d'Estavayer, au second chargé d'un lion qui est de Grandson ancien. Le second sceau, porte pallé de six pièces, au chef chargé de trois étoiles ou coquilles, qui est de Grandson-La-Sarraz! Voilà donc deux sceaux bien authentiques provenant des Vauxmarcus et portant tous deux les armes des Grandson!

On pourrait peut-être objecter que les armes du second dans l'écusson de Renaud de Vauxmarcus peuvent être des armes d'alliance, ce qui arrive quelquefois dans le moyen âge; mais on sait que la femme de Renaud se nommait Jordaune de Cottens; or cette famille n'a jamais porté de lion dans ses armes. De plus la famille de Cottens n'était point de haute noblesse, et ce fut dans le XIV[e] siècle seulement, que la petite noblesse commença à porter des armoiries, honneur qui jusqu'alors

n'avait appartenu qu'à la haute noblesse. Ce fait bien connu, nous montre dans quelle catégorie il faut classer les Vauxmarcus, puisque nous les voyons sceller, avec leurs armes et leur nom, des actes du XIIIe siècle; cela seul prouve une haute origine.

Les possessions des Vauxmarcus s'étendaient sur le mandement du dit lieu, qui comprenait Vauxmarcus, Vernéaz et une localité abandonnée maintenant dite Longiron ou Longeron, sise au territoire de Vernéaz sur Concise, et la moitié des hommes de Provence; de plus les Vauxmacus possédaient un fief situé près de Sassel, canton de Vaud, district de Payerne, cercle de Granges, la dîme de Chevroux, canton de Vaud, district de Payerne, cercle de Grandcourt, la petite ville de Jougne, arrondissement de Pontarlier, et la moitié de la seigneurie d'Essertine, canton de Vaud, district d'Yverdon, cercle de Belmont, dont l'autre moitié appartenait aux Grandson. Du côté du nord-est les Vauxmarcus possédaient l'avouerie de Pontareuse et de Vermondins, plus la pêche d'une partie de l'Areuse. Le premier de ces villages était situé à la sortie des gorges de l'Areuse, là où la Vy-d'Etra traversait cette rivière; un monument élevé par un particulier,[1] indique l'emplacement où s'élevait son église. Vermondins était à peu près sur l'emplacement de la ville de Boudry, laquelle a fini par absorber ces deux localités.

Malgré ces nombreuses possessions, la maison de Vauxmarcus ne put maintenir sa position élevée; pressée par ses créanciers elle vendit d'abord en 1266 la seigneurie de Jougne au comte Jean de Bourgogne; en 1282 Pontareuse, Vermondins et la pêche de l'Areuse à Jacob d'Estavayer seigneur de Gorgier. Essertine fut vendu à une époque inconnue, Concise avait été donné en dot à une des filles de la maison, il ne restait plus que la terre de Vauxmarcus proprement dite et les fiefs au delà du lac. Après avoir engagé en 1296 ces débris d'une ancienne splendeur au sire d'Arguel, seigneur franc-comtois, puis au comte Rodolphe ou Rollin de Neuchâtel en 1306, en reconnaissant de plus sa suzeraineté, Pierre de Vauxmarcus, le dernier seigneur indépendant de son nom, finit par vendre sa terre au susdit comte en 1308; il sortit alors du vieux manoir pour n'y plus rentrer.

Il semble que Pierre de Vauxmarcus ait compris sa déchéance, car ce sentiment seul peut expliquer son changement d'armoiries. Ce qu'il y a de certain, c'est que dès le moment où les Vauxmarcus devinrent de simples vassaux des comtes de Neuchâtel, ils abandonnèrent leurs anciennes armes comme leur ancienne demeure, et portèrent dès-lors : D'azur au chevron d'argent accompagné de trois croisettes d'argent. Peut-être ce changement fut-il imposé par le suzerain? La famille, en perdant son indépendance, ne devait pas conserver le signe qui aurait pu la lui rappeler.

[1] Par M. Grellet, ancien pasteur de Cortaillod, au lieu appelé aujourd'hui *derrière Môtiers* (derry Moty).

Si la maison de Vauxmarcus déchut en rang, elle améliora sa position financière; s'étant établie au Landeron, elle s'arrondit beaucoup, et finit par posséder des biens considérables tant aux environs de cette ville, où l'on voit encore sa maison ornée de ses armes fort bien sculptées,. que dans tout le littoral. Un des moyens employés par les Vauxmarcus pour relever leurs finances fut de contracter des mariages riches. Mentionnons un de ces mariages pour montrer par un exemple frappant, bien que plus fréquent qu'on ne le croit, les idées fausses qne l'on se fait de notre temps, sur les rapports des différentes classes de la société au XIVe et XVe siècle, c'est-à-dire en plein moyen âge.

Au commencement du XVe siècle, en 1400, Louis de Vauxmarcus, Donzel, bourgeois et conseiller de Neuchâtel, épouse Alix ou Alixonne Estordi, fille de Nicolas Estordi, bourgeois de Neuchâtel et de Sibilette Thegant, fille d'un bourgeois de la même ville, et pas plus nobles l'un que l'autre. Alix, lorsqu'elle contracta ce mariage, était veuve de Rodolphe de la Molière, Donzel, issu de la grande et puissante famille d'Estavayer. Voilà, malgré les déclamations usitées, la fille de simples bourgeois de Neuchâtel, qui entre deux fois par mariage dans des familles les plus nobles du pays, et qui, dans ce moment, n'étaient point dans la gêne !

Il est difficile de savoir si la maison de Grandson put maintenir les droits qu'elle avait eus sur l'hommage des seigneurs de Vauxmarcus. On peut croire qu'elle n'osa le réclamer du beau-frère de son suzerain, Louis de Savoie, baron de Vaud, dont Rodolphe IV avait épousé la sœur, et que cet hommage tomba en désuétude, chose assez fréquente au moyen âge. Il n'est plus fait mention de cette suzeraineté des Grandson sur Vauxmarcus, etc., que dans la sentence des sept chevaliers dont nous avons parlé plus haut.

L'acquisition de Vauxmarcus fut un acte fort habile de la part du comte Rodolphe de Neuchâtel, il prenait pied au delà de l'Areuse, qui jusqu'alors avait été la limite de la baronnie de Neuchâtel. Ce pas fait au delà de l'Areuse, en amena d'autres, le prieuré de Bevaix fut obligé de prendre le comte de Neuchâtel pour son avoué perpétuel, et la terre de Gorgier se trouva si bien entourée, que les dettes aidant, ses seigneurs durent, quelques séries d'années plus tard, aliéner leur indépendance, tout en gardant leurs droits seigneuriaux.

Ceux de nos lecteurs qui désireraient connaître plus en détail l'histoire de la maison de Vauxmarcus, la trouveront dans le second volume du Musée historique de M. G.-A. Matile, c'est pourquoi nous nous bornons à dire ici, que cette maison s'éteignit par deux femmes, l'une et l'autre filles de Roland de Vauxmarcus. L'aînée Marguerite, mourut sans postérité après avoir été mariée à Claude de Neuchâtel, seigneur de Vauxmarcus, Gorgier, Travers, etc. La seconde, Isabelle, épousa George de Rive, gouverneur de Neuchâtel, seigneur de Prangins, Grandcourt et Genollier. Françoise de Rive, l'aînée des trois filles de George de Rive et d'Isabelle de Vaux-

marcus, épousa Roch de Diesbach, conseiller de Fribourg. Les de Diesbach de Courgevaux, qui descendent directement de ce Roch de Diesbach, sont donc les représentants par la descendance féminine des anciens Vauxmarcus.

La politique des comtes de Neuchâtel fut toujours de faire disparaître toutes les seigneuries indépendantes dont les propriétaires étaient devenus leurs vassaux, aussi gardèrent-ils pour eux Vauxmarcus sans le remettre en fief, et cela pendant 60 ans. Au bout de ce temps, Isabelle, comtesse de Neuchâtel, fille et héritière du comte Louis, remit la terre de Vauxmarcus à son frère Jean de Neuchâtel, bâtard du susdit comte. Jean I de Neuchâtel eut pour fils Girard, et pour petit-fils Jean II. Ce dernier fit l'acquisition de la terre de Gorgier en 1433, il eut pour fils Jean III. Ce dernier prit parti pour Charles-le-Hardi, lors des guerres de Bourgogne; il lui remit sans coup férir son château de Vauxmarcus, et entra à son service. Il est bon de savoir que Jean de Neuchâtel était vassal du duc par sa femme, une de Vergy, famille de Bourgogne; il craignait probablement, s'il faisait résistance, que ses biens de Bourgogne ne fussent confisqués par le duc. Rodolphe de Hochberg, alors comte de Neuchâtel, regardant la conduite du seigneur de Vauxmarcus comme un acte de félonie, se saisit de ses terres de Vauxmarcus, Gorgier et Travers, et Jean de Neuchâtel, perdit la vie devant Nancy, en 1477, à côté du prince auquel il avait sacrifié biens et honneur.

Jean III eut un fils, Claude, auquel Philippe de Hochberg, comte de Neuchâtel rendit tout ce qui avait été confisqué à son père; mais l'exemple de ce père ne fit pas grand effet sur Claude de Neuchâtel, car il s'engagea fortement dans des intrigues nouées contre son suzerain, Louis d'Orléans-Longueville, époux de Jeanne de Hochberg, fille et héritière du comte Philippe, ensuite desquelles il subit une seconde confiscation. Heureusement pour lui elle ne dura qu'une année, au bout de laquelle il fut réintégré dans ses possessions. Parmi les conditions qui furent imposées à Claude de Neuchâtel, une des plus importantes fut de ne plus porter dorénavant les armes de Neuchâtel pleines, comme il l'avait fait jusqu'alors, mais d'y mettre la barre de bâtardise, qui devait s'y trouver. Claude le promit, mais les armes de sa famille que l'on voit encore sculptées à Neuchâtel, sur la porte de la cave extérieure de la maison de Sandoz-Travers, anciennement maison des Neuchâtel-Gorgier, et celles que l'on voit sculptées au-dessus de la porte de l'escalier du château de Vauxmarcus, prouvent que ni lui ni ses descendants ne tinrent grand compte de cette promesse. Du reste, cette tendance à ne pas porter le signe de bâtardise était ancien dans la famille, car Jean de Neuchâtel, premier de son nom comme seigneur de Vauxmarcus, ne porta jamais sur ses armes qu'une cotice au lieu de barre. La cotice, pièce honorable, était une petite bande traversant l'écu en diagonale de droite à gauche; la barre, signe de bâtardise, le traversait aussi en diagonale mais dans le sens opposé. Cette obstination à ne point porter le signe de bâtardise dans un temps où la descendance illégitime des grands seigneurs n'excluait point de la noblesse, permet

de supposer que, voyant la branche légitime de Neuchâtel éteinte, les Neuchâtel-Vaumarcus estimaient qu'ils étaient en droit de la remplacer, et que les Fribourg, les Hochberg et les Longueville étaient à leur yeux des intrus qui prenaient leur place. Certains faits historique renforcent cette opinion qui sera développée, par l'un de nos collaborateurs, dans le numéro suivant de notre revue.

Claude de Neuchâtel fut père de Lancelot, lequel acquit la grande dîme de Concise. Il réunissait ainsi au domaine de Vauxmarcus un fief qui en avait été démembré en 1283, ainsi que nous l'avons dit plus haut. A cette occasion mentionnons que Vauxmarcus et Vernéaz ont fait jusqu'en 1810 partie de la paroisse de Concise, et que l'ancien chemin de communication entre ces deux localités, chemin qui fut jusque dans le siècle passé la route de Neuchâtel à Grandson, porte encore le nom de *chemin du Moutier* (Moutier de Moty, ce qui en patois signifie église).

Lancelot de Neuchâtel mourut interdit comme dissipateur; il eut pour fils Jean, le dernier Neuchâtel-Vauxmarcus, la branche de Gorgier s'étant déjà séparée. Ce dernier n'eut qu'une fille, Anne de Neuchâtel; elle épousa en 1595 Ulric de Bonstetten, fils de Jean-Jacques de Bonstetten, gouverneur de Neuchâtel. Vauxmarcus fut érigé en baronnie en faveur d'Ulric de Bonstetten, par Marie de Bourbon en 1595. Charles son fils n'eut qu'une fille, Marguerite, qui épousa David de Buren; Marguerite de Bonstetten laissa la seigneurie de Vauxmarcus à son fils aîné David de Buren en 1675. Dès-lors la famille de Buren a possédé Vauxmarcus jusqu'à ce jour.

Avant de quitter le château de Vauxmarcus, mentionnons une localité de ses environs, à laquelle la tradition fait jouer un rôle non avéré. En dessous de la Vy-d'Etra, à dix minutes nord de Vernéaz, et sur l'escarpement du vallon des Vaux, on trouve dans un bois dit le *bois Renaud* une redoute en forme de trapèze; remparts et fossés sont en bon état de conservation. La tradition nomme ce fortin *redoute des Bourguignons*, et M. Dubois de Montpéreux a cru voir dans cet ouvrage, une batterie élevée dans le but de mieux défendre le défilé du Pont-Porret.

Il nous en coûte beaucoup de contredire un auteur aussi sérieux et aussi consciencieux que M. Dubois, et cela d'autant plus que cet auteur célèbre a le grand mérite d'être le *premier* qui étudia *sur place* la marche de la bataille de Grandson; aussi sa relation de la bataille est-elle la seule claire et la seule facile à comprendre. Néanmoins il a erré sur le point de la redoute en question.

Ce fort est situé à quatre-vingts pieds en dessous de la Vy-d'Etra, il est *dominé* par cette route en avant comme en arrière du défilé du Pont-Porret, et ne pouvait donc point la battre. La place pour défendre ce défilé par une construction quelconque, était toute trouvée sur un mamelon situé à cent vingt pas en arrière du défilé; le dit mamelon domine non seulement le défilé mais encore la Vy-d'Etra jusqu'au-dessus de Frésens. Enfin le temps et les hommes ont manqué aux Bourguignons pour cette construction, plus difficile à élever au XVe siècle que de nos jours. Le duc de Bourgogne établit une garnison à Vauxmarars le 1er de mars, et la bataille se

donna le 3 au matin. La garnison du château se composait d'archers de la garde du duc, tous gentilshommes, qui ne maniaient ni la pelle ni la pioche, de plus dans ces temps-là, les travaux de siége n'étaient jamais faits par des soldats, mais bien par des paysans requis pour cela. Or à supposer que les habitants de Vauxmarcus et Vernéaz ne se fussent pas enfuis dans les forêts voisines, craignant également d'être pillés par leurs amis comme par leurs ennemis, le chiffre de cette population n'aurait pas suffi pour élever en vingt-quatre heures la redoute en question.

Mais, dira-t-on, si les Bourguignons n'ont pas élevé ce fort, quels en furent les constructeurs? Nous croyons, d'après le premier archéologue de la Suisse, M. le docteur Ferdinand Keller de Zurich, que ce furent les *Romains*. Il est bien connu que ce peuple éminemment guerrier, avait établi de distance en distance sur ses routes militaires des postes occupés par un nombre plus ou moins grand de soldats. Ces postes veillaient à la sûreté des routes, et fournissaient les courriers pour transporter, avec une étonnante rapidité, les dépêches impériales jusqu'à l'extrêmité du territoire de l'empire, ou pour faire parvenir à Rome les rapports des gouverneurs civils et des chefs militaires.

Ces postes consistaient en petits camps tels que notre redoute, ou bien en tours isolées. Ces postes ont souvent servi de noyaux à des châteaux moyen âge, et si la Vy-d'Etra n'avait pas été négligée pour la voie plus rapprochée du lac, qui sait si le château de Vauxmarcus n'occuperait pas maintenant la place de la redoute *dite* des Bourguignons.

DE MANDROT,
Lieutenant-colonel fédéral.

UN GOUVERNEUR DE NEUCHATEL

MILORD MARÉCHAL

« A M. Rousseau. Potsdam, 20 septembre 1765. — J'ai la vôtre avec celle pour M. Andrié, et une relation par M. Meuron de ce qui vient de se passer à Môtiers; si on ne poursuit pas cette affaire avec vigueur personne ne pourroit vivre en sureté dans le pays, il vaudroit mieux aller chez les Caffres. Je ne ferois pas un point d'honneur de laisser au Sacrogorgon[1] épuiser ses flèches, non plus que de me détourner du chemin d'un chien enragé; à Couvet vous seriez trop près de Môtiers, on vous y attaqueroit également de nuit, quoique je sais bien bon gré à ces honnêtes gens qui vous ont invité d'aller vivre parmi eux.

« Pensez encore à Gorgier, le maître est un homme de bien et d'esprit; il ira le plus tôt qu'il pourra, en très peu de temps à ce que je crois, chez lui. Il est vray que le gouvernement est plus réglé dans le canton de Berne que dans le pays où il y a des *lois écrites et non écrites*, mais vous avez bien des amis et les premiers; vous aurez les Lamas contre vous partout, car ils sont quasi tous les mêmes.

« Je ne me souviens pas (je n'ay plus de mémoire) si je vous ay dit que dans un codicile à mon testament vous y êtes, de peur d'accidents et en attendant que j'aye réglé l'affaire mieux. Bonsoir, je vous embrasse de la plus tendre amitié. »

« A M. Meuron. 24 septembre 1765. — J'ay la vôtre avec les arrêts du Conseil par rapport à l'entreprise d'assassiner M. Rousseau, suscitée par le sermon séditieux du ministre furieux; si le Conseil ne poursuit pas cette affaire avec vigueur, il n'y aura plus de sureté dans le pays. Quand le peuple se familiarise avec l'idée de donner des coups de fusil, qu'il commence à assassiner de nuit, que le fanatisme s'y mêle encore, si les lois ne s'exercent avec rigueur, il n'y a plus de sureté pour personne, surtout dans un pays de montagnes, de bois, et où les frontières sont à un pas pour ainsi

[1] Le pasteur de Môtiers, M. F.-G. de Montmollin.

dire. Votre pays, si vous ne mettez ordre, sera décrié, je regarderay M. Montmollin à peu près comme le *Vieux de la Montagne* dans le temps des Croisades; il faisoit croire à ses satellites qu'en faisant un assassinat par son ordre ils gagnoient le paradis. M. Chaillet m'écrit qu'il a conseillé à M. Rousseau d'aller à l'Isle du petit lac, le Roy dit hier à dîner : « Que ne vient-il ici, où je réponds que les prêtres ne le tracasseront pas. » Ce que je vous prie de dire de ma part à mon amy Jean-Jacques et qu'il sache qu'il a toujours ici un asile tranquille; je l'ay excusé sur sa santé, pour lui laisser d'autant plus de liberté d'accepter ou non l'offre du Roy. M. Catt m'a aussi parlé désirant qu'il vienne ici, j'ay fait les mêmes excuses de santé et du climat qui est rude. Je n'ay pas le temps de lui écrire aujourd'hui, montrez lui ceci. Bonsoir. »

« A M. Rousseau 5 octobre 1765. — J'ai appris que vous êtes allé à votre île, dont je suis très aise; je souhaite et j'espère que vous y jouirez de la paix et de la tranquillité que vous cherchez et que vous méritez si bien. Les têtes des Neuchâtelois sont trop chaudes et trop changeantes, il se familiariseront avec l'idée d'assassinats; *il faut lui donner un bon coup de fusil* se dit communément parmi eux, du dire au faire il n'y a qu'un pas. A présent, dit-on, on menace le châtelain Martinet. Si le Conseil d'état n'agit pas avec vigueur, je conseillerais à toute personne qui le peut de sortir du pays où un magistrat n'ose faire la recherche des assassins. Je suis bien heureux de n'avoir pas vu de plus près et sans pouvoir y remédier les horreurs qu'on a exercées contre vous. Vous souhaitiez par amitié me revoir dans ce pays, à mon âge je ne pense plus à changer, et si je le voudrois j'ay bien d'autres pays qui me plairoient plus, comme la Grande et Petite Tartarie, Alger, Maroc, les Iroquois, etc., etc. J'ay mandé à M. Meuron, pour vous le communiquer, que vous seriez ici le bienvenu et reçu par le Roy, si votre santé vous le permettoit. J'ai averti les ministres, sur les lettres de M. Meuron, de tout ce qui s'est passé à Môtiers, je ne sais ce qu'ils feront. L'autorité des loix et du prince sont si foibles et si mal soutenues que les ministres je crois sont très embarrassés; ils ne peuvent que recommander le bon ordre au Conseil: si le Conseil ne veut rien faire avec vigueur, je ne vois pas de remède. Je suis fâché par rapport à plusieurs honnêtes gens, mais bien plus tranquille depuis que je vous sais dans votre Ile et dans le canton de Berne.

« Dans le moment j'ay une lettre de M. Chaillet qui me fait savoir que M. Martinet[1] a été obligé de se sauver à Couvet, et M. Pury[2] s'est fait fort et bien armer dans sa maison pour n'être pas assassiné. Les assassinats apparament sont un des Privilèges selon les *loix non écrites* dans le Code de Neufchâtel. A présent il ne s'agit pas si Jean-Jacques croit aux miracles, mais si un magistrat peut exercer sa charge

[1] Le châtelain du Val-de-Travers chargé d'instruire la procédure sur le prétendu attentat dont Rousseau avait été victime.

[2] Il est ici question du colonel Abraham de Pury, le spirituel auteur des *Lettres au Cousin David.*

avec sureté dans ce pays, où Jean-Jacques n'est plus, à mon grand contentement. Nous verrons ce que fera le Conseil d'Etat; les ministres du Roy sont fatigués et las de tant de tracasseries, qui est-ce qui ne le seroit; si les Neuchâtelois veulent établir le *droit d'assassiner de nuit* il n'y a point de remède, il faut les laisser faire. Bon soir, je vous embrasse de tout mon cœur.

« P.-S. Je reçois une lettre du comte de Finkenstein qui me dit qu'il a envoyé au Conseil d'Etat un rescrit du Roy *nerveux*, c'est le mot qu'il employe, par lequel il espère mettre fin à toutes les tracasseries et insultes contre vous. C'est ce que je ne crois pas si sûr; tenez-vous à votre île. »

En lisant ces lettres incroyables, on se demande avec stupéfaction s'il est possible qu'elles soient l'œuvre d'un gouverneur de Neuchâtel, écossais, il est vrai, mais qui avait habité notre pays pendant sept années. Ces jugements, aussi passionnés que faux, sur le caractère du peuple neuchâtelois, semblent ne pouvoir être sortis que d'un cerveau fêlé: tel n'était pourtant pas le cas, et quoique sa conduite dans cette affaire ne donne pas une haute idée de la sagesse de son jugement, lord Keith n'était ni un fou ni un sot. Pour expliquer un peu les étranges expressions dont il se sert dans ces trois dernières lettres, on peut supposer que, vexé déjà par l'opposition que plusieurs de ses mesures administratives avaient rencontrées à Neuchâtel, il fut encore aigri par ce qu'on appelait les persécutions de Rousseau, aigreur qui devint de l'exaspération par la manière tout à fait partiale dont les amis du philosophe lui présentèrent les choses. Milord Maréchal était à Berlin et l'on connaît le proverbe: « A beau mentir qui vient de loin. »

Après la fameuse scène de Môtiers, Rousseau alla s'établir à l'île de Saint-Pierre, refuge qu'il dut bientôt quitter sur l'ordre du gouvernement bernois; il se rendit alors en Angleterre où Milord Maréchal lui avait trouvé de nombreux protecteurs. Mais, dans ce pays comme ailleurs, il se brouilla promptement avec ses amis et entr'autres avec l'historien David Hume. Les débats qu'ils eurent entr'eux devinrent si vifs qu'ils fixèrent l'attention de l'Europe entière; l'on écrivit des volumes pour et contre et il y eut le parti de Jean-Jacques et le parti de David. Lord Keith essaya de les calmer, mais ayant à plusieurs reprises donné raison à Hume, Rousseau qui ne voyait partout que des ennemis ne voulut pas avoir tort et finit par ranger Milord Maréchal au nombre de ceux qu'il considérait comme ses persécuteurs. Cette manière d'agir lassa la patience de notre gouverneur qui, s'en remettant pour le mobile de ses actions au jugement de du Peyrou, écrivit à l'ingrat philosophe la lettre suivante par laquelle il termina la longue correspondance qu'il avait eue avec lui.

« Potsdam, 22 novembre 1766. — Je vous demande excuse si j'ay mal interprêté vos sentiments sur la pension du Roy d'Angleterre; comme vous m'aviez dit de M. Hume: « et comme si j'étois dans la misère, il s'attache plutôt à me faire donner l'aumône qu'à me procurer des amis; » cela me fit croire que vous ne vouliez pas la pension.

« Très certainement je n'ay pas eu le dessein de vous ôter l'amitié de M. du Peyrou; j'avois tâché de vous ôter vos soubçons de M. Hume; je n'avois pas réussi; il me sembloit prévoir qu'ils vous feroient tort, j'espérois que M. du Peyrou pourroit vous les ôter et contribuer à assoupir la malheureuse querelle avec M. Hume; je lui écrivis dans cette intention, et je suis persuadé qu'il me rendra la justice là-dessus.

« Ce n'est pas à moy de *prononcer entre vous et moy;* je puis avoir tort, je laisse à M. du Peyrou à en juger. Vous me dites que M. du Peyrou *sur la foi de ma lettre vous regarde comme un extravagant au moins;* que M. du Peyrou soit aussi en cela juge.

« Je suis vieux, infirme, trop peu de mémoire; je ne sais plus ce que j'ay écrit à M. du Peyrou, mais je sais très positivement que je désirois vous servir en assoupissant une querelle sur des soubçons qui me paraissoient mal fondés, et non pas vous ôter un ami. Peut-être ai-je fait quelques sottises; pour les éviter à l'avenir ne trouvez pas mauvais que j'abrège la correspondance, comme j'ai déjà fait avec tout le monde, même avec mes plus proches parents et amis, pour finir mes jours dans la tranquillité. Bon soir. »

« P.-S. — Je dis *abréger*, car je désireray toujours savoir de temps en temps des nouvelles de votre santé, et qu'elle soit bonne. »

Quelques jours après avoir adressé à Rousseau la lettre qu'on vient de lire, lord Keith écrivit à du Peyrou celle qui suit :

« Ce 28 novembre 1766. — J'ay une lettre de M. Rousseau, des plaintes contre moy avec bien de la douceur, d'avoir mal interprété son refus de la pension ; l'autre est sur ce que je vous ay écrit; comme j'écris de mémoire et que la mienne me manque beaucoup, je ne sais pas du tout ce que je vous ai dit dans cette lettre dont il est question; bien sais-je que je ne vous ay écrit que dans l'intention et dans l'espérance que vous pourriez lui ôter ses soubçons contre M. Hume, qui, à mon avis, seroient trouvés injustes de tout le monde; j'avais tâché de les lui ôter longtemps avant que la querelle n'éclatât, et vous pourrez vous même juger si ce que je disois étoit d'un ami ou ennemi. Je le regarde toujours comme un homme vertueux, mais aigri par les malheurs, emporté par sa passion, et qui n'écoute pas assez ses amis. Je ne puis lui donner raison jusqu'à ce qu'il me paroisse l'avoir. Si dans la suite il fait voir des preuves que Hume est un noir scélérat, certainement je ne lui donneray pas raison ; mais jusqu'à cette heure je ne vois pas apparence de preuves solides.

« Il est bien affligeant, surtout pour moy qui aime la tranquillité et point les tracasseries, d'être quasi forcé d'entrer dans une querelle entre deux amis que j'estime. Je crois que je prendrai le parti, nécessaire à mon repos, de ne plus parler ni écouter rien sur cette malheureuse affaire.

« Comme je ne me souviens pas de ce que je vous ay écrit, que je n'ay pas copie de mes lettres, examinez-les. M. Rousseau ne me dit ni vos paroles, ni celles de ma lettre à vous, que pour bien juger je devois savoir. Voici comment il finit : « Mais

« si je n'ay pas eu le tort que vous m'imputez, souvenez-vous de grâce que le seul « ami sur lequel je compte après vous, me regarde, sur la foi de votre lettre, comme « un extravagant au moins. »

« Je vous envoie copie de ce que je lui écris par ce courrier. Bon soir. »

La médiation de du Peyrou n'eut aucun résultat, d'autant moins qu'ayant communiqué à Rousseau le lettre de lord Keith, cette pièce ne fit que rendre le philosophe encore plus furieux, qui perdit ainsi l'amitié vraiment paternelle de Milord Maréchal par son caractère atrabilaire, son entêtement et son ingratitude. Ce ne fut donc point, comme il le dit dans ses *Confessions*, par l'intervention de traîtres qui le noircirent aux yeux du gouverneur de Neuchâtel; ce dernier du reste ne l'oublia pas entièrement, car il lui légua par son testament la montre qu'il portait habituellement.

Une fois rentré à la cour de Berlin, Milord Maréchal s'occupa fort peu de notre pays et un vice-gouverneur le remplaça à Neuchâtel. Mais l'administration de celui-ci n'eut pas de meilleurs résultats que celle du gouverneur lui-même; en effet, elle aboutit aux troubles de 1767 et 1768 et au meurtre de l'avocat-général Gaudot. Ces événements paraissent avoir piqué la curiosité de lord Keith et lui avoir rappelé qu'il était encore gouverneur de Neuchâtel, car, le 23 juillet 1768, il écrit au baron de Brackel, à Yverdon :

« Je suis bien aise, mon bon Baron, d'avoir de vous quelques nouvelles de ce qui se passe à Neuchâtel, car des gens du pays on ne peut pas en avoir que partiales; il est vray que je ne m'en mêle pas, ni n'ay part en rien. L'avocat Pury n'est-ce pas Charles-Albert, frère du colonel? On nous a dit que Gaudot avait commencé à tirer de ses fenêtres bien des coups de fusil, sur le peuple, sur les grenadiers, dans les fenêtres des maisons à portée, ce qui avoit irrité la patience du peuple qui pour se défendre l'attaqua; en un mot, Gaudot tout seul, comme un Briarée, avoit voulu détruire la ville et les fauxbourgs à grands coups de fusil. Des autres relations disent que Gaudot n'avoit que son épée et une paire de pistolets. Je serois bien aise de voir la lettre dont vous faites mention, écrite, à ce qu'on dit, par l'avocat Pury; vous pourrez me la faire tenir par des officiers qui viennent au régiment de Rossiers, (?) la lettre à David.

« Je viens de voir une lettre de Berne qui dit que M. Osterwald est en prison à Neuchâtel, c'est apparemment le Banneret Je leur disois souvent: Messieurs, vous vous familiariserez tellement avec ces discours: *il faut lui casser la tête*, *il faut lui donner un coup de fusil*, que vous viendrez bientôt aux effets. On écrit aussi dans la lettre que j'ai vue de Berne que trois des assassins sont Bernois, ou du moins deux, le troisième étant françois ou de race françoise et qui s'est coupé la gorge lui-même. Je soubçonne qu'ils ont été payés pour commettre l'assassinat, car il est difficile à à croire que des étrangers prissent un tel fanatisme en faveur de la ville de Neuchâ-

tel. Nous saurons bien des choses par les enquêtes et le temps. Je suis fort inquiet de crainte que quelques uns de mes amis n'ayent pas fait trop de folies... »

On sait que ces troubles se terminèrent par l'intervention des cantons suisses, qui envoyèrent des troupes occuper Neuchâtel, et par la nomination du général de Lentulus au poste de gouverneur. L'ovation que la population de la ville de Neuchâtel fit au nouveau gouverneur, lors de son arrivée, ne fut pas au goût de l'ancien. « Les Neuchâtelois », écrit-il au baron de Brackel, « les Neuchâtelois sont trop fols, trop extrêmes; ils ont dit pis que pendre de M. Lentulus, et puis les dames vont parsemer le terrain de fleurs sous les pieds de son cheval. A cette heure, on crie peut-être qu'il faut écorcher le cheval et rouer le cavalier. Mais comme par la grâce de Dieu, du Roy et d'un peu de bon sens je n'ay plus rien à faire avec eux, je ris de leurs tracasseries qui s'assoupissent de temps en temps, mais qui ne finiront jamais. »

Débarrassé complètement du poids des affaires, lord Keith passa à la Cour du grand Frédéric les dix dernières années de sa vie, occupé d'horticulture lorsque la saison le permettait et de la lecture de bons auteurs quand le climat rigoureux de la Prusse le contraignait à garder la chambre. Comme toujours, il employait une grande partie de sa fortune en bonnes œuvres, et lorsqu'en sa présence on parlait de quelqu'un qui se trouvait dans la misère et ne méritait pas d'y être, il prenait, sans en rien dire, des mesures efficaces pour lui faire sentir les effets de sa bienfaisance; et ces mesures étaient d'autant plus secrètes, qu'il avait d'abord semblé peu attentif aux détails qui lui avaient été donnés. Il savait proportionner ses bienfaits à l'état et à la situation de ceux qui les recevaient, mais il craignait surtout d'affliger et de flétrir par l'humiliation ceux dont il soulageait l'infortune. D'Alembert nous raconte à ce sujet le trait suivant qui fait le plus grand honneur à lord Keith : « Une femme qu'il aimait et qu'il respectait, devint veuve d'un lieutenant général au service du roi de Prusse; cet officier lui laissait pour tout héritage deux enfants et des dettes. Milord Maréchal, pénétré de sa situation, et cherchant tous les moyens de l'adoucir sans blesser sa juste délicatesse, prit la résolution, quoiqu'il n'eût aucun goût pour le mariage, d'épouser cette veuve infortunée; il lui assurait environ sept mille livres de douaire, dont elle devait jouir étant mariée, comme si elle était veuve. « Ce « douaire précoce, disait-il, est d'autant plus juste, qu'avec un mari tel que je pré- « tends l'être, elle doit jouir d'avance de tous les honneurs et prérogatives du veu- « vage. » En effet, non-seulement il n'exigeait d'elle que le simple nom de son époux, mais il eût rejeté tout autre condition; et quoique la société de cette femme pût lui promettre un intérieur agréable, il avait stipulé qu'elle ne changerait pas même de demeure, ni lui non plus, tant il craignait de gêner la liberté réciproque de l'un et de l'autre. Il aurait contracté cet honnête et singulier mariage, si le roi ne l'en avait dispensé en acquittant l'espèce de dette qu'il s'était imposée par un motif si noble,

et que dès-lors ce grand prince regarda comme la sienne. Il satisfit les créanciers du mari, et donna à la veuve une pension honnête pour subsister avec sa famille. »

Lorsque l'âge et les infirmités ne permirent plus à lord Keith de sortir, le roi venait jouir de sa conversation et se distraire auprès de lui des ennuis du trône. Malheureusement pour les deux amis, une fièvre violente ayant saisi Milord Maréchal, il lutta en vain contre elle pendant six semaines et mourut le 28 mai 1778. Deux jours avant sa mort il fit prier M. Elliot, envoyé d'Angleterre à Berlin, de venir le voir : « Je vous ai fait appeler, » lui dit-il avec sa gaîté ordinaire, « je vous ai fait appeler, parce que je trouve plaisant qu'un ministre du roi George reçoive les derniers soupirs d'un vieux jacobite. » Il ordonna qu'on l'enterrât sans la moindre cérémonie, et fixa lui-même à trois louis les frais de son enterrement, ne voulant pas consommer à une pareille misère un argent qui serait beaucoup mieux employé au soulagement des malheureux.

D'un esprit aussi original que cultivé, lord Keith se fit par ses saillies et ses bons mots la réputation d'un homme très spirituel. Quoique atteint de l'incrédulité de son siècle, il n'en faisait point parade, n'essayant jamais de propager ses idées, et se montrant fort tolérant pour toutes les sectes religieuses, recommandant à tous ses amis, d'opinions si diverses, cette charité mutuelle, le premier de tous les préceptes religieux. Doué d'un cœur excellent, nous avons vu qu'il était large en bienfaits; souvent même sa générosité était si grande que, sans l'ordre admirable qui régnait dans ses affaires, sa fortune en aurait été ébranlée. Mais s'il possédait toutes les bonnes qualités de sa nation, il en avait aussi les mauvaises : il était d'un abord froid, ne se déridait pas facilement et considérait comme des sots la grande majorité des humains. D'une loyauté à toute épreuve, ainsi que sa vie entière le prouva, il était en même temps tenace, entêté dirions-nous presque, et ne supportait pas la contradiction. Ce dernier défaut, particulier à tous les Ecossais, était encore aggravé chez lui par le fait que les hautes positions qu'il avait occupées et l'amitié dont l'honorait Frédéric-le-Grand, le persuadèrent sans doute que sa sagesse était infaillible. De là vinrent probablement les mécomptes qu'il eut à subir à Neuchâtel, où, avec d'excellentes intentions, son caractère entier ne sut pas trouver le cœur du peuple qu'il était chargé de gouverner et lui fit dire, en quittant les Neuchâtelois: » Je vous ai aimés, je ne vous aime plus, ni ne vous aimerai jamais. «

J.-H. Bonhôte.

UN TROUBADOUR NEUCHATELOIS

CHANSONS DU XIII[e] SIÈCLE

IV

Ich kiuse an dem walde,
sin loub ist geneiget,
daz doch vil schone stuont vrœlichen e;
Nu riset ez balde,
des sint gar gesweiget
die vogel' ir sanges, daz machet der sne,
Der tuot in, beide, unsanfte unde we,
des muoz dur not mich verdriezen der zit,
unz ich ersihe, ob der winter zerge,
da von diu heide betwungen nu lit.

Lib unde sinne,
die gab ich ir vür eigen
uf genade, der si hat gewalt
Ist, daz diu minne
ir guete wil an mir zeigen,
so ist al min kumber ze vröuden gestalt.
Su mak ich jungen, sus wird' ich alt,
wan daz mirein mære noch sanfter tuot,
daz zi zer besten ist vor uz gezalt,
diu mich sol machen vro vrœlich gemuot.

Wolde si eine,
wie schiere al min swære
würde geringet, swie we si mir tuot
Ir lip ist so reine,

daz nie man wære
an vröuden richer, noch hoher gemuot.
Ist, daz diu schœne ir genade an mir tuot,
so ist mir gelungen noch baz, danne wol,
wan diu vil guote ist noch bezzer, dan guot,
von der min herze niht scheiden ensol.

En parcourant la forêt
Je vois s'incliner son feuillage,
Qui naguères encore était si vert et si splendide ;
Il tombera bientôt,
Et sa chute fera taire
Le doux chant des oiseaux, c'est l'effet des frimas
Qui dépouillent la forêt et chassent les oiseaux.
Alors aussi mon cœur est triste,
Jusqu'à ce que je voie fuir à son tour l'hiver
Qui maintenant recouvre la prairie de son blanc linceul.

Mon amour et mon cœur,
Je les ai abandonnés
A sa merci, qu'elle accorde si volontiers,
Ah, si l'amour voulait aussi
M'accorder ses bienfaits,
Mes maux seraient changés en joie.
Que je sois jeune ou déjà courbé par l'âge,
Aucune nouvelle ne me réjouirait autant ;
C'est le plus grand bien qui pourrait m'arriver
Et qui me rendrait courage et bonheur.

Si elle accueillait mes vœux,
Combien tous mes maux
Seraient adoucis.
Pourtant comme elle me fait souffrir !
Son âme est si pure,
Que personne ne serait plus heureux et plus fier que moi :
Si ma belle me prend en grâce
J'aurai réussi au delà de toute espérance,
Car rien n'est au-dessus de la bonté
De celle dont mon cœur ne peut se séparer.

V

Ich han mir selber gemachet die swære,
daz ich der ger, diu sich mir wil entsagen,
Diu mir z'erwerbenne vil lihte wære,
die vliuhe ich, wan si mir niht kan behagen,
Ich minne die, diu mir's niht wil vertragen,
Mich minnent ouch die mir sint doch bor mære :
Sus kan ich wol, beide, vliehen unt jagen[1].

O we, daz ich niht erkande die minne,
e ich mich hete an si verlan !
So hete ich von ir gewendet die sinne,
wan ich ir nach minem willen niht han.
Sus strebe ich uf vil tumben wan,
des vürhte ich groze not gewinne :
den kumber han ich mir selber getan.

VI

C'est moi-même qui suis la cause de mes maux,
En soupirant après celle qui refuse mon hommage.
Celle que je pourrais bien mieux attendrir,
Je la fuis, ne trouvant en elle aucun charme.
J'aime celle qui repousse mes vœux,
Moi aussi, je suis aussi pour celles qui me sont indifférentes
Pourtant je pourrais bien fuir ma cruelle et courir d'autres amours.

Hélas ! que n'ai-je connu l'amour
Avant de me livrer à lui.
Mon cœur se serait détourné d'elle,
Pnisque je ne puis pas en être assuré.
Hélas, je poursuis un songe insensé,
Duquel, je le crains, je n'aurai que peine,
Et ces maux, c'est moi qui me les suis causés.

VII

Daz ich den sumer alse mazeklichen klage,
walt unt bluomen, die sint gar betzwungen,
daz ist da von, daz sin zit
mir noch her hat gevrümt harte kleine ümb ein wip.
Vil lihte gevröuwent si die liehten tage,
en da vor ist nah ir willen gelungen.

[1] Cette strophe est une heureuse imitation du couplet suivant tiré d'une chanson composée par Folquet pour le roi d'Arragon Alphonse II.

Aisi conosc d'amor,
Que so don ai largor
E poignar ad estrit
So, que m'encausa, vauc fugnen,
Aisi non sai, cossi-m posea garir
Que mos dans l'asabor:
Mi fai presar petit.
En tal, que si-m defen
E so, que-m fuich, eu vau seguen,
Qu'ensems m'ven ensaussar e fugir.

mak mir der winter den strit
noch gescheiden hin z'ir, der ie gerte min lip,
So ist daz min reht, daz ich in ie mer erę,
wan miner swære wart nie mere·
o we, z'wiu lat mich verderben diu here !

Diu heide, noch der vogel sank
Kan, an'ir trost, mir niht vröude bringen,
diu mir daz herze und den lip hat betwungen,
daz ich,ir niht vergezzen mak.
Swie vil si gesingent, mich dunket ze lank
daz biten, dur daz verzage ich au guoten dingen,
davon muoz ich dur not sin ungesungen
von ir, wan mir nie wip so nahe gelak.
Swenne sie wil, so bin ich leides ane;
min lachen stat so bi sunnen der mane:
doch was genuok groz min vröude her von wane.

VIII

Si je regrette si peu l'été (les fleurs et les bois
Sont couverts de neige), c'est que les doux mois d'été
Ne m'ont guère servi, auprès de ma belle.
Peut-être que l'amour aime les beaux jours
Car alors j'avais presque atteint mon but.
Si l'hiver m'accorde la victoire
Je pourrai alors préférer cette saison à toute autre
Car jamais mes maux n'ont été si grands.
Las, qu'elle me fait souffrir, la cruelle.

La prairie et le chant des oiseaux,
Sans elle, ne me causent plus de plaisir,
Elle a subjugué mon cœur et mon âme
Et je ne puis l'oublier.
Leurs chants ne peuvent me faire oublier
Que depuis si longtemps je prie en vain
C'est pourquoi je renonce à tout,
C'est pourquoi aussi je dois cesser de lui adresser mes chansons,
Quoique je n'aie aimé aucune autre comme elle
Et cependant, si elle voulait, je serais délivré de mes maux,
Je suis près d'elle comme la lune à côté du soleil,
Et pourtant, malgré mes ennuis, je suis encore heureux.

IX

Nun' ist niht mere min gedinge,
wan daz si ist gewaltik min;

Bi gewalte sol genade sin,
uf den trost ich ie noch singe,
Genade diu sol über komen
grozen gewalt durch miltekeit,
genade zimt wol bi richeit:
ir tugende sint so volle komen,
daz durch reht mir ir gewaldes sol vromen.

Swer so stæten dienest künde,
des ich mich doch trœsten sol,
Dem gelünge lihte wol,
zejüngest er mit über wünde
Daz sende leid, daz nahen gat,
daz wirt lachen unde spil,
sin truren gat ze vröuden vil:
in einer stunde so wirt es rat,
daz man zehen jar gedienet hat,

Swer so langez biten schildet,
der hat sich's niht wol bedacht;
Nach ruiwe so hat ez wunne braht,
truren sich mit vröuden gildet
Dem, der (so) wol biten kan,
daz er mit zühten mak vertragen
sin leit, unt nach genaden klagen,
der wirt vil lihte ein sælik man:
daz ist der trost, den ich noch han.

Maintenant je n'ai d'autres pensées
Si ce n'est que je suis complètement en sa puissance,
mais avec la puissance va aussi la clémence
Dans cet espoir je chante toujours sans hésitation
La clémence obtiendra un grand pouvoir par la douceur.
La clémence sied à la richesse
ses vertus sont si parfaites
que j'ai le droit d'espérer
que sa puissance me sera propice.

Quiconque peut-être aussi fidèle
et cela doit me consoler,
finirait bien par réussir
et par atteindre enfin son but.

La peine langoureuse qui m'accable
se transformera en ris et en jeux
Mes maux se changeront en félicité
Quand on a en vain soupiré dix ans
Il suffit d'une heure pour vous apporter aide et conseil.

Celui qui blâme un amour aussi constant
n'y a pas beaucoup réfléchi.
après les regrets est venu le bonheur
à la tristesse se mêle la joie,
Pour celui qui sait assez aimer
Pour pouvoir supporter avec résignation les maux
et demander grâce. Celui là peut facilement devenir heureux
et c'est là l'espoir qui me reste encore.

Ich horte ie sagen, daz liute ersterben,
ir si wunder, die verderben,
Die da minnen alze sere:
got behuete mir lieb und ere!
Ich diene ir iemer, swar ich kere,
nu ist si mir ein teil ze here:
wil si danne ein vrouwe sin?
ja si, weiz got, min.

Wer hat ir geseit diu mære,
daz mir ieman lieber wære,
Der mueze als unsanfte ringen,
als ich tuo mit selhen dingen,
Sol mir an ir niht gelingen,
so muoz mich diu sorge twingen:
we, war ümbe spriche ich daz?
tuot si we, si tuot ouch baz.

Mir wont einez au dem herzen,
da von lide ich senden smerzen,
Daz dur suochet mir die sinne,
beide, uzerthalb und inne;
Daz kümt allez von der minne;
ouwe, daz ich's ie beginne!
tore, tuo dich vluochens abe:
selbe tete selbe habe

J'ai souvent entendu dire que beaucoup meurent
et que l'on s'étonne que beaucoup dépérissent,
en aimant avec trop de passion.
Que Dieu me garde l'amour et l'honneur !
Je l'aimerai toujours partout où je serai
Seulement elle est un peu trop audessus de moi
Mais si elle veut se marier
Elle n'appartiendra qu'à moi, je le jure,

Si je savois qui lui a dit
que je préférais une autre dame
Je le forcerais à se battre avec moi à outrance
comme je le fais en pareil cas:
si je ne puis fléchir son cœur
Le chagrin me fera mourir
Mais hélas ! pourquoi parler ainsi
Si le chagrin ronge le cœur, il procure aussi de la joie.

Hélas ! j'ai quelque chose sur le cœur,
Qui me cause peine et tristesse
et qui envahit tout mon être.
troublant mon cœur et mon âme.
Tout cela vient de mon amour
Hélas! pourquoi m'y suis-je laissé entraîner,
Insensé cesse donc de te plaindre
Ce que tu as voulu, tu dois le supporter.

En parcourant les chants du troubadour neuchâtelois, nos lecteurs ont probablement trouvé moins de récréation qu'ils ne l'espéraient, et peut-être ont-ils pensé que quelques strophes auraient suffi pour donner une idée des productions poétiques du comte Rodolphe. Cette observation, si elle a été faite, était fondée, mais nous tenions à placer dans le MUSÉE NEUCHATELOIS le monument entier, qui est et qui sera toujours pour l'historien un spécimen intéressant de la littérature du XIII[e] siècle. Quoique les « Minnelieder » du comte Rodolphe appartiennent au commencement de la période de décadence des troubadours, plusieurs strophes sont dignes de figurer à côté des chansons des meilleurs poëtes des XII[e] et XIII[e] siècles.

La poésie des troubadours dégénéra peu à peu depuis le XIV[e] siècle et surtout dans le siècle suivant, et ne produisit plus guère que des chants grossiers. A l'apogée

de ce romantisme, il était de bon ton pour les plus hauts seigneurs d'exceller dans le « Minnegesang », et tel était le niveau de la morale à cette époque, que l'on pouvait adresser ses complaintes langoureuses à une autre dame que celle que l'on avait choisie pour épouse. Nous ne savons s'il en fut ainsi de Rodolphe. M. de Hagen penche à croire qu'il ne fit pas exception à la règle. Cependant nous avons lieu d'admettre notre comte encore jeune lorsqu'il composa ses chants d'amour et qu'il n'était pas encore uni à Sybille, comtesse de Montbéliard, dont il fut bientôt séparé par la mort. On sait en effet que depuis 1263 sa jeune veuve gouverna le pays comme régente pendant la minorité de ses fils, et c'est elle qui scellait ses actes d'un sceau où l'on voit la figure d'une dame, debout, tenant sur sa main droite un oiseau.

A la cour de la comtesse Isabelle (1373-1395), nous retrouvons un page poëte, dont nous possédons une complainte sur la mort du comte Louis. Plus tard, sous les comtes de la maison de Fribourg, la poésie est entièrement abandonnée aux ménestrels et aux histrions des seigneurs.

Comme pour toutes choses, lorsque la poésie et la littérature pénétrèrent et tombèrent en décadence dans la société féodale, ce fut la bourgeoisie, forte et vivace, qui s'en empara pour la cultiver à son tour. La bourgeoisie commença de bonne heure à écrire en prose; ses relations commerciales et sa position politique l'avaient forcée à s'exercer dans le style épistolaire, dans le style de chancellerie et celui en usage dans les tribunaux. Cette circonstance éveilla des goûts pour les recherches historiques. Les chroniques sortirent en grande partie de ses mains. Dans notre pays, les ecclésiastiques conservèrent cette spécialité jusque dans le XVIe siècle; ce furent surtout les chanoines du chapitre de Notre-Dame de Neuchâtel et, en particulier, le chanoine Hugues de Pierre, qui frayèrent la voie dans laquelle le chancelier Hory et ensuite le chancelier de Montmollin se produisirent d'une manière distinguée.

Chez nous aussi la bourgeoisie chercha à cultiver la poésie abandonnée par la chevalerie; les échantillons qui nous sont parvenus montrent qu'aux déclamations fantastiques de l'ancien « Minnegesang » des chevaliers avait succédé le raisonnement sage et solide du bourgeois. La poésie lyrique de ceux qui se produisirent dès lors est surtout riche en sentences; c'est plutôt une prose rimée qui, quoique sans grande valeur estétique, contribuait toujours à élever les esprits d'une époque encore grossière et inculte, vers un idéal. Dans beaucoup de villes, surtout en Allemagne, les poëtes bourgeois formaient des corporations, organisées de la même manière que les compagnies de Merciers, de Favres, etc. Ce sont ces corporations de poëtes bourgeois qui donnèrent le nom de *tablature* à la forme de leurs poésies, à l'arrangement des mots et des syllabes, adopté par les poëtes.

Nous ignorons si une corporation de ce genre existait à Neuchâtel. C'est dans le XVIe siècle que les poëtes bourgeois produisirent les plus belles chansons. Elles exercèrent leur influence jusque bien avant dans le siècle passé. C'est à cette époque

que les temps modernes apparaissent avec le style de la Renaissance, et notre pays peut être fier des productions nationales insérées dans l'immense recueil du *Mercure suisse*.

De nos jours, le romantisme du moyen âge n'existe plus dans la société. Il ne s'est plus conservé que par tradition et en s'affaiblissant dans la jeunesse des universités allemandes, et c'est ce qui explique le sentimentalisme et les mœurs d'un autre âge qui caractérisent l'étudiant de ces universités.

D[r] GUILLAUME



MÉLANGES

Réunion de la Société d'histoire de la Suisse romande à Neuchâtel, le 30 août 1864

Le MUSÉE NEUCHATELOIS ne peut passer sous silence la réunion dans notre ville de la Société d'histoire de la Suisse romande, et il vient, quoique un peu tardivement, rendre compte de sa séance du 30 août dernier. Dorénavant nous mentionnerons tous les faits relatifs à l'histoire, dans notre canton, soit réunions et discussions, découvertes de documents, etc.

Le président de la société, M. Forel, en annonçant que la réunion de la Société d'histoire de la Suisse romande à Neuchâtel, coïncidait très heureusement avec la création d'une Société semblable dans notre ville et l'apparition du journal le MUSÉE NEUCHATELOIS, émit des vœux pour la réussite de l'œuvre commencée, « œuvre qui ne peut, dit-il, manquer de prospérer dans le pays des chancelier de Montmollin, des Boyve, des Chambrier, des Matile, etc., et il souhaite à la Société et au journal, bienveillance, appui et longue vie. »

Après l'audition et l'adoption des comptes de la Société, M. Martignier lit un rapport relatif au *Dictionnaire historique vaudois*, — *l'Origine de la ville d'Aigle*, l'étymologie de son nom, *Ala* plutôt qu'*Aquila*, et l'histoire de ses débats politiques et religieux surtout, jusqu'à l'époque de la révolution vaudoise et de la république helvétique.

M. Ed. Secrétan étudie ensuite une question encore douteuse, l'*origine de la commune dans la Suisse romande*. Cette origine lui paraît antérieure à la féodalité; il

n'y a plus de doute à cet égard pour ce qui regarde cette institution en Allemagne, où ce fait n'est pas contesté. La *commune* de la Suisse romande doit donc être la tradition continuée du *municipe* romain d'où dériverait aussi la commune allemande, et daterait ainsi de l'établissement des Burgondes dans l'Helvétie romaine. M. Secrétan détermine les droits de la *civitas* et du *pagus* de Tacite et les compare avec les *centenies* et les *communes*, institutions ayant leurs juridictions particulières et leurs propriétés communales, c'est-à-dire dont la jouissance est commune aux habitants de cette juridiction. Ce fait se produit non seulement dans la Suisse romande, mais encore dans les petits cantons et dans plusieurs pays de l'Allemagne. Après avoir savamment exposé toutes les causes pour lesquelles il donne à *la commune* de la Suisse romande une origine romaine, M. Secrétan demande si les communes neuchâteloises n'ont pas une origine identique.

Selon M. de Rougemont, qui répond à M. Secrétan, en s'appuyant de l'autorité de Chambrier, les communes neuchâteloises auraient une origine seigneuriale et seraient des copies de la commune de Neuchâtel.

M. Ch. Eynard lit ensuite une série de lettres inédites de F.-C. de la Harpe datées de Paris et adressées à son ami Brun, autrefois peintre du roi Louis XVI, professeur de la reine Marie-Antoinette et retiré en Suisse où il vivait occupé de recherches et de travaux d'agriculture. — Ces pages intimes nous montrent le patriote vaudois sous un jour tout nouveau, c'est l'homme convaincu, énergique, plein d'abnégation et de désintéressement. La révolution vaudoise est le but de sa vie, il la voit grande, belle et la prépare avec une ardeur raisonnée; son style sans prétention aucune est plein de mots crus et de réflexions imprévues sur les hommes et les choses de cette époque grosse de bouleversements. Des raisons de famille s'opposent encore à la publication de ces curieux documents.

Après cette étude d'histoire contemporaine nous revenons de quelques siècles en arrière, conduits par M. le colonel de Mandrot, aux *lieux de refuge*.

Il ne s'agit point ici de certaines places du moyen âge mises hors de toute juridiction et qui servaient d'asile aux criminels, mais de ces places fortifiées appelées *Erdburg*, *Châtelard*, *Châtillon*, qui se trouvent en assez grand nombre dans le canton de Vaud. Les Châtelards dont M. de Mandrot présente plusieurs plans lui paraissent être des lieux de refuge depuis lesquels les Helvétiens à bout de ressources combattaient en dernier lieu. Ces Châtelards sont vraisemblablement les premières forteresses construites par les populations qui abandonnèrent les habitations lacustres pour celles de la terre-ferme.

M. Troyon complète les appréciations de M. de Mandrot en donnant quelques détails sur le Châtelard de Chavannes-le-Vairon, où, après avoir fait exécuter des fouilles, il a trouvé une grande quantité d'ossements concassés d'animaux, des fers de chevaux et des éperons.

M. le docteur Clément présente une copie en plâtre réduite au dixième d'un monument celtique qui se trouve au-dessus de Vauxmarcus. Cette pierre est sillonnée en plusieurs sens de nombreuses raies pour lesquelles le travail humain ne peut être mis en doute. M. Clément n'émet pas d'hypothèse sur les figures de cette pierre qui a dû vraisemblablement servir au culte et aux sacrifices, chose que M. Troyon explique par la description de plusieurs monuments de ce genre répandus en Europe et surtout en Savoie, où ils sont encore l'objet de superstitions très accréditées.

M. l'abbé Jeunet fait ensuite lecture d'un travail très étudié sur *l'histoire de l'Abbaye de Fontaine-André*, depuis sa fondation jusqu'à la fuite de l'ordre des moines qui l'habitaient (les Prémontrés), à l'époque de la réformation. Fontaine-André occupe une place considérable dans l'histoire des communautés religieuses et les princes et évêques lui accordent plusieurs donations. C'est après l'incendie de l'Abbaye de Fontaine-André par les bandes d'Enguerrand de Coucy, que commença leur retraite jusqu'à Fraubrunnen, où elles furent battues.

M. F. de Rougemont fait à l'assemblée la communication d'un passage de Diodore de Sicile relatif aux armes trouvées à la Tène. Le MUSÉE NEUCHATELOIS donne ce passage dans le troisième article de M. le professeur Desor sur les habitations lacustres. livraison de Septembre.

Pendant la lecture de ces différents travaux, M. le président fait circuler la première partie d'un ouvrage de M. Cérésole : *La république de Venise et les Suisses*. — Puisée aux archives de la ville de Venise, l'œuvre de M. Cérésole est considérable, et il demande par lettre si une société, ou le Conseil fédéral, ou des autorités cantonales (Zurich ou les Grisons, intéressés particulièrement à ces recherches), ne pourraient pas prendre sur eux de l'aider dans un travail aussi difficile et aussi important.

Nous regrettons de ne pouvoir nous étendre davantage sur toutes ces communications intéressantes. Mais nous espérons que celle qui est relative à notre pays trouvera place dans notre recueil.

Pendant un des entractes de la séance, on rendit visite à la Collégiale et à la porte de l'ancien château, porte de la *regalissima sedes* de l'acte de Rodolphe l'an 1011, masquée aujourd'hui par un hangar qui, nous l'espérons, disparaîtra un jour et permettra d'admirer les remarquables sculptures romanes et byzantines de cette construction.

La société a terminé la journée par un dîner au cercle du Musée et par une promenade aux environs de la ville.

A. BACHELIN.

Un mot sur le culte des druides et sa persistance dans les superstitions modernes.

Il est généralement admis, sans preuves bien décisives, que la contrée que nous habitons était autrefois comprise dans la région soumise au culte des druides, et que ces prêtres ont célébré, dans les retraites solitaires de nos forêts, les pratiques mystérieuses de leur religion. Les monuments plus ou moins authentiques qui servent à étayer cette opinion sont les menhirs, les dolmens, les cromlechs encore en place qui ont été signalés sur plusieurs points de notre territoire, et probablement les blocs erratiques taillés et creusés en écuelles, que M. le docteur Clément a trouvés dans les bois voisins de Vauxmarcus et sur lesquels il a dirigé l'attention des archéologues. En profitant de l'expérience de nos voisins de la Franche-Comté, habitants du versant occidental du Jura, on parviendrait peut-être à ajouter quelques motifs de certitude de plus, à ceux que nous possédons déjà. Ainsi tout porte à croire que les noms locaux se sont conservés avec une persistance remarquable; il en est de significatifs, rappelant une destination qui ne peut se rapporter qu'au culte des druides, surtout si l'on n'oublie pas qu'à l'introduction du christianisme tous les lieux saints déjà existants furent confisqués au profit de la religion nouvelle; on substituait un culte à un autre, comme sainte Sophie succéda à Minerve, saint George au dieu Pan, saint Cristophe à Hercule, saint Martin à Mars, etc. D'après M. Ch. Toubin de Salins, on peut signaler comme lieux sacrés du culte druidique, ceux dont le nom a une forme latine qui le rappelle, ou qui fait mention de *prêtres*, de *croix*, de *dame*, de *pommier* ou de *poirier;* ceux où les superstitions sont plus nombreuses : croyance aux sorciers, lieux de sabbat, dévotion aux fontaines, ceux où abondent les croix, ceux où se tiennent les foires, bien qu'ils ne soient pas de grands centres de population, ceux qui sont situés sur un plateau, etc. On trouve en Franche-Comté des lieux appelés encore *Combe aux prêtres,* où sans doute les druides habitaient et enseignaient, côte aux prêtres, bois aux prêtres, etc. — D'autres sont nommés *Grange à la Dame*, etc.

Un grand nombre de villages ont *leur champ du pommier* et *du poirier*. — « Le pommier, » dit M. H. Martin, «était chez les Gaulois l'arbre de la science. » On a fait remarquer que *malum*, mal, et *malum*, pomme, ne diffèrent que par la quantité de la première syllabe; de même *apfel*, pomme, et *abfall*, désobéissance, chute, sont le même mot en allemand. Le poirier, en patois *blessonnier*, était aussi consacré. Bénir se dit en anglais *bless*, qui doit être rapporté au gaélique; le blessonnier est l'arbre

béni. A Ainville (Haute-Saône), un territoire est le *poirier-béni.*— La *poire de prêtres*, selon le dictionnaire de Trévoux, est le plus ancien des fruits ; par opposition à ce mot tout païen, les poires furent nommées *poires de bon chrétien.*

A Malain, village de la Côte-d'Or, le sabbat se tenait sur le plateau de Mont-Chauvin qui domine le village et où avaient lieu les assemblées druidiques. La tradition du pays rapporte qu'à l'époque où les chrétiens devinrent dominants dans les Gaules, ceux des *païens* qui avaient refusé de se convertir se réunissaient la nuit sur le *Mont-Chauvin;* de là l'origine du sabbat. Il y a moins de 60 ans, le tiers des habitants de Malain passaient pour sorciers.

On sait que la fête druidique du soleil et du printemps se célébrait précisément le premier jour de mai ; n'est-il pas permis de rattacher à cette origine la coutume encore en vigueur, parmi les enfants de plusieurs de nos localités écartées, de chanter *le mai* de maison en maison.

La nuit qui précède la fête de la Trinité, les habitants de Salins montent sur le mont Poupet pour contempler le lever du soleil. Les Gaulois gravissaient aussi les montagnes pour assister au lever du soleil, à l'époque du solstice d'été. Il en est de même chez nous, et chaque année un grand nombre de jeunes gens font l'ascension du Chasseral la nuit du 21 juin, la plus courte de l'année, et se résignent à subir le froid et les inconvénients de la rosée pour voir apparaître le soleil peu d'heures après son coucher.

Les feux des Brandons et ceux de la Saint-Jean, que les enfants persistent à allumer, dans une foule d'endroits, pour ne pas faillir à un antique usage, la récolte des plantes médicinales le jour de la Saint-Jean (les herbes de la Saint-Jean) toutes ces coutumes encore vivaces doivent remonter à ces temps primitifs.

En mettant à profit les indications qui précèdent, on parviendrait peut-être à réunir quelques données sur l'antique destination de certaines localités déjà signalées par des monuments, ou sur d'autres qui jusqu'à présent sont restées dans l'oubli. Il faudrait pour cela que les membres de la Société d'histoire fissent le tableau des lieux qui, à leur connaissance, portent des noms analogues à ceux qu'on vient de mentionner; en réunissant ces tableaux et en les discutant, il est possible que l'on parvienne à tirer quelques lumières du milieu des ténèbres qui recouvrent cette période de notre histoire.

L. Favre.

Documents inédits sur la famille Marat

Nous communiquons à nos lecteurs des documents trouvés dans les archives de l'état concernant la famille Marat. On sait que le père de Marat vint habiter Boudry vers l'an 1742, et que Jean-Paul, le fameux conventionnel, y naquit l'année suivante, (24 mai 1743).

D'après un document inédit, découvert récemment, le père de Marat entra dès son arrivée dans le pays, *comme chimiste dans la fabrique d'indiennes*. En 1756, nous le retrouvons à Neuchâtel ; il avait changé d'occupation, il était devenu précepteur. Nous lisons dans le registre des baptêmes de la ville de Neuchâtel les inscriptions suivantes :

1756. — « Le samedi 21 février, M. Cartier a batizé *David*, fils de M. Jean Mara de Cagliari en Sardaigne, et de Dame Louise Cabrol. Parrain : M. David Huguenin, Conseiller d'Etat et Chancellier. Marraine : Mme Judith-Esther Sandoz, sa femme. »

1760. — « Le mardi 1 juillet, M. Henri-David Petitpierre a batizé *Charlotte-Albertine*[1], fille de Jean Mara et de Louise Cabrol. Parrain : M. Jean-Frédéric de Montmollin. Marraine : Mlle Charlotte-Albertine Pari, représentée par Mlle Marie-Barbe de Montmollin. »

1767. — « Le 17, M. Dardel a batisé *Jean-Pierre*, né le 23 janvier, fils de M. Jean Marat, *Bourgeois de Boudry*, et de Mme Louise Cabrol, native de Genève. Parrain : M. l'officier Louis Brun. Marraine : Mlle Marianne, fille de M. Sandoz de Rosières. »

A l'époque des troubles qui éclatèrent à Neuchâtel, en 1768, et qui se terminèrent par la mort de l'avocat-général Gaudot, le père de Marat quitta le pays et retourna à Genève, espérant y améliorer sa position. Peu après son arrivée dans cette dernière ville, sa femme reçut les lettres anonymes suivantes, qui sont un échantillon des mœurs de cette époque :

[1] Albertine Marat a été confondue avec la femme de Marat par les biographes neuchâtelois. La sœur de Marat, Albertine, qui ne voulut jamais se marier, est morte en 1841 à Paris, où elle était allée en 1793 pour vivre auprès de son frère. « C'était, » dit un historien qui la connaissait personnellement, « une femme d'une éducation solide, douée d'ailleurs de sentiments élevés et charitables, d'un caractère énergique, et qui vécut, malgré sa misère, entourée de l'estime et du respect de ceux qui la connurent. »

A Madame Mara, femme de Monsieur Mara, à Genève.

« Neuchâtel, 19 May 1768.

» Madame, comme vous êtes la plus diabolique langue qu'il y ait jamais eu dans » notre ville, une insigne menteuse, une insigne médisante, qui ne cesse de nuire à » son prochain par sa langue, je veux vous faire connaître à Genève, j'écris à diffé- » rentes personnes, à qui je vous dépeins sous vos véritables couleurs, de même » que vos enfants qui vous ressemblent; votre fils le borgne, est un insigne vaut » rien, *c'est lui qui a fait le plus de mal à l'avocat général*[1], oui, encore une fois, » vous êtes une insigne menteuse, une très mauvaise langue, une médisante, une » femme qui ne vaut rien, que chacun méprise et qui est trop méprisable. Votre mari » ne vaut pas mieux, c'est un fieffé hypocrite, un caffard, adieu, changez votre con- » duite, j'oubliais de vous dire que partout où je pourrai vous faire connaître, je le » veux faire, j'ai déjà écrit à quatre personnes incognito, ce que vous êtes, et j'ai » encore 10 lettres à écrire pour vous dépeindre et vos enfants pour ce que vous êtes, » sans oublier votre coquin et votre hypocrite de mari, j'avais résolu d'écrire à Mme » Joly, mais je ne veux pas le faire, modérez votre infernale et diabolique langue, ce » n'est pas tout, il se trouvera bien des choses qu'on vous prépare. »

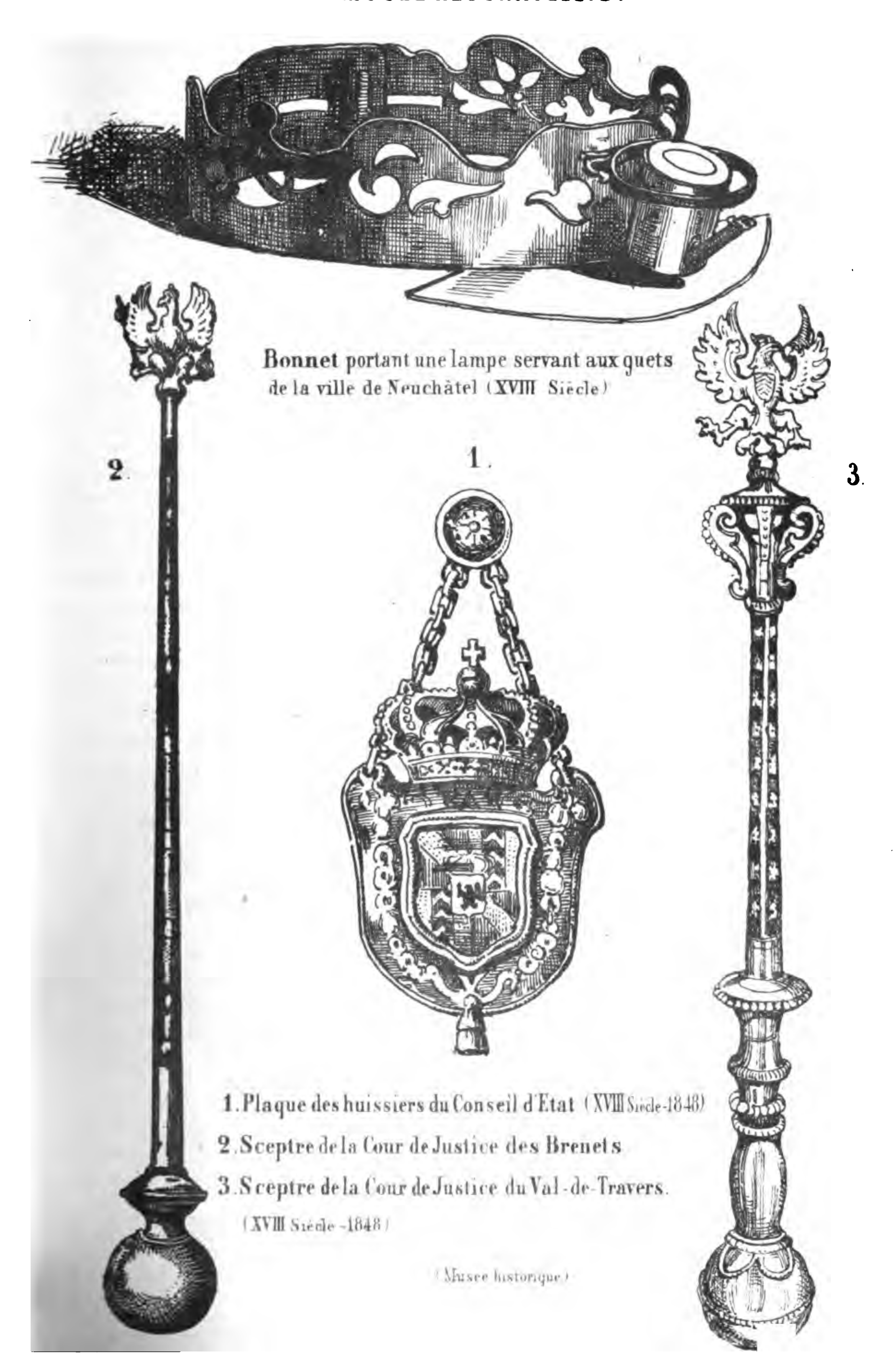
Et sur une autre feuille:

« Vos filles sont toutes propres pour être à Genève, aussi bien que votre mari, » tous ceux qui viendront aux 13 cantons et à la maison de ville, je veux vous » faire connaître à eux, plût à Dieu, qu'on vous arracha votre langue comme on a » arraché l'œil à votre coquin de fils, votre mari fera bien le bon homme à Genève, » vous n'y serez pas longtemps sans vous faire connaître, n'importe, je veux écrire » des lettres anonymes tant que je pourrai, il y a ici plusieurs enfants qui veulent » le faire, on veut vous procurer des désagréments tant qu'on pourra, vous le mé- » ritez, adieu, diabolique langue calomniateuse, imposteuse, menteuse, médisante, » guenipe, gueuse, femme de rénégat. »

Jean Mara transmit ces lettres anonymes au conseil d'état en lui adressant une requête dont nous donnerons le texte dans notre prochaine livraison.

[1] Ce passage confirme jusqu'à un certain point l'anecdote racontée par Fauche-Borel dans ses Mémoires et d'après lequel le célèbre Marat alors enfant se serait mis à la tête d'une bande de polissons et aurait pris part à l'émeute. Les biographes neuchâtelois ont démontré l'erreur que commit Fauche-Borel, et ont prouvé que Marat était à cette époque âgé de vingt-cinq ans, qu'il était docteur en médecine et absent du pays. Ces derniers historiens ont pensé qu'on l'avait confondu avec son frère Jean-Pierre, mais celui-ci n'avait qu'un an en 1768. Nous pensons que l'enfant dont il est question est plutôt David Marat, dont nous avons cité l'acte de baptême et qui lors de l'émeute était âgé de douze ans.


XVIII Siècle (1797) J. F de Chaillet, botaniste
Costume bourgeois,
d'après un portrait de J Reinhardt
à la Bibliothèque de Neuchâtel.
A. BACHELIN.



Bonnet portant une lampe servant aux guets de la ville de Neuchâtel (XVIII Siècle)

1. Plaque des huissiers du Conseil d'Etat (XVIII Siècle-1848)
2. Sceptre de la Cour de Justice des Brenets
3. Sceptre de la Cour de Justice du Val-de-Travers. (XVIII Siècle-1848)

(Musée historique)

CONSTRUCTIONS LACUSTRES

DE LEUR ANCIENNETÉ

Nous ne satisferions que bien imparfaitement la curiosité de nos lecteurs si nous n'essayions de répondre à une question bien naturelle qui doit se présenter à l'esprit de tout le monde : De quelle époque datent les constructions sur pilotis de nos lacs ?

Il est hors de doute que la durée de chacune des périodes que nous venons de passer en revue a été fort longue. Elles ont chacune leur cachet particulier qui ne peut être que l'œuvre du temps, chez des peuples qui avaient des demeures fixes et dont le séjour prolongé dans les différentes stations de notre lac est attesté par un entassement considérable de débris. Il est certain également que les constructions lacustres remontent à une époque fort ancienne, puisqu'il n'existe aucune tradition, aucune légende qui y fasse allusion, que les anciennes chroniques sont muettes à leur égard et qu'aucun des auteurs de l'antiquité qui ont parlé de l'Helvétie n'en fait mention. Si quelques-unes des dernières phases de cette longue période peuvent se rattacher indirectement à l'époque historique, spécialement à l'âge du fer, on ne saurait en dire autant des deux âges du bronze et de la pierre, qui remontent au delà des temps historiques. Il est oiseux dès lors de vouloir leur assigner des dates précises. Pour le moment il ne peut être encore question, comme en géologie, que d'une chronologie relative. Cela est surtout vrai de l'époque de la pierre. Nous ne savons jusqu'ici guère qu'une chose, c'est que chez nous, comme partout ailleurs, l'âge de la pierre a précédé l'âge du bronze, comme celui-ci a précédé l'âge du fer. Si jamais l'on arrive à quelques données plus précises, ce ne sera pas à l'aide de documents écrits, mais au moyen de données géologiques [1].

[1] Déjà nous possédons quelques essais sur cette chronologie géologique. Ainsi M. Morlot a profité d'une tranchée que le chemin de fer a creusée à travers le cône de déjection de la Tinnière, près de Villeneuve, pour étudier la structure de ce cône. Il y a trouvé des traces de trois époques distinctement superposées, l'époque romaine, l'époque du

L'incertitude serait à peu près aussi grande à l'égard de l'âge du bronze, si nous n'avions affaire qu'aux stations de la Suisse. Les antiquités de ces stations n'avaient jusqu'ici leur analogue que dans le nord de l'Europe, sur les bords de la Baltique; mais là aussi, elles sont sans aucun lien positif avec l'histoire écrite du pays, qui ne remonte pas fort loin. Aussi bien, s'il existe quelque part un lien entre l'âge du bronze et l'histoire, ce doit être plutôt du côté du midi, en Italie, où se trouve le siége des plus anciens peuples d'Europe. Mais on n'avait pas signalé de constructions lacustres en Italie. Désirant être édifié à ce sujet, nous avons visité en 1860 les lacs de la Lombardie et n'avons pas tardé à constater l'existence de pilotis et d'objets antiques tout à fait semblables aux nôtres, dans les tourbières du lac Majeur. Depuis lors, ces recherches ont été poursuivies avec autant de succès que de zèle par M. B. Gastaldi, qui nous a dotés d'un beau travail sur les antiquités lacustres des lacs d'Italie [1].

Nous avons nous-même exploré plus tard (en 1863) le lac de Varèse, en compagnie de MM. Stoppani et G. de Mortillet, et n'avons pas tardé à y découvrir plusieurs stations de l'âge de la pierre, ainsi que des traces manifestes de l'âge du bronze. L'une de ces stations est la petite île (isoletta) sur laquelle la famille Litta a élevé une maison de plaisance. Quoique plus grande que l'île du petit lac d'Inkwyl, près de Soleure, l'Isoletta est, comme cette dernière, artificielle, si bien que nous bénéficions encore aujourd'hui des travaux exécutés par les peuplades de l'âge de la pierre. Plus tard on a encore découvert toute une série de nouvelles stations dans le même lac de Varèse, ainsi que dans plusieurs des petits lacs de la Brianza [2].

Le lac de Garde a aussi fourni son contingent lors des travaux exécutés autour de la forteresse de Peschiera, il y a quelques années. Au nombre des objets en

bronze et l'époque de la pierre, représentées chacune par un ancien sol. En comparant les profondeurs de ces différents sols, il a été conduit à attribuer à l'âge du bronze une ancienneté de 29 à 42 siècles et à l'âge de la pierre de 47 à 70 siècles. (*Etudes géologico-archéologiques. Bulletin soc. vaudoise.* Tom. VI, p. 325.)

M. Gilliéron, de son côté, en étudiant les attérissements du lac de Bienne est arrivé, comme nous l'avons vu plus haut, à un résultat à peu près analogue, puisqu'il a fait remonter la station de pierre du pont de Thielle à $67^1/_2$ siècles au moins. *Notice sur les habitations lacustres du pont de Thielle. Actes de la Soc. jurassienne d'émulation.* 1860.)

M. Troyon, en revanche, était arrivé à un chiffre bien inférieur quant à l'âge des pilotis des Uttins près d'Yverdon, c'est-à-dire à 15 siècles seulement avant notre ère. (*Habitations lacustres*, p. 73.) Mais, d'après un mémoire récent de M. Jayet, ce calcul serait inadmissible, parce que l'établissement des Uttins à dû subsister dans une lagune.

1 *Nuovi Cenni sugli oggetti di alta antichità.* Torino 1862. — *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich,* Vol. XIV. Quatrième rapport de M. Keller.

2 Stoppani. *Atti delle Società di Scienze Naturali.* Vol. V.

métal recueillis par les soins de M. de Silber, officier autrichien, et qui font aujourd'hui partie du Musée d'antiquités de Zurich, il en est plusieurs qui sont de cuivre; les autres sont de bronze.

Ajoutons ici que nous avons réussi à découvrir dans le courant de cette année des stations lacustres de tout point semblables aux nôtres dans les lacs de la Bavière. Grâce à la libéralité du gouvernement bavarois, ces recherches se continuent et déjà l'on a signalé des constructions dans six lacs. La plupart remontent à l'âge de la pierre, mais il y en a aussi de l'âge du bronze, spécialement au lac de Starnberg, près de l'île des Roses. Cette île nous a fourni le pendant de l'Isoletta du lac de Varèse, en ce sens qu'elle est artificielle comme cette dernière. Notre pêcheur y a recueilli une belle épingle en bronze, à côté de nombreux débris de poterie. On y avait aussi trouvé antérieurement, en creusant les fondations du petit château royal qui s'y trouve, des objets romains et d'autres plus récents, ce qui tendrait à prouver que cette île aussi n'a pas cessé d'être habitée depuis sa fondation, dans l'âge de la pierre, par les premiers possesseurs du sol.

En même temps que ces recherches se poursuivaient dans les lacs, M. Strobel, professeur à l'Université de Parme, signalait, près de Castione, des monuments non moins curieux. Il existe dans le Parmesan de petites collines qui portent le nom de *monti*, et sur les flancs desquelles on exploite une sorte de terre ammoniacale mêlée de cendres appelée *terra mara*, qui sert d'engrais pour les prés. En poussant une galerie dans l'un de ces monti, M. Strobel, aidé de M. Pigorini, y a trouvé des poutres supportant une sorte de plancher et entre les pieux des objets en bronze de tout point semblables à ceux de nos lacs, accompagnés de vases en terre d'un travail très soigné, quoique fabriqués sans l'aide du tour. Par conséquent cette colline artificielle avec sa terre d'engrais, qui renferme des débris d'un âge évidemment postérieur (étrusque ou ligurien), a pour noyau et pour point de départ une construction sur pilotis de l'âge du bronze; d'où il faut conclure que l'âge du bronze est ici antérieur à l'établissement de tous les autres peuples qui ont successivement laissé leurs débris sur les flancs de ces collines [1].

Les objets trouvés dans ces diverses stations, ceux du lac Majeur décrits par M. Gastaldi, ceux que nous avons recueillis nous-même au lac de Varèse, ceux de la colline de Castione dans le Parmesan, sont assez nombreux et assez bien caractérisés pour ne laisser aucun doute sur leur parfaite identité avec ceux des lacs suisses. Les lacs d'Italie et la plaine du Pô ont par conséquent été parsemés, à une certaine époque, de constructions sur pilotis, érigées par un peuple ayant les mêmes habitudes, les mêmes mœurs et appartenant par conséquent, selon toute apparence, à la même souche.

[1] Pigorini et Strobel. Die Terramara-Lager der Emilia. *Mittheilungen der antiq. Gesellschaft in Zürich*. Vol. XIV. Cinquième rapport de M. Keller.

Or, peut-on admettre que les auteurs romains, dont la plupart connaissaient et appréciaient les beaux sites des lacs d'Italie, que Pline, entre autres, qui avait sa campagne au bord du lac de Côme, aurait négligé de mentionner des constructions lacustres dans le voisinage et peut-être sous les fenêtres de son palais, lui qui pourtant n'était rien moins qu'avare de détails sur les hommes et les choses de son temps? Si donc le célèbre écrivain de Rome n'a pas un seul renseignement à nous donner sur les habitations lacustres, nous nous croyons autorisé à en conclure, non seulement que ces constructions n'existaient plus de son temps (79 ans après J.-C.), mais encore qu'elles avaient disparu de la mémoire des hommes.

D'un autre côté, le fait que nous trouvons les mêmes constructions et les mêmes ustensiles dans l'Emilie et dans la Vénétie nous dit assez que les habitants des lacs de la Lombardie ne vivaient pas isolés au pied des Alpes.

La même civilisation n'a pas pu couvrir simultanément un espace aussi considérable que la plaine du Pô et les gradins des Alpes, sans pénétrer aussi jusqu'au littoral. Les avantages de la mer sont trop nombreux et trop évidents pour ne pas attirer les hommes, dès qu'ils sont arrivés à un certain degré de culture. Ce seul fait suffirait au besoin pour justifier l'opinion que les baies et les hâvres des côtes italiennes devaient être habités à l'époque du bronze. Et comme les ustensiles et les parures de cette époque témoignent d'un commerce maritime, il n'y a rien de hasardé à supposer que c'est par les ports de la Ligurie et de l'Ombrie que se faisait ce commerce. C'est par là, entre autres, que les habitants des stations de la Lombardie, comme ceux de la plaine du Pô, devaient retirer l'étain qui entrait pour un dixième environ dans la composition de leurs armes et ustensiles de bronze, et qui ne pouvait guère venir que des îles Cassitérides. Ils retiraient en outre selon toute apparence, de ces mêmes contrées, le cuivre que l'on exploite depuis un temps immémorial en Cornouailles. Or, à voir la quantité prodigieuse de bronze qu'on fabriquait à cette époque, cette seule branche de commerce devait nécessiter des relations commerciales suivies.

Une fois débarqués sur les côtes d'Italie, ces métaux devaient se répandre au loin, surtout chez les populations ayant les mêmes mœurs et les mêmes habitudes, comme c'était le cas sur les lacs des deux versants des Alpes. La chaîne alpine ne pouvait être un obstacle à ces communications. Il n'y a pas de raison pour que les passages des Alpes, le Saint-Bernard et le Saint-Gotthard, fussent à cette époque plus impraticables que de nos jours, surtout pour des transports à dos d'homme, qui étaient probablement les seuls usités à cette époque. Entre cette hypothèse et celle qui prétend faire venir des bords de la Baltique le bronze des lacs suisses, nous ne pensons pas qu'il y ait lieu d'hésiter.

On peut encore alléguer en faveur de ces relations entre la Suisse et l'Italie la parfaite identité de composition des bronzes. Ce qui, d'après M. de Fellenberg,

caractérise les bronzes lacustres, c'est moins la proportion du cuivre et de l'étain, (ce dernier pouvant varier de 4 à 20 pour cent, contrairement à l'opinion de certains auteurs qui le fixent à 10 pour cent) que l'absence de certains métaux accessoires. Il paraîtrait que les habitants des stations lacustres ne possédaient pas encore l'art de faire du bronze à bon marché; de là sa pureté relative. Les Grecs et les Etrusques, plus avancés en métallurgie [1] mêlaient du plomb à leur bronze, et nous savons que les Romains y ajoutaient du zinc, en utilisant la calamine. Grâce à ces résultats inattendus que nous a fournis l'analyse chimique, on peut encore déterminer la provenance d'un bronze ancien, alors même que la forme est incertaine ou méconnaissable [1].

On s'est demandé si la préparation du bronze n'est pas une invention indigène qui serait née sur les versants des Alpes et aurait été provoquée par la présence des minerais de cuivre. Cette idée nous a souri un instant. Nous ne saurions cependant l'invoquer, par la raison que, s'il en était ainsi, on aurait commencé par fabriquer des ustensiles en cuivre, comme les anciens peuples de l'Amérique. Or, jusqu'ici on n'a trouvé que quelques ustensiles de ce métal dans les grèves du lac de Garde. La grande majorité des objets métalliques est en bronze, ce qui nécessitait par conséquent l'emploi de l'étain; or, ce dernier ne pouvait être obtenu que par le commerce, attendu qu'il est étranger aux Alpes. Il nous semble dès lors plus naturel d'admettre que l'art de combiner l'étain avec le cuivre, en d'autres termes la fabrication du bronze, est d'importation étrangère, et comme les armes et ustensiles de bronze ont le même cachet dans le nord de l'Europe que sur les versants des Alpes, on peut supposer que cette industrie a été introduite par le même peuple navigateur qui faisait le commerce tout le long des côtes de l'Europe jusque sur les bords de la Baltique, d'où il rapportait l'ambre en échange de ses métaux.

Quel était le peuple navigateur qui effectuait ces échanges sur une si grande échelle? Tel est le problème qu'il s'agirait de résoudre, mais qu'il ne nous appartient pas d'aborder. Les Phéniciens se présenteront ici à l'esprit de bon nombre de nos lecteurs. L'histoire et l'archéologie sont, en effet, d'accord pour leur assigner un rôle semblable. Les collections du nord renferment des traces à peu près certaines de leur présence sur les côtes de la Baltique. Mais remontent-elles jusqu'à l'âge du bronze?

C'est l'opinion que le savant archéologue et naturaliste suédois Nilsson soutient dans son remarquable ouvrage sur le peuple primitif de la Scandinavie [2]. L'auteur signale la trace des Phéniciens non seulement sur d'anciens monuments, mais aussi dans les usages et les superstitions du pays, ainsi que dans les noms de

[1] En revanche, il résulte des recherches récentes de M. de Fellenberg, que le nickel n'a pas l'importance que ce savant chimiste était disposé à lui accorder dans l'origine.

[2] *Die Ureinwohner Scandinaviens.* 1863.

diverses localités qui, pour la plupart, se rapportent au culte de Baal, le dieu du soleil ou l'Apollon des Phéniciens. Le navigateur Pythias aurait été un Phénicien de Marseille, visitant les stations et les colonies échelonnées le long des côtes scandinaves. Ce n'est point ici le lieu de discuter la valeur des arguments sur lesquels se fonde le célèbre archéologue de Lund. Tout en admettant ses conclusions quant au rôle que les Phéniciens ont joué dans le nord, on peut conserver des doutes quant à l'époque de leurs pérégrinations; nous ne saurions en particulier admettre qu'elles remontent à l'âge du bronze. Aussi bien les Phéniciens connaissaient l'usage du fer, et l'on ne comprendrait guère pourquoi ils l'auraient exclu de leur commerce sur les côtes scandinaves, tandis que chez nous les monnaies de leurs colons de Marseille se trouvent associées aux objets du premier âge du fer. En revanche, les stations de l'âge du bronze ne nous ont encore offert rien de semblable ni en Suisse, ni en Italie.

Les Etrusques ne sauraient non plus être passés sous silence dans cette discussion. Occupant la Toscane et l'Ombrie, ils y étaient parvenus à un degré de civilisation très avancé qui a dû réagir sur leurs voisins et s'étendre, en tout cas, aux habitants de la plaine du Pô et du pied des Alpes. Nous avons parcouru, en vue de cette idée, les diverses collections d'antiquités étrusques en Italie. On ne saurait méconnaître une certaine ressemblance générale avec plusieurs de nos objets lacustres, mais cette ressemblance ne s'étend pas au détail. Les antiquités de l'Etrurie attestent une civilisation beaucoup plus avancée et spécialement des procédés en métallurgie qui étaient inconnus aux habitants de nos stations du bronze. Les Etrusques connaissaient d'ailleurs le fer aussi bien que les Phéniciens, et nous venons de voir que la composition de leurs bronzes est différente, puisqu'ils y faisaient entrer du plomb, qui est complétement étranger à notre âge du bronze.

Or, il n'est pas admissible que s'ils avaient été les fournisseurs des stations lacustres du lac Majeur, on ne trouvât pas dans ces stations quelques traces de cette fabrication, ou quelques objets en fer [1].

Ce qui est vrai du versant méridional des Alpes doit s'appliquer également aux peuples de l'âge du bronze en Suisse. L'introduction du bronze remonterait ainsi à une très haute antiquité, sans doute au delà des limites de l'histoire.

L'incertitude n'est plus aussi grande à l'égard de l'époque du fer, qui paraît avoir succédé immédiatement à l'âge du bronze. Les armes et ustensiles recueillis parmi les pilotis de Marin n'ont plus le même caractère exceptionnel. Bien qu'étrangers encore à l'histoire positive, ils se rattachent cependant plus ou moins di-

[1] Suivant la tradition mosaïque, l'âge du fer remonterait bien plus haut, puisque Tubal Caïn aurait déjà forgé le fer. D'après cette chronologie, il ne resterait que bien peu de marge pour les âges du bronze et de la pierre, qui, de l'aveu de tout le monde, embrassent cependant des périodes fort longues.

rectement à d'autres événements, dont la date peut être fixée au moins approximativement. C'est ce qui, selon nous, donne à la station de Marin son importance prépondérante ; elle est, en Suisse, le trait d'union entre les deux âges lacustres et les commencements de l'histoire.

En effet, les ustensiles et armes de la Tène, pour n'être pas romains, ne nous sont pas tout à fait étrangers. Il suffit de les comparer à ceux que l'on trouve près de Berne, dans une localité qu'on est convenu de désigner sous le nom de *champ de bataille de la Tiefenau*, parce que des débris de toute sorte y sont entassés pêle-mêle comme sur le théâtre d'une mêlée. Parmi ces débris, qui ont été décrits par M. Jahn[1] et figurés par M. de Bonstetten[2], se trouvent, en fait d'armes, une centaine d'épées et des pointes de lance identiques avec celles de la Tène; en fait d'ustensiles, des anneaux, des fibules, des restes de cottes de maille, des fragments de bracelets en fer, des débris de chariots, le tout sensiblement détérioré par l'oxydation, mais n'en portant pas moins le même cachet que les objets de notre station lacustre. Enfin, ce qui est surtout important, on y trouve des monnaies. Ces monnaies, en argent et en potin, ne sont pas romaines; elles sont gauloises et massaliotes. Par conséquent, si la station de la Tène est contemporaine, elle doit remonter à l'époque où les Helvétiens, qui étaient les alliés des Gaulois, si même ils n'étaient d'origine gauloise (bien que venus de la Germanie), habitaient la Suisse. Ces résultats sont confirmés par les découvertes qu'on a faites dans les tumulus de la Suisse, où l'on trouve les mêmes armes et les mêmes ustensiles et ornements qu'à la Tiefenau et à la Tène. Or comme, d'après les fouilles de M. Keller, les tumulus sont caractéristiques de l'époque helvétienne, tandis qu'ils sont étrangers à l'âge du bronze, il s'ensuit que l'introduction du fer en Suisse doit être attribuée aux Helvétiens, qui y introduisirent en même temps les monnaies avec effigie, la brique, un mode particulier de sépulture (les tumuli) et probablement les monuments druidiques (dolmens et menhirs).

CONCLUSION

Nous venons de voir que, selon toute apparence, les peuples du premier âge du fer appartiennent à la grande souche gauloise, que ce sont ces mêmes Helvétiens qui, sous Divicon, battirent les Romains et qui, plus tard, émigrèrent sous Orgétorix. Ce n'étaient pas des autochthones, puisque les auteurs anciens nous appren-

[1] *Mémoires de la Soc. histor. du canton de Berne*, tome II, p. 350.
[2] Supplément au *Recueil d'antiquités suisses*. Lausanne, 1860.

nent qu'ils étaient venus en conquérants des bords du Rhin. S'il en est ainsi, les débris de leur civilisation doivent se distinguer de ceux de leurs prédécesseurs. En effet, nous avons vu que leurs ustensiles et leurs armes sont différents; ils arrivent avec des éléments nouveaux de la plus haute importance, au nombre desquels se présentent le fer, la brique cuite et les monnaies.

Les Helvétiens, en pénétrant en Suisse, y trouvèrent les populations de l'âge du bronze qu'ils n'eurent probablement pas de peine à subjuguer, grâce à leur énergie et à leur audace. C'était d'ailleurs, comme nous l'avons dit plus haut, un peuple guerrier et robuste, tandis que les peuples de l'âge du bronze étaient de race chétive et petite. Cette invasion paraît avoir entraîné à sa suite la destruction par le feu des nombreuses constructions lacustres de l'époque, puisque la plupart montrent des traces d'incendie.

Il ne paraît pas que les Helvétiens aient franchi les Alpes; du moins l'histoire ne mentionne-t-elle rien de pareil. Mais les relations ne cessèrent pas pour cela entre les deux versants de la chaîne. On trouve en Suisse aussi bien qu'en Allemagne et jusque dans le Nord, au milieu des débris de l'âge du fer, des ustensiles en bronze d'un travail exquis, bien supérieur à tout ce qu'avait produit l'âge précédent. Les ornements ne sont plus de simples lignes arbitraires et stéréotypées; ce sont des imitations de la nature, des figures d'animaux artistement sculptées. Tel est, entre autres, le bronze de Græchwyl décrit par M. Jahn [1] et conservé au musée de Berne. On ne saurait y méconnaître le type étrusque qui est confirmé, du reste, par l'analyse chimique que M. de Fellenberg vient d'en faire et qui indique une proportion notable de plomb. On est ainsi conduit à la conclusion que les Helvétiens ont tiré de l'Etrurie leurs objets de luxe pendant tout le premier âge du fer, par conséquent, antérieurement à la venue des Romains.

Rien n'indique que les Helvétiens aient construit de préférence leurs demeures sur l'eau. Nous savons au contraire, par le témoignage de César, qu'ils vivaient dans des bourgades, qu'ils brûlèrent lorsqu'ils émigrèrent dans les Gaules. Si ces bourgades avaient été construites sur l'eau, il est à croire que les Romains n'auraient pas passé cette particularité sous silence. La station de Marin n'en est que plus intéressante, comme exception à la règle. C'est comme un dernier écho d'un ordre de choses qui n'avait plus de raison d'être. C'était peut-être un bazar ou un arsenal que l'on voulait dérober à la surveillance des conquérants, et que l'on plaça dans ce coin perdu de la Tène, au milieu des marais, en utilisant ou en restaurant d'anciens pilotis.

[1] *Etruskische Alterthümer gefunden in der Schweiz* (*Mém. de la Soc. des antiquaires de Zurich*. Tome VIII.)

Après avoir ainsi fixé d'une manière approximative la limite de l'âge du fer ou de l'époque helvétienne en Suisse, on est enclin à se demander quels étaient les peuples de l'âge du bronze, et d'où ils sont venus. Ici cependant les données positives font à peu près complètement défaut, en sorte que le champ des hypothèses est illimité, et ceux que cela intéresse peuvent s'y donner libre carrière. Nous n'essaierons pas de les suivre dans ce domaine, nous bornant à quelques indications générales.

Sans prétendre formuler aucun système sur la filiation des peuples qui se sont succédé sur notre sol avant la période romaine, il nous a semblé qu'il serait plus simple de considérer les peuplades de l'âge de la pierre comme les autochthones. Guidés par l'instinct commun à tous les hommes, ils se seraient fabriqué des ustensiles et des armes avec les seuls objets qu'ils avaient sous la main, la pierre et l'os; dans le cours des siècles, ils auraient appris à cultiver la terre, à élever du bétail, et plus tard, grâce à leurs communications avec l'Italie, auraient été initiés à l'art de fabriquer le bronze. De cette manière, la connaissance des métaux aurait pu s'introduire graduellement, sans qu'il soit besoin d'avoir recours à une invasion violente; elle aurait mis un peu plus de temps à pénétrer dans la Suisse orientale et en Allemagne, mais y serait parvenue néanmoins comme l'attestent les quelques objets en bronze trouvés à Meilen et ceux des lacs de Bavière. Grâce aux moyens de défense plus énergiques qu'offraient les armes nouvelles, les demeures sur l'eau n'auraient plus été aussi indispensables. La population se serait peu à peu établie sur la terre ferme, en ne conservant les constructions lacustres que pour magasins ou lieux de réunion.

Dans cette hypothèse, le passage de l'époque de la pierre à l'époque du bronze se serait opéré sans bouleversements ni secousses violentes; il serait l'expression d'un progrès lent et graduel, tel que l'humanité est naturellement portée à le réaliser, lorsque des circonstances fâcheuses ne l'entravent pas continuellement. Cette manière de voir est surtout corroborée par les nouvelles découvertes faites en Italie où nous trouvons les deux âges intimement liés, spécialement dans les sépultures de l'Emilie. On peut aussi invoquer en sa faveur la similarité de forme de certains objets usuels, malgré la différence fondamentale de la matière. Ainsi les flèches de l'âge du bronze sont restées les mêmes que celles de l'âge de la pierre; la poterie n'a pas changé, pas plus que la manière de conserver les fruits et les provisions; enfin les constructions lacustres ont continué, quoique avec quelques modifications, comme nous l'avons montré plus haut. Ce serait par conséquent le même peuple qui aurait habité notre sol pendant les âges de la pierre et du bronze, jusqu'à l'invasion des Helvétiens. Quel était ce peuple? C'est ce que des recherches ultérieures nous apprendront peut-être.

LA POLITIQUE

DES SIRES DE VAUXMARCUS

Divers actes de félonie de Pierre et d'Althaud d'Estavayer, seigneurs de Gorgier, ayant amené la commise de ce fief, la Béroche entière se trouva, au milieu du XIVe siècle, sous la souveraineté directe du comte Louis, car, en 1308, Rollin avait acheté de Pierre III, sa seigneurie de Vauxmarcus. L'occasion aurait été belle pour nos comtes, de commencer l'organisation d'un état homogène; chacun sait qu'alors le comté de Neuchâtel était morcelé, partagé entre quatre ou cinq vassaux, dont les tendances souvent étaient loin de concourir au bien de l'Etat, et dont, pour quelques-uns, les terres n'étaient pas soumises à la coutume de la ville. Il est probable que tel avait été d'abord le projet du comte Rollin et de son héritier; ils avaient fait l'acquisition de plusieurs petits fiefs dispersés dans le pays. Mais lorsque Louis eut vu ses trois fils descendre dans la tombe avant lui, il se prit à ne plus trouver de plaisir à travailler à l'homogénéité d'états qui allaient passer à des collatéraux. L'affection qu'il avait eue pour ses fils fut reportée en partie sur les enfants illégitimes issus des Neuchâtel, et une nouvelle féodalité se trouva créée : celle des *bâtards du sang*. Ce fut une faute politique dont les effets furent vivement sentis par les comtes des maisons de Fribourg, de Hochberg et d'Orléans.

Vauthier et Jehan, Marguerite et Jehanne, ses bâtards, et Gérard, celui de son fils Jehan-le-Bel, furent apanagés de diverses seigneuries dans le pays, ou reçurent des dots en argent et en revenus. Cependant Gérard semble avoir eu une plus grande part que les autres, dans l'amour du comte Louis; après la mort de Jehan-le-Bel, il alla jusqu'à lui permettre de prendre le nom de Neuchâtel et de mettre les chevrons dans son écu (seulement ils étaient barrés). En 1370, il lui concéda la Côte-aux-Fayes, et, deux ans après, les Verrières, puis, lorsqu'il mourut, il le recommanda chaudement à sa fille Isabelle qui devait lui succéder. L'échange qui eut lieu par ses soins (1375), échange par lequel Vauxmarcus était donné à Gérard, tandis que les Verrières passaient dans les mains de Jehan, frère de Vauthier de Rochefort, fut le premier acte qui lui donna de l'importance dans le comté; Isabelle lui céda encore divers territoires à Provence, détachés de la terre de Gorgier, et la petite seigneurie de Derrière-Moulin. Mais Isabelle ne tint pas tous les engagements que son père lui avait fait prendre, à l'égard des bâtards; et, même vis-à-vis de Vauthier et de Margue-

rite, elle les foula aux pieds. Ce ne fut qu'à l'article de la mort que des scrupules lui revinrent. Dans son testament, elle légua deux mille florins d'or à Gérard de Neuchâtel, et, jusqu'à leur paiement par son héritier, la jouissance du château de Boudry et de ses dépendances.

Gérard ou Girard de Neuchâtel, duquel est sortie la lignée des Neuchâtel-Vauxmarcus, était donc l'enfant naturel de Jehan-le-Bel. Sa mère était la fille de Gérardoz-Bellajour ou Ballajour, bourgeois de Neuchâtel, et de Nicole, fille du donzel Renaud II de Cormondrèche. Gérard avait un fils, Jehan I, de Neuchâtel.

Isabelle avait ordonné à son successeur de remettre Rochefort et les Verrières à Vauthier; mais Conrad de Fribourg, au lieu de lui obéir, suivit son exemple et retint ces seigneuries. Alors Vauthier vint trouver Gérard, et tous deux, blessés par la manière altière en laquelle le comte avait exigé l'hommage, ils s'allièrent pour résister aux empiétements que le comte pouvait avoir en vue.

Une démarche singulière, et qui prouve bien qu'avec le sang des comtes les bâtards avaient hérité de l'outrecuidance reprochée aux Neuchâtel et même passée en adage, c'est l'offre qu'ils firent à Jehan IV de Châlons-Arlay, de lui rendre foi et hommage pour toutes leurs seigneuries. Ainsi leurs prétentions ne tendaient rien moins qu'à faire envisager l'héritage de la comtesse Isabelle comme partagé entre Conrad, Vauthier et Gérard, et à faire relever leurs fiefs, à eux vassaux de Neuchâtel, chacun et au même titre, du suzerain reconnu par le comte Rollin, en 1288.

C'est le premier acte d'une politique qu'un observateur attentif peut découvrir sans beaucoup de peine, dans la conduite de la branche illégitime des Neuchâtel-Vauxmarcus, d'une politique dont le résultat devait être l'arrivée des descendants de Jehan-le-Bel au château des comtes de Neuchâtel. Ce n'est qu'à ces idées qu'il faut rapporter le constant antagonisme qui se produisit entre les diverses maisons qui régnèrent à Neuchâtel et les sires de Vauxmarcus. Mais, chose curieuse, c'était seulement à l'avénement d'une dynastie que cet antagonisme apparaissait nettement; ainsi, après Conrad de Fribourg et Gérard, Rodolphe de Hochberg et Jehan II vécurent en mésintelligence, puis Louis d'Orléans et Claude-le-Vieux. La nouvelle race une fois implantée à Neuchâtel, les Vauxmarcus savaient rendre leurs services nécessaires au souverain. Il semblait qu'on avait mis en oubli, dans le castel au pied duquel gronde le torrent de LaVaux, ce plan, qu'en lutteurs infatigables, les sires bérochaux faisaient reparaître à la première occasion.

Au surplus, cet antagonisme de la maison de Neuchâtel-Vauxmarcus contre le suzerain, n'a pas échappé à nos historiens. Une plume contemporaine, celle du chanoine Pierre de Visemeau, nous le signale le premier, en disant que le comte Conrad avait exigé la rénovation d'hommage avec une dureté telle que les barons de Vauxmarcus et de Rochefort en furent fort indisposés et qu'ils ne le firent qu'à la force, ayant essayé nombre de démarches auprès de Jehan de Châlons, et l'ayant mignonné

longuement pour l'amener à les reconnaître ses vassaux directs. — Le Chancelier de Montmollin remarque que les seigneurs de Vauxmarcus le portaient très haut et que souvent ils tiraient au court bâton avec les comtes, — et Chambrier constate la noire jalousie qui, en 1504, s'était emparée de Claude-le-Vieux, lorsqu'il avait vu l'héritage de ses aïeux passer une troisième fois dans une famille étrangère.

Jehan de Châlons n'avait pas les projets qui le faisaient, dix ans plus tard, caresser si bonnement les bourgeois de Neuchâtel, émus contre leur souverain; il avertit Conrad des intentions de ses deux vassaux, et celui-ci alla sur-le-champ lui rendre hommage, ce qu'il différait depuis dix-huit mois. Cependant, et c'est assez remarquable, Jehan de Châlons confirma aux bâtards les donations que leur avaient faites le comte Louis et Isabelle.

Il paraît que le comte se réconcilia avec ses vassaux, au moins avec Gérard, qui n'avait pas autant à s'en plaindre que Vauthier de Rochefort, dans le cœur duquel les méchants procédés de Conrad firent naître, à la longne, une haine terrible. Ne craignant pas de traîner son nom dans la fange, il délaissa le chemin de l'honneur, devint un faussaire, et, après bien des tourments et des tortures, vit une vie, qui s'était ouverte devant lui pleine d'espérance et de grandeur, changée en une sanglante tragédie dont le dernier acte fut sa comparution sur le rouge échafaud de la place de *li Rue dou Marché oultre le Pont.*

L'acte de 1413, qui remet le fief de Travers, Rosières et Noiraigues à Jehan de Neuchâtel, contient des passages qui font voir que la bonne entente s'était rétablie entre Gérard et son suzerain. Conrad y déclare « qu'ayant réfléchi, ainsi que raison » le veut, sur les choses considérables et sur les services que l'on ne doit point » supprimer par subterfuges, sur les obéissances, devoir et curialités de cour, qui » nous ont été faits et rendus en plusieurs façons par notre bien-aimé et fidèle » *cousin* Jehan de Neuchâtel, chevalier, seigneur de Vauxmarcus, fils et héritier » universel de *feu le seigneur Gérard, notre bien-aimé oncle qui*, comme le dit sei- » gneur Jehan, *s'est démontré fidèle sujet envers nous, employant ses biens et même* » *son corps jusqu'à la mort....* » Peut-être Gérard avait-il accompagné le comte en Terre-Sainte, et l'avait-il sauvé de quelque éminent danger.

Le rôle joué par Jehan I à la cour des Fribourg peut être comparé, en tenant compte de l'importance des Etats, à celui du vaillant Dunois à la cour de Charles VII, lequel déclarait être *bâtard d'Orléans et non autre.* Il n'y avait pas de seigneur, à Neuchâtel, qui eût le pas sur lui. Voici de quoi étayer mon opinion : Aux côtés de Jean de Fribourg, il tire l'épée pour la défense de Jean-Sans-Peur, traîtreusement assassiné dans une entrevue, sur le pont de Montereau, où Charles VII l'avait invité; — Philippe de Bourgogne en fait son chambellan et son conseiller; — l'une de ses filles devient comtesse de Valangin ; — il est prié par l'empereur d'Allemagne de bien vouloir employer son influence en faveur de ses vues ; — plus tard il est mis au ban de l'empire, comme un grand feudataire.

Personne n'ignore que les bâtards des grandes maisons marchaient presque de pair avec les descendants légitimes, et, pour peu qu'ils se fissent remarquer, le chemin des honneurs leur était ouvert. Jehan I était un des seigneurs du temps distingués par leurs lumières; il devint le ministre de confiance des comtes Conrad et Jehan, qui ne l'appelaient jamais dans leurs lettres que : *cher cousin de Vauxmarcus.* — Il augmenta encore son influence par son union avec deux familles puissantes du Pays-de-Vaud : Antoinette de Bierre lui apporta en dot plusieurs fiefs et terres, à Yverdon, à Orbe, à Cronay, à Cossonay, et l'hommage de deux seigneurs de Gumoens; Catherine de Blonay, sa seconde épouse, ne fut pas un moins bon parti. Il comptait pour beaucoup, comme dit un chroniqueur; car, après l'acquisition de Gorgier, en 1433, il se trouvait maître de toute la partie occidentale du comté : des seigneuries de Vauxmarcus avec Derrière-Moulin, et une partie de Provence, Mutrux et Concise, de Gorgier, avec une partie de Bevaix, Cortaillod, Vermondins et Pontareuse, de Travers et de la Côte-aux-Fayes; Boudry même resta entre ses mains une douzaine d'années, et Badenweyler lui fut remis en 1424, à titre d'engagère; sans parler de ses possessions au Pays de Vaud.

Aussi Jehan de Fribourg le mit-il à la tête de toutes les opérations un peu importantes. Conrad, à l'humeur si peu accommodante, était heureux d'accepter ses services et, en 1411, ce fut par ses soins que Vauthier de Rochefort fut saisi et incarcéré à Besançon; nous avons vu déjà ce que Conrad disait de lui, deux ans plus tard, en lui inféodant Travers. — De son côté, le comte Jehan le chargeait de toute espèce de missions; parfois elles devaient être assez peu amusantes; ainsi il était obligé de courir toute la Suisse pour lui trouver de l'argent. Un jour, il écrit de Fribourg, puis de Berne, qu'il n'a rien pu emprunter, quoiqu'il ait offert en gage, à réitérées fois, la couronne que la comtesse lui a confiée, n'en demandant que cent cinquante florins, bien qu'elle soit estimée à trois cents. — Ses nombreuses pérégrinations et son besoin d'argent expliquent pourquoi, en 1425, il se fit recevoir bourgeois de Bâle.

Le seigneur de Valangin avait aussi en grande estime Jehan I de Vauxmarcus. Il demanda en mariage sa fille, la jeune Louise de Neuchâtel : c'est ainsi que le jeune comte Jehan III de Valangin devint possesseur de plusieurs terres dans la baronnie de Vaud. Le sire de Vauxmarcus administra, comme lieutenant, la seigneurie de son gendre (1426) et fit reconstruire une partie du château de Valangin. Il éleva le beau portail qui subsiste encore et ajouta au castel quatre tours nouvelles et des remparts sur lesquels on braquait déjà plusieurs canons, quatre petits en fer de fonte et en cuivre, et trois plus gros, faits de fortes *douves de chêne*, cerclées de fer.

Le second des Neuchâtel-Vauxmarcus avait peut-être mis en oubli les idées de son père, touchant le comté. Au moins paraît-il s'arranger tout à fait du rôle de ministre de confiance que lui avait donné le second des Fribourg. Mais, lorsque le comte eut perdu tous ses enfants, les plans de Gérard et l'espoir de revenir en possession

de l'héritage de ses ancêtres (comme la famille le disait), ne vinrent-ils pas se présenter à Jehan I? Il s'était cru longtemps à la tête de l'administration [1], d'abord pendant le séjour du comte à la cour du duc de Bourgogne, puis quand une goutte opiniâtre était venue empêcher Jehan de Fribourg de battre la campagne; il était rompu au maniement des affaires de l'Etat et les bourgeois de Neuchâtel s'étaient habitués à le voir leur donnant des ordres. Qui sait si, en remarquant la capacité de son gouverneur ou par affection, le comte ne le désignerait pas pour son héritier, car il était envisagé comme proche parent! Et si Jehan de Fribourg indiquait un successeur autre que lui-même, sire de Vauxmarcus, ne fallait-il pas s'attendre à des réclamations de la part du suzerain de la maison de Châlons; peut-être qu'en sachant agir et en ménageant les bourgeois, il y avait moyen de parvenir au but! — Depuis longtemps il avait, contre les lois du blason, échangé la *barre* senestre qui traversait son écusson contre la *bande* (qui figurait dans les armes des anciens seigneurs de Vauxmarcus); c'était un premier essai pour arriver à l'écu du comte Louis.

Mais l'issue n'avait pas répondu à l'attente. Rodolphe de Hochberg avait été désigné par Jehan de Fribourg pour lui succéder, et Louis de Châlons ne voulait revendiquer le comté que pour le réunir à ses baronnies d'Orbe, de Grandson et de Cerlier : il pouvait advenir que les Châlons fussent des suzerains moins doux que les comtes. Ces motifs avaient engagé le sire de Vauxmarcus à se confiner dans son inaccessible mais magnifique demeure, à l'occident du comté, et à attendre les événements. D'ailleurs ses sujets de la Béroche commençaient à lui donner de l'inquiétude; un esprit de résistance se manifestait sourdement. Puis la vieillesse était venue frapper à sa porte et c'était à son fils à essayer de réussir là où ses pères avaient échoué.

Les domaines de Jehan II s'étendaient des terres du baron de Grandson à l'Areuse, et des rives du lac aux frontières de Bourgogne, sur des territoires qui maintenant nourrissent une population de seize à vingt mille âmes. Le représentant du seigneur de Valangin lui cédait le pas aux audiences générales. L'appétit vient en mangeant, dit un proverbe. De tout temps, on a vu les premiers feudataires obliger le chef de l'Etat à compter avec eux; l'histoire du moyen âge est pleine de faits de cette nature. Chez nous, non seulement les sires de Vauxmarcus ambitionnaient le titre de comte et l'autorité souveraine, mais deux autres puissants vassaux, le seigneur de Valangin et celui de Colombier, avaient des idées pareilles. A l'égard de Valangin, chacun sait que la suzeraineté de Neuchâtel semble avoir été leur perpétuel cauchemar; quant aux prétentions du seigneur de Colombier, voici ce que le comte lui écrivait : *Vous contendez à faire à Colombier un viscontey, toute à part, cela ne se fera point!* » une autre fois : « *Antoine, tu te forcomptes plus qu'à sujet n'est loisible contre ton souverain seigneur!* » En imitation du seigneur de Valangin, qui avait

[1] Il y était déjà en 1435 et encore en 1446.

élevé, comme signe de souveraineté, un gibet à quatre piliers, il voulut juger sous le tilleul, contrairement aux priviléges des seigneurs subalternes. Rodolphe de Hochberg avait fort à faire de contenir tous ces ambitieux : plusieurs fois Jehan II méconnut son autorité; ainsi il refusa de le laisser s'immiscer dans une cause où ses sujets bérochaux se plaignaient d'avoir été jugés d'une manière non conforme aux coutumes du pays. — Heureusement que le comte était un maître homme selon le monde; il avait promptement vu où tendaient les visées de ses vassaux, et les avait combattues énergiquement; tout d'abord, il n'avait pas continué à Jehan II les emplois dont son père avait été revêtu; on ne voyait Jehan à Neuchâtel que dans les jours où son devoir de vassal l'obligeait à paraître au château.

Sur ces entrefaites, la guerre éclata entre le duc Charles de Bourgogne et les Ligues suisses; et bientôt la tournure qu'elle prit attira toute son attention. Par la décision que venait de prendre Rodolphe de Hochberg de remettre son comté entre les mains des Suisses, celui-ci s'était attiré l'animadversion du duc, et malgré la présence de son fils dans les armées de Bourgogne, il suffisait peut-être d'un bon service pour s'approcher de plus près de la réalité que pas un de ses prédécesseurs.

Au lieu d'entrer dans le pays de Neuchâtel par le Vauxtravers, comme il en avait d'abord eu l'intention, le duc passa par la baronnie de Vaud et se trouva devant Grandson. Bientôt il devait venir à Vauxmarcus, car la faible garnison, acculée sur les derniers moellons du château, s'était vue condamnée à périr, Charles ayant juré de l'exterminer en expiation des boucheries d'Estavayer et d'Orbe; chaque fois qu'elle a essayé de demander une capitulation, on lui a répondu par un refus. Dans cette occurrence, la position de Jehan II était la même que celle du margrave Rodolphe, avec cette différence qu'il était rapproché de Charles, de la distance qui séparait le comte des Suisses. La résolution à prendre était grave.

Charles-le-Hardi était le petit-fils de ce fameux Jean-Sans-Peur que son père avait suivi en tant d'aventureuses expéditions; lui-même, Jehan II, était bien connu à sa cour, et il y entretenait des relations d'amitié avec plusieurs hauts dignitaires, lesquels avaient gardé bonne souvenance du chambellan de Vauxmarcus. Mais les Suisses avaient la main lourde; c'étaient de rudes joûteurs, Jehan le savait depuis Saint-Jaques. Cependant Louis XI, qui y commandait, pouvait-il être comparé à Charles jusqu'alors invincible? à Charles qui avait passé sa vie dans les camps? — Difficilement! — Dans des circonstances ordinaires, le sire de Vauxmarcus aurait défendu son château à outrance et se serait enseveli sous ses décombres; il avait quarante hommes dévoués! C'était le devoir d'un bon vassal, et nul doute que Jehan ne l'eût fait, s'il n'avait eu des arrière-pensées.

Jehan II semble avoir été hésitant jusqu'au dernier moment, ou peut-être voulait-il simplement sauver les apparences? C'est ce qui l'engage à écrire au comte : pendant la nuit même qui précède la reddition de Vauxmarcus, il lui demande le plus

de soldats possible et aussi vite qu'il le pourrait. — En cela il n'aurait fait qu'imiter Rodolphe de Hochberg, un des fins politiques de l'époque. La présence de son fils dans le camp du Téméraire est si singulière, que la phrase du chanoine historien sur le rôle du margrave dans la bataille de Grandson paraît un trait d'une fine ironie. Ecoutez plutôt : « Rodolf était demeuré coi en la ville de Boudry, avec bonne bande » des siens, à cette fin de bailler aide et reconfort rière l'Areuse, aux Ligues, si mal » fortune leur était advenue en la besogne de Grandson. » Rodolphe ne voulait-il pas demeurer à fleur d'eau pour suivre mieux la plus forte vague?...

(*La suite à la prochaine livraison*).

FRITZ CHABLOZ.

DES QUESTIONS DE PRÉSÉANCE

Ote-toi de là que je m'y mette.

Rien n'est plus ancien ni plus commun dans ce monde que la vanité, le désir de dominer ses semblables, le besoin de distinctions, fussent-elles même futiles, vaines et ridicules.

Il y a trois mille ans, Salomon s'écriait déjà : « Vanité des vanités, tout est vanité » ; César préférait être le premier dans un village que le second dans Rome ; un empereur romain punissait de mort ceux qui s'apercevaient que sa tête était chauve ; Richard Cœur-de-lion faisait perdre aux Croisés le fruit de longs combats par son orgueil indomptable ; Louis XIV se comparait au soleil, et l'on connaît ses deux mots : « J'ai failli attendre », et « l'Etat c'est moi » ; les gens des ambassadeurs de France et d'Espagne se massacraient dans les rues de Londres pour faire passer en première ligne le carrosse de leurs maîtres respectifs. Les ducs prétendaient avoir le pas sur les marquis, ceux-ci sur les comtes, etc.; les nobles se trouvaient supérieurs au clergé et celui-ci aux nobles, mais ces deux classes de la société s'accordaient, avec une entente admirable, pour placer au-dessous d'elles les bourgeois, les manants, les vilains. Dans les assemblées parlementaires où le Tiers-Etat était admis, c'était à genoux qu'il devait opiner, bienheureux encore si le vote d'un de ses membres comptait pour autant que celui d'un chevalier ou d'un évêque.

Cet état de choses, qui avait eu sa raison d'être à une époque où il servait à marquer la place que chacun devait occuper dans la société, et où ces distinctions étaient accompagnées de droits ou de devoirs réels et positifs, ne représenta plus, dès le milieu du XVIIe siècle, que des prétentions surannées et peu en rapport avec la marche du temps. C'était, on n'en peut douter, le dernier reste de la hiérarchie féodale, détruite peu à peu par la centralisation du pouvoir et la puissance croissante de la monarchie, mais dont les habitudes extérieures persistaient avec ténacité. Il serait intéressant, sans doute, de faire un travail sur le côté sérieux de notre sujet, en remontant jusqu'à la naissance de la société moderne et en recherchant quelle fut l'origine des charges, des titres et des priviléges dont étaient revêtues certaines personnes. Mais, sans remonter aussi haut, nous avons préféré nous arrêter au côté plaisant de quelques-unes de ces prétentions.

Si, dans notre pays, la question de la préséance de tel corps ou de telle personne sur telle autre n'eut jamais la même vivacité qu'en France et en Allemagne, nous n'en fûmes cependant pas exempts. Le peu d'étendue du territoire de notre patrie, sa position relativement isolée, l'attachement que les Neuchâtelois ont toujours porté à leurs droits réels ou fictifs, rendaient nos ancêtres très pointilleux sur des choses qui paraîtraient fort ridicules de nos jours. Mais il fallait un aliment quelconque à l'esprit, car alors les relations avec l'étranger étaient peu nombreuses, les journaux politiques n'existaient pas, on ne se passionnait pas, comme de nos jours, pour des querelles étrangères, on se bornait à lire l'almanach, qui vous prédisait les événements politiques, les guerres qui devaient avoir lieu l'année suivante. Les gens du Landeron se seraient fort peu occupés du siége de Charlestown ou de la guerre que les Anglais font aux Nouveaux-Zélandais ; les habitants de la Béroche auraient volontiers pris les Taïpings de la Chine pour un légume et le Taïcoun du Japon pour une montagne ; les sujets du seigneur de Valangin n'auraient pas mis en doute que Sébastopol ne fût quelque puissant potentat de l'Asie.

La révolution de 1789, en répandant ses doctrines égalitaires sur le monde entier, une meilleure éducation donnée à toutes les classes de la société, mais surtout la transformation immense qui s'est accomplie dans la bourgeoisie par la grande extension qu'a prise le commerce, amenant à sa suite l'aisance et la fortune, ont totalement modifié cet état de choses ; aussi, de nos jours, il ne se trouve plus que des esprits mal faits qui se croient supérieurs aux autres par leur naissance, leurs richesses ou la charge qu'ils remplissent. Mais il n'en était pas ainsi il y a deux siècles, voire il y a soixante ans, et si l'on occupait une position dans l'administration de l'Etat, dans la magistrature, dans le clergé, dans la milice, on tenait de toutes ses forces à son rang, on défendait son droit avec une vigueur souvent risible et l'on s'efforçait en outre de prendre le pas sur d'autres fonctionnaires, en vertu sans doute de ce précepte :

Quand on prend du galon on n'en saurait trop prendre.

Les débats que ces singulières prétentions occasionnaient étaient souvent fort difficiles à calmer et arrivaient jusqu'au Conseil d'Etat, si ce n'est jusqu'au Tribunal souverain. Ces questions, à défaut d'autres, agitaient les esprits, causaient une effervescence locale et momentanée, mais nos grands-pères ne paraissent pas s'en être trouvés plus mal. Les Manuels du Conseil d'Etat, de la Compagnie des pasteurs, des Bourgeoisies et des Communes fourmillent de réclamations de cette nature et d'arrêts y relatifs ; nous allons citer ou donner des extraits de quelques-unes de ces pièces en notre possession qui, sans avoir une haute importance historique, n'en jettent pas moins quelque jour sur un côté des mœurs d'un temps qui n'est plus.

Dans le moyen âge, chaque seigneur s'estimait plus haut placé que son voisin et agissait de son mieux pour réaliser ses prétentions. Les questions de suzeraineté surtout amenaient des querelles interminables ; ainsi les seigneurs de Va-

langin ne pouvaient supporter d'être les vassaux du comte de Neuchâtel, les Vaux-marcus se disaient supérieurs à tous les autres nobles; le bâtard Vauthier refusait de se reconnaître justiciable du comte Conrad de Fribourg, les uns faisaient mettre quatre piliers à leurs fourches patibulaires, tandis qu'ils n'avaient droit qu'à deux, d'autres s'arrogeaient la haute justice qui ne leur appartenait pas, etc. Après les querelles entre les nobles vinrent celles entre le Conseil d'Etat, la Compagnie des pasteurs et les Quatre-Ministraux, trois corps qui prétendaient à des égards égaux, quand l'un ne demandait pas d'être placé au-dessus de l'autre. On ferait un gros volume en énumérant toutes ces prétentions, mais l'espace nous manquant dans le Musée, heureusement peut-être pour le lecteur, nous aborderons sans plus tarder les quelques citations que nous voulons faire et auxquelles nous conserverons, autant que possible, le style du temps.

« En janvier 1682, le procureur-général ayant averti le Conseil d'Etat que lesieur Thonnet, assistant en consistoire, prétendait opiner teste couverte, comme messieurs les ministres et conseillers d'Etat, et ayant été trouvé que la pratique est que les quatre assesseurs du conseil de ville opinent teste nue, il fut résolu de relever cette affaire et que M. le gouverneur en parleroit fortement aux Quatre-ministraux.

« Les Quatre-ministraux dirent qu'il étoit vray qu'ils opinoient cy-devant teste nue en consistoire, mais que messieurs du Conseil d'Etat en usoient de même, et qu'ainsy se couvrant présentement ils ne croyoient pas mal faire de les imiter, d'autant plus qu'aux Etats on ne fait point de différence entre les divers Etats qui y assistent. Il fut résolu qu'on rechercheroit soigneusement la pratique. »

« Parmy les trois objets d'une plainte de la Classe, présentée au gouvernement au mois de septembre 1700, se trouve celui-cy, au regard du pas que M. le procureur-général avoit pris devant le ministre de Gélieu son député à Dombresson, quand on y fût au sujet des difficultés entre le sieur Varnod, pasteur audit Dombresson, et la paroisse. On relança comme il falloit cette audacieuse et ridicule prétention et on témoigna trouver fort étrange que celuy qui agissoit de la part du souverain dût céder le pas à celuy qui se présentoit de la part de la Classe, ce qui ne devoit ny pouvoit se soutenir ny souffrir, et ce que le gouvernement ne souffriroit jamais [1]. »

Les prétentions à la suprématie des membres de la Classe sur ceux du gouvernement se produisant fort souvent, le Conseil d'Etat adopta, en 1709, un règlement sur le cérémonial à observer lorsque la Classe, son doyen ou l'un de ses membres se présenterait devant lui; ce même arrêté réglait aussi la manière dont on devrait opiner lorsque des ecclésiastiques et des laïques discuteraient ensemble. Nous ne savons si ce règlement produisit de bons effets, en tous cas il ne réduisit pas à néant toutes les prétentions, car les tiraillements entre la Classe et le gouvernement duraient encore un siècle après.

[1] Extrait des Manuels du Conseil d'Etat.

La manie de se guinder, de se croire des personnages considérables, de vouloir absolument se mettre en relief, manie qui régnait dans tous les corps de l'Etat, finit par passer aux anciens d'église, puis aux officiers de la milice et enfin de ces derniers à leurs inférieurs les sous-officiers et les caporaux. Les caporaux du Locle, se trouvant sans doute des mérites transcendants et ne voulant pas être confondus avec le vulgaire, s'adressèrent au Conseil d'Etat afin d'obtenir de leur commune un banc particulier à l'église. Le Conseil d'Etat s'occupa gravement de cette affaire importante et, voulant prendre une mesure générale, adressa, le 28 novembre 1768, l'arrêté suivant à toutes les communes du pays :

« Il est ordonné à toutes les communautés de l'Etat de marquer, dans les églises de leurs paroisses respectives, un banc non fermé pour les bas officiers, caporaux et appointés, lesquels devront désormais opiner dans les assemblées de communautés, directement après les anciens d'église, notre intention étant d'accorder de justes distinctions à ceux qui se vouent gratuitement aux offices pénibles de la milice. »

Bienheureux temps que celui où un caporal comptait pour quelque chose et dominait à l'église la foule des fidèles de toute l'importance de sa personne! Tous les militaires qui sont revêtus de cet honorable grade doivent en tressaillir de joie et l'auteur de ces lignes en est tout attendri, lui dont les blancs galons de laine sont devenus noirs de vieillesse.

Après avoir tant fait pour les caporaux, il fallait bien faire quelque chose pour les anciens d'église. Ceux de Peseux, persuadés que les fonctions ecclésiastiques qu'ils remplissaient devaient jeter sur eux une certaine auréole, remuèrent si bien ciel et terre qu'ils obtinrent du gouvernement le droit... d'opiner dans l'assemblée de la commune avant les officiers de la milice! La nouvelle de cette brillante victoire s'étant répandue dans le canton, les anciens de Cornaux entrèrent aussitôt en campagne et mirent en déconfiture les militaires de leur village.

Toutefois les officiers de la milice de Cornaux, hommes vaillants et qui tenaient à leurs droits, ne courbèrent pas l'échine aussi facilement que ceux de Peseux ; ils s'adressèrent au Conseil d'Etat pour réclamer avec vigueur contre les prétentions des anciens d'église, se fondant sur ce que ceux-ci, par leur caractère ecclésiastique, devaient être exempts de toute vanité et faisant en outre observer au Conseil d'Etat que les dépenses occasionnées par l'achat de leur uniforme devaient au moins être remboursées en... distinctions honorifiques. Leur pétition, moitié larmoyante, moitié bouffonne, ne manque pas d'une certaine verve caustique, et nous la donnons *in extenso*, comme un curieux monument des idées d'alors.

A Monsieur le Président et à Messieurs du Conseil d'Etat,

« Messieurs,

» Les officiers de la compagnie de Cornaux ont l'honneur de représenter humblement et avec confiance à vos Seigneuries :

» Que le 18 janvier (1783) dernier Monsieur le major et justicier Clottu, prési-

dent en communauté, fit lire inopinément la copie d'une requête présentée au gouvernement en 1779 par les anciens de Peseux et la copie de l'arrêt qu'ils obtinrent, par lequel Monsieur le maire de la Côte fut chargé de faire placer et voter les anciens d'église avant les officiers militaires dans les assemblées de la communauté de Peseux; après cette lecture, et en vertu d'un ordre verbal de M. le châtelain de Thielle, le président nous signifia qu'à l'avenir nous eussions à nous placer au-dessous des anciens.

» Etonnés, interdits, ne sachant comment allier ce procédé d'un officier major avec l'esprit et la lettre d'un mandement de la seigneurie, d'une ordonnance militaire dont un exemplaire imprimé fut remis en 1768 à chaque officier de milice, avec ordre d'en faire la règle de sa conduite, règle que nous sommes dans l'étroite obligation de respecter soigneusement, aussi longtemps que le gouvernement l'a laissée en nos mains, et qu'il ne juge pas à propos de substituer une nouvelle ordonnance à celle qui régit actuellement la milice. En un mot, craignant à la fois ou de paraître résister par insubordination ou de céder sans cause suffisante, nous prîmes le parti de nous retirer en silence.

» C'est ainsi que les anciens de Cornaux, singulièrement favorisés dans leurs démarches, n'ont pas même eu besoin de recourir à l'autorité de vos Seigneuries. Ils se sont persuadés que la volonté de M. le châtelain, prévautablement exécutée par un justicier de la juridiction, major au département du Val-de-Travers, serait bien suffisante pour opérer incontinent et sans retour notre déplacement et notre humiliation.

» Si dans les assemblées de la communauté nous avions usurpé le pas sur les anciens d'église, nous mériterions d'être repoussés sans doute, et même avec blâme et censure. Mais ce rang nous fut assigné en 1768 par une ordonnance émanée du gouvernement, et loin de témoigner alors la moindre impatience d'en jouir, les officiers de la compagnie de Cornaux, attentifs à ne blesser personne, eurent l'honnêteté d'attendre que le président de la communauté les y appelât; M. le major Clottu en fut lui-même le témoin.

» Cette règle, établie sans murmure, était paisiblement observée, chacun occupait bonnement sa place, tout était tranquille et dans l'ordre. Aurions-nous pu prévoir qu'au bout de quatorze ans des hommes dont la vocation ne devait leur inspirer qu'un religieux dédain pour les vanités de la terre, seraient si jaloux d'une petite préséance purement mondaine? Ou bien que par un raffinement d'humilité spéculative, ils n'aspireraient à devenir les premiers ici-bas qu'afin d'être plus sûrement les derniers dans le royaume des cieux?

» Pour nous, loin de nous enorgueillir du langage de l'ordonnance à l'article 15, nous n'y aperçûmes qu'un statut de police supérieure, un résultat de bon ordre social, puisque la divinité de la puissance publique exige assez naturellement que des officiers à la nomination immédiate et par brevet du gouvernement précèdent des vocations adressées par un consistoire de village.

» Les justiciers seuls auraient été fondés à voir avec déplaisir que, par une sorte de parité, l'ancienneté de leurs brevets et des nôtres dût concourir et marquer nos places respectives dans les assemblées de communauté, persuadés comme nous le sommes que sous un gouvernement dont la forme purement civile fait le bonheur de l'Etat, les fonctions des justiciers doivent par leur essence prédominer sur les nôtres. Mais en même temps, il nous paraîtrait bien conforme à la nature des choses que les officiers de la milice, brévetés à l'égal des justiciers et comme eux officiers de l'Etat, siégeassent et votassent dans les assemblées publiques après les justiciers et avant les anciens qui ne sont ni brévetés, ni officiers de l'Etat.

» Loin que cette doctrine dût être combattue par les anciens d'une église évangélique, ce serait à eux à la préconiser. Nourris des leçons de leur divin maître, auraient-ils oublié la défense très expresse qu'il fit à ses disciples de rechercher les premières places dans les festins. Peu dociles à sa voix, les anciens de Cornaux ont préparé sourdement les moyens de se guinder; le mystère de leurs démarches, fécondes de toute part jusqu'au bout, a rendu leur petit triomphe plus éclatant. Il eût été incomplet si nous n'en n'avions pas été témoins. On s'est gardé de nous donner le moindre avis; nous pouvions l'espérer de la part de M. Clottu en sa qualité d'officier militaire; un mot, et nous nous serions abstenus d'assister en communauté.

» Notre déplacement ainsi opéré par le ministère même d'un major de la milice a dû ressembler à une sorte de dégradation, à une peine infligée à des coupables. Les brocards du public en ont été la suite nécessaire, et il est aisé de prévoir quelle sera l'influence de cette scène sur l'esprit d'une milice au milieu de laquelle il est indispensable que les officiers jouissent de quelque considération.

» Il est douloureux pour nous d'être exposés à la moquerie des miliciens à l'occasion d'une préséance que les officiers de la compagnie de Cornaux ne pensèrent jamais à solliciter, préséance que le gouvernement leur assigna lui-même et dont ils jouissaient paisiblement depuis tant d'années sur la foi d'un mandement de la Seigneurie. En marchant avec innocence dans la route que ce mandement nous traçait, aurions-nous pu supposer sans crime qu'au bout de quatorze ans cette route nous conduirait à l'avilissement et à l'opprobre? Serions-nous réduits à l'étrange extrémité de regarder un mandement seigneurial comme un leurre offert à des cœurs simples et à gémir de l'honneur d'avoir été faits officiers.

» Monsieur le Président et Messieurs, les officiers de la milice servent gratuitement, ils ne reçoivent pas une obole; leurs brevets sont soumis à la même finance que ceux des justiciers, avec cette différence au désavantage des premiers, qu'ils ne parviennent au poste de capitaine qu'à l'aide de cinq brevets et d'une quintuple dépense. Les officiers de la milice doivent être en bon exemple pour la propreté des armes et de l'habillement; cet article est fraïeux. On exige d'eux aujourd'hui beaucoup d'exactitude et de détails; loin de s'en plaindre ils en reconnaissent la néces-

sité. Quel est donc le motif qui les fait entrer et qui les retient dans des fonctions non seulement ingrates, mais pénibles et coûteuses? C'est une espèce d'orgueil, un sentiment qu'on nomme *honneur*. C'est ce ressort que les habiles conducteurs d'une nation savent employer à peu de frais au profit de l'Etat. C'est ce même ressort qui nous ferait marcher gaiement vers des occurrences que le passé ne permet pas de regarder comme impossibles et durant lesquelles les anciens de Cornaux, tranquilles près de leurs foyers, se croiraient suffisamment acquittés envers le prince et la patrie en priant à leur aise pour le salut de leurs frères dans le péril. Mais ce ressort ne pourrait agir sur nous si, au lieu de cette fumée à l'aide de laquelle il est si facile de contenter les militaires, nous ne devons rencontrer que mortification, découragement et dégoût.

» Etendre davantage nos plaintives représentations, beaucoup trop longues déjà, et douter de leur succès, ce serait méconnaître et la sagesse et la justice de vos Seigneuries. Nous osons donc espérer que, loin de regarder avec indifférence la mobilité que l'on n'a point craint d'attribuer à leurs résolutions, elles réduiront les vaniteuses et peu édifiantes prétentions des anciens de Cornaux aux termes du mandement, en ordonnant que les officiers de la compagnie continueront, comme auparavant, à siéger et voter avant les anciens d'église.

» Nous prenons la liberté, Monsieur le Président et Messieurs, de présenter ici à vos Seigneuries l'hommage de notre obéissance et de notre vénération. »

(Signé) : *A. Junod*, capitaine. *Pierre Clottu*, capitaine-lieutenant. *S. Clottu*, sous-lieutenant. *J.-H. Clottu*, enseigne.

A la réception de cette pièce, le Conseil d'Etat s'assembla extraordinairement et se mit à délibérer avec toute la gravité que comportait le sujet. De son côté la Compagnie des pasteurs, ayant été informée de la demande des officiers, s'adressa au Conseil en lui demandant de maintenir, pour les anciens de Cornaux, l'arrêt qu'il avait prononcé quelques années auparavant en faveur de ceux de Peseux. La Classe faisait remarquer que « si on enlevoit aux anciens une partie de leurs prérogatives ils demanderoient leur congé, on n'en trouveroient plus et de là naîtroient de grands désordres dans les églises. » Le Conseil d'Etat, placé dans une fausse position, par des arrêtés contradictoires, ne sut quel parti prendre et renvoya toute l'affaire à une commission composée de MM. de Pury, maire de la Côte, de Pury, colonel, et Boyve, chancelier. Cette commission ne fit jamais de rapport et les choses en restèrent au même point, c'est-à-dire que les anciens de Cornaux continuèrent à faire la roue dans les assemblées de la commune et que les officiers en furent pour leurs frais de rhétorique.

J.-H. Bonhôte.

L'EXTRAIT D'ABSINTHE

Les voyageurs neuchâtelois qui parcourent le globe pour placer les produits de leur industrie, ne peuvent voir sans émotion, lorsqu'ils sont à quelques milliers de lieues de leur patrie, les objets qui leur rappellent le sol natal. Autrefois, c'étaient les indiennes de nos fabriques et nos dentelles qui allaient porter le nom de Neuchâtel jusqu'aux rivages les plus lointains; aujourd'hui, ce sont les montres et l'absinthe du Val-de-Travers. Débarquez à Alger, à New-York, à Valparaiso, à Melbourne, à San-Francisco, à Aden, à Schangaï, à Yokohama, entrez dans un café ou dans ce qui en tient lieu, partout vous rencontrerez les flacons ornés de leur étiquette bien connue, qui vous souhaiteront la bienvenue du haut de leur étagère. Il est peu de navires, parmi ceux qui sillonnent, dans des voyages de long cours, les interminables solitudes de l'Océan, qui ne possèdent une réserve d'absinthe; comment tuer les longues heures qui précèdent l'opération importante du dîner, et ranimer un estomac délabré par les fatigues du mal de mer, si ce n'est en savourant un verre d'eau aromatisée par quelques gouttes de la liqueur consacrée. Ce n'est donc plus une coutume purement locale que de prendre l'absinthe avant le repas principal; si les Arabes ont donné au monde la demi-tasse pour la conclusion du dîner, le Val-de-Travers lui a légué l'absinthe, qui en est devenue la préface.

Comment ce breuvage a-t-il pu conquérir une vogue aussi universelle et porter si loin ses irrésistibles séductions; c'est ce qu'il est difficile d'expliquer d'une manière satisfaisante par les procédés ordinaires d'une argumentation rationnelle; il en est de ceci comme de la mode qui soumet à ses décrets les plus fiers caractères, les génies les plus audacieux et jusqu'aux têtes féminines les plus rebelles et les plus aveuglément obstinées à d'autres égards. Peut-être aussi que l'absinthe, comme le pamphlet de P.-L. Courier, contient un poison, et que c'est pour cela qu'on la recherche avec tant de ferveur. J'ai connu des octogénaires des plus verts et des plus capables qui depuis un demi-siècle avalaient presque journellement une dose de ce poison avec une satisfaction évidente. Une des premières choses que les Japonais ont demandée à la Suisse c'est l'absinthe, et l'on entend répéter à Alger le jeu de mots que voici : « L'absinthe de Pernod père, perd nos fils (Pernod fils). [1] »

[1] Dans la pagode des Clochetons, à Saïgon, où les officiers français avaient leur domi-

Des esprits positifs objecteront sans doute que répondre ainsi c'est se moquer de son lecteur et que de telles raisons sont saugrenues au premier chef. Hélas! je le reconnais humblement; mais nous avons affaire au plus capricieux des êtres, à celui qui offre le plus d'imprévu et dont les aversions et les engouements obéissent à des influences insaisissables. Dites-nous pourquoi le Chinois s'obstine à fumer son opium qui l'hébête, l'Africain son chanvre qui l'étouffe, pourquoi l'Européen mâche, prise et fume son tabac qui empeste l'atmosphère, pourquoi l'Indou mâche incessamment son éternel bétel qui rend ses gencives sanguinolentes et détériore son estomac. La nature humaine est ainsi faite; quand l'énergie morale a perdu son ressort, l'habitude finit par nous dominer en maîtresse absolue, et le proverbe : « *qui a bu, boira,* » devient une impitoyable vérité.

Le goût pour la plante qui nous occupe est d'ailleurs répandu si généralement dans notre pays que depuis longtemps l'on a imaginé divers moyens de satisfaire ce penchant; qui ne connaît le vin absinthé dont la légère amertume et l'arôme rencontrent de nombreux amateurs. C'est même une grave opération que celle de réunir les *espèces* ou les drogues dont on remplit un long boyau de toile mince introduit avec précaution, par la bonde, dans le tonneau de moût non encore fermenté. Et lorsque une demi-fermentation a donné du piquant au liquide sucré, quelle joie d'en boire en famille quelques verres pour arroser les premières châtaignes de la saison.

Ce n'est pas ici le lieu de rechercher les propriétés malfaisantes de l'absinthe dont on a fait grand bruit ces dernières années, et à l'aide desquelles on espérait restreindre la consommation de cette liqueur; je laisse aux physiologistes et aux médecins une tâche qui est au-dessus de ma portée. Avant de condamner un produit quelconque il faut l'étudier patiemment et sans prévention, d'une manière purement objective, et établir sa valeur par la comparaison équitable de ses défauts et de ses qualités. Examinée à ce point de vue, il est possible que l'absinthe sorte de cette épreuve avec un brevet d'innocence, dans les limites d'une dose en rapport avec le tempérament de l'individu qui en fait usage. J'en ai depuis trois ans une bouteille, aujourd'hui encore à demi-pleine, et dont je puis attester la parfaite innocuité. Le vin le plus inoffensif, celui de Cerlier, pris avec excès, finit par tuer prématurément des hommes taillés comme des chênes; on voit des gens qui arrivent au même résultat en buvant de l'eau sans mesure, ou en travaillant sans tenir compte des exigences du corps. Et cependant il ne vient à l'esprit de personne de proscrire le travail et de frapper l'eau d'une implacable réprobation.

cile temporaire, on voyait sur la table des bouteilles de vermouth et d'absinthe; et, contraste étrange, autour de la pièce les dieux boudhiques, avec leur rictus plus qu'humain, semblaient railler l'énergie inquiète des fils de l'Occident. (Léopold Pallu, *Campagne de Cochinchine.*)

Pour n'être pas accusé de repousser avec dédain les charges qui pèsent sur la réputation de l'absinthe, je citerai quelques fragments tirés de l'*Union pharmaceutique* de septembre 1864, et qui sont dûs à M. J. Girardin, doyen et professeur de chimie de la Faculté des Sciences de Lille :

« De toutes les liqueurs, la *chartreuse* et surtout l'*absinthe* semblent le plus en faveur. On distingue deux espèces d'absinthes : la *commune*, faite avec des alcools à 40°, et l'*absinthe suisse*, faite avec des alcools de 60°, 70° et 72°, dans lesquels on fait macérer pendant huit jours des sommités d'absinthe, de la racine d'angélique, des semences de badiane, des feuilles de dictame, etc.

« L'*absinthe verte* contient de fortes proportions de vert de gris (sous-acétate de cuivre), de vitriol bleu (sulfate de cuivre). Cette liqueur, dont on fait aujourd'hui un si déplorable abus, qui a, comme l'opium, ses fanatiques et ses victimes, est celle qui exerce sur l'homme ses effets les plus désastreux. Elle contient de fortes proportions d'une huile essentielle qui lui donne la propriété de devenir laiteuse, lorsqu'elle est mêlée à l'eau ; elle agit comme un véritable poison narcotico-âcre (poison vert des soldats d'Afrique) et amène l'*absinthisme*, affection chronique caractérisée par des inflammations et la dégénérescence de l'estomac, du foie, des reins, des accidents cérébraux qui aboutissent à un état de torpeur suivi d'hébêtement, d'idiotisme, de folie et de mort. — D'après M. Em. Decaisne, l'absinthe, même de bonne qualité, prise à dose modérée, n'est jamais exempte de danger. »

« Les plus honnêtes fabricants, » dit M. A. Bouchardat, « colorent avec du jus d'ortie ou d'hysope; d'autres emploient le curcuma et l'indigo. C'est surtout pour le peuple qu'on fabrique les liqueurs falsifiées et colorées par le vert-de-gris. Les absinthes supérieures ne contiennent aucune autre substance nuisible que l'alcool et les essences. » Enfin il se prononce d'une manière catégorique en affirmant que « l'absinthe vient au premier rang parmi les liqueurs dangereuses. »

Suivant ces autorités, ce sont donc les essences d'anis et d'absinthe, en particulier, qui ajoutent leurs propriétés malfaisantes à celles de l'alcool, pour faire de la liqueur qui nous occupe, un danger et un poison.

J'ignore absolument à quelle dose l'absinthe produit ces effets funestes; c'est probablement lorsqu'elle est consommée pure, sans être mélangée à une forte quantité d'eau, et qu'elle devient ainsi un moyen foudroyant de satisfaire la triste passion de l'ivrognerie. Mais il y a des degrés entre ces excès repoussants et l'usage très limité que peut se permettre, de temps à autre, l'homme qui se possède et se respecte assez pour ne pas se ravaler au-dessous de la brute.

En attendant que l'absinthe soit définitivement condamnée ou absoute par la science impartiale, je rappellerai seulement pour mémoire, ces substances autrefois préconisées par la médecine pour leurs propriétés curatives et qui les ont perdues dès lors, sans qu'on sache comment ce phénomène s'est produit. Cha-

cun sait que le café devait détruire la race humaine et le tabac en consommer la ruine dans des contrées où la statistique accuse une augmentation très considérable de population.

Il n'en est pas moins vrai que l'extrait d'absinthe, grâce à l'abus qu'on en a fait, a été appelé l'*opium* de l'occident et que la consommation de cette liqueur a augmenté dans de telles proportions, depuis une dizaine d'années, que pour suffire aux demandes, on a dû établir des distilleries nouvelles non seulement sur plusieurs points de l'Europe, mais en Amérique, et il est probable qu'aujourd'hui des Neuchâtelois en ont introduit la fabrication en Australie.

L'importance considérable de ce produit, au point de vue économique, le nombre de bras qu'il occupe et qu'il entretient, les capitaux qu'il met en jeu et qu'il crée, l'activité industrielle et commerciale qu'il provoque, l'influence qu'il exerce sur les populations au point de vue de l'hygiène, toutes ces considérations méritent qu'on lui consacre une courte notice historique, d'autant plus que son origine est entièrement neuchâteloise et que ce sont en majeure partie des Neuchâtelois qui exploitent cette industrie hors de notre pays.

(*La suite à la prochaine livraison*). L. Favre.



MÉLANGES

Costume d'homme au dix-huitième siècle

J.-F. DE CHAILLET, BOTANISTE

L'histoire n'est plus, comme autrefois, une série de faits secs et froids où les hommes passent, appelés par leurs noms, César, Attila, Charles-le-Téméraire; l'histoire aujourd'hui est entrée dans une voie nouvelle, elle veut savoir de César ou d'Attila, autre chose que leurs noms, elle veut avoir une représentation exacte de leur personne et de leur manière d'être, elle veut les voir et les toucher, elle s'enquiert des détails les plus minimes des mœurs, des costumes, de l'armement, de l'équipement des troupes, du mobilier, de la manière de vivre, de tout enfin.

La vérité historique devait naître dans le siècle de la photographie.

C'est à ce besoin de la vérité que nous devons ces monographies infinies, ces recherches savantes de l'archéologie, ces inconographies remarquables qui viennent chaque jour apporter une lumière nouvelle sur le passé.

S'il en est de certaines histoires classiques comme de la Henriade, dont un critique disait : *Il n'y a pas d'herbe pour les chevaux*, il y a réaction aujourd'hui, et l'on peut dire que maintenant, dans certaines histoires d'écrivains contemporains, les herbes cachent les personnages, et que la recherche du détail nuit à l'ensemble des faits. L'abondance de matières négligées jusqu'ici dans les études historiques et le goût toujours croissant de la vérité expliquent cette réaction en sens contraire.

Le costume est une des plus intéressantes particularités de la marche des peuples, c'est, avec le langage, une des plus puissantes caractéristiques d'une époque, et ces deux choses ont toujours ensemble une analogie parfaitement harmonique. Quelle langue autre que celle de Rabelais siérait mieux à la brillante période des pourpoints hauts en couleurs, à manches à crevés et bonnets à plumes effarouchées; le chapitre qui a pour titre : *Comment on vestit Gargantua*, dans lequel Rabelais analyse tout le costume des seigneurs du XVe siècle, nous montre cette analogie frappante. Le roi François Ier, vêtu de soie blanche, bleue et écarlate, couvert d'hermine et de chaînes d'or, ne parlera pas la langue moins colorée et plus naïve de Montaigne qui, avec le bon Henri IV, vêtu de noir et orné du panache blanc, nous semble enterrer la chevalerie. Les seigneurs à feutres emplumés, à bottes à entonnoirs et à rapières démesurées des gravures d'Abraham Bosse et de Callot, avec leurs allures outrecuidantes et prétentieuses, pourront-ils parler autrement que M. de Scudéri.

La perruque frisée, tire-bouchonnée de Louis XIV, n'évoque-t-elle pas la phrase sonore, contournée, ondoyante des maîtres de l'époque.

Le langage des marquis poudrés, de Marivaux, de Chamfort, de Boufflers ne serait-il pas une impossibilité dans la bouche des Conventionnels de 93?

Les maréchaux de l'empire malmènent les peuples et la langue française dans des phrases ronflantes comme le bruit du canon, le poing sur la hanche, l'habit étincelant de dorures, la culotte de peau, le sabre battant les flancs, les bottes fortement éperonnées. Quelle exubérance de périodes, quels splendides uniformes, quel luxe impérial! Trop de luxe sans doute. Mais voici venir la Restauration, avec son roi portant l'épaulette sur un habit bourgeois, les gardes du corps rasés comme des prêtres, les robes montantes des femmes, le turban de Mme de Staël et la langue convenable de M. de Châteaubriand.

Depuis les croisades la France donne le ton aux costumes et ne paraît pas prête à renoncer à cet empire.

Dans les autres pays de l'Europe, même harmonie. En Allemagne, l'époque bardée de fer par excellence parle la langue des Nibelungen. En Espagne, les costumes et le langage sont des plus brillants au XVe siècle, sous Ferdinand et Isabelle, au moment de la conquête de Grenade et de la découverte de l'Amérique; un

peu plus tard ils s'assombrissent sous l'Inquisition. En Italie, les seigneurs des peintures des Carpacchio, des Crivelli et des Giorgion ne rappellent-ils pas cet italien du XIV[e] siècle, si doux, si musical du Décaméron.

En Angleterre, après le désastre de l'invincible Armada, au moment où la marine anglaise prend cet essor qui n'aura pas de limites et en fera la puissance maritime par excellence, les costumes sont d'un luxe magnifique et la langue arrive à son apogée sous la plume de Shakespeare.

En Suisse, du XV[e] au XVI[e] siècle, l'art s'inspire des costumes si brillants de l'époque, popularisés par les dessins et les tableaux de Holbein, les compositions du Zuricois Josse Amman, les danses Macabres du Bernois Niklaus Manuel et les peintures des vitraux si recherchées aujourd'hui; les costumes étaient si riches, si coûteux, que c'est à ce moment que naissent les lois somptuaires dans plusieurs cantons. Les victoires de Grandson, de Morat et de Nancy n'avaient pas peu contribué à donner aux Suisses le goût d'un luxe qui devait leur être si funeste. C'est à ce moment qu'Erasme écrivait à Bâle, que l'imprimerie s'établissait à Berne, à Bâle, à Zurich, à Genève et dans les Grisons; que les lettres renaissaient ou plutôt naissaient dans notre pays, et que des pièces dramatiques se jouaient publiquement et en plein air dans plusieurs villes de la Suisse allemande.

Le costume donne donc la résultante des faits historiques ; il indique le degré d'avancement, de civilisation d'un peuple, ses mœurs sociales et politiques, ses aspirations, sa vie.

Deux gravures de Callot, un Seigneur et un Mendiant, en disent tout autant sur le règne de Louis XIII que des volumes de mémoires ; on y lit déjà clairement cette antithèse immense, épouvantable du noble et du paysan que La Bruyère devait nous peindre d'une manière si saisissante sous un autre règne.

Avec l'étude du costume, nous entrons dans les recoins les plus intimes de la vie des peuples et des individus.

N'est-ce pas par l'habit que nous jugeons les hommes, en dépit du proverbe: *l'habit ne fait pas le moine.*

Nous voulons essayer de compléter notre histoire neuchâteloise par une série de types de toutes les époques ; nous ne connaissons pas de recueil de ce genre, nous tenterons donc de le créer dans le *Musée neuchâtelois.* Ce n'est point chose facile pour un canton dont le costume national n'a jamais eu que fort peu de caractère. On pourra se convaincre facilement de ce manque de type général, en consultant un des nombreux albums des costumes des vingt-deux cantons. Neuchâtel s'y fait remarquer par une diversité curieuse, autant d'albums, autant de costumes, preuve évidente d'une absence de mode généralement suivie, et pour faire cadrer nos paysans jurassiens à côté des costumes si riches, si variés des autres cantons, les dessinateurs ont modifié, augmenté nos vêtements puritains

de la fin du XVIII[e] siéle, ils ont même inventé. Ce fait est surtout visible dans les albums publiés en France.

Les tombeaux des comtes de Neuchâtel dans l'Église collégiale et celui de Claude d'Aarberg dans l'Église de Valangin, sont les monuments les plus remarquables de notre canton, au point de vue du costume et de l'art; mais ils ne donnent que des types communs à la France aux XIII[e], XIV[e] et XV[e] siècles, sans autre particularité neuchâteloise que les armoiries de leurs tuniques. Les statues des gens d'armes des fontaines du Landeron et de Neuchâtel ne donnent aussi qu'un type connu de l'infanterie aux XV[e] et XVI[e] siècles.

Au XVII[e] siècle, la France donne des souverains à Neuchâtel, et l'influence de ce pays se fait sentir dans les vêtements des classes supérieures de la société; à ce moment, les documents sont moins rares que pour les époques antérieures. Au XVIII[e] siècle, sous la maison de Brandebourg, nous remarquons une influence allemande dans les modes, puis française, vers 1789. Ensuite, de nouveau allemande, puis française, selon nos nombreux changements politiques. Ces influences étrangères n'atteignent guère qu'une certaine classe de la société, les autorités civiles et les milices; le peuple, artisans et agriculteurs, a des modes de vêtements qui rappellent ceux de nos voisins vaudois et bernois. Ce sont surtout ces types populaires qui nous manquent, et nous demandons à nos lecteurs de bien vouloir nous renseigner sur les documents à eux connus qui pourraient figurer dans notre recueil.

Nous reproduisons aujourd'hui un portrait du botaniste Jean-Frédéric de Chaillet[1], d'après une peinture de J. Reinhart, conservée à la bibliothèque de Neuchâtel.

[1] Jean-Frédéric de Chaillet naquit à Neuchâtel le 9 août 1747. Son père, Jean-Frédéric de Chaillet, ancien officier au service de Sardaigne et conseiller d'État, après lui avoir fait donner une éducation sérieuse, le destina au service militaire étranger en grande faveur en ce moment, et nous voyons Chaillet, à l'âge de 20 ans, au régiment suisse de Jenner en France. Ce régiment qui passa, en 1783, sous le commandement de Jacques-André de Lullin-Châteauvieux, dont il prit le nom, donna, en 1790, un des exemples les plus violents d'insubordination militaire. Les soldats de ce corps, imitant ceux de plusieurs autres régiments, présentèrent un mémoire et des réclamations sur des sommes qu'ils disaient leur être dues. La révolte s'organisa et l'on n'eut raison de l'insurrection qu'après un combat sanglant qui dura trois heures. Ce fait se passait à Nancy. Nous ignorons la conduite tenue en cette circonstance par Jean-Frédéric de Chaillet. Les restes du régiment de Châteauvieux furent plus tard rendus à la liberté et défendus par Collot d'Herbois. La ville de Paris leur donna une fête. L'année suivante Chaillet quittait le service et rentrait dans sa ville natale, où il demeura jusqu'à sa mort, le 29 avril 1839, il était âgé de 92 ans.

Se promenant un jour aux environs d'une ville de France où il était en garnison, Chaillet, dit-on, se trouva en présence d'un champ couvert d'une plante dont la fleur, à lui

Ce portrait, peint en 1797, nous le représente dans une attitude pleine de naturel, avec sa boîte de botaniste et sa canne de montagne à côté de lui. La mode française se remarque facilement dans son costume, qui n'a cependant rien des exagérations du Directoire et fait pressentir la coupe des vêtements de l'Empire; la redingote assez allongée est en drap gris, le pantalon et les guêtres sont en étoffe de nankin, les bas blancs, les cheveux sont vraisemblablement poudrés, il porte la cravate blanche à jabot gaufré. La croix de l'ordre du Mérite militaire, qu'il ne voulut jamais rendre, est attachée à sa boutonnière par un ruban bleu.

Ce portrait n'a guère de neuchâtelois qu'une allure de bonhomie charmante, particulière à plusieurs de nos compatriotes célèbres de cette époque.

A. Bachelin.



Sceptres des cours de justice, bonnet de guet, etc.

Le Sceptre. — Le sceptre a été un insigne d'autorité depuis les temps les plus reculés. Les rois d'Homère portent le sceptre.

Plus tard, les empereurs et les rois chrétiens créèrent les mains de justice indépendantes des sceptres. Pareille de forme, la main de justice était surmontée d'une main en ivoire; elle représentait l'autorité judiciaire, comme le sceptre représentait l'autorité civile, et l'épée l'autorité militaire. Un vitrail de l'église de Poissy représente le roi saint Louis, en manteau royal, tenant le sceptre d'une main et de l'autre la main de justice, emblème évident d'une différence de pouvoirs.

Les sceptres des Cours de Justice du canton de Neuchâtel, en usage jusqu'en 1848 et portant tous à leur sommet l'aigle prussienne, résument l'idée des deux autorités, celle du prince et celle de la Justice.

C'est sur le sceptre que l'on prêtait serment au souverain.

C'est sur le sceptre que l'on jurait de dire *la vérité, toute la vérité et rien que la vérité*.

Le *Musée historique* de Neuchâtel possède la collection presque complète des sceptres des différentes Cours de Justice du pays. Ceux du Souverain Tribunal de la Principauté, ceux de la Bourgeoisie de Neuchâtel, de la Bourgeoisie de Valangin

inconnue, lui parut remarquablement belle; il en demande le nom à un paysan qui, se croyant mystifié par l'officier, hausse les épaules et passe son chemin sans répondre.

La plante inconnue était la pomme de terre. Chaillet honteux acheta un traité de botanique, l'étudia pendant ses loisirs et se prépara ainsi à l'étude d'une science à laquelle il s'adonna tout à fait en Suisse, et où il devait se faire une place distinguée.

et ceux des Cours de Justice de Neuchâtel, Val-de-Travers, Boudry, la Côte, Valangin, Gorgier, Brenets, Travers, Lignières, Verrières.

Le corps de chacun d'eux est en bois noir couvert d'aigles ou de chevrons argentés, surmonté d'un aigle royal posé quelquefois sur d'élégants supports à trois consoles, comme dans celui de la Cour de Justice du Val-de-Travers, que nous donnons dans notre dessin, et terminé dans le bas par une pomme argentée précédée souvent de renflements et de listels.

Quelques-uns, en usage sous la maison d'Orléans-Longueville, furent transformés et surmontés de l'aigle prussienne par un soudage assez apparent. Les dates de 1624 et 1663, gravées sur ceux des Verrières et de Gorgier, témoignent d'une économie louable de ces communes en 1707. On voit encore des vestiges de fleurs-de-lis sur celui de Boudry. Leur forme est en général assez élégante, l'ornementation abondante du XVIIIe siècle fait de quelques-uns des œuvres d'art assez remarquables; nous citerons entre autres celui du Souverain Tribunal, qui est en argent massif et dont la partie du milieu est cannelée.

Celui de la Cour de Justice des Brenets (voir le dessin) est un exemplaire de la forme la plus simple. Celui de la bourgeoisie de Valangin, en usage jusqu'en 1780, consistait en un long bâton uni, grossièrement ouvré dans le haut, et terminé dans le bas par une boule polygone peinte en rouge.

PLAQUE DES HUISSIERS DU CONSEIL D'ÉTAT. — Cette plaque, qui se portait sur la poitrine, est en cuivre jaune, soutenue par deux chaînettes qui partent d'une rosace. L'armoirie du centre, encastrée dans un haut rebord, est émaillée en couleurs.

Les messagers d'État portaient une plaque semblable, surmontée d'un aigle aux ailes déployées, emblème de la célérité. Ces plaques, comme les sceptres, furent d'usage de 1707 à 1848.

BONNET PORTANT UNE LAMPE A L'USAGE DES GUETS DE NUIT DE LA VILLE DE NEUCHATEL. — Ce bonnet (nous donnons ici le nom qu'il porte au Musée historique), est une pièce curieuse à laquelle nous ne connaissons pas de pendant; il consiste en un large cercle de cuivre jaune percé d'ornements à l'emporte-pièce et se serrant à volonté au moyen d'un bouton jouant dans une rainure. Sur la partie frontale est une petite lampe adaptée à un cercle de fer dans lequel elle peut se mouvoir et qui lui permet de garder l'horizontalité. Sous la lampe est une visière plate qui devait garantir le front contre la chaleur.

Ce bonnet, en usage au XVIIIe siècle, ne pouvait se porter sur le tricorne, coiffure civile et militaire de cette époque, à moins qu'une des ailes n'en eût été rabattue; il est plus que probable qu'il se portait sur une coiffure de laine ou de coton, la nuit et les règlements autorisant sans doute cette tenue peu guerrière.

A. BACHELIN.

MUSÉE NEUCHÂTELOIS.



Lith. H. Furrer

GARDE D'HONNEUR A CHEVAL

DE LA VILLE DE NEUCHATEL (1806—1814.)

La ville de Neuchâtel a tenu, de tout temps, à honneur de fêter ses souverains et ses gouverneurs, et à donner à son château un air de résidence. Les gardes d'honneur en étaient une des nécessités obligées; pas de cour sans garde d'honneur. Aussi les voyons-nous apparaître aux séjours de Henri II d'Orléans, à l'arrivée de M. de Lentulus, en 1768, de M. de Béville, en 1786, de M. de Lespérut, en 1806; plus tard, en 1831, pour le gouverneur de Pfuel; et, en 1842, lors du voyage de Frédéric-Guillaume IV dans la principauté.

La garde d'honneur à cheval, dont nous donnons le dessin, fut créée en 1806, peu après l'acte par lequel Napoléon conférait à Berthier la souveraineté de Neuchâtel. Fut-elle peut-être même créée dans cette période de douze jours, du 18 au 30 mars, qui nous permet de mettre Napoléon dans la liste variée de nos souverains; c'est possible, mais nous ne pouvons l'affirmer. L'histoire des légions de César est plus facile à reconstituer que celle de certains faits contemporains; nos demandes et nos recherches sur la garde d'honneur en question ont été à peu près infructueuses. Son histoire est évidemment très-pacifique; la blancheur de son uniforme n'a jamais été maculée de sang, et le seul soleil des fêtes publiques a pu en ternir l'éclat. Composée de 40 hommes, armés et équipés à leurs frais, sous le commandement de M. le vicomte d'Andrié, seigneur de Gorgier, plus tard chef du bataillon de Neuchâtel (Bataillon Berthier); elle figure à la prestation des serments de fidélité de la Principauté à M. de Lespérut, membre du corps législatif de l'empire français et commissaire général et extraordinaire du prince Alexandre. Deux mille hommes des milices formaient une haie du Château au Temple neuf, décoré pour la circonstance. La garde d'honneur à cheval ouvrait la marche d'un cortége de sept cents fonctionnaires. Cette cérémonie eut lieu le 18 novembre 1806. C'était le troisième serment que Neuchâtel prêtait dans l'espace de neuf mois.

Berthier avait acheté de MM. de Pourtalès leur hôtel du faubourg (aujourd'hui Cercle du Musée), pour y établir sa cour, car il avait l'intention de venir se fixer à Neu-

châtel, pour y faire, disait-il, le bonheur de ses sujets; mais Berthier, prince souverain, cousin de tous les empereurs et rois de l'Europe, n'était qu'un capitaine de Napoléon, et celui-ci ne lui laissa jamais le loisir de réaliser ses projets de retraite.

L'abdication de Berthier, le 3 juin 1814, amena nécessairement la dissolution de cette garde, qui n'eût pas peu contribué à donner à notre ville l'air d'une résidence.

Notre dessin nous dispense de décrire la riche tenue de cette troupe; la giberne était ornée d'un A argenté; le casque, en cuivre jaune, avec cimier à tête de Méduse, crinière noire, peau tigrée, et l'étendard en soie blanche aux armes de la ville, sont conservés au Musée historique.

A. Bachelin.



L'EXTRAIT D'ABSINTHE

Dès les temps les plus reculés, l'herbe amère et aromatique qui donne à l'extrait d'absinthe son nom en même temps que sa saveur, a joué un certain rôle ; les prêtres l'employaient dans les pratiques mystérieuses du culte. D'après Pline et d'autres auteurs, l'absinthe était réputée efficace contre les enchantements et les sorcelleries qui venaient à la traverse de l'amour. Chose remarquable, il y a peu d'années encore, l'époux superstitieux ne manquait pas, le jour de ses noces, de se faire un bouquet de petite absinthe, de citronelle et d'autres herbes aromatiques qu'il portait sous ses vêtements ; qui sait si cette pratique, qui nous a été léguée par les Celtes ou par les Romains, ne subsiste point encore, du moins en secret.

Les anciens (Dioscoride, Pline, Galien) faisaient de l'*armoise absinthe* un genre particulier et la distinguaient de l'*armoise vulgaire* qui seule portait le nom du genre armoise actuel. En revanche ils rangeaient la *Tanaisie commune* (la barbotine) parmi les espèces d'absinthe.

La *grande absinthe* (artemisia absinthium L.) fut appelée pendant tout le moyen âge *aloyne* ou *aluyne* « comme si elle n'estait » dit un auteur du XVI[e] siècle, « pas moins amère que aloe. » Les poètes grecs l'appelèrent *absinthion*, voulant dire que la tisane préparée avec cette plante n'était pas buvable et on se servit de ce mot au figuré pour exprimer tout ce qu'il y avait de plus amer dans la vie.

La petite absinthe (artemisia pontica L.), moins amère que la précédente, était aussi plus estimée ; cependant Ovide dit en la citant :

Turpia deformes gignunt Absinthia campi,
Terraque de fructu quam sit amara docet [1].

Le docteur Fuchs, dans son histoire des plantes publiée dans le XVI[e] siècle (1550 et 1575), dit que « l'aluyne Pontique, prenant ce nom de la région dicte Pontus, où elle vient en abondance, vault mieux que toutes les autres. »

[1] On traduisait dans le XVI[e] siècle ces vers de la manière suivante :

Le champ en friche porte l'aluyne amère
En malplaisance ressemblant à sa mère.

Ainsi qu'on vient de le voir, les médecins naturalistes classaient dans le genre absinthe le genre *Tanacetum* de Linnée, qu'ils appelaient « la santonique » du pays des Saintongeois « peuple de Gaule, aux terres des quelz elle croist à grand foison. » Beaucoup de médecins l'appelaient aussi *Sanctum* au lieu de santonicon et cela, « à raison de la grande vertu et efficace qui est en elle pour faire morir les vers engendrez dedans les boyaux ; » c'est pourquoi on la nommait aussi *semen lumbricorum* ou *barbotina*.

Avant d'indiquer la manière dont les médecins de l'antiquité et du moyen âge appréciaient les propriétés de la plante qui nous occupe, il est bon de rappeler en quelques mots les doctrines sur lesquelles la science médicale se fondait alors.

Galien [1] établit sa théorie de l'organisme humain sur les quatre éléments : le feu, l'air, la terre et l'eau qui, selon lui, étaient représentés dans le corps humain par les mucosités, le sang, la bile jaune et la bile noire. Pour lui, la santé devait dépendre de l'harmonie entre ces quatre éléments ou ces quatre sucs cardinaux. La maladie était la conséquence de la rupture de l'équilibre entre ces liquides par l'augmentation ou la diminution de l'un ou de l'autre ; ce qui se trahissait par des symptômes particuliers. Ces quatre éléments possèdent quatre qualités élémentaires ou tempéraments : le sec, l'humide, le chaud, le froid dont il admettait différents degrés. Selon la prépondérance des symptômes de chaleur, de froid, de sécheresse ou d'humidité il reconnaissait des maladies des mucosités, du sang, de la bile jaune et de la bile noire.

Or ces quatre qualités élémentaires se retrouvent aussi dans les médicaments avec lesquels on croyait guérir les maladies. On comprend dès lors tout le plan du traitement. Une maladie qui présente des symptômes de chaleur exige un médicament froid, etc.

Voilà en résumé sur quoi se basait la médecine de Galien et des médecins arabes ; elle fut suivie par tous les médecins du moyen âge et jusqu'à une époque relativement récente.

Les traités des plantes publiés à cette époque sont surtout faits au point de vue médical et les auteurs s'étendent avant tout, dans leurs commentaires, sur le tempérament et les vertus des simples, « pour l'utilité grande qu'elles apportent aux hommes et la nécessité d'icelles. » On croyait même que chaque plante possédait une vertu particulière contre telle ou telle maladie, et les médecins du moyen âge ne cessaient de répéter avec Pline « que nous foulons des piedz plusieurs herbes, » lesquelles priserions grandement et louerions jusques aux cieulx, si d'elles nous » estoit la vertu entièrement cognue. »

Quant au tempérament de l'absinthe, « l'aluyne Pontique, » disaient-ils, « est » moins chaulde, d'autant qu'elle est participante de plus grande adstriction. Pareil-

[1] Né à Pergame, l'an 131 de J.-C. ; après Hippocrate le premier médecin de l'antiquité ; exerça la médecine à Rome sous Marc-Aurèle, Verus et Commode.

» lement elle subtilise les humeurs moins que les autres espèces, iaçoit ce qu'elle » ne sèche pas moins. Ainsi, selon Galien, elle est chaulde au premier degré et sèche » au troisième. Ce néantmoins, le ius se trouve plus chaud que l'herbe. Certes » l'aluyne vulgaire est adstringente et amère et retient quelque qualité âcre, ne plus » ne moins que la pontique. Mais elle est en ce différente, que en la vulgaire, il y a » plus d'amertume, que d'adstriction. »

Voici ce que les médecins du XVI° siècle pensaient de l'absinthe d'après Dioscoride : « L'aluyne eschauffe, elle restrainct aussi. Elle nettoie et purge la cholere » fichée en l'estomac et au ventre; elle faict revenir l'appétit. » Comme on le voit, l'absinthe était avant tout employée dans les troubles des organes de la digestion.

« Elle en garde d'enyvrer, si on la prend devant toutes autres viandes à ieun. » Il paraît donc que l'usage de prendre l'absinthe avant le repas était déjà connu du temps des Romains; il est vrai qu'on ne faisait usage que de l'infusion aqueuse ou vineuse et seulement lorsqu'on était malade.

« Elle est utile contre enflures et douleurs d'estomach et de ventre, si on en » boyt avec *seseli* et *nardus gallica*. La trempe ou décoction d'icelle, prise par chescun jour, à la quantité de trois cyathes (4 $^1/_2$ onces) guerist la iaulnisse. »

On l'employait extérieurement, cuite avec diverses substances, contre l'angine des amygdales, les inflammations des paupières, le catarrhe de l'oreille, les douleurs d'entrailles. On en faisait des fumigations contre les maux de dents et d'oreilles.

L'absinthe était utilisée dans l'économie domestique pour préserver les vêtements des attaques des mites; cette coutume est encore en vigueur dans quelques maisons. Préparée avec de l'huile, on en enduisait les corps dont on voulait éloigner les mouches. Pour mettre les manuscrits à l'abri de la dent redoutable des souris, on mêlait à l'encre une certaine quantité d'absinthe.

Galien estimant que cette plante « purgeait par urines les matières contenues dans les veines, » prescrivait la grande absinthe comme remède interne. Mais il lui contestait le pouvoir de « purger la flegme ou de nettoyer le poumon, parce que » l'adstriction est plus puissante en elle que n'est l'amertume. »

Au contraire, Pline vante le vin absinthé comme remède stomachique. Il nous apprend comment on préparait, de son temps, la tisane d'absinthe; on cuisait 6 drachmes d'herbe avec trois setiers d'eau de pluie et on y ajoutait un peu de sel. On employait aussi l'absinthe en poudre ou bien on en exprimait le jus, ou encore on en préparait une simple infusion en laissant macérer l'herbe dans l'eau pendant trois jours ou pendant sept jours si la plante n'avait pas été récemment cueillie.

« Cette décoction, » dit un médecin du XVI° siècle, qui cite l'opinion de Pline, « resserre l'estomach par trop lasché et le nectoye de sa cholere. Elle amollit le » ventre et guerist de ses douleurs. Elle faict revenir l'appétit en nectoyant les hu» meurs de l'entrée du dict estomach, qui sont cause d'avoir la viande en horreur et

» fascherie. Elle ayde à faire bonne concoction et digestion des viandes. En somme » elle chasse toute cruditez si d'elle on use avec ung petit de rue, sel et poyvre, » etc.

Pline indique également l'usage de l'absinthe dans un grand nombre de cas, même dans les maladies de poumon, à l'égard desquelles Galien la proscrit. Pline affirme que mise sous l'oreiller de la personne qui souffre d'insomnie, l'absinthe, par son odeur, provoque le sommeil; mais cette opération doit être faite à l'insu du malade.

Dioscoride vante les vertus du vin absinthé; on le préparait de diverses manières, mais, « le très bon, » dit le docteur Fuchs, qui copie Dioscoride, « se faict ainsi : il « fault prendre huit drachmes d'aluyne pontique auparavant bien froissée, les lier » dedans ung linge fort deslye et subtil, puis les iecter dedans ung vaisseau; cela » faict on y versera le moust, et délaissera quelques parties ou souspirail au dict » vaisseau, de paour que le vin eschauffé et bouillant ne s'en fuye par dessus. » Ce vin était considéré comme un remède stomachique par excellence. « Il est très utile » à ceux qui cuysent et digerent tardivement leur viande, pareillement à ceulx qui » sont subiectz a estoupements et opilation de foye, aux graveleux et ayant mal aux » reins, et a gens travaillez de iaulnisse. Il ayde grandement a ceulx qui ont mauvais » estomach et contre vieilles distensions d'hypochondrie et poulse hors les vers » ronds. »

Il est assez difficile de savoir à quelle époque on commença à distiller l'absinthe pour en obtenir l'élixir. L'art de distiller n'était pas connu des médecins grecs et latins; ce sont les alchimistes du moyen âge qui découvrirent que l'on pouvait par la distillation, extraire certains principes contenus dans les plantes. Cependant tout porte à croire que l'absinthe fut, une des premières, soumise à cette opération. Déjà, au milieu du XVII[e] siècle, nous trouvons l'élixir d'absinthe parmi les *tinctures* que vendaient les apothicaires. Le *Kräuterbuch* du docteur Lonicerus, publié en 1678, mentionne l'élixir d'absinthe. On distillait l'herbe à la fin du mois de mai. Ses vertus étaient celles de l'infusion et de la décoction, mais on conseillait son usage principalement contre les fièvres.

Vers la fin du siècle dernier, un médecin, dont je n'ai pu réussir à retrouver le nom, vint s'établir à Couvet pour y exercer son art. Selon l'usage de ses confrères éloignés des villes, il préparait lui-même les remèdes qu'il prescrivait; cela était d'autant plus nécessaire que dans tout le Val-de-Travers on aurait vainement cherché l'ombre d'une pharmacie. Alors notre pays était parcouru par de nombreux charlatans, attirés surtout par les foires de Neuchâtel et qui trouvaient dans le public ignorant et crédule des clients pleins d'une foi robuste, toujours prêts à faire provision de drogues pour leurs maladies présentes ou futures. Nous ne devons donc pas être surpris de voir l'esculape de Couvet préconiser une panacée que lui-même préparait avec grand mystère et qui était censée guérir une foule de maux. Cette panacée était l'élixir d'absinthe, où entraient différentes espèces de plantes aromatiques, d'après une recette dont lui seul connaissait le secret.

Le médecin de Couvet mourut après avoir fabriqué son élixir pendant quelques années, assez pour le faire connaître avantageusement. Ce commerce ne l'enrichit pas, car à sa mort, il ne possédait que le secret de sa « recepte » et il le légua à sa gouvernante qui lui était restée fidèle jusqu'à sa mort.

La gouvernante, M[lle] Grandpierre, vendit la recette aux demoiselles Henriod, qui se mirent immédiatement à fabriquer l'élixir d'absinthe et préludèrent ainsi à l'exploitation d'une industrie qui devait prendre plus tard le développement qu'on lui connaît aujourd'hui.

Mais le début fut bien modeste; rien ne ressemblait moins aux fabriques actuelles, si bien montées et si grandement conduites, que la cuisine où ces demoiselles s'exerçaient à la distillation. D'abord elles cultivaient elles-mêmes les herbages dans leur jardin, et elles les distillaient dans un petit alambic posé sur le foyer et soutenu par un trépied. L'appareil était sans réfrigérant, et la condensation, ainsi qu'on peut le supposer, bien imparfaite. C'était un de ces alambics connus alors sous le nom de *tête de mort;* on assure qu'il existe encore et qu'il est en la possession de M. Petitpierre, à Morat.

Le principe alcoolique était fourni par l'eau-de-vie de marc de Bourgogne, c'est-à-dire la plus commune qui existât. Pour donner la couleur verte à l'élixir, on plaçait au soleil les vases dans lesquels se faisait l'infusion.[1] Quant à la quantité fabriquée à cette époque, elle était peu considérable; on en peut juger par le fait suivant : En 1799, les demoiselles Henriod ayant réuni une centaine de pots d'élixir dans un tonneau, tout le village accourut pour voir cette merveille. Jamais on n'avait vu la précieuse liqueur en pareille quantité. Qu'auraient dit les braves habitants de Couvet si on les eût mis en présence des centaines de mille litres qui vont chaque année porter au loin le nom de leur beau village ?

L'écoulement de l'élixir était assez difficile, il se faisait par le moyen du colportage. Un homme chargé d'une dame-jeanne pleine de liqueur allait de lieu en lieu et la vendait, surtout dans les pharmacies et dans les villages, à raison d'*un écu neuf* lè pot.

Au commencement de ce siècle, les demoiselles Henriod vendirent leur recette à M. Pernod fils qui, le premier, inaugura une fabrication sérieuse et y employa son intelligence des affaires et son activité à trouver des débouchés importants. Il entreprit à cet effet des voyages en Suisse, en France et en Italie pour faire connaître ses produits, dont la réputation se répandit peu à peu. Alors arriva ce qu'on avait remarqué vers la fin du XV[e] siècle à l'égard de l'eau-de-vie. Celle-ci, qui n'avait été jusque-là qu'un médicament (*aqua vitae*) et qui ne se trouvait que chez les apothicaires, passa à l'état de boisson d'agrément. Déjà, sous Louis XII, vers 1514, c'était une liqueur usuelle et l'objet d'un commerce qui ne fit que s'accroître. Ainsi, l'élixir d'absinthe, autrefois prescrit uniquement par les médecins et qui avait pour mission

[1] Aujourd'hui encore l'absinthe verte doit sa teinte aux matières colorantes contenues dans l'hysope et la petite absinthe. Les falsifications au moyen du cuivre, signalées en France, ne sont pas en usage chez nous.

de stimuler l'appétit et de guérir les estomacs délabrés devint, grâce à son ancienne réputation, le complément indispensable d'une cave bien assortie.

Pour suffire aux besoins d'une fabrication qui prenait des proportions toujours plus considérables, on se mit à cultiver les herbes aromatiques indispensables dans les champs voisins de Couvet. On reconnut que le sol était admirablement approprié à cette culture et qu'il donnait des produits de qualité supérieure. Aujourd'hui, le voyageur qui parcourt en été le Val-de-Travers, remarque avec étonnement ces moissons bleuâtres qui forment autour des villages une ceinture parfumée. Les plantes cultivées sont de trois espèces : la grande absinthe, la petite absinthe et l'hysope. L'étendue des terres consacrées à cet usage est de cent à cent cinquante poses, dont chacune rend en moyenne cinq à six cents francs par an. On plante les herbes en avril ou en mai, par petits bouquets, dans un terrain bien préparé et convenablement fumé; la grande absinthe, à la distance de 1 $^1/_2$ pied, et la petite, de 1 pied. Pendant toute la durée de l'accroissement, le sol doit être sarclé avec le plus grand soin et tenu proprement. La coupe de la grande absinthe se fait en juin ou juillet, suivant les années, au moment où se montrent les boutons des fleurs et avant leur épanouissement, sans cette précaution l'herbe perd sa qualité. La petite absinthe est coupée en juillet ou en août, lorsqu'elle commence à prendre une teinte argentée. Une plantation ainsi établie et bien entretenue peut subsister pendant quatre ou six ans, et même davantage, sans qu'on soit obligé de la renouveler. Après la récolte, les herbes doivent être séchées à l'ombre, dans des granges, des galetas ou des hangars, avec les mêmes précautions que celles qui sont recommandées pour la dessiccation des feuilles du tabac. Celles que l'on expose au soleil perdent une grande partie de leurs propriétés. Lorsqu'elles sont suffisamment sèches, on les emballe dans des sacs de toile où elles peuvent se conserver pendant plusieurs années.

On peut se faire une idée de l'importance de cette petite culture par les chiffres suivants, que je dois à l'obligeance de MM. Pernod et Berger de Couvet. On récolte en moyenne environ 30,000 livres de grande absinthe dont le prix moyen est de 15 à 20 centimes la livre; 65,000 livres de petite absinthe, à 40 et 60 centimes, et 4,000 livres d'hysope, à 70 centimes. Ces prix sont sujets à varier suivant la qualité des herbes et l'abondance de la récolte; cette année, la petite absinthe ayant peu produit, par suite des dommages causés par les nombreuses gelées blanches du printemps et de l'été, son prix s'est élevé jusqu'à 1 fr. la livre. Ainsi, ces 90 ou 100,000 livres d'herbages obtenus sans grande peine et sans grands frais, et dont une grande partie est expédiée à l'étranger, font entrer dans le Val-de-Travers une somme de 40 à 50,000 fr. par an.

Quant à la quantité d'extrait d'absinthe qui sort annuellement des distilleries du Val-de-Travers, on peut l'évaluer à 370,000 litres, dont la presque totalité s'expédie dans des caisses de sapin, de toute grandeur et de toute dimension, dont le nombre

atteint probablement 63,000, et dont la confection occupe continuellement vingt-cinq ouvriers. Les diverses manipulations auxquelles donne lieu la fabrication de la liqueur, fournissent de l'ouvrage à une centaine de personnes.

Ces chiffres sont considérables sans doute et, pourtant, même avec l'appoint fourni par les autres fabriques du canton, ils sont bien au-dessous de la part qu'on attribue à la Suisse dans l'importation qui se fait en France et que M. J. Girardin évalue à 75,000 hectolitres d'absinthe pour 1863.

Pour éviter les droits d'entrée qui pesaient lourdement sur ses produits, M. Pernod fils établit une fabrique à Pontarlier, vers 1812 ou 1813. Elle a été le point de départ des établissements similaires que les Français ont fondés dès lors dans leur pays.

Telles sont les principales données que le *Musée neuchâtelois* peut communiquer à ses lecteurs sur une industrie qui a pris naissance et qui s'est développée au milieu de nous. J'ai tout lieu d'espérer que le sens de cette communication sera suffisamment compris pour que je ne me voie pas dans l'obligation de faire une profession de foi. Ce serait donner une pauvre idée de l'esprit de notre public, que de le soupçonner de voir dans ces quelques pages, soit une réclame en faveur des fabricants d'absinthe, soit un plaidoyer dirigé contre ceux qui condamnent cette liqueur. Je crois qu'il est possible de parler de l'absinthe et de sa fabrication dans un pays où cette liqueur a sa place, cachée ou non, dans les maisons même les plus morales, et où je l'ai vue servie dans la demeure de médecins distingués, et de chrétiens hautement à l'abri du reproche d'hypocrisie. Celui que ces lignes pourraient décider à s'adonner au triste plaisir de se gorger d'absinthe serait un insensé on un pécheur déjà bien compromis et qu'aucune exhortation n'aurait ramené. J'ai la conviction bien arrêtée que mes lecteurs n'appartiennnent ni à l'une ni à l'autre de ces catégories.

L. Favre.



LA POLITIQUE

DES SIRES DE VAUXMARCUS

A la pointe du jour qui précéda la bataille, Jehan écrivit au sire de Colombier. Voici cette lettre :

« Tres cher frere tout comme je peux me recommande a vous et vous plaise sa-
» voir que depuis que je vous ay escript je suis avertis que les Bourguingnons soit
» delybere daler demain fouragier jusqu'a Boudry et pere (prendre) se quc si et de-
» moure et puis buer (mettre) le feu en oultre daler jusqu'a Neuffchatel pr. (pre-
» mière) ville sur ce avoir votre bon avist et demande que je puisse avoir nouvelles
» de vous et a Dieu que vous donne accomplissement de tout vos bon désir. Escript
» à Vaulmarcu, le pr. verd^r. (premier vendredi.)

» Le plus que tout votre
» JEHAN DE NEUFFCHATEL. »

Mais avant que le courrier fût arrivé à destination, Charles avait investi le château, car, à cette même heure où Jehan écrivait, le duc venait de quitter Grandson avec un corps de cavalerie pour faire une reconnaissance du côté de la frontière neuchâteloise, laissant à ses capitaines le soin de veiller à l'exécution de ses ordres, touchant les défenseurs de Grandson, que deux de leurs compagnons, pour avoir la vie sauve, pendaient et noyaient depuis la journée précédente.

Ce fut avec la plus grande satisfaction que Charles de Bourgogne vit, en arrivant à Vauxmarcus, le pont-levis baissé, les portes ouvertes et Jehan II, la tête nue, lui offrant ses services ainsi que son château. Le duc mit pied à terre, et fit honneur aux rafraîchissements qui lui furent présentés. Une espèce de conseil fut tenu dans la grande salle, à la suite duquel on renonça à occuper le château de Gorgier, vu son état délabré ; on prenait pour première ligne de défense le profond ravin de Lavaux, dont le Pont-Porret défend l'une des extrémités et le château de Vauxmarcus, l'autre. Rosimboz y fut laissé avec cinq cents gendarmes, parmi lesquels plusieurs membres du conseil du duc.

Charles fut vaincu. Jehan II perdit tous ses biens dans le comté ; son château fut livré à l'incendie ; il n'y resta que cendres sur pierres, nous dit le chroniqueur Hu-

gues de Pierre, qui raconte d'une manière attachante cet épisode des guerres de Bourgogne.

Si le baron de Vauxmarcus avait espéré, par sa soumission au duc, arriver à prendre la place de Rodolphe de Hochberg, ou à voir ses domaines transformés en un fief mis sur le même pied que les baronnies d'Orbe ou de Grandson, ses plans étaient renversés de fond en comble ; au lieu d'une couronne souveraine, son manoir incendié ; au lieu de la non vassalité, ses terres confisquées. Il est juste de dire que Charles, pour dédommager Jehan II, lui remit la seigneurie de La Roche de Noirmont, confirmée plus tard à Jeanne de Menthon, sa veuve (car Jehan II fut tué à Nancy).

Rodolphe de Hochberg était radieux : « Du plus loing qu'il vid la bandière de la » ville ès poing du banderet Varnoud, se print à rire d'aise, esbattant ses mains et » criant paroles d'affection au dict sieur banderet : or ça ! mon compère, le bien » revenu soyez ! davantage force amitié aux autres compaignons. » — Le comte de Neuchâtel pouvait être joyeux ! Il se voyait du même coup délivré d'un vassal turbulent et affranchi de tout lien de suzeraineté, car dès lors, comme lui-même se plaisait à le dire, il ne fut plus obligé ni à roi, ni à duc. De plus, il avait joint à sa couronne un très beau fleuron, et si Dieu lui prêtait vie, il espérait bien user l'influence des Vauxmarcus sur les grands du comté, et ne jamais leur voir remettre le pied au pays : en effet, tant que dura le règne du margrave, les fils de Jehan II demeurèrent dans l'exil, l'un à Bâle, l'autre en Bourgogne.

C'était un fin politique que ce Rodolphe ! nos sires bérochaux ne lui allaient guère qu'à la hanche ; il savait aussi bien faire servir les passions populaires à ses fins qu'amener les nobles à entrer dans ses vues, tandis que Jehan II indisposait profondément ses sujets de la Béroche et s'aliénait leur affection par ses entreprises contre leurs franchises. — L'historien qui ne peut qu'avec la plus extrême circonspection juger des faits autrement que les chroniques les racontent, et auquel le fil des intrigues des époques échappe bien souvent, dit quelquefois ce qui n'est point vérité ou qui n'est vrai qu'en partie, n'est pas toujours parfaitement sûr et certain, qui veut, en histoire ! Ainsi la chronique neuchâteloise nous parle de la grande fâcherie des gens du Landeron à l'attaque de Vauxmarcus ; mais elle ne nous dit pas que le comte, qui était présent, aurait pu, non seulement empêcher l'incendie du château, mais ne pas pousser au pillage les assaillants et les exciter tellement que trois mois plus tard, poursuivant les Romontois après l'affaire du pont de Thielle, ils criaient encore pour s'animer au combat : *En la rive delà sont les paillards eschaipés de Vauxmarcus! fault les assaillir au col!* N'y avait-il pas chez le comte un désir profond de voir écrouler ce nid d'aigle dont les possesseurs, tant de fois lui avaient rendu la vie amère? — Plus tard, le chanoine historien nous cite comme une infâme calomnie, répandue par Jehan II chez les Suisses, la rumeur publique qui accusait Philippe de Hochberg de n'avoir point du tout intercédé pour les quatre cent douze hommes de la

garnison de Grandson, et même d'avoir applaudi à cet acte de représailles. Il nous raconte tout au long comment, malgré les pressants avis de Rodolphe, Jehan de Neuchâtel avait *déserté* la cause des Suisses pour se jeter dans le parti de Bourgogne, et comment, s'attendant à être bien accueilli à Grandson par le jeune Philippe, il n'en reçut que froideur et reproches. Il l'accuse aussi d'avoir répandu parmi les ligues ces avis tendant à compromettre et à rendre suspect le comte, qui amenèrent les compagnons de la *Bande joyeuse* à vouloir rançonner le vieillard équivoque régnant à Neuchâtel.[1]

Ce récit est évidemment entaché de fausseté. Car, bien loin de ne pas vivre en bons termes avec messire Jehan de Vauxmarcus, Philippe de Hochberg, l'avait en très grande estime et portait une affection particulière à son fils Claude. Il avait promis à celui-ci de lui rendre ses biens aussitôt après la mort de son père; ce qu'il fit : Rodolphe de Hochberg mourut le 12 avril 1487 et, le 27 mai suivant déjà, les sujets de Claude lui prêtaient serment de fidélité. Ah! ce n'aurait pas été un des moindres crève-cœur du vieux margrave de voir son fils suivant si peu sa ligne de conduite à l'égard des Vauxmarcus. — Un autre fait prouve que le nouveau baron vécut en très bons rapports avec son suzerain et que Jehan II ne pouvait pas être l'auteur des bruits injurieux à l'honneur de Philippe. — En 1491, Philippe avait eu des démêlés avec les bourgeois de Neuchâtel; ceux-ci avaient crié à ses oreilles : *Grandson! Grandson!* de là des mutineries et des troubles qui obligèrent le comte à recevoir une garnison de Bernois, ce qu'il voyait de si mauvais œil qu'il vint habiter le château de son ami, à Vauxmarcus (lequel venait d'être rebâti), et qu'il y resta jusqu'à leur départ de Neuchâtel. Les deux seigneurs passaient leur temps à festoyer ou à courir les bois très giboyeux de la Béroche. — Le comte aurait-il choisi *précisément* Vauxmarcus pour séjour, s'il avait eu à se plaindre de Jehan II touchant l'affaire de Grandson?

Lorsque Philippe de Hochberg eut fermé les yeux, et que sa fille Jeanne eut épousé le prince français Louis d'Orléans, les dispositions de Claude I ou *le Vieux* changèrent. Des idées oubliées reparurent à Vauxmarcus. Il en vint à nouer une intrigue avec la famille des Châlons-Orange qui essayait de faire revivre ses vieux droits à la suzeraineté du comté. Si l'affaire réussissait, elle devait le remettre en arrière-fief à Claude-le-Vieux, très bien placé pour cela par sa naissance, par son influence sur les nobles du comté[2], par des relations étendues et par son alliance avec le fils de

[1] Il y a des réserves à faire sur la manière dont l'auteur de cet article apprécie les actes de Rodolphe de Hochberg pendant la guerre de Bourgogne. Sa conduite fut celle d'un homme sensé et prudent et eut pour premier effet de conserver à notre pays son autonomie, car si le comte avait pris le parti du duc nous serions simplement devenus les sujets de LL EE. de Berne et aujourd'hui l'Areuse servirait probablement de frontière entre le canton de Berne et celui de Vaud. *(Note de la rédaction.)*

[2] Il avait épousé Marguerite de Vauxmarcus, la dernière de la maison.

Jehan III de Valangin (celui-ci avait épousé, on s'en souvient, sa tante Louise de Neuchâtel). Pour prix de son appui, et au besoin de ses secours, le seigneur de Valangin devait recevoir Boudevilliers, anciennement détaché de ses Etats. Plusieurs des grands du pays trempaient dans le complot.

L'affaire paraissait si bien menée, si sûre, que Claude I ne cacha plus ses projets. Il refuse d'assister au conseil de Louis d'Orléans, montrant par là qu'il ne le considère pas comme son suzerain, retranche hardiment de ses armes la bande noire qui rappelait l'origine illégitime de Gérard de Neuchâtel, et rétablit ainsi l'écu du comte Louis, *rouge, argent et or*. Puis il se rend à Berne avec les envoyés de Châlons, pour demander l'appui de Leurs Excellences.

Mais cette république sur laquelle on comptait, plusieurs personnages influents ayant promis leur concours (probablement Adrien de Bubenberg, cousin par alliance de Claude-le-Vieux), cette république fit tout échouer par son opposition. C'était en 1504. Les raisons qui la firent agir ainsi ne me sont pas connues; il semble que Berne aurait dû préférer un comté indépendant sur sa frontière à la France, dont le voisinage commençait à devenir dangereux. Plus tard elle répara, il est vrai, cette faute politique, en appuyant la candidature des Brandebourg, héritiers de ces mêmes droits de la maison de Châlons qu'elle avait méconnus.

Le seigneur de Vauxmarcus se trouvait précipité du haut de ses rêves de grandeur. Louis d'Orléans qui avait tout appris, le fit comparaître devant les Trois-Etats pour rendre raison de sa conduite. Il ne parut pas. Condamné, et ses seigneuries, ses titres et ses fonctions perdus pour lui, *vu sa manifeste félonie*, Claude se réfugia à Valangin. Si nous admettons avec un savant allemand, qui a traité la question de succession à Neuchâtel, que le comté était aux us de l'empire d'Allemagne, Claude I n'est pas si félon qu'il le paraît au premier abord. Déjà à la prise en possession du comté par Rodolphe de Hochberg, le suzerain avait le droit de le retirer à lui; il n'avait pu le faire, mais ses droits n'en devaient être que mieux établis quand Philippe mourut sans héritier mâle. Claude-le-Vieux, d'ailleurs, avait pour exemple plus d'un cas où l'arrière-vassal s'était ligué avec le suzerain, ponr renverser un vassal insolent et usurpateur. Jehan II de Neuchâtel et avant lui Gérard n'auraient donc point eu des idées bizarres à un haut point, en espérant par leur union avec Châlons renverser les Fribourg et les Hochberg.

Lorsque le comte Guillaume de Valangin eut déclaré qu'il soutiendrait son cousin Claude par les armes, une guerre civile devint imminente. Usant de sa grande influence à la cour de Maximilien d'Autriche, époux de la fille de Charles de Bourgogne, où il avait passé sa jeunesse, le Vieux amena la saisie de plusieurs fiefs de Jeanne de Hochberg, en Franche-Comté, de celui de Joux principalement, et des arrêtés ordonnant la confiscation de Neuchâtel. Berne et Fribourg, pris d'anxiété à la vue de l'état du pays et des résultats qui pouvaient en advenir, intercédèrent auprès du prince de Neuchâtel et le firent entrer dans leurs vues. Il est difficile de

comprendre comment Claude, l'orgueilleux Claude de Neuchâtel, put se résigner à paraître devant les Trois-Etats, et là, à demander pardon à genoux à son suzerain. Son frère Simon I, chanoine à Neuchâtel, l'accompagnait. Ceci nous fait croire que Simon n'était pas sorti blanc comme neige de la tentative de Claude-le-Vieux. Une place de gouverneur lui aurait convenu ; chacun sait que les prêtres, quoique prêchant haut et fort le détachement des biens de la terre, ne se faisaient aucun scrupule d'avoir de vastes domaines et des places de toute nature. — Au reste, les conseillers Philippe et Louis de Diesse, qui avaient servi le projet du seigneur bérochau, obtinrent comme lui leur pardon.

Le fils de Claude-le-Vieux, Lancelot de Neuchâtel, n'imita pas ses pères dans leur politique. Il passa sa vie dans la tranquillité, absorbé qu'il était par les troubles violents soulevés entre lui et les Bérochaux. Cette quiétude au sujet des affaires de l'Etat, de la part de ce seigneur, est plutôt à blâmer qu'à admirer, au moins si nous en croyons le chancelier de Montmollin, qui déverse son amertume sur les grands vassaux d'alors, les accusant de laisser aller l'Etat à sa ruine. Cependant nous avons une lettre de lui au gouverneur, qui parle des menées de René de Challant (lequel continuait de mettre à exécution le plan de ses devanciers à Valangin, touchant la suzeraineté des comtes de Neuchâtel) et qui est assez remarquable : « *Je » vois à mon grand regret, lui disait-il, les pratiques menées par le comte de Chal- » lant; il ne faut point tant de souverains dans un comté, autrement le disciple » prendrait autorité du maître.* » Ce langage nous donne l'époque fixe où les idées de Gérard de Neuchâtel furent totalement répudiées. La seule accusation politique qu'on puisse faire à Lancelot, c'est d'avoir voulu empiéter sur les droits du comte, en créant un notaire à Saint-Aubin et en lui donnant le pouvoir d'instrumenter dans ses seigneuries. Mais il reçut une leçon si verte, qu'il fut guéri : la commise de son fief fut prononcée et ce ne fut qu'à l'intervention de *l'Ancienne de Vauxmarcus*, la veuve de Claude I, qu'il dut de rentrer dans les bonnes grâces du souverain.

Ses successeurs marchèrent sur ses traces ; plus jamais on n'entendit parler des visées des ancêtres, à Vauxmarcus et à Gorgier. Les nouveaux barons obtinrent presque tous des emplois dans le pays ; plusieurs furent conseillers d'Etat ; on en vit même disputant les recettes aux familles bourgeoises de Neuchâtel. Les membres les plus distingués de cette famille de Neuchâtel-Gorgier, qui ne s'éteignit qu'au siècle passé, furent Jehan III, Claude III et Béat Jacob.

FRITZ CHABLOZ.



PROCÈS ET JUGEMENT D'UNE SORCIÈRE,

FAIT ET RENDU A COLOMBIER,

AU COMMENCEMENT DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE (1605.)

Du premier jour de May mille-six-cent et cinq, Claira, fille de feu Pierre Mangon d'Orbe... de feu Jean Cristain, dict... de Losanne, terre des seigneurs de Berne, a été constituée prisonnière en prison et maison forte de Mon Seigneur nostre Souverain Prince et de Madame nostre souveraine Princesse, en leur château de Colombier, pour avoir été soupçonnée d'estre sorcière, suivant les accusations et plaintes contre elles faites et pour estre bannie pour un même faict du dit Losanne.

Le premier jour du dit mois, la dite Claira étant examinée par Noble et Prudenthomme Abraham Mouchet, au chasteau et Seignorie du dit Colombier, le Lieutenant et Justiciers du dit lieu, et requis d'en dire et confesser la pure vérité, lui ayant pour cet effet octroyé délation, pour penser à sa conscience et sur ce prendre son advis. Icelle ayant été convoquée par devant eux, a dit et confessé où s'ensuit :

Premièrement, qu'il était bien vrai, qu'il y avait environ trois ou quatre ans, elle avait été constituée prisonnière au dit Losanne, deux ou trois jours, et qu'elle ne savait à quelle intention, elle avait ainsi été prisonnière. Au serment qu'elle a fait ne savoir, puis après étant examinée de plus près, a confessé que c'était à l'occasion de ce qu'elle était soupçonnée d'avoir donné le mal à un certain petit-fils, qui était à un certain charpentier du dit Losanne, comme aussi par la malveillance de de certain vendeur de fruits.

Item a été examinée, si elle n'avait pas été torturée en Losanne, et combien de fois elle avait été examinée par Messieurs du Conseil du dit Losanne, et du bannissment d'elle.

Sur quoi elle a fait serment n'estre été en la géhenne ni torturée, et qu'elle n'avait été examinée forte, qu'une fois tant seulement, puis après qu'elle avait été dépouillée toute nue, pour voir si elle portait des marques sur elle et n'en ayant trouvé, fut bannie du dit Losanne.

C'est au même instant, a confessé qu'elle avait été, par deux ou trois fois, jugée et examinée par les Messieurs de Losanne, même mise en la géhenne sans pierres, et n'avait aucunement été, pour ce fait-là, mis hors des terres.

Item a été examinée si elle n'avait point donné du mauvais esprit à deux petites filles qu'on lui avait montrées, dont elle était soupçonnée l'avoir fait, ce que la dite détenue a nié avoir commis.

Le dit sieur Président ayant ouï et entendu les confessions et négations de la dite détenue, et qu'elle était inconstante, a demandé connaissance aux jurés, comme en effet il se debvait conduire pour en tirer l'aveu. Lesquels ont connu, que suivant les confessions de la détenue, après plusieurs négations et serments par elle faits, icelle debvait estre mise à la géhenne simple sans pierres.

Laquelle sentence a été au même instant exécutée, et étant la dicte détenue à la géhenne, a prié les sieurs Président, Lieutenant et Jurés la relascher d'icelle et qu'elle confesserait tout ce qu'elle aurait commis et perpétré et a confessé les articles suivants :

Premièrement a reconnu et confessé qu'il y a environ vingt-cinq ans que son mari est mort, et que peu de temps devant sa mort, étant boucher en Losanne, il avait achepté une vache à crédit, à un village proche du dit Losanne, laquelle je ne pouvais vendre sinon avec perte : et s'en fut de deux ans après, l'on vint répéter le payement de la dite vache à la dite détenue, même l'on lui avait pris le peu de bien qu'elle avait, dont elle en était bien faschée.

Quelque temps après, allant proche l'hôpital du dit Losanne, s'aparut à elle un grand homme habillé de noir, lequel lui demanda qu'elle avait, que ainsi était désolée. Elle lui répond que c'était à cause de la poursuite que l'on faisait contre elle, pour la dite vache. Alors il lui dit si elle se voulait rendre et abandonner à lui, qu'il paierait la dite vache; elle lui demanda qui il était, lequel lui répond qu'il était le diable et qu'il s'appelait Pierrasset : alors elle commença à réclamer Dieu, notre Souverain Créateur, et incontinent il disparut.

Item a reconnu et confessé que quelques jours après, elle étant à un lieu appelé à..... se rapparut à elle le dit habillé de noir, lequel lui dit si elle n'avait point changé, si elle se voulait rendre à lui, qu'il lui donnerait de l'argent, qu'elle n'aurait faute de rien. A quoi elle ne voulut optempérer, et incontinent se départit.

Item a confessé que peu de temps après, elle avait perdu une vache qu'elle allait chercher, et étant près d'un lieu appelé les Rampes de Belle-Vaulx, proche du dit Losanne, se rapparut à elle le dit Pierrasset, en même habit noir, comme les deux précédentes fois : lequel lui demanda pourquoi elle était ainsi désolée; laquelle répondit que c'était à cause de la perte de sa vache. Alors il lui dit que si elle se voulait rendre et abandonner à lui, qu'il lui ferait trouver sa vache. A quoi elle obtempéra, et comme pauvre mal advisée, renia Dieu, notre Souverain Créateur ; et prit le diable pour son maître en lui faisant hommage, le baisant en derrière, dont il y a eu une marque qu'elle porte encore.

Item a reconnu qu'incontinent le dit Pierrasset son maître lui donna de la graisse verte, pour faire mourir gens et bêtes, et du pousset, pour semer sur les pâturages,

afin de faire mourir les bêtes qui iraient paître, et lui donna de l'argent dont y ne se trouva que la moitié bon.

Plus a reconnu et confessé que incontinent après elle sema le pousset sur les pâturages, afin de faire mourir les bêtes, comme son maître lui avait commandé, mais que par le vouloir de Dieu, il tomba une grande pluie qui lava le dit pâturage, et espère que aulcune n'en soit morte.

Plus a reconnu et confessé que près d'un village appelé Morrin, ayant cueilli du blé, dont Jean, fils de François Bergeon, du dit Morrin en avait pris, sur lequel elle jeta du pousset, lequel incontinent après en mourut.

Item a reconnu et confessé que trouvant près de Morrin cinq ou six enfants qui mangeaient des pois, lesquels ne lui en voulurent donner, leur jeta du pousset dessus, ne sachant s'ils en sont morts.

Item a confessé et reconnu qu'elle trouva deux femmes au dit Morrin, l'une appelée Rose et l'autre Barbe, qui étaient sœurs, ne sachant bonnement le nom de leur maison; sur lesquelles elle jeta du poison, dont elles moururent, lesquelles faisaient refus de lui payer ce qu'elles lui debvaient.

Item a confessé qu'en passant un certain jour près du dit Losanne même, Claude Roulet qui menait un chariot chargé de gerbes de blé dont elle en avait arraché une poignée d'épis, lesquels Claude lui arracha des mains, sur lequel jeta du dit pousset sur du pain qu'il tenait et mangeait, ne sachant bonnement s'il en est mort.

Item a reconnu et confessé qu'elle trouva son maître au dit Morrin, lequel lui donna de la graisse verte dans une boîte, pour faire mourir gens et bestes, dont incontinent après en frotta deux jeunes garçons du dit Morrin, lesquels en moururent.

Plus a confessé que pour tant mieux éprouver la dite graisse, elle en donna à un chien, lequel incontinent en mourut, quoi voyant elle, se dessaisit de la dite graisse.

Plus a reconnu et confessé que par plusieurs fois elle s'était trouvée en secte et synagogue avec le dit Pierrasset son maître, et ses complices, tant au dit Losanne que au dit village de Morrin, dansant et sautant toujours avec leur maître, et parfois y faisant bonne chère avec pain, vin, chair et autres choses.

Item a confessé qu'elle avait donné le mal à un petit-fils en le touchant, qui était à un certain charpentier du dit Losanne, parce que le père du dit enfant ne lui avait laissé prendre des buchilles, estimant bien qu'il en est mort, pour lequel enfant avait été prisonnière au dit Losanne, comme par conséquent à cause des soupçons que l'on avait sur elle; mais que sur la négative qu'elle avait faite n'avoir commis les méfaits dont elle était soupçonnée, fut relâchée de prison et bannie du dit Losanne.

Plus a confessé qu'elle trouva le dit Pierrasset son maître auprès d'un moulin de Vanessrion? lequel la voulut battre dans le temps qu'elle ne faisait assez de mal, dont

fut contrainte soi retirer dedans le dit moulin, ponr estre en sûreté et par ce moyen en fut dépêtrée.

Item a reconnu et confessé que quelque peu de temps devant les vendanges passées, elle se trouva entre Saint-Blaise et Cornaux, à l'endroit du Loclat, où elle trouva le dit Pierrasset son maître, lequel la voulut battre de ce qu'elle ne faisait ce que lui avait commandé, et lui donna du pousset noir pour faire mourir gens et bestes.

Item a reconnu et confessé que incontinent après elle s'en vint à Auvernier et se logea en la maison de feu Pierre Couvert, où auparavant elle avait été logée un ou deux mois, et que par un certain soir, entre nuict et jour, qu'elle voulait aller coucher à une étable proche de la dite maison, et étant entre la dite maison et la dite étable, son maître la vint trouver, lequel lui dit qu'elle devait aller au secte et synagogue avec lui et la mena dedans les vignes derrière le village du dit Auvernier, appelé le Pré de l'Etang.

Elle y trouva de ses complices, et un peu plus haut y avait beaucoup de personnes, tant hommes et femmes qui étaient aussi au secte, qui dansaient et tracassaient, dont leur maître allait parfois les trouver, puis revenait vers elle.

Plus à confessé qu'en sortant du secte, son maître lui donna deux diables, qu'il mit dedans une pomme, dont l'un s'appelait Pierrasset et l'autre Rapsare, et lui dit qu'elle les debvait donner au premier qu'elle rencontrerait, et qu'elle les debvait pousser avec du dit pousset noir, et que en mangeant, à iceux qu'elle les donnerait, elle leur debvait dire : « Les diables leur debvaient entrer dedans le corps. »

Item a reconnu et confessé que un ou deux jours après, se trouva derrière la maison du dit Convert, un peu dessus d'une porte où l'on entre dedans les... (étables ou vignes) du dit Pré de l'Etang, elle rencontra un petit-fils et deux petites filles : les ayant arrêtés, prit la dite pomme pour la leur donner et la poussa du dit pousset noir et la partagea en deux, puis en présenta au dit petit-fils, lequel n'en voulut rien; quoi voyant, en donna aux dites deux petites filles, à chacune une moitié, et en mangeant qu'elles les fesaient, elle leur dit : « Les diables vont entrer dedans le corps, » et incontinent elle ouït les dits mauvais esprits en entrant qui fesaient siffler.

Plus a dit et confessé qu'elle ne connaissait aucun de ses complices, au dit Losanne et Morin, fors deux, l'une appelée Rose, et l'autre Françoise, ne sachant le nom de leur maison, mais qu'elle se tiennent au bout du village du dit Morin, du côté de la bize, que par plusieurs fois elles sont été au secte avec elle et plusieurs autres dont elle ne connaissait.

Finalement a confessé le jour qu'elle fut... devant de Saint-Blaise avec deux honorables personnages, étant auprès d'un petit bornel en avant qu'elle faisait, elle se prit garde qu'ils ne la regardaient, prit le reste du pousset noir qu'elle avait à sa poche dedans un linge et le jeta dedans le lac.

Tous lesquels articles et choses en devant dits, la dite a ainsi confessé et déclaré être véritables et avoir comme pauvre mal advisée, demandant pardon à Dieu notre Souverain Créateur, étant à cela constante sur le péril et dannement de son âme.

Les confessions ci-devant ayant été représentées par le dit sieur Mouchet, Président, à Messieurs de la Justice assemblés, a requis de rendre en leur conscience ce que la détenue, pauvre criminelle, a mérité pour être punie, selon ce qu'ils connaîtront être équitable et raisonnable pour punir ces mal-vivants par la représentation de sa confession, afin de pouvoir communiquer plus particulièrement à Monseigneur le Gouverneur, Lieutenant et gens de son Conseil : lesquels ont rapporté par advis être déplaisant de cette pauvre Item qui s'est si pauvrement oubliée que, à leur conscience, puisqu'elle est entre les mains de Dieu et de la Justice, considérant que par la loi de Dieu tous sorciers et sorcières doivent mourir et que la pauvre détenue s'est de tout oubliée d'avoir renié Dieu notre Souverain Créateur et prendre le diable pour son maître, et de faire mourir tant de pauvres personnages qui ne lui avaient point fait de mal et mettre des diables dedans le corps de deux pauvres filles ci-devant nommées, qui maintenant sont si grandement tourmentées des mauvais esprits, et qu'il n'a tenu à elle de faire mourir une infinité de bestes, si Dieu ne l'eut prévenue, par la semaison qu'elle avait faite du pousset... Qu'ils la jugent à être mise entre les mains de l'exécuteur de la haute Justice pour être conduite au lieu patibulaire et accoutumé; illec étant, être pincée avec étenailles ardents aux quatre membres, à chacun membre en arracher un morceau, puis après être mise sur un échafaud de bois pour être bruslée toute vive et être réduit son corps en cendres; que les quatre vents de la terre l'emportent en l'air, afin qu'il n'en soit plus mémoire, pour donner exemple à d'autres, sauf et réservé la grâce de Monseigneur le Gouverneur, représentant la Grandeur, et de Messieurs de Leur Conseil.

Laquelle connaissance a ainsi été rendue et représentée à Monseigneur, représentant LL. EE. et Grandeur, et ayant vu et considéré les maléfices et forfaits de la dite détenue,.ne lui a plus méparti de grâce. Ainsi la sentence rendue par les dits sieurs Jurés se debvait de peur à plein exécuter.

Communiqué par M. Colin-Vaucher, à Corcelles.



RÉCIT DU VOYAGE

de son Altesse HENRI II, duc de Longueville, aux Montagnes et notamment à la Chaux-de-Fonds, le lundy, mardy et mercredy 28, 29 et 30 de Juillet 1657.

Son Altesse notre souverain Prince, estant venue à la Chaux-de-Fonds, le mardy 28e juillet 1657, toute la communauté print les armes pour le recevoir, ceux qui estoient capables de les porter, montant au nombre de 450 hommes, à la teste desquels étoit le mayre dudit lieu Abraham Robert; le bataillon estoit de six hommes de hauteur posé devers vent du chemin qui va du Locle à la Chaux-de-Fonds, à un coup de mosquet du clocher. Après la reverrence que le dit mayre luy fit avec la picque, à l'approche de ladite Altesse, luy et la justice s'avancèrent, et il luy harangua de la sorte. Il estoit environ l'heure de midy.

« Monseigneur,

« La justice et la communauté qu'il a plû à Votre Altesse d'establir en ce lieu, et moy aussy, recognoissons parmi les émotions de joye et d'allégresse que la présence de Votre Altesse excite dans notre cœur, les grâces signalées qu'elle nous départ plus favorablement qu'à ses autres peuples. Nous avons, Monseigneur, participé à la réjouissance universelle qu'ils ont témoigné par leurs acclamations et leurs applaudissements à l'heureuse arrivée de Votre Altesse. Maintenant, nous voyons nos désirs accomplis et notre félicité parfaite par-dessus tous les autres peuples qui sont au monde, d'autant plus qu'en outre les belles prérogatives qu'il a pleu à Votre Altesse de nous gratifier, par le bail de la juridiction, nous jouissons depuis tant d'années de la paix et du repos qu'elle nous a conservé par sa juste domination et sa grande prévoiance. Et, afin qu'il ne semblât pas, qu'il nous manquoit encore quelque chose, Monseigneur le gouverneur, comme grand qu'il est et fidèle au bien des affaires de Votre Altesse et le repos de ses peuples, nous fait goûter les grâces et les faveurs que Votre Altesse verse incessamment dessus nous. De sorte que nous expérimentons en la sacrée personne de Votre Altesse, toute la bonté et la clémence d'un grand prince de la terre. Les autres peuples courent à la foule pour luy présenter avec

tant de respects leurs soumissions et leurs recognoissances, et nous, nous ne luy pouvons présenter que notre cœur, avec les corps, la vie et les biens, que nous tenons de la grâce de Votre Altesse. Elle a le tout en main, pour en disposer selon son bon plaisir. Nous la supplions très humblement de nous les prester encore pour son service, sous les protestations que nous luy faisons de luy rendre toujours les inviolables services de fidélité et d'obéissance, de respect et d'amour comme de bons subjets à leur souverain prince. »

Avant cette harangue, le bataillon fit une décharge à cinquante pas de la venue de Son Altesse, et après avoir entendu cette harangue, Son Altesse répondit :

« Je suis bien aise de l'affection que me témoigne mon peuple de la Chaux-de-Fonds. Je leur ay accordé cette nouvelle juridiction pour leur soulagement. Je vous y maintiendray et vous augmenteray les grâces et les faveurs que vous avez expérimentées de ma bonté. »

Après cela elle passa outre avec la suite à la face du bataillon, qui fit une autre déchargée après qu'elle fut passée. Elle passa au bas de la Chaux et remonta en son logis, chez le greffier Sagne déffunt. Ayant mis pied à terre, elle entra et, ayant regardé la carte du pays environ demy heure, elle se mit à jouer. Cependant le bataillon se leva par rangs de quatre et passa par devant le logis de Son Altesse, où ils tirèrent tous par rangs de quatre. Ils firent le tour par devant le clocher, sur lequel il y avait douze fauconneaux et autant dans la salle du logis de feu le sieur du Perron, devant l'église, qui tiroyent aussy ensuite de la décharge. Ayant fait le tour, ils furent conduits sur le haut du pré devers uberre du logis, chez le greffier Sagne où estoit la chambre de Son Altesse. Ils s'y mirent en bataille et firent une décharge. Les vingt-quatre fauconneaux firent aussy puis après la leur, et finalement un mortier de fer, qui tira autant de coups qu'on fit de décharges. Son Altesse qui jouait, ayant ouï la décharge, quitta le jeu et vint faire le tour du bataillon. Elle ordonna qu'on congédiât le monde, elle se promena par le haut, jusques vers chez Moïse Perret dit Rochat, elle revint contre le logis, et alla voir sur le cimetière vers le clocher, où on avait fait tirer les fauconneaux et finalement rentra au logis et se mit à souper; elle ne voulut point de gardes, je retins néantmoins une trentaine de mosquetaires, on fit sentinelle perdue devant son logis toute la nuict jusques au matin. Le lendemain, ils bordèrent devant le logis. Son Altesse monta à cheval entre six et sept heures, elle passa par vers Fontaine Jaillet et alla à la Ferrière, de là elle alla au Dazenet disner chez Pierre Busset, puis passa aux Brenets où elle souppa et coucha. Le lendemain, 30, elle alla disner à la Brévena, elle y coucha et souppa là. Le lendemain, 31, jour de Jeudy, elle y disna encore et retourna soupper à Neuchâtel, d'où elle estoit partie le lundy, 27, et avoit couché à la Sagne.

ESTAT DE LA NOBLESSE

qui a suivi Son Altesse Monseigneur le Duc de Longueville au voyage qu'il a fait en ses Comtez de Neufchatel et Valangin en l'an 1675.

Premièrement la noblesse.

MM. Dantonville.
de St-Laurent.
de Bretteville.
de Plénoche.
de Ménille.
de Lombard.
Dorsonville.
Condreville.

MM. de Charmont.
de Rottling.
le comte Daretz.
la Chaussée son frère.
Montigny.
St-Islaire.
Montfleury.
Mallorty.

MM. Gournay.
Bois-Normand.
Fontenay.
Villon.
Beaufils.
Sabrenoy.
DuBut.
de Montchevreuil.

Faict 24 gentilshommes.

L'estat du train :

MM. Subtil, maître d'hôtel.
Davi, contrerolleur.
Vattin, aumosnier.
Boulanger, 1er secrétaire.
le Pigeon, 2e secrétaire.
(Ces deux secrétaires chacun valet de chambre entretenus.)
de l'Esmonon, médecin.
Danssorème, maréchal-des-logis.
(Aussy leurs hommes entretenus).
des Lauriers, chirurgien.

—

Valets de chambre :

MM. Baré, 1.
Rogem, 2.
du Puy, 3.
de la Saussée, 4.

—

Le Bibliothéque :

M. Rougeau.
Bastier, concierge.
4 pages.
8 valets de pied.

—

La chansonnerie :

La Perte, chef.
Saint-Martin, aide.
Guarçons : Lapierre et deux autres.

—

Sommeillerie :

Escou, chef.
Trissin et de Boulae, aidges.
Martel.

—

Cuisine :

L'Ecuyer, chef.
D'Eloine, Trie, François et 3 autres aides.
6 guarçons.

—

Fourrière.

Mongin, chef.
Ragneau, aide.

—

MM. de St-Paul, garde-vaisselle.
la Chaumemer, huissier de Salle.
Lavandier, Boulanger.
MM. de Ville, Neufuo et Veinmar, sous-écuyer.

—

Palfreniers des coureurs :

Bremdin, Laurent, ChateauRous, Claudon,
Dordunet.

—

Palfreniers des officiers.

Le Comtois et deux autres.
1 muletier.
1 portefaix.

—

Pour les chevaux de carosse.

Le premier coche.
Le Bohémien son postillon.
Lafontaine et un guarçon.

Deuxième carosse.

Le coché, la Breche, son postillon.
Champagne et un guarçon.

—

Chef pourvoyeur.

Petit Jehan, Marchand, son aide et trois guarçons.

—

Suisses :

Samuel, Marchand, Dafflon.

—

Trompettes :

Pisson, Collommier.

—

Gardes :

La Pierre... Exempt.

—

Brigadie :

St-Marie et onze autres gardes.

—

Maréchal ferrant :

Réné et son guarçon.

Nombre en tout : 127.

HENRI II D'ORLÉANS,

DUC DE LONGUEVILLE,

PRINCE SOUVERAIN DE NEUCHATEL ET VALANGIN

Le passé est parfois comme un doux mirage; hommes et choses se présentent souvent à nous sous un aspect plus agréable lorsque les années ont effacé du tableau tout ce qui l'obscurcissait. L'homme est ainsi fait qu'il oublie promptement tous ses chagrins, tous ses ressentiments, toutes ses peines, pour ne plus se souvenir que des rayons lumineux qui ont éclairé et réjoui son existence. De là vient aussi notre indulgence envers les hommes qui n'existent plus et la tendance que nous avons alors d'exagérer leurs vertus et d'oublier leurs vices. La manière de juger les monarques est un exemple frappant de ce que nous venons de dire. Même en tenant compte de tous les jugements sévères, souvent bien mérités, qui sont portés sur les rois, nous leur trouvons aujourd'hui des apologistes et des admirateurs sincères, en nombre bien plus considérable que du temps qu'ils régnaient, tant on oublie facilement les innombrables perfidies d'un monarque et les longues exactions d'un mauvais gouvernement.

Il en fut et il en a été ainsi du jugement bienveillant que les Neuchâtelois ont toujours porté sur leurs souverains lorsque la nouvelle de leur trépas s'est répandue parmi eux. Ce fait est d'autant plus intéressant à noter que les Neuchâtelois, malgré tout ce qu'on a dit de leur attachement inviolable à leurs princes, se sont toujours montrés jaloux de leurs droits et de leurs libertés, et peu soucieux de céder, lorsque leurs franchises étaient menacées par leurs souverains. On peut dire qu'il n'y a pas de siècle où ils ne se soient soulevés contre eux et n'aient fait mine de se rendre justice à eux-mêmes lorsque leurs griefs n'étaient pas sur-le-champ redressés. Si notre pays a été le seul en Suisse qui ait conservé jusqu'à une époque moderne les seigneurs que lui avait légués le moyen âge, cela tient moins au caractère de notre peuple, qui a toujours été démocratique, qu'à une foule de circonstances extérieures et à des événements politiques, dont l'étude serait des plus intéressantes. Comme preuve que les Neuchâtelois n'étaient pas partisans du système de la non résistance, il suffit de rappeler que nos ancêtres eurent constamment des contestations



HENRI. II. D'ORLEANS. Duc de Longueville.

Prince Souverain de Neuchatel e Valangin.

et des luttes avec leurs princes et seigneurs et qu'ils ne témoignèrent à aucun d'eux, pendant son vivant, d'unanimes et sincères marques de leur attachement. Un seul cependant a pu se flatter de jouir un instant de la faveur populaire et d'être réellement chéri de ses sujets, c'est Henri II d'Orléans, duc de Longueville. Et encore ce ne fut que pendant sa vieillesse, lorsqu'en 1675 il fit dans son comté de Neuchâtel et Valangin un troisième et dernier voyage, qu'il gagna, par ses manières affables, tous les cœurs des Neuchâtelois. Les bourgeois de Neuchâtel oublièrent alors complètement les vifs ressentiments qu'ils avaient gardés contre lui depuis son premier voyage, lorsque jeune et conseillé par une mère peu habile, il les avait heurtés de front, et ils rivalisèrent avec les autres populations de l'Etat pour lui rendre agréable ce dernier séjour « d'un père au milieu de ses enfants. » Henri II s'est conservé jusqu'à nos jours un souvenir en quelque sorte légendaire, un souvenir qui ne s'effacera jamais ; aussi avons-nous cru que son portrait, accompagné d'une courte notice sur sa vie et sur son époque, serait bien accueilli de nos lecteurs.

Le visage est le miroir de l'âme, dit-on, et le portrait que le crayon habile de M. Bachelin nous offre aujourd'hui en est une preuve évidente. — Ce portrait, vraisemblablement une copie d'une œuvre de maître, nous représente *ce bon Henri II*, comme nos pères l'appelaient, ce prince qui est resté parmi nous, au milieu de notre vie démocratique, le plus populaire de nos souverains. En examinant les traits de ce visage, on remarque que le caractère dominant est une certaine rudesse, tempérée par une bonhomie, apparente principalement dans le bas du visage, le nez, la bouche et le menton. Le nez bourbonien, charnu, dénote surtout cette tournure d'appétit, de belle humeur et de joyeuse mine dont il donna plus d'un exemple lors de son dernier séjour dans le pays. Si l'air général du visage n'offre pas un de ces types français appelés figures aristocratiques, c'est qu'il était donné aux seigneurs oisifs du dix-huitième siècle de créer ce type avec lequel les Crillon, les Bassompierre, les Rantzau, les Turenne, les Condé et tous les généraux du siècle de Louis XIV n'ont aucun rapport. On ne peut cependant pas nier qu'il n'y ait un certain air de ressemblance avec le roi Louis XIII et même avec Mazarin : même coiffure, même coupe bizarre de la barbe.

Henri II, orphelin de père dès les premiers jours de sa vie, tantôt au comble des honneurs, et menant vie joyeuse, puis en disgrâce et emprisonné, tour à tour repoussé, honni de ses sujets, puis fêté, puis disgracié de nouveau et mourant dans une de ses terres de Normandie, se lit tout entier dans cette tête ravagée où il y a autre chose que les rides de l'âge. L'œil cave et ridé, regarde franchement, loyalement, et, quoique petit, n'est pas en désaccord avec le nez. En somme, ce visage peut être considéré comme le type des seigneurs du dix-septième siècle, auquel Henri II appartient.

Ce prince naquit le 5 avril 1595, quelques jours après la mort de Henri Ier son père, qui fut tué à Dourlens d'un coup d'arquebuse dans une réjouissance publique. Cet accident malheureux fut attribué à Gabrielle d'Estrées et au duc d'Epernon. Quoi qu'il en soit, l'événement tragique survenu au père et la naissance du jeune prince ne furent qu'à peine communiqués aux Neuchâtelois, habitués depuis la minorité de Henri Ier, au gouvernement de Marie de Bourbon, grand'-mère du nouveau-né. Cette circonstance nous oblige à consacrer quelques mots au règne de cette princesse.

Marie de Bourbon qui, au dire du chancelier de Montmollin, était une femme habile et qui avait la tête d'un homme d'Etat, avait commencé la régence de son fils Henri Ier en 1573. Cette princesse trouva l'Etat dans le plus grand désordre, fruit de la mauvaise administration des princes précédents. Les vassaux, en particulier le seigneur de Valangin, tranchaient du souverain et la bourgeoisie de Neuchâtel avait su s'approprier la plus grande influence dans l'Etat, surtout depuis le règne de Jeanne de Hochberg qui, comme le rapporte le chancelier de Montmollin, *toujours en besoin d'argent parce qu'elle donnait à pleines mains, et qu'elle était entourée de pillards, aurait vendu sa chemise pour avoir de quoi dissiper*. Les Quatre-Ministraux étaient devenus ses banquiers, grâce à des services d'argent qu'ils avaient rendus à cette princesse, et ils administraient l'Etat en souverains. Marie de Bourbon s'assura de l'appui des combourgeois suisses, notamment des Bernois, et résolut de rétablir le pouvoir de l'Etat. Elle réunit la seigneurie de Valangin au comté, moyennant une certaine somme d'argent. Malgré la dépense occasionnée par cette acquisition, elle sut remettre en ordre les finances et payer les dettes de l'Etat. Quant aux bourgeois de Neuchâtel, elle leur fit sentir que le gouvernement maintiendrait dorénavant son autorité sur eux, et, afin d'affaiblir leur puissance, elle commença par exclure les bourgeois de Neuchâtel des audiences de Valangin, où ils avaient siégé jusqu'alors, et à les remplacer par les bourgeois de Valangin. Elle diminua ensuite la puissance des Quatre-Ministraux en divisant les bourgeois de Neuchâtel et en favorisant la soi-disant renonciation des bourgeois externes. Ces derniers, mécontents des Quatre-Ministraux qui les excluaient des conseils de ville et de la plupart des droits dont jouissaient les bourgeois habitant le chef-lieu, sans pour cela les exempter des charges, décidèrent de renoncer à leur bourgeoisie, et la princesse autorisa cette renonciation en accordant aux bourgeois externes des lettres de franchise semblables à celles des bourgeois de la ville.

(La suite à la prochaine livraison). Dr GUILLAUME.



MÉLANGES

Documents inédits sur la famille Marat.[1]

« *A Monseigneur le Vice-Gouverneur et à MM. du Conseil d'Etat.*

» Monseigneur et Messieurs,

« Jean Mara, habitant de Genève et bourgeois de Boudry, expose très respectueu-
« sement à Vos Seigneuries, qu'il y a environ un mois qu'il se trouvait domicilié de-
« puis 14 à 15 ans à Neuchâtel, avec sa femme et sa famille, protégé par son Excel-
» lence Mylord Keit, qui les y avait placés et où ils vécurent d'une manière régu-
» lière et irréprochable par la grâce de Dieu. Que les troubles du pays étant survenus
» et se voyant à la veille de manquer de leçons, il forma dès le commencement de
» mars, le dessein d'aller à Genève pour renouveler son habitation, ce qu'il exécuta
» le lundy de Paques, muni des certificats de Messieurs les Quatre-Ministraux et
» Pasteurs de la Ville, dattés l'un du 1er et l'autre du 2 avril qu'il pourrait exiber au
» besoin.

» Qu'en étant revenu le 19 avec son nouveau billet d'habitation, datté du 11 avril,
» et résolu de quitter la ville pour la Saint-Jean, les derniers désordres qui le saisi-
» rent de frayeur et principalement sa femme, qui fut bouleversée au point de re-
» jetter toute nourriture pendant huit jours, l'obligèrent à déménager précipita-
» ment, à se retirer à Boudry et à hâter son départ pour Genève, muni d'un sauve
» conduit et passeport de Monseigneur le Vice-Gouverneur, datté du 2 May, et où
» il arriva le 15 may. Que le 23, lorsque éloigné des troubles, ils se croyaient en toute
» sûreté et repos, la femme de l'exposant reçut une lettre anonyme, insultante, im-
» pertinente, menaçante, dattée de Neuchâtel, le 13 may, avec un billet dedans,
» des plus impudent sur ses filles, qu'il insère, afin qu'il conste à vos Seigneuries
» de la vérité du fait qu'il expose avec toute sincérité et respect.

» Comme le contenu de la dite lettre est une imposture insigne, accompagnée de
» menace qui outre l'honneur pourraient exposer aussi la vie à des coups clandes-
» tins et funestes, et que l'exposant, sa femme et sa famille dépendent immédia-
« tement de la domination du roi de Prusse, leur très puissant et très gracieux sou-
» verain, dont ils se font et feront toujours l'honneur d'être ses très humbles, soumis

[1] Voyez pages 125 et 126. — L'orthographe de l'original a été conservée dans cette pièce-ci comme dans les autres lettres.

» et fidèles sujets, étant bourgeois de Boudry, ils réclament sa haute protection et » bienveillance, suppliant qu'il plaise à vos seigneuries d'ordonner qu'enquêtes se» crètes soyent faites d'office au sujet d'en découvrir les auteurs et les punir comme » bon leur semblera.

» C'est la grâce toute particulière que l'exposant espère obtenir de la bonté et » justice reconnues de Vos Seigneuries dont il en a eu déjà des preuves éclatantes » et qui l'engagera à redoubler ses vœux au ciel pour l'agrandissement et constante » prospérité du glorieux règne de son très puissant et très gracieux monarque, et » pour la conservation des précieux jours de sa personne sacrée et de vos seigneu» ries, ses très dignes représentants.

» Jean MARA.

» De Genève, le 24 mars 1768. »

Cette requête était accompagnée d'une lettre adressée au secrétaire d'état, dans laquelle il implore l'assistance et la protection de ce dernier et en disant entre autres que « le seul crime qu'on pouvait lui imputer, c'était d'avoir blâmé leur action illé» gale, dénaturée et imprudente (émeute des bourgeois de Neuchâtel), et c'est ce qui » les a indisposés contre nous. »

Nous ignorons si on découvrit les auteurs des lettres anonymes.

A NOS LECTEURS

Il y a six mois que nous adressions un appel à nos concitoyens en faisant paraître le premier numéro du Musée Neuchatelois, et nous leur demandions de prendre part à l'œuvre que nous commencions. Notre but était de populariser les recherches historiques dans notre pays et de créer un Recueil où tous les travaux relatifs à l'histoire pourraient être consignés.

Si, d'un côté, nous étions pleins de courage pour le travail, d'un autre nous n'étions pas sans crainte sur sa réussite ; nous ne savions pas encore si nos populations agricoles et industrielles pourraient laisser un moment leurs préoccupations matérielles pour se tourner vers les travaux de l'intelligence, et si un journal moins brillant que les nombreuses publications périodiques de France et d'Allemagne, trouverait leur sympathie.

Notre confiance, il faut l'avouer, était limitée, mais les doutes que nous avions pu avoir un instant, se dissipèrent bien vite en face de l'accueil général qui fut fait au Musée Neuchatelois depuis les rives de notre lac aux vallées du Jura. Nous comprîmes alors que nous avions touché une fibre généreuse toujours prête à vibrer chez tous les Suisses, celle de la nationalité.

Nos espérances étaient dépassées, et dès ce moment nous pûmes marcher de l'avant; nos compatriotes à l'étranger s'empressèrent de devenir nos souscripteurs, et des travaux intéressants nous arrivèrent de plusieurs parties du canton. Nous remercions donc nos concitoyens; leur sympathie ne peut que s'accroître encore, nous l'espérons, et, pour notre part, nous tâcherons de répondre à la

confiance qu'ils nous témoignent en continuant non seulement l'étude si multiple de tout ce qui constitue l'histoire, cette science si intéressante, si nécessaire, que les philosophes placent à la base de toute éducation sérieuse. — N'est-ce pas avec l'histoire que l'on peut juger le présent et préparer l'avenir, en le dégageant des errements du passé?

Non seulement donc nous continuerons sur les bases émises dans l'avant-propos que nous adressions à nos lecteurs en commençant notre publication, mais nous donnerons à notre recueil un champ plus étendu en y ajoutant une partie littéraire où des études contemporaines, des poésies, des nouvelles, relatives à notre pays, trouveront leur place; de plus, nous y consignerons, tous les trois mois, une chronique résumant les principaux événements de la Suisse et de notre canton en particulier, sans entrer, bien entendu, dans aucune discussion.

Dans l'espace de six mois, nous n'avons pu qu'effleurer les innombrables domaines qui constituent l'histoire, et cependant, malgré le petit nombre de livraisons parues, nos lecteurs ont pu voir que nous avons déjà touché à toutes les époques, depuis les premiers âges celtiques perdus dans les mystères des siècles qui précèdent Jésus-Christ, et que les recherches savantes de nos archéologues reconstituent tous les jours, aux constructions féodales de nos châteaux neuchâtelois, à la langue des troubadours du XIII[e] siècle, au comte Louis inaugurant, un siècle avant la bataille de Saint-Jacques, le service militaire des Suisses à l'étranger, aux seigneurs de Vauxmarcus, à Henri II d'Orléans et à Mylord Maréchal; puis, dans un domaine plus épisodique, aux usages, aux costumes, au patois de nos vallées, aux légendes, aux superstitions, aux épizooties, au servage, à l'industrie, aux sceptres, aux guets de nuit, aux officiers de Cornaux et à l'absinthe.

Voilà déjà bien des choses, et variées, il faut l'avouer, et cependant nous ne considérons cette première partie du MUSÉE NEUCHATELOIS que comme un programme de tous les genres de productions qui peuvent trouver place dans un cadre que nous agrandirons encore en appelant à nous les travaux littéraires.

Pour les planches, nous avons employé de préférence le dessin autographique et la lithographie, le mode de dessins gravés sur bois étant d'un prix trop élevé pour une publication restreinte; nous donnerons en compensation plusieurs planches tirées en couleur, comme celles de quelques-uns de nos précédents numéros.

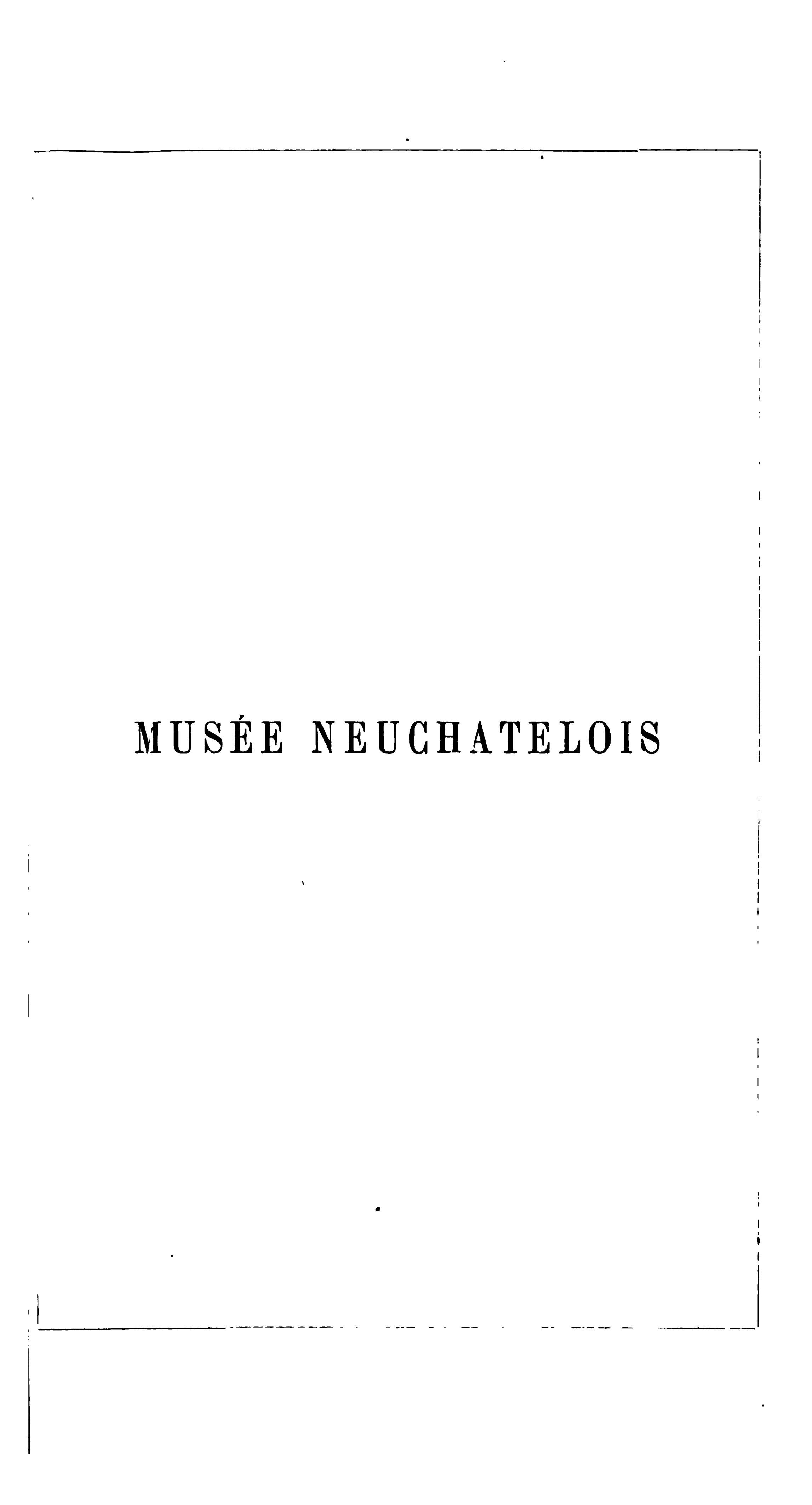
Nos concitoyens comprendront que l'avenir de notre journal ne dépend pas seulement d'une nombreuse liste de souscripteurs, mais qu'il lui importe aussi de les voir prendre une part plus active à notre œuvre en nous adressant des travaux et des communications; rien de ce qui se rapporte à notre sol chéri n'est indifférent, et les *infiniment petits* constituent souvent des forces avec lesquelles il faut compter.

Sûrs donc, pour l'avenir, du concours de nos amis, nous leur disons: AU REVOIR !

LA RÉDACTION.

TABLE DES MATIÈRES

PLANCHES



MUSÉE NEUCHATELOIS

MUSÉE NEUCHATELOIS

RECUEIL D'HISTOIRE NATIONALE & D'ARCHÉOLOGIE

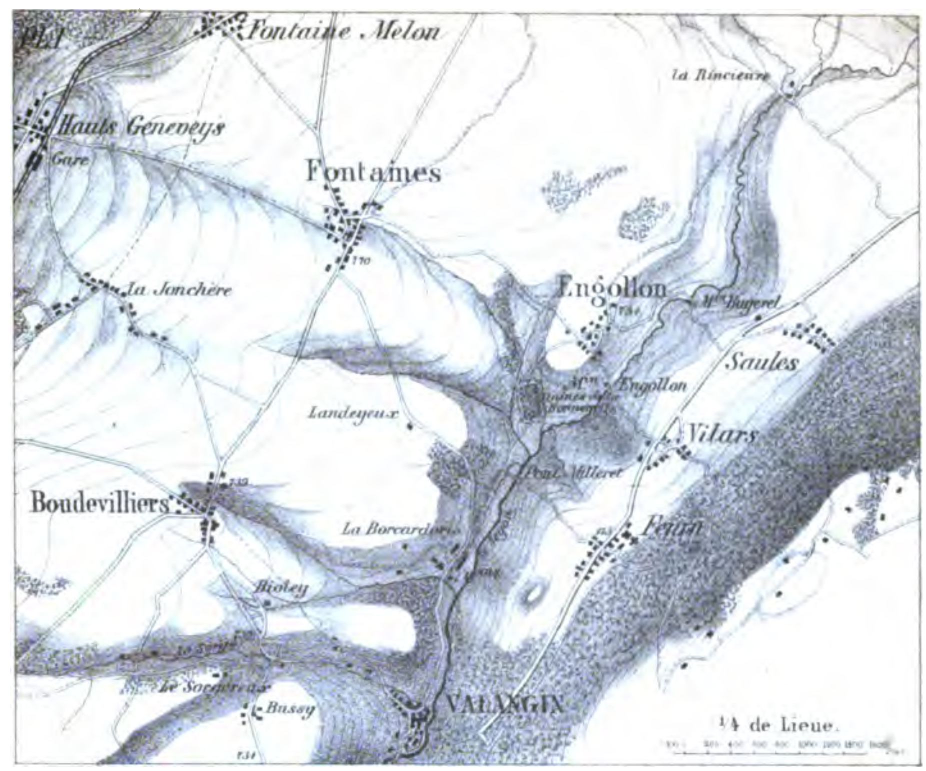
Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel.

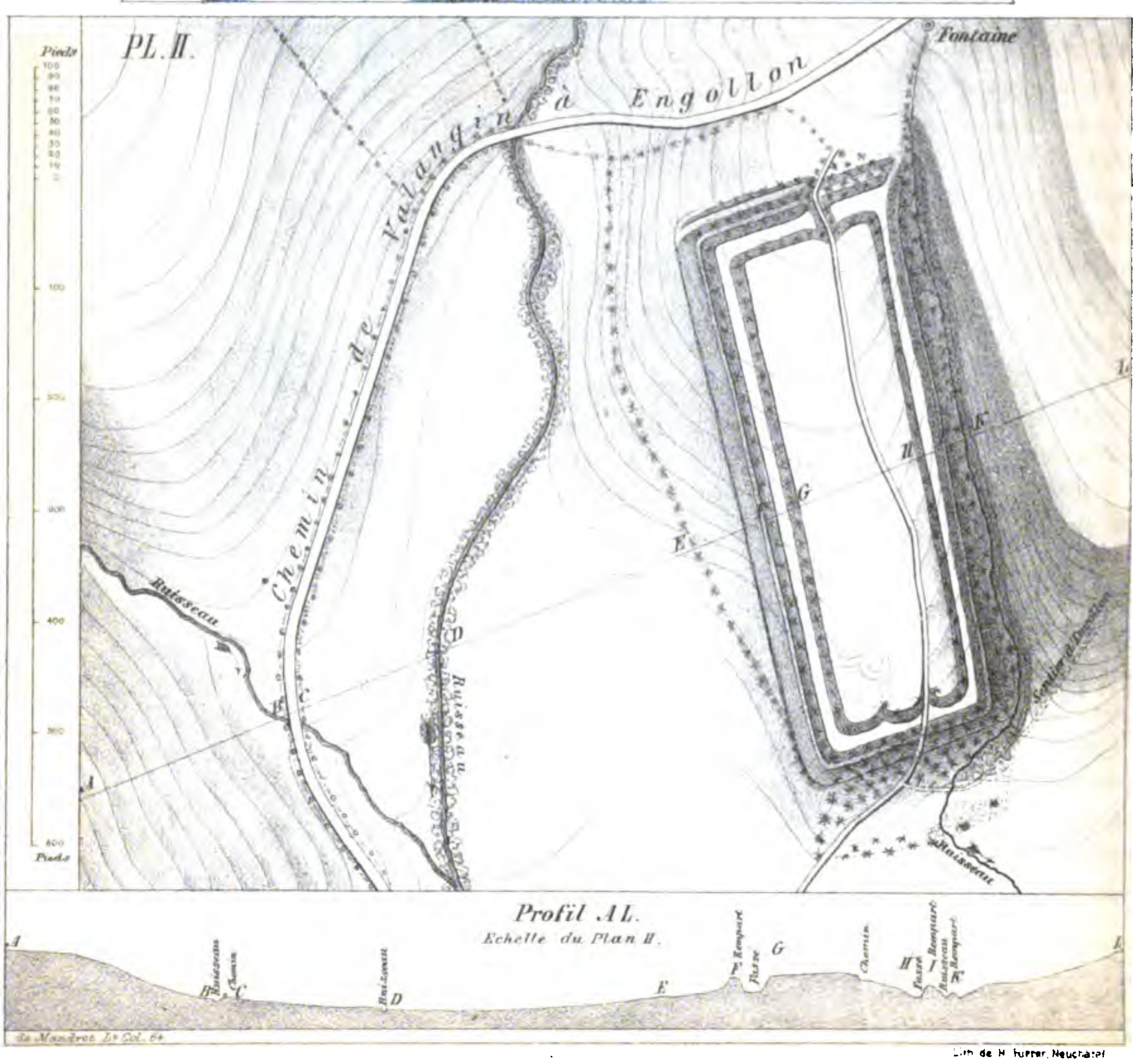
DEUXIÈME ANNÉE

NEUCHATEL

IMPRIMERIE DE FRITZ MAROLF, ÉDITEUR

1865


Pl. I
Fontaine Melon
Hauts Geneveys
Gare
Fontaines
la Rincieure
La Jonchère
Engollon
Saules
Engollon
Landeyeux
Vilars
Pont Milleret
Boudevilliers
La Borcarderie
Fenin
Bioley
VALANGIN
Bussy
1/4 de Lieue.


PL. II.
Pieds
Fontaine
Chemin de Valangin à Engollon
Ruisseau
Ruisseau
Ruisseau
A
B
C
D
E
F
G
H
I
K
L
Profil AL.
Echelle du Plan II.
Ruisseau
Chemin
Ruisseau
Rempart
Fossé
Chemin
Fossé
Ruisseau
Rempart
de Mandrot Lt Col. 64
Lith de H. Furrer, Neuchâtel

LES RUINES DE LA BONNEVILLE

De nos jours, on respecte peu les restes du passé, surtout lorsqu'ils font obstacle à l'élargissement d'une rue, ou bien au redressement d'une route. Les ingénieurs, comme aussi les conseils communaux et les municipalités, font pour la plupart bon marché d'une vieille tour historique, ou d'une construction type des maisons du moyen âge. Enumérer le nombre de monuments semblables que chacun de nous a vu disparaître, serait faire une liste assez longue.

Les particuliers eux-mêmes ne sont pas non plus exempts de reproche à ce sujet, et bien que nous trouvions fort naturel de réparer sa maison, pour la rendre plus appropriée aux besoins de la vie moderne, toujours est-il qu'en faisant des réparations nécessaires, on a souvent détruit ou laissé détruire par les maçons bien des monuments curieux et intéressants. Maintenant, nous l'espérons, un meilleur esprit se répandra dans le canton, et partout il se trouvera, nous y comptons, des hommes qui nous aideront à rassembler les traces d'un passé, lequel, quoi qu'on puisse dire, a été fort honorable pour le pays.

En cela nous ne ferons que suivre les exemples de nos confédérés; *tous*, sans exception, s'efforcent de maintenir, autant qu'il est en leur pouvoir, les souvenirs qui se rattachent d'une manière ou d'une autre à l'histoire de leurs cantons respectifs, et nulle part, dans le reste de la Suisse, on n'entendrait prononcer cette parole malencontreuse : « Nous n'avons point de passé ! »

L'histoire politique du canton de Neuchâtel est faite, mais son histoire intérieure est encore à faire, bien qu'elle se trouve par fragments dans les divers historiens ou chroniqueurs qui ont traité la première de ces parties. Mais il faut réunir ces fragments, les compléter, et c'est à cette seconde tâche que tout le monde peut travailler. Il n'est point besoin pour cela d'être un savant, et, sans aucune teinture de latin, on peut communiquer au comité de rédaction du *Musée neuchâtelois* des faits très intéressants, qui deviennent autant de matériaux pour cette histoire privée du pays dont nous parlons plus haut. Que nos lecteurs veuillent bien nous faire connaître les vieux monuments qui existent encore, surtout s'ils doivent être rasés ou réparés; qu'on nous en donne un croquis ou une description, et ainsi se formera petit à petit une collection qui étonnera plus tard, par sa richesse, bien des gens qui maintenant n'attachent que peu d'importance à notre appel.

La tâche que nous osons requérir de nos lecteurs n'est pas difficile à remplir; il suffit souvent de regarder attentivement devant soi, de noter un nom qui paraît avoir une signification historique, une tradition se rapportant à une localité connue. On mentionne une maison dont les fenêtres ou les portes sont ornées de sculptures, et l'on ne néglige pas de dessiner ou de décrire les vieux meubles qui se trouvent encore dans le pays, malgré la chasse active que leur font les antiquaires français et genevois. Si l'on ne sait pas dessiner, un autre lecteur du *Musée* s'en chargera peut-être; si l'on n'en trouve point à portée, qu'on nous tienne seulement au courant de toutes ces remarques, et nous trouverons bien les moyens de faire exécuter les dessins ou les descriptions désirables.

Souvent, avons-nous dit, il suffit d'ouvrir les yeux pour trouver des traces très visibles de l'antiquité; un exemple bien simple le fera comprendre : il s'agit des restes de la Villeneuve, au Val-de-Ruz, plus connue sous le nom de *Bonneville.* Dans cet exemple, la tradition nous vient en aide, ainsi que l'histoire ; mais quiconque a visité l'emplacement de cette ancienne bourgade, pourra, dans une autre occasion, fort bien remarquer des traces semblables, qui se trouveraient dans les environs de son domicile, ou qu'il viendrait à rencontrer. Quant à ceux de nos lecteurs auxquels une course dans cette partie du canton ne serait pas facile, nous leur donnons une description, accompagnée d'un plan de la localité susmentionnée, espérant que cela pourra peut-être les guider dans les recherches qu'ils voudraient faire.

La Bonneville fut fondée, suivant quelques historiens, par les évêques de Bâle. Cela est fort possible, car les limites de leur territoire et de celui des comtes de Neuchâtel étaient, dans l'origine, bien contestées et bien peu précises. Dans tous les cas, il est évident que ces prélats avaient des droits dans le Val-de-Ruz, et des hommes qui relevaient de leur suzeraineté, bien qu'il soit pour le moment très difficile de remonter à l'origine précise de leurs prétentions. Les seigneurs de Valangin sont aussi notés comme ayant participé à la construction de cette petite forteresse. Cela s'explique mieux que les droits des évêques de Bâle. La maison de Valangin, issue de celle de Neuchâtel, était, vis-à-vis de cette dernière, dans une position de vasselage qui ne s'explique pas facilement, quand on pense à la position parfaitement indépendante de la branche de Nidau vis-à-vis de la maison de Neuchâtel, qui était la branche aînée. Les sires de Valangin, malgré leur serment de vassaux, tendaient à se rendre indépendants, mais, en attendant le moment favorable pour cela, ils s'alliaient avec les ennemis de leur suzerain, et prêtaient hommage aux puissants évêques de Bâle, préférant leur suprématie plus éloignée à celle d'un seigneur qui était à leur porte ; en outre les vassaux de l'Eglise étaient en général mieux traités et plus indépendants que ceux des seigneurs laïques.

D'après le chancelier de Montmollin, Rodolphe II, comte de Neuchâtel, aurait bâti la Bonneville en 1145, et pour aider son frère Berthold, seigneur de Valangin, à peupler ce bourg, il aurait envoyé dans ce lieu des familles de ses hommes de

Boudry, Colombier, la Côte et le Landeron, sous la réserve de pouvoir retirer le même nombre de familles lorsque Berthold s'en serait procuré, ou que celles que le comte avait fournies auraient suffisamment multiplié. Le chancelier avance ce fait sur l'autorité du chanoine Baillods ; à cet égard, nous nous permettons de faire observer :

1° Que d'après les dernières généalogies de la maison de Neuchâtel, le premier seigneur de Valangin fut *Ulric*, fils et non frère du comte Rodolphe II, et que son frère Berthold fut évêque de Lausanne ; comme tel, il ne pouvait être seigneur de Valangin.

2° Que Boudry n'existait pas comme ville en 1145, et que son territoire appartenait aux sires de Vauxmarcus, qui, dans ce temps, n'étaient point vassaux des comtes de Neuchâtel.

3° Que Colombier appartenait alors à des seigneurs hauts justiciers, qui avaient peut-être déjà reconnu la suzeraineté des comtes de Neuchâtel, mais dont les hommes ne dépendaient point de ces comtes.

4° Que le Landeron n'existait pas encore.

Voilà, ce me semble, assez de raisons pour croire que le bon chanoine était dans l'erreur, et que sa légende signifie seulement que le comte, comme seigneur suzerain de Valangin, avait aidé son vassal à construire et peupler la Bonneville, en permettant probablement à ses hommes de venir s'y établir.

Quoi qu'il en soit, on admet généralement que la Bonneville fut fondée en 1136 ; néanmoins, il est permis de croire que cette date indique seulement le temps où la localité fut entourée de murailles, et qu'elle réunit dans son enceinte la plupart des habitants des environs, qui formèrent sa bourgeoisie. Ce qui nous porte à le croire, c'est que la Bonneville n'est jamais mentionnée comme paroisse, tandis que dans les temps de la catholicité, Engollon et Fenin forment de ces divisions ecclésiastiques, et que ces localités recueillirent, d'après la tradition, un bon nombre des anciens habitants de la Bonneville.

Dans ces temps-là, comme à présent, tous les bourgeois n'habitaient pas la ville à laquelle ils étaient liés par une combourgeoisie, et le plus souvent ils s'y rendaient seulement en temps de guerre pour y mettre à l'abri leurs effets les plus précieux ; ainsi donc l'étendue d'une ville moyen âge dans nos contrées, ne donne aucun terme certain pour calculer le chiffre de ses bourgeois.

La Bonneville était à une demi-lieue de Valangin, dans la direction du nord-est, et à sept minutes sud-ouest du village d'Engollon. Vu la date de sa construction, la rareté des machines de guerre, et l'absence du canon, son assiette était forte, car elle occupait une colline allongée, qui se détache un peu d'un plateau, lequel s'abaissant insensiblement de Fontaines à Engollon, se termine en pente raide vers le Seyon. Ce torrent coule à cent-vingt pas au sud de la Bonneville.

Cette colline est séparée du plateau d'Engollon par un ravin peu large, mais fort

escarpé, qui sert d'écoulement aux eaux d'une fontaine située à cent pas environ de l'emplacement du bourg, du côté du nord. La source qui alimente maintenant cette fontaine était probablement la même qui fournissait l'eau à la ville. Ce ravin a, selon toute probabilité, été rendu plus escarpé à main d'homme; il servit de fossé du côté d'Engollon. La colline s'abaisse d'abord en pente abrupte du côté de l'ouest, puis la pente s'adoucit et vient mourir dans une prairie limitée par un cours d'eau assez encaissé, qui prend sa source au-dessous de Fontaines, et se jette dans le Seyon à neuf cents pas en-dessous d'Engollon. La pente ou côté sud-ouest est douce et uniforme; au nord-ouest, la colline se rattache au plateau d'Engollon par une petite esplanade.

La Bonneville couvrait toute la surface de la colline, elle en avait la largeur et la longueur, la muraille en suivait exactement le pourtour, s'arrêtant là où commençait la pente.

Le bourg formait un carré long, assez régulier, car son côté nord-est est de soixante-huit pas, et le côté opposé a cinquante-huit pas de longueur. Quant aux côtés est et ouest, ils ont chacun deux cent vingt pas de long. Ces mesures, prises à l'intérieur des ruines, donnent les dimensions de la première enceinte, car il y en avait deux. Les maisons du bourg étaient bâties sur ce premier fossé, et faisaient elles-mêmes rempart, comme on peut le voir au Landeron, à Boudry, à Valangin, etc. Devant ce premier fossé, dont l'escarpe maçonnée est encore presque partout perpendiculaire, se trouvait une seconde muraille, de tous côtés parallèle à la première. Cette muraille était couverte au nord-est par le ravin dans lequel coulent les eaux de la fontaine; elle était protégée au sud-est par l'escarpement de la colline; ses dimensions étaient: côté nord, quatre-vingt quinze pas, côté sud, quatre-vingts pas; côté est et ouest, chacun deux cent cinquante pas.

On ne peut calculer que très approximativement le nombre des habitants de la Bonneville. Cependant la longueur et la largeur du bourg étant connues, sachant de plus, comme du reste chacun peut s'en assurer dans la plupart de nos villes suisses, que les anciennes maisons n'avaient guère plus de vingt pieds de façade, on peut admettre que chaque côté de la rue comprenait cinquante-cinq maisons, en tout cent dix. La largeur moyenne du bourg étant de cent cinquante-deux pieds, ces maisons pouvaient avoir de quarante à cinquante pieds de profondeur, et contenir en moyenne dix habitants. La population de la Bonneville aurait donc été de onze cents âmes. Nous ne calculons aucune place pour l'église, ayant déjà fait remarquer que la Bonneville n'est mentionnée nulle part comme paroisse, et qu'elle ressortissait probablement de celle d'Engollon. Un fait semblable n'était point rare au moyen âge, et nous voyons un exemple remarquable de la même situation dans la ville de Morges, au canton de Vaud, laquelle fit pendant plus d'un siècle partie de la paroisse de Joulens, localité représentée maintenant par deux maisons. De même, Boudry faisait partie de la paroisse de Pontareuse.

Le choix de l'emplacement de la Bonneville a probablement été déterminé par le fait que la route de Valangin à Saint-Imier passait sur l'emplacement où elle fut bâtie. M. Matile, dans son *Histoire de la seigneurie de Valangin*, indique cette route comme pratiquée dans le moyen âge. Maintenant, à partir du bois situé au nord d'Engollon, ce n'est plus qu'un sentier tendant à Saint-Martin.

Les ruines de la Bonneville ont dû la bonne chance d'être conservées, à la circonstance qu'un bois de sapin les couvre entièrement, sans cela il est fort probable que la charrue les aurait fait disparaître comme tant d'autres traces d'anciens établissements. [1]

La destruction de ce bourg remonte à l'an 1301. Malgré la forte leçon qu'ils avaient reçue à la bataille de Coffrane en 1295, du comte Raoul ou plutôt Rodolphe IV de Neuchâtel, les frères Jean et Thierry de Valangin se liguèrent avec l'évêque de Bâle, et lui remirent leurs forteresses de Valangin et de *Villeneuve;* c'est ainsi, l'avons-nous dit plus haut, que se nommait alors la *Bonneville*, il s'ensuivit une nouvelle guerre dans laquelle, le 29 avril 1301, Villeneuve fut surprise, pillée et détruite; ses habitants dispersés, s'établirent en partie dans les villages environnants; quant à l'autre partie. la tradition leur fait traverser la montagne de Chaumont, et bâtir sur les bords du lac de Bienne une autre *Villeneuve*, qui porte maintenant le nom de Neuveville, mais que le patois désigne encore par un nom qui rappellerait son origine: *Bouenavela* (Bonneville).

DE MANDROT,
lieutenant-colonel fédéral.

[1] Un document communiqué par M. Chatelain, pasteur à Fontaines, montre qu'au siècle passé on allait à la Bonneville depuis Engollon pour y chercher des matériaux de construction.

HENRI II D'ORLÉANS,

DUC DE LONGUEVILLE,

PRINCE SOUVERAIN DE NEUCHATEL ET VALANGIN

II

Henri Ier, bien qu'il fût majeur depuis plusieurs années, laissa les rênes du gouvernement de la principauté entre les mains de sa mère, qui avait si bien su fortifier l'autorité du Conseil d'Etat et faire prospérer l'administration. « Ce fut une bonne fortune pour le pays, » dit le chancelier, « d'avoir été régenté par une habile et sage princesse comme Marie de Bourbon, plutôt que par Henri Ier, qui était bouillant soldat et n'aimait que les mousquetades; » mais Montmollin déplore que cette habile femme ait eu la soif de gouverner. « *Si l'homme*, dit-il à cette occasion, *recherche l'autorité, la conserve et l'augmente tant qu'il peut, la femme, je crois, ne l'aime pas moins, voire un peu plus.* »

En effet, Marie de Bourbon, non seulement ne céda pas le gouvernement à son fils lorsqu'il devint majeur, mais encore continua sa régence illégale à sa mort, au lieu d'abdiquer entre les mains de sa belle-fille Catherine de Gonzague, mère du jeune Henri II. Ce ne fut cependant pas sans contestation de la part de cette dernière, que la grand'mère continua à gouverner jusqu'à son décès, qui arriva en 1601.

Catherine de Gonzague, mère tutrice de Henri II encore mineur, prit en mains l'administration de l'Etat, non toutefois sans opposition de la part des enfants de Marie de Bourbon, qui cherchaient à enlever au jeune orphelin cette partie de son patrimoine. Nous ne pouvons à ce sujet nous empêcher de céder la parole au chancelier de Montmollin et le laisser raconter, dans ce style qui lui est particulier, cet épisode d'une lutte qui se renouvela à plusieurs reprises, surtout en 1707, et de l'issue de laquelle dépendait le sort de notre pays.

« Le comte de Saint-Pol, François d'Orléans, second fils de Marie de Bourbon et oncle du jeune Henri II, prétendit à la moitié du comté, on peut bien dire contre tout droit, sens et raison; et voilà comme on doit s'attendre au désordre dans un Etat, quand une fois on s'y est permis d'enfreindre les règles constitutives. Non seulement le mauvais exemple de l'association de Léonor d'Orléans et de Jacques de Savoie à la souveraineté pouvait exciter le comte de Saint-Pol à demander la même chose, mais l'administration de Marie de Bourbon, continuée jusqu'à sa mort, contre

toute bonne règle, n'y contribua pas moins; car il est tout probable que si le comte de Saint-Pol avait vu Henri Ier, son frère aîné, faire les fonctions de souverain de Neuchâtel pendant sa vie, et sa veuve prendre la régence et gouverner au nom et comme mère tutrice du jeune Henri II, il est, dis-je, tout probable que l'oncle n'aurait pas eu l'idée de demander sa part d'une souveraineté occupée sous ses yeux de père en fils. Au lieu que Marie de Bourbon ayant mal à propos gardé la régence jusqu'à sa mort, ses enfants, ignorant les choses, ou mal conseillés, regardèrent ce pays comme faisant partie des biens délaissés par leur mère et à partager entre eux. Le comte de Saint-Pol ne fut pas le seul à demander sa part du comté; à son imitation, ses sœurs, Catherine et Marguerite, quoique religieuses, en voulaient aussi une portion; puis ensuite parut un autre partageur en la personne d'Henri de Gondy, duc de Retz, fils d'une troisième sœur, Antoinette. Il n'y eut que la quatrième, Eléonore, mariée au comte de Matignon, qui ne demanda rien. Voilà donc toute une volée d'étourneaux qui voulaient becqueter ce pauvre pays. Or, comme les Audiences-Générales, sans vie depuis tant d'années, ne s'assemblaient que par convocation du souverain, et que Catherine de Gonzague, régente nécessaire comme mère tutrice du vrai souverain mineur, Henri II, ne les convoqua pas, ce fut par devant les Trois-Etats, formant chaque année le plaid de mai, que tous ces aspirants se présentèrent: lesquels Trois-Etats, bien embarrassés et tout surpris de se voir en des fonctions qui n'appartenaient qu'aux Audiences et nullement à un tribunal alors inférieur, ne savent faire que temporiser, ne croyant être en autorité de dire à tous ces messieurs et dames ce que les Audiences seules avaient le droit de leur apprendre, savoir que le comté, *inaliénable* et *indivisible* de sa nature, avait depuis sept ans déjà, et conformément à l'ordre de succession immémorialement suivi, un souverain en la personne du prince Henri II, encore mineur, fils unique et successeur du prince Henri Ier, leur frère aîné à tous, mort souverain de Neuchâtel en 1595; que partant, n'y ayant à cette heure nulle ouverture pour les lignes cadettes et collatérales, ils pouvaient s'en retourner tous chez eux. Mais au lieu de cela, les Trois-Etats, assemblés le 19 mai 1601, les renvoyèrent à paraître le 17 octobre, et au dit jour les renvoyèrent derechef au 6 janvier 1602. Puis un troisième renvoi fit envoler si bien les étourneaux, qu'ils ne reparurent plus; de quoi, certes, il faut rendre grâce à l'ange gardien du comté, car tels misérables renvois et délais étaient chose toute propre à faire supposer qu'il y avait matière à penser, voir et délibérer. »

Le chancelier de Montmollin se plaint avec raison de la « pauvre conduite » des gens du Conseil d'Etat en cette occasion, et ajoute qu'il avait tout lieu de croire que le gouverneur Vallier était partisan du comte de Saint-Pol. Dans ces temps-là, les hommes d'Etat se laissaient assez facilement gagner par des dons et des honneurs, et il eût été possible alors de trafiquer de notre petit pays. Heureusement, les bourgeois de Neuchâtel étaient favorables à Catherine de Gonzague, qui, du vivant de sa belle-mère, avait tenu leur parti dans leurs démêlés au sujet de la renonciation des

bourgeois externes. Or, comme les bourgeois avaient plus d'influence dans les Trois-Etats que dans les Audiences, ils firent pencher la balance du côté de la veuve de Henri II, et ils saisirent alors avec empressement l'occasion de substituer la première autorité à la seconde. En effet, c'est depuis cette époque que les Trois-Etats, où les bourgeois disposaient du tiers des voix, commencèrent à se poser comme la première autorité législative du pays.

Catherine de Gonzague, en prenant la régence, annonça au Conseil d'Etat qu'elle voulait rendre l'Etat florissant et les peuples heureux. Elle n'avait pas les capacités et la sagesse de sa belle-mère qui, au dire du chancelier, « était une des meilleures têtes qui aient travaillé à la chose publique de ce pays. » Elle mécontenta tout d'abord les bourgeois de Neuchâtel, qui, espérant la gagner à leurs intérêts, lui rappelèrent ses promesses et lui demandèrent avec instance l'abolition de la renonciation des bourgeois externes. Cette renonciation privait la bourgeoisie du tiers de ses membres et affaiblissait considérablement cette corporation ; aussi comprend-on que les Quatre-Ministraux tenaient avant tout à ce que les bourgeois forains fussent forcés de rentrer dans lè giron de la bourgeoisie. Catherine de Gonzague sembla oublier ses promesses, et, pensant qu'elle gouvernerait plus facilement ses sujets en les divisant, elle reconnut la renonciation et menaça les Quatre-Ministraux de les soumettre par la force s'ils étaient désobéissants et rebelles. Ceux-ci n'oublièrent pas cet affront et ils eurent, quelques années plus tard, l'occasion de faire éclater leur ressentiment. Ils prirent fait et cause pour quelques bourgeois renoncés qui s'étaient ralliés à la bourgeoisie et qui refusaient de contribuer à des frais communs dans la châtellenie de Thielle, où ils habitaient. L'ancienne animosité entre les bourgeois de la ville et les bourgeois renoncés se reproduisit avec une nouvelle violence, et la querelle ne devait pas se terminer de si tôt, du moment que la ville Berne, en renouvelant sa combourgeoisie avec la ville de Neuchâtel, se proposait de prendre part au débat.

C'est à cette époque (1617) que Henri II, ayant atteint sa majorité, annonça aux Neuchâtelois son intention de prendre en mains les rênes de l'Etat, de venir visiter ses fidèles sujets et de chercher à terminer toutes les difficultés qui s'étaient élevées entr'eux. Il leur annonçait en même temps son mariage avec Louise, fille de Charles de Bourbon-Soissons, qui devint plus tard mère de la duchesse de Nemours, le dernier représentant de nos princes français.

Le jeune Henri II suivit de près la lettre qui annonçait son arrivée dans le pays. Il arriva en effet dans le mois de novembre 1617 aux Verrières, où le gouverneur Jacob Vallier, à la tête d'une délégation du Conseil d'Etat et des conseils de la Bourgeoisie, s'était rendu pour le recevoir. Il était accompagné d'une nombreuse suite de gentilshommes français. Partout sur son passage les Neuchâtelois lui témoignèrent leur joie et leur attachement ; 1,800 hommes des différentes localités du Val-de-Travers se mirent sous les armes et vinrent à Môtiers le saluer et lui offrir leurs hommages.

Ses sujets de la châtellenie de Boudry et des mairies voisines, formant un corps de douze cents hommes, s'étaient réunis à Rochefort pour le saluer sur son passage; ceux de la Côte, de Colombier et de la châtellenie de Thielle, presque aussi nombreux que les précédents, lui présentèrent les armes à Corcelles. Enfin, près de la ville, le corps des bourgeois lui fit également les honneurs et le reçut au bruit du canon et de la mousqueterie. Il fut complimenté à la porte de Notre-Dame par les Quatre-Ministraux et David Boive, le premier maître-bourgeois, lui présenta les clefs de la ville de Neuchâtel. Toutes ces cérémonies, faites au milieu de l'allégresse, semblaient être d'un bon augure et promettre une solution amiable des différends qu'il allait être appelé à terminer.

Malheureusement, Berne avait déjà prononcé contre les bourgeois renoncés qui s'étaient refusés à renouveler leur combourgeoisie avec elle, et Berne devenait ainsi le soutien des Quatre-Ministraux, qui en appelèrent à son jugement pour terminer la querelle entre eux et les renoncés. Le sénat de Berne avait envoyé des députés à Henri II pour le complimenter; mais l'un d'eux, Steck, qui semblait avoir encore une autre mission, resta en ville, après le départ des autres députés, pour encourager et diriger l'opposition et la résistance des Quatre-Ministraux.

Steck fut découvert dans une conférence secrète, fait prisonnier et relâché sur les réclamations de ses collègues qui avaient rebroussé chemin, et les députés bernois quittèrent Neuchâtel la menace à la bouche et laissant Henri II irrité d'un procédé qui blessait sa dignité de souverain.

Sa mère, Catherine de Gonzague, vint bientôt le rejoindre à Neuchâtel, et cette princesse italienne, rusée et violente, exerça sur le jeune prince la plus mauvaise influence, en lui donnant les directions les plus funestes. Ce fut elle qui fit donner l'ordre de sonner les cloches du château pour la messe, à la même heure où l'on sonnait celles de la collégiale pour le culte protestant. Ce sujet de discorde, dans une époque relativement peu éloignée de la réformation et où l'intolérance religieuse était très grande, contribua puissamment à augmenter la désunion entre le prince et les bourgeois, d'autant plus que ces messes, célébrées avec éclat, semblaient l'être moins pour satisfaire les sentiments religieux du prince et de sa suite, que pour braver les bourgeois. Ce grief devint de la plus haute importance. La Classe, justement irritée, demanda qu'aucune personne étrangère à la suite du prince ne pût entendre la messe au château. Cette demande fut appuyée par la plupart des paroisses du pays, à l'exception de celles du Val-de-Travers, des Verrières et des Brenets, qui plus tolérantes et peut-être dans un esprit d'opposition à la ville de Neuchâtel, pensaient qu'il était juste que le prince, auquel on ne devait pas imposer de loi, exerçât sa religion librement, puisqu'il laissait à ses sujets une entière liberté religieuse.

David Boive, qui peu de jours auparavant avait présenté à Henri II les clefs de la ville, monta au château, de la part de la bourgeoisie, et s'adressant au prince, il lui dit en terminant ses représentations:

« Monsigneu, se vo ne voley pas cessa de fére tschanta messa tchè no, no demanderey dey troppé à noutré combordgey de Berna por vos en empatchi. »

Henri II, soit qu'il craignît la menace un peu dure qui lui était faite, soit qu'il se sentît dans ses torts, crut qu'il était prudent de céder sur ce point; il cessa dès lors de faire sonner les cloches du château, et se borna à faire célébrer une messe basse en chambre close.

Un autre grief non moins important se produisit au sujet de la prestation des serments réciproques. Cette solennité devait être le premier acte du règne du jeune prince, mais elle rencontra de grands obstacles. Henri II déclara qu'il ne pourrait rien jurer avant qu'on ne lui eût fait connaître exactement tous les droits et franchises qu'il devait jurer. Il exigeait qu'on lui énumérât par écrit les lois, usages et coutumes, et en cela il était dans son droit, et il fut appuyé par les habitants du reste du pays, qui depuis longtemps souhaitaient que les franchises et coutumes fussent écrites et réunies en un code. Toutes les communes firent même des représentations dans ce sens, mais les Quatre-Ministraux furent inflexibles et refusèrent d'accéder à cette demande, disant que les prédécesseurs d'Henri II avaient prêté le serment sans rien exiger de pareil. Soixante ans auparavant, les bourgeois de Neuchâtel avaient répondu à Jaqueline de Rohan, qui leur demandait également la communication de leurs franchises, qu'ils ne le pouvaient à cause de la faiblesse de leur mémoire, et que tel avait été constamment l'usage. Cette fois le ton de raillerie fit place à la menace et la réponse que le maître-bourgeois Boive fit à Henri II est bien connue des Neuchâtelois.

« Et por çé, » dit-il, « qué de bouta toté noutré coutumé par écrit, quand le ley serey on poté d'eiche, et qu'on prisse to le papié que la papétery de Serriere porrey fère dans cent ans, e gnarai pas pru papié ni eiche por lé toté écrire. »

Les bourgeois, se sentant appuyés par Berne, citèrent Henri II devant le tribunal des Bernois, pour juger de leurs différends. Le jeune prince en fut profondément blessé, mais il fit une dernière tentative de conciliation, en convoquant une assemblée générale des bourgeois dans laquelle il exprima son désir sincère de vivre en bonne harmonie avec ses sujets et se déclara prêt à jurer toutes leurs franchises qu'ils respecterait religieusement aussitôt qu'on les lui aurait fait connaître. Il consentait même à la réunion des bourgeois externes, qui dans l'origine avait été le seul grief des Quatre-Ministraux.

Les Quatre-Ministraux préférèrent s'en remettre à l'arbitrage des Bernois, qui condamnèrent Henri II. Il serait trop long de suivre les péripéties de ces démêlés entre le prince et la bourgeoisie de Neuchâtel, dans lesquels ces derniers, forts de l'appui de Berne, restèrent opiniâtres, parce qu'ils redoutaient avec raison que, s'ils cédaient, leur pouvoir et leur influence dans l'Etat ne fussent compromis. La bourgeoisie de Neuchâtel voulait à tout prix conserver la position qu'elle avait conquise, celle d'être un Etat dans l'Etat. « La rédaction d'un livre coutumier, » dit l'historien Chambrier,

aurait été « la destruction de l'antique possession où elle était de déclarer la coutume. »

Si Henri II ne parvint pas à gagner le cœur des bourgeois de Neuchâtel, et s'il se les aliéna même, il en fut tout autrement avec ses sujets des autres parties du pays. Pendant l'année qu'il passa alors dans la principauté il en parcourut les différents contrées et s'attacha les cœurs des Neuchâtelois en leur concédant plusieurs immunités et franchises. Il donna à cette époque aux Compagnies militaires de plusieurs localités une somme annuelle destinée à des prix pour récompenser les meilleurs tireurs et encourager ainsi le jeu de l'arquebuse, qui était en vogue depuis les guerres de Bourgogne. Il fut moins susceptible avec les bourgeois de Valangin au sujet des serments réciproques ; ce fut lui qui le premier leur offrit de jurer le maintien de leurs franchises écrites et *non écrites*. Cette prestation des serments eut lieu le 2 octobre 1618 dans la plaine du Sorgereux, en présence de 3000 bourgeois de Valangin et des seigneurs et gentilshommes de la suite du prince. Henri II donna la même année aux bourgeois de Valangin la grande bannière connue sous le nom de grand étendard de Valangin.

Le récit succinct du premier séjour d'Henri II dans le pays serait incomplet, si nous ne mentionnions l'événement tragique qui eut lieu à Neuchâtel au commencement de mars 1618, et dans lequel la vie du prince courut le plus grand danger. D'après les procédures criminelles instruites à cette occasion, il paraît, tout en tenant compte de la circonstance que la torture fut employée pour obtenir des aveux, qu'un apothicaire, nommé Motteron, avait cherché à empoisonner Henri II, et dans ce but, avait engagé son fils et d'autres jeunes gens, qui servaient comme pages dans l'intérieur du château, à mettre du poison dans les mets et les boissons qu'ils présenteraient au prince. Ces jeunes gens, dont le plus âgé avait à peine quinze ans, s'étaient laissé persuader que cette substance possédait une vertu magique et avait la propriété de mettre en joyeuse humeur ceux qui en prenaient à leur insu. Ils voulurent toutefois en faire auparavant l'essai sur un coupeur de bois, nommé Chatenay, qui mourut au bout de quelques heures. Cette mort subite éveilla les soupçons. Le jeune Motteron accusa son père d'être l'auteur de cet attentat. Henri II, auquel on ne manqua pas d'insinuer que la trame de ce complot avait été ourdie par ses ennemis les fougueux bourgeois, ne fit pas instruire la procédure par la cour criminelle de Neuchâtel. Ce fut le tribunal de Valangin qui en fut chargé. Motteron père fut conduit dans les prisons de Valangin. Mis à la torture, il avoua tout et confessa même que depuis quelque temps il était sorcier. Il faut dire à ce sujet qu'à cette époque tout ce qui se passait de ténébreux était attribué à la sorcellerie et à l'intervention directe du diable, aussi ne doit-on pas s'étonner que le juge obtint cet aveu. Motteron fut condamné à être tenaillé, brisé et brûlé vif sur la roue et à petit feu, sentence qui reçut son entière exécution.

La justice n'était pas encore satisfaite. Parmi les pages que Motteron avait gagnés

pour exécuter son projet criminel, se trouvait un jeune garçon nommé Dispos, appartenant à une famille noble et que le prince avait amené à Neuchâtel avec lui. C'était Dispos qui avait donné le poison à Chatenay; il parut le plus coupable et il fut sacrifié. Traduit également devant la cour de justice de Valangin, composée de bourgeois du lieu et présidée par le maire, il fut condamné à être rompu vif. Ce jeune page montra toute la fierté d'un gentilhomme de cette époque, demandant avec instance à être jugé par ses pairs. La vue des bourgeois de Valangin, qui fonctionnaient comme jurés et qui étaient vêtus comme des paysans, blessait sa dignité de gentilhomme. Quand on lui lut la sentence, il s'écria: « Cap de bious, je suis innocent et j'en appelle de la sentence de ces pourpoints *pers* (bleus) par devant la cour supérieure. »

Lorsqu'il vit qu'il n'y avait ni appel, ni grâce, si ce n'est d'être étranglé avant d'être exposé à la roue: « Mon Dieu, » s'écria-t-il, « faut-il donc mourir ! Et qu'un » gentilhomme comme moi soit jugé par ces pourpoints pers ! mes parents s'en » plaindront; hélas ! quelles Pâques-Dieu auront-ils à cause de moi ? »

Deux autres jeunes gens, Antoine Marmollin et Vincent Cotide, furent condamnés à être fouettés et ensuite bannis du pays. La procédure de ces deux accusés est seule conservée dans les archives du château de Valangin[1]. Comme elle est inédite et qu'elle montre que l'on avait cherché à jeter les soupçons sur un pasteur de la ville, elle nous a semblé présenter assez d'intérêt pour être publiée au moins en partie. En voici les passages les plus intéressants:

« Comme ainsi soit qu'ung nommé Jonas Chattenay de Neufchastel, seroit décédé de ce monde pour avoir esté empoisonné par trahison, ainsi que cy devant il s'est veriffié par la confession de défunt Pierre Girardon, exécuté à mort, lequel aurait esté suscitté et induict de ce faire par le poison que feu Abraham Motteron aussi exécuté pour ses crimes, lui avait dellivré et mis en mains luy ayant comandé d'en mettre au vin et flacon de laltesse serenissime de notre souverain prince et seigneur, et d'autre part le dit feu Girardon aurait incisté et persuadé Antoine Marmollin de Collomiens en France, ville appartenant à S. A. qui estoyent ses inti.... en la cour de S. A. au lieu du dit Neufchastel, d'en mettre deans la viande qui debvait estre aprestée à manger à sa dite altesse affin d'en faire mourir sa personne. Dessain et vouloir cy abominable et meschant que grand horreur et detestation, ont toutes gens d'honneur, de conspirer et entreprendre sur la mort d'une personne sacrée comme est S. A. nostre souverain prince, qui procure le bien, honneur et exaltation de tous ses bons subjets. Parquoy estant le dit maître a dansse[2] constitué

[1] Il serait à désirer que ces archives, qui contiennent des documents précieux, fussent réunies aux archives de l'état, où elles seraient mieux à l'abri du feu, que dans les armoires d'un corridor.

[2] Ce jeune homme était probablement attaché au corps dit « de la chansonnerie », chargé d'égayer le prince et sa suite par des chants et des danses.

prisonnier, et procédé contre luy ainsi que par sentence de justice, il a esté adjugé. Il a fait confession de ses crimes et fautes suivantes :

« Premièrement a confessé et advoué que il a esté seduict et persuadé de dire et déclarer que s'il estoit requis de la mort du dit feu Chattenay qu'il debvait respondre que le sieur ministre Fabry avait déllivré le poison dont il estoit mort. Ce que luy, le dit maître à dansse a soutenu et maintenu par foy de serment solennel qu'il estoit véritable, mesme confirmé durant son emprisonnement. Ce néantmoins il a confessé que en ce il a fait fausse accusation contre le dit sieur ministre, s'estant par ce parjuré et faussé sa foy.

» Item a confessé avoir aussi faict fausse accusation de dire d'un petit homme, ne sachant nom ny surnom, mais qu'il scavoit bien sa maison au dit Neufchastel qu'il affirmait luy avoir dellivré le dit poison. Ce néanmoins il luy en faict très grand tort.

» Item a confessé que lorsque ledit feu Girardon luy dellivra le dit poison, qu'il ne luy déclara estre chose autre que poison, ce que néantmoins le dit maître à dansse detenu n'a divulgué comme il le debvait, disant toutesfois qu'il n'en a usé, mais getta.

Confessant le dit maître à dansse que lorsque le feu dit Chattenay fut mort, il déclara qu'il en mourrait bien d'autres, mesme celuy qui le nourrissoit. Puis présentant le papier où il avoit le dit poison disant : Voicy pour rendre à ceux qui luy feroyent quelque desplaisir.

» Confessant que ce qu'il l'avoit sollicitté de dire que c'estoit le dit sieur ministre qui avoit donné le poison, estoit par l'induction du dit feu Motteron et du dit Dispos. Et que monsieur le conterolleur et sieur de la Fontanna l'avoyent exorté d'y persister quand il seroit interrogé du dict faict, ayant soutenu le dict faict plusieurs et diverses fois, *tant à la question* (torture) que hors d'icelle, mesme qu'ils l'avoyent chargé de dire, s'il estoit interrogé par le sieur Regnier, qu'il luy debvoit dire selon ce avoir esté par eux excité à dire la vérité, mais non pas ce desposé contre le sieur ministre, comme il le lui avoyent induict.

» Confessant le dit maître à dansse que lorsque le dit Girardon l'invitta à mettre le dit poison au vin de S. A. qu'il lui répondit que peut estre il le pourroit.

» Oultre a confessé que environ troys jours avant la mort du dit Chattenay deffunct ung certain personnage francoys[1] le conduisit à son hostellerie au dit Neufchastel à une chambre ou estoyent deux des serviteurs d'icelluy qu'il fit sortir et demeurant le dit detenu et le dit personnage seuls en la dite chambre lequel personnage luy dict et lui déclara qu'il luy voulloit achetter et dellivrer de la matière pour mettre au poisson apresté à manger pour S. A. Et qu'il luy diroit l'heure pour le luy mettre et que incontinent après ils s'en yroyent en France. Et que s'il faisoit ce qu'il lui com-

[1] Ce personnage était Pierre Nogerau, de la Touraine, qui faisait les fonctions de marchand pourvoyeur du prince Henri II.

mandoit qu'il luy achetteroit des habits, mesme ung cheval pour s'en retourner et luy fourniroit argent. Le dit detenu luy respondit que moyennant qu'il luy fit faire habits comme il luy promettoit que peut estre il ferait ce qu'il luy commandoit. Et luy deffendit bien expres n'en dire rien ny ne le divulguer à personne.

» La confession ainsi faicte dudit detenu par la justice a esté cogneu et sentencé, que d'autant que le dit detenu a faict serment et fausse accusation allendroit du dit sieur ministre, mesme seduict d'autres à faire telle accusation. Oultre ce a receu le poison et heu en mains mesme esté exorté et instigué d'en mettre à la viande de S. A. et que a ce il n'a nullement contredit mais assuré de le faire. Ce néantmoins, considérant *le âge puerille et mignorité d'icelluy*, à ce respect ont cogneu et jugé qu'il sera produict en jugement public puis par l'exécuteur de justice estre fustigé et battu de verges jusques au pont, et au retour sera mis au carguan l'espace d'environ deux heures, puis lui sera presté serment perpétuel d'exil et bannissement des contés souverains de Neufchastel et Vallangin. Sauf la grace souveraine de sa dite altesse notre prince souverain seigneur. Actum 12 mars 1618. (Signé) GROSOURDY.»

« Concernant Vincent Cotide, lequel a aussi faict fausse accusation allendroict dudit sieur ministre et qu'il auroit heu cognoissance dudit poison sans l'avoir divulgué, n'en ayant néantmoins jamais manié, par la justice a esté cogneu que icelluy sera mis entre les mains de l'exécuteur de justice et en une chambre estre foetté puis estre exclu des dits contés trois ans, saulf la grâce de S. A. S. Actum ut supra. »

(*La suite à la prochaine livraison*). Dr GUILLAUME.



SUPERSTITIONS NEUCHATELOISES

II[1]

Bien que nous traitions ce sujet d'une manière un peu burlesque, il y a cependant au fond des croyances populaires un côté sérieux qu'il serait intéressant d'aborder. En effet, d'où proviennent les superstitions? Ne sont-elles que l'expression de la pusillanimité de l'homme, du sentiment de son infériorité devant un inconnu qu'il redoute, ou bien résultent-elles du manque de pénétration et de jugement, du défaut de science dans le peuple chez lequel elles sont accréditées? Pour quelques-unes de nos croyances, il serait facile de répondre; pour d'autres, la chose deviendrait plus ardue, surtout pour celles qui, évidemment, nous ont été léguées par l'antiquité. La croyance au mauvais œil, par exemple, régnait déjà en Italie sous les rois étrusques, et plus tard les dames romaines s'en préservaient en portant des pendants d'oreilles représentant un objet obscène. Les Etrusques, les Romains ont disparu; cependant, les Italiens d'aujourd'hui n'en craignent pas moins l'influence du mauvais œil et emploient encore contre lui le même préservatif qu'il y a deux mille ans, le renforçant, il est vrai, de quelques signes de croix. Cette crainte, qui est générale dans le sud de la Péninsule, est si bien enracinée, qu'à Rome ou à Naples on vous dira très sérieusement que monsieur tel ou tel donne le mauvais œil; quelques-uns vont même plus loin et attribuent au souverain pontife actuel ce redoutable pouvoir. D'un autre côté, nombre de nos croyances populaires se retrouvent dans l'orient et dans le nord de l'Europe, en Hongrie et en Scandinavie. Est-ce simplement un fait accidentel, ou bien serait-il possible, en suivant à la piste les superstitions, de remonter à l'origine et à la patrie première de notre peuple? On le voit, le sujet, de trivial que nous l'avons fait, pourrait devenir aussi grave qu'intéressant; mais nous laisserons à d'autres, plus compétents que nous, le soin de le traiter ainsi, et nous nous bornerons, comme dans le précédent article, à enregistrer les croyances populaires qui nous sont connues.

Tout le monde sait qu'il existe sur la terre une race infernale dont les membres n'ont pas de plus grand bonheur que celui de nuire aux humains, soit dans leurs personnes, soit dans leurs biens. Ces ennemis des malheureux mortels, ces suppôts

[1] Voyez le tome 1er, pages 23 à 27.

de Satan sont les sorciers. Pendant plusieurs siècles on les a pendus par douzaines, ils ont été roués, écartelés, tenaillés, rôtis, ils sont morts dans d'atroces tortures, sans que l'espèce s'en soit perdue pour cela ; car si l'on ne rencontre plus que rarement une vieille sorcière se rendant au sabbat en traversant l'espace montée sur un manche à balai, si le diable ne se montre plus que de temps en temps, s'il ne construit plus de ponts ou n'achète plus d'âmes, toute sa diabolique séquelle, sorciers, sorcières, lutins, *follatons*, gens qui jettent le mauvais œil ou qui font périr le bétail par un simple attouchement, qui empoisonnent les sources et les fontaines, qui font mourir les petits enfants en les regardant, qui donnent le *décrott* (l'atrophie), qui font sécher les arbres et prendre le mors aux dents aux chevaux, toute cette engeance existe cependant encore, pleine de vie et d'activité...... dans les croyances populaires.

« Il y a remède à tout qu'à la mort, » dit un de nos proverbes ; aussi existe-t-il certains moyens de se préserver des sorciers, et, chose assez curieuse, c'est ordinairement un des membres de cette abominable congrégation qui vous dira comment vous devez vous y prendre pour sortir des embûches d'un de ses confrères. Tel vous fera cuire une mixture où les drogues les plus diverses se trouvent rassemblées, tel autre vous fera faire des fumigations au moyen de substances répandant une odeur assez nauséabonde pour faire périr tous les insectes de votre maison si vous n'en mourez pas vous-même. Rien n'est plus facile à un sorcier que de boire votre vin sans que vous vous en doutiez ; pour cela, il plantera simplement son couteau dans un arbre, et si l'instrument tranchant est dans la bonne direction, il jouera le rôle d'un robinet et videra vos tonneaux. Si c'est le bétail qui est en butte aux coups de ces maudits, il est possible, en prenant certaines précautions, d'éviter tout malheur. Ainsi, tenez constamment une branche de houx dans votre étable et vous serez à l'abri de tout danger ; de même, lorsqu'une nouvelle paire de bœufs arrive dans votre maison, donnez à chaque animal une poignée de sel et frottez-lui l'épine dorsale avec la même substance. Quand vous supposerez qu'un de vos bœufs est ensorcelé, frappez-le en croix avec une baguette de coudrier, et le charme disparaîtra subitement. Si votre vache a un *quartier d'ivre* [1], il est à peu près certain qu'on lui a jeté un sort ; mais ici le remède est des plus simples : Versez quelques gouttes du lait de cette vache sur le feu, et cela rôtira celui ou celle qui l'avait ensorcelée.

Il n'est malheureusement pas toujours aussi facile de se débarrasser du maléfice, surtout s'il provient des femmes, qui sont souvent beaucoup plus hargneuses (je parle des sorcières) que les hommes. Les *pattières* [2] ont surtout une mauvaise réputation ; prenez-y garde, ne riez jamais d'elles, car d'un coup d'œil elles peuvent

[1] Mammite, inflammation des mamelles de la vache.

[2] Les chiffonnières.

vous ravir une santé florissante, vous conduire aux portes du tombeau ou, tout au moins, vous donner une infirmité qui vous rendra le jouet du public. Ceci n'est point une plaisanterie, et un jeune homme des Hauts-Geneveys en fit la triste expérience. Ayant accusé une vieille femme d'avoir logé le diable dans le corps d'un porc, qu'il fallut ensuite assommer, celle-ci se vengea en faisant enfler le nez du jouvenceau, mais seulement du samedi soir au lundi matin. Le malheur n'en était pas moins grand, car, pendant les rudes travaux de la semaine, ce qui faisait la joie du malheureux était la pensée qu'il irait le dimanche retrouver sa Dulcinée, et son esprit se berçait de douces illusions au souvenir des joyeuses veillées du village. Mais, hélas, lorsqu'après s'être revêtu de ses plus beaux habits, il allait devant le miroir pensant admirer sa tournure, son nez avait pris de telles proportions qu'il n'en pouvait voir qu'une partie à la fois. S'avisait-il de sortir, il était accueilli par des éclats de rire homériques et toutes les jeunes filles le montraient du doigt. Adieu soirées, bals, veillées, tout cela pour avoir encouru la colère d'une sorcière.

Bien que la sorcellerie, la magie et l'art de nuire à son prochain soient des sciences fort curieuses, nous les abandonnerons cependant pour aujourd'hui, et nous passerons à des sujets tout aussi intéressants.

De même que la sciure engendre les puces et que le bois de sapin produit les punaises, tout dans la vie est soumis à certains signes, à certaines règles ou inductions auxquelles on doit porter la plus grande attention et qu'il faut se garder d'enfreindre. Il est très facile de diriger sa barque avec succès dans ce bas monde, si l'on veut bien se conduire suivant les sages conseils que nous ont légués nos grand'-mères. Mais dans notre siècle de scepticisme, de vapeur et de grande vitesse, tous ces conseils utiles sont oubliés, au grand détriment de la génération qui en fait fi. Nous allons continuer à remettre au jour ces sages préceptes et nous espérons par là bien mériter de la patrie en général et de tous nos concitoyens en particulier.

Bien souvent, lecteur, vous voyez une étoile filante, traçant dans les cieux sa raie flamboyante; savez-vous que si vous faites un souhait quelconque au moment de cette apparition, il s'accomplira indubitablement? Si vous ne le saviez pas, gardez-vous de l'oublier.—Les demoiselles plus ou moins jeunes, mais toutes en quête de maris, nous sauront sans doute gré de leur apprendre que, dans un repas, la première qui entamera une miche de pain sera la première mariée. — Il est connu de chacun que lorsque les oreilles tintent, c'est un signe certain que l'on parle mal de vous; dans ce cas-là, il faut promptement se mordre le bout du doigt, et le médisant se mord la langue.

Combien d'accidents, combien de mécomptes auraient été épargnés si l'on avait suivi les doctes conseils de la sagesse populaire : Gardez-vous de décharger un fusil contre la lune, car il éclatera; ne faites jamais cadeau à vos amis d'un instrument tranchant et ne vendez pas des œufs à un malade, « cela porte malheur. » Tuez vos

porcs lorsque la lune est tendre, sinon la viande deviendra coriace; si quelqu'un de votre maison passe de vie à trépas, allez promptement secouer les ruches d'abeilles, car si vous oubliez d'accomplir cette importante opération, tous les essaims périront; dans la même circonstance, secouez aussi le tonneau de vinaigre, qui tournerait sans cela. — Les taupes traçant leurs sillons dans un jardin, un arbre qui fleurit ou une plante qui monte hors de saison, sont des signes de mort; il en est de même si vous rêvez d'un petit enfant.

Si vous prenez des billets à la loterie, choisissez des nombres à queue, ils sont toujours heureux; au lieu d'acheter un baromètre, invention du charlatanisme moderne, examinez les allures de votre chat, et vous connaîtrez quelle température il fera le lendemain. Si Raminagrobis tourne le derrière au feu, c'est signe de gelée, et si, en se lavant, il passe la patte derrière l'oreille, le mauvais temps arrivera prochainement. Au reste, l'art de connaître à l'avance la température existe chez nous depuis longtemps, et nos ancêtres ont devancé de plusieurs siècles M. Matthieu de la Drôme, l'illustre prophète. En effet, le savant Abraham Amiet, qui dans ses Almanachs nous a donné la quintessence de la sagesse, nous dit :

Regarde comme sont menées,
Depuis Noël douze journées,
Car en suivant ces douze jours,
Les douze mois feront leur cours.

A la Saint-Vincent
Tout gèle ou tout fend,
L'hiver se reprend
Ou se rompt la dent.

Si l'hiver ne fait son devoir
Au mois de Décembre ou Janvier,
Au plus tard il se fera voir
Dès le douzième de Février.

Selon les anciens se dit :
Si le soleil clairement lui
A la Chandeleure, vous verrez
Qu'encore un hyver vous aurez.

Taille ta vigne à Saint-Grégoire
Et force vin tu auras à boire.

Au commencement ou à la fin
Le mois de mars a son venin.

Si Jacques l'apôtre pleure
Peu de glands il demeure.

A la Saint-Barnabas
Sème tes raves et tu en auras.

Au jour de Saint-Médard s'il pleut
Trente jours durer il peut,
Et s'il fait beau, fais du certain
D'avoir abondamment du vin.

Quand il pleut en aôût
Il pleut miel et bon moût.

A la Saint-Vallier
La charrue sous le poirier,
La Toussaint venue
Quitte ta charrue.

Si l'hyver va droit son chemin,
Vous l'aurez à la Saint-Martin.
S'il s'arrête tant seulement
Vous l'aurez à la Saint-Clément,
Et s'il trouve quelque encombrier,
Vous l'aurez à la Saint-André.
Mais s'il allait ne çai ne lay
Vous l'aurez en avril ou may.

Si l'hiver était outre la mer,
Si viendra-t-il à Saint-Nicolas parler.

Le soleil croit à la Sainte-Luce
Autant que le saut d'une puce.

Qui voit à Noël des moucherons.
A Pâque verra des glaçons.

Janvier le frileux,
Février froidureux,
Mars le poudreux,
Mai clair et venteux,
Font l'an plantureux.

« S'il tonne en janvier, » continue notre docte auteur, « s'il tonne en janvier, signifie grands vents, abondance de fruits et bataille cette année-là ; en février, mortalité de gens riches ; en mars, bonne année ; en juin, abondance de fruits ; en juillet, c'est une assurance de temps pacifique ; en août, grande prospérité, en septembre, quantité de blé ; en octobre, pluie ; en novembre, bonne paix ; en décembre, que l'année sera abondante.[1] »

La santé étant une chose beaucoup plus importante que l'état de la température, nous allons maintenant vous indiquer divers moyens de guérir une foule de maux. Et d'abord, lorsque vous serez malade, ne vous adressez pas à la docte faculté. Hippocrate et Galien étaient des imbéciles, tous les médecins modernes sont des ânes, et bien que Molière vous dise :

Juro
De non jamais te servire
De remediis aucunis,
Quam de ceux seulement doctae Facultatis
Maladus dut-il crevare
Et mori de suo malo,

ne le croyez pas et ne confiez jamais le soin de votre personne et de votre santé aux disciples d'Esculape ; *potringuez-vous* plutôt suivant la sagesse neuchâteloise et donnez toute votre confiance à l'Amanach. Si vous en possédez un du commencement du siècle passé, vous avez un vrai trésor dans votre maison ; vous y verrez que la migraine provient de la conjonction de Saturne avec Mars et que tous les organes du corps humain sont soumis aux signes du Zodiaque. Vous apprendrez que le Mouton gouverne la tête, la face, les yeux et les oreilles ; la Vierge la rate, le ventre et les intestins ; vous saurez que le Lion a sous sa dépendance le foie et le cœur ; la Balance l'épine du dos et les rognons ; le Scorpion les hanches ; le Sagittaire les

[1] Dans son *Tableau du canton de Vaud*, M. Vulliemin cite un fait qui prouve que nos voisins, les Vaudois, acceptaient aussi l'Almanach comme un oracle infaillible. « C'est à Combremont, dit-il, que vivait, vers la fin du siècle dernier, Jérôme Aigroz, rédacteur du *Messager boiteux ;* assis à son modeste foyer, il proclamait des arrêts mieux observés que ceux du souverain : « *Flankà lei la plodgé; flanka lei aun tonnéro,* » dictait-il à son écrivain. Le souverain le fit mettre en prison pour avoir annoncé la fin du monde le jour où devait avoir lieu la foire de Cossonay et empêché par là les paysans de s'y rencontrer. »

Jérôme Aigroz, en prophétisant la pluie et le beau temps, ne faisait que suivre la voie tracée par notre compatriote Abraham Amiet, qui commença à publier ses Almanachs dès la fin du XVII[e] siècle (1689). Cependant les dictons versifiés que nous venons de reproduire, en partie d'après l'Almanach de 1709, étant généralement connus et observés dans nos campagnes, on peut supposer qu'ils existaient déjà du temps d'Amiet, qui n'aurait fait que les recueillir, et n'en serait pas l'auteur.

cuisses, etc., etc. L'almanach vous dira encore qu'il est bon de se faire saigner tel jour et sous tel signe, et mauvais sous tel autre.

Saignée du jour Saint-Valentin
Fait sang net soir et matin,
Et la saignée du jour devant
Garde de fièvres en tout l'an.

Si tu fais tirer de ton bras
Du sang à la Saint Matthias,
Il sera net toute l'année.
Et du jour devant la saignée,
Sans fièvre te maintiendra sain
Jusques au retour de l'an prochain.

Le jour de Sainte-Gertrude bon se fait
Tous les ans saigner au bras droit,
Celui qui ainsi le fera
Toujours les yeux fort clairs il aura.

Lorsqu'un de vos enfants aura une hernie, ne vous obstinez pas à la guérir au moyen de bandages ou d'emplâtres ; fendez un jeune chêne, passez l'enfant au travers, rapprochez ensuite les deux parties du chêne, que vous lierez fortement ; si l'arbre reprend vie, l'enfant sera guéri radicalement. Il est mauvais de se faire couper les cheveux quand la lune décroit, ils deviennent aussi raides que les soies d'un pourceau ; les ongles prennent une tournure difforme lorsqu'on les coupe sous le signe des Jumeaux ou du Capricorne ; surtout, gardez-vous de couper les ongles à vos jeunes enfants, ils deviendraient infailliblement des voleurs. Vous savez sans doute que les ongles ont des rapports tout particuliers avec la mâchoire, et que si l'on veut éviter le mal de dents, il faut se couper les ongles le vendredi avant le soleil levant ; un autre moyen très efficace de se guérir des maux de dents est de s'habiller en commençant par la jambe gauche et par le bras gauche. Les verrues sont extirpées par une foule de procédés très ingénieux ; ainsi vous pouvez les lécher et les montrer à la lune, les frotter avec une couenne de lard, puis enterrer la couenne ; enfin, faites à une ficelle autant de nœuds que vous aurez de verrues, jetez la ficelle, et celui qui la trouvera héritera de vos excroissances.

Vous le voyez, lecteur, la sagesse populaire a des remèdes pour tous les maux, des préservatifs contre toutes les circonstances fâcheuses et des préceptes excellents pour tous les évènements de la vie. Mais ce qu'il y a de plus admirable, c'est que cette science universelle se passe de professeurs et d'académies, elle ne demande qu'une foi robuste et ne produit pas d'esprits forts, car ceux qui croient aux sorciers ne le sont ordinairement pas.

J.-H. Bonhôte.

MÉLANGES

Costume de femme à la fin du dix-huitième siècle.

L'influence étrangère, dont nous parlions dans notre premier article sur le costume (novembre 1864), se reconnaît à première vue dans celui que nous donnons aujourd'hui.

La charmante dame que nous reproduisons d'après une gravure de Girardet, semblerait détachée d'une fête de Versailles ou de Trianon, si nous ne la trouvions au premier plan d'une vue de la Chaux-de-Fonds au siècle passé.

Le costume neuchâtelois des classes supérieures de la société, aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, a suivi les mêmes fluctuations que le costume français, et le coche qui venait en dix jours de Paris en Suisse apportait déjà à nos élégantes les modes et les étoffes que le chemin de fer leur apporte aujourd'hui en douze heures. En analysant donc le costume français dans ces deux siècles, nous faisons en même temps l'histoire du costume neuchâtelois.

Sous Louis XV, les robes étaient un composé d'étoffes de toutes sortes combinées avec des rubans, des *agréments* à l'infini, où le corps disparaissait presque entièrement; la mode se torturait à faire tenir ensemble la plus grande quantité d'étoffes possible sur ces célèbres *paniers* de baleine ou d'osier que la crinoline actuelle a reconstitués, et nous trouvons dans plusieurs portraits de cette époque la preuve que nos dames neuchâteloises ne le cédaient qu'en peu de chose aux élégantes de France.

Sous Louis XVI, la mode se dégage des excentricités du règne précédent; elle arrive à un goût plus rationnel avec moins d'étoffe et de passementeries; les coiffures démesurément hautes, édifices capillaires des Léonard et des Gros, tombent à un niveau de plus en plus bas. La reine Marie-Antoinette donne le ton du bon goût et de la simplicité.

Il est vrai que ce retour à la logique, si toutefois nous pouvons employer ce mot à propos de modes, et de modes féminines surtout, ce retour à la logique devait succomber à l'apparition des *merveilleuses* et des *incroyables* de la Constituante et du Directoire. La Suisse, comme tous les pays voisins de la France, devait subir ces entraînements et même, chose remarquable, il arriva souvent que l'on dépassa à l'étranger



DAME NEUCHATELOISE
Chaux-de-Fonds
fin du XVIII. Siècle.

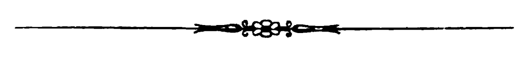
les exagérations de la mode, et certaines excentricités émises par les gravures de Paris ne furent jamais réalisées qu'en province et à l'étranger, où les dames croient volontiers à l'infaillibilité de Paris. Ce fait, vrai en 1790, l'est encore en 1865. La Suisse n'est malheureusement pas exempte de ce travers, et le *Journal de modes* parisien fait des victimes chez nous, comme en province, en Belgique et en Hollande.

La mode de la fin du règne de Louis XVI se retrouve tout entière dans notre portrait de dame de la Chaux-de-Fonds. La collerette et les manchettes de batiste, la coiffure relevée sur le front et poudrée, rappellent Marie-Antoinette. La robe d'étoffe moirée est terminée par une large garniture plissée. Les gants, en peau molle très souple, montaient jusqu'aux coudes.

L'éventail, cet apanage des marquises, était dans la main des bourgeoises une sorte de cocarde politique où étaient représentées des allégories, des scènes d'actualité, des emblèmes, des caricatures au choix de nos dames, selon qu'elles étaient pour les Jacobins, la Gironde, les émigrés, la Marseillaise ou les coalisés.

Les chapeaux étaient peu répandus à cette époque en France comme en Suisse; leur usage eût été du reste difficile sur des coiffures qui avaient pour but de donner aux cheveux le plus de volume possible. Les bourgeoises et les paysannes neuchâteloises portaient, en hiver surtout, des bonnets aux fonds élevés, dont nous donnerons quelques dessins dans un prochain numéro. — Les souliers étaient en étoffe, à talons hauts pour les bourgeoises; ceux des paysannes étaient en peau, à boucles d'argent et à talons bas

A. BACHELIN.



NOTE SUR EMÉTULLA

Dans l'article sur Mylord Maréchal (tome 1er, page 47), se trouve une erreur que de nouveaux renseignements[1] nous permettent de rectifier.

Nous avions plus ou moins conclu de divers passages des lettres de lord Keith à Rousseau, que la fille adoptive du gouverneur, après s'être mariée en Ecosse, s'était établie dans ce pays. Il n'en fut point ainsi ; Emétulla épousa M. Denis-Daniel de Froment, lieutenant-colonel au service de Sardaigne, proche parent du gouverneur de Neuchâtel Paul de Froment; les nouveaux mariés résidèrent pendant quelque temps à Neuchâtel et se rendirent ensuite à Berlin. Par des raisons qui nous sont inconnues, ce mariage ne fut point heureux et aboutit au divorce. Après un long séjour en Prusse, Emétulla revint habiter à Neuchâtel la maison Bonhôte-Weiss, au faubourg du lac ; elle y mourut, presque centenaire, le 17 septembre 1820. Voici son acte de décès, extrait des registres de l'état civil de Neuchâtel :

N° 110 — 1820. Décembre 20.

De Froment née Ulla. — On a enseveli Marie Emet Ulla, morte le 17 courant de vieillesse, femme divorcée de feu Denis Daniel de Froment, de la ville d'Usez en Languedoc, au service de S. M. le roi de Sardaigne, fille recueillie au sac d'Oczakow, en 1737, par le général Keith et adoptée par milord Georges Keith, son frère, maréchal d'Ecosse, vivant, seigneur gouverneur de cette souveraineté, portée dans ses extraits de vie à la chancellerie pour être née au dit Oczakow en 1717. »

On voit que l'auteur de cet acte, peu au courant de l'histoire de la morte, lui donne un nom de famille composé des deux dernières syllabes de son prénom ; d'un autre côté, elle passait généralement à Neuchâtel pour être la veuve du gouverneur de Froment. Quant à sa naissance, 1717 est évidemment une date erronée, car au moment où elle fut prise par les Russes, Emétulla était une petite fille d'une douzaine d'années et non point une femme de vingt ans. Elle serait ainsi née en 1725 et morte à l'âge de quatre-vingt quinze ans, âge assez avancé pour que sans documents officiels on ait pu la croire plus que centenaire.

Les personnes qui ont connu Mme de Froment nous ont dépeint son caractère comme un peu bizarre, elle aimait beaucoup la musique, mais avait fait choix d'un singulier instrument pour une femme, ... elle jouait du flageolet !

J.-H. Bonhôte.

[1] Dus à M. L.-Ph. de Pierre, et à M. le pasteur Andrié, à Berlin, auxquels nous témoignons toute notre reconnaissance.

LE CHASSEUR DE FOUINES DE POUILLEREL.

Nouvelle

A la fin d'avril 184...., par un de ces beaux jours lumineux et tièdes, si rares dans nos montagnes, et qui tiennent lieu de printemps, je gravissais lentement les pentes de Pouillerel. L'hiver avait été rude; pendant plusieurs mois, une couche de trois à quatre pieds de neige avait recouvert la campagne, et le thermomètre avait eu des écarts fabuleux. Les rues de la Chaux-de-Fonds présentaient encore cette épaisse croûte de glace qu'on est obligé d'enlever à coups de pioche et de hache au retour de la belle saison. La neige avait disparu, à peine en apercevait-on quelques taches sur les sommités voisines et sur les collines de l'*Envers*. La veille, je m'étais trouvé dans un petit comité de vieux montagnards, qui m'avaient monté la tête en me raeontant leurs chasses aux morilles, et, plein d'enthousiasme comme eux, désirant les égaler et même les surpasser dans leurs exploits, malgré leurs défis railleurs, je m'étais mis en route, guidé par de vagues indications. Mais Pouillerel est grand et les morilles sont capricieuses; au bout de quelques heures, je commençais à m'apercevoir de la vérité de cet axiome; je sentais aussi que j'étais affreusement las; mais revenir les poches vides, sans le moindre petit champignon, même de la grosseur d'une épingle, à exhiber dans le creux de la main, c'était un désastre qu'il m'était impossible d'accepter. J'étais jeune alors; mon succès ou ma défaite prenait les proportions d'un événement; ma réputation me semblait compromise; l'honneur voulait, exigeait impérieusement que ce jour-là les morilles vinssent d'elles-mêmes se prosterner à mes pieds. Hélas! on voit des ministères faire des questions de cabinet à propos de choses dont l'importance est aussi contestable. J'errais donc çà et là avec cette ardeur fébrile que donne le désespsir, lorsqu'un coup de feu retentit soudain à peu de distance et attira mon attention.

Le bruit d'un fusil de chasse a toujours eu le don d'exalter toutes les fibres de ma curiosité; je courus donc du côté d'où venait l'explosion, et je me trouvai bientôt en présence d'un grand vieillard, à l'aspect vénérable, qui marchait lentement vers un chalet voisin; il tenait d'une main son fusil encore fumant, et de l'autre une pie qu'il venait de ramasser.

— Hé! lui dis-je, la chasse est donc ouverte à la fin d'avril?

— Une pie, répondit-il avec un certain embarras, n'est pas un gibier; c'est un oiseau malfaisant; d'ailleurs, j'allais manquer d'*amorces*, et, faute d'autre viande, je tire parti de celle-ci.

En disant ces mots, il jeta l'oiseau au milieu de débris d'os et de quelques souris qui gisaient à terre.

— Est-ce pour attirer les corbeaux que vous exposez au soleil cette collection de petites bêtes?

— Non, me dit-il avec un sourire confidentiel, c'est pour nourrir les fouines.

— Les fouines! m'écriai-je; tuez-les au lieu de les nourrir.

— Permettez, me dit-il; elles prennent l'habitude de fréquenter cette place pendant la belle saison; aussi ne l'oublient-elles pas en hiver, quand les vivres leur manquent. Et puis, ajouta-t-il en souriant de nouveau, quand la peau est bonne, je les tire.

— Voilà une spéculation bien entendue et vous êtes un homme habile; mais en tuez-vous beaucoup?

— Autrefois la chasse rapportait gros; mais maintenant tout le monde s'en mêle, le métier ne vaut plus rien. Heureusement cette fourrure est recherchée et le prix va toujours en augmentant. Du reste, si vous ne voulez pas me faire de tort, venez l'hiver prochain, par une belle nuit claire de décembre, et je tâcherai de vous faire assister à une chasse aux fouines, qui vous amusera peut-être. En disant ces mots, le vieillard ayant chargé son fusil, était entré dans la maison. Cet homme m'intéressait vivement; je voyais en lui un rare échantillon d'une race qui va disparaître; aussi, désirant lier plus ample connaissance avec lui, je le suivis dans sa cabane.

Elle était bien pauvre cette maisonnette; une cuisine, une petite chambre, et une étable où les vaches du propriétaire s'abritaient en été; c'était tout. Les meubles et les ustensiles étaient pauvres et peu nombreux. On ne faisait pas grande cuisine sur ce petit foyer où se montrait à peine une pincée de cendres. La chambre, éclairée par une étroite fenêtre, avait pour tout meuble un lit, quelques chaises et une petite table couverte d'outils. Mon vieux chasseur faisait des sabots, ou plutôt cette espèce de souliers grossiers à semelles de bois, doublés de feutre intérieurement, qui sont pour les paysans une chaussure d'hiver chaude et solide. Un rayon de soleil pénétrait par la fenêtre et se jouait dans les longs cheveux blancs du solitaire, qui s'était assis devant sa petite table, et, tout en me racontant sa vie, s'était remis à son ouvrage et travaillait activement à la confection d'un sabot qui avait la forme et presque les dimensions d'une pirogue.

Lorsqu'il sut que je désirais si ardemment rencontrer les champignons que le printemps fait éclore, il se leva tout-à-coup :

— Ce sont des morilles que vous cherchez?

— Mais oui.

— Et vous n'avez rien trouvé?

Et il accompagna ces mots d'un rire muet qui m'avait déjà frappé plusieurs fois, et qui me fit penser à celui du célèbre Bas-de-cuir des Mohicans.

— Ecoutez, me dit-il, si vous voulez être discret et suivre mes indications, je

vous ferai voir mes *coins*. C'est ce que je n'ai jamais fait pour personne ; mais vous m'avez fait plaisir en causant familièrement avec moi ; je suis sûr que vous ne trahirez pas un pauvre homme.

Il prit un bâton, ferma la porte de sa maisonnette, et nous commençâmes notre exploration.

Je ne raconterai pas les marches et les contremarches que nous fîmes ; toutes les ruses des lièvres et des sauvages furent tour à tour employées, afin que rien ne révélât les fameux gisements dont lui seul avait le secret depuis de longues années et qui lui rapportaient quelque petit profit. Au lieu de marcher directement vers le but, il fallait faire des contours infinis, qui ne laissaient pas que de me fatiguer beaucoup. Enfin je désespérais du succès de la journée, quand je l'entendis s'écrier :

— Regardez donc cela, n'est-ce pas ce qu'on peut voir de plus beau au monde !

Et il me désignait du bout de son doigt quelque chose dans l'herbe. — Comment, vous ne voyez pas ?

Je finis par distinguer quelques objets grisâtres qui perçaient le gazon ; c'étaient en effet des morilles ; je les aurais foulées aux pieds sans les remarquer, tant elles étaient peu apparentes.

— En voilà une, m'écriai-je, deux, trois, dix, vingt, et, me précipitant sur la mousse, je me mettais en devoir d'arracher ces précieux cryptogames.

Mon guide, appuyé sur son bâton, était ravi de ma joie.

— Doucement, dit-il en contenant mon ardeur ; d'abord, point de cris, parlez bas, et, avant de toucher à rien, examinons un peu les environs et assurons-nous que nous ne sommes pas épiés. Il fit le tour du sapin à l'abri duquel cette végétation printanière s'était développée, et, satisfait de son examen, il tira son couteau, coupa les morilles avec précaution au niveau du sol, en ayant bien soin de ne pas endommager la souche, qu'il appelait la *racine;* puis ramassant un peu de terre noire, il en frotta tous ces tronçons et ramena la mousse et les herbes avec tant d'art qu'il était impossible d'apercevoir aucune trace de la belle récolte qu'il venait de faire. « C'est pour dépister les curieux, » disait-il. « Quand on sait des coins, ce n'est pas pour les divulguer à tout le monde. » Il fit de même dans plusieurs autres gîtes, sur lesquels il tombait comme s'il eût donné rendez-vous aux champignons, et chaque fois, lui de rire à la muette, et moi de m'extasier. Tous les chasseurs de morilles comprendront mon émotion. Ses poches et les miennes étaient remplies ; nos habits étaient gonflés comme des outres et battaient agréablement les mollets.

— Pourquoi, lui dis-je, n'avez-vous pas pris un panier ou un grand mouchoir pour contenir notre chasse ?

— Les paniers, les mouchoirs, tout ça est bon pour les orgueilleux qui aiment à se pavaner et à jeter de la poudre aux yeux des sots. J'ai même vu de ces paniers en forme de gibecière, avec une croix fédérale peinte sur le couvercle ; mais ce sont des vanités qu'un vrai *morilleur* ne doit pas se permettre. Il suffit d'un pareil dra-

peau pendu en bandoulière pour attirer tous les gamins et perdre ainsi le fruit de cinquante ans de recherches.

Tout-à-coup il s'arrêta auprès d'un vieux tronc de sapin, qui se consumait lentement et sur lequel s'étalait un parterre de végétaux microscopiques de toute espèce.

— Connaissez-vous les *oreillardes?* me dit-il; c'est ça un champignon excellent et productif; regardez un peu par ici.

Et il me montrait des corps *bruns*, dont la surface tourmentée rappelait assez celle d'un cerveau humain; je reconnus l'*Helvelle géante*, dont j'avais vu des dessins, mais que je n'avais pas encore rencontrée en nature; plusieurs croissaient sur le tronc même et un grand nombre s'épanouissaient sur le sol environnant. Mon guide était enchanté.

— Ce sont des *oreillardes doubles*, mais il y en a aussi de *simples*, et, tenez, cette plante qui ressemble à une petite tasse, en est une.

— Mais c'est une *Pézize* et non une Helvelle.

— Une quoi? Je vous dis que c'est.....

Il fut interrompu par une voix.

— Dites donc, père Daniel, les morilles donnent cette année, hein? Allons-nous faire un tour ensemble?

— Dieu vous aide, M. Duret, je suis votre serviteur! Enchanté qu'il y ait des morilles; c'est une preuve que la terre est humide et que le soleil est chaud. Avez-vous tiré des bécasses cette année? j'ai vu plusieurs fois votre chien quêter dans les broussailles, la sonnette au cou. C'est une belle bête et qui travaille bien.

Tout en parlant, le vieux Daniel s'était approché de son interlocuteur sans avoir l'air de s'inquiéter de moi; mais il avait eu le temps de me dire à voix basse : Cachez-vous, nous nous retrouverons. — Je me blottis dans un fourré et je vis, après une discussion assez animée, M. Duret ouvrir un de ces fameux paniers gibecières dont je venais d'entendre l'amère critique, et, tout en jetant à droite et à gauche des regards inquisiteurs, plonger sa main dans la poche de Daniel, et, avec les plus grandes précautions, en faire passer le contenu dans son escarcelle. Toutes les poches furent successivemen vidées, puis M. Duret, tirant de sa bourse une pièce d'argent, la tendit au vieillard et disparut. Celui-ci revint à moi tout joyeux.

— Vous m'avez porté bonheur, me dit-il; j'ai gagné cinq francs; voilà mes meilleures aubaines; personne ne paie comme les chasseurs qui veulent briller coûte que coûte. Ce soir ceux qui l'entendront se vanter au milieu d'un cercle d'admirateurs et de jaloux, ne se douteront guère du marché qui vient de se conclure derrière ces buissons.

(La suite à la prochaine livraison.) L. FAVRE.



Lith. de H. Furrer.

PRÉBENDES DES PASTEURS DE NEUCHATEL

DÈS LES PREMIERS TEMPS DE LA RÉFORMATION

Il est intéressant de rechercher quelle a été, dès les premiers temps de la réforme, la situation matérielle que les événements ont faite à nos pasteurs, les modifications qu'elle a subies dès lors, et les circonstances qui ont amené la création de postes nouveaux. En suivant pas à pas les relations établies entre les pasteurs et les Conseils qui avaient mission de les salarier et de pourvoir aux besoins du culte, on assiste aux mystères du ménage, de la vie intime et journalière d'une période de renaissance morale et religieuse connue généralement par ses côtés extérieurs les plus saillants. Cette histoire restreinte nous offre le spectacle toujours nouveau des tiraillements inévitables qui naissent entre le fonctionnaire salarié et celui qui paie, soit que la mauvaise humeur ait pour cause le quart-d'heure de Rabelais, ou qu'elle soit provoquée par des réclamations sans fin ou par des demandes réitérées d'augmentation de traitement. Les temps étaient bien changés; à la vie opulente des chanoines dotés de gros revenus, avait succédé la simplicité évangélique; les prébendes des ecclésiastiques, au lieu de recevoir, comme jadis, de continuels accroissements dus à la piété des fidèles, étaient devenues d'une inexorable fixité. Bien plus, une grande partie du salaire était délivrée en nature; c'était du vin, du grain, que le ministre était obligé d'aller chercher lui-même, et comme ces denrées provenaient de dîmes perçues sur certains territoires, il fallait trop souvent se quereller avec les paysans pour obtenir la part déterminée par la loi. Il n'y a pas si longtemps que ce système est aboli dans plusieurs de nos paroisses, et l'on voyait naguère le pauvre ecclésiastique du Val-de-Ruz et des Montagnes allant de demeure en demeure recueillir en argent ou en nature *ses émines de moisson*, qui formaient une part notable de son revenu.

Les registres des Conseils de la bourgeoisie de Neuchâtel contiennent de nombreux arrêts [1] relatifs aux pensions des ministres de la ville, et des décisions curieuses et fort instructives sur des demandes inopportunes d'augmentation d'appointements. Je me suis borné à transcrire ces passages, qui, à eux seuls, constituent une histoire plus intéressante que si on les eût résumés dans un récit. Mais avant

[1] Ils m'ont été communiqués par M. le professeur Ladame, auquel on doit de précieuses recherches sur ce sujet.

d'aborder cette partie du sujet, il est bon d'établir la situation de l'Eglise et de la commune par quelques notions historiques.

Le territoire de Neuchâtel faisait partie du diocèse de Lausanne, et les ecclésiastiques relevaient de son chapitre. C'est en cette qualité que, dans la charte de 1214, l'évêque de Lausanne fut reconnu juge des différends auxquels elle pourrait donner lieu entre les seigneurs et les bourgeois de Neuchâtel. L'acte de combourgeoisie de 1406, en substituant l'Etat de Berne à l'évêque, lui ôta ce droit temporel, mais le spirituel lui demeura tant que le régime catholique fut en vigueur.

Le chapitre de Neuchâtel, composé d'un prévôt et de onze chanoines, s'était enrichi des dons des seigneurs, tant dans l'Etat qu'au dehors, et des fondations des particuliers. Dans ce clergé étaient encore des chapelains pour le service des chapelles de la ville et du dehors, le curé et son vicaire. Les chanoines joignaient en outre d'autres prébendes à leur office, en sorte qu'ils étaient richement pourvus. Les prières autour du lit des mourants et des morts, les services funèbres, les dons faits pour conjurer la condamnation éternelle, tout cela contribuait encore à augmenter le revenu des ecclésiastiques.

Lorsque la réforme fut établie définitivement en 1530, le culte, dépouillé d'images, d'ornements et de musique, fut rendu purement spirituel. Dès 1539, deux ministres furent régulièrement installés, et le service divin consista en deux prêches chaque dimanche, l'un le matin, l'autre le soir, et un catéchisme pour la jeunesse, fait par le diacre entre ces deux services. Une prédication fut aussi fixée au mercredi matin; la police prit des précautions pour que les exercices de dévotion fussent suivis avec assiduité. Deux personnes étaient préposées « pour inciter les gens d'aller à l'église, » et il était défendu sous peine d'amende de se promener durant les exercices religieux.

Quelques catholiques fidèles émigrèrent; les autres, isolés et abandonnés, durent cacher leurs sentiments, et en assez peu de temps la nécessité locale et le caractère national firent du peuple de la ville des calvinistes ardents et surtout très rigides[1].

D'après un manuscrit de la bibliothèque du Gymnase, les premiers pasteurs de la ville furent, de 1530 à 1568 : Guillaume Farel, Viret, Fabry, Ant. Marcourt, Tite Malingre, Pierre Caroli, Jean Chaponneau. Pour fournir aux besoins de la ville et des églises du pays, la Classe donnait la vocation, par l'imposition des mains, à ceux qu'elle jugeait dignes du saint ministère; on consacrait des étrangers[2], des maîtres d'école[3], on vit même plusieurs curés embrasser la réforme pour ne pas abandonner

[1] S. de Chambrier, *Mairie de Neuchâtel.*

[2] Thomas Barbarin, de Tubingue, nommé pasteur à Boudry.

[3] De 1562 à 1565, on consacra au saint ministère Sim. Clerc, de Fenin, maître d'école à Boudry. Sébastien Flori, maître d'école à Coffrane; Pierre de Paief, maître d'école à Neuveville; Firmin Aquarye, maître d'école à Dombresson; Guill. Perrot, de Morteau, maître d'école à Neuchâtel, etc.

leur troupeau; ainsi Emer Beynon, curé de Serrières, Jean Droz à Corcelles et Coffrane, Pierre Marmod à Dombresson et Savagnier, Etienne Descombes, du Locle, Thomas Petitpierre à Buttes et St-Sulpice, qui fut 43 ans curé, puis 32 ans ministre, et qui mourut âgé de 99 ans.

Les biens d'église, comme on les appelait, donnèrent lieu à des débats violents entre Jeanne de Hochberg et ses sujets; toujours à court d'argent, la princesse croyait avoir sous la main un excellent moyen de s'en procurer; elle alla jusqu'à déclarer positivement qu'elle vendrait ces biens pour en transporter la valeur en Bourgogne et l'employer, disait-elle, à l'usage pour lequel ils avaient été légués à l'Eglise. Il fallut une résistance énergique, surtout de la part des ministres, pour l'empêcher de mettre son projet à exécution, et pour la décider à prélever sur ces biens, dont elle s'était emparée, les prébendes des ecclésiastiques protestants. Mais elle supportait si impatiemment cette charge, que l'Etat de Berne dut intervenir auprès d'elle pour l'obliger à payer la pension de Farel[1]. C'est probablement cette antipathie pour la réforme qui l'engagea à remettre, par l'acte de 1539, le traitement des pasteurs de la ville aux soins des Quatre-Ministraux.

On lit dans cet acte : « Nos chers et bien aimés les Quatre-Ministraux, le conseil et comunauté de notre ville de Neuchâtel étant manants et résidants en elle, nous ayant fait requête et supplication, plusieurs et diverses fois, de leur vouloir laisser les biens que les gens d'église avaient accoutumé de tenir en notre comté de Neuchâtel, pour iceux mettre en usage divin, attendu qu'aucunement ne nous en voulions enrichir, et leur vouloir permettre pour la nourriture des pauvres indigents étant à l'Hôpital-Dieu et l'hôpital de la dite ville, et iceux biens percevoir et retirer pour l'augmentation de leur dit hôpital, et en cas de nécessité pour la généralité de la dite ville..... Aussi pour ôter les moyens à plusieurs particuliers de notre dite ville et comté, qui tâchent journellement de retirer entre leurs mains les dits biens, par leurs prédécesseurs aumônés et légués aux dites églises, qui pourraient demeurer incorporés au dit hôpital et usage divin sans être distraits et démembrés; pour lesquels différends apaiser et pacifier avons envoyé notre maître d'hôtel, Georges de Rattières, etc. »

Après avoir établi que les dîmes et revenus des dîmes de la mairie sont remis à l'hôpital, que la princesse abandonne la maison de l'hôpital et celle des ministres, l'acte contient : « Semblablement que ceux de Neufchâtel, pour et au nom du dit hôpital, soyent tenus de nous décharger de l'Etat de trois prédicants, à savoir de deux à Neuchâtel et de celui de la paroisse de Fenin; item plus du maître d'école et du marguillier de l'église, lesquels états reviennent annuellement aux dits prédicants de Neufchâtel, froment 18 muids; au dit prédicant de Fenin, froment 4

[1] Voir *Mairie de Neuchâtel*, page 564, la lettre par laquelle Jeanne de Hochberg engage les Quatre-Ministraux à renvoyer Farel.

muids, vin 4 muids, argent 25 livres dite monnaie, etc., etc..... Au vieux hospitalier, Messire Jean Rosset, froment 6 muids, argent 11 ½ livres faibles, avec la jouissance des biens et fruits du dit hôpital, sa vie naturelle durant.

» Plus les dits de Neuchâtel payeront aux sept chanoines par nous ordonnés, c'est à savoir à Messire Guy de Bruel, Amé Favier, Jean de Lugnez, Jean de Biolley, Jean de Cochenant, Benoît Chambrier, Jacques Baillods, leur vie durant, à un chacun d'iceux 100 livres faibles au jour St-Martin d'hiver.

» Et pour ce que les dits biens des dits prévôt, chanoines, chapelains, hospitaliers devant nommés, ne sont suffisants pour fournir aux choses et états dessus mentionnés, mêmement à la nourriture des pauvres du dit hôpital, iceux dits de Neuchâtel percevront les dîmes de grains et de vin des villages de Fontaines, de Boudevilliers et de Fenin et la dîme de vin de St-Blaise, etc. »

La ville était de plus chargée de l'entretien de l'église, des cloches et de l'horloge.

Passons maintenant à l'examen de chaque poste en particulier.

PREMIER ET SECOND PASTEURS

L'acte de 1539 fixait le salaire des deux prédicants, pour chacun d'eux à :

Froment, 9 muids, soit 216 émines.
Vin, 9 idem, » 1728 pots.
Avoine, 2 idem, » 48 émines.
Argent, 200 livres faibles, soit 80 livres tournois[1].

Cet état de choses subsista jusqu'en 1650 où, sous le nom *d'augment* et sur les réclamations des pasteurs, on ajouta à leur traitement une certaine somme, mais sous la réserve du *bien plaire*, c'est-à-dire qu'elle pouvait leur être retirée dès que la bienveillance des conseils ne leur était plus acquise, ou dès qu'une circonstance jugée suffisante faisait intervenir un vote dans ce sens ; c'est ce qui est arrivé dans

[1] Ce qui, aux prix actuels, équivaut à fr. 2,735.

froment, 216 émines à fr. 2»30	— fr. 496
avoine, 48 id. à fr. 1»60	— fr. 76
vin 1728 pots à fr. 0»65	— fr. 1123
en 1581, 200 lb. faibles équivalaient à 1600 lb. mouton — à 65 c.,	— fr. 1040
Total	fr. 2735

Mais cette somme doit être diminuée des frais occasionnés aux pasteurs par la perception de leurs dîmes.

les années 1650, — 1654, — 1655, — 1662, — 1676, et même en 1818 pour le diacre.

Le 5 *juin* 1644. MM. nos pasteurs ont présenté requête par laquelle ils supplient augmentation de gage. Vu le petit nombre des membres du conseil, l'affaire a été renvoyée jusqu'à plus ample assemblée, et néanmoins il a été passé et arrêté que l'on accorde à M. Chevalier la somme de 100 livres faibles, qne MM. les IV lui feront délivrer.

Le 3 *octobre* même année : MM. nos ministres ayant par ci-devant présenté requête tendant aux fins de quelque augmentation de gage. Il a été passé et arrêté que *pour crainte de conséquence*, leur requête ne leur peut être accordée et néanmoins pour considération, a été à M. Chevalier sa vie durant, pendant qu'il desservira la charge de premier pasteur de notre église, c'est à savoir la somme de 300 livres faibles par chaque année et un muid de froment sur la recette de l'hôpital.

Dans les comptes de l'hôpital, on trouve en effet qu'en octobre 1644, le pasteur Chevalier a reçu 10 muids de froment au lieu de 9 muids, et 500 livres faibles au lieu de 200.

En 1650, le 11 *septembre :* voyant que l'hôpital reste grandement surchargé, par les augmentations de gages qui sont introduites et que même messieurs ont été contraints par les petites années de fournir de grands deniers de leurs recettes pour aider à payer tant les gages de MM. nos ministres qu'autres qui se prennent sur le dit hôpital. Il a été passé et arrêté que les dits *augments* seront reaindés et que les dits gages seront remis en leur premier ordre comme d'ancienneté.

9 *janvier* 1651. — Sur le proposé de M. Chevalier touchant l'augment de son gage qui lui a été retranché, le fait a été remis à un autre conseil, afin d'entendre aussi M. Perrot et ce qu'il a à représenter.

5 *février* 1651. — Sur le proposé de M. Perrot, notre pasteur, aux fins de lui vouloir accorder la même pension qu'il pourra être accordé à M. Chevalier. — Sur autre proposé de M. Chevalier, aux fins de lui continuer l'augment de gage qui lui avait été accordé en 1644.

Le fait ayant été mis en délibération, il a été passé et arrêté, que le même augment de gage qu'avait été accordé à M. Chevalier sera continué, ce même aussi à M. Perrot lui a été accordé le même augment à savoir toujours pour un an, étant entendu de se présenter tous les ans pour en avoir la continuation.

6 *mai* 1654. Les pasteurs sont sommés de paraître devant le conseil pour *la visite de l'église*, MM. de la classe ayant répondu par quatre de leurs députés, qu'ils n'avaient fait aucune visite la présente année dans les autres églises, et qu'il y avait bigarure si on la faisait dans celle de la ville.

A l'égard de la visite de l'église, M. S. de Chambrier donne les détails suivants : « Le Conseil, comme patron et collateur des églises de la ville, prescrit la *visite* chaque année, c'est-à-dire qu'il annonce au doyen de la Classe, qu'au jour désigné

le colloque, ou commission des pasteurs pour le district, doit se rendre à l'assemblée des conseils pour y faire la *visite de l'église*. Elle consiste d'un côté dans les observations que le Conseil peut faire sur la vie, les mœurs, les dogmes, la prédication et la conduite de ses pasteurs; de l'autre, dans celles sur la docilité, la sagesse, conduite et fréquentation des services religieux par le troupeau et sur l'état général des mœurs.

» La députation, à son arrivée dans l'assemblée du Conseil général, se place à la droite du Maître-Bourgeois en chef, qui se couvre, ainsi que le premier député de la Classe. Des discours sont échangés, la députation pastorale se retire et le Conseil délibère sur le compte des pasteurs de la ville; délibération courte, s'il n'y a que des éloges à leur donner. La députation rentrée et informée des observations qui ont été faites, son chef prend la parole et expose les griefs des pasteurs contre le troupeau (dont ils ont rarement lieu d'être contents). L'assemblée se sépare ensuite, puis se réunit à un dîner que donne le magistrat. »

A la fin du XVII[e] siècle, le ministre Girard, long et diffus dans ses prédications, épuisa la patience de ses auditeurs, qui sortaient ordinairement de ses prêches, le dimanche soir, à la lumière des falots. Il mêlait à ses prédications des déclamations en faveur du prince de Conti. Averti plusieurs fois d'abréger ses sermons et de n'y point mêler de politique, il n'en tint pas compte et persista dans ses divagations jusqu'à ce qu'enfin le Conseil de ville demanda son remplacement. L'ambassadeur de France en Suisse, marquis de Puisieulx, représenta ce fait comme contraire aux engagements d'amnistie à l'égard du prince de Conti. Louis XIV intervint. Les cantons évangéliques en firent de même en faveur de la ville. Louis XIV exigea la destitution du gouverneur; la duchesse de Nemours le remplaça sans consulter le roi, qui, blessé de cette conduite, exila celle-ci à Coulomiers pour quatre ans[1].

10 *mai* 1654. Les pasteurs ayant répondu à la sommation que en leur particulier ils ne faisaient aucune difficulté d'acquiéser à la demande, mais que ils devaient se soumettre aux ordres de la Classe.

Il a été arrêté que vu leur désobéissance et qu'ils n'ont pas demandé la continuation de l'augment de gage par devant MM. du conseil suivant la réserve portée pour le dit augment, *celui-ci leur sera retranché*.

3 *janvier* 1655. — Sur la requête de MM. nos pasteurs, tendant aux fins de leur accorder la continuation de l'augment.... Leur requête leur a été accordée pour l'année 1654, sous l'espérance qu'on a qu'ils se présenteront tous les ans eux-mêmes en conseil pour le même fait.

14 *décembre* 1655. — « M. J.-J. Purry est nommé pasteur sous l'ancien gage, » sans l'augment.

3 *septembre* 1656. — Il a été arrêté qu'il sera délivré à MM. nos pasteurs de gage

[1] *Mairie de Neuchâtel*, page 344.

ordinaire la somme de 600 livres faibles d'argent outre le froment, le vin et l'avoine accoutumés. On remplaça le muid de rfoment d'augment, par une somme en argent de 100 livres faibles.

2 *septembre* 1657. — L'augment est accordé à M. le pasteur Purry.

2 *juillet* 1662. Le conseil accorde une retraite de 1000 livres faibles à M. Chevalier malade et infirme, et ramène le traitement des pasteurs à l'ancien gage.

4 *juillet* 1662. M. Rosselet, doyen de la classe, accompagné de cinq sieurs ministres ont prié et requis que l'arrêt passé mercredi passé (2 juillet) au regard de la pension de MM. nos futurs ministres et de celle décernée en faveur de M. Chevalier soit révoquée ou modérée.— Le dit arrêt a été trouvé juste et légitime et par conséquent confirmé et approuvé dans tout son contenu sans pouvoir être violé ni altéré en façon que ce soit. Et puisque les dits sieurs n'ont contentement du dit arrêt, il a été passé à présent l'augment accordé aux dits sieurs ministres est absolument et entièrement aboli et retranché pour l'avenir et seront les dits sieurs priés de vaquer à l'élection de deux sieurs ministres promptement et selon l'ordre sinon: sera *avisé de se pourvoir ailleurs.*

3 *décembre* 1662. MM. nos pasteurs ayant eu entrée dans le conseil, ils ont en premier lieu remercié, de la grâce qu'on leur a faite en leur accordant le payement du déménagement de leurs bagages et aussi le payement des robes qu'ils ont fait faire. En second lieu, ils ont prié et requis leur vouloir accorder le même augment que percevaient MM. Chevalier et Purry défunts, pour plusieurs raisons. — Leur requête leur a été accordée.

8 *de Apuril* 1676. Il a esté arresté que M. le Maître-Bourgeois accompagné de l'un des S[rs] Maîtres des clefs s'adresseront à M. le doyen de la Vénérable Classe ou à son absence à M. le vice-doyen pour l'aduiser à ce que l'on mette ordre que MM. nos Pasteurs viennent en Conseil pour faire la visite d'Iceux suivant les anciens ordres accoutumez et ensuite de la promesse que MM. les députez de la dite Classe ont faite l'année passée.

2 *de May* 1676. M. Elie Perrot, ministre à Lignières et Juré, estant comparu accompagné de MM. D. Girard et J. Rod. Osterwald, nos pasteurs, le dit S[r] Juré a souhaité la grâce, la paix et la bénédiction avec offre de la cordiale amitié et affection de la part de MM. de la vénérable Classe de ceste souveraineté, et a faict entendu qu'il a receu de mes dits S[rs] de la Classe de se présenter dans ce conseil pour faire la visite de mes dits S[rs] nos pasteurs, ainsy qu'ils l'ont trouvé à propos de faire, vu qu'elle ne se peut faire que quand bon leur semblera' et que nous avouyons que cela dépend deux et en outre a demandé à MM. du Conseil se mes dits S[rs] nos pasteurs preschent la pure et orthodoxe parole de Dieu ainsi qu'elle a esté instituée par Nostre Seigneur J. C. s'ils administrent le Saint-Sacrement ainsi qu'il a esté institué, s'ils visitent dilligemment les malades, en somme s'ils s'acquittent dignement de leurs Charges et si leur conversation est consonnante à leur prédication.

Les dits Srs Juré et Pasteurs ayant baillé place.

A leur retour, Il leur a esté remercié des salutations et offres de services. Il leur a esté respondu qu'ayant remarqué que Mon dit Sr Juré a dit que la dite visite ne se fera que quand bon semblera à mes Srs de la Classe et que nous devions avouer que cela dépend deux, que l'on ne peut entendre à faire aucune visite sous telles réserves et conditions veu que nous ne dépendons aucunement de mes dits sieurs de la Classe, et que si ils ne se veulent désister de telle réserve, il n'y aurait rien à faire, le dit sieur Juré ayant dit qu'il ne pouvait désister de l'ordre qu'il avait receu de mes dits sieurs de la Classe, et là-dessus, ils se sont retirez et ont prié de bailler le temps de pouvoir aller visiter leur manual de classe, affin de voir l'arrest qui s'y est passé. Au bout de quelque peu de temps, estant rentrez, ils ont dit qu'ils sont contents que l'on passe outre à faire la dite visite moyennant que l'on réserve leurs droits comme aussi ceux de la ville.

Ayant sur ce encore baillé place, il leur a esté respondu que s'ils ne veulent lever la réserve que le sieur juré a représenté et faire la dite visite suivant les anciens ordres accoutumez sans aucune close ni réserve, on ne peut entendre à aucune visite.

Ce qui fut cause que la dite visite fust délayée jusques au 7 juin suivant.

7 *juin* 1676. — Suivant la prière faite à M. le doyen Hory, ministre à Boudry, à ce qu'il eut à bailler réponse, savoir si MM. nos pasteurs veuillent entendre à faire leur visite suivant les anciens ordres ou non. Il a répondu que l'ayant représenté en Classe laquelle s'étant trouvé en petit nombre et même que M. Girard était absent, que l'on n'a pu prendre autre résolution, sinon que mes dits sieurs de la Classe prient que l'on puisse faire une conférence entre MM. les IV Ministraux et les députés de la dite classe, afin de tâcher de tomber de bon accord. Ce qu'ayant entendu, il a été arresté que puisque l'on voit que messieurs de la classe ne cherchent que des renvois sans vouloir passer outre à faire la dite visite que *l'on retranche l'augment que l'on a délivré ci-devant* à MM. nos pasteurs, qu'on le fera notifier à M. Osterwald et aussi à M. Girard, d'abord qu'il sera de retour.

8 *de juillet* 1676. — L'arrest ci-devant passé le 7 de juin, ayant esté déclaré à MM. nos pasteurs et après quelques renvois baillé par M. le doyen de la vénérable Classe, finalement il a été déclaré à MM. les Quatre-Ministraux que l'on estait content que la visite de MM. nos pasteurs se fist suivant l'ancienne pratique. Et à cet effect estant ce jourd'huy comparu M. Fabry, Juré et ministre à Cornaux accompagné de MM. Girard et Osterwald nos pasteurs, lequel dit sieur Juré après avoir souhaité, etc., etc., il a déclaré qu'il a receu l'ordre de leur part, de demander à MM. du conseil représentant l'Eglise de ceste ville de leur déclairer si MM. nos pasteurs preschent la pure et ortodoxe parolle de Dieu, etc., etc.

Eux ayant donné place, il a esté arresté que après leur avoir réciproqué les mêmes grâces, il sera déclaré à mon dit sieur le Juré que nous avons subiect de louer Dieu de ce qu'il luy a pleu nous pourvoir de ministres si esclairez comme mes dits sieurs

nos pasteurs sont, lesquels saquitent très dignement de leurs charges suivant tout ce que mon dit sieur Juré a représenté, mais on prie mes dits sieurs nos pasteurs de de ne faire pas leurs presches plus longs que d'une heure, affin d'avoir plus grand nombre d'auditeurs à leurs prédications, et aussi de ne se point mesler des affaires politiques et de ne pas estre faciles a adiouster croyance au récit que la première famellete leur fera.

Les traitements ont été remaniés en 1699, à l'époque de la fondation du poste de troisième pasteur.

18 *avril* 1701. — M. le maître-bourgeois a représenté que MM. nos pasteurs étant avec MM. les IV Ministraux pour quelques affaires concernant les écoles de cette ville, ils leur dirent par forme de discours qu'ils souhaiteraient bien qu'on pût trouver moyen d'apprécier en argent le vin de leurs pensions d'autant qu'il leur est bien incommode de l'aller chercher à Saint-Blaise, et que d'ailleurs le plus souvent ils sont mal payés et avec le moindre vin qu'il y ait, sur quoi il a été dit que MM. les Quatre confèreront avec MM. nos pasteurs et le rapporteront en conseil pour régler cette affaire en cas que l'on puisse réduire cette pension à un prix modique.

16 *mai*. — Il a été passé que MM. les Quatre traiteront avec MM. nos pasteurs et autres pour leurs pensions en vin, et cela au prix de 72 livres faibles le muid et cela pour *toujours à l'avenir*, bien entendu que si on traite avec eux, ils ne pourront prétendre aucune récompense, lorsque le vin sera cher et que la vente sera haute, ni sous quelque prétexte que ce soit, et *il est fait défense* à MM. les Quatre de recevoir aucune requête d'eux pour ce fait, ni de jamais représenter la chose en conseil.

4 *février* 1703. — Il a été arrêté que dès à présent on retranche pour l'avenir le repas du rechange du maître-bourgeois du mois de janvier. Et comme ce repas revient à la somme de 30 écus petits, il a été dit que l'on prierait MM. nos pasteurs de faire la prière du soir encore deux jours de la semaine dont on conviendra avec eux, et qu'on leur délivrera annuellement la somme de 30 écus petits par billet.

Pendant le 18e siècle, les traitements ont été augmentés par les dons de la chambre économique, par l'établissement des prières publiques de la semaine et enfin en 1788 par la succession Purry.

TROISIÈME PASTEUR.

Ce poste a été fondé en 1699. — Pour en établir le traitement, on prit:

1° Sur la pension des deux autres pasteurs.

2° Sur le traitement du médecin de ville.

1 muid de froment.

1 muid de vin.

3° 500 livres dans les caisses de la bourgeoisie, qui avait reçu en souscription des particuliers une somme de 5,603 livres, 4 sols.

4° Sur la pension du diacre.

Ce poste fut augmenté, comme ceux des deux autres pasteurs, par l'établissement des prières de la semaine, par les dons de la chambre économique et par la succession Purry. — Il recevait en outre une subvention de 18 louis (en 1847) pour son logement.

3 *juillet* 1699. — M. le maître-bourgeois a présenté un projet pour trouver les moyens de faire la pension d'un troisième ministre, lequel projet a été approuvé et on remet à MM. les Quatre d'examiner cette affaire plus particulièrement et à trouver le moyen de faire un fonds pour cela étant parlé à MM. de la Classe.

Même année. — On arrête que la ville fournira par an 500 livres faibles pour constitution aux gages d'un troisième ministre. Pour parfournir aux gages, on prendra sur le gage du médecin de ville un muid de vin et un muid de froment. — On choisit pour troisième pasteur Bernard de Gellieu.

DIACRE.

Le document le plus ancien relatif à ce poste est de 1552; il contient: Nous les ambassadeurs des comtes de Neuchâtel aux Quatre-Ministraux conseil et communauté de la ville de Neuchâtel, salut admyable. Suivant l'appointement que ces jours passés nous avons fait de l'hôpital de la dite ville, nous prions par mode d'ordonner et recommander: Que en outre l'état par le seigneur Gouverneur dressé au diacre, auprès duquel le dit diacre ne peut susciter ni vivre: Que l'y ayez à adjouster à son dit état froment un muid, vin un muid, avoine deux muids, argent vingt livres. Et quant aux autres pensions de ministres, recteur d'école et marrillier en userez au contenu des états dressés à la donation et traité de l'hôpital. De cy vous prions comme peuple chrétien et évangélique suivant le saint commandement de Dieu notre intention et celles des fuerent[1] contes et contesses du dit Neuchâtel que ayez à bien traiter les pauvres au dit hôpital, saintement distribuer le bien et revenu di celui, soigneusement exercer les œuvres de charité comme en avons en vous notre confiance parfaite à Neuchâtel ce 20 mai 1552.

(Signé) : GEMAUDON et JEHAN DESCHELLES.

[1] Défunts.

(La suite à la prochaine livraison.) L. FAVRE.

PROFILS NEUCHATELOIS

AVANT-PROPOS

La nature ne se répète jamais. Il n'y a jamais eu, il n'y aura jamais deux choses, deux êtres identiques en tous points. La matière humaine surtout, notre pauvre argile, pénétrée, amollie par le souffle divin, par la pensée, par l'âme, subit toutes les influences et se prête à des combinaisons sans fin. Tout homme est *lui* avant tout, et ne peut se confondre avec aucun autre. Rien de ce qui l'a précédé, rien de ce qui doit le suivre n'a été *lui*, ne sera *lui*. Il naît, il vit, il meurt pour son propre compte, avec une entière indépendance, un *soi* complet de corps et d'esprit.

Lui-même, lui seul se sent vivre et souffrir, et dans la multitude des hommes, ses semblables, il garde son empreinte native, absolue, sans qu'il puisse ni l'échanger ni la perdre.

Et pourtant ces individualités si tranchées sortent de la même source, du même moule, j'allais dire de la même fabrique, dont la marque originelle reste gravée à leurs fronts, en signes ineffaçables.

Il y a plus: aux traits généraux de l'espèce s'ajouteront les caractères particuliers des races, des pays, des mœurs et des époques. Pour être soi d'abord, et par là, sous ce rapport, unique, chaque homme ne représente pas moins en même temps et ses ancêtres et ses contemporains, la souche lointaine, à laquelle sa filiation se rattache, la nation dont il fait partie, la famille où il est né, plus encore, le lieu qu'il habite, son métier, ses habitudes, son voisinage, car tout le modifie et le façonne d'une manière constante, irrésistible. Mettez-vous à la fenêtre; considérez le premier passant venu, et vous reconnaîtrez à sa tournure, à sa démarche, à ses gestes, à sa figure, à tout, à rien, les formations successives, alluvions, couches, courants et contre-courants qui ont préparé et achevé la composition de cette unité.

Il ne faut ni profondes études, ni savante analyse, pour affirmer que ce personnage inconnu est:

Un homme, comme les Cafres, les Chinois, les Esquimaux, les Indiens, les Alle-

mands, etc., etc., ni plus, ni moins; de la race blanche, arienne, de la sous-race burgonde, établie en Helvétie, probablement fort mélangée de sang gaulois et latin; qu'il est citoyen suisse, de la Suisse romande, du canton de Neuchâtel.

Poursuivant cet examen, on découvre avec non moins de certitude, qu'il n'habite pas le bas du pays, ni les vallées intermédiaires, mais la montagne; qu'il n'est ni fermier, ni paysan. ni marchand de vins, mais industriel, et parmi les industriels, horloger; avec une bonne vue, on indiquerait même sa spécialité dans l'horlogerie. En tout cas son domicile ne laisse aucun doute: les gens du Locle, de la Sagne, des Eplatures ou des Planchettes se distinguent à l'œil nu. On ne peut pas s'y tromper.

D'où vient cela ?

Le climat, la latitude, l'hygiène, le froid et le chaud, le soleil et la lune, mille accidents imprévus, inappréciables, des causes sans nombre, très variées, très délicates, aussi bien physiques que morales, agissent et réagissent sur les opinions des humains, sur leurs qualités, sur leurs vices, et, partant, sur leur physionomie, de sorte qu'en étant *lui*, l'homme n'est jamais *lui*. Mais ce qui le transforme surtout, le modèle, le pétrit, c'est, après l'éducation, l'influence de la société, du milieu immédiat dans lequel il vit et se développe. On ne respire pas le même air, on ne se meut pas dans la même atmosphère, sans qu'il en résulte un échange perpétuel et réciproque d'impressions et d'idées, et par là s'établit une certaine manière commune d'être et de sentir, qui se révèle et se trahit d'elle-même.

Les habitants d'un pays ou d'une localité ressemblent aux objets placés dans un bain galvanique, chargé d'une dissolution quelconque; ils prennent tous la même couleur et le même aspect, tout en conservant la valeur particulière de leur propre métal. Nous passons ainsi dans beaucoup de bassins, et de l'un à l'autre s'opèrent des modifications de détail qui n'altèrent ou du moins ne détruisent ni le type général, ni le caractère individuel. A vrai dire, ces bassins ne sont pas si bien fermés qu'il n'y ait des fissures, des mélanges, des confusions qui déroutent l'observateur. Toutefois, en attendant le cosmopolitisme universel, et l'universel aplatissement, on sera toujours, par quelque endroit, de son pays, de son canton, de son village et de sa famille.

Notre petit groupe neuchâtelois, par exemple, malgré des relations fréquentes et de nombreuses affinités avec ses voisins, s'en sépare assez nettement. Personne ne nous prendra jamais pour des citoyens de Vaud, de Genève ou de Berne, encore moins pour des Francs-Comtois riverains du Doubs.

Mon projet n'est pas de rechercher les traits particuliers de ce caractère national. On ne se connaît jamais bien soi-même; et se peindre avec une glace donne un point de vue faux et une image renversée.

La partie ne peut juger le tout; celui qui est enfermé dans un cercle n'en peut

embrasser d'un coup d'œil la circonférence; en revanche, il pourra très bien en mesurer l'un après l'autre les angles et les rayons.

C'est là ce que je vais tenter. Je veux essayer sur nous-mêmes quelques études fragmentaires dessinées à la plume d'après nature, croquis d'atelier, rien de plus, et d'amateur, non d'artiste. Est-il besoin d'ajouter qu'un travail de ce genre n'offre d'intérêt que pour nous, et ne peut être fait que par l'un de nous Aux yeux des étrangers, le canton de Neuchâtel ne renferme que des Neuchâtelois. Pour nous, au contraire, il n'y en a point: nous ne connaissons point de Neuchâtelois, mais seulement des Loclois, des Buttrans, des Sagnards, des Valanginois, etc., etc.

Nos villages, et tous les villages sans doute, ne se distinguent pas uniquement par des différences extérieures; ils ont en même temps une physionomie morale, si je puis dire ainsi, des humeurs, des goûts, des talents, des défauts aussi, particuliers et permanents. Ce ne sont que des nuances, des demi-teintes difficiles à saisir, perdues dans le ton général et d'ailleurs changeantes, néanmoins sensibles assez pour donner à chaque localité une estampille spéciale, un cachet plus ou moins profondément gravé.

Je n'ai pas la présomption de présenter ces légères esquisses comme des portraits complets, ressemblance garantie. D'abord, il n'y a point de portaits ressemblants, pas même et surtout en photographie. Ensuite, autant de peintres, autant de portraits. Un artiste voit jaune et un autre bleu. Le seul mérite auquel je prétende est celui de la sincérité. J'aime tous mes compatriotes, mais j'aime encore mieux la vérité: Que ceux qui voient autrement, prennent à leur tour la palette et le crayon. Après tout, j'aurai atteint mon but, si j'ai provoqué la réflexion, l'examen, et ramené l'attention à ce principe de toute sagesse: Connais-toi, toi-même.

LA CHAUX-DE-FONDS

SOUVENIR DU TIR FÉDÉRAL DE 1863

Je commence par la Chaux-de-Fonds. Pourquoi ? Je ne sais.... ou plutôt, si, je le sais, et je puis le dire.

— On le devine, la population la plus considérable du canton, son importance commerciale, l'éclat du tir fédéral, resplendissent comme une auréole.

— Oui, tout cela et autre chose.

En ne la mettant pas en tête de ces études, je manquerais une première touche essentielle, un premier trait de caractère. La Chaux-de-Fonds ne souffre pas le second rang; en tout et pour tout, elle prétend marcher au premier rang, guider et non pas suivre. La patience, la résignation, ces grandes vertus des faibles, n'ont jamais été à son usage. Jamais on ne l'a vue, indécise et tremblante, attendre les bras croi-

servait que de *bosses* pour encaver le vin. Bientôt son esprit d'initiative lui suggéra l'idée d'introduire la fabrication de la bière.

Cette boisson était alors presque entièrement inconnue dans le pays. Elle ne l'était cependant pas complètement, car nous la voyons figurer dans une liste de dépenses faites en 1738 par la commune du Locle, à l'occasion de la visite de Monseigneur le gouverneur. Parmi les frais de réception, qui s'élèvent à la somme totale de L. 743, 4 s., 4 d., nous trouvons, «pour vinaigre et bière, L. 2, 10 sols,» ce qui indique que la quantité de bière offerte aux hôtes n'était pas considérable.[1]

Bien des obstacles s'opposaient à l'importation et à la fabrication de cette boisson. D'abord elle aurait fait concurrence aux vins du pays, que l'on ne pouvait exporter qu'avec peine; en second lieu, les Neuchâtelois étaient habitués à leur vin, et la quantité de céréales cultivées dans le pays suffisait à peine à la nourriture des habitants, etc.

Nicolas Nadenbousch s'associa avec Abram-Louis Béguin[2], et ils ouvrirent une brasserie à Peseux vers l'année 1770. C'est du moins ce qui semble résulter d'une lettre[3] écrite de Londres le 20 juillet 1770, par David-Adalbert Roulet, à son beau-frère Abram-Louis Béguin, lettre qui contient le passage suivant:

« Vous m'apprenez avoir fait un établissement de bière. Je vous souhaite beau-
» coup de succès dans cette entreprise. Vous souhaiteriez savoir la manière que l'on
» fait le vinaigre de bière dans ce pays, etc. »

Au reste, cette date est confirmée par le mandement suivant, qui montre en même temps que les difficultés dont nous avons parlé n'étaient pas les seules qui s'opposassent au développement de la fabrication de la bière.

Ce mandement se trouve dans les Manuels du conseil d'état[4], sous la date du 3 décembre 1770, et contient:

« Sur les avis donnés à la seigneurie que malgré la disette de grains qui presse cet état, plusieurs particuliers ne laisse pas que d'acheter une grosse quantité de froment et d'orge pour en faire de la bierre, en l'assurant même d'avance chés les paisants, avant qu'il soit battu, ce qui ne peut tendre qu'à augmenter la chereté et disette des grains, le gouvernement dont la principale attention, dans ces fâcheuses circonstances, est non-seulement de procurer aux sujets de cet état toutes les subventions qui peuvent s'obtenir du dehors, mais encore de menager autant que pos-

[1] Ces détails sont extraits des documents précieux que M. Ulysse Matthey-Henry a recueillis avec soin en étudiant avec une rare patience les archives de la commune du Locle.

[2] Cette association avec un Neuchâtelois était peut-être nécessaire, car à cette époque les étrangers ne pouvaient s'établir qu'avec beaucoup de peine.

[3] Cette lettre, ainsi que d'autres renseignements, m'ont été fournis avec beaucoup d'obligeance par M. Jean-Louis Roulet, de Peseux.

[4] Manuels du conseil d'état, nº 114, page 649.

sible le peu de grain qui reste dans ce pais et d'empêcher surtout qu'il ne soit distrait ou appliqué à d'autres usages qu'à celui d'alimenter les habitants du pais, a jugé nécessaire de deffendre, ainsi qu'il le fait par le présent mandement de la maniere la plus expresse à tous les brasseurs de bierre d'acheter du grain, soit dans ce pais, soit ailleurs, pour en faire de la bierre de quelle qualité que ce soit, et avec quelle espèce de grain que ce puisse être, sous peine à tous ceux qui y contreviendront d'être poursuivis à toute rigueur en procedant contre eux par confiscation de tout le grain qui se trouvera chez eux. Ordonnant à cet effet à tous les officiers de judicature de l'état de veiller et tenir exactement la main à l'exécution du present, qui devra être publié en la maniere ordinaire, afin que personne n'en pretende cause d'ignorance. »

Ce mandement fut renouvelé en 1787 et 1790 pour les mêmes motifs, et il paraît que le conseil d'état fit saisir une fois l'orge préparé dans la brasserie de Peseux.

Des mesures aussi sévères nous semblent bien extraordinaires à une époque où les disettes sont devenues impossibles; mais si l'on se reporte au siècle passé, où les guerres dévastaient une grande partie de l'Europe, où chaque gouvernement interdisait la sortie des produits alimentaires et où les moyens de communication avec les autres parties du monde étaient si imparfaits qu'ils ne pouvaient permettre des approvisionnements efficaces, on comprend plus facilement ces mesures condamnées par les idées économiques modernes.

La nouvelle boisson fut d'abord reçue avec un mélange de curiosité et de défiance, et nos grand'pères, après l'avoir goûtée, firent la grimace et savourèrent avec d'autant plus de délices leurs vins généreux, auxquels ils donnaient la préférence. Nous n'avons malheureusement pas pu nous procurer des détails statistiques sur la quantité de bière fabriquée à cette époque. Cependant M. Fritz Nadenbousch, petit-fils du premier brasseur neuchâtelois, nous a raconté qu'il avait entendu dire à son frère que vers la fin du siècle passé, le seul café de la Chaux-de-Fonds dans lequel on servait de la bière en débita dans le courant d'une année deux feuillettes, c'est-à-dire environ 100 pots, et que cette quantité était envisagée alors comme une prodigieuse consommation.

La bière se servait en bouteilles, et coûtait environ 3 batz (42 cent.) le pot.

Nicolas Nadenbousch se maria avec une demoiselle d'Auvernier, et après avoir habité seize ans Peseux, il reçut des lettres de naturalisation en 1781. Ses fils et ses petits-fils fondèrent à leur tour des brasseries au Vauseyon, à Valangin, à Saint-Imier, et plus tard à Serrières, au Locle et à la Chaux-de-Fonds.

Pendant l'époque de la domination du prince Berthier, le gouvernement défendit de nouveau aux brasseurs de fabriquer de la bière, en raison de la disette des grains qui se faisait sentir.

François Burgat fonda, en 1815, la brasserie de l'Ecluse, à Neuchâtel. Cet établissement grâce à la direction intelligente de M. le capitaine Auguste Vuille, a pris un

si grand développement, qu'aujourd'hui il est, dans son genre, le plus important du pays, et sa salle de débit l'une des plus élégantes de la Suisse.

La brasserie de l'Ecluse fut construite dans les dépendances des moulins de la ville. En 1815 elle fabriquait 10 à 12,000 pots de bière; 25 ans plus tard elle en brassait annuellement environ 40,000 pots. Le prix variait pendant ce laps de temps entre 10 creutzers à 3 ½ batz (35 à 50 c.) la bouteille.

Peu à peu le nombre des brasseries augmenta dans le pays, et aujourd'hui on en compte douze, qui d'après une évaluation approximative faite par des hommes experts, fabriquent annuellement environ 1,500,000 pots de bière, dont une faible quantité (environ 30,000 pots) est exportée dans les cantons voisins. Ce qui s'oppose à l'exportation de la bière neuchâteloise, ce sont les droits d'entrée que les cantons de Berne et de Fribourg perçoivent sur cette boisson, et qui sont fixés à 4 centimes par pot. Ces obstacles, mis à la liberté du commerce, ne devraient pas exister entre cantons, et nos voisins, qui cherchent à combattre chez eux l'usage pernicieux de l'eau-de-vie, feront bien de faciliter plutôt que d'entraver l'entrée d'une boisson saine qui, si son prix est peu élevé, supplantera rapidement celle dont on cherche à diminuer l'usage.

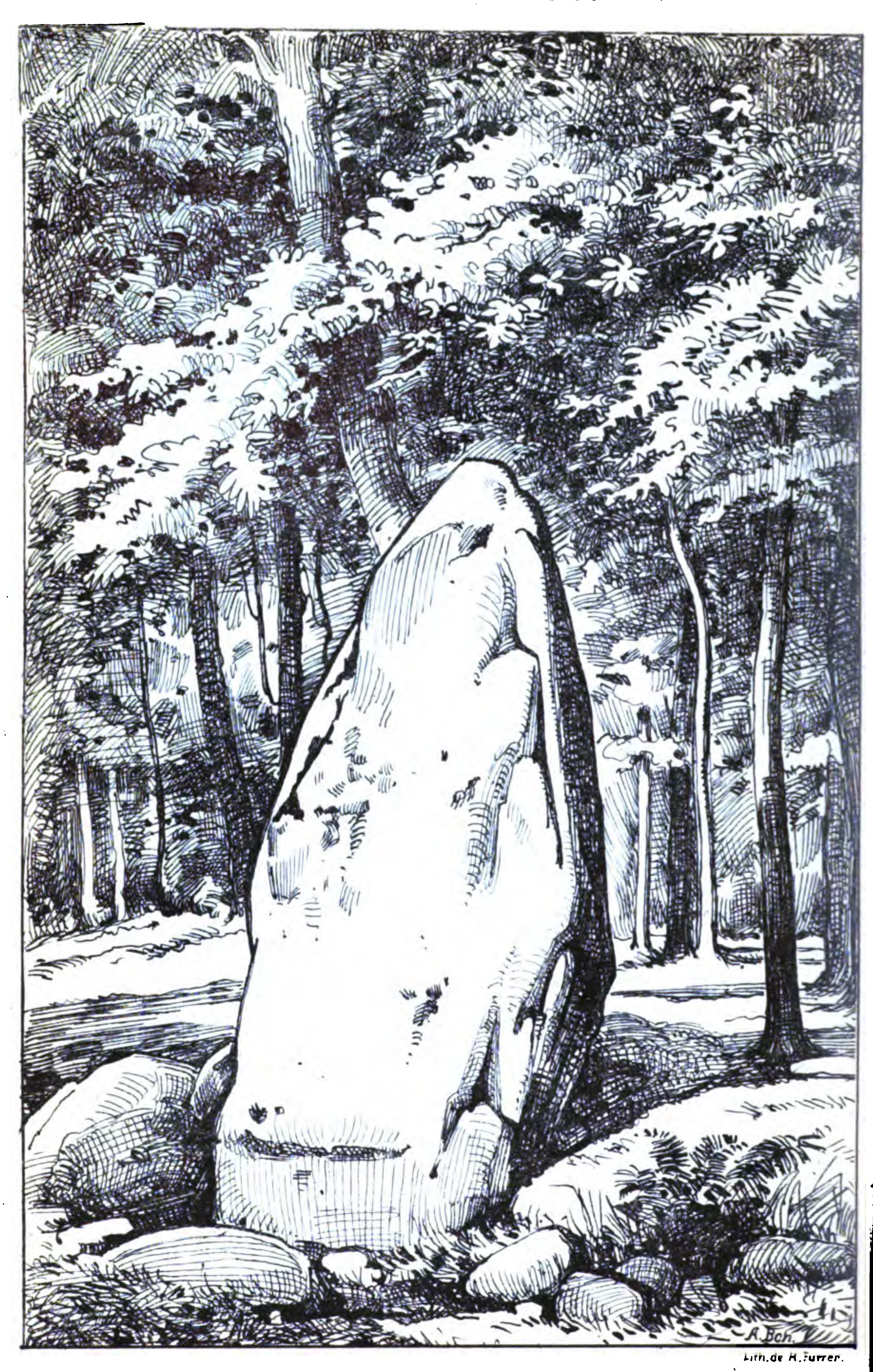
Le canton de Neuchâtel consomme, outre la bière fabriquée dans ses brasseries, encore environ 200,000 pots, qui proviennent des cantons allemands, du canton de Fribourg et des brasseries de Pontarlier et de Morteau. En admettant comme exacts les chiffres approximatifs que nous venons de donner, le canton de Neuchâtel consommerait annuellement 1,670,000 pots de bière, ce qui fait environ 20 pots[1] par tête de population totale.

Toutes nos brasseries fabriquent la bière à la mode bavaroise (untergæhr), le mode de Lyon (obergæhr) est complètement abandonné. Elles tirent l'orge du Val-de-Ruz et de Lignières, mais une grande partie provient de l'étranger.

Quant au houblon, nous sommes complètement tributaires des pays voisins, et si l'on pense que le quintal de houblon coûte en moyenne fr. 200, et que pour 100 pots de bière il en faut 1 ½ à 2 livres, on ne peut s'empêcher d'émettre le vœu que l'on fasse des essais pour la culture de cette plante utile, qui aurait chance de réussite sur les terrains que baigne la Thielle et qui offrirait de grands avantages aux cultivateurs.

Dr GUILLAUME.

[1] Le pot de bière se vend actuellement 40 centimes.



Lith. de H. Furrer.

Menhir de la forêt du Grand Devin.

d'après un Dessin de Mr A. Vouga.

LE MENHIR DE LA FORÊT DU GRAND-DEVIN

Dans le voisinage de Gorgier sont situés trois monuments druidiques qui ont été depuis longtemps l'objet des études de nos archéologues.

Les menhirs ou autels monolythes placés en hauteur, sont trop répandus en Europe pour que nous ayons besoin de répéter ici les nombreuses hypothèses auxquelles ils ont donné lieu, mais il est aujourd'hui hors de doute qu'ils servirent au culte ; cette étude est du reste trop sérieuse et trop spéciale pour que nous empiétions sur un domaine où de plus aptes que nous conduiront un jour nos lecteurs.

Ces menhirs sont placés à peu de distance les uns des autres, sur la lisière de la forêt dite du Grand-Devin (ou Devens). Ce nom seul indique déjà un endroit consacré, mystérieux, où la troupe des habitants du monde enchanté doit venir prendre ses ébats nocturnes.

Le premier, situé dans un champ du côté de vent, est le plus petit ; il porte à son sommet une large entaille, et sur un des côtés un trou de trois pouces de profondeur, où nos archéologues reconnaissent un travail de main d'homme ; granit erratique, comme les deux autres, il avait été recouvert de terre, mais en 1846 il fut déterré et replanté par les ordres et sous les yeux de Messieurs Dubois de Montperreux, d'Osterwald, Otz et Constant Henry, mais il perdit un peu de sa hauteur primitive.

Le second, le plus élevé des trois, est situé dans un taillis à la lisière du bois, du côté de Gorgier ; il a la forme d'une pyramide à quatre faces, dont l'une d'elles, parfaitement unie, paraît aussi avoir été travaillée par la main de l'homme.

Le troisième, que nous reproduisons d'après un dessin de M. A. Vouga, se trouve dans l'intérieur de la forêt, et a été l'objet d'études sérieuses de M. le Dr Clément, qui, après avoir fait creuser autour de ce bloc, rencontra à un pied de profondeur, sous une couche de terre de bruyère, une large dalle de granit rougie par le feu, et sous cette dalle, jusqu'à l'extrémité inférieure du menhir, une grande quantité de charbons de chêne et de hêtre mêlés à la terre.

Nous n'osons rien conclure de ce fait isolé, mais nous espérons que les recherches incessantes de M. le Dr Clément éclairciront un jour les mystères des monuments de cette époque.

Proportions : — hauteur à partir du sol, 8 ' 9 ".
largeur » 3 ' 2 " à 3 ½ '.
épaisseur » 1 ' à 1 ½ '.
au-dessus de la ligne de terre, 3 ½ ' à 4 '.

Ce monument, d'une forme heureuse, surgissant au milieu du feuillage étincelant des hêtres, évoque les souvenirs poétiques des époques primitives, et les amis du pittoresque ne passent pas indifférents près des menhirs de la forêt du Grand-Devin.

A. **Bachelin.**

UN LIVRE DE FAMILLE

Je possède un petit livre relié en parchemin, portant la date de 1638 (Hugues Ramus), inscrite sur la couverture. C'est un registre de famille, dont je donnerai ici quelques extraits, en conservant l'orthographe de l'original.

« Ce present livre m'a sucedé par la mort de deffunt mon pére, en l'année 1669. »

H. Ramus.

« Le 2me jour de may 1682, la terre a tremblé par deux fois entre les deux et trois heures du matin; Dieu nous fasse la grace d'amender nostre vie afin d'appaiser son courroux rigoureux. Amen. »

« Au nom de Dieu. Amen. — Sur le premier jour de juillet 1683, j'ay fait promesse de mariage à Suzanne Faure, fille feu honorable Abram Faure, du Locle, bourgeois de Valangin, et ce par le consentement de sa mère: Dieu veuille que ce soit à une bonne œuvre. Amen. »

« Mémoire des meubles que ma femme a heu en partage avec ses sœurs.

Premièrement :

Un pot de métal.
Une chauderette blanche matière.
Une aiguière de leton.
Un petit chauderon de cuivre.
Un petit criblet blanche matière.
Deux cramaillier.
Une vielle cie à bras.
Une petite cie vielle à main.
Une ache à charpentier.
Une flasque ferrée.
Une solette et un petit martelet.
Une paire de tenailles.
Une ache à main.
Une petite pioche à deux bec.
Une pierre à peser du fer, de 10 livres.

Estain.

Un pot et une bouteille quarrée et cinq plats moyens et petits, — et le tout d'estain commun : qui pese les dites sept pièces — 15 livres. »

Je vois avec plaisir que mes ancêtres épousaient la femme et non pas la dot, et mon arrière-grand-père du 17e siècle devait être un digne et brave homme. Voici comment il rend compte de la naissance de ses enfants :

« Du 7 may 1685, il a pleu à Dieu me bénir d'un petit fils, entre les douze et une heure du soir, et sur le signe du scorpion ; la lune a esté pleine, etc. »

« Le 9 avril 1700, je suis party de Neufchastel avec Marie-Magdelaine pour aller à Theurrerrot, 8 heures de Berne passant à Berthoud—pour y demeurer un an pour aprendre l'allemand contre une fille au ministre du dit village nommé Jakob Lutty, et la fille s'appelle Suzanne.

Le 20 février 1701, ma ditte fille Marie-Magdeleine est arrivée à Neufchastel pour l'avoir faitte revenir à cause de son change que je ne pouvais plus gouverner à cause de sa malice. »

« Remarque considérable, puisque homme vivant n'a ouy dire le semblable. Le vendredy 25 janvier 1695, le lac de Neuchâtel par un temps calme sans vent, il a commencé à gelé et il a tousjour augmenté a gelé plus avant dont le jeudy 31 dit, le sieur Jean-Frédéric Pury, confisseur, et le sieur Jean Depierre, chapellier, tous deux de cette ville ont passé à pied sec sur la glace ce dit jour droit à Portalban ; et demie heure appres, ont aussi traversé le dit lac à pied sec sur la glace qui sont le sieur Nicolas Henzely, maître cordonier, et Abraham Rou, charpentier, aussi bourgeois de cette ville, sans scavoir qu'il y en eut desja des passé, dont ils se sont tous rencontré à la couchée, au dit Portalban ; et le lendemain ils sont revenus sur leur pas ; en toute seureté, puisque pour la foire de Chandeleur de cette ville, qui a esté le 5 février dit an on a traversé le dit lac avec plusieurs traineaux ; le 4 dit, on a commencé et on a retraversé tout le long de la foire avec les dits trainaux quoy que ce ne fut qua bras sans bœufs ni chevaux, et on a mesuré la glace en divers endroits, on a trouvé qu'elle a environ 9 pouces d'épesseur, et le 14 février suivant, par un souffle ou gonfle qui s'est fait dessous la glace, il est sorti un tas ou monceau de glaçons par dessous la glace du lac que le bout du port en a esté renversé quoy qu'il fut de gros quartiers de roche dure, et le dit monceau de glaçons s'est arresté sur le gravié delà le port du costé de bize et de l'auteur et de la largeur d'une moitié maison, et a demeuré longtemps à cause du froid qui continuait et quelque 10 jours appres environ le 21 février, le lac a esté tout rompu et degellé d'une nuit par un vent sans faire aucun mal ni dommage par la grace de Dieu. »

Autre remarque.

« Le 13 décembre 1696, on a fait la dédicasse du *Temple-neuf* que toute la bourgeoisie de cette ville a fait construire par le moyen des contributions des particuliers,

sés, ce qu'il plairait aux événements « d'ordonner de son sort. » C'est par la volonté, la résolution, le courage qu'elle a conquis son influence politique et qu'elle est parvenue à une position industrielle si extraordinaire.

Tout était contre elle; elle a tout vaincu. Sol, climat, difficultés matérielles et morales, rien n'a pu retarder sa marche, rien n'a pu ébranler la confiance qu'elle avait dans sa force et dans son étoile. Sa foi a transporté les montagnes, ou du moins les a transformées, ce qui n'est pas un miracle moins grand. Il lui a été fait selon qu'elle a cru, comme au centenier.

La Chaux-de-Fonds est encore jeune, très jeune. Les doutes philosophiques, les considérations du pour et du contre, les tempéraments indulgents, fruits de l'expérience et des longues études, ne se sont point encore glissés dans son esprit, n'ont pas refroidi son zèle, ou fait hésiter sa main. Ses opinions gardent la verdeur et l'absolu de l'école; elles ont toujours vingt ans.

Si la Chaux-de-Fonds n'était pas de son siècle et de son pays avant tout, on croirait qu'elle a pris pour devise le mot latin: *Audaces fortuna juvat*, la fortune aime l'audace. Toutefois, se montrer hardi, téméraire, ne suffit pas; il faut savoir l'être à propos, au bon moment, avec tact, avec intelligence. Il faut qu'on sente dans cette ardeur juvénile l'aiguillon d'un sentiment vrai, et qu'elle jaillisse, comme une onde écumante, de l'amour du bien.

Or, on ne peut le nier, un vif attachement pour la liberté et le progrès fut toujours, à la Chaux-de-Fonds, le mobile principal, la pensée dominante. Jamais l'intérêt personnel n'y prévalut sur ce qui était à ses yeux l'intérêt public. Cela mérite d'être remarqué, surtout dans un village où la passion des affaires et le goût des plaisirs paraissent absorber toutes les préoccupations.

La Chaux-de-Fonds naquit pour ainsi dire dans une chapelle de Saint-Hubert, et sa physionomie rappelle bien cette origine par plus d'un côté. Elle a l'insouciante bonne humeur et la verve spirituelle, inventive, amusante, sûre d'elle-même, qui distingue les chasseurs.

(*La suite à la prochaine livraison*). FRITZ BERTHOUD.



COSTUME BOURGEOIS DU XVIIIe SIÈCLE

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA FABRICATION DE LA BIÈRE DANS LE CANTON DE NEUCHATEL.

Le portrait du brasseur Nicolas Nadenbousch, que notre artiste nous donne aujourd'hui, offre un double intérêt. Il nous montre d'abord un charmant spécimen du costume bourgeois du siècle passé, et comme il représente le premier brasseur neuchâtelois, il nous fournit l'occasion de communiquer à nos lecteurs quelques renseignements sur la fabrication de la bière dans notre pays.

Ce costume, qui du reste était commun à plusieurs parties de la Suisse et de l'Allemagne à la fin du siècle passé, se compose de la culotte collante, des bas et des souliers à boucles. Le gilet blanc n'est plus aussi long qu'au XVIIe et au commencement du XVIIIe siècle. La redingote en velours vert, sans col, est l'habit de la corporation des tonneliers. On trouve encore en Allemagne et dans la Suisse allemande des vestiges du costume des corporations d'artisans; le velours vert était particulier aux tonneliers, comme le gris bleu clair aux meuniers et les longues redingotes bleu foncé aux charpentiers. Le chapeau monumental était commun à l'Allemagne et à la France; on y reconnaîtra à première vue la forme de celui de Frédéric-le-Grand et de Bonaparte premier consul.

Le costume neuchâtelois, sobre de forme et de couleurs, contraste avec celui des autres cantons de la Suisse à cette époque; c'est un des plus austères, il suffira d'examiner la belle collection de Reinhardt, à Berne, pour s'en convaincre.

D'après les recherches que nous avons faites et les renseignements que nous avons obtenus sur l'origine de la fabrication de la bière, il paraît que ce fut Jean-Nicolas Nathenbusch (ce nom s'écrit aujourd'hui Nadenbousch), qui fonda la première brasserie dans notre pays. Maître Niclade, comme on l'appelait, était originaire de Wolfs. kehlen, dans le landgraviat de Hesse-Darmstadt, et était venu se fixer à Peseux en 1765, où il commença d'abord à exercer la profession de tonnelier. C'est lui qui le premier introduisit chez nous des « laigres » (Lagerfass), car auparavant on ne se

chettes, est un des plus curieux de notre pays. En effet, tous les accidents que l'on peut rencontrer dans le Jura semblent s'être concentrés dans cette région. Petits vallons ombreux, vastes pâturages où l'on marche légèrement sur un gazon élastique, fissures profondes, larges entonnoirs produits par des dislocations souterraines, marais étranges étalant leur tourbe et leur végétation boréale sur le sommet même de la montagne, contre toutes les notions généralement admises, escarpements grandioses dans le Val-de-Moron, enfin bassins et chute du Doubs, en voilà assez pour justifier la réputation du massif de Pouillerel.[1] La vue même que l'on a du Signal possède un cachet particulier; ce n'est plus le panorama immense de la Tourne ou du Creux-du-Vent avec la plaine suisse, les lacs et les Alpes; le tableau est plus intime, et les vastes plateaux du Jura en font seuls les frais. C'est la Franche-Comté avec ses villages, ses cultures et ses forêts, qui prolonge ses ondulations de terrain jusqu'aux Vosges, dessinées à l'horizon par une légère teinte bleuâtre; une profonde coupure, qui rappelle les barrancas des Andes et où le Doubs cache ses eaux sombres, sépare les plateaux comtois de ceux des Franches-Montagnes, où sont éparpillés, comme des points blancs, les chalets et les maisons de la Ferrière, des Bois et de la Chaux-d'Abel. Toute cette scène, éclairée par un beau soleil d'été, animée par les troupeaux innombrables qui broutent les herbages parfumés, et dont les clochettes remplissent l'air d'une harmonie continue, a aussi son charme pénétrant, et l'on se rappelle avec émotion les moments de calme, de rêverie, de contemplation sereine que l'on a goûtés sur cette cime trop peu fréquentée.

Nous redescendîmes vers la cabane de Daniel, et là je réglai mes comptes de manière à lui laisser de cette journée un souvenir agréable. Le soir, notre récolte reçut les éloges des professeurs en cette matière; les oreillardes surtout furent l'objet d'une ovation générale.

Tous les renseignements que je pus recueillir sur le compte du vieillard dont je venais de faire la connaissance lui étaient favorables. Il n'était connu que d'un petit nombre de personnes, qui le considéraient comme un original de la variété la plus rare, mais qui le tenaient pour l'honnêteté même. On ne lui connaissait aucun parent, et sauf les familles bienveillantes qui s'intéressaient à lui, il était seul au monde. Ses ressources, des plus minimes, ne le sustentaient que grâce à sa sobriété et à son économie. Quand les sabots ne donnaient pas, il sciait et refendait le bois pour ses seules pratiques, comme il les appelait; encore fallait-il que le bois fût à son gré; les branches de sapin, par exemple, étaient l'objet de ses antipathies les plus prononcées, à cause des grains de grenaille qu'il les soupçonnait de receler sous leur écorce perfide. On l'a vu plus d'une fois quitter son ouvrage tout-à-coup, prendre ses scies sur son dos et décamper en grommelant. Sa scie s'était émoussée sur un grain de fer, et le tas de bois tout entier tombant en suspicion, il préférait la fuite au danger de gâter ses outils. Mais quand nulle grenaille n'était à craindre, il

[1] On doit à M. Cél. Nicolet des études fort curieuses sur la flore et la géologie de ce massif.

s'acquittait de sa tâche avec un soin, une conscience sans pareille, et des maîtresses de maison, fort difficiles à satisfaire sous tous les rapports, lui remettaient leurs clés sans l'ombre d'une inquiétude. Jamais il n'entrait dans un cabaret; dépenser ainsi son argent lui eût paru une impiété digne de la colère du ciel. Une seule fois on l'avait vu à moitié gris, et ceux qui furent témoins de ce phénomène eurent toutes leurs notions bouleversées et l'esprit sens dessus dessous pendant plusieurs jours. La propriété sur laquelle était sa petite maison ayant été vendue, il avait craint une augmentation de loyer; mais le nouveau propriétaire, loin de lui causer ce chagrin, lui avait donné quittance sans recevoir son argent. La surprise, l'émotion, la joie l'avaient rendu muet, et, sous le coup de ce choc extraordinaire, il avait cru devoir s'accorder une chopine pour rétablir l'équilibre moral. Loin de rétablir l'équilibre, la chopine l'avait rompu; il fallut en boire une seconde. Dès lors il prit des allures tellement inusitées, qu'il ne se reconnaissait plus lui-même, et quand il gravit, le panier au bras, le sentier de la forêt, on l'entendit chanter à gorge déployée une chanson parfaitement inédite et qui n'a pu être recueillie.

En hiver, lorsque le chalet voisin était abandonné, la solitude du pauvre Daniel était profonde, et quand les tempêtes de neige se prolongeaient plusieurs jours, comme cela arrive assez fréquemment dans nos montagnes, sa réclusion était complète; sortir eût été mettre sa vie en péril. Il était resté sans provisions pendant bien des jours. De quoi vivait-il alors? C'est ce que personne ne peut dire. Quant à lui, il ne se plaignait jamais et refusait toute assistance. La seule chose qu'il acceptât volontiers, c'est le lait qui lui manquait pendant l'hiver; aussi de temps en temps quelque fermier, un brave cœur comme il s'en trouve çà et là, lui en apportait une petite provision qu'il accueillait avec la plus vive reconnaissance. Pendant un hiver rigoureux, Daniel resta invisible plus d'une semaine; inquiets, les plus proches voisins entrèrent chez lui et le trouvèrent sur son lit, malade, sans feu, sans aliments, sans secours. La bonne vieille qui me racontait cela pleurait en me dépeignant l'état de dénuement dans lequel on avait trouvé le pauvre Daniel; et lui, toujours serein, toujours digne au milieu de sa détresse, affirmait tranquillement sa confiance en Dieu et son assurance de n'être jamais abandonné.

Tel était l'homme qui m'avait invité à chasser les fouines sur la montagne, lorsque l'hiver aurait donné à leur fourrure son plus complet développement. Je n'avais pas oublié le rendez-vous; aussi fus-je prêt à partir le jour où un laitier, descendu du haut des Combes, vint me dire que j'étais attendu dans la soirée. Janvier déployait toutes ses rigueurs; sous une neige épaisse disparaissaient les murs et les barrières; le soleil, du milieu du ciel serein, versait de la lumière sur la terre, mais point de chaleur; l'air était rempli de parcelles de glace. Le silence morne des régions polaires régnait sans partage, aucun vent ne se faisait sentir, les grands sapins, couverts de givre du haut en bas, étaient immobiles comme des fantômes de glace; la vie animale semblait éteinte, aucun chant d'oiseau ne réjouissait l'oreille;

les craquements de la neige sous mes pieds étaient le seul bruit qui troublât le silence du désert. Bientôt cependant un coup de fusil retentit au loin, mais faible et suivi d'un long écho semblable à un sifflement. Ce son me fit tressaillir et me charma. C'était comme une voix amie qui m'envoyait son salut et me souhaitait la bienvenue. Bientôt j'arrivai en vue de la cabane de Daniel, à demi-ensevelie sous son linceul de neige; le jardin et ses clôtures, tout avait disparu; la cheminée avait son couvercle abaissé; rien ne remuait dans cette demeure qu'on aurait cru abandonnée. Quelques grives pieds noirs[1] appelées *djapes* dans nos montagnes, jacassaient à la pointe d'une longue perche plantée dans le jardin et qui portait en croix une latte chargée des grappes vermeilles du sorbier, dont elles piquaient les baies avec avidité. Je contemplais ce tableau, dont la poésie austère m'apparaissait comme une révélation, lorsqu'un trait de feu suivi d'un jet de fumée sortit par une fenêtre basse à peine visible, et une détonation sourde, amortie par la neige, troubla un instant le silence; une pluie de grives tomba de la perche et je me précipitai pour les ramasser. Mais il y avait plus de blessés que de morts, et ce n'était pas chose facile que d'attraper ces volatiles, qui faisaient tous leurs efforts pour m'échapper. Je n'en serais jamais venu à bout si Daniel n'était accouru, un rateau à la main; il s'en servit avec tant de dextérité que notre gibier fut bientôt recueilli et assommé convenablement.

— Je comptais sur vous, me dit-il; les fouines sont magnifiques, leurs poils sont d'une longueur énorme; le moment est venu de les tirer.

— Bien, lui dis-je, et je vois qu'en attendant vous ne perdez pas votre temps; sapristi! Neuf grives d'un coup! mais c'est superbe, cela!

— Ce n'est pas mal, en effet; il m'est arrivé cependant d'en abattre quatorze; mais ce n'est plus comme autrefois.

Nous entrâmes dans la maison; je la trouvai dans le même état qu'au printemps; seulement on s'apercevait que Daniel avait pris ses quartiers d'hiver et s'était retranché contre le froid.

Sa chambre avait des fenêtres doubles, ornées dans l'intervalle d'une belle mousse verte émaillée de baies de sorbier semblables à des grains de corail. Au grand poêle chauffé solidement, selon la méthode montagnarde, étaient adossés la chaise et l'établi couvert de sabots ébauchés. Une ancienne horloge à poids faisait entendre le bruit monotone de son balancier, auquel répondait le gazouillement d'un chardonneret qui sautillait, alerte et joyeux, dans sa cage. Qui eût imaginé, en voyant cet intérieur paisible, retiré, qu'un engin de guerre, un boulet de canon, pût jamais y apporter le trouble et la destruction. La chose est presque incroyable, et pourtant rien n'est plus certain. Quelques années plus tard, une section d'artillerie de l'école fédérale de Colombier, faisant une course de montagne, mit ses pièces en

[1] Turdus pilaris.

batterie entre la Chaux-de-Fonds et les Eplatures, et disposa ses cibles au pied de Pouillerel. Le tonnerre des combats retentit et les boulets, hurlant et sifflant, firent rage dans les forêts et endommagèrent de beaux sapins qui n'en pouvaient mais, et de superbes hêtres qui n'attendaient point pareil sort. C'est alors qu'un projectile mal dirigé, un boulet de douze, vint frapper de plein fouet dans la maison de Daniel, traversa le mur comme un château de cartes et bouleversa tout dans la cabane. Heureusement, l'ermite n'était pas chez lui; c'est ce qui lui sauva la vie. Lorsqu'il rentra le soir, qu'il vit les dégâts, son lit brisé, sa chaise et son établi en miettes, le fourneau démoli, les murs ouverts et le boulet accusateur au milieu de la cuisine, à demi-enfoncé dans une casserole, il éprouva une grande angoisse, et resta longtemps muet et immobile au milieu de cette scène de carnage.

— Ce que c'est que de nous ! s'écria-t-il enfin; si je fusse resté à mon établi, j'avais ce boulet à travers le ventre.

Cette réflexion faite, il avait bouché les trous tant bien que mal, avait ramassé les éléments de son lit et s'était couché philosophiquement sur le plancher.

Après avoir exhibé ses grives, dont il avait tué quelques douzaines, il me fit voir ses embuscades pour tirer dans toutes les directions. Sa cabane était quelque chose comme ces canonnières cuirassées actuelles, armées d'un canon qui peut tirer dans tous les sens. Daniel ne se doutait pas qu'il devançait son siècle. Ces guichets ou meurtrières étaient installés avec tant d'art qu'on les ouvrait et qu'on y glissait une arme sans faire de bruit et dans les meilleures conditions pour viser. Je le complimentai sur ses arrangements et m'informai des préparatifs qui nous restaient à faire jusqu'à l'ouverture de notre chasse.

— Aucun, me dit-il, notre rôle est purement passif jusqu'à onze heures. C'est le moment où la lune se couche et où les fouines se mettent en campagne.

Cette communication me rendit sérieux. Que devenir jusqu'à cette heure avancée et sous l'étreinte du froid que la nuit devait développer sur ces hauteurs.

— Diable, lui dis-je, il n'est que trois heures, je suis venu beaucoup trop tôt.

— J'ai encore un autre projet en tête ; à une demi-heure d'ici est une loge où une fouine s'est retirée depuis hier. Cette vermine ne passe jamais à mes amorces, comme si elle me méprisait. J'ai suivi ses pas ces trois dernières semaines, et je connais son chemin comme la semelle de mes sabots. Si vous n'êtes pas trop fatigué, nous irons la faire déguerpir, et si vous êtes adroit, vous pourrez peut-être la tirer. Allez, c'est un beau coup de fusil, qu'une belle fouine dans cette saison.

— Adopté.

Il rechargea son arme. C'était un très vieux fusil à silex, à long canon et à petit calibre. Tout son fourniment était humble comme cette arquebuse.

— Comment ! un fusil à pierre ? pourquoi ne l'avez-vous pas fait transformer ?

— Si je chassais la bécasse, j'aurais fait ce que vous me dites, mais pour l'affût, derrière mes embrasures, comme vous les appelez, c'est suffisant ; ces capsules, ces

pistons sont quelquefois du luxe, et je tire plus de gibier avec ce vieux canon qui vous fait rire, que bien des gens avec des fusils à deux coups damassés et enjolivés. Une bonne pierre, propre, tranchante et bien fixée, de la poudre bien sèche dans le bassinet, c'est tout ce qu'il faut.

Il se revêtit d'une grande houppelande grise, mit un bonnet de coton sur ses oreilles avec son feutre gris par dessus, passa ses mains dans des moufles de peau de lièvre, et nous partîmes.

La neige était sillonnée de pas qui se dirigeaient dans tous les sens. C'était pour moi lettre close, mais Daniel déchiffrait tout cela comme vous liriez votre journal au coin du feu. J'étais étonné de la sagacité de cet homme et de la sûreté de ses observations. Un lièvre avait passé par ici ; plus loin un renard ; le long de ce mur, c'était une hermine qui avait laissé ses traces légères. Les pas de fouine se croisaient avec ceux d'écureuil, et j'appris que les nids de ce dernier servent quelquefois de gîte aux fouines et aux martres. Il lui était arrivé de tirer à tout hasard un coup de fusil dans un nid d'écureuil dans le voisinage duquel venait se perdre un pas de fouine, et sa joie avait été grande en voyant le nid s'animer tout-à-coup et s'agiter comme si une demi-douzaine d'écureuils y eussent pris leurs ébats. Il avait grimpé sur l'arbre et n'avait pas tardé à voir une fouine couchée dans le nid et le regardant avec des yeux féroces. Le cas était embarrassant, mais Daniel n'était pas à bout de finesse, il se dit que puisque l'animal ne s'était pas enfui, il était blessé grièvement et incapable de se mouvoir ; il descendit tranquillement de l'arbre, rechargea son arme et attendit. Une demi-heure après il emportait le nid avec son hôte, qui avait cessé de vivre. C'était une de ses plus belles victoires. Quant à saisir une fouine blessée, il assurait qu'il ne fallait pas y songer ; il avait été mordu une fois si cruellement que, dès lors, il prenait ses précautions pour n'avoir pas à lutter corps à corps avec ces bêtes enragées.

Ces récits nous conduisirent à la fameuse loge. C'était un petit chalet construit en bois ; pendant l'été, il servait de retraite aux vaches des pâturages voisins, mais à cette heure il était complètement abandonné. Nous en fîmes le tour, et nous constatâmes que les pas les plus récents entraient mais ne sortaient pas. La bête y était encore ; elle devait être de forte taille, car les empreintes étaient larges et profondes. Sans perdre un instant, Daniel me posta près de l'ouverture par où il supposait que l'animal s'échapperait, et après m'avoir recommandé la vigilance, il entra dans la hutte. Alors commença un système d'exploration dont un Mohican aurait pu se déclarer satisfait.

— Attention, cria-t-il d'une voix terrible..... gare !

Au même instant, je vis passer devant moi, comme une flèche, une forme noire sur laquelle je déchargeai mes deux coups de fusil ; un peu après, un troisième coup partit d'un trou de la cabane. Tout cela s'était fait en un clin d'œil. L'animal

avait disparu. J'étais penaud et humilié; j'avais cru, dans ma simplicité, que les choses devaient se passer différemment.

Daniel sortit en bourrant son fusil.

— Chargez, me dit-il, vous avez tiré trop en arrière; vos deux coups ont balayé la neige à quelques pouces de la queue. Quand ces vermines courent, il faut toujours prendre de l'avance. Nous allons voir si mon vieux fusil à pierre a mieux travaillé que celui de damas.

Nous suivîmes les traces de notre proie. Des gouttes de sang se montraient çà et là; bientôt nous vîmes la bête qui fuyait mais avec lenteur; elle atteignit un sapin sur lequel elle essaya de grimper.

— Ne tirez pas, me dit Daniel, il faut ménager la peau; si elle nous échappe, nous sommes des ignorants.

Il dégagea la baguette de fer de son fusil, et avec une agilité que je n'aurais pas soupçonnée, il grimpa après la fouine blessée et lui asséna sur la tête un coup si rude qu'elle tomba à mes pieds en poussant des cris. Je lui appuyai sur la gorge la crosse de mon fusil et je l'achevai sans grande peine. Le vieillard était ravi.

— Quelle belle peau, s'écria-t-il, quel poil! La belle couleur grise, et tout le coup dans la tête et dans les jambes, n'est-ce pas merveilleux?

Je n'avais qu'à admirer, mais mon humiliation n'en persistait pas moins. J'espérais prendre ma revanche pendant la nuit; cette idée me rendit mon calme.

Nous revînmes au logis de Daniel. La nuit était venue. Nous fîmes un grand feu. J'avais apporté quelques provisions; Daniel avait de la gentiane. Nous fîmes honneur à tout cela comme des gens qui viennent d'accomplir les douze travaux d'Hercule. Ensuite mon hôte se mit en devoir de dépouiller notre victime; la peau fut enlevée avec une dextérité qui annonçait une longue pratique. Il la cloua avec précaution sur une planche et y inscrivit avec de la craie : numéro IV.

— Puissiez-vous bientôt, m'écriai-je, compléter la douzaine.

Je fus curieux d'examiner l'estomac de la fouine; il était presque vide, à peine pouvait-on y reconnaître quelque débris de souris et de petits oiseaux. Il me montra alors les peaux qu'il avait déjà obtenues dès le commencement de l'hiver, et je remarquai combien peu elles étaient endommagées.

— On me les paie plus cher lorsqu'elles sont intactes que quand je n'ai à présenter que des écumoires. Heureusement mon fusil écarte peu, je charge avec quelques petites chevrotines, et je vise à la tête; mais ça a la vie si dure qu'il faut toujours les achever avec le bâton.

— Je vis aussi quelques peaux d'hermines devant la blancheur desquelles je m'extasiais, mais il secouait la tête.

— Ce blanc n'est pas entièrement pur, dit-il; ce qui me chiffonne, ce sont ces teintes vertes sur les côtés de la tête et du cou. Mais aussi, pourquoi ces maudites petites

bêtes s'obstinent-elles à poursuivre les souris avec un habit si propre, ajouta-t-il en souriant.

Et comme je le regardais avec des yeux en point interrogatif.

— On ne m'ôtera jamais de l'idée, continua-t-il, qu'elles prennent cette teinte en courant dans l'herbe à la poursuite de leur proie.

Cependant la soirée s'avançait. La nuit était calme et sereine; au milieu de leur cortége d'étoiles, brillaient entre toutes les soleils d'Orion, Aldébaran, la Chèvre, Procyon, Sirius, qui versaient des flots de lumière. Le croissant de la lune s'abaissait à l'horizon et allait disparaître derrière les dentelures de la forêt. Une vibration sonore traversa tout-à-coup la vallée et vint animer les échos endormis de la montagne; c'était la cloche de la Chaux-de-Fonds qui sonnait dix heures, selon l'antique usage. A ce moment je vis Daniel ôter son chapeau, et inclinant sa tête blanche, il dit à voix basse ces mots que répétaient nos pères dès que le son d'une cloche se faisait entendre:

Dieu saë por no et avoë no ! (Dieu soit pour nous et avec nous).

Il était inutile de guetter tant que la lune était sur l'horizon; une longue expérience avait appris à Daniel que les fouines n'approchaient de ses amorces que quand l'astre des nuits avait disparu. Cependant, nous terminâmes nos préparatifs, afin d'avoir tout sous la main en temps opportun. Il me fallut avaler deux tasses de café bouillant afin de résister aux atteintes du froid, car notre embuscade était dans la grange, où la température était la même qu'en rase campagne. Les fusils amorcés avec soin furent disposés dans les meurtrières; je chaussai par dessus mes souliers une paire de sabots-pirogues fabriqués par mon hôte. Il prit la couverture de son lit et m'enveloppa avec un soin minutieux, de manière à me laisser les bras libres.

Enfin, la lune était couchée, mais les ténèbres n'étaient pas complètes; la neige émettait une espèce de phosphorescence lumineuse qui permettait de distinguer les objets. Je n'oublierai jamais les sensations que j'éprouvai dans cette grange obscure au milieu de ce froid, de ce silence que rien ne troublait, dans ce coin perdu de la montagne et dans une telle saison. Il était interdit de parler, à plus forte raison d'allumer le moindre bout de cigare pour charmer les ennuis de cette veille. J'eus le temps de me convaincre que je n'étais pas fait pour un pareil métier. Décidément je n'avais pas la vocation. J'avais les oreilles et les pieds gelés, l'onglée me déchirait les mains, j'en avais les larmes aux yeux. Je répétais au fond de mon cœur, avec ce personnage d'une légende neuchâteloise: « Si ce n'était pas pour l'honneur, j'aimerais mieux être dans mon lit. »

Un coup dans les côtes me tira de la demi-somnolence où le froid m'avait fait tomber. Cet avertissement ranima mon attention, et je vis deux formes noires qui parcouraient l'espace occupé par les amorces. Daniel murmura dans mon oreille:

— Quand elles s'arrêteront, tirez celle de droite.... à la tête.

Après bien des évolutions à droite et à gauche, les deux rôdeuses nocturnes firent halte probablement pour manger. Au même instant nos deux coups de fusil retentirent et illuminèrent les alentours, puis l'obscurité parut plus profonde. La porte s'ouvrit rapidement et Daniel s'élança au dehors. Embarrassé dans ma couverture et dans mes sabots, je trébuchai au premier pas que je fis, et j'allai m'étendre tout de mon long le nez dans la neige. Je me débarrassai avec une espèce de rage de toutes mes entraves, et je courus sur les talons du vieux chasseur, que je voyais bondir sur une pente de neige dans laquelle il enfonçait jusqu'aux genoux. Comment peindre cette course effrénée au milieu des bois à cette heure et dans de si étranges circonstances !

— Hâtez-vous ! criait Daniel; elle va nous échapper, coupez-lui la retraite, c'est une bête énorme. Canaille de vermine, va ! si je pouvais lui envoyer un seul coup de bâton sur la tête.

La fouine blessée fuyait en décrivant un cercle, et cherchait à atteindre le point le plus bas de la clôture du pâturage.

— Arrêtons-la au mur, criait Daniel, si elle le franchit nous la perdons.

— J'escaladai la clôture, je trouvai heureusement de l'autre côté une neige moins profonde sous le couvert des sapins, et je pris ma course à fond de train. J'arrivai juste au moment où la bête réussissait à franchir l'enceinte. Voyant sa retraite coupée, elle poussa un hurlement si effroyable que je sentis mes cheveux se dresser sur la tête ; jamais clameur si désespérée n'avait frappé mes oreilles. Un choc sourd la fit rouler sur la terre comme une masse inerte; le casse-tête de Daniel venait de faire son office. C'était le dénouement du drame.

Nous remontâmes la côte; Daniel portait son gibier sans dire mot; il avait assez affaire à reprendre haleine. Arrivés près de la maison, nous trouvâmes l'autre fouine étendue sans vie et presque glacée.

— C'est celle de droite, me dit Daniel, vous avez bien visé et quand même votre fusil est à la nouvelle mode, il ne tire pas mal.

— J'acceptai avec modestie ce compliment du vieux chasseur qui s'adressait à mon arme plutôt qu'à moi-même.

Rentré dans son logis, il alluma sa lampe, afin que nous pussions juger de l'étendue de nos succès. Nous avions tué de fort belles bêtes, mais celle qui nous avait tant fait courir était incomparablement plus grande que l'autre. Ses blessures étaient à la tête, elle avait le crâne et le cerveau traversés par un gros plomb, et malgré cela sa force vitale était si prodigieuse qu'elle avait été sur le point de nous échapper. Pour conserver le souvenir de ce phénomène physiologique, je priai Daniel de me réserver cette tête dont le crâne, préparé convenablement, figure avec honneur parmi d'autres objets du même genre que je conserve précieusement.

Minuit sonnait à la tour du village lorsque je redescendis la montagne pour gagner

mon logis. Daniel, une lanterne à la main, m'accompagna jusqu'aux limites de la forêt. Sans cette précaution, je serais resté enfoui sous la neige jusqu'au printemps.

Le lendemain, j'étais pris d'un rhume abominable qui menaça de tourner en fluxion de poitrine. J'en eus pour plusieurs semaines de tisanes pectorales, pâte de jujube, sinapismes, et tout le cortége ordinaire de ces sortes de misères. Impossible de conserver mes illusions; suffoqué, abîmé par des quintes de toux qui disloquaient toute ma charpente, je renonçai solennellement aux embuscades, aux chasses romantiques, aux fouines et aux expéditions nocturnes. Je reconnus que je m'étais abusé sur mes aptitudes, et que pour mener pareille vie, il fallait posséder un corps rompu aux fatigues et trempé par les rigueurs de soixante hivers.

Quant à Daniel, j'appris qu'il poursuivait imperturbablement le cours de ses exploits cynégétiques; l'hiver l'avait favorisé plus que de coutume: fouines, grives, hermines, renards entraient chez lui par toutes les portes; presque chaque nuit, son vieux fusil tonnait dans la montagne, et un XII monumental brillait, sur la planche où séchait la peau de sa dernière victime.

Bien des années se sont écoulées dès lors; Pouillerel a vu sa cime assiégée par des tempêtes et des orages, son front a été couvert de neiges profondes, la hache a dévasté ses forêts. Chaque printemps ramène sur ces solitudes la verdure, les fleurs, les troupeaux, les chants agrestes des pâtres, mais hélas! le vieux Daniel a quitté ce monde. Quand il m'arrive de parcourir ces hautes prairies, ces bois dont il avait fait son domaine, et qu'il animait de sa présence, je cherche avec regret sa figure vénérable, et je pense avec émotion aux jours qui ne sont plus.

L. Favre.

UN GRAND-PRÊTRE D'AMMON-RA

A NEUCHATEL[1]

M. James de Pourtalès a donné au Musée de Neuchâtel une momie dont la caisse en bois de figuier, parfaitement conservée, montre sur le couvercle une longue inscription hiéroglyphique encore inédite. M. le Dr Vouga, qui a eu la bonté de m'en informer, pense que le public du *Musée neuchâtelois* accueillerait avec bienveillance quelques données sur la manière dont on est parvenu à lire cette écriture imagée.

En publiant donc ma copie faite un peu à la hâte, j'espère d'abord attirer, sur cette intéressante relique, l'attention de philologues plus experts; en outre, mon ébauche de traduction servira de spécimen aux incrédules, en leur montrant comment on peut parvenir à comprendre le sens général de cette espèce de documents.

I. — De l'alphabet egyptien.

Une pierre noire, que les Français trouvèrent dans un fossé du fort de Rosette, donna la clef de la lecture des hiéroglyphes. Chargée d'une longue inscription grecque, dans laquelle le nom de Ptolémée est répété à plusieurs reprises, cette pierre, aujourd'hui conservée à Londres, montre sur sa partie inférieure une série de lignes d'hiéroglyphes interrompues plusieurs fois par des parenthèses ou anneaux, appelés depuis des *cartouches*, qui renferment des hiéroglyphes aussi et toujours les mêmes: un carré, une main, une fleur, un lion, etc. L'idée que ces derniers pourraient être le nom de Ptolémée se trouva bientôt appuyée par la découverte d'une autre pierre bilingue, sur laquelle on voyait *deux* noms royaux en grec, Ptolémée et Cléopâtre, et *deux* anneaux ou cartouches, dont l'un renfermait des hiéroglyphes tout semblables à celui de Rosette. Si ces hiéroglyphes exprimaient le nom de Ptolémée, probablement ceux de l'autre cartouche étaient le nom de Cléopâtre. En effet, aux lettres communes de ces deux noms P, t, o, l, répondaient autant de signes com-

[1] Toutes les notes et citations se trouvent à la fin de l'article.

muns dans les deux cartouches, et les signes se trouvaient transposés convenablement pour changer Ptol en l, o, p, t. Il était donc clair que dans les cartouches, ces mains, ces lions, ces fleurs et ces oiseaux étaient de simples lettres, d'autant plus que le *a* se trouvant dans Cléopâtre deux fois représenté par un aigle, ce même oiseau apparut aussi au commencement d'Alexandre et d'Autokrator. Bientôt on eut déchiffré les noms des empereurs romains, depuis Auguste jusqu'à Décius, ceux des Ptolémées et de plusieurs Pharaons, et l'on remarqua que les cartouches simples renfermaient des noms de monarques, les cartouches crénelés des noms de villes.

Or voici déjà un remarquable renseignement historique obtenu par ces simples noms propres de lieux et de personnes. Salomon, nous dit la Bible, craignant une invasion des Egyptiens, érigea Méguiddo en forteresse[1], et son fils Roboam fortifia quinze villes[2], par exemple : Ajalon, Socho, Beth-Horon. Ce fut en vain. « La cinquième année du roi Roboam, Sisak, roi d'Egypte, monta contre Jérusalem et prit les trésors de la maison royale, et emporta tout.[3] » Aujourd'hui encore, on peut voir à Thèbes le trophée que le vainqueur s'est fait ériger dans sa capitale. Sisak (ce nom se lit à côté de l'image), y est représenté dans des proportions colossales, tenant enchaînés ses ennemis, dont la physionomie juive est frappante.

Chacun des cent trente-trois individus que le roi traîne après lui par une longue corde, porte sur sa poitrine un écusson crénelé qui renferme le nom d'une forteresse ou bourgade prise. Meguiddo y est très lisible et non moins Ajalon, Socho, Beth-Horon qui figurent parmi les villes fortifiées par Roboam.

Le Musée de Neuchâtel possède plusieurs cartouches. D'abord celui du Dieu Ptah-Socharis, que l'on remarque sur le cercueil, formé comme une figure humaine, à l'endroit des pieds. Ce Socharis, pour être nommé dans une comédie grecque[4], n'en est pas moins un dieu très sérieux de l'Egypte, et ses fonctions ont du rapport avec la résurrection. Il jouit du cartouche royal, et est même le premier dans la liste des Pharaons dressée par M. Lepsius[5], parce que les dieux étaient les plus anciens monarques de l'Egypte. Le village de Sakkarah près Memphis porte aujourd'hui encore le nom de sanctuaire de Socharis.

Deux autres cartouches se voient au Musée de Neuchâtel sur une brique qui maintenant se décompose rapidement par le salpêtre. On y remarque trois compartiments; dans celui du milieu est la représentation d'une scène de sacrifice offert à deux personnes assises, qui par les cartouches figurés à leurs côtés (fig. *c* et *b*), se révèlent[6] comme appartenant à une famille royale antérieure à Salomon et Sisak, de sept cents ans environ. (Sisak régna, selon Lepsius, de 961-940 avant Jésus-Christ). C'est le roi Amenhotep I, avec sa mère Amessis Nofret-Ari, qui était négresse (1646-1625 avant Jésus-Christ). Les Egyptiens, par une invasion étrangère, s'étaient vus alors refoulés aux frontières de l'Ethiopie, et ce n'est qu'après cinq cents ans d'humiliations que le père de notre roi, l'allié et le gendre d'un monarque éthiopien, avait commencé la lutte victorieuse qui inaugura ce qu'on appelle

le second empire égyptien, après avoir chassé du pays les Hyksos. Le nom de ce héros était Amasis, c'est-à-dire fils de la lune, et c'est probablement d'après lui que sa femme et d'autres reines de la glorieuse XVIIme dynastie, dont il est la souche, s'appellent Amessis, fille de la lune, tout en se distinguant entr'elles par un surnom ultérieur, comme: la bonne compagne[7], la dame du pays[8], la chérie d'Ammon[9], la maîtresse du Nord[10]. Josèphe[11] nous apprend que notre roi Amenhotep I avait une sœur, Amessis, qui lui succéda sur le trône, et de nombreux monuments nous enseignent que sa mère, dont l'image est conservée à Kourna[12], était Amessis Nofret-Ari « la bonne compagne », une très grande dame, fille, femme, sœur et mère de rois ; elle était de plus une épouse (pallacide) du dieu Ammon, et c'est peut-être en cette qualité, qu'elle est devenue l'objet d'un culte, lequel lui est rendu soit ailleurs, soit dans notre tableau, par un prêtre d'Ammon. « Les hommages qu'on lui a décernés, même dans les époques postérieures, comme à une reine divinisée, sa mention sur un grand nombre de monuments contemporains où elle est représentée ou nommée d'une manière distinguée, tout cela nous force à supposer des raisons politiques, pour expliquer les honneurs extraordinaires accordés à la femme d'Amasis[13]. » Que ce prince ait trouvé en Ethiopie un asile et un point d'appui pour reconquérir son pays, c'est sans doute une bonne raison pour honorer la princesse qu'il y choisit pour épouse, mais il paraît qu'il y avait en outre des motifs religieux qui contribuaient à rehausser la considération de cette noire épouse d'Ammon-Ra. Ce dieu suprême de Thèbes, le Dieu caché[14], est dans la plus ample collection de prières égyptiennes invoqué « dans le langage des nègres[15], » comme s'il devait mieux le comprendre que l'égyptien ordinaire dont ce recueil se compose, et une tradition, à la vérité fort récente, porte qu'Ammon était venu de l'Ethiopie, et avait reçu de la part d'Osiris des pâturages aux environs de Thèbes[16]. Diodore de Sicile aussi décrit une fête annuelle qui représentait « l'arrivée d'Ethiopie du dieu Ammon [17]. »

On peut donc supposer que, comme plus tard les Egyptiens admirent dans leur panthéon le dieu Sutech des Héthiens, au moment de conclure un traité avec ce peuple, ainsi le dieu Ammon et une nouvelle ferveur dans son culte marquèrent le souvenir d'une alliance avec les Ethiopiens, et Amessis Nofret-Ari serait la personnification de ce double rapport de l'Egypte avec sa patrie, dont les naturels s'appelaient *Garamantes* et *Nasamones*[18], c'est-à-dire fils d'Ammon.

Quant à son fils Amenhotep I, son nom peut se traduire par «Ammon est gracieux», donc encore un rapport avec le dieu. « Il paraît qu'à la mort de son père, dit un historien[19], il était trop jeune pour porter tout seul la couronne de l'empire renaissant, et que sa mère partagea quelque temps le trône avec lui. Dans les époques postérieures, il fut divinisé et honoré par un culte ; on possède le nom de quelques-uns de ses grands-prêtres. » Cela explique pourquoi, sur notre monument, il reçoit un sacrifice de concert avec sa mère. D'après une inscription à El-Kab, « il fit une expédition contre l'Ethiopie (Kus) pour élargir les frontières de l'Egypte. »

Il serait à souhaiter que cinq ou six autres personnes, figurées dans le second et

troisième compartiment de notre brique, et désignées comme son père, son frère, sa sœur, etc., chacun avec son nom, fussent aussi des membres de la famille royale, dont ils serviraient à compléter la connaissance; alors notre brique serait plus précieuse qu'un diamant et plus ancienne que la statue de Memnon, car Amenhotep I est d'un siècle plus ancien qu'Amenhotep II, le Memnon des Grecs. Malheureusement, il n'en est pas ainsi. La famille représentée dans le bas du tableau est celle du personnage qui *offre* le sacrifice, du même grand-prêtre d'Ammon et auditeur en chef des appels, que nous possédons en personne, embaumé dans le cercueil donné par M. de Pourtalès. En effet, nous lisons à côté de lui le même titre qui, sur le cercueil, en désigne l'habitant comme premier prêtre d'Ammon-Ra, le roi des dieux, Her sotem asch (Pl. B. 28-36).

Laissons d'abord ces mots incompréhensibles pour dire que le sacerdoce d'Ammon acquit peu à peu une telle prépondérance que, combiné avec un commandement militaire, il a, dans la quatrième dynastie après Amasis, servi de marche-pied au prêtre Herhor pour usurper le trône des Pharaons (Dynastie XXI[e]).

Aussi est-ce probablement par mesure de prudence que nous voyons ce pouvoir rival de la couronne conféré souvent à des princes du sang. Sisak, fils du roi Osorkon, remplit ce poste peu après l'époque de Roboam, et un papyrus qui se rapporte au fils de ce grand-prêtre est conservé à la bibliothèque impériale de Pétersbourg. Le fils est désigné simplement comme prêtre d'Ammon, le père comme premier prêtre et la filiation des degrés, par lesquels on avançait dans cette hiérarchie, nous est conservée par une pierre, aujourd'hui à Munich, sur laquelle un architecte du temps de Moïse raconte aux passants sa longue carrière, et comment il lui fallut trente-cinq ans pour franchir tous les degrés intermédiaires entre le simple prêtre et le grand-prêtre, honneur suprême dont il nous dit avoir joui pendant vingt-six ans. Il est donc probable que la momie qui se trouve au Musée de Neuchâtel est celle d'un vieillard. 2° «Puissé-je atteindre l'âge de 110 ans» (l'âge de Joseph le patriarche), est le vœu par lequel le dit personnage termine sa notice biographique.

II. — La langue.

Le lecteur aura remarqué que jusqu'ici nous n'avons encore déchiffré que des noms propres; et si nous en avons *traduit* quelques-uns, c'était une sorte d'anticipation et bien plus qu'une simple *lecture*. Comment, dira-t-il, est-on parvenu à franchir le cercle étroit des cartouches alphabétiques et à traduire les mots d'une langue perdue, à supposer même que l'on eût réussi à les épeler au moyen de l'alphabet des noms propres? On avait déjà fait un grand pas en s'assurant que l'alphabet étendait son empire au delà des cartouches, et que les éléments gagnés à la lecture de Tibère, d'Arsinoë, etc., servaient aussi à épeler dans les temples, à côté de telle statue humaine, à tête de bélier, le mot a m n, évidemment le *corniger Ammon*, et à côté d'un homme à tête de chacal ou de chien, les lettres a n b u, assu-

rément *latrator Anubis*, l'image expliquant le mot qui originairement devait expliquer l'image. En recherchant ces noms divins dans les papyrus et manuscrits égyptiens, on put remarquer que toujours le nom d'un dieu se trouvait suivi de l'image d'un petit homme barbu, celui d'une déesse de celui d'une femme assise, ainsi que cela se voit sur notre planche, après le nom d'Osiris D. 17, et de Chemi C. 8. Ces images explicatives sont essentielles au mécanisme de l'écriture égyptienne. Mais pour être des noms divins, ce n'étaient pourtant que des noms propres qui n'avançaient en rien la traduction. Que servait-il d'épeler les autres mots, si l'on n'en savait pas la langue ? S'ils n'étaient plus muets, ils restaient néanmoins incompréhensibles.

Cependant, supposons que la France et toute sa littérature viennent à disparaître de la surface du globe, il se trouverait aux Indes, en Suède, en Sibérie, encore assez de Français pour refaire une bonne partie de cette langue. Chaque étranger qui va Paris en rapporte au moins quelques jurons et quelques sottises, et de son côté la France et tous les autres pays expédient à l'étranger une quantité de marchandises qui emportent avec eux leur nom indigène. L'Allemagne nous envoie la choucroûte et le kirsch avec leurs noms, et tout le monde connaît le breuvage qui, en arabe, s'appelle *kahve* (café). Même de l'Egypte, nous avons reçu le nom abbé (apas) *vieux*, et celui des Ammonites[21], qui rappellent les cornes de bélier de Jupiter Ammon.

Il en fut de même dans l'antiquité. Le frère de la célèbre Sapho était un marchand de vin qui exportait dans l'Alexandrie d'alors (Naucratis) le vin blanc de Lesbos ; ce vin était si bon, que les Athéniens le laissaient entrer franc d'impôt dans leur port. Nous avons encore quelques vers dans lesquels elle gronde ce frère de s'être oublié avec la belle Rosine (Rhodopis), en vendant son *erpe*. Or, un ancien commentateur grec nous informe que le vin en égyptien s'appelait *erpe*[22]. Sur les riches tableaux qui décorent ordinairement les tombeaux égyptiens, on voit souvent le défunt assis devant une table garnie de gâteaux, de viandes et de liqueurs, et sur la *carte* en hiéroglyphes, qui accompagne ces bonnes choses, nous déchiffrons, à côté de deux bouteilles, le mot *erpe* écrit dans l'alphabet des cartouches.

Un autre voyageur, Hérodote (II, 69), raconte qu'en égyptien le crocodile s'appelait Khamsa, et à l'aide de notre alphabet, nous épelons Amsah, à côté de l'image de huit crocodiles, dans une vignette « du livre des Morts[23]. » Par hasard ces deux mots *amsah* et *erpe* signifient vin et crocodile non seulement dans l'ancien égyptien, mais aussi dans une langue qui fut encore parlée au bord du Nil dans tout le moyen âge jusque au 17me siècle, c'est-à-dire dans le copte[24]. Nous avons en copte la Bible, la vie de plusieurs saints, et surtout un dictionnaire.

Ce livre à la main, plaçons-nous encore une fois devant le tableau des offrandes où parmi les gâteaux, la volaille et le gibier je retrouve les deux bouteilles susdites et, non seulement le mot *erpe*, mais à côté de l'une, je lis *ouobsch*, à côté de l'autre *tescher*, c'est-à-dire blanc et rouge, selon le dictionnaire. Il s'agit donc de vin rouge

et de vin blanc. De plus, je remarque une côtelette, et à côté le mot *spir*. Le dictionnaire m'apprend que ce mot signifie *latus*, *costa* (côtelette).

Hérodote nous dit (II, 164) qu'en Egypte, les soldats s'appelaient *Kalasiris* ; nous lisons en effet ce mot, soit sur les monuments où il est accompagné d'un homme armé, soit dans la Bible copte, où il désigne le jeune homme de Naïn[25].

Il est donc infiniment probable[26] que la langue de l'Egypte du moyen âge était encore pour le fond au moins celle de l'antiquité, et que notre tâche est à peu près la même que de vouloir refaire le latin des Romains par l'italien d'aujourd'hui. Tâche périlleuse, je l'avoue, mais pas aussi ingrate qu'on le pense.

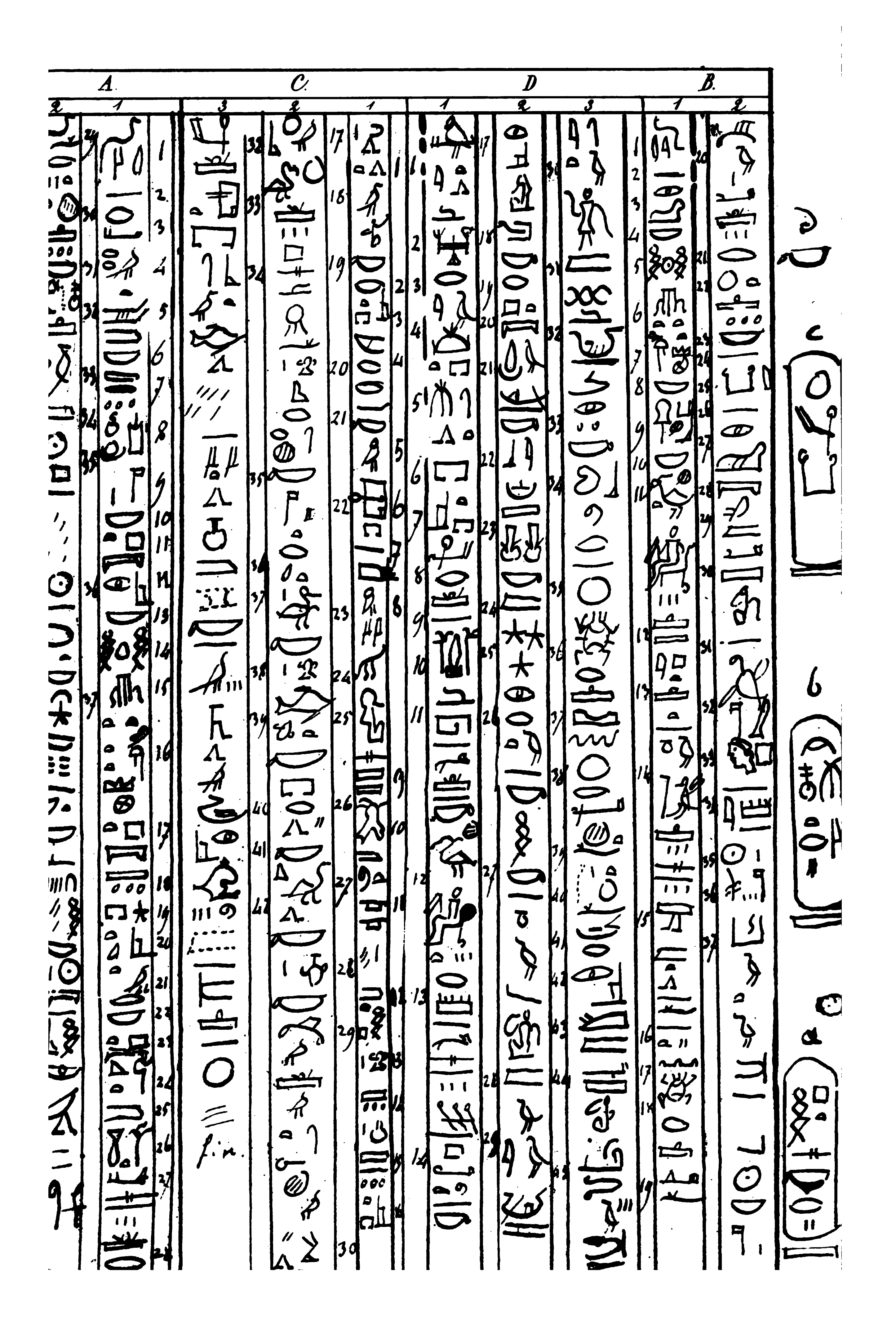
Car heureusement, il existe un moyen de reconnaître le filon antique dans le mélange moderne. C'est le mécanisme de l'antique écriture. Les hiéroglyphes, loin d'être une écriture mystérieuse et illisible, se révèlent à ce point de vue comme un enseignement à lire ou plutôt à comprendre.

C'est que dans les textes écrits avec luxe comme dans les tombes royales et en général dans l'écriture sacrée, le mot se trouve toujours accompagné de l'image, le texte, de la planche. Et, semblable à la musique actuelle, qui ne se contente pas d'exprimer un sentiment, une situation en général, mais qui s'attache aux mots du libretto, et les imite un à un, ainsi, je ne parle pas de ces grands tableaux qui reproduisent la bataille racontée dans le texte à côté, mais j'entends dans ce texte même une quantité d'images qui accompagnent des mots isolés, en répétant leur idée soit directement, soit en rébus.

On verra dans notre planche l'idée du firmament exprimée par quelques étoiles (D. 25), le mouvement par deux jambes en marche (D. 5 ; C. 1, 26, 27, 30, 34 ; B. 15) ; les mots *aua* barque (D. 29), et *at* navire (D. 32), et *da* naviguer (D. 21), suivis chaque fois d'une embarcation ; un plan de maison attaché aux expressions de demeure (D. 4, 6 ; C. 6, 12, 33). Dans le second titre de notre prêtre, savoir *Her sotem as*, qui se retrouve aussi sur un tombeau de Memphis[27], et qui selon une amicale communication de M. Chabas, doit se traduire par auditeur en chef aux appels, littéralement celui qui entend le cri, ce dernier mot *as* (en copte *os* crier, invoquer), est suivi d'un homme qui porte sa main à la bouche (B. 30, D. 17), et cette figure avec le même geste se retrouve après les mots salutations (D. 27) et acclamé (D. 30).

En voilà assez sur ces images *déterminatives* qui, tout en servant de rébus chacune au mot qui la précède, ont encore le mérite de séparer les mots dans cette écriture décorative qui, espacée essentiellement selon les exigences de l'art, ne s'inquiète nullement des nuances de la logique. L'ordonnance symétrique des images semble quelquefois même l'emporter sur le libre mouvement du style et lui imprimer une démarche cadencée et un parallélisme d'idées qui rappelle la poésie des psaumes.

Sur notre cercueil, l'inscription remplit quatre bandes longitudinales dont les deux extrêmes (A B) se font pendant pour le sens et par l'opposition des signes hié-


A.
C.
D.
B.
fin.

roglyphiques ; il en est de même des deux bandes du milieu (C. D.) que pour la planche, nous avons dû briser chacune en trois morceaux.

Défilant comme dans quatre processions, dont les chants se répondraient en graves antiphonies, ces figures aussi se répondent pour le sens qu'elles expriment dans une certaine symétrie que j'essaie de rendre, toutefois en enfermant de crochets ce qui est purement conjectural[28].

III. — Traduction.

A.	
Paroles	1
de Ra	3
Le Horus d'Edfon	4
et de Toum	5
le Seigneur,	6
des deux pays	7
de ?	8
et du maitre	10
du ciel,	11
le dieu	9
Osiris,	12
le Seigneur	13
de l'Eternité	14
dans (la)	15
Région de l'Ouest	16
(dans) le ciel supérieur	18
(sur) la terre	17
(et dans) le ciel inférieur	19
(et) d'Isis	20
la grande	21
la maitresse	22
du ciel,	23
la souveraine	24
dans	25
[l'empire].	26
Ils accordent	27
des pains	28
(et) les délices	29
(et) toute	30
chose	31
bonne et pure	32
en abondance	33
en	34
ce jour	35
et tel autre jour	36
[suit une série de jours de fête].	
Au prêtre d'Ammon N. N.	
(Le nom est illisible.)	

C.	
Lève-toi	1
vers	2
la place	3
que tu aimes	4
dans	5
le palais	6
du	7
dieu Kemi	8
[on ouvre	9
les portes	10
de	11
l'antre]	12
? ?	13-17
[une clarté	18
rayonne	19
sur	20
ta cellule	21
une déesse. . .]	22
ton esprit	23
(est) auprès	24
de ton corps	25
tu te lèves	26
tu emportes	27
ton cœur	28
?	29
?	30
vers	31
le palais	33
sacré	32
tu entres	34
?	35-40
?	
ô bienheureux	41
N. N.	42

D.	
En avant	1
sur le chemin	2
vers (la)	3
région	4
(des nouvelles) naissances	5-6
(vers) le trône	7
sacré	8
de	9
?	10
Les bienheureux	12
te font signe gracieusement	11
ils battent des mains.	13
Osiris	17
t'embrasse,	14
tu sors	18
vers	19
le ciel	20
tu navigues	21
sur le [firmament]	22
tu vogues	23
parmi	24
les étoiles	25
on te fait	26
des salutations	27
dans	28
la barque	29
on t'acclame	30
dans	31
le navire.	32
Tu vois	33
[la victoire sur]	34-35
le serpent	37
malfaiteur,	36
la défaite	38
de l'ennemi	39
?	40
ô image d'Osiris	42
auditeur	43
aux appels	44
N. N.	45

B.	
Paroles	1
d'Osiris	2 3
le Seigneur	4
de l'éternité	5
dans (la)	6
région du soir	7
le Seigneur	8
d'Abydos	9
le Seigneur des	10
bienheureux	11
celui qui les apprécie	13
tant qu'ils sont.	14
Il vient	15
celui qui	16
n'a pas	17
été engendré	18
il donne	19
[des délices]	20
[des pains]	21
et toutes	23
choses	22
à	24
l'âme	25
de l'	26
Osirien	27
auditeur	29
en chef	28
des appels	30
le premier	31
prêtre	32
d'	34
Ammon-Ra	35
le roi des dieux	37
N. N.	38

IV. — Remarques.

De ce texte verbeux, il n'y a que la colonne D qui ait de l'intérêt[9], et la phrase C. 22-24: *Ton esprit rejoint ton corps.* Ce dogme fondamental se trouve souvent, dans les tableaux des tombes, représenté d'une manière moitié symbolique, moitié directe. Par exemple dans les monuments de l'Egypte, par Champollion, tome II, pl. 170, 2, on voit un mort étendu sur son lit funéraire, et un oiseau (c'est le même que dans notre planche C. 23) s'approcher de lui en tendant vers son nez une voile de navire, le symbole du vent, du souffle et de l'esprit. L'oiseau *baï* est l'homonyme de l'âme[10] *baï* (en copte), et ainsi par une sorte de calembourg, on doit reconnaître dans cette scène comment l'esprit revient au corps.

Passons à la colonne D.

La mort et la résurrection sont toujours assimilées au coucher et au lever du soleil. Tous les tombeaux en Egypte sont situés dans la montagne de l'Ouest; le défunt, «en entrant dans la montagne», est censé monter dans la barque du soleil[11], qui dans sa course souterraine gagne l'Orient pour s'y lever le lendemain. Mais ce voyage dans le ciel inférieur n'est pas sans danger. La barque est assaillie d'ennemis, de serpents surtout, qui semblent surgir du Nil céleste. Le serpent *apap* « géant », est nommé le plus souvent. Les Egyptiens se complaisaient à individualiser chaque incident de cette lutte victorieuse de Ra, ils croyaient savoir ce qui se passait dans chacune des vingt-quatre heures: témoin les nombreuses tables d'heures qui représentent les vingt-quatre situations de la barque, douze au-dessus et douze en dessous de la terre[12], témoin les cartes célestes qui, ciselées sur les parois des sarcophages, semblent servir au défunt à s'orienter sur les rives bienheureuses. A chaque station, d'autres génies saluent la barque, et le défunt « connaît leur noms. » Les uns, par leurs couronnes rayonnantes, éclairent la nuit devant lui, d'autres le mènent à sa ferme céleste, « abondamment arrosée. »

Je tire ces détails de la carte qui décore le magnifique sarcophage conservé au Musée britannique, et pris pendant longtemps, mais à tort, pour celui d'Alexandre-le-Grand. C'est celui du roi Nectanebo I, l'oncle du dernier roi d'Egypte, de ce malencontreux Nectanebo II qui, dans les romans grecs, passa bien à tort pour sorcier. Contemporain de Platon et de Démosthènes, et soutenu dans ses guerres par le général athénien Chabrias[13], Nectanebo Ier mourut après un règne relativement prospère de dix-huit ans (378-360 avant J.-C.) Voici ce que je lis encore sur son sarcophage: « Le roi Nectanebo est avec Ra dans la grande barque; il demeure comme les dieux du firmament, dans une terre bien arrosée, il connaît leurs noms, étant avec eux[14]. » Et puis[15] « ce tableau enseigne qui sont les dieux de cet endroit, Nectanebo les connaît.... quand Ra arrive dans ce lieu, des génies emportent Nectanebo sur leurs bras. » Des centaines d'hiéroglyphes répètent et varient ces idées sur le dit monument, et quelques tableaux y représentent en grand les barques célestes en donnant le nom de chaque matelot.

Naguère, dans une exposition de Londres, on a admiré comme chef-d'œuvre des orfèvres d'Egypte, une barque en or avec une douzaine de nautoniers, retirée du tombeau d'une reine de ce pays. C'était encore une représentation de la barque céleste.

J. Zündel,
ancien professeur à l'Académie de Lausanne.

Berne, février 1865.

NOTES.

[1] Rois IX, 15.

[2] II Chron. XI, 10.

[3] I Rois XIV, 26.

[4] Dans les Géants de Cratinus, Αἰγυπτιώδης Σώχαρις. Hesych. s. v. Πααμύλης, et Meinecke, fragm. com. gr., III, p. 375.

[5] Lepsius, Kœnigsbuch, nº 1.

[6] Comparez Leps., Kœnigsb., nº 326 et 316.

[7] Nofret Ari Leps., nº 316.

[8] Nebtto. Leps., nº 328.

[9] Mitamun. Leps., 329.

[10] Honttocheb, Leps., 335.

[11] c. Apion, I, 15. Ἀμένοφις εἴκοσι καὶ μῆνας ἑπτά, τοῦ δὲ ἀδελφὴ Ἀμέσσης εἴκοσι ἓν καὶ μῆνας ἐννέα. D'après Manéthon.

[12] Champollion, monuments de l'Egy., II, p. 153. Ce précieux ouvrage a été donné à la bibliothèque de Neuchâtel par le gouvernement français.

[13] Brugsch. Histoire de l'Egy., I, p. 85.

[14] Selon Manéthon (chez Plut. de Is. et Os., c. 9, p. 354). Ἀμοῦν τὸ κεκρυμμένον, ce qui est confirmé par le copte *amuni abscondita*.

[15] Todtenbuch, 164, 6; 165, 7, 8, 9.

[16] Leo Pellaeus, chez Hygin. Astron. : Hammonem quendam ex Africa venisse et pecoris multitudinem adduxisse; pro beneficio ejus Liber existimatur agrum dedisse qui est contra Thebas Aegyptias.

[17] Diod. I, 97, ὃς ἐξ Αἰθιοπίας τοῦ θεοῦ παρόντος.

[18] Plin, N. N. v, 5., nous apprend que le vrai nom des Nasamones était Masamones, ce qui signifie enfants d'Ammon.

[19] Une migration de nègres qui, des bords de l'Indus, se dirigèrent vers l'Egypte du temps de Memnon Amenhotep II, est mentionnée Euseb Chron. II, p· 97. Il faudra peut-être la reculer jusqu'à Amenhotep I.

[20] Il est à peu près impossible d'indiquer à quelle époque vivait le personnage renfermé dans le sarcophage. Le nom est illisible et le sens de l'inscription ne fournit aucune donnée puisque c'est simplement une prière qui, pendant des siècles, fut répétée avec cette régularité absolue qui caractérise les choses égyptiennes; on trouve des fragments de la même prière dans le *Todtenbuch* de Lepsius.

Le caractère de l'écriture pourrait peut-être donner un point d'appui, et ce que l'on

[21] Coquilles fossiles.

peut affirmer, c'est que l'écriture du sarcophage de Neuchâtel est celle de l'époque antérieure à la conquête de l'Egypte par les Romains, donc antérieure à César. Mais il se peut que le monument remonte à une beaucoup plus haute antiquité.

[22] Eustath. ad Odyss. 18, 359.

[23] Todtenbuch, chap. 32, 2, 3 et 4.

[24] Le lac de Timsah, dont récemment, à l'occasion du canal de Suez, il a été question à plusieurs reprises, est le lac des crocodiles.

[25] Luc, VII, 11-16.

[26] Je ferai grâce, cela va sans dire, de citations plus amples du copte, aux lecteurs du *Musée*. Toutefois, ceux qui savent qu'en cette langue le pronom au singulier est identique avec celui de l'hébreu, voudront bien remarquer qu'en effet un *ka*, qui en hébreu signifie *ton*, *tien*, *te*, se retrouve figuré par la corbeille ansée (fig. *d*) de notre planche, au bout de chaque mot qui s'adresse à la seconde personne, par exemple : ton esprit, C 23, est auprès de ton corps, C 25, et ainsi C 1. 4, 26, 27, 28. D 11, 14, 18, 21, 23, 26, 33. Tout le passage D 17-32 qui est ici à la seconde personne, se trouve identique du reste mais à la première personne (figurée par un homme assis) dans le Rituel de Turin, publié par Lepsius sous le nom de Todtenbuch, chap. 15, lign. 23 et 24.

[27] Denon, Voyage en Eg., Pl. 124, 4-6.

[28] Pour la traduction de B, 11-18, j'en suis redevable à mon savant ami M. Chabas.

[29] Colonne A 1-19, se trouve presque identiquement sur un cercueil inédit donné au Musée de Schaffhouse par feu M. Edouard Rausch.

[30] Horapollo hierogl. I, 7, ἀντὶ ψυχῆς ὁ ἱέραξ τάσσεται. Καλεῖται γὰρ παρ' Αἰγυπτίοις ὁ ἱέραξ βαιήθ τοῦτο καὶ τὸ ὄνομα διαιρεθὲν ψυχὴν σημαίνει καὶ καρδίαν. ἔστι μὲν γὰρ τὸ βαΐ ψυχή.

[31] Voyez Todtenbuch, ch. 102, 15, 23, 24.

[32] Nepos in Chabria, II.

[33] Sarcophage de la Mosquée de Saint-Athanase, à Alexandrie. Expéd. franç. Antiq. V., pl. 40, premier groupe vertical, lign. 25-29.

[34] *Ibid.*, 2, première ligne horizontale.

[35] Brugsch. hist. de l'Egy. I, 87.

[36] Brugsch, Recueil de monuments, I., Pl. 18.

PRÉBENDES DES PASTEURS DE NEUCHATEL

DÈS LES PREMIERS TEMPS DE LA RÉFORMATION

(Suite et fin.)

Une seconde feuille, jointe à la première, indique que le traitement du diacre avait été fixé par le conseil le 13 juin 1552, soit environ trois semaines après la lettre précédente, à froment, 4 muids; vin, 4 muids; avoine, 2 muids; argent, 100 livres faibles soit 40 livres tournois.

Les documents manquent aux archives pour connaître l'époque où le traitement du diacre fut porté à :

froment, 5 muids; — vin, 5 muids, — avoine, 2 muids, — argent 100 liv. faibles.

Les changements apportés dans ce poste sont contenus dans les arrêts suivants :

3 *septembre* 1656. — Il a été accordé 100 livres d'augment pour le gage ordinaire de M. notre diacre de la ville.

10 *avril* 1693. — Sur la présentation des pasteurs on accorde: 1° Que le diacre fera un service par semaine; 2° qu'on demandera à la vénérable Classe que le diacre ait voix délibérative et rang en Classe; 3° qu'on portera son traitement aux deux tiers de celui des pasteurs. Ainsi le diaconnat, au lieu d'être rempli par des jeunes gens, sera occupé par des pasteurs qui pourront subsidre convenablement les pasteurs lorsque ceux-ci ne pourront pas faire leurs fonctions. — La Classe accorde la demande avec grande joie.

Le diacre reçoit en conséquence : froment, 6 muids; vin, 6 muids; avoine, 2 muids; argent, 400 livres faibles, maison et jardin.

31 *juillet* 1699. — Le traitement du diacre est modifié à l'occasion de la création d'un poste de troisième pasteur; il est réduit à 4 muids de vin, 4 muids de froment, 600 livres argent. On supprima donc 2 muids de froment, 2 muids de vin et deux muids d'avoine; en échange, on ajouta 200 livres faibles.

Plus tard et sur la demande du Conseil, la Chambre écomomique augmenta la prébende en remettant à la bourgeoisie des capitaux dont celle-ci s'engageait à servir le revenu au diacre.

En 1721. Elle remit 3000 L. t. }
En 1765. » 1000 » } produisant un intérêt de 190 L. t.

23 *février* 1750. — Le diacre Gallot étant mort, le conseil s'occupe de déterminer d'une manière plus précise les fonctions du diacre, et il arrête:

1° Que le diacre est le suffragant né de MM. nos pasteurs.

2° Que vu l'abus qui s'est introduit depuis quelque temps dans les présents excessifs faits au diacre par les catéchumènes, il sera interdit tout présent à l'avenir de quelque nature que ce soit, et que si on apprenait qu'il reçoit directement ou indirectement, on cesserait le paiement de ses gages.

3° Pour dédommager le diacre du chauffage dans le temps de l'instruction, on lui enverra chaque année huit chars de bois dur.

Le 4 *mars* 1750. — La Classe accepte ces conditions.

Le 4 *mars* 1763.— Sur la demande faite par M. de Sandoz diacre de cette ville, aux fins qu'il plaise au Conseil en sa qualité de collateur de toutes les cures de la ville et Serrières, de consentir après la permission qui lui a été accordée par la vénérable Classe, de s'adresser à la Chambre économique pour obtenir une augmentation de sa pension.

Délibéré, sa réquisition a été appointée.

3 *février* 1794. — Sur la demande de M. le diacre Heinzely pour l'augmentation de traitement de 200 L. t. qui avait été accordée à M. Sandoz son prédécesseur; considérant en outre que les fonctions de diacre avaient été augmentées puisque MM. les pasteurs avaient été dispensés d'une partie de l'instruction qu'eux seuls donnaient à la jeunesse pour deux catéchismes qui avaient lieu chaque semaine, tandis que lui diacre a été chargé de donner aussi des leçons publiques de religion. — Délibéré, sa demande est accordée.

16 *février* 1818. — Vu le décès de M. Heinzely, le Conseil arrête pour son remplaçant:

1° Le retranchement de 200 livres qui avaient été accordées à M. Heinzely.

2° Celui des huit chars de bois alloués au diacre en 1750.

13 *septembre* 1830. — On convient à l'égard des trois pasteurs, du diacre et du ministre du vendredi, entre le Conseil et la Classe :

1° Que les pensions payées en froment et avoine seront appréciées en argent d'après une moyenne prise sur l'abri des 24 dernières années, en retranchant les deux plus fortes et les deux plus faibles.

2° Que les traitements se paieront par trimestres.

3° Que tous les douze ans l'état des pensions sera de nouveau fixé sur le prix des denrées d'après le principe porté article 1er.

En conséquence, le froment est fixé à 25 batz l'émine, et l'avoine à 8 batz, et cela pour douze ans à partir du 1er janvier 1831.

Ce qui porte les pensions à la charge de la Ville, non compris les logements et ce que paie le Consistoire de charité, à L. t. 1869,12 sols pour chacun des trois pasteurs, à L. t. 1046,8 sols pour le diacre, et L. t. 790 pour le ministre du vendredi.

MINISTRE DU VENDREDI

Ce poste a été établi par une donation de la famille de Montmollin, en 1709, ainsi qu'on peut le voir par l'arrêt suivant :

Le 1er avril 1709. — M. le maître bourgeois (Louis Dardel) a représenté que M. Jean-Henri de Montmollin, major, a dit que feu M. le chancelier Georges de Montmollin son père, feu le lieutenant-colonel François de Montmollin son frère, feu Georges de Montmollin son neveu, et M. le trésorier Pierre Chambrier son beau-frère, ont destiné la somme de 1500 à 1600 écus petits pour augmentation du service de cette église.

On accepte cette donation en disant qu'on donnerait le poste à un jeune ministre qui ne sera point encore placé, et qu'on confèrera avec MM. les trois pasteurs pour faire prêcher tous les mardis le jeune ministre.

On priera aussi MM. de la Classe de nommer le jeune ministre, en les requérant affectueusement de donner à celui qu'ils choisiront et à ses successeurs rang en Classe.

On recommandera à cet effet le ministre Ferdinand de Montmollin, fils de feu le trésorier. — Celui-ci est nommé le 4 avril 1709.

Le 21 *juillet* 1710. — La Chambre économique venant d'être fondée, le Conseil décide qu'on s'adressera à elle pour obtenir un supplément à la pension insuffisante du ministre du mardi, laquelle n'est que d'environ 400 livres faibles, afin de la porter à la somme de 750 livres faibles, « en attendant que quelques bonnes âmes y joignent et lèguent quelques dons pour le faire subsister un peu plus commodément et honorablement. »

Le 16 *février* 1711. — M. le Maître-Bourgeois annonce que la Chambre économique a accordé 2000 livres tournois (en capital) pour le ministre du mardi. Elle offre des obligations ou de payer en piécettes. — On préfère les piécettes.

Le 21 *décembre* 1792. — M. le Maître-Bourgeois représente que le ministre du mardi a une très petite et chétive pension ; que, pour l'augmenter, il conviendrait de s'adresser à la Chambre économique. — Il a été dit et passé qu'on fera prier la Chambre de se charger annuellement de la somme de 30 écus blancs, soit 90 livres tournois pour le louage d'une maison, en considération que tous les autres ministres, tant de la ville que du pays, sont logés. Que si cette demande est rejetée, on fera dans la suite une autre proposition, savoir que la ville s'en chargéra moyennant que la Chambre lui fasse compter 1000 écus blancs (de capital), « espérant qu'ils feront attention à ce que la ville a fait pour M. notre diacre. »

MINISTRE ALLEMAND

La prédication en langue allemande a été établie en 1679. A cette époque, le titulaire chargé des fonctions de chantre dans l'église française et de maître de musique, offrit de faire une prédication en allemand une fois par semaine. Ce n'est qu'un siècle après, en 1770, que le poste de pasteur allemand fut créé et qu'on sépara nettement ses fonctions de celles de chantre. — L'histoire de ce poste est tracée dans les arrêts suivants :

7 *mars* 1677. — On décide de continuer à payer à David Perrenoud, chantre, une somme de 300 livres faibles par an, pour aussi longtemps qu'il mènera le chant et enseignera la musique, *en attendant qu'on en trouve un meilleur.*

3 *mai* 1677. — Le sieur Pfleger, musicien, ayant offert son service pour conduire le chant des psaumes dans l'église, a été reçu à cette charge et on a remis à MM. les Quatre-Ministraux les conditions auxquelles il devra *enseigner les enfants du collége et dans les maisons particulières*[1].

On n'a pas trouvé le texte de la convention que firent les Quatre-Ministraux avec le sieur Pfleger; les procès-verbaux des séances des Quatre-Ministraux de cette époque n'existent pas dans les archives; mais on voit par le livre des comptes que le traitement fut fixé à :

1 muid de froment. — 1 muid de vin. — 715 livres faibles en argent.

Le froment et le vin étaient payés par l'hôpital. — L'argent, moitié par la *bourserie* et moitié par l'*épargne de vent*[2].

3 *février* 1679. — Le sieur Jean-Jacques Michel, ministre du canton de Zurich, ayant été appelé pour pouvoir conduire le chant des psaumes dans les églises et enseigner la musique, et ayant été examiné à ce sujet et trouvé *idoine* et capable pour cet emploi, et que d'ailleurs *il offre de faire une prédication en allemand* toutes les semaines, — il a été passé et arrêté qu'il sera reçu et accepté pour faire les dites fonctions au même gage et condition qu'on avait reçu M. Pfleger, et afin que le tout se fasse dans les ordres, il sera communiqué à MM. de la Classe à l'égard de la prédication qu'il doit faire en allemand, afin qu'à ce ils puissent donner les mains. Bien entendu qu'au cas qu'on choisisse un jour de la semaine, auquel il se fait une prédication, si le dit sieur ministre vient à quitter, MM. les ministres devront reprendre le pas où ils le quittent et faire la prédication comme précédemment. »

Ainsi, bien que des fonctions nouvelles fussent ajoutées à celles de chantre, le

[1] Le magistrat étendait son autorité jusqu'à fixer le tarif des leçons particulières données par les régents des écoles. Ceux-ci n'étaient pas libres d'avoir chez eux des pensionnaires sans autorisation.

[2] On distinguait l'épargne de vent, et l'épargne de bise, séparées par le Seyon, et administrées par des fonctionnaires particuliers.

traitement ne fut pas changé; mais bientôt le titulaire présenta des réclamations qui, d'abord éconduites, finirent par amener une augmentation.

3 *janvier* 1683. — Accordé à M. Michel un muid de froment et un muid de vin sur l'hôpital, pour augment de gage.

En 1704, la pension fut augmentée de 150 livres faibles, soit 60 livres tournois, pour porter le chant aux nouvelles prières de la semaine qu'on venait d'établir. Mais il paraît que ce fonctionnaire était tenu de se présenter chaque année pour demander cette gratification, car,

le 26 *décembre* 1752. — Le Conseil décide que le ministre allemand ne sera plus obligé de se présenter chaque année pour demander la gratification de 60 livres.

Dès lors, le traitement du pasteur allemand reçut des augmentations importantes de la Chambre économique et lors de la succession Purry.

En 1794. — On accorde 15 louis au pasteur allemand pour se loger. Auparavant on le logeait à l'hôpital.

L. Favre.



PROFILS NEUCHATELOIS

LA CHAUX-DE-FONDS

SOUVENIR DU TIR FÉDÉRAL DE 1863

A cette époque peu reculée, 1518, il y avait sur notre Jura plus d'ours, de sangliers et de bêtes sauvages que d'habitants. Cependant, la plupart des villages actuels, si ce n'est tous, existaient déjà. La Chaux-de-Fonds est le Benjamin de la tribu neuchâteloise, et elle en eut toujours les priviléges.

Sa croissance fut très rapide. Au bout de peu d'années, elle abandonnait le Locle, sa paroisse, pour avoir son propre curé, sa propre église et son propre cimetière. Plus tard, grandie encore et devenue forte, elle voulut marcher seule au temporel comme au spirituel; elle avait à peine cent-cinquante ans et comptait un millier d'habitants. On se demande comment vivait dans cette haute vallée froide et stérile, une population déjà aussi nombreuse? Alors, il est vrai, on se contentait de peu. Pour se faire une idée du régime de nos pères, il faut surprendre à son repas quelque pauvre famille de vachers ou de bûcherons perdus au milieu des bois. Malgré cela et bien que d'anciens titres de cens et de redevances seigneuriales se rapportent à des cultures maintenant impossibles ou abandonnées, il est malaisé de croire que les produits de la terre aient jamais pu suffire aux habitants de la Chaux-de-Fonds.

Attirés et retenus dans leurs solitudes par le besoin de l'indépendance, forcés de lutter contre une nature sévère et de tirer d'eux-mêmes ce qu'elle refusait à leurs efforts, ils se livrèrent sans doute de bonne heure aux travaux industriels. Et si l'horlogerie prit chez eux un si magnifique essor, c'est qu'elle trouva, on peut le supposer, un terrain favorable et des hommes admirablement préparés à cet art délicat. Nous savons d'ailleurs que la fabrication des montres n'eut point d'abord la place peut-être trop exclusive qu'elle occupe aujourd'hui. A côté d'elle et en même temps, durant beaucoup d'années, une foule d'ouvriers habiles se distinguèrent dans d'autres carrières.

Que de noms à citer et qui devraient être illustres au même titre que ceux des Brandt, des Richard, des Ducommun, des Jaquet-Droz. Rappelons-en quelques-uns:

Daniel Othenin-Girard fond des ornements de bronze et de cuivre.

Dubois et le *major Huguenin* se rendent célèbres par leurs émaux.

Jean Courvoisier fait des balanciers pour les essayeurs de monnaies.

Le *capitaine Abraham-Louis Ducommun* est habile fourbisseur et armurier.

Jonas Montandon invente une machine pour râper cent livres de tabac dans un jour, sans en diminuer le poids ni la qualité.

Jean-Louis Pétremand sculpte des meubles précieux, dont la beauté égale ceux de Paris et de Londres.

Jonas-Pierre Courvoisier, *Daniel Jacot*, *Félix Jacot*, se montrent, pour les placages et les incrustations, de dignes émules du fameux *Boule*, dont le nom est resté à ce genre de travail.

Et combien d'autres ! « On ne finirait pas, » écrit le banneret d'Osterwald en 1764, « si on voulait épuiser la liste de toutes les professions qu'on y exerce avantageusement. »

Période étonnante, trop peu connue, et trop oubliée. Proportion gardée, la Renaissance en Italie n'offre pas un plus beau spectacle ; l'étincelle du génie semble avoir touché toutes les intelligences. Le Locle et la Chaux-de-Fonds, comme Florence et Rome au 16e siècle, dans un autre ordre d'activité, deviennent des foyers d'inspiration. Un souffle nouveau, puissant, fécond, ranime la vieille société endormie ; une marée invisible la soulève. Autour des chefs, foyers d'impulsion, se groupent les petits et les faibles, fortifiés et grandis. Tous inventent, découvrent, perfectionnent, tous apportent leur pierre à l'édifice. Chacun peut s'appliquer le mot du Corrége : « Et moi aussi, je suis artiste. »

A côté de maisons honorables, gardiennes fidèles de l'ancienne probité helvétique, qui conservent intactes les traditions d'un passé sans reproche, il s'en est élevé d'autres qui ont dévié peu à peu de ces habitudes sévères, sources de confiance et de bonne réputation. Une concurrence poussée insensiblement à un excès monstrueux, des habitudes sans cesse plus exigeantes, plus impérieuses, ont amené le bel art de mesurer les heures de la vie à n'être plus qu'un métier. On en est venu à faire des montres comme on forge des clous à la mécanique, par centaines, au meilleur marché possible. La Chaux-de-Fonds se vante d'en produire à elle seule plus de 300,000, bon an, mal an ; sur cette quantité fabuleuse, combien le brave maréchal de la Sagne, les Breguet, les Berthoud, et même ceux qui les vendent, en pourraient-ils signer ? On y met un nom pourtant, parfois un nom d'emprunt ; le pavillon couvre la marchandise.

C'est là, sans contredit, une triste déviation de l'antique honnêteté et l'un deplus déplorables exemples des concessions que l'amour du gain oblige parfois d'accorder aux affaires.

A qui la faute ? le public tient à être trompé ; il veut une étiquette, on la lui donne par surcroît, sans augmentation de prix, et surtout sans mystère, sans mensonge.

Le consommateur règne en souverain absolu, en autocrate, et tous les despotis-

mes troublent le sens moral de ceux qui les imposent et de ceux qui les subissent[1].

Du reste, la Chaux-de-Fonds, en ce point, n'est pas plus coupable que tout autre centre de fabrication. Elle l'est moins peut-être. Au bruit de sa renommée, à l'éclat de ses triomphes, des nuées de mouches et de vautours sont venus s'abattre sur elle pour partager la proie. Invasions pacifiques de capitaux et de travailleurs, utiles après tout, bien que de nombreuses causes de décadence se mêlent aux éléments de prospérité qu'elles apportent. La brillante Chaux-de-Fonds de nos jours est la fille de ces diverses influences. Cependant le pur sang montagnard y domine encore. Le même élan vigoureux qui sut réparer si promptement le désastreux incendie de 1794 se reproduit dans toutes les occasions. Jamais aucune entreprise d'utilité publique n'a manqué de trouver dans des contributions volontaires les sommes nécessaires à sa réussite.

On l'a bien vu pour son chemin de fer. Il est permis sans doute de regretter les illusions passionnées qui ont présidé à la construction de cette ligne, il est facile aujourd'hui de signaler les fautes commises, mais je préfère admirer franchement la force de volonté et l'étendue des sacrifices que ce travail a exigés. C'est en cela que reparaît bien, malgré tout, l'énergie native de la vieille race. Les ingénieux horlogers du siècle dernier ne retrouveraient plus leurs maisons de bois, mais sous le nouvel habit qui la couvre, ils reconnaîtraient l'âme de leur chère Chaux-de-Fonds.

En effet, ville et même grande ville sous tant de rapports bons et mauvais, ce n'est pas sans raison qu'elle tient au titre modeste de village, elle en a les traditions, les vertus, et aussi un peu les faiblesses. Tout compensé, les mérites l'emportent. Qu'elle reste village; elle n'a rien à y perdre et tout à gagner.

Nulle part l'hospitalité n'est plus désintéressée, plus large, plus généreuse; nulle part on ne sait mieux offrir, avec abandon, sans la moindre pensée de lucre ou de calcul. Tous ceux qui l'ont visitée une fois le savent, et le charme particulier, exceptionnel, du Tir fédéral, venait précisément de l'accueil libre et franc que l'on trouvait partout. Je ne veux pas dire que dans d'autres villes et dans d'autres cantons, il n'en ait pas été ainsi, mais l'absence de toute idée de spéculation se sentait, je crois, davantage à la Chaux-de-Fonds. Elle était comme écrite en tous lieux. C'est que, bien recevoir est un don; ne l'a pas qui veut. Il faut d'abord que le cœur se livre; le reste vient après. Accepter ne coûte plus rien à personne. La joie de donner et la joie de recevoir s'augmentent l'une par l'autre.

Toutefois, ne l'oublions pas, Neuchâtel, le Locle, tout le pays, tous les Neuchâte-

[1] Il est juste de reconnaître qu'une réaction s'est produite contre l'usage des noms d'emprunt, et qu'il tend à disparaître, — il y a aussi dans la fabrication des montres une amélioration remarquable, — si les vrais horlogers artistes sont rares, on en trouve pourtant, et leur nombre s'accroît de jour en jour.

lois ont rivalisé de bon vouloir en cette occasion. Une émulation de cordialité et de joyeuse abnégation avait couvert d'un voile radieux toutes les mesquines divisions de clocher.

Un charbonnier de Saint-Flour s'écriait un jour au souvenir d'une fête : « Quel plaisir ! Nous n'étions ni hommes, ni femmes ; tous Auvergnats ! » Nous pourrions dire aussi : « Ah ! le beau temps, nous n'étions plus ni verts, ni rouges, ni du haut, ni du bas ; tous Neuchâtelois ! »

Pourquoi le Tir fédéral ne dure-t-il pas toujours ?

La Chaux-de-Fonds ne se blessera pas de cette petite revendication équitable. Cela ne diminue en rien sa part, la part maîtresse de ces belles journées. L'honneur périlleux d'avoir voulu, sollicité, organisé, mené à bien une entreprise aussi colossale, lui revient tout entier.

Il fallait, pour en venir à bout au milieu de circonstances difficiles, un dévouement à toute épreuve et une rare habileté. Aussi jamais succès ne parut plus doux ; les invités et les hôtes s'en réjouissaient également ; le contentement se respirait dans l'air, et avec lui cette bienveillance que le bonheur inspire. Les peines, les travaux, les inquiétudes, on ne s'en souvenait que pour mieux apprécier et savourer les charmes de cette réunion à la fois simple et grandiose. C'était fête au ciel et sur la terre. Un sentiment commun de bien-être, de reconnaissance, d'espoir, resplendissait sur toutes les figures, et le soleil, joyeux de voir des hommes joyeux, prêtait une grâce incomparable aux aspects variés de la montagne. On ne se lassait pas d'admirer le beau village et ses environs si riants et si gais sous leur couronne de sapins. Avec ses fleurs, ses guirlandes, ses bannières flottantes, la Chaux-de-Fonds avait l'air d'une mariée heureuse, mais je ne la trouve pas moins jolie dans son costume ordinaire de mère de famille et d'ouvrière active. Sous la blouse de travail, elle peut encore faire envie à bien des cités, vaines de leurs richesses et de leur climat. Ce qui lui manque, ce sont des fontaines, claires, fraîches, abondantes, avec un cercle de laveuses babillardes autour des bassins. On ne peut tout avoir. D'ailleurs, patience ! elle en aura. Quand on est parvenu avec un peu de vapeur, à faire grimper les rampes du Jura à dix mille personnes dans un jour, il ne doit pas être impossible de soulever de quelques mètres les eaux de *la Ronde*, qui se perdent à deux pas sous le sol.

Tout ce que l'industrie humaine peut acquérir ou créer, la Chaux-de-Fonds le possédera un jour ou l'autre, ce n'est qu'une question de temps.

Mais quoi ! ne lui reste-t-il rien à désirer ? Sa cuirasse n'a-t-elle pas un défaut. L'ennemi ne trouvera-t-il pas un endroit faible et mal gardé pour pénétrer dans la place ?

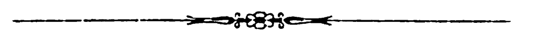
Je tremble en posant cette question, et je n'ose y répondre. Plaise au ciel que jamais la flèche troyenne ne frappe le talon d'Achille ! Toutefois, depuis un moment, une réflexion me poursuit et je ne peux la taire.

Lorsque par la pensée, on se reporte au milieu des hommes remarquables à qui la Chaux-de-Fonds et tout notre pays doivent leur prospérité, on sent de suite une atmosphère différente de la nôtre, plus douce, plus tiède, plus sympathique, une moins âpre ardeur du gain et du plaisir, un besoin plus profond du bien et du mieux. Des ressources d'instruction très restreintes et un goût vif de la science et des jouissances de l'esprit; un sens très net, très pratique des affaires et des choses de ce monde, avec le regard tourné plus haut et plus loin.

Puis, par dessus tout cela, un fin sourire, une candeur, une bonhomie, je ne sais quoi de calme, d'aimable, de réservé, d'indulgent, qui va si bien au vrai mérite et à une supériorité réelle. Ainsi se présente à nous l'image de Jaquet-Droz et des féconds inventeurs ses contemporains; ainsi nous retrouvons François Ducommun, venu après eux, et Léopold Robert, le mélancolique poëte du *Départ*. Et ainsi voudrait-on voir de nos jours les grâces modestes de l'adolescence se mêler à la force et aux triomphes de l'âge mûr.

Si donc les amis de la Chaux-de-Fonds osent se permettre de lui souhaiter quelque chose encore, ce n'est après tout, on le voit, qu'un retour à la source même de ses succès et de sa réputation. Elle se glorifie de ses enfants illustres, elle va leur dresser des statues, rien de mieux, à la condition que leur exemple soit debout aussi et vivant dans tous les cœurs. S'ils sont grands et dignes des hommages de la postérité, c'est que les plaisirs de l'intelligence, le vrai parfait, le beau parfait, l'idéal en un mot, dans ses diverses manifestations, a toujours été leur première ambition, le levier puissant de leurs efforts. La perfection, et non l'argent ou les jouissances matérielles, était leur but, ce but suprême que l'honneur de l'homme est de poursuivre sans cesse, et qu'il ne peut abandonner sans décheoir de son rang divin.

FRITZ BERTHOUD.



UN CHIRURGIEN D'OUTRE-TOMBE.

ÉTUDE HISTORICO-MÉDICALE SUR NEUCHATEL

DE 1661 A 1670.

S'il arrivait à un membre du corps médical de Neuchâtel en 1665, de reparaître aujourd'hui dans notre ville, quel ne serait pas son étonnement en voyant tous les changements apportés dans cette cité, et cela aux points de vue les plus divers. A des rues étroites et tortueuses, ou bordées d'arcades, fermées par des portes basses, ont succédé des artères de circulation bien plus convenables; le Seyon, cette cause fréquente d'inondation, dont l'odeur infecte, associée à celle des boucheries, venait souvent incommoder MM. du Conseil de ville siégeants au grand poêle sur le Mazel[1], a été détourné de nos murs au moyen d'une trouée hardie; de notre ancien Hôtel-de-ville, il ne retrouverait que le nom appliqué à une de nos rues; depuis bien des années, les abattoirs de nos boucheries sont transférés à Serrières; des quartiers entiers ont été conquis sur les bords du lac, et celui du Faubourg en particulier, occupe le ci-devant Vieux-Châtel et s'étend jusqu'à l'ancienne Maladière; deux

[1] L'ancien Hôtel de ville de Neuchâtel était situé au bord du Seyon, immédiatement à côté des boucheries, et comme la salle de réunion du Conseil avait un vaste poêle, on disait généralement « au grand poëlle sur le Mazel », au lieu de : à l'hôtel de ville dans la salle des séances. Quand on parle en revanche au XVIIme siècle de la Maison de ville, il s'agit d'une auberge, propriété de la bourgeoisie, mais ancienne demeure des nobles de Mœringen, dont elle eut longtemps l'écusson (d'argent à deux têtes de Maure) pour enseigne, aujourd'hui connue sous le nom de Faucon. Il est d'autant plus important de rendre attentif à ce fait, que presque partout ailleurs, hôtel et maison de ville désignent un même édifice, servant à la fois de lieu de séances et d'auberge.

vastes colléges, aujourd'hui insuffisants, ont remplacé les mesquines écoles situées au pied de la terrasse de notre église collégiale ; à l'ancien et sombre Hôpital de la ville, en a succédé un vaste, enfin digne de ce nom, sans parler de cet autre établissement nosocomial, dont un généreux citoyen a doté le pays, et de ce troisième, tout récent encore, élevé par la paroisse catholique, dont le culte n'était toléré alors qu'en faveur des Princes du pays et de leurs Gouverneurs, et cela dans l'enceinte du château seulement; enfin les aliénés, qu'on enchaînait à cette époque comme les criminels, et souvent côte-à-côte avec des mauvais sujets, occupent actuellement, à une faible distance de notre ville, un somptueux édifice, où tout est réuni pour leur faire oublier la séquestration à laquelle ils sont soumis.

Surpris de toutes ces heureuses innovations et de bien d'autres encore, combien ne le serait-il pas en parcourant les progrès réels de la science pendant les deux derniers siècles, lui qui n'avait peut-être pas encore accepté la circulation du sang, que venait de découvrir Harvey, non plus que l'antimoine et le quinquina, nouveautés thérapeutiques, prônées et attaquées de son temps, avec une passion qui nous surprend aujourd'hui. Introduit au sein d'une de nos sociétés de médecine, associations dont l'idée n'aborda jamais ses contemporains qui ne formaient chez nous ni confrérie, ni maîtrise, ne s'unissant guères que pour poursuivre un abus ou pour nuire à qui leur portait ombrage dans l'exercice de leur art, combien il serait intéressant à entendre, ce revenant d'un autre âge, un peu causeur, comme le sont les vieillards qui ont beaucoup vu, aimant à nous retracer la vie médicale de Neuchâtel en 1665 !

J'en étais là de mes réflexions rétrospectives, quand il me sembla entendre heurter discrètement à ma porte. « Entrez, » fis-je aussitôt; et, jugez de ma surprise, en voyant arriver à moi un vieillard à l'air bienveillant, dont le costume antique et sévère m'eût fait croire que j'assistais à une mascarade, sans l'air de dignité de mon hôte.

— «Monsieur le docteur,» dit-il, en voyant que l'étonnement me tenait dans le silence, « j'ai l'honneur d'être votre très humble serviteur; et, si vous voulez bien le permettre, je vais m'asseoir, car je viens de loin pour répondre à votre désir, et à vrai dire, je suis tellement abasourdi de tout ce que j'ai vu en traversant nos rues, que mes pauvres jambes refusent de me porter plus longtemps. »

Lecteurs, croyez-vous aux apparitions, aux somnambules lucides, aux médiums, aux tables tournantes ? Pour mon compte, également éloigné d'un scepticisme outré et d'une confiance crédule, j'ai toujours eu soin d'éviter les occasions de prendre part aux investigations dans le domaine du surnaturel; et ainsi voulais-je continuer à faire, quand ce digne vieillard mit court à toute indécision de ma part, à mesure qu'il me dit : « Vous voudriez connaître la ville de Neuchâtel en 1665, sous tous les points qui peuvent intéresser l'art médical pris dans le sens le plus large du mot. Plus loquace encore que vous ne le désiriez, j'étendrai généralement mes détails aux

dix années de 1661 à 1670, sans toutefois m'y astreindre pour celles des questions qui me paraîtront le moins le mériter. Ecoutez-moi donc sans tarder, car mon congé en votre faveur est limité, et là-bas, quand on a obtenu une permission aussi exceptionnelle, il s'agit de rentrer à l'heure.

» Bien que bon bourgeois, et tenant aux privilèges de l'Hôtel-de-ville, permettez-moi, Docteur, de vous parler d'abord du Médecin de S. A. S.[1], le prince de Longueville. C'est le 25 octobre 1648 que notre bon Henri II créa cet office dans notre pays, en accordant au docteur Jean Sarrazin, de Genève, un brevet qui le créait son Médecin ordinaire en sa Souveraineté de Neuchâtel et Valangin, avec un revenu de 100 livres tournois par an. Sarrazin ayant quitté Neuchâtel en 1655, la place resta vacante jusqu'au séjour que le même Prince fit dans ce pays, en 1657 : il y nomma alors un autre Genevois, le docteur Théophile Bonet, auquel il attribua une pension de 250 livres annuellement, par brevet du 17/7 août[2], enregistré par le Conseil d'état le 16 février 1658. C'était le petit-fils du docteur Pierre Bonet, né en 1525, en Provence, de parents nobles, venus de Rome pour suivre la Réforme, lequel devint Médecin du duc de Savoie, puis quitta Turin pour Lyon, où lui naquit en 1556 le docteur André Bonet, lequel s'étant fixé à Genève après la mort de sa femme, Marguerite Frélon, y contracta un nouveau mariage avec Marguerite Pinelli-Borzoni, d'une famille génoise, dont il eut le docteur Jean Bonet, né en 1615, si célèbre qu'il mena en quelque sorte une vie ambulante : celui-ci fut à son tour père de deux médecins, André et Jean-Antoine, également établis à Genève. Frère cadet de Jean, le Médecin de S. A. S. notre Prince, était né le 5 mars 1620 dans cette dernière ville, et bien qu'il fût demeuré orphelin jeune encore, il obtint déjà en 1643, le bonnet de Docteur, et devint membre du Conseil des CC de Genève en 1652 : sa femme était la sœur des célèbres Frédéric et Ezéchiel Spanheim. Bon observateur, médecin habile, il colligeait en 1665, les travaux qu'il devait commencer à publier peu après[3]. Pourquoi a-t-il fallu que la basse jalousie d'un confrère, et je rougis de le dire, d'un bourgeois de Neuchâtel, l'ait forcé de quitter notre ville pour Genève, où il publia en

[1] Toutes les dates relatives aux Médecins du Prince ont été collationnées sur les *Manuels du Conseil d'état.* — Voir sur les Médecins de nos Souverains : Cornaz, *le docteur J.-L. Borel*, Neuchâtel 1864, note 22.

[2] Ce n'est qu'en 1700 que les Cantons évangéliques, et avec eux Neuchâtel, adoptèrent le calendrier Grégorien pour l'année suivante, qui commença par le 12 janvier, et cela sur l'invitation de la Chambre impériale qui avait pris la même décision pour tout l'empire d'Allemagne : or, en 1657, ce calendrier avait dix jours d'avance sur le nôtre, connu sous le nom de Julien.

[3] Voir sur cette famille de médecins : N.-F.-J. Eloy, *Dictionnaire historique de la médecine*, t. Ier, Mons 1778, p. 400-403.

1668, son *Pharos medicorum*[1]. Mais pardonnez à un vieillard ces regrets, qui n'auront que trop l'occasion de renaître dans cette revue médicale de mon temps. Jamais Neuchâtel n'avait eu avant lui, un médecin aussi illustre et, soit dit sans offenser ses après-venants, je doute que dès lors notre bonne ville en ait eu un pareil : inutile de vous dire que je ne fais pas une exception en faveur du docteur de l'Esmonon, qui avait accompagné notre prince Henri II dans ce pays, en l'an 1657, ainsi que le sieur des Lauriers, chirurgien ; car d'après tout ce que j'ai vu et appris, notre Souverain avait confié sa peau à un médecin bien ignare[2].

» Mais si notre noble Prince, mieux inspiré à Neuchâtel qu'en France, avait ainsi su honorer le mérite en s'attachant successivement, en qualité de ses Médecins en cette Souveraineté, deux docteurs genevois si habiles, la ville et bourgeoisie de Neuchâtel avait précédé ses Seigneurs dans l'institution d'un Médecin gagé par elle, qui, sous le titre de Médecin de ville[3], formait le degré le plus élevé de la hiérarchie sanitaire urbaine. Le premier d'entr'eux avait été le docteur Abraham Béchius, de Bâle, reçu Médecin à Neuchâtel le 25 mai 1581, aux gages de 200 livres faibles, son logement et un jardin ; il ne pouvait exiger qu'un batz par visite à un malade, un batz pour l'inspection de l'urine et un par ordonnance[4]. Le docteur Jean Sarrazin occupait

[1] On lit avec intérêt dans les *Lettres* de Gui Patin, édition Reveillé-Parise, T. III, Paris 1846, p. 696, le jugement favorable qu'il portait sur cet ouvrage. Voici ce que le même auteur écrivait (*l. c.* p. 647) de la personne de Th. Bonet, sous date du 29 avril 1667 : « Il est aujourd'hui venu céans un fort honnête homme, et qui sait bien des choses : c'est M. Th. Bonet, médecin de Genève, qui est ici venu, pour un procès qu'il a pour une terre qu'on lui dispute. Hier il étoit venu à ma leçon au collége de Cambrai. Il a un fils médecin quand à soi. Il y a bien des médecins en France et dans la Champagne et dans Paris qui n'en savent pas tant que lui. Il est fort savant et fort spirituel, il ne tient guère du Suisse ni de l'Allemand; mais il a bien de l'esprit; il vaut mieux qu'un Italien. »

[2] Ces deux noms sont donnés d'après le *Musée neuchâtelois*, T. Ier, 1864, p. 180 · cet article contemporain de cette visite mérite plus de créance que l'assertion de Jonas Boyve (dans ses *Annales historiques du comté de Neuchâtel et Valangin*, T. IV, Berne et Neuchâtel, 1858, p. 88), qui parle de « chirurgiens » au pluriel. Quoi qu'il en soit, voici comment Gui Patin (*o. c.*, T. II, p. 176), dépeint le sieur de l'Esmonon au Dr Charles Spon, de Lyon, à propos de la sœur de ce dernier, qui avait été soignée par trois médecins réformés : « 2° Le sieur Lemonon est un grand homme de soixante-trois ans, qui est ou qui se dit médecin de M. de Longueville, qui se connoît au métier dont il se mêle comme moi de faire un coffre..... le second (a vu mademoiselle votre sœur) assez et trop. »

[3] Le titre de *Médecin de ville* était peu en usage au 17me siècle, où il était désigné par ceux de *Notre médecin*, ou *Notre docteur* dans les registres du Conseil. — La note 11 de mon opuscule déjà cité, est relative à nos Médecins et Chirurgiens de ville.

[4] Samuel de Chambrier, *Description de la mairie de Neuchâtel*, Neuchâtel 1840, p. 469. — A dater du 1er mai 1639, j'ai pu consulter les *Manuels du Conseil de ville*.

déjà ce poste, quand le Prince l'attacha à sa personne: le Conseil de ville lui avait même accordé le 7 juillet 1644, une augmentation de gage consistant en un muid de vin, un de froment et un d'avoine, et 25 petits écus; il obtint son congé le 20 avril 1655, et eut pour successeur un autre Genevois, le docteur Nicolas Perrot, qui n'en jouit que du 6 juin 1655 au 30 mai 1656; puis le 3 septembre de cette dernière année, un Parisien, le docteur Denis Lhomme-Olivier, obtint d'être toléré à la charge de Docteur jusqu'à ce qu'on y eût avisé, ce qui ne fut pas long, vu la nomination faite le 8 octobre 1656, du docteur Th. Bonet, mon digne ami, qui, comme N. Perrot, fut reçu aux mêmes gages et augment que Sarrazin, la visite restant également tarifée à deux batz[1]. A cette époque, il était bien rare que des Neuchâtelois allassent plus loin dans les études médicales que la chirurgie ou l'art d'apothicaire, et son successeur, Simon Chevalier, fut probablement le premier bourgeois de notre ville qui parvint au grade de docteur en médecine.

» A côté du gage et des astrictions que je viens de vous rapporter, le Médecin gagé de la ville avait des honneurs qui pouvaient exciter l'envie. Il partageait, par exemple, en notre collégiale, la chaire soit banc de MM. nos Ministres. L'autorité municipale avait été si heureuse de l'acquisition de Bonet, qu'elle lui avait accordé le 15 mai 1657, dix écus pour avoir fait venir son bagage, somme portée le 6 février suivant à trente écus. Peu après son arrivée, il présenta divers points concernant l'exercice de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie, qui furent approuvés le 7 octobre 1657, le Conseil ayant donné ordre de tenir main à leur exécution. Il était de droit l'un des experts chargés de faire subir un examen aux médecins et aux chirurgiens étrangers, les bourgeois de Neuchâtel en étant dispensés d'après nos anciens priviléges; en revanche, les apothicaires, même bourgeois, et les sage-femmes, n'étaient admis à la pratique de leur art qu'après avoir subi une épreuve par devant le Médecin de la ville. En cas d'épidémies, c'était également à lui qu'on confiait le soin des mesures hygiéniques à prescrire. »

— Ici mon honorable confrère (car j'avais vu à qui j'avais affaire), s'arrêta pour se reprendre un moment. Honteux d'avoir oublié, à la vue de son costume original, une attention que son grand âge aurait dû m'inspirer dès son entrée: « Vous me permettrez de vous offrir un verre de vin, » lui dis-je; « préférez-vous du Neuchâtel ou du Bordeaux? » — « Vous dites? » — « Du vin de Bordeaux, vénérable doyen. » — « Parlez plus bas, Docteur, et pour cause: je tremble en pensant au chastoi[2] que

[1] Le serment du Médecin gagé par la ville portait, qu'il ne pourrait exiger que deux batz par jour: le 7 décembre 1691, le Dr Chevalier demanda et obtint qu'on interprêtât deux batz par visite, ce à quoi on ajouta: «les ordonnances comprises», l'obligeant à fournir des parties (notes détaillées) conformes à ce que dessus, quand on lui en demanderait.

[2] *Chastoi* ou *châtoi*, même racine que: châtier, châtiment, désignait une amende, en tant que punition d'une contravention.

vous infligeraient mes collègues du Conseil de ville[1], s'ils savaient que, trompant leur surveillance, vous avez réussi à faire entrer chez vous un vin cru hors des limites de la Mayorie[2]; ou bien en auriez-vous obtenu la permission pour le vendre à des malades, comme cela eut lieu quelquefois. » — « Si la bière vous convient mieux, dites-le sans vous gêner; il y en aura à l'instant à votre service. » — « Quoi donc ! Voudriez-vous me faire croire que cessant de protéger dans leur sagesse notre vignoble, dont le rapport est déjà si peu considérable, MM. du Conseil, non-seulement autoriseraient actuellement la libre entrée des vins, mais encore auraient retiré l'arrêt du 4 mai 1664, interdisant à tous nos brasseurs[3] de ne plus faire de bière en aucune façon, sous peine d'être châtiés d'une manière exemplaire. »

— Je rassurai de mon mieux ce vieillard craintif, en lui versant une rasade de vin du crû qu'il avala d'un seul trait, comme un homme altéré, et m'empressant de remplir une seconde fois son verre: « Oserais-je vous demander votre nom ? » lui-dis-je en hésitant. — « Siméon Purry, de Neuchâtel, chirurgien, nommé l'un des XL hommes, le 8 décembre 1658, et père d'Abraham, également chirurgien en ville. Votre demande ne fait d'ailleurs que devancer la mienne: à votre tour, docteur Cornaz, dans quelle Université avez-vous pris vos degrés?» — « A Berne, Monsieur. » — « A.... Berne...! Depuis quand l'òurs de nos chers et fidèles combourgeois a-t-il pris des allures scientifiques ? De mon temps, Berne nous enlevait plutôt des médecins qu'il ne nous en donnait: preuve en soit que le docteur Nicolas Perrot, de Genève, médecin de ville, fut remercié en 1656, après moins d'un an de charge, non pas uniquement parce qu'il était peu habile, mais pour avoir offert ses services à Berne. Mais, autre temps, autres mœurs; et rien ne me répugnerait plus que d'offenser nos puissants combourgeois, en la personne d'un de leurs sujets, qui me reçoit avec tant de cordialité. » — « Ni sujet, ni allié, mais bien confédéré, tout comme vous, et en outre votre.... » Ici la parole me restait au cou; si je disais: combourgeois, je manquais à la nomenclature moderne de notre Canton, et quant au mot de « cocommunier,» il serait moins français encore, si possible, que celui de communier pris dans le sens de bourgeois d'une commune. « Et en outre, » repris-je, « de la ville de Neuchâtel, ainsi que vous. » — La politesse empêcha mon hôte de me contredire; mais il se passa les mains sur les yeux, en balbutiant, comme s'il se parlait à

[1] Le *Conseil général* de la Ville et Bourgeoisie de Neuchâtel, se composait du *Conseil estroit* dont les membres, soit les *sieurs XXIV hommes* ou *Vingt-quatrains*, étaient qualifiés de *Conseillers et justiciers ;* et des *sieurs XL hommes* ou *Quarantains* qui ne faisaient pas partie de la cour de justice. Plus tard seulement on parla de *Petit* et de *Grand-Conseil*.

[2] *Mayorie*, ancien mot pour mairie, s'appliquait alors à la juridiction de Neuchâtel.

[3] Cette défense est intéressante en ce qu'elle prouve que l'art de brasser la bière est plus ancien à Neuchâtel qu'on ne se le figure généralement.

lui-même : « Un Cornaz, bourgeois de Neuchâtel ! Etrange ; de plus en plus étrange ! » —Voulant mettre fin à son étonnement, je l'engageai à continuer de me narrer ses souvenirs médicaux de l'an 1665.

— « Avant de quitter le Médecin de ville, » reprit-il, « qu'est devenu le légat que le docteur Sarrazin adressa de son vivant à nos pauvres ? Comme vous le savez, » (je m'inclinai pour ne pas avoir l'air de l'ignorer), « après être retourné à Genève, sa patrie, Jean Sarrazin donna 200 livres, dont la rente devait se distribuer aux indigents de Neuchâtel : le 18 janvier 1660, le Conseil lui écrivit pour savoir s'il désirait que ce fonds fût placé sur la recette de la Maladière, afin que la rente s'en distribuât le jour de l'an, et s'il n'avait pas l'intention que ce fussent les Quatre-Ministraux[1] qui en fissent la distribution : tel ne fut pas son avis ; aussi dix ans plus tard, quand les Pasteurs demandèrent de pouvoir mettre ce fonds dans la dite recette, on ne put le leur accorder, le 12 janvier 1670, à moins qu'ils n'en laissassent la distribution à la volonté de MM. les Quatre.

» J'irais bien m'en informer auprès d'un de nos Pasteurs, » continua-t-il en voyant mon ignorance sur ce sujet ; « mais, franchement, j'ai trop aimé Bonet pour oublier que c'est par un d'entre eux que commencèrent les tracasseries qui obligèrent ce grand homme à nous quitter pour rejoindre sa ville natale. Comme je vous l'ai dit, le Médecin gagé de la ville avait droit à une place dans le banc des Pasteurs : l'intervalle qui s'était écoulé entre Sarrazin et Bonet aidant sans doute, il avait fallu enjoindre, le 18 février 1657, à MM. les jeunes Ministres[2] qui se mettaient abusivement dans la dite chaire, de s'en absenter pour faire place au sieur Bonet. Celui-ci avait depuis lors fait agréer ses vues sur l'exercice de l'art de guérir à Neuchâtel, lorsqu'un de nos pasteurs, M. Jaques Chevalier, dont le fils se vouait à la médecine, voulant sans doute préparer le terrain à celui-ci, porta à la fin de 1657 au Conseil de ville, des plaintes

[1] Les *Quatre-Ministraux*, soit Maîtres-Bourgeois, étaient à la tête du Conseil, et le présidaient quand il ne siégeait pas comme Cour de justice. cas auquel cette fonction était du ressort du Maire, nommé par le Prince, ou de son Lieutenant. Plus tard, quand les sieurs XL Hommes eurent été adjoints au Conseil étroit pour former le Conseil général, ils eurent à leur tête, les deux *Maîtres des Clefs*, et l'on trouve fréquemment dans les Manuels du Conseil au 17me siècle : les Quatre-Ministraux et Maîtres des Clefs, ou même MM. les Quatre et des Clefs. Puis, plus tard encore, toute la Magistrature, soit les quatre Maîtres-Bourgeois, le Banneret, les deux Maîtres des Clefs, le Procureur de Ville et le Secrétaire de Ville, furent désignés sous le nom de Quatre-Ministraux ou de MM. les Quatre, bien qu'ils fussent au nombre de neuf. La traduction latine par *Quatuorviri*, qu'on trouve sur le pont de Serrières, m'a toujours paru peu heureuse.

[2] « Les jeunes Ministres » désigne soit les ecclésiastiques sans poste fixe, connus dans notre pays jusqu'en 1848 par le nom d'*Apôtres*, soit et plus probablement les étudiants en théologie, ordinairement nommés *Proposants*.

contre le sieur Bonet: l'affaire fut remise le 2 décembre, à un autre conseil, afin d'entendre notre Médecin en ses raisons; et la preuve que le Pasteur n'eut pas les rieurs de son côté, c'est que nos Manuels, que j'ai pu consulter depuis l'époque de ma nomination comme Quarantain, ne renferment plus mot de cette affaire, mais qu'au contraire c'est à la suite de celle-ci qu'on augmenta l'indemnité accordée à Bonet pour le transport de son bagage. Aussi ai-je toujours un peu soupçonné que ce fut à son instigation que, lors de la visite[1] de MM. nos pasteurs, du 5 mai 1658, on pria ceux-ci «de visiter les malades avec un peu plus de diligence,» partie de leur ministère qui leur était imposée «voire en temps de peste», comme cela fut rappelé au sieur Perrelet, le 27 janvier 1664, quand on l'accepta comme Diacre de Neuchâtel. Mais tout cela n'était que des feux d'avant-poste: le docteur Simon Chevalier était venu s'établir à Neuchâtel, et la première occupation qu'il donna au Conseil n'est pas précisément un titre de gloire pour ce confrère neuchâtelois. Jugez-en plutôt!

» Le 20 janvier 1665, MM. les Quatre-Ministraux firent relation des plaintes à eux faites par M. le docteur Bonet, qui aurait été attaqué, mardi passé, sur les hauts chemins par les sieurs docteur Chevalier et apothicaire Bourgeois, requérant d'en avoir satisfaction, étant au service et sous la protection de MM. du Conseil de ville, qu'il implorait en cette rencontre. MM. les Quatre étant tous parents, ils se firent remplacer par d'autres membres du corps non partiaux qui établirent par audition de témoins, que le sieur Bonet avait en effet été insulté, attaqué et aggredi[2] par les dits sieurs Chevalier et Bourgeois. Le Conseil des XXIV se rassembla à son tour pour cette affaire; mais, comme il ne renfermait que des parents des assaillants, force fut de réunir le Conseil général, et, après que les parents eurent fait place, il fut dit que telle action était tout à fait mauvaise et contre le droit des gens, et que partant, les dits sieurs Chevalier et Bourgeois seraient condamnés à trois jours et trois nuits de prison[3], sauf la grâce de S. A. ou de Mgr. le Gouverneur, que M. le Maire fut prié de tâcher d'obtenir de ce dernier. Celui-ci mit du temps à répondre; mais le 3 janvier 1666, il pardonna aux deux coupables, et l'arrêt fut levé. Puis, étonnez-

[1] Cette « Visite » annuelle causa de fréquentes contestations entre le Conseil de ville qui l'exigeait comme un dû, et la vénérable Classe qui ne voulait s'y soumettre qu'à bien plaire. Quoique, en général, ce fût une simple forme, avec échange mutuel de bons vœux et de témoignages de pleine satisfaction, parfois elle fut l'occasion de plaintes provenant de l'un ou l'autre côté. Finalement les Pasteurs eurent le dessus, et cette visite n'eut plus lieu.

[2] *Aggredir* ne se dit plus, non plus qu'*aggresse*, mais bien leurs dérivés: Agression, agresseur et agressif.

[3] On voit que la condamnation à trois jours et trois nuits de prison remonte loin dans les annales de nos tribunaux.

vous que le docteur Théophile Bonet ait demandé avec instance, le 4 avril 1666, son congé, ainsi qu'une attestation de son service; ou que, après avoir fait le simulacre de tenter de le faire revenir de cette décision, le Conseil ait nommé, séance tenante, pour succéder à Bonet, ni plus, ni moins que son ennemi, le docteur Chevalier! Ne ménageant d'ailleurs pas davantage notre Prince que la Ville, Bonet avait obtenu son congé du Gouvernement de S. A. S., dès le 27 mars 1666: belle occasion fournie à Chevalier d'intriguer aussi au Château ! »

— « En effet, » repris-je, « il réussit aussi à obtenir la place de Médecin ordinaire de S. A. S., puis supplanta un estimable Conseiller d'état, tant en cette qualité que comme châtelain de Thielle et maire de Saint-Blaise[1], dignité dans l'exercice de laquelle il réussit à mécontenter la Ville, sans être utile au Gouvernement, grâce à son peu de connaissance des priviléges de sa propre cité, laissant tant dans sa châtelainie qu'au Château, le souvenir d'une capacité plus que douteuse. Mais, si ses ennemis eurent en 1682, le plaisir de le voir révoqué de ses hautes fonctions gouvernementales, il n'y fut pas moins réintégré en 1694, et se maintint dans ses places jusqu'à sa mort : il siégea même au tribunal des Trois-Etats, lors de l'adjudication de la succession de la maison de Longueville, et avait été anobli, en 1681, avec ses deux frères Théodore et Jean-Jaques. Toutefois la justice exige que je vous dise que le docteur Chevalier[2] montra la plus grande fidélité envers sa protectrice, la duchesse de Nemours, dans l'adversité, l'ayant accompagnée dans l'exil à sa terre de Coulommier en France, moment où il obtint pour la seconde fois son congé de la charge de Médecin de ville, qu'il avait occupée une première fois jusqu'au 26 mai 1680, et la seconde, du 3 février 1690 au 3 juin 1700. »

— « Vous me paraissez, Docteur, bien au fait de la carrière de cet homme ; je vous remercie de ces détails postérieurs à ma propre mort arrivée en 1672, non toutefois sans que j'eusse eu la satisfaction de voir le docteur Tite d'Aubigné,[3] de Genève,

[1] Si ces deux fonctions avaient jamais été différentes l'une de l'autre, tel n'était déjà plus le cas, et plus tard le titulaire ne conserva que le titre de châtelain de Thielle, bien que cette cour de justice siégeât à Saint-Blaise.

[2] La date de la mort du D[r] Chevalier, telle que je l'ai donnée (Le *Docteur J.-L. Borel*, p. 51), soit le 8 octobre 1712, est évidemment fausse; je l'avais empruntée à un volume de *Charges et offices* appartenant à la commune de Neuchâtel, mais de date relativement récente. Il était déjà mort le 2 novembre 1711, comme le prouve une requête du D[r] Christen, médecin du Roi (Cornaz, *o. c.*, p. 68.) — Voir sur le D[r] Chevalier, sur sa famille et sur sa descendance, la *Biographie neuchâteloise*, T. I, Locle 1863, p. 185-186.

[3] J'ai consulté sur Tite d'Aubigné, les Manuels du Conseil de ville et du Conseil d'état, le Registre des mariages de la ville de Neuchâtel, une généalogie de la famille de Montmollin et une lettre du Docteur A.-J. Duval, de Genève, qui cite également l'*Histoire littéraire de Genève* de Senebier II, 173, 174, ainsi que Galiffe, *Notices généalogiques sur les familles genevoises*, II, 117. 129. 455. Nos documents neuchâtelois sont très intéressants,

appelé à partager le 3 septembre 1669, la place de Médecin de ville, avec mon ennemi Chevalier. Celui-ci, toujours à l'affût de quelque faveur, trouva moyen de faire porter à cette occasion le gage qu'il percevait à l'hôpital de 175 livres à 200, tandis qu'il ne fut baillé annuellement à d'Aubigné, sur le même revenu, que deux muids de blé, à la Saint-Martin, et deux de vin, lors de la vendange, avec exemption de giette[1], moyennant quoi il dut prêter le serment ordinaire de médecin, le 5 janvier 1670, et se contenter des émoluments de deux batz par visite. T. d'Aubigné était né en 1634, de Nathan, docteur-médecin à Genève, et d'Anne Crespin, sa seconde femme : Nathan était lui-même fils naturel reconnu de Théodore-Agrippa d'Aubigné, célèbre dans l'histoire de la Réformation religieuse en France. Gradué en 1660, Tite arriva à Neuchâtel dans le but d'y succéder à Th. Bonet, mais trouvant la place de Médecin aux gages de la ville déjà occupée par Chevalier, il se fit naturaliser par le Conseil d'état, le 1er mai 1666, puis sollicita auprès d'Anne-Geniève de Bourbon, duchesse de Longueville, curatrice de son fils Jean-Louis-Charles d'Orléans, la place de Médecin ordinaire de S. A., mais n'en reçut pour réponse qu'une nouvelle lettre gratuite de naturalité[2], datée du 19 février 1667, bien que les membres du Conseil d'état eussent appuyé sa demande auprès de la princesse. Le 8 mai 1667, il obtint l'habitation à Neuchâtel, et y épousa le 16 septembre, dame Esther De Montmollin, fille de Georges, lieutenant et maître-bourgeois, et de Marguerite Favarger, laquelle Esther était déjà veuve en premières noces d'Henry Dardel, et en secondes d'Abraham Convert, et se trouvait être sœur du père du célèbre chancelier, Georges de Montmollin. Mais veuillez encore me donner quelques détails ultérieurs sur Tite d'Aubigné et sur mon digne ami Théophile Bonet. »

— « En 1678, on répandit sur d'Aubigné des faux-bruits, ainsi que des vers et libelles diffamatoires, affaire qui se termina par la suspension du sieur Louis Delarchet, des XL hommes, le 7 août. Le 4 septembre, le docteur genevois fut reçu bourgeois interne pour 500 écus petits, plus 15 autres pour le mousquet, bandollière et seillet de cuir[3], à laquelle occasion on augmenta annuellement son gage de 30 petits écus, à retirer annuellemeut sur la recette de l'Epargne. Le 26 mai 1680, Chevalier, nommé Conseiller d'état, ayant obtenu son honorable congé de Docteur de la ville, on accorda au docteur Elie Gaudot, élu ce jour, le même gage qu'à d'Aubigné, réservant le sur-

en ce qu'ils établissent sans réplique lequel des fils de Nathan d'Aubigné (Nathanaël, Tite et George-Louis) fut Docteur-médecin, ce qui a été attribué alternativement à chacun d'eux par divers érudits.

[1] *Giette*, redevance payée pour l'habitation.

[2] *Naturalité*, aujourd'hui : naturalisation.

[3] Au fusil, au baudrier et à la giberne, (comme nous dirions maintenant), dont chaque nouveau bourgeois devait sans doute se fournir dans l'origine, on avait substitué une somme en représentant l'achat, et dont la quotité fut changée à diverses époques.

plus de celui de Chevalier pour un Chirurgien de ville, place qui ne fut pourtant créée que le 19 novembre 1753. Le 23 juin 1682, les deux Docteurs-médecins furent adjoints aux Quatre-Ministraux et Maîtres des clefs pour la visite des écoles. Mais, le 6 juillet 1687, le docteur Jean-Jaques Rosselet, admis aussi à un gage de Médecin, le 4 juin 1684, ayant demandé le gage que percevait le feu docteur Gaudot, afin qu'ils fussent tous deux égaux, on retrancha à Rosselet ainsi qu'à d'Aubigné leurs gages, dans le but de les appliquer à la pension d'un troisième Ministre. Tite d'Aubigné quitta Neuchâtel, vers cette époque, paraît-il, se fixa aux Pays-Bas, y devint Ingénieur ordinaire des Etats généraux des Provinces-Unies. Il publia à Bréda, en 1705, un volume in-8°, intitulé: *La défense droite, qui est la fortification défensive, établie sur les principes fixes et nouveaux de M. de Coehorn.*

» Quant à Théophile Bonet, s'étant retiré à Genève, loin de ses ennemis, il ne tarda pas à y faire paraître les résultats de ses recherches et ouvrit la voie à l'anatomie pathologique par la publication de son *Sepulchretum*. Ayant dû abandonner, vers la fin de sa vie la pratique médicale, à cause de sa surdité, il employa son temps à la rédaction de plusieurs autres ouvrages, et succomba à une hydropisie, le 29 mars 1689. Son fils, Louis-Frédéric[1], que vous aurez pu voir dans son enfance, si vous avez visité son illustre père à Genève, à la fois docteur en médecine et en droit, fut Ministre de Prusse en Angleterre, chevalier de la Générosité et anobli par Frédéric-Guillaume I[er] : né à Genève en 1670, il y mourut en 1761, après y avoir été revêtu de la dignité de Syndic. Enfin, puisque vous m'avez parlé des enfants du docteur Jean Bonet, frère de Théophile, il vous intéressera peut-être de savoir qu'un de ses petits-fils, Jaques-André, fils de Jean-Antoine, a pratiqué lui aussi la médecine à Genève. »

(La suite à une prochaine livraison.) D[r] CORNAZ.

[1] Voir sur Louis-Frédéric Bonet, et sur son père: GALIFFE, *o. c.*, t. III, p. 66; LEU, *Schweizerisches Lexikon*, t. IV, p. 198; *Monatliche Nachrichten*, Zürich 1762, p. 35; et le manuscrit biographique et bibliographique du comte HENCKEL DE DONNERSMARK. — ELOY, *o. c.*, qui ne dit rien du premier, renferme une liste des ouvrages de Théophile Bonet.

UNE CHEMINÉE A LA FAVARGE

Combien de personnes ont passé par le petit hameau de la Favarge sans se douter que cette agglomération de maisons renferme une construction des siècles passés, peut-être unique dans notre canton.

C'est une cheminée ou plutôt un grand manteau de cheminée, dont nous avons essayé de donner une reproduction. Ce manteau, construit en pierre jaune d'Hauterive, est orné de moulures d'un travail assez soigné. A en juger par les détails et les sculptures, on peut attribuer cette petite construction au commencement du 16me siècle.

Ce qui ajoute de l'intérêt à cette cheminée, c'est qu'il résulte des actes cités dans le recueil de Choupard, que le domaine de la Favarge ou Faverge appartenait à l'abbaye de Fontaine-André, par suite de deux donations, l'une, faite en 1193 par Ulrich III, comte de Neuchâtel et Berthe sa femme, et l'autre par Berthold, évêque de Lausanne.

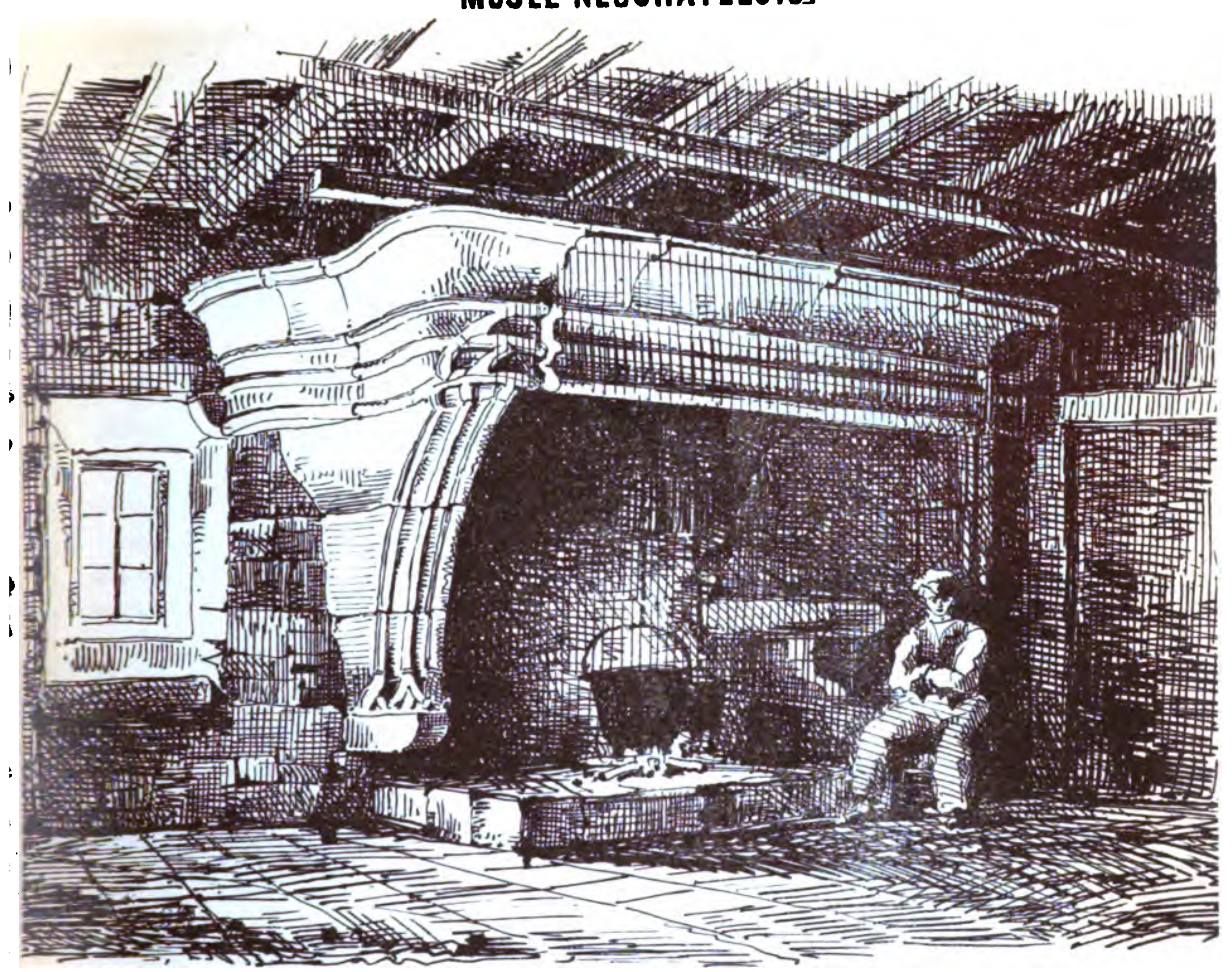
En 1279, une maison existait déjà là, car il est parlé dans un acte de cette date « d'une vigne située au-dessus de la maison des dits abbé et couvent de Fontaine-» André, appelée Favarge. »

Quant à la maison actuelle, où se trouve cette cheminée, elle date probablement de l'an 1520, c'est du moins ce que semblent indiquer certaines phrases d'un acte du mois de mars de cette année qui paraissent mentionner une réédification de la » maison. Il est dit : « le dit Jean (Favergier) tenait la maison comprise dans le dit » clos, sans aucune charge, sinon par les conditions souscriptes, sauf et réservé le » cellier et le treuil, que retenaient l'abbé et couvent pour faire leurs aisances (c'est-» à-dire pour s'en servir), comme cela s'était fait du temps passé. Laquelle maison » le dit abbé et couvent étaient obligés de nouveau de réédifier et maisonner de ra-» mure et couverture et le dedans nécessairement et honnêtement, ainsi qu'il ap-» partenait à leurs frais et dépens, etc., etc. »

Les poutres du plafond et la menuiserie de la pièce dans laquelle se trouve cette cheminée, méritent aussi d'attirer l'attention par la manière dont elles sont travaillées et ornées de moulures.

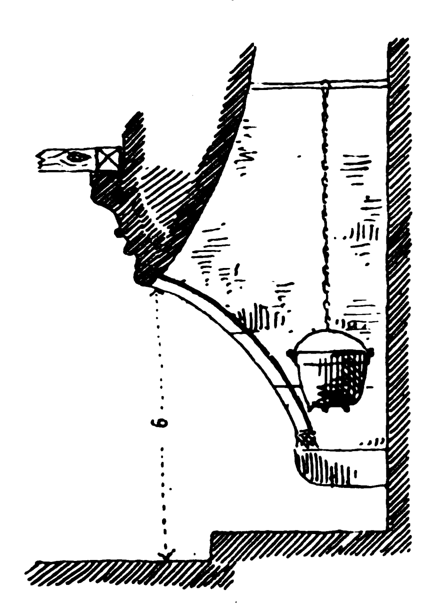
Les pierres de la cheminée sont tellement noircies par le temps et la fumée, qu'il est de toute impossibilité de découvrir les traces d'une date.

L. Chatelain fils.

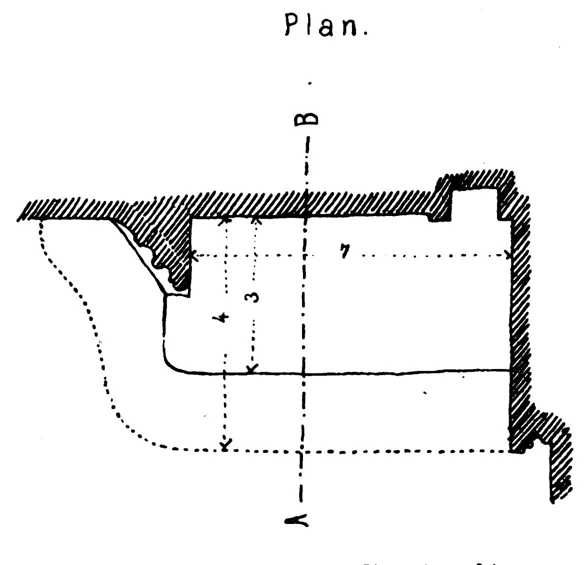


CHEMINÉE à la Favarge.

Coupe suivant AB.



Plan.



L. Châtelain fils.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE NEUCHATELOISE

PENDANT LE MOYEN AGE

L'Eglise a présidé à la formation de l'Europe moderne, elle a préservé le monde ancien de la ruine, a vaincu les barbares qu'elle a civilisés. Elle a été la conservatrice des lumières, la protectrice des peuples. Plus l'étude de l'histoire sera faite avec soin et impartialité, plus nous serons obligés de reconnaître ce que nous devons à cette institution. Il est vrai qu'elle a souvent abusé de son pouvoir, qu'elle a été la cause de bien des maux, mais les biens qu'elle nous a légués sont plus considérables.

« L'influence de l'Eglise, » dit Guizot, « a été très grande, plus grande que ne l'ont faite même ses plus ardents adversaires ou ses plus zélés défenseurs. Elle a travaillé à la suppression de pratiques barbares, à l'amélioration de la législation criminelle et civile; elle a exercé une très grande influence sur l'ordre moral et intellectuel, sur les idées, les sentiments et les mœurs publiques. L'Eglise du moyen âge est tellement souveraine dans l'ordre intellectuel, que même les sciences mathémathiques et physiques ont tenu de se soumettre à ses doctrines. L'esprit théologique est en quelque sorte le sang qui a coulé dans les veines du monde européen jusqu'à Bacon et Descartes. »

L'Eglise, comme nous le voyons dans le cours de notre histoire, a agi surtout par l'épiscopat, les monastères et les Croisades.

Les évêques jouent un grand rôle dans l'histoire du développement de la société. Ils étaient les conseillers et les moniteurs des rois, les défenseurs des peuples, ils maintenaient l'ordre et la discipline dans l'Eglise ; sans eux, que de maux auraient fondu sur la société religieuse et la société civile. Mais ils oublièrent leur belle mission, ils devinrent ambitieux, jaloux du pouvoir civil, de vrais princes temporels. Rappelons le rôle que l'évêque de Lausanne occupe dans l'histoire de nos corporations religieuses, et les luttes sans cesse renaissantes occasionnées par les évêques de Bâle.

Les monastères qui eurent dans le moyen âge un si grand développement furent

des centres de civilisation. S'ils ont dégénéré, n'oublions pas tout ce que nous leur devons. Les moines défrichaient les terres, cultivaient les sciences, fondaient des écoles. Les monastères étaient le refuge du pauvre, l'hôtel du voyageur; les moines se dévouaient au bien de leurs frères.

C'est du sein des monastères que sortirent les génies les plus distingués, les hommes qui ont eu la plus grande influence sur leur siècle. Ne sont-ce pas les moines de Fontaine-André, de Môtiers, de Corcelles, qui ont travaillé à défricher nos vallées, qui ont conservé pendant les ténèbres du moyen âge une vie spirituelle et intellectuelle au milieu de nous? Les meilleures institutions dégénèrent, lorsque l'esprit qui les a créées n'existe plus; ainsi en arriva-t-il avec les couvents, qui devinrent des centres de corruption, de fainéantise, la honte de l'Eglise, après en avoir été la gloire.

L'Eglise donna naissance aux Croisades, à ces expéditions si ruineuses sous de certains rapports, si peu chrétiennes et pourtant providentielles, quand on examine l'état de la société et que l'on voit ce qu'elles ont produit.

« Grand événement, à coup sûr, » dit Guizot, « car depuis qu'il est consommé, il n'a cessé d'occuper les historiens philosophes; tous, même avant de s'en rendre compte, ont pressenti qu'il y avait là une de ces influences qui changent la condition des peuples, et qu'il faut absolument étudier pour comprendre le cours général des faits.

» Avant les Croisades, on n'avait jamais vu l'Europe s'émouvoir d'un même sentiment, agir dans une même cause: il n'y avait pas d'Europe. Les croisades ont révélé l'Europe chrétienne.

» Ce n'est pas tout: de même que les Croisades sont un événement européen, de même dans chaque pays, elles sont un événement national. Dans chaque pays, toutes les classes de la société s'animent dans la même impression, obéissent à la même idée, s'abandonnent au même élan. Rois, seigneurs, prêtres, bourgeois, peuples des campagnes; tous prêtent aux Croisades le même intérêt, la même part. L'unité morale des nations éclate; fait aussi nouveau que l'unité européenne.

» Les peuples se précipitaient dans les Croisades comme dans une nouvelle existence, plus large, plus variée, qui tantôt rappelait l'ancienne liberté de la barbarie, tantôt ouvrait les perspectives d'un vaste avenir.

» Les croisades sont un grand pas vers l'affranchissement de l'esprit, un grand progrès vers des idées plus étendues, plus libres. Commencées au nom et sous l'influence des croyances religieuses, les Croisades ont enlevé aux idées religieuses je ne dirai pas leur part légitime d'influence, mais la possession exclusive et despotique de l'esprit humain.

» Le monde semble s'ouvrir du côté de l'Orient; la géographie, le commerce firent un pas immense. On songea à étudier les arts, les croyances, les idiomes des peuples nouveaux.

» Les Croisades eurent aussi une grande influence sur l'état social; le besoin d'a-

voir de l'argent forçait les seigneurs à donner des franchises à leurs sujets; leur pouvoir fut affaibli, et celui des peuples et des communes s'augmenta. Pendant l'absence des seigneurs, les peuples apprirent à vivre sans eux, à sentir leur vie individuelle; les bourgeoisies et les communes se consolidèrent.

» Les grands, les véritables effets des Croisades sont, d'une part, l'étendue des idées, l'affranchissement des esprits; de l'autre, l'agrandissement des existences, une large sphère ouverte à toutes les activités: elles ont produit à la fois plus de liberté individuelle et plus d'unité politique. Elles ont poussé à l'indépendance de l'homme et à la centralisation de la société. Elles ont tiré la société européenne d'une ornière très étroite pour la jeter dans des voies nouvelles et infiniment plus larges, elles ont commencé cette transformation des divers éléments de la société européenne en gouvernements et en peuples, qui est le caractère de la civilisation moderne. »

Ces considérations générales trouvent aussi leur application spéciale dans l'histoire de notre pays; les Croisades développèrent l'esprit individuel et consolidèrent la bourgeoisie de Neuchâtel et les communes. Les seigneurs, pour se procurer de l'argent, durent augmenter les franchises de leurs sujets, ainsi peu à peu l'état social se développa, les membres épars de la famille neuchâteloise se rapprochèrent, et de progrès en progrès, les Neuchâtelois devinrent un peuple dont on peut écrire l'histoire.

Tout le pays de Neuchâtel dépendait du diocèse de Lausanne, à l'exception des Verrières, qui appartenaient au diocèse de Besançon. Nous possédions quatre couvents de Bénédictins : les prieurés de Bevaix, du Val-de-Travers, de Corcelles, et l'abbaye de Saint-Jean; un couvent de Prémontrés: l'abbaye de Fontaine-André, et un chapitre de chanoines à Neuchâtel; nous ne parlons pas de celui de Valangin [1], à cause de sa date récente et de sa courte existence.

PRIEURÉ DE BEVAIX.

L'évêque Henri de Lausanne consacra en 998 ce prieuré qu'avait fondé un seigneur nommé Rodolphe. Le fondateur lui assigna sept fermes, des terres aux environs de Brot, l'église et le village de Dommartin (Saint-Martin), et plus de 30 serfs.

En 1321, le prieuré dépendait de Romain-Môtiers, auquel il payait annuellement 70 sols lausannois; cette somme, depuis la Réformation, fut payée à Leurs Excel-

[1] Fondé en 1505, par Claude d'Arberg et sa femme, le Chapitre de Valangin fut supprimé à la Réformation.

lences de Berne par le seigneur de Valangin. Le dernier prieur fut Jean de Livron, qui remit le 22 avril 1531, entre les mains de François d'Orléans, les titres de son prieuré et les reconnaissances de Pontareuse ; ce prince chargea le châtelain de Boudry de les recevoir, d'en retirer les rentes et de les remettre chaque année entre les mains de Jean de Livron. Il reçut pendant sa vie sa prébende, ainsi que les moines qui dépendaient de ce prieuré.

Prieuré du Val-de-Travers.

Nous ne pouvons indiquer l'année de la fondation de ce prieuré, mais nous savons que vers l'an 1093, l'empereur Henri IV donna à Hugues, abbé de Cluny, et à Etienne, prieur de Payerne, l'église de Môtiers, avec toutes ses dépendances, à l'exception des terres qui avaient été inféodées à certains seigneurs laïques.

L'an 1178, l'empereur Frédéric Barberousse, étant à Besançon, prit sous sa protection spéciale l'église Saint-Pierre du Vaux-Travers, et défendit à qui que ce soit d'opprimer les moines du dit prieuré, leurs sujets et leurs propriétés.

En 1228, il s'éleva des difficultés entre l'abbé de Saint-Jean et le prieur de Vaux-Travers, au sujet des dîmes de l'église de Diesse; les arbitres prononcèrent que l'abbé de Saint-Jean achèterait des terres dans le Val-de-Travers, au territoire de Môtiers, pour les donner en compensation au prieur.

Ce prieuré eut de bonne heure des terres au Val-de-Ruz ; il nommait aux cures de Fontaines, Cernier, Engollon, Boudevilliers.

Louis Junod, pasteur.

(La suite à la prochaine livraison).

UN CHIRURGIEN D'OUTRE-TOMBE.

ÉTUDE HISTORICO-MÉDICALE SUR NEUCHATEL DE 1661 A 1670.

SOMMAIRE. — Maintenant et alors. — Médecins de S. A. S. — Médecins aux gages de la Ville. — Police sanitaire urbaine. — Interdiction du vin étranger et de la bière à Neuchâtel. — Présentation réciproque. — Légat du Dr Sarrazin à nos pauvres. — MM. nos Pasteurs tenus à visiter les malades. — Jusqu'où peut aller la jalousie d'un médecin. — Les Drs Théophile Bonet, J.-J. Chevalier et Tite d'Aubigné. — Apothicaires de Ville. — Georges Rosselet, les deux Bachoffen, Gaspard Bourgeois et J.-L. Rosselet. — Les deux sage-femmes gagées. — Singulière demande de charité. — Plaintes des chirurgiens. — Les chirurgiens de Neuchâtel, de 1600 à 1670. — Une explosion de poudre à canon. — Etudes chirurgicales inachevées. — Personnel médical de Neuchâtel en 1865. — Epizooties. — Police vétérinaire. — Les Vasemeistres. — Indemnité pour un cheval blessé à la guerre. — Pasteur du bétail et vacherins. — Maîtres des Joux. — Deux fontaines construites aux Joux de la Ville. — Les fontaines de Neuchâtel. — Le bornelier. — Mesures diverses d'hygiène. — Ecoles. — Prières matinales. — Habitation accordée à un confiseur. — L'Hôpital. — La porte de l'Hôpital. — La Javiole. — Surintendant de l'hôpital, Hôpitalier, Sous-hôpitalier et Bettelvogt. — Tiraillements au-dehors et au-dedans. — Les dixmes. — Gages, ordinaires, dounes et passades. — Enfants-trouvés. — Chapelle de l'Hôpital. — Notre Hôpital n'était alors qu'un hospice. — La Maladière. — Receveur de la Maladière. — Absence de lépreux à cette époque. — Les aliénés au port Salanchon. — Autres habitants de cette maison. — Un moyen ingénieux de battre monnaie. — Jeûne pour une comète. — Des présages célestes. — Epidémies et mesures sanitaires à leur occasion. — Restriction apportée aux visites à faire aux affligés. — Eaux minérales du pays. — Etait-ce un rêve?

(SUITE.)

— « Avez-vous peut-être entendu parler, « reprit mon interlocuteur, » de Georges Rosselet, l'apothicaire? Ce fut mon collègue au Conseil de ville; mais, membre des XXIV, il succomba le 26 janvier 1661, me laissant seul jusqu'à ma mort, pour représenter l'art de guérir à l'Hôtel-de-ville. C'était un homme vif que le sieur G. Rosselet! Il jouissait de la place d'Apothicaire de la ville, et avait même obtenu, le 7 octobre 1640, la boutique neuve du coin près du petit borney[1], à la place de son ancienne, quand il déclara, le 28 août 1653, n'avoir pas prêté le serment accoutumé de sa charge, se refusant à le faire, disant qu'il avait déjà celui de son art et qu'il aimait mieux demander son congé que de s'y soumettre, mettant, ce disant, la clef de sa boutique sur la table du Conseil: tout Conseiller et justicier qu'il fût, et quoique il eût tenté de revenir plus tard en arrière, mes prédécesseurs maintinrent son congé, et c'est ainsi que, bien que G. Rosselet eût continué à pratiquer la pharmacie, et qu'il eût obtenu pour cela la première boutique des bâtiments neufs, on n'en donna pas moins, sur la recommandation du professeur et docteur Bauhinus[2], de

[1] La fontaine de la justice, à l'entrée de la Grand'rue. On emploie encore en patois le mot de *borney*, qui vient sans doute de l'allemand: *Born*, source.

[2] Il s'agit de Jean-Gaspard Bauhin, fils de Gaspard, né à Bâle, le 12 mars 1606, et mort dans la même ville, le 14 juillet 1685.

Bâle, la place d'Apothicaire de ville, à Jean-Jaques Bachoffen[1], son combourgeois. Cette réception eut lieu sans examen, le 25 octobre 1653, aux conditions de gage accoutumées, moyennant une visite annuelle de sa boutique et l'obligation de laisser taxer ses drogues par des gens entendus, s'il voulait exiger excessivement. Si Georges Rosselet, et après lui Gaspard Bourgeois et Jean-Louis Rosselet[2], ne purent rien faire contre Bachoffen père, toujours est-il que, à partir de 1671, les deux derniers abreuvèrent d'ennuis son fils, aussi nommé Jean-Jaques, à mesure qu'ils obtinrent que le gage que percevait son père fût réparti entre eux deux et que leurs boutiques leur fussent cédées gratuitement. »

— « Renseignements que je puis compléter en vous disant à mon tour, qu'après avoir été menacé plusieurs fois d'être renvoyé vu sa qualité d'étranger, et cela, malgré l'intercession de son beau-père, Siméon Boyve, Jean-Jaques Bachoffen fils fut reçu bourgeois et communier de Neuchâtel, le 7 janvier 1680, mais qu'ayant demandé, le 3 novembre de la même année, un gage égal à celui des autres apothicaires, il fut cause du retranchement momentané du dit gage. Après sa mort, sa famille vécut dans la misère. »

— « Après vous avoir parlé du docteur Bonet, Médecin du Prince et de la Ville en 1665, j'ai dû vous faire connaître son seul concurrent (je n'ose lui appliquer le mot de confrère) en qualité de docteur en médecine, ainsi que le docteur Tite d'Aubigné, arrivé à Neuchâtel peu après cette époque : aux Bachoffen, je ferai donc succéder Gaspard Bourgeois, et Jean-Louis Rosselet. Le 5 juin 1661, G. Bourgeois avait obtenu de la Ville un prêt de 500 livres, pour dresser une boutique d'apothicaire, moyennant que M. Bonet le reconnût capable après examen, et il fut encore favorisé, le 7 janvier 1663, d'une remise sur sa monte de la boutique sous les bâtiments neufs, et le 4 janvier 1665, d'une nouvelle réduction à 12 écus par an. Le 20 du même mois, le Conseil général avait à s'occuper de ses voies de fait contre le docteur Bonet. A dater de ce moment, je ne l'ai jamais aimé, et si j'eus à regretter, le 8 mai 1668, qu'on eût accordé sur la requête de la veuve de Jérémie Favargier et de la femme d'Abdias Mérienne, qu'on payerait pour elles à prix raisonnable, les médicaments qu'il leur avait fournis durant leur maladie (car, n'est-ce pas, cher confrère, cela eût dû regarder l'Apothicaire de ville), je fus heureux de voir, le

[1] Malgré les Manuels du Conseil de ville, on devrait écrire : Backofen, comme le ferait déjà supposer l'armoirie parlante (four de boulanger) de cette famille. Peu à peu l'orthographe de ce nom de famille y subit des altérations plus fortes encore : Bachoff, Bachoffe, Bachhoff, Bachoof, Bacoof, Pachoffen, Pachoff ; preuve, au milieu de beaucoup d'autres, de ce qu'était l'orthographe des noms propres à cette époque.

[2] Si, comme j'ai lieu de le supposer, le docteur Jean-Jaques Rosselet était fils de Louis, du Conseil, et comme tel, neveu de Georges et cousin-germain de Jean-Louis, tous deux apothicaires, ils constitueraient une adjonction à faire à ma notice intitulée : *Les familles médicales de la ville de Neuchâtel*, Neuchâtel 1864.

2 décembre de la même année, Jean-Louis Rosselet, le fils de mon ancien collègue de l'Hôtel-de-Ville, obtenir une boutique aux mêmes conditions favorables que Gaspard Bourgeois, c'est à savoir au prix de 60 livres, sans monte. Le 1er novembre 1671, en étant admis tous deux, à l'exclusion du fils Bachoffen, à la charge d'Apothicaire de ville, chacun d'eux obtint la moitié du gage, et sa boutique gratuitement.

« Enfin, la Ville salariait en 1665, les deux sage-femmes, Madelaine Barrelet, veuve de Pierre Joux, de Colombier, nommée le 15 novembre 1643, et Marguerite, veuve de Jean Péter, élue le 13 mai 1663. Le 1er novembre 1665, elles reçurent chacune un cotillon, sans conséquence, disait l'arrêt, ce qui n'empêchait pas pareil don de cotte, de revenir à peu près régulièrement tous les quatre ans. Marguerite Péter ne nous contentait guères; aussi quand à la mort de Madelaine Joux née Barrelet, on nomma le 3 janvier 1671, sa fille, Madelaine Vincent, à lui succéder, Marguerite Péter ne fut continuée que moyennant une bonne censure. L'une et l'autre sage-femmes, étaient, à teneur de leur emploi, exemptes de giette; mais ce fut par faveur spéciale, que le 1er février 1665, Madelaine Joux, la mère, obtint exemption des cinq livres de giette imposées à Henry Vincent, son gendre, et cela pour l'année seulement et sans conséquence. En fréquents rapports avec les sage-femmes, une certaine Magdelenne Henzeli eut un jour la singulière prétention de demander un ordinaire à l'hôpital, « vu l'assistance qu'elle fait aux femmes accouchées, en les têtant; » mais elle fut naturellement éconduite par le Conseil, le 7 janvier 1663.

« Seuls, les chirurgiens n'avaient pas de place salariée par la Ville, et n'en eurent pas de longtemps, comme vous me l'avez appris. Quelle triste position n'était pas la nôtre ! Les docteurs-médecins, soit dit sans vous offenser, nous enlevaient presque toute pratique médicale, ne nous laissant guères que les saignées, les pansements et les dents à arracher. S'agissait-il d'une opération de quelque importance, on s'adressait plutôt à des oiseaux de passage, qui prenaient le titre prétentieux d'opérateurs, venant solliciter de dresser leurs théâtres à nos foires, et cela parfois avec succès, grâce à de hautes protections, comme cela advint, le 15 octobre 1666, à un sieur de Richebourg, de Lille en Flandre. Et croiriez-vous que le Conseil de ville, ne craignit pas, en bien des occasions, d'encourager nos bourgeois à consulter des chirurgiens étrangers, voire même à se rendre à l'hôpital de Berne, sans se préoccuper du sort de ceux de ses combourgeois qui exerçaient cet art. Et pourtant que de fois ne put-on pas en constater de tristes résultats! Le 2 janvier 1661, David Favargier, cordonnier, demandait quelque charité, afin de l'aider à payer l'oculiste qui le traitait pour lui faire recouvrer la vue: prudent, ce jour-là, le Conseil décida de ne rien lui remettre qu'après guérison, non plus qu'à Jérémie Favargier, sollicitant un secours pour faire traiter son fils de la gravelle[1]: ce dernier ne réclama plus

[1] S'il était prouvé que c'était bien là un cas de gravelle, soit concrétion dans les voies urinaires, ce fait serait fort intéressant, cette maladie étant aujourd'hui extrêmement rare dans notre pays.

rien, sans doute pour bonne cause, et quant à David Favargier, on dut lui remettre charitablement, le 5 juin, 25 livres, vu sa grande disette et la perte de sa vue. Sans avoir eu les yeux ouverts par un fait aussi éclatant, le Conseil n'en arrêta pas moins, le 2 octobre, qu'on remettrait jusqu'à 15 livres à Antoine Clerc, quand il mènerait son fils à Berne, pour tâcher d'obtenir guérison de sa courte vue, arrêt réitéré le 19 novembre 1662 et le 2 novembre 1664, en faveur du même A. Clerc, pour les sommes de 10 et de 15 livres. Le 18 janvier 1664, on accorda 50 livres et une lettre de recommandation pour LL. EE. de Berne, à Etienne Grenot, qui se rendait aussi à Berne, pour tâcher d'y recouvrer sa vue perdue, ce qui n'empêcha pas de devoir lui faire charité, le 7 mars 1666, pour sa débilité de vue! Pour les fournitures de médicaments, le public nous préférait généralement les apothicaires, qui ne se gênaient pas d'empiéter sur la médecine et sur la chirurgie[1]. Enfin, un récent arrêt de Paris, du 7 février 1660, ayant sanctionné la réunion des chirurgiens et des barbiers en un seul corps[2], ces derniers relevaient la tête chez nous comme ailleurs, et tendaient à nous enlever l'exercice exclusif de notre spécialité, en usant de moyens illicites, pendant des bassins[3] à leurs boutiques pour montre qu'ils pratiquaient la chirurgie[4]. Nous assimiler aux barbiers, et cela parce qu'il plaisait aux chirurgiens de longue robe de Paris, de pouvoir faire le poil[5] comme les barbiers! Si les maîtres de saint Côme[6] avaient déjà oublié Ambroise Paré et Jaques Guillemeau, n'avaient-ils

[1] On trouve une plainte semblable, le 18 mars 1695, contre le sieur Jean Lagacherie dit Dublé, apothicaire, dans une réclamation des chirurgiens et perruquiers réunis; et de rechef, mais des chirurgiens seulement, le 17 mai 1697.

[2] Voir Eloy, *o. c.* t. Ier, p. 634-635; Patin, *o. c.* t. III, p. 174 et suivantes, et note : Kurt Sprengel, *Versuch einer pragmatischen Geschichte der Arzneikunde*, IVe partie, 3me édition, Halle 1827, p. 558-559.

[3] Ce bassin, sans doute destiné à la saignée, était alors l'enseigne des chirurgiens, comme le plat à barbe est resté celle des barbiers.

[4] J'ignore si un fait pareil se présenta du temps de Siméon Purry; mais il eut lieu en 1705, de la part du sieur Jean Grenot, perruquier, qui avait pris dans sa boutique le sieur François-Emmanuel Davet, auparavant employé comme frater dans celle du chirurgien Jonas-Antoine Purry, maître-bourgeois. (*Manuels du Conseil de ville*, 20 juillet 1705.) A cette occasion, Grenot fut avisé de se borner à sa profession de perruquier, comme aussi de faire la barbe, s'il pouvait prêter serment d'avoir appris à raser.

[5] *Faire le poil*, expression du temps, pour raser.—Quant à celle de *chirurgiens de longue robe*, elle caractérisait les chirurgiens proprement dits, soit maîtres de Saint-Côme, à l'exclusion des *barbiers-chirurgiens*.

[6] Saint Côme partageait avec saint Damien le patronat de la chirurgie, et c'est à lui qu'était consacrée l'école de chirurgie de Paris. Chose curieuse! notre pays avait une chapelle dédiée à ce saint, et cela à Travers. (Allamand, *Description de la juridiction de Travers*, Neuchâtel 1840, p. 11). D'après la tradition, les deux patrons de la chirurgie,

pas présents à la mémoire leurs illustres contemporains, Barthelémy Cabrol, Joseph Couillard, Jean-Antoine Lambert, Pierre Pigray et Jean Vigier, sans parler de tant de chirurgiens illustres étrangers à la France?

« Mais revenons-en, si vous le voulez bien, aux chirurgiens de Neuchâtel: sans parler de Jonas Purry[1], déjà mort en 1660, son fils, Jonas-Anthoine, Jaques Petit et moi-même Siméon Purry, puis après nous, mon fils Abraham, Jean Bourgeois dit Francey, Pierre Petit, m'eussent paru suffire amplement aux besoins de la ville. Si du moins, tous les étrangers qui voulaient s'établir parmi nous eussent été soumis à des examens! Mais, non : le 19 décembre 1660, on avait accordé l'habitation au sieur Hans-Rudolf Müller, de Berne, sans condition de ce genre; et si l'on ordonna, le 3 janvier 1666, au sieur Reinhard, de quitter la ville à la Chandeleur, lui défendant d'entreprendre d'autres malades que ceux qu'il avait présentement, ce ne fut pas sans l'avoir laissé pratiquer auparavant sans obstacles; enfin, Abraham Gagnebin[2], de Renan, chirurgien, fut purement et simplement admis à l'habitation, le 9 janvier 1667, sous le bon vouloir. De sorte que tout ce que put obtenir Bonet, ce fut de faire subir un examen à Marc Fournier, de Montflanquin, en France, s'inti-

arabes de nation, exerçaient l'art de la chirurgie sous Dioclétien et Maximin, et perdirent la vie pour la foi dans des persécutions suscitées aux chrétiens par ces empereurs romains : l'église catholique célèbre leur martyre le 27 septembre. — Quant au patron de la médecine, saint Luc, tout ce que la Bible renferme au sujet de sa profession, est le : « Luc le médecin vous salue! » de saint Paul écrivant aux Colossiens. On trouve encore une Bible tenue par le bœuf ailé, symbole de cet évangéliste, sur le sceau de la Faculté de médecine de Vienne. — Pour en revenir à notre pays, Saint-Blaise, dont le nom a remplacé celui du village d'Arin ou Arens, était aussi un médecin, qui fut nommé évêque de Sébaste, ville d'Arménie, où il pratiquait et fut martyrisé, le 3 février de l'an 380 ou de l'an 316, sous Maximien ou sous Licinius, suivant deux opinions traditionnelles. Aëtius fait déjà mention de l'invocation suivante qu'on adressait à ce saint, contre les maux de gorge causés par des arrêtes, en ces termes : « Blaise, martyr et serviteur de Jésus-Christ, commande qu'elle (l'arrête) monte ou qu'elle descende ! »

[1] Voir sur les Pury, médecins ou chirurgiens, la note 9 de ma biographie du *Dr Borel;* c'est encore là une seconde *famille médicale* à ajouter aux cinq que j'ai signalées dans notre ville; Jonas-Anthoyne fut le plus connu des quatre que je cite ici, tant comme membre influent du Conseil de ville, que par sa nomination au poste de *Chirurgien ordinaire de S. A. S.*, qui fut créé en sa faveur. — Des deux Petit, le dernier, Pierre, fit partie des XL, puis des XXIV hommes. — Quant à Jean Francey, qui joua un rôle assez important au sein du Conseil, des renseignements biographiques à son sujet seraient longs et déplacés ici, puisqu'il ne fut élu Quarantain qu'en 1674.

[2] Ce n'est pas le célèbre naturaliste de Renan, également chirurgien, mais peut-être bien son père : on sait en effet que le grand-père, le père, et Daniel, frère d'Abraham, l'illustration de la famille, avaient aussi pratiqué l'art de guérir. *Biographie neuchâteloise*, t. I., Locle 1863, p. 357 et 362.

tulant chirurgien et médecin, et à Jehan Constantin[1], de Paris, chirurgien: le 23 juillet 1662, ce dernier fut admis à l'habitation, tandis que le sieur Fournier fut renvoyé à se pourvoir ailleurs, ce qui ne l'empêcha pas d'obtenir, le 24 août 1663, de pouvoir résider à Neuchâtel, pour rendre assistance à son grand-père, à son beau-père et à sa belle-mère, mais sous la condition expresse, qu'il ne pourrait y exercer son art. Soit dit entre nous, ces chirurgiens étrangers, sans lien avec notre population, qu'ils n'avaient qu'un intérêt mercantile à soigner, ont passé successivement parmi nous, qui avec, qui sans succès, mais ne s'y sont guère établis d'une manière permanente.

« Avec plus d'esprit de corps, nous eussions mieux pu lutter contre tant de causes de concurrence, et quand nous parvînmes à nous unir, ce ne fut pas toujours sans succès; c'est ainsi que nous obtînmes, le 4 septembre 1661, que le sieur Müller fût tenu d'enlever le bassin et l'enseigne qu'il avait placés en dehors de ses fenêtres, de même que le sieur Constantin fut éconduit le 3 septembre 1662, de mettre un bassin hors de sa boutique.

« Quelquefois, il est vrai, le Conseil assistait des bourgeois pauvres pour qu'ils pussent payer leurs chirurgiens, les engageant même à en consulter[2]; telles Susanne Grenot, à laquelle on accorda 10 livres en charité, pour l'aider à faire guérir un sien enfant atteint « d'escruelles[3] » (4 mai 1664) ; Salomé Huguenaud, femme de Fŕeny Bredin, qui obtint 20 livres pour l'aider à payer le chirurgien qui avait raccommodé un bras rompu à un de ses fils (11 septembre 1667); la veuve de Jehan Legrand, qui reçut aussi une somme en charité pour faire panser deux de ses enfants malades (23 janvier 1668); la veuve de Pierre Tillet, assistée afin de subvenir à sa fille malade, qui serait visitée par les chirurgiens (12 janvier 1670). Mais, somme toute, la Ville faisait bien peu pour nous, à moins d'absolue nécessité,

[1] Jehan Constantin obtint son honorable congé, avec bonne attestation du service rendu, le 3 août 1664. Vingt-trois ans plus tard, le 22 juin 1687, un sieur Constantin, chirurgien, ne put être admis à l'habitation, parce qu'il consta que lui et sa femme n'étaient pas de notre religion. Etait-ce le même? Et dans ce cas, était-on moins coulant en 1687 qu'en 1662, pour l'établissement de catholiques romains en ville, par représaille des persécutions éprouvées par les réformés, tant en France que dans les vallées vaudoises?

[2] Qu'eût dit Siméon Pury s'il eût assisté aux deux décisions suivantes du Conseil de ville! Du 6 septembre 1654: « Daniel Tochon portier, requérant luy vouloir accorder quelques deniers charitablement et pour luy aider a payer la femme qui a guéri vn sien enfant qui avait vne jambe rompue. Il lui a été accordé vingt liures à l'hospital et dix liures à la Maladière. » Du 1er octobre 1673. « Accordé sur la requeste de la vefue de feu David Perrot qu'il sera fait marché avec maistre Frantz, maistre des hautes œuvres, pour guerir son fils Dauid, dont l'argent sera délivré aud: Mre., et elle sen obligera. »

[3] *Escruelles* pour *écrouelles*, ancien mot français synonyme de scrofules, qu'on retrouve dans le nom populaire d'*herbe aux écrouelles*, donné à la scrofulaire.

comme lors d'une explosion de poudre à canon survenue pendant les réjouissances auxquelles donnèrent lieu l'avènement de S. A. S. le comte de Saint-Pol, à la Souveraineté de ce pays : Samuel Bourgeois, du Conseil, Abraham Veillard (de Cortaillod) Abraham Béguin (de Rochefort), maître Salomon Perrenoud, notre bornelier, et Jonas Perrenoud demandèrent, le 8 mai 1668, récompense pour la « perte et soufferte » qu'ils en avaient éprouvée, et mon collègue, Samuel Bourgeois, obtint à lui seul 45 écus petits, à charge de payer les médicaments employés pour sa guérison, ainsi que le chirurgien qui l'avait soigné. Mais tout cela n'était pas en rapport avec ce qu'on aurait dû faire pour nous : en effet, combien ne voit-on pas de chirurgiens commencer leurs études, sans jamais arriver à pratiquer leur art, comme cela arriva de mon temps, au jeune Jean-François Legoux[1], si j'ai bonne mémoire ! Que sera-t-il resté à faire à mon fils, et à quelle préjudiciable abondance de docteurs-médecins et de chirurgiens ne marchait-on pas lors de ma mort, comme si c'eût été le seul moyen de faire fortune, à supposer que c'en soit un ! En effet, Elie Gaudot et Jean-Jaques Rosselet, tournaient leurs regards du côté de la médecine, et ne tardèrent pas beaucoup, m'avez-vous appris, à se fixer à Neuchâtel. Mais mieux que moi, vous savez ce qui en est aujourd'hui, mon cher docteur : quel est le chiffre actuel du personnel médical de Neuchâtel ? »

— « La réponse est facile: dix docteurs-médecins, exerçant tous la chirurgie, cinq pharmaciens, un vétérinaire pratiquant son art, deux chirurgiens-dentistes et quatre sage-femmes, pour une population de 10,000 âmes environ. »

A l'ouïe de ce dernier nombre, mon hôte d'écarquiller ses yeux avec stupéfaction, et de m'engager à lui répéter combien Neuchâtel renferme d'habitants actuellement ; puis, hochant la tête, il répéta à demi-voix : « Dix mille ! »

— « N'aviez-vous pas de vétérinaire à Neuchâtel en 1665 ? » repris-je, « car à cette époque la ville renfermait bien plus de bétail qu'à présent. »

— « Il me serait facile, mon jeune ami (permettez à un vieillard de vous donner ce titre d'affection), de vous répondre à question par question, tant il me paraît incompréhensible que notre ville puisse renfermer aujourd'hui moins de chevaux, de vaches et de moutons qu'il y a deux siècles, si sa population a réellemement atteint le chiffre que vous m'avez indiqué. Cela serait surtout singulier relativement aux moutons, vu que ce n'est que le 4 septembre 1661 qu'on autorisa, sous forme d'essai, à garder sur les pasquiers[2] six moutons par bourgeois, pour diminuer l'achat d'étoffes étrangères. Quant aux chèvres, malgré l'incontestable utilité de leur lait

[1] Le seul arrêt du Conseil concernant J.-F. Legoux, fils de feu Jean-Jaques, est le refus fait à son tuteur et à ses oncles, d'accorder quelque charité à ce jeune homme qui étudiait la chirurgie : il est du 5 décembre 1660.

[2] *Pasquier* vient du latin : *pascere*, paître, ainsi que le mot de pâturage qui l'a remplacé : un village de notre Canton, un quartier de celui de Fleurier, et la famille DuPasquier en ont tiré leurs noms.

dans bien des maladies, rien de plus sage que de les tenir exclues de notre ville, comme nous le faisions, tant elles causent de dommage dans les lieux où elles broutent; aussi, le 6 juin 1660, éconduit-on Jonas Favarger, de la Favarge, qui demandait d'en garder une sur les pasquiers pour pouvoir servir de nourrice à un sien petit enfant.

« Quoi qu'il en soit, non, nous n'avions pas de médecin du bétail: lors d'épizooties[1], et en 1665 on venait d'en avoir une, les remèdes étaient donnés sur les conseils du premier venu: en 1639, par exemple, sur ceux d'une femme qui se donnait pour apte à la chose, il en fut envoyé aux Joux de la Ville, où vos vaches continuent sans doute à estiver[2]. Le 1er février 1665, il fut arrêté, que vu la contagion qui avait régné parmi le bétail à Neuchâtel et qui y était encore, les bourgeois qui auraient gardé le leur hors de ville, pourraient le mettre aux fruitières[3] des Joux, moyennant attestation qu'il n'y a pas de contagion dans les lieux où leurs vaches avaient été, et que celles-ci n'avaient pas été achetées récemment, mais étaient bien celles que leurs propriétaires avaient déjà avant l'hiver. On avait encore la mémoire fraîche d'une épizootie qui avait eu lieu en 1661 à la Joux: une nouvelle s'y montra en 1670. Lors de cette dernière, et pour la première fois sans doute, on fit venir du dehors un médecin du bétail, qu'on eut malheureusement l'occasion de faire quérir de nouveau l'année suivante.

« Et ne croyez pas, » poursuivit-il, « que le Conseil de ville s'inquiétât moins de la santé du bétail qu'il ne le fait aujourd'hui, faute d'avoir un vétérinaire; en cas de contagion, on séquestrait les bêtes malades; on en faisait parfois abattre et ouvrir pour constater de quoi elles étaient mortes; les lieux où leurs cadavres avaient été encrotés, étaient soigneusement enclos. D'un autre côté, en mettant en montes, comme cela eut lieu le lendemain des Bordes[4] de 1665, les bancs de bou-

[1] J'ai narré une longue épizootie des années 1701 et 1702 dans le *Musée neuchâtelois*, t. I, 1864, p. 52-57. Il n'y en eut point d'aussi graves, ni à beaucoup près, de 1661 à 1670.

[2] *Estiver*, *estivage*, se dit à propos des montagnes où les troupeaux ne paissent qu'en été: de là le nom de l'*Etivaz*, village situé dans le Pays-d'en-haut, au canton de Vaud, bien que, actuellement du moins, il soit habité toute l'année.

[3] *Fruitières* ou *fretières*, fromageries, se disait primitivement des chalets où l'on fabrique le fromage, puis s'est étendu aux fromageries communes des villages: on nomme *fruitier*, celui des vachers qui est préposé à cette fabrication; et l'on disait également *fruit*, des produits du lait de vache.

[4] Les *Bordes*, ancien nom du dimanche des *Brandons* (le premier du mois de mars), constituaient une fête militaire, à laquelle tous les bourgeois devaient prendre part en armes, par rues: à leur imitation, les enfants se promenaient armés. Après avoir été souvent supprimée, elle fut définitivement abolie le 13 février 1702. Les montes des *membres* de Ville (immeubles) avaient lieu ce jour-là ou le lendemain.

cherie, on faisait promettre aux bouchers de déclarer aux sieurs taxeurs, quand une pièce de bétail abattue par l'un d'eux ne serait pas saine, et les mesures prises contre ceux qui porteraient de la chair à vendre à Neuchâtel, ainsi que contre les bouchers qui, sans avoir monté de bancs, tueraient des bêtes pour les débiter en ville, étaient une nouvelle sécurité relative à ce point de police. Enfin, le Conseil avait un vasemeistre, parfois aussi nommé chinder[1], mais il faut avouer que les individus qui remplirent successivement cet office, nous causèrent bien peu de satisfaction, comme cela avait au reste été le cas de plusieurs de leurs prédécesseurs : ainsi, le vasemeistre Thomas Steiner ayant demandé une augmentation de gage, le 7 octobre 1657, son congé lui avait été donné, vu qu'il n'était pas de sens rassis, et qu'il y avait eu des plaintes relativement à sa femme ; le 1er avril 1663, on bailla également le congé au chinder, et l'on décida d'indiquer à celui qu'on venait d'accepter comment il aurait à se comporter, ce qui n'empêcha qu'on fut obligé, le 29 septembre 1669, de chasser à leur tour, ce dernier vasemeistre et sa femme, pour leur mauvaise et scandaleuse vie. Aussi avait-on été une fois sur le point d'engager le maître des hautes-œuvres, nommé par la Seigneurie, à se charger de ces fonctions ou à prendre une servante pour les remplir.

« La Ville accordait des indemnités à ceux dont les chevaux avaient été blessés dans des expéditions militaires faites par son ordre. C'est ainsi que le 22 mai 1667, le Conseil eut à s'occuper d'une requête de M. Henry Tribolet-Hardy, maire de Valangin, tendant aux fins de le vouloir restituer de la somme de six écus, bonne monnaie, qu'il avait délivrée à l'hôtel du Faucon à Berne, pour avoir gardé et nourri un cheval que le dit Tribolet y avait laissé, blessé à une jambe, lorsqu'il commandait une compagnie pour secourir LL. EE. de Berne : sur le vu de la quittance qu'il produisit, on décida que la dite somme lui serait payée, au cas où il n'en aurait pas déjà reçu satisfaction. Du train dont tout paraît avoir marché dès lors, on attache sans doute actuellement à nos Compagnies d'élection[2], des docteurs-médecins, des chirurgiens, des vétérinaires et mêmes des apothicaires ! Mais, de notre temps, nous pensions, à Neuchâtel[3] que, ne pouvant laisser ce personnel sanitaire avec les

[1] *Wasemeister* et *Schinder* sont les deux noms allemands pour désigner le maître des basses-œuvres ; ils avaient été adoptés à Neuchâtel, mais un peu modifiés dans leur orthographe.

[2] On nommait *Compagnies d'élection* les détachements que la Ville levait successivement pour une expédition militaire, et l'on parlait ainsi de la première, de la deuxième et de la troisième élection : elles étaient élues, soit formées, chaque fois, tandis que pour les Bordes, par exemple, les bourgeois se promenaient en armes par quartiers, sous les ordres des Capitaines des rues, et que les bourgeois du dehors s'exerçaient aux armes dans leurs districts respectifs.

[3] Berne, en revanche, avait déjà en 1445, un chirurgien militaire, du nom de Till-

gens et les chevaux qui tombaient malades ou étaient blessés pendant une campagne militaire, il était plus simple et moins coûteux de les faire traiter sur place par gens idoines du pays: quels frais ne nous eût pas occasionnés ce cheval blessé, par exemple, s'il eût fallu laisser à Berne pour l'y soigner, un médecin du bétail amené de Neuchâtel, à supposer qu'alors notre ville en eût eu un !

« Mais, pour en revenir à notre bétail, le pastoret, c'est-à-dire la charge de le garder, était, en dehors de la saison d'estivage, du ressort du pasteur des vaches ou du bétail, aussi nommé berger de la ville, élu chaque année, et qui, dans certains cas, était appelé à aller à la Joux déclarer par son serment, si toutes les vaches qui s'y trouvaient, avaient hiverné en ville. C'était aussi sous sa verge, que paissaient les moutons sur les pasquiers de la ville. En revanche, une fois aux Joux, le bétail rouge était sous la custode des vacherins ou pastureurs, aussi dits vachers, qui en étaient responsables, et payaient aux propriétaires une rétribution en fruits fixée à chaque nouvelle monte de nos fruitières : la bourgeoisie avait laissé, par exemple, celles-ci, le 5 avril 1665, à Pierre Cottier, pour le prix de 27 livres de beurre et 60 de fromage par mesure.

« Le même jour, Henry D'Allemagne succéda à Christofle Purry, en qualité de gouverneur et maître de la Joux, charge dans laquelle il eut pour son collègue de l'autre Conseil, Daniel Chambrier, nommé d'après la règle, l'année auparavant. Ce dernier obtint, le 25 août 1665, de faire construire à la Joux deux belles fontaines par un maître ingénieur de Genève, les Quatre-Ministraux ayant été chargés de faire marché avec ce dernier aussi étroitement que possible : la pénurie d'eau de notre Jura ne contribuant pas peu à la formation et à l'entretien de nos épizooties, vous avouerez que ses soins n'ont pas été perdus pour nos après-venants.

mann, lors de la guerre de Zurich. F.-A. Flückiger, *Beitræge zur ælteren Geschichte der Pharmacie in Bern*, Schaffhausen 1862, p. 8.

(La suite à une prochaine livraison.) Dr Cornaz.

UN NEUCHATELOIS ET LE GIRONDIN BRISSOT

Dans les premiers jours de juin 1793, trois convives étaient à table dans une maison de campagne située entre Saint-Cloud et Versailles. Le plus âgé des trois était monsieur Beau, chef de la maison de banque, très connue alors, Beau, Balguerie et Comp[e] de Bordeaux; les deux autres étaient M[me] Beau et un jeune commis de la maison, nommé Pierre-Alexandre Ramus, fils de l'ancien pasteur neuchâtelois, Hugues Ramus. Le dîner n'était pas achevé, qu'un domestique vint parler tout bas à son maître qui, se levant de table, sortit précipitamment. Peu de temps après il rentra, et s'adressant à sa femme et à son commis, il leur expliqua le motif de sa brusque sortie. Ce sont des Girondins, dit-il, qui ont quitté Paris pour se soustraire au décret d'arrestation que la Convention nationale a rendu contre eux. Ils demandent à passer la nuit ici, et demain à la pointe du jour, ils prendront un parti quelconque. Il n'y aurait aucune sûreté pour eux à entrer dans la maison, nos domestiques étant presque tous jacobins, et ces messieurs seraient bien vite dénoncés; ils faut donc qu'ils passent la nuit dans le parc, où ils sont maintenant. On tint conseil, puis le banquier et son commis, munis d'un panier contenant de la viande, du pain et quelques bouteilles de vin, allèrent rejoindre les Girondins cachés dans le parc. Je tiens ces détails de mon père, le jeune commis de monsieur Beau; il m'a souvent nommé les Girondins qui étaient venus chercher un refuge chez le banquier de la Gironde; mais les noms m'échappent aujourd'hui. Un nom cependant m'est resté dans la mémoire, c'est celui de Brissot. Ce Girondin partit le lendemain avec un passeport que mon père lui prêta, et il fut convenu que ce passeport serait renvoyé dès que Brissot aurait passé la frontière suisse.

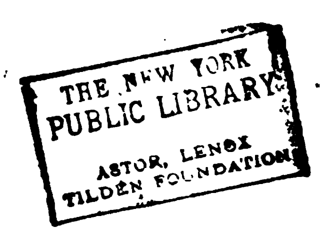
Dans la séance du mercredi 13 juin 1793, il est fait lecture à la Convention nationale, de la pièce suivante : « Citoyen président, les circonstances où nous nous trouvons commandent la surveillance la plus active. Pénétrée de ce sentiment, la Municipalité de Moulins a arrêté aujourd'hui et fait conduire au conseil général du dépôt, un étranger se disant négociant de Neufchâtel, en Suisse, qui lui a paru suspect. Le Conseil général n'ayant point trouvé sur son passeport la signature du citoyen Barthelémy, chargé d'affaires de la République en Suisse, a cru devoir s'assurer de sa personne. Le comité de salut public a été chargé de visiter ses papiers et sa voiture. Il s'est transporté à la maison de commune, où l'étranger a déclaré s'appeler J.-P. Brissot, et être membre de la Convention, etc.—Signé Dubarry, président du Conseil général du département de l'Allier. » Lecture est faite ensuite d'une lettre de Brissot au président de la Convention; on y lit le passage suivant: « Mon passe-

port était sous un nom étranger; c'est une faute, sans doute, mais les persécutions qui, en environnant mon nom d'une cruelle célébrité, me forçaient à le taire, la rendent sans doute excusable. »

Le même soir, dans les rues de Paris, les marchands de journaux criaient à tue-tête : « Arrestation de Brissot, à Moulins, faux passeport, etc ! » Dès ce moment, mon père n'osa plus rentrer chez son patron; il erra dans Paris, alla loger dans différentes maisons, ne sachant plus quel parti prendre. Il ne pouvait quitter la capitale sans passeport, et il risquait sa tête s'il était arrêté comme coupable d'avoir voulu favoriser la fuite d'un Girondin. Un jour, dînant au Palais-Royal, le jeune Ramus entendit parler le patois neuchâtelois. La langue du pays lui fit dresser l'oreille, et il ne put s'empêcher de sourire en regardant les deux personnages qui causaient ensemble à une table voisine. « Citoyen, » dit l'un d'eux, s'adressant au jeune homme : « comprends-tu notre patois ? » Ayant répondu affirmativement, le jeune commis est invité à venir prendre place à la table de ses compatriotes. On boit, on cause, on en vient aux confidences, et mon père confie son embarras à ses amis de fraîche date. Je suis connu à la préfecture, dit le plus âgé des deux; j'ai même quelque influence dans ces régions : nous irons demander un passeport pour toi. — A la préfecture, le Neuchâtelois demande un passeport pour son jeune protégé ; mais à peine celui-ci eut-il décliné ses nom et prénoms, que l'employé, ouvrant un gros registre, déclara que P.-A. Ramus, de Neuchâtel, avait déjà un passeport, et qu'on ne pouvait pas lui en délivrer un second. Mon père, qui sans doute ne voulait pas se poser en héros parfait devant moi, m'a avoué que cette déclaration de l'employé l'avait fait trembler et pâlir, d'autant plus qu'il y avait là deux sentinelles dont les figures n'avaient rien d'aimable; ..... on était en quatre-vingt-treize !... Il voulut parler, mais sur un signe de son protecteur, il garda le silence. Celui-ci répondit à l'employé que le jeune homme avait perdu son passeport. L'employé, ouvrant un autre registre, lut à haute voix ces mots : « Passeport de P.-A. Ramus, trouvé sur Brissot, arrêté à Moulins ; Brissot déclare qu'il a volé ce passeport. » Ce mensonge de Brissot fut cause, sans doute, que mon père obtint ce qu'il demandait ; il quitta immédiatement Paris pour Neuchâtel, heureux d'en être quitte à si bon marché, et de sentir sa tête sur ses épaules. Brissot, on le sait, mourut sur l'échafaud, le 31 octobre de cette même année (1793).

Dans la plupart des biographies de Brissot, il est question d'un passeport neuchâtelois, et je raconte ici la véritable histoire de ce fait. Sous le règne de Louis-Philippe, me trouvant à une soirée dans je ne sais plus quelle maison à Paris, un de mes amis me présenta un jeune homme qui désirait faire ma connaissance, et qui, prenant ma main dans la sienne, me dit avec effusion : « monsieur, je suis heureux de serrer la main du fils de l'homme généreux qui a voulu sauver la vie à un des miens : Je suis le petit-fils de Brissot ! »

AUGUSTE RAMUS.



MUSÉE NEUCHÂTELOIS.



A. BACHELIN.

ÉBÉNISTERIE NEUCHATELOISE

COFFRES OU BAHUTS

La provenance de ces spécimens de notre ébénisterie au XVIIe siècle est incontestable, puisqu'ils portent les initiales et les armoiries de familles neuchâteloises. Ces meubles, d'un usage très répandu du XVIIe au XVIIIe siècle, faisaient partie essentielle du trousseau des mariées, et servaient à renfermer le linge de table, la vaisselle précieuse et l'argenterie, les nappes damassées et rayées de rouge, les serviettes ouvrées, dont on ne trouve plus que quelques vestiges dans les campagnes, et dans une case adaptée dans l'intérieur, sur un des petits côtés du coffre, les papiers de famille, les parchemins et le numéraire, gros et petits écus suisses et neuchâtelois, écus français et brabançons, louis d'or neufs, etc.

Le plus grand de ces bahuts offre dans sa partie supérieure les formes heureuses des maîtres de l'ornementation, Wredeman de Wriese et de Dieterlin, combinées avec des figures grotesques, des pots à fleurs ridicules, des dauphins embryonnaires, que l'on reconnaît à première vue comme l'œuvre d'un ébéniste de village; la partie inférieure surtout est peu en harmonie avec les pilastres élégants du haut.

Le plus petit est d'une ornementation plus homogène; ce genre de coffres était plus spécialement destiné à renfermer des papiers et du numéraire. Le Musée historique de Neuchâtel possède un exemplaire de ce genre très bien conservé.

Depuis ces dernières années, une véritable razzia d'antiquités, de meubles surtout, s'opère dans notre pays, et nous voyons avec regret s'en aller ces vestiges intéressants du passé, que l'on vend pour des sommes très minimes, quand nous avons un Musée où ils seraient accueillis avec reconnaissance, et où ils profiteraient à la population tout entière.

A. Bachelin.

UN RÉCIT NEUCHATELOIS DE LA 2me BATAILLE DE VILMERGUE

L'an 1712. — Relation du sieur capitaine J.-P. Favre, du Pâquier, de ce qui s'est passé entre l'armée de LL. EE. de Berne, et l'armée de Lutzerne et des petits cantons, depuis le 20 juillet, jusqu'au 25 du dit mois.

Le 16e juillet, on fit marcher notre régiment qui avait été l'espace de quelque temps à Volens, pour aller à un vilage nommé Haüst qui était éloigné de quatre lieues, passant par la tête de notre armée, qui était campée à côté du couvent de Moury, éloigné du dit Volens de deux lieues et de Haüst aussi de deux lieues. Nous continuâmes notre marche jusqu'au dit vilage de Haüst, où on nous cantonat dans les granges, et on détachat nos grenadiers pour aller renforcer la garde du pont de Zenlize, qui partage le Frinemte[1] et les pays conquis par leurs EE. de Berne, d'avec les petits cantons de Zugues. Les Zuguois tenaient le dit pont et s'y étaient fortifiés au-delà de la rivière, avec des grands retranchements, tant que les sentinelles de l'un et de l'autre côté se pouvaient facilement parler.

Nous fûmes assez tranquilles au dit vilage jusqu'au 20e du dit mois, qu'une alerte se fit environ dix heures devant midy; on nous fit sortir du vilage pour nous ranger en bataille. Un moment de temps après, un dragon vint demander un détachement à M. le brigadier Petitpierre pour aller au secours du dit Pont, qui était attaqué. C'était à une petite lieue de nous. Donc M. Desbarres et moy, et Sandoz notre Enseigne, y fûmes commandés avec deux cents hommes pour les aller secourir, mais nous nûmes pas marché une demy-lieue, que nous apersûmes que le Pont était emporté par les Zuguois, qui avaient attaqué les nôtres par dessus le pont, et par les Lutzernois qui les avaient pris par deçà de la rivière et les poursuivaient avec vigueur. Donc nous postâmes notre monde en bataille dernier une haye, et nous les attendîmes sans qu'ils s'en apersussent jusqu'ace qu'ils entendirent notre décharge, qui leur parût assez vive puisqu'ils furent obligés de se retirer proche le Pont qu'ils venaient de gagner, où tout le plus gros de leurs soldats étaient en bataille. Donc, après avoir esué quelques coups de leur feu nous trouvâmes à propos de faire trois pelotons; donc je dis à M. Desbarres de prendre le monde qui trouverait à propos et se poster à un post plus avantageux qui pourrait trouver, ce qui fit, et

[1] Freiamt.

descendy plus bas sur la gauche avec une cinquantaine d'hommes; et l'Enseigne Sandoz suivit M. Desbarres avec une vingtaine. Moy, je me tirai sur la droite, avec le reste de notre détachement, puis M. le sous-lieutenant Montandon vint me joindre un moment après. Il vint un ordre à M. Desbarres qu'il devait se retirer avec son détachement, ce qui fit, m'ayant fait avertir par un soldat que je devais le suivre. Ce soldat n'ayant pu venir à moy à cause du feu, ils se retirèrent sans que j'en sut rien. — Je demeurai passé une heure et demy après eux avec notre sous lieutenant Montandon, et nous étions soutenus par les dragons commandés par un lieutenant, brave officier, nommé monsieur Declavel (?) Or, nous nous apersumes que l'ennemy nous coupais de tous les côtés, et comme point de secours ne nous arrivais, nous fûmes obligés de nous retirer le long du grand bois jusque vis-à-vis du vilage de Ahoust (Haust), où nous trouvâmes les Lutzernois tous en bataille; cela fut la cause qu'il nous fallut regagner le bois et tâcher de nous sauver de leurs mains; donc, après avoir marchés quatre à cinq lieues par dedans les forêts, nous arrivâmes, par la grâce de Dieu, entre nuit et jour au vilage de Moury, où nous couchâmes sur le cimetière jusqu'au lendemain, que notre armée défila du côté de la plaine de Vilmerguen, où logea notre régiment.

Le 22, on apersut que l'ennemi avançait sur la hauteur, on nous fit alors sortir des dits vilages et on nous rangea en bataille à côté de ces vilages depuis le 22 jusqu'au 25, par un temps afreux de pluye, et nous n'avions ni tantes ni couvert. — Le dit jour, 25e du mois, on fit défiler l'armée en deux colonnes, et pour nous, ayant défilé par Vilmergue, nous fûmes posés sur la gauche de la seconde colonne, à trois de hauteur, et on nous faisait faire de temps en temps demy-tour à droite pour attirer les ennemis à la plaine, car ils étaient encore en partie de l'autre côté du vilage. — Aussitôt qu'ils furent dans la plaine de Vilmergue, ils vinrent à nous avec fureur, et arrivèrent environ les dix heures avant midy; ils avancèrent leurs canons qu'ils firent canoner tant d'un côté que d'autres, pendant que leur armée défilait par la droite, en figure de bataillon caré. Ils s'avancèrent à nous; alors notre brigage se trouvant leur faire front, on nous fit marcher, afin de les bien recevoir, et étant assez proche, le feu se fit presque égal des deux côtés, bien vivement; ce fut alors que le lieutenant Chalande, de Fontaine, et le lieutenant Mentha, de Cortaillod, furent tués les deux. — Mais la multitude des ennemis qui venaient à nous nous obligea à faire volte-face, et les ennemis croyant nous poursuivre, se virent alors attaqués par la brigade d'Eclépens qui fesait la gauche de la première colonne. Notre brigade se rejoignit avec bien de la peine et, après cela, nous combatîmes l'ennemi et le mirent bientôt entièrement en déroute; il se vit obligé de se retirer par un bois, poursuivi par nos dragons, à grands coups de sabre et de fusil, jusqu'à la rivière où on en a déjà pêché à ce qu'on dit, neuf cens et trente-cinq.

Tout cela c'était à leur droite, sans que leur gauche eut encore rien fait non plus que notre droite, mais alors ils commencèrent à attaquer de ce côté-là par un feu

très violent de part et d'autre et assez longtemps, de quoy nous fûmes repoussés, mais par bonheur, ils avancèrent sur nous, nous les découvrîmes alors plus facilement et, étant raliés, nous leur tombâmes dessus avec autant de vigueur qu'il se puisse; il en demeura beaucoup sur le champ de bataille et ils se virent si tellement afaiblis, qu'ils se retirèrent dans un bois, d'où nous les chassâmes avec une fermeté incroïable; ils furent obligés de quitter les dits bois et de prendre la fuite, nous laissant le champ de bataille pour notre récompense après s'être bien batus passé six à sept heures de tems, assez vivement.

Nous couchâmes, les morts et les vivants, tous ensemble dans le même endroit et nous mangions et buvions fort également cette nuit-là.

Pour ce qui est de la perte de l'ennemi: Quatre mille hommes avec six drapeaux, six pièces de canon et tous leurs bagages et munitions; et outre le tout, deux cornets enchassés d'argent, qu'on dit leur avoir été donnés par Charles Magne (les cornes d'Uri).

(Vidimé par J. P. Quinche).

Tel est le récit du capitaine J.-P. Favre. Nous lui avons laissé son style et son orthographe, en supprimant quelques *donc* que le brave capitaine affectionnait, paraît-il, très particulièrement. Ce récit ne nous apprend rien de nouveau sur Vilmergue, son plus grand mérite est d'être sorti d'une plume neuchâteloise. Il n'est ni bien clair, ni bien savant, mais le capitaine Favre est justifiable, jusqu'à un certain point de n'avoir pas éclairci le récit d'une bataille qui fut d'un bout à l'autre une confusion sans pareille; à tel point qu'un auteur raconte que :

« Les deux partis fuyant tour à tour, on vit même à un certain moment de la » bataille, les deux armées se tourner le dos. »

Cela n'ôte rien à la *fermeté incroïable* avec laquelle le capitaine Favre et nos compatriotes se comportèrent.

Le manuscrit duquel est tiré le récit qui précède, a été confié à M. Léo Jeanjaquet et à moi par M. David-Pierre Cuche, de Courtelary, dont se souviennent encore sans doute les personnes qui assistaient à la dernière réunion de la Société d'histoire de la Suisse romande, à Neuchâtel.

Pour ceux qui ne connaissent pas David-Pierre, nous pouvons leur dire qu'il est un des plus curieux exemples de ce que peut le désir de s'instruire, envers et contre tout. Occupé de travaux qui ne laissent pas de loisir, il est parvenu, avec une persistance digne d'éloges et en dépit de beaucoup de difficultés, à meubler sa tête d'une collection de faits historiques que, pour notre part, nous lui envions tout à fait. Il a ainsi réalisé un de ses proverbes favoris:

« Quand on veut battre son chien, on trouve toujours un bâton. »

H. Junod.



UN VOYAGE EN ALLEMAGNE

IL Y A TRENTE ANS

Que dirait feu le brave père Gatschet, s'il revenait parmi les vivants et trouvait le chemin de fer, établissant une communication facile et prompte entre Neuchâtel et Berlin, où l'on peut aller en moins de trente-six heures, lui qui faisait ce trajet en vingt-un jours avec ses bonnes voitures, connues sur tout le parcours comme le moyen le plus sûr et le plus commode pour transporter à l'étranger les jeunes bonnes et les institutrices que l'on aurait craint de confier aux risques et périls d'un voyage en diligence!...

Dans ce temps-là, c'est-à-dire il y a trente ans environ, Berlin était la terre promise des jeunes filles de Neuchâtel, qui avaient un frère, un fiancé, dans le bataillon neuchâtelois. Les sentiments contrariés s'y réfugiaient. C'était un champ d'activité qu'on dépeignait sous les plus agréables couleurs; c'était le but suprême vers lequel aspirait la pensionnaire qui se vouait à l'enseignement.

Chaque départ de Gatschet était annoncé par la *Feuille d'avis* et par le tambour: « Le .... de ce mois, il partira une bonne voiture pour Berlin, Hambourg, Brême, Dresde, Leipzig, Francfort, etc. »

Alors on convenait du prix, qui pour Berlin, était de 14 louis d'or par personne, logée, nourrie et rendue à destination. On payait 10 louis avant le départ, le reste à l'arrivée[1].

C'est ainsi que je fis ce voyage il y a trente ans. Nous étions dix. Père Gatschet conduisait une voiture à six places. Jacob R., qui jouissait du surnom de « gentil Jacob », « petit Jacob », avait la voiture à quatre places sous sa direction. C'étaient des berlines de voyage, très commodes, bien suspendues, chargées de malles et de bagages comme les diligences, mais nous n'allions pas aussi vite; on ménageait les chevaux, qui devaient faire le trajet d'un bout à l'autre.

[1] Le tarif de Gatschet pour les principales villes de l'Allemagne et du Nord était le suivant:

Pour	Francfort	5	louis et 2	écus neufs de	Trinkgeld.
»	Hesse-Cassel	9	» 3	»	»
»	Leipzig	12	» 1	»	»
»	Berlin	14	» 1	»	»
»	Vienne, Brême, Hambourg	16	» 1	»	»
»	Lubeck, Breslau . . .	18	» 1	»	»
»	Cracovie	22	» 2	»	»
»	Varsovie	32	» 2	»	»
»	Riga	35	» 2	»	»

(*Note de la rédaction*).

Pour jouir quelques moments de plus de la présence de nos parents, nous étions allés attendre la voiture à Anet, où l'on dîna en famille. Quelle émotion quand elle arriva, et avec quel déchirement de cœur on s'installa dans cet imposant véhicule qui nous emmenait si loin des nôtres! Mais papa Katschet cherchait à nous égayer par de bonnes et pratiques consolations, et le mot pour rire.... puis on était six, un peu serrées; toutes avaient le même sort, le même but, et nous étions si jeunes! L'aînée avait ses dix-neuf ans accomplis, la cadette n'en comptait pas encore dix-sept.

Une place était réservée à une demoiselle L., qu'on devait prendre à Bâle, et qui retournait en Russie, où elle avait déjà passé bien des années Elle pouvait avoir trente-cinq ans. Comme elle nous paraissait vieille et d'un autre siècle, avec son air roide, guindé, et sa manie de vouloir nous morigéner! Quand on a dix-huit ans, qu'on est émancipée au point de faire partie de la caravane de papa Gatschet, ce qui signifie la perspective d'une position d'institutrice en Allemagne, on ne se croit plus une enfant et l'on accepte avec quelque impatience des conseils et des observations trop réitérées, mais nous étions cinq, quelquefois neuf contre une; de sorte que nous étions en majorité pour rire et nous égayer de ce qui nous paraissait un pédantisme hors de saison.

On voyageait à petites journées. Le soir, on arrivait de bonne heure à l'hôtel où nous passions la nuit; nous étions contentes de prendre un peu nos ébats. Si c'était dans un endroit isolé, sur la grand'route, nous courions, nous faisions des jeux en plein air, et quelquefois sous les regards paternels de Katschet, qui était notre très vigilant protecteur, la jeunesse de l'endroit se joignait à nous. Plus d'une fois on improvisa ainsi un petit bal.

Comme nous étions gaies, insouciantes! Et pourtant, quand le soir, nos têtes se posaient sur l'oreiller, que de larmes coulaient en silence et aussi parfois pendant la journée; s'il arrivait à l'une ou à l'autre de s'attrister, de laisser un sanglot s'échapper, cela devenait contagieux, et toutes nous pleurions au souvenir de cette patrie qu'on quittait, de ces parents qui pensaient à nous!....

Nous étions parfaitement bien logées et traitées. La journée se passait assez rapidement. Alors on avait le temps de voir la contrée qu'on traversait; on pouvait faire ainsi un bon cours de géographie. Quelques-unes étudiaient, d'autres lisaient pour se distraire, ou dormaient. Mlle L. était de ce nombre : elle n'étudiait plus, mais elle prenait un soin minutieux de sa personne, et cherchait, à notre amusement général,

A réparer des ans l'irréparable outrage....

en fabricant et s'appliquant un cosmétique peu coûteux pour l'entretien du teint et de la peau. Nous avions remarqué qu'elle pillait, au dessert, les assiettes d'amandes en se levant de table. A force d'adresse, nous obtînmes la confidence de ses pratiques mystérieuses; sa manie de régenter la poussa même à nous en recommander l'application. Un cri spontané de dégoût et des rires inextinguibles accueillirent cette

communication, et Mlle L. choisit mieux son temps. Avions-nous besoin de cosmétique alors ?

Depuis quelques jours notre Minerve patronnesse, comme nous l'appelions, s'évertuait à nous avertir que nous allions arriver à Heidelberg, et nous prêchait une réserve à l'épreuve de toute curiosité : car c'était une Université dont les étudiants étaient réputés tapageurs, excentriques, dangereux. « Là, il faudra être sérieuses comme il convient à de jeunes filles qui ont en vue des devoirs aussi importants que ceux que nous allons remplir. » Nos mères nous avaient fait leurs recommandations qui étaient bien gravées dans nos cœurs, mais nous jugions inutiles les longues moralités de notre compagne. Aussi, par esprit de contradiction et pour taquiner Mlle L., nous ne parlions plus qu'étudiants à casquettes bariolées, à longs cheveux ébouriffés, à grandes bottes et à pipes gigantesques, que nous nous réjouissions de voir de près.

Elle souriait pourtant, mais sans nous cacher son inquiétude, ce qui faisait nos délices. Nous avions tant parlé de Heidelberg, que ce fut avec une émotion singulière que nous arrivâmes dans cette ville si pleine de dangers. « Est-ce là un étudiant ? » s'écrie l'une de nous en voyant un promeneur dans une redingote quadrillée ? » — « De grâce, chères amies, soyez sérieuses ! » — « Oh ! pas du tout ! »

On arriva dans la ville. Voilà des étudiants. Ils regardaient, s'avançaient.... Mlle L. leva les glaces des portières. Derrière ce rempart, nous osions rire. Un étudiant monta sur le marchepied, tambourinant sur la vitre, et nous, de nous rejeter en arrière en riant, ce qui n'intimida pas trop notre compagnon improvisé. « De grâce, chères amies, criait Mlle L. » — « Ah ! voilà papa Katschet ! Vous nous amenez de jolies demoiselles ? » cria l'un de ces jeunes gens. Le cortége grossit et nous suivit. Cela nous rendit un peu craintives. Enfin, nous voici arrivées dans l'hôtel, et bientôt installées.

Il était midi, mais les chevaux devant se reposer jusqu'au lendemain, M. Katschet nous proposa une promenade au château, ce que nous acceptâmes avec empressement dès que nous eûmes dîné. On faisait d'ordinaire un peu la sieste. Mlle L. s'endormit profondément et, après avoir pris la précaution de cacher sa chaussure, chacune de s'esquiver doucement de la chambre. Nous arrivâmes ainsi sans elle au château qui domine la ville, heureuses et riant de notre escapade.

Chacun connaît le grand tonneau de Heidelberg, soit par les descriptions ou pour l'avoir visité. A côté, il y a une cachette, une sorte de cabinet d'horloge, surmonté d'une figure riante (un buste sculpté) qu'on nous dit être celui de l'inventeur d'un secret qui nous serait révélé en touchant un ressort. Un petit cri s'échappe quand, après avoir touché à ce ressort, une grosse queue de renard vous frappe au visage, plaisanterie germanique qui provoque des rires sans fin.

« Ah ! quel dommage que Mlle L. ne soit pas en état de venir à notre poursuite », disions-nous ! Nous étions sorties de la cave et nous nous promenions sur la terrasse lorsque nous vîmes Mlle L. arrivant sur un âne et n'ayant aucun ressentiment, peut-être

pas même l'idée du tour que nous lui avions joué. Elle avait cherché et trouvé sa chaussure et nous rejoignait.

— Venez voir une chose singulière. On dit que la clef du tonneau est dans ce petit bahut. — En trouverez-vous le ressort? on a peine à y réussir. Elle s'avance, cherche, pousse le ressort et recule avec un cri d'effroi auquel répondirent des éclats de rire...

Oh ! quel heureux temps ! Nous allions ainsi gaiement au devant de bien des peines ! C'étaient pour plusieurs d'entre nous les derniers échos de notre gaîté de jeune fille; nous laissions derrière nous l'enfance, la jeunesse, car on n'en a plus, lorsqu'on est appelée à une tâche souvent rude et épineuse. Nous avions en perspective le mal du pays, l'isolement.... Sans doute, il aurait fallu mieux se préparer à notre vocation !... Mais nous cueillions en chemin les fleurs qui se présentaient et pas une de nous ne se reproche ces jours de voyage.

Mlle L. allait plus loin que nous, qui devions nous arrêter à Berlin. Entre Potsdam, notre dernière étape, et Berlin, l'on s'arrangeait, on rassemblait les objets épars dans les filets et les poches de la voiture. Il nous arriva de briser une bouteille d'extrait d'absinthe appartenant à Mlle L. Grande fut notre stupéfaction et notre chagrin! Pour ne pas tout perdre, nous bûmes ce que nous pûmes recueillir dans nos mains. Nous arrivâmes donc très égayées dans nos demeures respectives, imbibées d'odeurs d'anis et des parfums du pays et ayant sur le cœur la peine que nous avions involontairement causée à notre compagne de voyage. On pleura, on s'embrassa et l'on se dit adieu....

Chaque année, notre chère voiture revenait à Berlin. Père Gatschet avec son bon sourire, nous apportait des nouvelles de la patrie; on l'accueillait avec transport· C'était une fête que sa visite. Il apportait des lettres, causait, racontait. Chacun de ses récits parlait vivement à notre cœur ; quels souvenirs n'évoquaient-ils pas! Quand on le rencontrait, il venait à nous en souriant : — « Quelles nouvelles apportez-vous? » Oh ! notre lac ! — Alors lui : « Allons Mademoiselle, il ne faut pas avoir l'ennui, il fait beau à Berlin, le lac est toujours à la même place, nous y retournerons dans quelques années, il vous salue bien (le lac), etc., et cela consolait. Maintenant tout va plus vite ; on part de Neuchâtel, le train siffle, à peine a-t-on le temps de se reconnaître qu'on arrive à destination. Puis il y a le télégraphe pour les nouvelles pressées et importantes, les lettres arrivent à toute vapeur..., les distances sont supprimées en quelque sorte. Mais aussi plus de bonnes voitures, plus de relais joyeux, plus de voyages aux allures patriarcales, plus de visites du père Katschet aux exilées ; tout ce qui s'adressait au cœur et à l'imagination a disparu.

Hte Pernod.


Métempsycose des Marchjours suivants 180
IL N'Y A POINT
50 francs de ple
a huite mil Sot cent francs
Lot estimé 26000 fr. Adjugé à Mr. AB. 30550 francs
AB
No
AB

LETTRES DE NAPOLÉON Ier

CONCERNANT NEUCHATEL

La Bibliothèque publique de la commune de Neuchâtel doit à la munificence du Gouvernement français un exemplaire de la *Correspondance de Napoléon Ier*. Ce magnifique ouvrage, de format in-quarto et sortant des presses de l'imprimerie impériale, est un des plus beaux spécimens de la typographie moderne et son exécution matérielle répond dignement à la pensée de Napoléon III qui, en ordonnant cette publication, a voulu élever un nouveau monument au fondateur de sa dynastie.

En feuilletant les seize premiers volumes de cet ouvrage, nous avons été agréablement surpris en y découvrant quelques lettres concernant notre pays ou nos compatriotes, et, bien que ces lettres n'apprennent rien de nouveau, les lecteurs de ce journal nous sauront gré peut-être de les avoir reproduites ici. Ces lettres sont d'ailleurs très remarquables à divers égards, et la correspondance de l'empereur donne de son génie une idée si grande, qu'elle ne naîtrait jamais de la lecture de ses plus éloquents panégyristes ou même de celle des centaines de volumes écrits sur sa personne ou ses actes. Les paroles du grand capitaine ressemblent aux coups de son épée, ses commandements sont impératifs, son style est rapide, dur et saccadé, les circonlocutions lui sont inconnues et il va droit au but, ne ménageant ni les hommes ni les choses. Il sait tout, il voit tout, il ordonne tout. Ses lieutenants, ses administrateurs, ses diplomates ne sont que des mannequins dont il tient la ficelle, et les princes souverains qu'il crée doivent être ses très obéissants vassaux. Mais à côté du grand homme se montre le tyran dur et implacable qui fait exécuter sa volonté en dépit de toutes les lois divines et humaines, qui ordonne le mensonge à ses ambassadeurs, se joue de sang-froid de la vie des hommes et envoie au supplice de pauvres diables, dont le seul crime est de n'avoir pas trouvé suffisamment légitime son usurpation.

Napoléon ne paraît pas s'être occupé de notre pays avant la campagne qui se termina par la victoire d'Austerlitz. La France ayant été en paix avec la Prusse jusqu'en 1806, Neuchâtel participait naturellement à cet état de choses, et tandis que

la Suisse subissait deux invasions françaises et une russe et que le fléau de la guerre se promenait sur toute l'Europe, les Neuchâtelois vécurent aussi heureux et tranquilles qu'on pouvait l'être au milieu de la terrible tourmente qui bouleversait le monde entier.

Dans des instructions adressées de Schönbrunn, le 16 décembre 1805, à Talleyrand, au sujet du traité à conclure avec la Prusse, se trouve le passage suivant : « La Principauté de Neufchâtel doit être remise sur-le-champ en ma possession et en même temps que la Prusse prendra possession de Hameln ; » mais ce n'est qu'après la conclusion du traité d'échange entre la France et la Prusse que l'on trouve une lettre concernant exclusivement Neuchâtel. C'est par cette lettre que nous commencerons, en suivant l'ordre de date, à reproduire cette correspondance, en y ajoutant quelques notes, lorsque les faits dont il sera question ne nous paraîtront pas suffisamment connus.

Paris, 9 mars 1806.

Au général Oudinot,

Vous vous rendrez à Neufchâtel et vous prendrez possession, en mon nom, de cette principauté. Vous ordonnerez que toutes les contributions se lèvent comme à l'ordinaire. Vous aurez soin de ne rien changer aux douanes qui séparent Neufchâtel de la France. Vous confirmerez toutes les autorités. Vous ferez confisquer toutes les marchandises anglaises qui se trouvent dans le pays. Il y a plusieurs négociants qui en ont fait venir une grande quantité de Bâle, dans le dessin de les répandre en France, espérant que les barrières se lèveraient. Vous aurez soin de faire maintenir une bonne discipline.

Vous disposerez vos troupes de manière qu'elles soient bien et qu'elles puissent se reposer.

Vous aurez un bon langage pour la Prusse. Vous ferez publier et afficher la proclamation suivante :

« Au nom de S. M. l'Empereur et Roi, mon souverain, je viens prendre possession de la principauté de Neufchâtel, que le roi de Prusse lui a cédée. Les troupes sous mes ordres maintiendront une sévère discipline. En retour, elles seront accueillies des habitants avec les sentiments qu'ils leur doivent. »

Vous ne dérangerez du reste rien à l'administration jusqu'à ce que je vous aie fait passer de nouveaux ordres.

Napoléon.

Paris, 24 mars 1806.

Au général Oudinot, à Neufchâtel.

Vous ne devez pas admettre les quatre articles de M. de Chambrier ; vous vous emparerez de l'arsenal, de toutes les impositions arriérées, de tous les meubles du Château. Vous ne laisserez rien sortir et direz à M. de Chambrier qu'il sera tenu

compte de tout au roi de Prusse sur ce que la Prusse me doit pour l'arriéré des revenus du pays de Hanovre.

Je suis surpris que vous n'ayez point de solde. Mes ordres avaient été qu'on vous en payât à Strasbourg deux mois. Il n'y a point de difficulté que vous empruntiez sur les caisses de Neufchâtel l'argent dont vous avez besoin. Faites-en recette sur des états en règle, afin de savoir toujours à quoi s'en tenir. Faites-moi connaître, par le retour de mon courrier, la situation de votre corps, bataillon par bataillon; ce qui vous est dû, mois par mois, pour la solde; si vous avez touché quelque chose à Strasbourg, enfin si vous y avez envoyé vos payeurs, conformément à l'ordre du jour de la Grande Armée, pour y recevoir deux mois de solde. Vous savez que mon intention est de payer la solde des mois de janvier et avril à la fois, en faisant double prêt aux soldats. Faites-moi une demande en règle pour l'exportation des blés. Je viens d'ordonner qu'on vous en laissât passer 6000 quintaux.

Prenez des renseignements sur le pays. Envoyez-moi un mémoire détaillé qui me mette au fait de tout. Ne laissez rien distraire; les Prussiens sont très rapaces. Dites-leur de belles paroles et assurez-les constamment qu'il sera tenu compte de tout sur les impôts arriérés qu'ils touchent au Hanovre. Tenez vos troupes en repos et faites les bien nourrir.

NAPOLÉON.

Paris, 31 mars 1806.

Au prince Joseph,

..... J'ai donné à Berthier Neufchâtel, parce que je devais commencer par penser à celui qui me sert depuis le plus longtemps et qui ne m'a jamais manqué.....

La Malmaison, 1er avril 1806.

Au maréchal Berthier,

Je vous envoie le *Moniteur;* vous verrez ce que j'ai fait pour vous. Je n'y mets qu'une condition, c'est que vous vous mariiez, et c'est une condition que je mets à mon amitié. Votre passion a duré trop longtemps; elle est devenue ridicule; et j'ai droit d'espérer que celui que j'ai nommé mon compagnon d'armes, que la postérité mettra partout à côté de moi, ne restera pas plus longtemps abandonnée à une faiblesse sans exemple.[1] Je veux donc que vous vous mariiez; sans cela, je ne

[1] L'empereur fait allusion à la violente passion de Berthier pour Madame Visconti, la célèbre cantatrice milanaise, passion qui couvrit de ridicule le chef d'état-major et l'exposa aux sarcasmes de Bonaparte et de ses compagnons d'armes. Les actes de Berthier donnaient d'ailleurs ample matière à la plaisanterie. Ainsi, pour n'en citer qu'un, pendant la campagne d'Egypte, à côté de sa tente, il en avait élevé une seconde, dont il faisait une espèce de temple, où il allait sérieusement brûler de l'encens et se prosterner à genoux devant le portrait de son idole.

vous verrai plus. Vous avez cinquante ans, mais vous êtes d'une race où l'on vit quatre-vingts, et ces trente années sont celles où les douceurs du mariage sont le plus nécessaires.

Quand les circonstances le permettront, vous vous rendrez à Strasbourg. De là, vous passerez à votre principauté pour tout y arranger. Elle rendait 50,000 écus à la Prusse; elle doit vous rendre le double. Vous savez que personne ne vous aime plus que moi; mais vous savez aussi que la première condition de mon amitié est qu'elle soit subordonnée à mon estime. Vous l'avez méritée jusqu'ici. Continuez à vous en rendre digne en concourant à mes projets et en devenant la souche d'une bonne et grande famille.

Je vous ai écrit pour mes prisonniers de guerre d'Italie, qui ne sont pas encore rentrés.

NAPOLÉON.

La Malmaison, 4 avril 1806.

A M. Gaudin,

Mon intention est que toutes les marchandises anglaises saisies à Neufchâtel servent de gratification à l'armée. Il est nécessaire que le directeur des douanes de-

Napoléon s'y prit d'une manière fort originale pour marier le nouveau prince de Neuchâtel : Madame Visconti, devenue libre, il fut un instant question de mariage entre elle et son éternel adorateur. L'empereur y consentait, Berthier le voulait, mais la cantatrice refusa, ne voulant pas, disait-elle, se *mésallier*. Un accès de jalousie fit cesser tous les obstables. Berthier eut la preuve incontestable qu'il avait au moins un rival préféré. Alors il se rend auprès de l'empereur, et, dans son dépit, il lui dit qu'il est prêt à recevoir la femme qu'il voudra bien lui donner. « Ah ! ah ! c'est un dépit amoureux, dit Napoléon, je savais bien que vous en viendriez là. Bien ! bien ! je vous ferai connaître dans la journée la femme que je vous destine. » Dans la journée, en effet, il vit le prince Guillaume de Bavière-Birkenfeld, qui alors sollicitait à Paris un dédommagement pour une province qui lui avait été enlevée; et avec la brusquerie qui lui était ordinaire : « Je marie votre fille à Berthier, dit-il. » Le prince, à cette manière si nouvelle et si expéditive de conclure un pareil mariage, se trouva mal dans les appartements des Tuileries. En même temps, Napoléon détachait le préfet de police chez Madame Visconti, pour la prévenir que si elle opposait le moindre obstacle au mariage de Berthier, il l'enverrait à Cayenne..... La précaution fut bonne; car, presque aussitôt, Berthier revenu de son accès de jalousie, était allé demander pardon à son idole, promettant cette fois de désobéir à l'empereur, s'il lui était permis de reprendre sa chaîne. Mais Madame Visconti, qui ne doutait pas que Bonaparte n'exécutât ses menaces, fut inexorable; il fallut épouser la fille du prince Guillaume.

Ce mariage, du reste, ne fut pas heureux, et Madame Visconti, devenue l'amie intime de la princesse de Neuchâtel, dut souvent aller mettre la paix dans le ménage.

mande au général Oudinot un officier pour les assister dans la vente, afin que l'armée ait la sûreté que rien ne soit détourné et que tout aille à son profit.[1]

NAPOLÉON.

[1] La saisie des marchandises anglaises à Neuchâtel, fut une espèce de razzia exécutée par les employés du gouvernement français, qui, pressés sans doute de jouir, se hâtèrent d'exécuter les ordres reçus. En effet, entrés dans le pays le 16 mars 1806, ils publiaient, déjà quatre jours après, la proclamation suivante :

EMPIRE FRANÇAIS. — DIVISION DES GRENADIERS D'AVANT-GARDE.

Au Quartier-général à Neuchâtel, le 20 mars 1806.

Par ordre du général Oudinot, Grand-Officier et Grand-Cordon de la légion d'honneur, Membre du Corps Législatif, Commandant la Division des Grenadiers d'Avant-garde de la Grande armée,

Commissaire de Sa Majesté l'Empereur et Roi, Napoléon Ier, dans la Principauté de Neuchâtel et Comté de Valangin.

Le Chef de l'Etat-Major de la Division des Grenadiers d'Avant-Garde de la Grande-Armée,

A Messieurs les Magistrats des Comtés de Neuchâtel et Valangin :

MESSIEURS,

Le Général en Chef me charge de vous requérir de Sa part, d'enjoindre à tous les habitants des Principauté de Neuchâtel et Comté de Valangin, principalement aux Commissionnaires, Négociants ou Marchands, d'avoir à faire leur déclaration de la quantité et de la nature des marchandises anglaises qu'ils ont en leur pouvoir; en ayant soin d'établir la différence entre celles à eux appartenant, et de celles en commission, et pour le compte de qui.

La non-déclaration, ou l'infidélité présumée de celle qui seroit faite. provoqueroit des mesures de rigueur, que le Général employeroit avec d'autant plus de répugnance, qu'elles entraîneroient contre les délinquants des peines et des désagréments qu'il ne dépendroit plus de lui d'empêcher.

Pour cet effet, il sera établi un Bureau à la Municipalité de Neuchâtel, où un registre sera ouvert depuis ce moment, 20 mars, deux heures après midi, jusqu'à demain, 21, à la même heure, à laquelle le registre sera fermé, pour ensuite agir comme les circonstances l'exigeront.

Chaque déclaration sera signée du déclarant, d'un ou plusieurs employés aux douanes Impériales, d'un membre du Magistrat (qu'il voudra bien désigner à cet effet), et d'un Officier d'Etat-Major.

MM. du Magistrat sont invités à ne pas perdre un moment pour faire connoître, par la voie qu'ils jugeront le plus convenable, les dispositions de la présente, aux habitants, en les prévenant bien sur tout, qu'en vain, par des motifs de spéculation particulière, ils essayeroient de rembarquer ou sortir ces marchandises des magasins où elles sont

La Malmaison, 4 avril 1806.

Au roi de Prusse,

.... Sire, que Votre Majesté me permette de le lui dire : encore depuis le traité de Paris, dans la proclamation adressée à Neufchâtel, il a été dit, au nom de Votre Majesté, qu'il valait mieux qu'elle eût cédé cette principauté à la France que si la France

renfermées et cachées, parce que les mesures sont prises pour en empêcher le mouvement, et que ceux qui seroient repris, seroient livrés aux loix de l'Empire.

Veuillez, Messieurs, en m'accusant la réception de la présente, me donner avis de la célérité et des moyens que vous employerez pour la publication du contenu de la présente.

J'ai l'honneur de vous saluer, avec une haute considération. JARRY.

La présente ordonnance a été remise au Conseil d'Etat pour être publiée dans tout le pays. Etant en conséquence enjoint à tous les Chefs de Jurisdiction, aussitôt qu'ils l'auront reçue, de faire procéder à sa publication, afin que dans les 24 heures qui suivront, tous ceux qui auront à faire les déclarations ordonnées, se rendent à Neuchâtel pour y satisfaire. Donné en Conseil tenu sous notre présidence, le 20 mars 1806.

BOYVE.

Dans la partie inédite des *Châteaux neuchâtelois*, un témoin oculaire, M. le maire Huguenin, raconte de quelle manière il fut procédé à cette opération.

« La remise du pays n'avait pas encore eu lieu. » dit-il, « que le général enjoignit à tous commissionnaires, marchands ou particuliers, de faire une déclaration des marchandises anglaises qu'ils auraient en leur pouvoir. Un registre pour tout l'Etat fut ouvert à l'hôtel de ville de Neuchâtel, et on n'avait que vingt-quatre heures pour aller faire cette accusation. C'était une mesure fiscale qui frappa tout le monde. Il y avait peu de marchandises anglaises, il y en avait encore moins appartenant à des Anglais ; depuis longtemps, les communications étaient difficiles avec la Grande-Bretagne. Mais on n'eut égard ni aux propriétaires, ni à la véritable origine des marchandises qui furent trouvées dans les magasins ; il y eut des visites domiciliaires faites par des douaniers français. Des velours, que l'on justifiait être sortis des manufactures d'Amiens, furent déclarés velours anglais. On confisqua non-seulement ce qui fut trouvé propriété anglaise, mais aussi ce qui appartenait à des maisons suisses. On ne peut pas estimer les sommes qui entrèrent dans les coffres de l'Empereur et dans la bourse des douaniers par cette expédition qui fut un vrai brigandage public. Il fut le prélude de l'administration de Bonaparte : c'est ainsi que se leva sur le pays de Neuchâtel le *Soleil de la France, l'horizon des beaux jours*, que le général Oudinot lui promit dans son discours du 22 mars (1806). »

Suivant d'autres versions, la saisie des marchandises anglaises à Neuchâtel n'aurait pas eu des conséquences aussi désastreuses que le dit M. Huguenin. Les négociants neuchâtelois auraient présenté aux douaniers français force marchandises avariées et cotonnades de qualité très inférieure, donnant ainsi une forte quantité d'articles de bas prix

l'eût conquise. Ah! Sire, il n'a jamais été dans mon intention de faire la guerre à Votre Majesté, et, si je l'eusse voulu, si j'eusse pu un moment oublier les principes de la politique de ma couronne et les sentiments que j'ai voués à la personne de Votre Majesté, si je m'étais laissé influencer par les insultes de son ministre et par cette espèce d'exaltation factice que l'on avait donnée à ses peuples contre la France; je le dis avec un noble orgueil, j'eusse pu le leur faire payer bien cher.

Mais je réclame ici la loyauté de Votre Majesté; je ne me suis jamais présenté à elle comme lui offrant la guerre ou les conditions du traité de Vienne ou de Paris. La guerre contre la Prusse n'a jamais pu être possible de ma part.

pour sauver ce qui avait vraiment une grande valeur. Cependant, les réclamations du Landamman prouvent que les négociants suisses et surtout les bâlois furent fort maltraités.

La planche qui accompagne cet article représente la vente aux enchères des marchandises, opération qui eut lieu dans la cour de l'Hôpital. Cette planche, propriété du Musée de Neuchâtel, et que nous devons à l'obligeance de M. L. de Coulon, directeur de cette institution, est l'œuvre de notre célèbre graveur Abram Girardet (1764-1823). Le nom seul de ce grand artiste nous dispense d'en faire l'éloge. Un premier tirage fut fait en 1806, mais les exemplaires, saisis par la police, ont totalement disparu. Dans le Manuel du Conseil d'Etat du 18 août 1806, nous avons trouvé à ce sujet la mention suivante:

« Monsieur de Pierre, conseiller d'état et maire de Neuchâtel, a fait rapport que S. E. le général Oudinot ayant été informé que le sieur Abram-Louis Girardet, graveur, a publié une estampe satirique relative à la vente des marchandises confisquées par ordre de S. M. l'empereur, a requis des sieurs Quatre-Ministraux la saisie de tous les exemplaires de cette estampe et l'arrestation dudit Girardet, mondit sieur le maire priant qu'il lui soit donné des ordres à cet égard. Sur quoi délibéré il a été dit que le conseil charge monsieur le maire de Neuchâtel de faire procéder à la fouille du domicile d'Abram-Louis Girardet, de faire saisir et séquestrer les exemplaires de l'estampe dont il s'agit et d'ordonner l'arrestation provisoire dudit Girardet, et, sur le rapport ultérieur de mondit sieur le maire, il en sera ordonné plus outre ce qu'il conviendra »

L'emprisonnement de Girardet ne paraît pas avoir été de longue durée, car au mois d'octobre 1806, une amnistie fut accordée pour tous les délits.

Les personnages de la gravure ne sont point des figures imaginaires, mais bien des portraits d'hommes qu'il serait peut-être encore possible de nommer.

Les planches sur cuivre des Girardet sont devenues excessivement rares, surtout celles d'Abram, qui ont acquis un très haut prix. A ce sujet, on nous a raconté une anecdote qui a bien son mérite : Lorsqu'après le grand incendie de la Chaux-de-Fonds en 1793, il s'agit de refondre de nouvelles cloches, une collecte fut faite pour procurer les fonds nécessaires à l'achat du métal. Les Girardet, qui étaient pauvres, ne purent donner de l'argent, mais, voulant néanmoins contribuer à l'œuvre, ils mirent dans la fonte un grand nombre de leurs planches gravées, donnant ainsi à eux seuls plus que la valeur de toutes les cloches et sacrifiant à un but d'utilité publique des œuvres qui auraient pu faire la réputation de beaucoup d'artistes.

J'ai offert à Votre Majesté de tout rétablir dans la même situation où étaient les choses avant le traité de Vienne, avant la guerre avec l'Autriche, en renvoyant le corps du maréchal Bernadotte en Hanovre, ou, si Votre Majesté voulait conserver la province du Hanovre, la lui laisser contre l'échange de quelques provinces. C'est donc injustement que l'on présente à Berlin la convention de Vienne et de Paris comme une convention imposée par la France; et, si j'ose le dire, ceux qui présentent ainsi Votre Majesté aux yeux de l'Europe, ne la présentent pas avec la dignité qui convient à un des plus puissants souverains et qui commande à une des plus fortes et des plus belles armées.....

La Malmaison, 12 avril 1806.

A M. de Talleyrand,

Monsieur Talleyrand, faites une note très verte à M. de Maillardoz sur la contrebande, qui est encouragée en Suisse et particulièrement à Bâle, et qui devient tellement considérable, qu'il ne sera plus possible à la France de la tolérer; que, si le gouvernement suisse ne prend point des mesures pour la réprimer, je serai obligé, pour garantir le commerce de mes peuples et l'intérêt de mes douanes, de faire entrer des troupes sur le territoire suisse pour enlever les marchandises anglaises, et que le landamman sera responsable du tort qui en résultera pour la Suisse. Demandez que les particuliers de Bâle qui réclament les marchandises saisies à Neufchâtel soient arrêtés. La contrebande est faite avec si peu de ménagement et avec des formes telles, que c'est une véritable hostilité contre la France. Ecrivez à mon ministre en Suisse, pour faire les mêmes instances auprès des cantons nos voisins.

NAPOLÉON.

Saint-Cloud, 20 avril 1806.

A M. de Talleyrand,

Monsieur Talleyrand, faites répondre par mon ministre au landamman de la Suisse que la note qu'il a fait remettre pour réclamer les marchandises saisies à Neufchâtel, a excité mon indignation; que j'ai vu avec beaucoup de peine que, parmi ces avides contrebandiers, il y en avait plusieurs qui portaient son nom; que, s'il avait à cœur les vrais intérêts de sa patrie, il devait les faire arrêter et punir, et les faire chasser d'une ville dont leur coupable cupidité compromettra l'indépendance.

NAPOLÉON.

A ce que l'on vient de lire, se réduit tout ce que les seize premiers volumes de la *Correspondance de Napoléon* contiennent sur notre pays en général; le bataillon de Neuchâtel est mentionné quelquefois, et deux ou trois lettres, que nous donnons ci-dessous, concernent Fauche-Borel, la *bête noire* de Napoléon.

Paris, 22 pluviôse, an XIII (11 février 1805.)

Rapport du ministre.

Madame Fauche-Borel demande la mise en liberté de M. Fauche-Borel, son beau-frère. L'empereur avait bien voulu lui promettre cette grâce, il y a trois semaines. *Décision*. Accordé. Renvoyé au ministre de la police générale. Il sera conduit par la gendarmerie à Münster, et remis au premier poste prussien.

NAPOLÉON.

La Malmaison, 21 ventôse, an XIII (12 mars 1805.)

A M. Fouché,

Il faut faire mettre le sequestre sur les biens de Frotté, qui s'est échappé du Temple. Il faut faire chasser de Paris le frère de Fauche, et ne point accorder à cet étranger d'y établir une maison de commerce pour s'y fixer.

NAPOLÉON.

Fontainebleau, 7 octobre 1807.

A M. Fouché,

Je vous envoie une correspondance interceptée du comte de Lille.[1] Elle m'a paru intéressante. Je vous prie de me faire un rapport sur tout ce que vous pourrez y comprendre. Il me semble que la correspondance de Fauche-Borel y joue un rôle.

Osterode, 22 mars 1807.

A M. Cambacérès,

Mon cousin, vous trouverez ci-joint un décret par lequel j'ordonne qu'une commission militaire soit réunie sans délai pour juger le nommé Samuel Vuitel,[2] dont je

[1] Louis XVIII.

[2] Il s'agit ici de Charles-Samuel Vuitel, officier au service de la Compagnie des Indes, fils de Jérémie Vuitel, imprimeur aux Verrières et neveu de Fauche-Borel. Ce malheureux jeune homme tomba dans un traquenard tendu par la police impériale dans l'espoir d'y prendre un des membres de la famille royale. Attiré à Paris par un nommé Perlet, espion de la police, qui avait su faire croire aux Bourbons qu'il était un royaliste dévoué, Vuitel y arriva avec une lettre destinée à Fouché et contenue dans une canne. Après lui avoir tiré tous ses secrets par le moyen de Perlet, la police l'arrêta et lui enleva la lettre qu'il portait. Se voyant trahi, Vuitel fit des aveux complets, fut traduit devant une commission militaire, le 4 avril 1807, condamné à mort et passé par les armes.

On voit que dès le 22 mars, de la frontière russe, Napoléon l'avait voué à la mort. Ainsi le jugement ne fut que l'exécution des ordres du maître. On trouve cette histoire racontée dans tous ses détails dans la *Biographie neuchâteloise*, T. II, page 454; les *Mémoires de Fauche-Borel* et la *Biographie universelle*, articles Fauche-Borel et Perlet.

vous envoie l'interrogatoire. Un exemple est nécessaire. Faites appeler le général Junot, et faites rédiger la sentence en règle par M. Treilhard, ou rédigez-la vous-même. Il faut que ce misérable espion soit jugé dans les vingt-quatre heures, et son jugement placardé dans Paris.

NAPOLÉON.

Osterode, 24 mars 1807.

A M. Fouché,

Je reçois votre lettre du 13 mars. J'ai pris un décret pour traduire devant une commission militaire ce misérable agent de Fauche-Borel.

NAPOLÉON.

Bien que la *Correspondance de Napoléon* forme déjà seize gros volumes in-quarto, elle ne va cependant que jusqu'en 1808, aussi peut-on espérer que les volumes qui paraîtront plus tard contiendront encore quelques pièces concernant notre pays. Dans ce cas, nous nous empresserons d'en faire le sujet d'un nouvel article, si le présent est agréé des lecteurs du *Musée*.

J.-H. BONHÔTE.

UN CHIRURGIEN D'OUTRE-TOMBE.

ÉTUDE HISTORICO-MÉDICALE SUR NEUCHATEL DE 1661 A 1670.

(Suite.)

« Ceux-ci ont également, dans notre ville même, la preuve de la sollicitude de leurs ancêtres pour son approvisionnement d'eau[1]; » (ici je ne pus m'empêcher de regarder involontairement du côté d'un exemplaire des statuts de notre nouvelle Société des eaux,) « car, » continua-t-il sans se douter de ce regard, « indépendamment de la fontaine de la cour du Château[2], propriété de la Seigneurie et portant pour cette raison les armes des Longueville, réparée qu'elle a été en 1649, et alimentée au moyen d'un aqueduc élevé en 1586, par une source sourdant au-dessous du Suchiez, nous vous avons laissé :

« Le grand borney ou borney de l'Homme[3], fontaine ornée de la statue en pied d'un banneret de Neuchâtel, mais qui, malgré la date de sa restauration (1581) qu'on y lit[4], n'en doit pas moins être bien plus ancienne: en tout cas,

[1] Consultez S. de Chambrier, *o. c.*, p. 142-147 et ailleurs; ainsi que les millésimes gravés sur plusieurs fontaines.

[2] Son bassin actuel ne remonte qu'à 1810. — Quant à la fontaine située au haut de la rue du Château, vis-à-vis de l'ancien manoir des Neuchâtel-Vaumarcus, elle ne date que de la fin du XVIII[me] siècle. et doit avoir été élevée sur l'emplacement d'un jardin.

[3] En disant à la p. 98 (*o. c.*), que la fontaine de la Croix-du-Marché s'était appelée en 1568: la petite fontaine, S. de Chambrier ne l'a-t-il pas confondue avec celle de la Grand'-rue? — On trouve au sujet de la première, dans *le Neuchâtelois* du 30 septembre 1851, un article sur les Rolands ou hommes armés des anciennes villes.

[4] Une restauration soit peinture toute moderne, a substitué à l'aigle de la Bourgeoisie, peinte sur la vieille bannière au champ d'or du Banneret, d'un côté l'écusson fédéral et

la bannière[1] de notre ville, qu'on y voit, doit avoir été peinte en 1519. Située tout près de la Croix-du-Marché, à l'angle formé par la rue du Château et le commencement de celle des Granges[2], elle occupe à peu près le tiers de la petite place des Corbets[3], et est alimentée depuis 1584, par une source qui sort du rocher sur lequel est bâti le Château.

« Le petit borney, borneley ou borney de la Femme, au haut duquel on voit la Justice, tournée du côté de l'Hôtel-de-ville sur le Mazel, la taille vêtue d'un costume allemand du 16me siècle, tandis que le bas de sa robe rappelle l'antiquité, et aux pieds de laquelle sont quatre têtes symboliques des diverses formes de gouvernement[4] (Empereur, Pape, Grand-Turc et Avoyer), a été évidemment copié sur la fontaine du même nom, qui se trouve à Berne, notre puissante combourgeoisie: il est situé à l'entrée de la rue des Escoffiers[5], dont les habitants paraissaient désirer de voir disparaître le nom, la désignant parfois sous celui de rue qui aboutit au petit borney,

de l'autre celui de la république et canton de Neuchâtel: sur la colonne, on a mis l'écusson mi-parti de gueule et de sinople, anciennement livrée de la ville, qui a été substitué depuis 1848 à son vieil écu à chevrons: enfin, près de cette dernière date inscrite, un lion soutient un autre écusson qui porte une seconde croix fédérale. Un pareil quadruple anachronisme, commis de gaîté de cœur sur un monument de cet âge, constitue un de ces actes de vandalisme historique, comme on en voit malheureusement après chaque révolution. C'est ainsi que la statue de saint Guillaume, qui devait dominer la fontaine de ce nom, a fait place à un griffon, moins hostile au zèle iconoclaste de la Réformation. De même aussi, en 1806, effaça-t-on les écussons gravés au haut des fontaines de la rue des Moulins et de celle du Temple-neuf, le conquérant n'ayant pas les connaissances historiques nécessaires pour distinguer l'aigle de la Ville de celle de la maison de Prusse.

[1] La *bannière* carrée au bout de la lance était le signe distinctif des bannerets, celle des simples chevaliers se prolongeant en deux cornettes ou pointes. Quant au *pennon*, nom que S. de Chambrier donne abusivement au petit drapeau de cette fontaine, c'était un étendard à longue queue, rappelant par sa forme l'oriflamme, que faisait porter devant lui tout chevalier qui avait sous ses ordres vingt hommes d'armes au moins.

[2] Aujourd'hui rue Fleury.

[3] Ce petit quarré fut longtemps employé à la vente des corbets ou serpettes de vignerons, d'où est sans doute resté l'usage qu'en font les émouleurs pour y exercer leur industrie : ce n'est qu'en 1699 qu'on cessa de mettre en montes la place à vendre les corbets, pour la laisser au public sans l'occuper.

[4] Chose singulière ! La fontaine de la Justice à Boudry, a aussi ces quatre têtes symboliques.

[5] *Escoffiers*, cordonniers.

voire même sous celui bien prétentieux de Grand'rue, qui s'employait précédemment pour la noble Grand'rue des Hôpitaux, dont celle des Escoffiers n'est qu'une dépendance.

« Sans atteindre en beauté les deux précédentes, la fontaine du Griffon, restaurée en 1664[1], mais précédemment dite de saint Guillaume, auquel elle avait été consacrée en 1466, située à l'angle que forme la rue de la Pommière[2], avec celle du Château, et alimentant le quartier situé au-dessus de la Maleporte[3], n'en attirait pas moins en 1665 l'admiration des bons bourgeois de Neuchâtel.

« Après avoir acquis et démoli une maison qui rétrécissait singulièrement le point de jonction du Neubourg avec les Chavannes, la Ville y avait fait construire en 1605, une fontaine; puis en 1634, on en avait établi une nouvelle vers le milieu de la rue des Moulins, près du pont qui conduisait aux Chavannes; enfin, en 1655, la source trouvée au Gour soit Gorre[4], fut utilisée pour une nouvelle fontaine, à la rue des Chaudronniers[5], non loin du pont des boucheries, devant chez M. le trésorier Samuel Chambrier: son bassin, octogone comme celui du petit borney et de la fontaine du Griffon, avait été construit par maître Guillaume Busset, pour 400 livres, Messieurs fournissant tous les matériaux pour le ciment. On avait eu soin de faire graver l'aigle de la Ville sur les bassins de ces trois fontaines du 17me siècle; les deux dernières en portaient aussi l'écu, soutenu l'un par un homme peu apparent, l'autre par un lion.

[1] D'après S. de Chambrier, elle aurait été réparée en 1604 : le millésime gravé sur l'écusson paraît néanmoins du temps de sa date (1664), et non pas de 1806, comme si, là aussi, d'après l'auteur cité, on eût effacé l'écusson de Neuchâtel à l'arrivée des Français.

[2] Aujourd'hui rue du Pommier.

[3] La *Maleporte* (*mala porta*), ainsi nommée, dit-on, de la peine que les chevaux, avaient à gravir une pente aussi raide, était contiguë à la tour de Diesse, et séparait anciennement le haut de la ville, ou la résidence du seigneur, du bourg ou basse-ville : l'incendie de 1714 a complètement changé ce quartier, mais alors déjà, paraît-il, la Maleporte n'existait plus.

[4] A son entrée en ville, à la sortie de l'Écluse, le Seyon formait une cascade, le *Gorre*, dont le nom s'attribuait aussi à la vigne qui se trouvait au bord externe de ce coude du torrent, et sur l'emplacement de laquelle ont été construites tout récemment les vastes salles de la brasserie Vuille. — Quant au mot de *Gorre*, il viendrait soit de *Gord*, *Gort*, *Gors* ou *Gorz*, pêcherie (Ducange), soit de *Gorra*, lieu resserré dans le lit d'une rivière (Bescherelle.)

[5] *Rue des Chauderonniers*, d'après la prononciation neuchâteloise du temps ; à la construction du temple neuf, ces bruyants ouvriers furent relégués à la rue du Coq-d'Inde, et leur ancienne rue prit le nom de rue du Temple-neuf.

« En outre, dès le 29 septembre 1669, on s'occupa du projet de faire construire par le maître fontenier de Genève, un puits[1], sur la rive du lac, près des Hasles, en utilisant pour cela les sources qu'on venait de trouver aux Bercles, dans les vignes de M. le procureur-général Brun, du maître-bourgeois Thonnet, et du sieur Alphonse Pury.

« En 1466 déjà, Neuchâtel avait un fontenier spécial, préposé à l'entretien et au maintien de la propreté des fontaines, vêtu de la livrée de la Bourgeoisie, et qui de mon temps portait le titre de bornelier, du mot patois de borney. Les bas officiers de la Ville étaient d'ailleurs tous exhortés, chaque année, à surveiller de près qu'on ne salît pas l'eau de nos fontaines.

« Il serait trop long de vous énumérer toutes les mesures d'hygiène que prit à cette époque l'autorité de la Bourgeoisie. Sans vous rappeler celles dont je vous ai déjà parlé ou qui m'occuperont bientôt, je vous mentionnerai brièvement bien des arrêtés intéressants au point de vue de l'assainissement de notre cité: interdiction aux carliers[2] de teindre leurs pelisses en Ville (6 avril 1659); renouvellement de la défense d'y garder des cochons (1er août 1666); autorisation de construire une conduite sous la muraille de la ville, pour faire passer l'eau venant du Château, qui incommodait les propriétaires de la rue des Moulins (22 mai 1659); arrêtés relatifs à l'établissement de latrines publiques, sur le pont, près du grand four[3] (28 mai 1658), ainsi qu'à des demandes de construction de latrines particulières (4 juillet 1660, 7 octobre et 4 novembre 1668); ordre de creuser et paver les ruelles le long du chemin de Vieux-Châtel, afin de faire couler l'eau qui croupissait dans le dit chemin (8 mai 1661); octroi de 20 écus par an à Jehan Bompi, paveur, pour maintenir les

[1] Il porte le millésime de 1755, bien qu'il ait été construit en 1681. Il doit être sur l'emplacement d'un ancien mûrier, célèbre dans les chroniques locales.

[2] Bien qu'en vieux français, *Carlier* signifiât charron, ce mot avait à Neuchâtel un tout autre sens, les *carles* étant une coiffure de femmes en pelisse, dont le luxe s'empara avec tellement de fureur que l'Etat dut les interdire. On comprend qu'habituées à une coiffure si chaude, les filles de Boudevilliers se soient adressées au Conseil de Ville, pour obtenir du Gouverneur, de pouvoir encore la porter, «crainte des defuxions» (*sic*), requête à laquelle on décida de donner suite, le 2 novembre 1681. On aurait peine à comprendre comment ces villageoises trouvèrent si facilement accueil au sein du Conseil, si elles n'avaient prononcé dans leur requête le: « Sésame, ouvre-toi ! » de l'ancienne Bourgeoisie, priant d'être maintenues « auprès de leurs franchises. »

[3] Ce pont tendait des Chavannes à la rue des Moulins. L'emplacement de ces latrines est désigné en ce lieu dans un arrêté du 13 octobre 1686; en 1658, il est seulement dit qu'elles devaient êtres construites sous la galerie de la maison de la veuve de Jaques Breguet.

pavements, fournir les chillonds[1] et arènes[2], et aussi vider les engoulloirs[3] (29 avril 1663); sans parler de tout le mal que le Conseil se donnait pour éloigner les fumiers des rues et abords de la Ville, et du souci qu'il prenait pour approvisionner celle-ci de blé et de sel.

« C'est avec beaucoup d'intérêt pour la salubrité de nos écoles, que je vous ai entendu dire que, en 1682, les deux Médecins de Ville furent invités à assister à la visite qu'en faisaient chaque année une délégation du Conseil et MM nos Pasteurs. Mais de mon temps déjà, on y avait apporté de grands changements: en effet, le 10 février 1664, on statua que dès l'année prochaine, on ferait des écoles « sur le grand cimetière[4], joignant la muraille du cimetière-dessus », que les promotions des écoliers se feraient dans l'Eglise, et qu'on y donnerait pour prix des pièces d'argent faites exprès[5]: ces récompenses furent l'objet d'un nouvel arrêt du 15 février 1665, statuant qu'il y en aurait de 10 batz, de 8 et de 6, et qu'on prierait Mgr. le Gouverneur d'autoriser le sieur Wittnauer ou tel autre, à faire un coin pour cette frappe. Les régents soit maîtres d'école étaient tenus de chauffer les écoles sur leur

[1] *Chillond* ou *chillon* doit signifier pierres plates ou dalles, comme il ressort tant de ce passage que d'un autre relatif au temple de l'Hôpital, qu'on lira plus loin. Le château de Chillon tirerait-il son nom de ce qu'il est construit sur un rocher en forme de dalle qui s'avance dans le lac Léman?

[2] *Arène*, du latin : *arena*, sable. Ce mot semble avoir un autre sens quand on parle des Arènes de Nimes (amphithéâtre); mais pour y lutter, il fallait en effet *descendre dans l'arène* (sable), selon une ancienne expression demeurée proverbiale.

[3] Quant au mot d'*engoulloir*, que je n'ai pu trouver dans aucun glossaire ou dictionnaire, il paraît évidemment désigner les points où un ruisseau s'embouche dans un canal souterrain : de *gula*, gueule, bouche. On dit encore aujourd'hui : *Engolieux* dans ce sens, dans nos hautes vallées, mais en parlant des entonnoirs naturels où se perdent les eaux jurassiques.

[4] Il s'agit de l'ancien cimetière de l'église collégiale, supprimé en 1569 comme lieu de sépulture : on sait que, jusqu'à l'érection du Gymnase, au bord du Lac, une bonne partie des leçons publiques fut en effet donnée dans les maisons bâties sur l'emplacement de celles des Chanoines de Notre-Dame, dont la plus ancienne (rue de la Collégiale, nº 8) porte le millésime de 1600. Quant au cimetière du Mail, il ne date que de 1809; c'est dire que son prédécesseur fut à la fin de son existence tellement entouré d'habitations, qu'il se trouvait complètement contraire aux lois de l'hygiène, ayant même été toujours beaucoup trop rapproché des murs de la ville. Coïncidence curieuse! Le cimetière des Terreaux se trouvait précisément là où l'on a construit le collége de ce nom.

[5] Ont-elles réellement été frappées? Je l'ignore. En tout cas le médailler de la commune de Neuchâtel ne possède de cette époque qu'une seule pièce en argent, de 1668, à l'effigie de Charles-Paris d'Orléans.

salaire provenant des revenus de l'hôpital ; aussi quand ils vinrent demander « quelque bois ou argent pour aider de bien eschauffer les enfans en hyver, vu qu'ils endurent du froid dans la rigueur du froid, » (*sic*) furent-ils éconduits[1], le Conseil ayant statué sur cette demande, le 3 novembre 1670, que s'il y avait quelque « manque aux fourneaux[2] ou aux planchers-dessus[3], » on les ferait raccommoder. En faisant élever nos enfants dans toute science humaine, nous tenions naturellement à ce qu'ils fussent exacts à accomplir leurs devoirs religieux, ce à quoi se prêta singulièrement un changement apporté, le 27 janvier 1664, à la prière du jeudi, que MM. nos Pasteurs se plaignaient de voir peu fréquentée, et qui fut mise à 5 heures du matin en été, et à 7 en hiver. Mais n'eût-il pas mieux valu, dans l'intérêt de la jeunesse studieuse, repousser David Passey, confiseur, qui obtint l'habitation, le 4 février 1662, pour exercer sa profession sous le bon vouloir ! »

Ici l'honorable chirurgien du 17me siècle s'arrêta un moment, et pendant qu'il savourait à petits traits, un nouveau verre de ce vin rouge de Neuchâtel, que les habitants de notre ville ont toujours apprécié avec un orgueil bien légitime, je le priai de ne pas négliger de me renseigner sur l'état de l'Hôpital de la ville et de la Maladière en 1665.

« Vous savez, » continua Siméon Purry, « que l'ancien hôpital du Saint-Esprit, situé hors des portes de la ville, tombant en ruines lors de la mort du comte Louis, dernier rejeton mâle de l'antique maison de Fenis soit Neuchâtel, celui-ci avait institué dans son testament un legs destiné à en construire, à l'honneur de la vierge Marie, un nouveau dans lequel s'exerceraient les œuvres de bienfaisance, et dont l'administration serait confiée aux bourgeois de Neuchâtel. Quoique ce testament fût daté de 1373, et que le comte Louis fût mort dès lors, la construction n'en était pas encore commencée en 1380 : toutefois cet hôpital projeté fut placé, cette année-là, comme l'était déjà son devancier, sous la dépendance de celui du Saint-Esprit de Besançon, la comtesse Isabelle et les bourgeois ayant pris à cette occasion l'engagement de le fonder le plus tôt possible entre le bourg et le mur d'enceinte de la ville. C'est ce qui eut lieu par la construction à l'entrée de la rue des Hôpitaux, d'un nouvel Hôpital adossé à l'antique porte de ce nom. En 1579, le Magistrat avait ajouté à l'hôpital la maison attenante, qu'il acquit avec la réserve d'y maintenir deux passages publics, tendant au cul-de-sac qui se trouvait derrière cette enceinte de bâti-

[1] Pour en venir à leurs fins, les maîtres d'école imaginèrent de faire porter le bois par les écoliers, moyen qui leur réussit, le Conseil ayant décidé, le 4 novembre 1678, de traiter du chauffage avec les régents d'école moyennant quelque somme, pour décharger les enfants.

[2] Ce mot continue à s'employer improprement à Neuchâtel, au lieu de celui de poële.

[3] L'expression de « plancher-dessus » signifie le plafond, par opposition au « placher-dessous » ou parquet.

ments. C'est dans cette dernière que l'hôpital possédait un treuil[1], dont l'allée était contiguë, en 1640, à la maison de Jehan Porchat, auquel on délivra le 6 mai de la dite année, 300 livres faibles pour orvale[2] de maison, moyennant exemption du contingent de Messieurs pour rebâtir, à cause de l'allée du treuil dépendant de l'hôpital : le 11 juin 1655, on avait décidé de faire poser dans ce treuil deux marres et des meys neuves. L'hôpital renfermait aussi un grenier et une chapelle à laquelle je reviendrai.

La porte de l'hôpital[3] qui était surmontée d'une tour munie d'une horloge, risqua en 1663, de causer une contestation entre la Seigneurie et la Ville, le Conseil ayant reçu avis le 1er avril, que Mgr. le Gouverneur voulait mettre les armes de S. A. sur de la pierre au portail de la tour de l'hôpital, ce à quoi l'on pouvait d'autant moins s'opposer que celles de feu Mgr. le comte Jean de Fribourg s'y trouvaient déjà : mais, afin de ne pas paraître subir un ordre, nous eûmes l'ingénieuse idée de prier, le 28 mai, Mgr le Gouverneur de permettre que ses propres armes y fussent aussi placées en bas. Le 20 mai de la même année, il avait été décidé que maître Jonas Fabvre, maçon, y poserait le portail qui se trouvait à l'entrée de la grange de Pierrabot, acquise par la Ville, ce qui ne se termina pas sans des réclamations du susdit Fabvre, éconduites le 2 décembre. La clef de cette porte était entre les mains du petit hôpitalier ou sous-hôpitalier, qui avait droit de ce chef à une robe de nuit de sargis[4] : toutefois, s'il y habita, ce ne fut que momentanément, le Conseil ayant chargé le Magistrat, le 7 avril 1669, de faire bâtir un logement sur le portail de l'hôpital pour le petit hôpitalier, et aussi de faire raccommoder celui qu'il habitait présentement, c'est-à-dire à l'hôpital même. Un arrêt du 2 décembre 1646 avait en outre confié au sous-hôpitalier la conduite des horloges de la Ville, et entr'autres de celle de cette porte. C'était d'ailleurs sous cette tour que se trouvait la geole ou javiole, prison concédée aux bourgeois dès 1531, par François de Longueville, pour y renfermer ceux d'entr'eux qui avaient commis de légers délits, et un corps de garde, généralement inoccupé comme tel, et alors utilisé pour y loger quelque famille pauvre. Le 4 avril 1655, on avait replacé la boutique de charron entre les deux portes de cette tour, comme elle y avait été d'ancienneté.

[1] *Treuil*, pressoir, d'où le terme de *Troillon*, pour pressureur. C'est de ce mot transformé dans notre patois en *Trou* que l'ancien pressoir que le couvent de la Maigrauge possédait à Saint-Blaise, a pris sa dénomination de *Trou des Nonnes*, sous lequel on le désigne encore aujourd'hui.

[2] *Orvale*, désastre, dommage.

[3] On trouve dans l'intéressant ouvrage de S. de CHAMBRIER, une vue de cette porte, qui ne fut complétement démolie qu'en 1784 : d'un côté est l'hôpital, de l'autre le vieux grenier qui n'existait pas encore en 1665.

[4] *Sargis*, à Neuchâtel, et plutôt *Sargille*, en vieux français, aujourd'hui : serge ; en allemand : *Sarsche*.

« La surveillance générale de l'hôpital incombait de six mois en six mois à l'un des quatre Maîtres-bourgeois, nommé Superintendant de l'hôpital, qui n'y habitait pas. Sous le titre d'Hôpitalier, y résidait en revanche un membre du Conseil général, alternativement pris tous les deux ans du sein des XXIV ou des XL hommes ; il était plus directement préposé à cet établissement, à ses dixmes, au paiement des gages prélevés sur ses revenus, à la police des mendiants et au cimetière: c'était en 1665 le sieur Pierre Tribolet, du Conseil étroit, qui en était le titulaire. Après lui, un arrêt du 3 juin 1668 porta à trois ans la durée des fonctions de cet officier de la bourgeoisie. Les Princes, fondateurs de l'hôpital, avaient conservé le droit de contrôler les comptes de l'hôpitalier, qui se présentaient au Château. Comme employé subalterne, soit bas officier, le Sous-hôpitalier ou petit hôpitalier , Jaques Beiche , nommé le 17 septembre 1656, mais qui était tenu de demander son congé, c'est-à-dire de se soumettre à une réélection chaque année, vaquait à des occupations analogues, mais en sous-ordre, et était de plus, comme je vous l'ai dit, chargé de fermer et d'ouvrir la porte de l'hôpital: le 4 janvier 1665, il obtint un habit aux couleurs de la ville, vu qu'il y avait quatre ans qu'il n'en avait pas eu. Pour aider au sous-hôpitalier à faire sortir de la ville les mendiants ou voyageurs, sans qu'ils mendiassent dans les maisons en quittant l'hôpital, on avait dû établir le 6 janvier 1664, aux gages de 2 muids de blé, ½ muid de vin et 20 écus d'argent, un Bettelvogt[1], en la personne de Japhet Favargier, qui satisfit si peu, qu'on lui retrancha son gage le 4 octobre 1665: mais comme on ne pouvait se passer de cet emploi, on institua après lui deux Chasse-gueux, qualité en laquelle furent confirmés, le 7 août 1670, Jonas Bran et Olivier Rossey.

« Tout n'allait pas du reste sans tiraillements dans l'administration de l'hôpital. La Seigneurie, représentant les Princes, successeurs du fondateur de l'hôpital, non contente de son droit d'ouïr la lecture des comptes de cet établissement, appuyait souvent les réclamations absurdes des diverses communautés qui eussent voulu en profiter davantage que cela ne devait avoir lieu. Aussi, le 20 septembre 1664, le Conseil choisit-il l'habile chancelier Georges de Montmollin pour son parlier aux prochains Etats, pour disputer la cause qu'on avait à y faire tenir concernant l'hôpital. En 1670, messieurs du Conseil d'état se plaignirent, lors de l'audition des comptes de l'hôpitalier, qu'on en eût distrait le dixme de Pierrabot pour le joindre à la Maladière, et après s'être déjà occupé de cette réclamation, le 1er février et le 12 juillet 1671, le Conseil de ville décida, le 6 septembre, que ce dixme serait remis au dit hôpital, comme du passé, puisque MM. les Quatre-Ministraux en sont les directeurs perpétuels.

[1] *Bettelvogt*, titre allemand introduit à Neuchâtel, et signifiant sergent des mendiants, remplacé successivement par ceux de *chasse-gueux*, *chasse-coquin*, et en dernier lieu *archer*.

«Si du moins, au sein même du ménage de ce dernier, tout eût toujours cheminé comme il convient à une fondation pieuse! Mais non : c'est ainsi, par exemple, que, le 20 novembre 1665, sur les plaintes faites contre le sieur P. Tribolet, hôpitalier, touchant sa désobéissance envers MM. du Conseil, vendredi passé, et autres choses dont il était accusé, il lui fut fait une bonne et sérieuse remontrance, avec avis de n'y plus retomber, le reste étant remis au Conseil étroit, tant à cause de MM. les Quatre-Ministraux que de M. le Superintendant. Puis, le 9 juin 1669, on profita d'un changement d'hôpitalier, pour statuer que celui-ci ne pourrait pas garder de pensionnaires pendant qu'il serait dans l'hôpital. Le 7 janvier 1663, deux anciens hôpitaliers tâchèrent, mais en vain, d'obtenir exemption du reliquat de froment qu'ils devaient à l'hôpital, vu qu'il s'était rencontré une quantité de gorgoillons[1] dans la graine qu'ils avaient. Le 30 mai 1666, lors d'une nomination d'hôpitalier, on arrêta que le nouvel élu serait obligé de laisser tirer à MM. nos Pasteurs, Maîtres d'école et autres, leurs gages de vin en gerles, moyennent qu'ils les aillent quérir devant les vignes, et que s'il n'y avait pas assez de vin en ville, il leur en serait baillé à Saint-Blaise. On eut aussi à réprimer des abus de la part du sous-hôpitalier relativement aux donnes, et à lui rappeler qu'il n'avait droit qu'à un pain par fournée, ce qui faisait deux par semaine. Les fourniers eux-mêmes avaient commis des abus tels, qu'il avait fallu statuer qu'ils devaient se contenter pour la cuisson, du douzième pain soit d'un sur douze.

« Les revenus de l'hôpital servaient à fournir en nature et en argent, les gages de diverses personnes, les ordinaires, les donnes et les passades, et à entretenir des enfants exposés dans le ressort de la ville, dont on ne pouvait connaître l'origine. Ils consistaient essentiellement en dixmes en grains et en vin, et en cens en argent. Les premières étaient dues au Val-de-Ruz, spécialement à Fontaines, Engollon, Fenin, Cernier et Boudevilliers; le vin de l'hôpital provenait des vignes à moiteresse ou à tierce-gerle que cet établissement possédait, de celles des propriétaires non-bourgeois domiciliés dans le ressort de la mayorie, et des dixmes rière Saint-Blaise et la Côte: le dixme de Saint-Blaise avait une importance toute particulière, aussi dut-on décider, le 6 septembre 1665, d'acheter encore deux douzaines de gerles, portant la marque de l'hôpital, à l'inventaire duquel on les porterait, pour l'usage de ce dixme, et le 8 novembre 1656 déjà, on avait proposé d'acheter une maison à Saint-Blaise pour y haberger les dixmes de l'hôpital. La forêt qui portait le nom de Bois de l'hôpital, lui appartenait également dans le but de chauffer les pauvres. L'herbe du cimetière était aussi récoltée pour l'hôpital. Enfin divers chastois, par exemple, la confiscation de viandes débitées en contravention, venaient encore en aide à cette pieuse fondation.

[1] Nom patois des charançons des grains, tandis que ceux des vignes s'appelaient alors dans notre pays : *garibeys* (patois) ou *urbecs* (français.)

« Ayant succédé aux chanoines, nos Pasteurs tiraient leurs prébendes des revenus de l'hôpital, ce pour quoi le Conseil avait le droit pour chaque vacances, de choisir sur un ternaire[1] que la véritable Classe lui présentait d'entre ceux de ses membres qui étaient bourgeois de Neuchâtel. Or, MM. nos Ministres n'étaient pas toujours satisfaits de voir combien les pauvres absorbaient des fonds de l'hôpital: le 3 mai 1665, par exemple, lors de la visite des Pasteurs au Conseil, on les pria qu'avant de crier contre quelque défaut qu'ils reconnaissent, ils veulent bien le déclarer à MM. les Quatre pour y apporter le remède convenable, sauf quoi ils pourront déclamer comme ils le trouveront à propos; et de se déporter de dire qu'on retienne le bien de l'Eglise pour le donner aux pauvres, vu qu'on tient le bien de l'hôpital par le bail qui nous en a été fait de MM. nos Princes. C'était aussi sur ces revenus que se payaient le Médecin de la ville, les Maîtres d'école, etc. Quant au Superintendant de l'hôpital, à l'Hôpitalier, au Sous-hôpitalier et au Bettelvogt, la nature même de leurs fonctions indique suffisamment qu'ils tiraient leurs gages de cette recette. Les gages en vin se percevaient à la vendange et ceux en blé à la Saint-Martin.

« On nommait Ordinaires, les charités fixes en argent ou en nature, qui se délivraient à l'hôpital: d'autres étaient prélevées sur la recette de la Maladière ou sur toutes deux simultanément; comme le nombre en était limité, il fallait généralement attendre une place vacante pour être admis à un tel bénéfice, essentiellement réservé aux vieillards, aux enfants et aux infirmes de la Bourgeoisie. L'hôpital étant une fondation d'un comte de Neuchâtel, les communautés voisines tâchaient parfois de se débarrasser de leurs charges sur cet établissement, ce à quoi la Ville résistait avec énergie. Le 25 janvier 1660, un fait semblable donna lieu à un grand émoi au sein du Conseil: M. le maître-bourgeois en chef relata qu'Abraham Galland avait rapporté à MM. les Quatre-Ministraux, que samedi passé, comme il avait conduit des pauvres à Saint-Blaise, le sieur Abraham Bugnot, gouverneur[2] du dit lieu, avait été si mal avisé que de dire: « Au diable soient les larrons qui nous envoient ainsi les pauvres! Ils les devraient garder à l'hôpital, vu qu'ils ont meilleur moyen de les garder qu'une pauvre commune. » Inutile de vous dire qu'on fut chargé de prendre information du fait, afin de former une demande juridique contre cet impudent.

« Les Donnes, auxquelles les pauvres des communes avaient aussi bien droit que ceux de la ville, avaient lieu deux fois par semaine à l'hôpital même, à la sortie duquel le chasse-gueux exerçait la guette[3], pour les empêcher d'aller mendier de mai-

[1] *Ternaire*, vieil adjectif signifiant à trois, divisible par trois, s'employait à Neuchâtel comme substantif, pour signifier une triple présentation pour un seul poste.

[2] Dans les villages de notre pays, l'administration était généralement confiée à un président, à deux gouverneurs et à un secrétaire : les *gouverneurs* portent aujourd'hui le titre de directeurs des travaux publics.

[3] *Guette*, sentinelle; *guet*, garde de nuit : ici, faire la guette, signifie faire sentinelle, veiller.

son en maison. Les abus nombreux qui se commettaient engagèrent souvent le Conseil à changer les jours de donne: au commencement de 1661, c'était le mercredi et le samedi; mais le 6 mars, celle du samedi, qui avait été fixée sur ce jour, le 2 juin 1658, pour que les pauvres des villages pussent se trouver aux églises, fut de nouveau portée sur le dimanche; mesure qu'on retira le 2 décembre 1668, sans grand résultat, car le 9 juin 1669, bien qu'on eût de nouveau substitué, six mois auparavant, le samedi au dimanche, le Conseil, considérant que les pauvres qui viennent à la donne le dimanche, ne peuvent assister aux prédications, fixa pour les jours de donne, le mardi et le vendredi. Il était sévèrement défendu aux femmes et aux enfants des vignerons de la ville de s'y présenter, ordre qu'il fallut souvent renouveler à son de caisse. Enfin, pour n'assister que de vrais indigents, on décida le 2 mars 1665, qu'on ferait faire des marques qui seraient cousues aux habits des pauvres qui viendraient à la donne, et qu'on prierait Mgr le Gouverneur de bailler le même ordre pour ceux des villages ; et le 21 février suivant, en renouvelant cette décision, le Conseil statua qu'on mettrait des gardes aux portes de la ville, pour empêcher la trop grande affluence de pauvres étrangers. Il fallut en outre s'occuper des moyens d'avoir assez de pain et de mieux le mesurer pour les pauvres: ainsi, le 4 décembre 1661, le Conseil décida qu'on mêlerait un tiers d'orgée au pain des pauvres, à condition toutefois que le mélange s'en ferait, non au moulin, mais à l'hôpital même, et en présence du sieur Superintendant; le 1er février 1665, au lieu de faire l'abrix[1] de l'avoine de l'hôpital, il fut arrêté qu'on se le retiendrait en nature, pour la convertir en orgée[2] à l'usage de l'hôpital; le 20 novembre de la même année, il fut statué que M. le Superintendant mesurerait 25 émines de froment et autant d'orgée, lesquelles il ferait moudre, pétrir, cuire, puis couper en morceaux, afin de les distribuer, tant pour les ordinaires que pour les donnes, afin qu'on pût savoir ce que devenait le pain, et dorénavant faire et établir un bon ordre; enfin, le 8 mai 1668, il fut arrêté que l'hospitalier pourrait mettre deux pots de sel dans le pain des pauvres, de quinze jours en quinze jours. Tout cela ne suffisait pas, tant le paupérisme augmentait : le 16 décembre 1665, en effet, le sieur hospitalier ayant calculé qu'après avoir payé les pensions, il ne resterait que 6 muids et quelques émines[3] de froment à l'hôpital, ce qui rendait impossible de continuer la donne sur

[1] *Faire l'abrix*, ou *abriser*, signifiait évaluer telle ou telle redevance, pour en fixer l'équivalent en argent.

[2] *Orgée* n'est pas synonyme d'orge, mais bien de graine inférieure au froment, dans la phrase citée ici; en revanche, il paraît l'être dans l'arrêt suivant du Conseil du 2 juillet 1656 : « Que pour le bien et proffit dud : hospital, que doresennavant les hospitalliers ne recepuront plus aucune orgée, ains l'aueyne pure suiuant la condition de la monte; » — et du 4 juillet 1677 : « il a été passé et arresté : Que les dixmes de Boudeuilliers et de Fontaines se monteront par moitié froment et orgée, au lieu de moitié froment et aueyne. »

[3] Le *muids* de vin était de 192 *pots*; celui de blé se divisait en 3 *sacs* de 8 *émines*, à 8 *pots* chacune.

le pied actuel, il fut décidé qu'il y serait avisé, sans cesser la charité des donnes ordinaires. Vous pouvez-vous figurer dès lors, quelle calamité c'était pour la Ville, quand la graine de l'hôpital se trouvait infectée de gorgoillons, ce qui nécessitait soit de la transférer à la Tour-aux-Chiens[1], soit de la vendre pour en acquérir de nouvelle, propre à être conservée. Pareil accident fit décider, le 3 août 1669, d'acheter un grenier à Fenin, pour servir de réservoir au grain pendant l'été.

« Sous le nom de Passades, on désignait ce qui était donné aux voyageurs soit passants, qu'ils couchassent à l'hôpital, ou qu'ils ne fissent qu'y dîner, ce dont un registre exact devait être tenu. Divers arrêts durent être pris relativement aux vagabonds, auxquels on ne donnait qu'un morceau de pain, afin qu'ils n'abusassent pas de cette faveur, destinée aux vrais passants, et en particulier aux compagnons de métiers, qui pouvaient souper et coucher, et parfois même dîner à l'hôpital[2]. Le dortoir destiné à ce but, avait subi de notables améliorations[3] : le 7 mars 1660, on y fit faire douze matelas et loudiers[4], et le 29 avril 1663, le Conseil arrêta que MM. les Quatre y feraient faire un plancher, et qu'on y mettrait aussi des lits, « pour separer les femelles d'avec les masles, » ainsi que le portent textuellement les Manuels de ce corps. Ces changements étaient d'autant plus nécessaires que ceux des passants qui étaient amenés malades en chariot ou en bateau, avaient bien certainement besoin de chalits[5] convenablement garnis et couverts.

« L'adaptation de l'hôpital à loger et entretenir les enfants-trouvés remontait déjà, d'après la tradition, au vieil hôpital du Saint-Esprit. En 1639, on avait refusé aux gens de Saint-Blaise de recevoir un enfant qui avait été exposé dans ce village. Mais ceux qui étaient abandonnés en ville y étaient placés tandis qu'on faisait tous les efforts possibles pour découvrir leur origine et se faire rembourser par les parents des frais qu'ils avaient causés ; il en était de même des enfants illégitimes, donnés par des filles-mères à des bourgeois de la Ville absents, auprès desquels on poursuivait aussi la rentrée de pareille dépense. En attendant d'avoir pris une décision à leur égard, on plaçait aussi provisoirement à l'hôpital les bourgeois orphelins qui revenaient tomber à la charge de la Bourgeoisie.

[1] Située au milieu de la longueur du Neubourg, à la hauteur de la voûte actuelle. Elle est figurée dans l'ouvrage de S. de Chambrier.

[2] Le 2 décembre 1689, la réforme pour l'hôpital restreignit le dîner aux voyageurs malades, amenés en chariot ou en bateau, les autres passants ne devant recevoir qu'un morceau de pain.

[3] Il paraîtrait, par un arrêté du 7 mars 1688, qu'à cette époque l'hôpital n'avait pas encore de linceuls soit draps de lit, non plus que des latrines pour les malades.

[4] *Loudier*, grosse couverture, couverture piquée, est un vieux mot français.

[5] *Chalit*, autre vieux mot français : bois de lit.

(*A suivre.*) Dr Cornaz.

LETTRES DU CAPITAINE PETITPIERRE

SUR LA RETRAITE DE RUSSIE

Malgré la publication de M. A. Bachelin, l'histoire du bataillon Berthier est encore à faire, car si notre collaborateur nous a donné le cadre de ce travail, il n'a pu malgré ses recherches au dépôt de la guerre à Paris, trouver autre chose qu'un état de service pur et simple de ce corps. Ce qui nous manque encore, ce sont des détails intérieurs de sa vie, des récits jour par jour, de sa marche, de ses combats, de ses gloires et de ses souffrances. Nous ne savons s'il existe peut-être dans certainesfamilles, des journaux tenus par quelques officiers, cela serait une bonne fortune pour l'histoire du corps en question, mais à leur défaut, il existe sans doute des lettres adressées à des parents, à des amis, par des personnes servant au bataillon. Ces lettres réunies pourraient peut-être en partie combler la lacune que nous avons signalée, ou du moins atténuer nos regrets de ce que pas un de ces officiers qui, depuis la fondation du bataillon, avaient suivi le quartier-général impérial auprès duquel leur corps servait presque toujours, ne nous ait laissé de mémoires sur ce qu'ils voyaient et entendaient chaque jour.

Nous avons du reste aussi des reproches à nous faire sur ce point, nous avons tous connu un nombre assez considérable de ces hommes qui pouvaient nous renseigner, et nous les avons laissé mourir l'un après l'autre, sinon sans les questionner, du moins sans noter leurs récits. Les anciens soldats de Berthier sont maintenant bien clairsemés, il est donc grand temps de recueillir ce qu'ils peuvent nous raconter encore, et nous prions instamment nos lecteurs de ne pas négliger les occasions qu'ils pourraient avoir de nous renseigner sur le sujet qui nous occupe.

A défaut de notes de mémoires, les lettres écrites par des officiers, des sous-officiers ou soldats du bataillon sont précieuses; nous en donnons aujourd'hui un spécimen. Les deux lettres que nous publions nous ont été confiées par M. L. Châtelain, architecte; elles furent écrites par M. H.-J. Petitpierre, capitaine au bataillon du prince de Neuchâtel; elles pourraient servir de modèle pour celles qu'on voudrait bien nous communiquer. M. Châtelain a fait un extrait de ces lettres, supprimant les détails qui ne regardent que la famille. La rédaction remercie M. Châtelain

d'avoir bien voulu ouvrir une voie qui, nous l'espérons, sera suivie, ce qui permettra peut-être de rassembler peu à peu assez de documents pour faire à nouveau l'histoire du bataillon Berthier.

Elbing, le 8 janvier 1813.

Je t'ai écrit, ma chère maman, plusieurs fois depuis Smolensk; je te donnais comme à l'ordinaire beaucoup de détails comme tu les aimes; la dernière lettre que je t'écrivais de là te parlait beaucoup de Monsieur de Bosset, et t'annonçait sa mort; je n'ai depuis pu t'écrire qu'à Insterbourg, d'où je me suis empressé de t'annoncer notre heureux retour; je t'apprenais en même temps la perte de tous mes effets; comme j'ai remis une lettre à la poste bourgeoise, en l'affranchissant jusqu'à la frontière, j'espère qu'elle te sera parvenue, je ne te répète donc pas ici les détails qu'elle contient; Perrot y avait inclus un papier pour ses parents.

Nous avons continué notre route depuis Insterbourg à petite journées, en faisant souvent des séjours; nous avons passé à Kœnigsberg, où nous comptions rester quelques jours, mais le jour du nouvel an, surlendemain de notre arrivée, en faisant nos visites d'étiquette chez le maréchal duc de Trévise, qui commande toute la garde, nous reçûmes l'ordre de partir de suite; ce qui ne nous arrangeait pas du tout, mais que faire; chacun retourna à son régiment, et l'on partit à une heure et demi après-midi, pour faire huit lieues; nous passâmes ainsi un très mauvais jour de l'an; j'étais resté en arrière avec M. de Gorgier, pour recevoir de l'argent; nous dinâmes donc à Kœnigsberg les deux tout seuls, et pour célébrer cette époque, nous bûmes une bouteille de vin, et nous choquâmes à la santé de nos parents et de nos amis; nous rejoignîmes le bataillon en char, le lendemain. Voici trois jours que nous sommes ici, les éclopés qui étaient venus en glisse, y sont depuis une dizaine de jours, ceux qui avaient les pieds gelés se sont peu à peu guéris, j'en ai heureusement été exempt, j'avais par contre un fort rhume, mais je prends du thé pectoral soir et matin, et je n'ai plus qu'une petite toux qui passe insensiblement; nous nous portons donc tous très bien, prenant de bonne nourriture, buvant un peu de vin; nous nous remettons entièrement de nos fatigues, nous ignorons absolument jusqu'à quand nous resterons ici et où nous irons. Ecris-moi dans tous les cas, je m'impatiente infiniment de recevoir de tes nouvelles, ma chère maman, et de celles de la maison, n'en ayant pas, je crois, depuis ton N° 4, je ne puis plus numéroter mes lettres, ne sachant plus à quel numéro j'en suis resté, je recommencerai quand je serai sûr qu'elles te parviennent.

Monsieur Preux, notre adjudant-major, qui avait rejoint à Insterbourg, est resté à Kœnigsberg, il est probablement prisonnier une seconde fois, nous sommes ici:

M. de Gorgier, chef de bataillon. MM. de Meuron, de Perrot, Jeanrenaud, Petitpierre, capitaines. M. Leuba Denys, lieutenant. MM. Cottet, Roulet, Chatin, Jacot, Collomb, sous-lieutenants. M. Gaberel, chirurgien.

On n'a aucune nouvelle du reste. MM. Sergeans et Bourquin sont morts, Perroud doit l'être aussi; les autres, on ne sait ce qu'ils sont devenus: quant à ceux qui sont ici, ils se portent bien, comme je l'ai dit.

Nous avons ramené avec nous de Russie :

MM. Grisel, Simon, sergents de carabiniers. M. Duffay, sergent de voltigeurs. M. Laplaine, caporal de chasseur. M. Milberg, caporal du génie. MM. Nitchel, Henchot, Vautravers, Calame, canonniers. M. Lethue, chasseur. M. Borle,

Tous les autres sont ou morts ou tombés au pouvoir de l'ennemi, ne pouvant suivre; au reste, il peut encore en revenir.

Nous avons retrouvé ici et dans les différentes villes de Prusse où nous avons passé :

M. Mermont, caporal de chasseurs. MM. Hammerly, Robert Frédéric, Bourquin, carabiniers. MM. Ducommun dit Verron, appointé; deux nommés Grandjean, Leuba Victor, Lutrain, Blaser, Stolzmann, Gallaty Pierre, Robert Henri, Volff Frédéric, Domino, Borel, Vointaly. MM. Béguin Henry, Nicolet Henry, voltigeurs.

Ces derniers n'ont pas fait la campagne; on les avait laissés aux hôpitaux, où ils sont venus du dépôt; on a formé provisoirement une compagnie dont Grisel a été nommé sergent-major, c'est M. de Meuron qui est capitaine, Leuba en est lieutenant, et Collet sous-lieutenant, nous ne savons encore ce que l'on fera de nous; nous attendons notre sort. Nous avons encore quelques soldats dans les hopitaux en Allemagne, dont je ne connais pas le nom. Je suis assez bien logé ici, je me fais cuire mes rations par la servante de la maison, à laquelle je donne quelque peu d'argent, pour qu'elle me fournisse les légumes que je mange tout seul dans ma petite chambre, où je puis à peine me retourner, mais qui est bonne et chaude, et où je suis très tranquille. MM. de Gorgier, Meuron et Perrot, me chargent de te dire bien des choses. Adieu, ma chère maman, je te charge comme à l'ordinaire, etc., etc.

Ton affectionné et dévoué fils,

H.-J. Petitpierre, capitaine.

Adressée à Madame veuve Petitpierre née Vouga,
au faubourg, à Neuchâtel.

Gelfnhausen, le 23 août 1813.

Je t'aurais écris plus tôt..... si nous n'avions pas été toujours en route depuis le grand matin jusqu'au soir, avec des sous-officiers inexpérimentés, et qu'il faut continuellement surveiller, et des soldats aussi neufs que les nôtres, on n'a pas un moment à soi, encore a-t-on le désagrément de voir déserter les Allemands que l'on nous a envoyés par contrebande, qui coûtent beaucoup et qu'il faudra remplacer tôt ou tard.

Nous voici donc de retour chez les bons Allemands, mais il y a passé tant de

troupes que l'on s'en ressent, et quoique l'on soit toujours très bien reçu, on n'y est pas aussi bien que cy-devant, surtout étant comme nous sommes une colonne de 2500 hommes environ, depuis Mayence, où l'on nous a joint à d'autre infanterie, de l'artillerie et des détachements de cavalerie, pour se précautionner contre les entreprises des Autrichiens, dans le cas où ils voudraient en tenter une fois que nous aurons passé Erfurt.

Nous ignorons ma chère sœur quelle sera notre destination, nous supposons cependant que nous allons au grand quartier impérial, c'est là où l'on peut m'adresser les lettres; notre ordre de route ne va que jusqu'à Fould, où il sera continué, je fais ma route à pied et m'en trouve fort bien, nous avons eu quelques fortes étapes un peu fatigantes, surtout par la grande poussière, mais à présent elles sont plus petites, et comme nous avons eu de la pluie aujourd'hui tout le jour, nous en marcherons mieux.

Mes honneurs à Madame de Perrot, son fils lui a écrit de Mayence, il continue de bien se porter.

Adieu, etc.

Ton tout affectionné et dévoué frère,
H.-J. PETITPIERRE, capitaine.

Adressée à Madame Châtelain-PetitPierre.



HITOIRE MILITAIRE DES NEUCHATELOIS

L'étude de notre histoire nationale, tant suisse que neuchâteloise, permet de constater l'union intime qui a toujours existé entre notre pays et l'Helvétie; ce fait permanent devait pousser les Neuchâtelois à cimenter toujours plus ces liens, et sa conséquence devait être l'entrée pure et simple de notre canton dans la confédération suisse.

Mœurs et destinées semblables, mêmes frontières, telles furent dès le moyen âge les causes de cette union; plus tard, les mêmes alliances politiques et militaires vinrent se joindre aux causes ci-dessus; enfin, en se rapprochant de notre époque, des aspirations semblables, une communauté d'intérêts et la réception de Neuchâtel comme canton suisse, mettent le sceau à cet acte d'union élaboré pendant des siècles.

Aussi l'histoire militaire de Neuchâtel n'est-elle que celle des Suisses, considérée d'une manière restreinte et sous une de ses faces seulement.

Epoque romaine.

Notre pays faisait partie du canton d'Orbe, qui sous Vespasien prit le nom de canton d'Avenches; toutefois, quelques écrivains prétendent que Neuchâtel appartenait plutôt au *pagus tigurinus*. L'existence problématique de la ville de Noïdenolex est tout ce qu'on connait de Neuchâtel ou du canton qui plus tard a pris ce nom. Il est à présumer que grâce aux découvertes récentes faites dans les eaux de notre lac, les temps antérieurs à l'époque romaine sortiront en partie des ténèbres qui les couvraient jusqu'ici. Les lecteurs du *Musée* ont lu avec trop d'intérêt les articles relatifs aux antiquités lacustres, pour qu'il soit besoin de les rappeler ici.

Les anciens habitants de notre pays devaient avoir la même origine celtique que les autres Helvétiens; les Romains appelaient ceux-ci des Gaulois celtiques, et Orose les qualifie ainsi: *fortissimam omnium gallorum gentem*. Avant César, on ne connaît guère leurs faits d'armes, si ce n'est celui de Divicon et des Tigurins, près du lac Léman (an de Rome 646), où l'armée romaine fut battue et contrainte de passer sous le joug, après avoir vu périr son général, Lucius Cassius Longinus, et son lieutenant, L. Pison. Glorieuse page de l'histoire suisse, popularisée aujourd'hui par le beau tableau de notre compatriote vaudois Gleyre.

Nous ne dirons rien de la grande émigration des Helvétiens en Gaule, sous César, de leur arrivée à Genève, de leur marche jusqu'à la Saône, enfin de leur défaite complète à Bibracte, et de leur retour dans leur pays ruiné, si ce n'est que parmi les douze villes qu'ils brûlèrent en partant, devait peut-être se trouver Noïdenolex; les

anciens habitants de notre pays, selon toute apparence, ont donc fait partie de cette expédition, partagé les fatigues et les malheurs des Helvétiens, ainsi que la gloire qu'ils recueillirent, quoique vaincus, dans cette terrible bataille de Bibracte.

Peu à peu, toute l'Helvétie est soumise à Rome, et jusqu'à la chute de l'empire, il n'est presque plus fait mention d'elle : son nom même disparaît sous celui des peuples barbares qui la traversent dans leurs incursions vers le sud.

Qu'advint-il de Noïdenolex ? Le fait même de son existence, après avoir été contesté, paraît cependant certain ; telle est en particulier l'opinion du chancelier de Montmollin et de Matile. Elle aurait été située entre le Mail et Gibraltar, rebâtie au retour des Helvétiens et debout encore du temps de Vespasien, puis détruite avant la fondation de Neureux. Boyve prétend que c'est Néron qui fit bâtir cette dernière ville en l'an 60, d'où son nom Neronica. Elle fut détruite en 380, par une invasion de Germains, sauf un faubourg qui subsista jusqu'en 1349.

Moyen âge.

I. — Organisation militaire des peuples germains.

L'Helvétie devient la proie du premier venu : Burgonde, Franc, Allemanne, Ostrogoth, Lombard.

Notre pays, en particulier est occupé par les Burgondes, ainsi que le reste de la Suisse romande (5me siècle) ; puis il est englouti dans la vaste monarchie des Francs, pendant la durée des dynasties mérovingiennes (534-571).

De l'organisation militaire de cette époque datent un certain nombre de termes et de dignités, encore en usage.

La défense du pays était le premier devoir de l'homme libre ; chez les Germains, on l'appelle wehr (défense), d'où l'on a fait werra, guerra, guerre. Un autre dérivé de ce mot : geer (armée) confondit en une seule et même expression, le but (la défense) et le moyen (l'armée). La convocation de l'armée nationale se faisait par une proclamation ou ban, qui portait le nom d'*heribanum*, ban de l'armée, d'où est venu arrière-ban.

La plus ancienne et première magistrature germaine était occupée par le graf (*comes*, en latin, d'où comté), à la fois chef civil et militaire ; nommés par le peu, ple, les comtes furent plus tard choisis par le roi, lorsque la royauté devint héréditaire.

Le commandant en chef se nommait herzog (en latin *dux*, d'où duc) ; il était désigné dons les cas où le roi n'allait pas personnellement en guerre, et l'armée prenait le nom de heerzug.

Au commencement du moyen âge, chaque homme libre prend part aux expéditions militaires ; plus tard, celles-ci s'étendant davantage, les grands seuls peuvent y participer ; les autres, paysans, pagenses, y envoient un certain nombre d'hom-

mes à leur place; (ce fut l'origine de ce qu'on appela, vers le 15me siècle, une *lance*).

Les hommes qui s'attachaient à un chef ou seigneur, étaient dienstmänner (en latin *ministériales*, d'où ministériaux); ils devaient le suivre à la guerre et portaient, suivant leurs emplois, les noms de dapiferi (servants à table), de senescalchi (économes), marescalchi (intendants des écuries), schtiferi (écuyers). Plus tard, ces ministériaux qui étaient la propriété des seigneurs, montent pour ainsi dire en grade et prennent place au-dessus des hommes libres; à la fin du 13me siècle, on en voit obtenir la dignité de chevaliers. Les hommes libres mais pauvres servaient à cheval; le service à cheval devenant toujours plus nécessaire vis-à-vis des invasions des Huns, des Sarrasins, des Hongrois, les ministériaux qui servaient à cheval, se rapprochèrent pour la position sociale des hommes libres riches et des petits seigneurs. L'homme de cheval devint pour ainsi dire le seul homme de guerre, *miles*, de sorte qu'on finit par donner ce titre à tout homme qui possédait un fief devant le service militaire. Au 13me siècle, *miles* ne signifie plus guère que chevalier, mais cette désignation, au lieu de se trouver avant le nom de l'individu, se trouve après ce nom. Ces us et coutumes étant dérivés de ceux des Francs, maîtres de notre pays, ils ont du y régner, puisque nous voyons s'y établir la *féodalité*, qui découlait naturellement de ces usages.

II. — Féodalité.

Lorsque les invasions prennent fin, les populations réfugiées derrière les murailles des villes se répandent dans les campagnes; l'influence prépondérante des cités fait place aux premiers éléments du système féodal, au dévouement d'homme à homme, à la protection accordée au faible par le fort.

Ensuite des invasions des Hongrois et des Sarrazins, les campagnes se couvrent de châteaux, habités par un seigneur, sire ou baron, comte, duc, etc. Autour de ces demeures, se groupent celles des serfs et des villains (villani), qui viennent s'abriter sous leurs murs. En échange de cette protection, ils doivent au seigneur aide en temps de guerre (10me siècle). C'est à cette époque que l'on doit attribuer la construction de plusieurs de nos châteaux.

Soit par hasard, soit plutôt par le fait de la volonté réfléchie des seigneurs, nos châteaux fortifiés furent toujours heureusement situés au point de vue de la défense et de la protection du territoire; ils commandaient une route, un défilé ou une rivière, et furent très utiles au pays, les uns, lors des attaques des évêques de Bâle ou du canton de Berne, les autres, pour arrêter les Bourguignons ou repousser les seigneurs de Grandson.

Il n'y a point de châteaux dans nos montagnes du Jura, sans doute parce que ces contrées étaient couvertes de forêts incultes et inhabitées. Inutile donc de les défendre. Pensait-on peut-être aussi que le Doubs suffisait pour arrêter les invasions, et que l'ennemi pénétrerait de préférence par les pays habités, pouvant lui fournir

les subsistances nécessaires, et ayant des routes, comme celles des Verrières, de Boudry, Thielle, Landeron et Valangin ?

De ce fait de la protection accordée au faible par le fort, par le seigneur habitant le château, et du service militaire dû au seigneur, naît la condition des hommes demi-libres, bons-hommes, francs-habergeants. La suzeraineté entre seigneurs s'établit de même ; les plus forts, les plus redoutés, accordent secours, aide, aux plus exposés à l'agression, et obtiennent en retour un droit d'hommage. Qu'il se trouve enfin un homme énergique, guerrier, intelligent, entre tous ces seigneurs suzerains, il deviendra souverain, et son empire se composera de l'ensemble de ses possessions et de celles de ses seigneurs et de leurs vasseaux.

C'est à cette époque (11me siècle), que commence l'histoire de Neuchâtel ; c'est de ce temps que datent les premiers documents concernant notre pays comme état distinct ; jusqu'à ce moment, il a fait partie de la petite Bourgogne ou Bourgogne transjurane (deuxième royaume de Bourgogne)

III. — Les premiers comtes de Neuchatel et la charte de 1214.

Le dernier roi de Bourgogne de la dynastie des Strättlingen meurt. Odon ou Eudes de Champagne, descendant de ces rois et favorisé par les seigneurs du pays, s'empare de l'Helvétie romande et d'une partie de la Bourgogne cisjurane. Conrad le salique (1033), empereur d'Allemagne, se met en marche à cette nouvelle, et vient, malgré l'hiver, assiéger les forts de Morat et de Neuchâtel. Le froid l'en chasse ; il revient en été, enlève tous ses pays à Eudes et s'empare du royaume.

C'est alors que paraît la famille des premiers seigneurs de Neuchâtel, dans la personne d'Ulric, comte de Fenis ; il est probable qu'après la conquête, Conrad lui donna le château de Neuchâtel et le pays d'alentour.

Après Ulric, règne son fils Burkard ; puis deux frères, Rodolphe et Mongold, probablement fils du précédent ; puis Ulric II, fils de Rodolphe (1147). Ce dernier comte, entraîné par l'éloquence de saint Bernard, part pour la Croisade avec l'empereur Conrad III et le roi de France, Louis VII (deuxième Croisade), accompagné d'une suite de seigneurs du pays, de leurs écuyers et valets ; cette petite troupe de Neuchâtelois eut donc vraisemblablement sa part dans les voyages et les combats glorieux des croisés en Turquie et en Palestine.

De retour, Ulrich vient se fixer dans le pays, et prend définitivement le nom de Neuchâtel, nom dont il fait ses armes parlantes, en chargeant son écu des chevrons, rappelant les tours du châtel. Nous reviendrons plus loin sur ses armoiries.

A Ulric succèdent conjointement Rodolphe II et Ulric III ses fils. Sous ces comtes, et pendant les douzième et treizième siècles, la force militaire du pays se composait principalement des hommes *royés* ou *reyes* ou *royaux ;* ils étaient libres et devaient au premier appel du prince prendre les armes. Derniers débris de ces hommes libres

de la Germanie qui protestèrent toujours contre la suprématie d'autres seigneurs que du roi et de l'empereur (*homines regales*) ils étaient fiers de leur origine, ne devaient que le service militaire, et excitaient souvent la jalousie des comtes, qui cherchèrent à les anéantir. On les retrouve à Neuchâtel, au Val-de-Ruz, au Val-de-Travers. Pour les réduire à l'obéissance, ils reçurent des fiefs et des rentes. Dès lors, plusieurs furent employés à la garde des châteaux comme troupes permanentes, et ils ne tardent pas à perdre leur nom, du moins dans le Vignoble et le Val-de-Travers; néanmoins, une de nos chroniques indique, comme ayant pris part à la bataille de Grandson et à celle de Marignan, les hommes royés du Val-de-Ruz.

Une autre partie du peuple, les vilains, guerroyaient aussi, mais à pied et avec des armes offensives et défensives autres que celles des royés, seuls vrais gens d'armes et servant à cheval.

Voulant aller en guerre, le suzerain convoquait ses grands vassaux, comtes, hauts barons, etc., par devoir de chevauchée; ceux-ci montaient à cheval à la tête de leurs féotiers et petits barons, qui amenaient à leur suite les hommes royés de leurs districts, avec ou sans vilains, selon les besoins.

Après l'affranchissement des serfs, ces derniers deviennent hommes d'armes, comme les francs-habergeants, toujours prêts à suivre la bannière du comte sous le nom de bons-hommes, et commandés par le capitan du district, qui était en même temps castellan ou maior (maire), c'est-à-dire officier civil.

A l'exemple de son père, Ulric III prit part à une Croisade, avec Frédéric I Barberousse (1175, troisième Croisade); il était accompagné d'une bonne suite de braves, et parmi eux Nicolas de Valangin et deux chanoines de Neuchâtel, « plus curieux, » dit Montmollin, « de manier la dague en Orient, que de chanter matines en la collégiale. » Ulric perd dans cette expédition beaucoup d'argent et de monde, entr'autres Nicolas de Valangin et les deux chanoines *batailleurs*. Qui sait si la mort lointaine de ces compagnons du comte ne nous prive pas d'une chronique neuchâteloise sur les Croisades, dont ils auraient été les historiographes, ainsi que plus tard Hugues de Pierre, autre chanoine, pour les guerres de Bourgogne.

En 1186, Ulric, à l'ouïe d'une nouvelle Croisade, veut y prendre part; mais ayant grand besoin d'argent, il pense en trouver en imposant les habitants du bourg de Neuchâtel, qui réclament. On finit cependant par tomber d'accord sur les cas dans lesquels le comte pourra réclamer des services extraordinaires d'argent. Il y en avait cinq, entre autres, lorsque le comte irait outre-mer, lorsqu'il serait prisonnier et lorsqu'il serait armé chevalier. Telle fut l'origine des *aides*, que nous verrons subsister jusque sous les princes français.

Vers la fin de sa vie, Ulric s'adjoignit son neveu Berthold, fils de Rodolphe II. Ce furent eux qui octroyèrent en 1214, la fameuse charte, antérieure d'un an à la grande charte anglaise. De là datent les premières libertés de notre petit peuple. Le premier effet de cette charte fut de créer la classe des bourgeois; ils étaient as-

treints à suivre la lance du seigneur dans sa propre guerre, en se pourvoyant d'armes et de chevaux, chacun selon ses moyens, au jugement de la commune. La séparation du militaire bourgeois de celui du prince fut opérée alors; les bourgeois obtinrent de former un corps militaire spécial, ayant ses chefs à lui et sa bannière distincte de celle du comte. Ce privilége s'est perpétué jusqu'à notre siècle, en 1814. Le banneret bourgeois seul, devait cependant prêter serment au souverain. Cette charge prit naissance à l'époque qui nous occupe; le titulaire s'appela *Vexillifer* ou *signifer*, puis *porte-bandeira*, *banderet*, *banneret*.

Parmi les seigneurs, le banneret était un vassal qui parvenait à fournir au comte un certain nombre d'hommes libres équipés, pour le suivre en guerre; comme signe de sa position, il portait une bannière carrée (bandière), signe de l'autorité qui lui était acquise sur les hommes amenés par lui; les seigneurs de rang inférieur ne portaient qu'une bannière triangulaire (pennon). Plus tard, les villes donnèrent aussi ce nom à un fonctionnaire municipal, qui cependant avait aussi des devoirs militaires; ce fut le cas chez nous dès 1214. L'élection du banneret fut remise postérieurement aux bourgeois, qui y procédaient dans la collégiale; après quoi le nouvel élu jurait sur la terrasse « de ne porter la bannière en nuls lieux extravagants et farouches. »

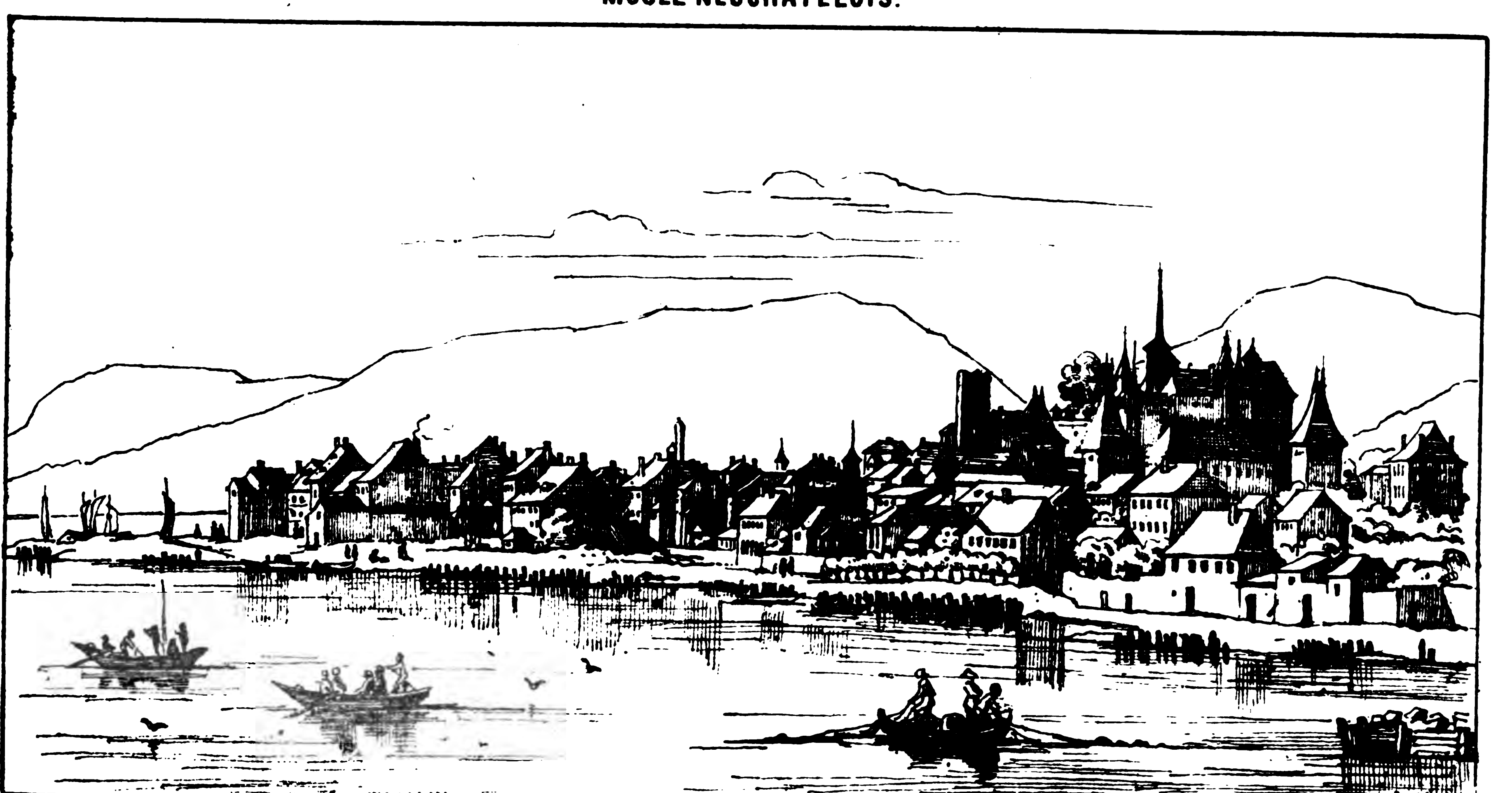
Les bourgeoisies de Boudry, Landeron, Valangin, Val-de-Travers (fraction de celle de Neuchâtel), eurent aussi leurs bannerets, dont l'office subsista jusqu'à une époque assez récente; quant à celui de Neuchâtel, il perdit son caractère militaire en 1814 seulement; la charte dit que les milices seront à l'avenir soumises à la seule inspection du roi, et qu'elles n'auront plus qu'une bannière et qu'une cocarde.

Le château de Neuchâtel ne suffisant pas pour la garde du pays, les comtes bâtissent des forts au Landeron, à Boudry, à Valangin. Les bourgeoisies prirent naissance à la suite des priviléges accordés à ceux qui vinrent s'établir auprès de ces châteaux, moyennant de s'armer pour la défense de la frontière. Au premier signal d'hostilités, les communes venaient se ranger avec leurs enseignes sous la bannière de la bourgeoisie; c'est ce qu'on appela « suivre la bannière. » Le signal leur était donné par les cloches placées au sommet des tours et mises en branle par les hommes du guet.

Les bourgeois de Neuchâtel ne tardent pas à inaugurer leur nouveau droit de bannière contre Valangin, dont le seigneur, Guillaume de Neuchâtel, refusait l'hommage au comte Berthold; celui-ci consulte son oncle Ulric, qui accourt d'Arberg, annonce aux bourgeois qu'ils pourront faire sans autres secours, marche avec eux contre Valangin, et force Guillaume à se soumettre.

(La suite à une autre livraison). Ed. PERROCHET.





A. Bachelin del.

H. Furrer lith.

NEUCHATEL en 1780.
d'après Perignon

LES MINISTÉRIAUX

DES SIRES DE NEUCHATEL

D'après F. DuBois de Montperreux.

On désignait au moyen âge sous le nom de ministériaux (du latin *ministériales*, de minister, serviteur) une classe de serviteurs héréditaires des grands seigneurs laïques et ecclésiastiques. Dans ce temps-là, l'argent monnayé étant très rare, presque tous les services d'un ordre régulier se payaient, soit par la jouissance d'un domaine, quelquefois avec juridiction sur ses habitants, soit par des rentes en blé, vin, etc.; c'est ce qu'on appelait un fief. Ces fiefs, d'abord possédés à titre précaire, finirent par devenir héréditaires.

Les ministériaux étaient de deux sortes, ceux qui remplissaient des charges administratives, telles que les mayors (maires), les mestrals (charge juridique et de police), les châtelains et ceux qui devaient des services personnels, tels que les sénéchaux (dapiferi, en allemand *Schenk*), les maréchaux, les chambriers (chambellans).

L'origine de ces ministériaux était bien différente : les uns, d'origine libre ou noble, avaient aliéné leur indépendance, soit par raison de pauvreté, soit parce qu'ils avaient besoin d'appui; les autres étaient simplement des serfs; les uns comme les autres n'étaient plus libres, et l'on voit que lorsqu'il y avait partage dans la maison de Neuchâtel, les membres de cette famille répartissaient entre eux, suivant leur bon plaisir, les ministériaux que mentionnent les actes.

Néanmoins, l'intimité dans laquelle les ministériaux vivaient avec leurs seigneurs les releva promptement, et le développement du système féodal, en rendant leurs fiefs héréditaires, les plaça peu à peu au-dessus des hommes libres auxquels ils étaient d'abord inférieurs. De plus, comme ils avaient le droit de porter les armes, ils obtinrent, avec le temps, la dignité de chevalier, et finirent par former, avec les petits gentilshommes, les milites, la troisième classe de la noblesse.

Nous avons prononcé le mot de *milites* Plusieurs de nos historiens traduisaient, il y a peu de temps encore, ce mot par *chevalier*. Exemple : Petrus, miles de Cormundreschi ; Pierre, chevalier de Cormondrèche. Or, cette traduction n'est pas exacte, on était seigneur d'un fief, d'un village ; mais la chevalerie étant une dignité purement personnelle, on n'était pas chevalier de ce fief ou village.

Miles a signifié d'abord un homme de guerre, c'est le sens de ce mot latin ; puis, peu à peu, il prit une acception plus restreinte, et ne désigna plus qu'un vassal tenu par son fief au service militaire. On est alors *miles* de Pontareuse, *miles* de Cormundreschi, parce qu'on tient à Pontareuse ou à Cormondrèche des fiefs en raison desquels on doit le service militaire aux suzerains de ces localités. Plus tard, lors de l'institution de la chevalerie, le chevalier étant l'homme de guerre par excellence, le titre de miles lui est aussi donné, et finit par lui appartenir exclusivement. Mais dans le commencement de cette transformation, ce mot conserve encore deux significations. Placé *avant* un nom de localité, il signifie un vassal qui doit le service militaire : Petrus, *miles de Arcuncie*, signifie Pierre, vassal d'Arconcie, c'est-à-dire possédant un fief militaire à Arconcie ; mais, si ce même Pierre devenait chevalier, alors il était désigné dans les actes comme suit : *Petrus miles de Arcuncie*, *miles !* Pierre, vassal d'Arconcie, chevalier. Ainsi donc, vers les XII[e] et XIII[e] siècles, miles *devant* un nom signifie *vassal; après* ce nom, *chevalier*. Au XIV[e] siècle, l'usage de placer le mot de *miles* devant le nom du fief disparut peu à peu, et ce mot ne servit plus qu'à désigner la dignité de chevalier; mais encore de ce temps, jamais miles n'était placé devant le nom de fief, mais toujours après.

La confusion que nous venons de relever vient de l'ignorance de beaucoup de généalogistes, puis aussi de leur condescendance pour des prétentions souvent mal fondées; ils ont transformé bon nombre de *milites* de la première catégorie en chevaliers, pour flatter la vanité de familles. Mais il est aisé de se reconnaître maintenant avec l'explication que nous venons de donner, et que nous devons à la sagacité de M. Frédéric de Gingins-La Sarraz, l'historien vrai des guerres de Bourgogne; elle est tirée de l'examen approfondi de plusieurs documents que ce savant éminent avait entre ses mains tous les archéologues et historiens de la Suisse romande l'ont adoptée.

Le Mémoire qui suit ces lignes est l'ouvrage de feu M. Dubois de Montpeareux, nous nous sommes permis seulement d'y apporter quelques changements que nécessitaient des découvertes historiques postérieures à la mort de cet homme remarquable, dont la perte est encore vivement sentie par tous les amis de l'histoire du pays.

C'est vers l'an 1150 que les seigneurs de fiefs, grands et petits, les *milites* ou vassaux militaires, les *ministériaux,* etc., commencent à prendre des noms relatifs à leur position féodale. Ces noms, précédés de la particule *de*, sont tirés des terres

qu'ils avaient en fief ou en alleu, il faut toujours sous-entendre la qualité dont ils sont revêtus, *dominus* de, *domicellus* de, *miles* de, *ministerialis* de, etc.

Les ministériaux étant appelés à remplir toutes les places élevées du service auprès des Sires *(Domini)* et des comtes, la qualité de *ministerialis* est rarement indiquée, et on trouve à la place, dans les actes, le poste même qu'ils occupaient.

Petrus, *senescalus* d'Arconcie, 1146, n° 13.

Petrus, *discophorus* d'Arconcie,
Joslenus, *maïor* d'Arconcie, } 1148, n° 14, Matile, Mon., p. 11.

Vivianus, *maïor* de Murat, 1158, n° 18, Mon. Matile.

Petrus, *minister* d'Arconcie, 1162, n° 19, id.

Rodolphus, *maïor* de Bolla, 1162, n° 20, id.

Ministeriales Domini de novo Castro, Kerardus et Burchardus frater ejus de Ins, Hermanus *dapifer*, Rodolphus de Lengowe et alièplures, 1181, n° 33, Mon. Mat. (Le nom de *dapifer* (porte-plats) a remplacé le *discophorus* de 1148, et est demeuré héréditaire.)

Marcus de Fribus Vallibus (Freivaux), Petrus, *ministru*, 1169, n° 23, Mon. Mat.

Manegodus, *maïor*,
Borradus, *minister*, } 1201, n° 48, id.

Jovanus, castellanus de Arconcie, 1208, n° 11, Matile.

Un acte de 1183 dit, les *ministériales sive*, *familie homines* (hommes de la famille[1]).

Hermannus, *dapifer*,
Garnherius, *pincerna*, } 1185, XXXV, Mat.

(*Pincerna* signifie *échanson*.)

Presque tous les ministériaux de la *famille* des comtes de Neuchâtel furent amenés par eux de leurs terres de Fenils, d'Arconcié, de Glane; les uns étaient héréditaires dans la famille, comme les *ministériales de Ins ou Anes*[2], qui dépendaient de Fenils. Les autres leur étaient échus en partage par Emma de Glane, femme de Rodolphe, mère d'Ulrich, et héritière d'une grande portion de l'héritage des sires de Glane, d'Arconcié entre autres. Les noms indiqués plus haut le prouvent suffisamment pour *Arconcié*. De Glane (Glanna) venaient les de Porta, qui ont joué un grand rôle sous la plupart des anciens comtes. Le plus ancien ministérial de ce nom se trouve cité dans un acte de 1146, XII, Mat., *Cono de Porta Glane*[3]. Son poste indique la garde de la porte du château de Glane. La traduction allemande

[1] La *familla* romaine comprenait les serviteurs héréditaires; celle du moyen âge a le même sens.

[2] Anet.

[3] Les *de la Porta de Glane* ne rentrent pas dans le partage des ministériaux de 1215

d'un acte de 1150 indique à plusieurs reprises un Ulrich von der Porta et un Peter von der Porta (de la porte).

En arrivant à Novum Castrum, château et domaine royal, les comtes de Fenis ne trouvèrent que des hommes royés de Bourgogne, gardiens du Castrum, les *dal Donjon*, les *de Diesse*, les *de Wallendys* ou *Valangin*, etc. Aussi, ne voit-on aucun de ces noms figurer dans le partage des ministériaux que firent Berthold, évêque de Lausanne; Ulrich, son frère, et Berthold, leur neveu, vers l'an 1215; la convention qu'ils firent alors peint fort bien les mœurs de cette époque.

« Que tous ceux qui verront cette page sachent que les susdits se sont partagé comme suit les ministériaux : que quand un ministérial de l'un épousera une femme des ministériaux de l'autre, on se partagera les enfants, et que leurs ministériaux se succéderont réciproquement en hérédité. Qu'on sache en outre que les ministériaux et serjands[1] (serjandi) de Arcuncie, à quelque seigneur (Dominus) qu'ils reviennent, lui reviennent avec leurs fiefs.

Il est donc de fait que chaque ministérial avait son fief qui était, pour ainsi dire, le prix de son service, s'il en portait le nom[2].

environ. On ne trouve que des *de Porta d'Arcuncie*, dont la souche fut partagée entre les trois ayant-droit:

1° Willermus de Porta d'Arcuncie;

2° Petrus de Porta d'Arcuncie ;

3° Rodolphus de Porta de Arcuncie.

Il se peut encore que les de Diesse, aient porté dans l'origine le nom de Porta. Chaque château avait son défenseur *de la porta.*

[1] Hommes d'armes.

[2] Par une faveur ancienne que Ulrich et son neveu Berthold confirment en 1221, les ministériaux eurent le pouvoir de se donner, eux et leurs alleux[1] à l'abbaye de Saint-Jean. (Acte LXX. Mat., Mon., p. 61.)

L'acte de 1221 n'empêche pas Berthold de dire en 1231 :

« Et comme il s'est élevé entre moi et le susdit abbé et couvent (de Saint-Jean) un discord en ce qu'ils prétendent que par une antique concession de mes prédécesseurs, par qui la maison a été fondée, ils ont obtenu le droit que tout homme du dominium de Neuchâtel soit vassal ou ministérial (sive de militibus et de familia) pourrait se donner, lui et ses biens, à la maison de l'église susdite sans licence et contradiction des seigneurs (sine licencia et contradictione dominorum), j'ai été d'accord avec eux, quant à ce qui concerne les vassaux et les nobles (militibus sive nobilibus); mais j'ai contredit ce droit comme douteux et incertain, quant à ce qui concerne les ministériaux (de familia). Pour applanir le discord en faveur de cette vente, je déclare que, ni moi, ni mes successeurs, ne mettrons plus désormais aucun empêchement à ce que, non-seulement les vassaux, mais aussi les ministériaux (de familia) puissent se donner à l'abbaye, etc. » (XCV, Matile, Mon., p. 82.)

[1] Aleu, propriété franche.

D'après les noms qui paraissent dans le partage, comme je l'ai dit plus haut, presque tous les ministériaux appartiennent aux anciennes terres de Fenils et d'Arconcie, où ils avaient encore leurs fiefs; quelques-uns leur viennent de l'héritage de leur mère et grand-mère, Berthe de Granges; la moindre partie tire son origine de la terre de Neuchâtel.

De la terre de *Fenils*, nous trouvons :

Les fils et Aliet, fille d'Hermann *de Turre de Nuruos*[1], et son fils.

Pierre Ulrich de *Turre de Nuruos* et sa femme.

Diethelmus *de Anes*[2] et sa femme, un fils de Girard de Anes.

Comtesse *de Praela*[3] (sous Diesse) et ses fils.

Pierre *de Riede*, près de Fährenbalm; Ulrich *de Bosteret*[4].

Marcus *de Curnal*[5] et ses enfants; Walencrus, son frère, avec ses fils; Jictericus, leur frère.

Uldricus *de Cerles*[6] et sa sœur, avec son fief.

Jacobus *de Willedingen*, avec ses deux sœurs (Willading de Cerlier).

Conon *de Finils;* (Lot de Berthold, évêque de Lausanne.)

Conon et Uldricus de Fey[7], en 1208, avaient leur fief à Epagnier et Marin, mélangé avec les terres de Hauterive.

Ulricus *de Pheit* (Fey).

Bourcard *de Moringen*[8], ses enfants et les enfants de ses filles.

La femme de Pierre *de Werde*[9] et ses enfants.

Unus fraterum *de Lobesingen*[10].

Rodolphus *de Egedun*[11] et Borcardus frater ejus, sont vraisemblablement les fils de Ulrich *Equestor* (1192), *Agestor* (1201), Hegestorf[12].

De la terre de *Grange :*

[1] (Pueri Domini Hermanni de Nurre.) Neureux, maintenant Landeron.

[2] Anet.

[3] Presles, près la Neuville.

[4] Botterd en Vully.

[5] Cornaux.

[6] Cerlier, all. d'Erlach.

[7] Fey, canton de Vaud. Voyez Mon., Mat., Acte LII, p. 41. Année 1208. Un échange entre l'abbaye de Hauterive et les frères Ulrich et Conon Domicelli de Fey, qui conservent tout ce qui est entre la route d'Epagnier et la Thièle.

[8] Village bernois, près de Nidau.

[9] Werdt, près Aarberg.

[10] Lobsingen, près Aarberg, canton de Berne.

[11] Peut-être Egerten, château près de Berne, sur le Gurten.

[12] Jegistorf, près Belp, canton de Berne.

Burcardus *de Betelahe*[1], avec ses enfants.

Henri *de Granges*[2], sa femme et les enfants de sa femme.

La femme de Conon *de Bielne*[3] et ses enfants.

Umbertus *de Coralari*[4].

De la terre d'*Arcuncie:*

Haimo *de Cordelfin*[5] et sa sœur.

Wuillermus *de Porta de Arcuncie*[6], Pierre et un fils.

Rodolphe de Porta de Arcuncie et sa femme, et le fils du fils de Pierre *de Wisserens.*

La femme du dominus Othon *de Chencins*[7], avec ses enfants.

Rodolphe *de Dundidier*[8].

Wuillermus *Cottens*, Jordanus filius domini bononis de Cottens, et ses sœurs et ses enfants.

Les *Dapiferi* d'Arcuncie.

La femme de Rodolfe *de Marlie*[9], avec ses enfants et sa sœur.

Pueri de Wixenbourc (*Weissenburg* dans le bas Simmenthal. Voyez *Armorial de l'évêque de Lausanne*, etc., p. 118). Ce nom fait supposer que les de Glane avaient des domaines jusque dans le Simmenthal.

Ulricus de Nuruos (Neiruz sur la grande Glane, en vent d'Hauterive) *Sorores Udrici de Nuruos* et pueri earum, dapiferos de Arcuncie. (Lot de Berthold, évêque de Lausanne.)

Filie Willein de Nuruos cum pueris suis. (Lot de Berthold, le neveu.)

De la terre de *Novum castrum:*

Henri de Cormundresche à Berthold, évêque de Lausanne.

Girard et Pierre de Cormundresche frères et Borcardus miles de Cormundreche, leur frère.

Wuillermus de Cormundresche.

[1] Bettlach, canton de Soleure.

[2] Grenchen.

[3] Bienne.

[4] Courtelary (Curtis Alarici).

[5] Cudrefin.

[6] Conon de Porta avait un alleu (propriété libre) à Epagnier en 1196. Ulrich d'Aarberg le donne à l'église d'Hauterive sous le nom de terra de Espagnie, videlicet allodium Cononis de Porta.

[7] Chenens, canton de Fribourg.

[8] Domdidier, canton de Fribourg.

[9] Marly, canton de Fribourg.

Girard de Belevals[1], avec ses enfants.
Idericus de Valtrensversa[2], avec ses enfants.
Juliana de Asnens, avec ses enfants.
Clémence sa sœur.
Agnès son autre sœur, avec ses enfants[3].

Les d'Asnens, plus tard, ont succédé aux Dynastes de Rochefort, qui descendaient de Rodolphe, fondateur du prieuré de Bevaix; un Pierre d'Asnens ayant épousé la sœur de Girard de Rochefort, au milieu du XIIIe siècle. Ceci s'applique aux Cormondrêches, à moins que, comme il est fort probable, une partie de Cormondrêche qui dépendait du domaine d'Auvernier, ne fut tombée en partage aux Fenils, lors d'une division de biens avec les Oltingen. C'est un fait que le chapître de Lausanne possédait une bonne partie de Cormondrêche, qui lui avait été donnée par l'évêque Bourcard d'Oltingen; il y avait plusieurs feux.

Tous les noms cités ci-dessus proviennent de l'acte de partage de l'an 1215, mentionné plus haut.

C'est un fait aussi très extraordinaire qu'un Vauxtravers, à cette époque, ministérial des comtes. Ce ne fut qu'en 1234 que Berthold, comte de Neuchâtel, reçut en fief de Jean, comte de Bourgogne et seigneur de Salins, tout ce qu'il tenait au Val-de-Travers, entre autres la justice et la garde du prieuré, à l'exception des droits régaliens, c'est-à-dire des péages, de la chasse et de quelques colons qui s'appellent reys (les hommes royaux ou royés) *quibusdam colonis qui vocantur reys*. Or, il est de toute notoriété que les Vauxtravers appartenaient précisément à cette classe privilégiée, et qu'ils ne pouvaient pas être ministériaux des comtes de Neuchâtel, surtout à une époque antérieure à la prise de fief. Tietericus[4] de Valletransversa n'était sans doute qu'une exception, qu'un cadet de famille, qui était venu prendre du service chez les comtes de Neuchâtel.

Le premier Vauxtravers qui paraisse depuis le partage de 1215 environ, est un Girardet, miles de Valletransversa, dans un acte de 1234. XCIX, Mat., p. 85.

L'acte n° 90 des Mon. de l'hist. de Neuchâtel, par Matile, donne la solution de cette singulière position d'un Vallistransversa vis-à-vis des seigneurs de Neuchâtel. Comme c'était l'usage d'alors, ces seigneurs avaient acheté l'hommage de ce Tietericus de Valletransversa, qui avait ses terres, ou plutôt son alleu, près de Travers.

[1] Bellevaux.

[2] Vauxtravers.

[3] Ces trois sœurs appartenaient peut-être à une autre famille. Juliana avait épousé un d'Asnens.

[4] Dietrich ou Thierry.

Ce fut cet alleu que Berthold vendit ensuite (1228) au couvent de Saint-Jean, qui le donna au prieuré de Saint-Pierre, en compensation des droits que ledit prieuré avait sur l'église et les dîmes de Diesse. Dans le n° 87 on trouve le détail de ces six manses, que Berthold vend à l'abbaye de Saint-Jean.

« Sex mansos terræ apud villam que dicitur Travers, et in quolibet manso sunt quatuor lunagia, et quemdam hominem, qui dicitur cono, cum suis heredibus et quamdam terram aliam et quidquid G. de Anes in dicta villa habebat vel habere debebat et pratrum Domenis cum bonis consuetudinibus que débentur prato et modium frumenti de piscaria que scilicet pratum et frumentum erant Bertholdi domini Novi castri[1]. »

Dans le n° 92, Berthold s'engage à faire confirmer cette vente par l'empereur dans l'espace de trois ans, ce qui prouve que ce qu'il vendait n'était pas de son fief de l'empire, mais de la seigneurie du Val-de-Travers, qui mouvait directement de l'empereur.

Déjà à cette époque, le Val-de-Travers avait un *maïor :* Petrus, maïor Vallistransverse, 1228 ; Galterus, maïor en 1185 ; F. de Rochefort, maïour Vallistransverse, 1230.

Un *psalterius*, chantre; Petrus Salterius de Valletranversa, 1185.

Un *capellanus*, Steffanus Capellanus de Valletransversa, 1185.

M. Fréd. de Chambrier, p. 33 de son Histoire de Neuchâtel et V., dit:

« C'est des ministériaux de la maison de Neuchâtel que sont sortis la plupart des familles de nobles indigènes, attachées pendant plusieurs siècles au service et à la cour des seigneurs du pays, les *Cormondrèches*, les *Vautravers*, les *Bellevaux*, les *Dapifer* ou sénéchaux de la maison, et les *Daldonjon*, gardiens héréditaires du donjon de Neuchâtel. Cette race est la plus anciennement connue dans le pays. Les Savagner et les Diesse, qui ne sont guère moins anciens au service des comtes, étaient de race demeurée libre. »

Monsieur de Chambrier me semble dans l'erreur au sujet des Daldonjon, car il n'existe aucun acte où ils soient traités de ministériales, et ils ne se trouvent point mentionnés dans le partage des ministériaux de la maison, vers l'an 1215.

De Mandrot, *lieutenant-colonel*,
D'après Fréd. Dubois de Montperreux.

[1] Six manses de terre près du village appelé Travers ; ces manses comprennent quatre lunages, et un homme nommé Conon, avec ses enfants ; de même qu'un autre domaine que tenait, ou devait tenir un certain G. d'Anet; plus le pré Domenis, avec les usages qui en dépendent et une mesure de froment pour la pêcherie; le froment et le pré du fief du seigneur Berthold de Neuchâtel.

UN CHIRURGIEN D'OUTRE-TOMBE.

ÉTUDE HISTORICO-MÉDICALE SUR NEUCHATEL DE 1661 A 1670.

(Suite et fin.)

« Outre le logement des employés, le dortoir des passants et en général les locaux utilisés pour le service proprement dit de l'hôpital, celui-ci renfermait une église dans laquelle avaient lieu les prières et prédications de la semaine[1]. Elle avait été fondée sous le vocable des saints Antoine et Sébastien, vers 1517. Après avoir décidé de l'agrandir (4 janvier 1643), ce qui amena quelques particuliers à offrir de contribuer à construire une nouvelle église dans le bas de la ville (5 avril), on avait arrêté qu'on en agrandirait les fenêtres du côté des curtils[2] des Terreaux, en les ferrant convenablement, vu qu'elles formaient des ouvertures au mur d'enceinte de la Ville (17 août 1646). Le 31 octobre 1660, on décida d'y faire mettre un plancher sous les bancs de femmes, en place des chillons qui s'y trouvaient, et le 7 septembre 1670, d'y rendre, ainsi qu'à notre Collégiale, tous les bancs de femmes égaux. Bien qu'à une demande de MM. nos Pasteurs, de déplacer ce mostier[3], il eût été répondu le

[1] A son introduction, le culte allemand y eut aussi lieu (7 mai 1679), et le nouveau pasteur, qui était en même temps chantre de nos églises françaises, fut logé à l'hôpital.

[2] *Curtil* ou *courtil*, jardin; d'où le nom de la Courtilière, d'autant plus improprement appelée *Jardinière* à Neuchâtel, que le mot duquel cet insecte a tiré son nom s'y comprend encore.

[3] *Moûtier*, en patois *Moûti*, temple, parce que dans l'origine celui-ci se trouvait dans un *Mostier*, soit *Môtier* (*Monasterium*). Les deux mots n'en font depuis longtemps plus qu'un dans le glossaire romand : nous avons Môtiers-Travers, les Vaudois ont Romainmôtiers, et les Fribourgeois Môtier en Vuilly; tandis que dans le canton de Berne se trouve Moûtier-Grandval, sans parler de l'île de Noirmoûtier en France. Le mot allemand de *Münster*, également dérivé de *Monasterium*, désigne aujourd'hui une cathédrale, mais s'est longtemps appliqué à une simple église, d'où le nom de Münster, en Valais.

19 mai 1668, par un refus, je ne doute pas qu'en cette occasion, ils ne soient venus à bout de leur dessein, car le 3 décembre 1662, il avait été projeté pour la seconde fois d'agrandir cette église, devenue par trop insuffisante pour notre population. »

— « En effet, mon vénérable confrère, un Temple neuf, trois fois plus grand que celui de l'hôpital, ne tarda pas à être construit dans le bas de la Ville, à la rue des Chaudronniers: l'inauguration en eut lieu le 13 décembre 1696. Un arrêt du 15 mars suivant porte, que le chœur de l'ancien temple de l'hôpital servirait d'arsenal pour les canons de notre bourgeoisie, et que le reste serait employé comme magasin à sel, afin de pouvoir louer le Tripot[1]. Mais, permettez-moi de vous le dire, vous me parlez de tout à propos de l'hôpital, sauf de ses malades et de son médecin, tandis qu'aujourd'hui, hormis les salles des passants, notre hôpital communal est complètement consacré aux malades, l'hospice en ayant enfin été retranché. »

— « Le 11 août 1641, » me répondit l'obligeant vieillard, « on avait arrêté d'y entretenir jusqu'au printemps une petite fille malade rencontrée dans notre ville sans conduite. Le 5 mai 1652, la femme de Pierre Utile dit Tillet, requérant lui accorder quelque petit membre sur le port Sallanchon, afin de s'y pouvoir retirer pour son accouchement avec cinq de ses petits enfants; en lui refusant sa demande, on lui accorda d'être logée dans le dortoir, jusqu'après son accouchement. Ces deux faits, les seuls que je puisse vous citer, vous prouveront combien étaient rares de telles admissions, l'hôpital n'étant destiné, à ce point de vue, qu'à soigner les voyageurs malades; il n'aurait donc eu que faire d'un Médecin spécial, celui que la Ville gageait suffisant amplement à cette tâche, qui faisait d'ailleurs partie de ses attributions.

«Un autre établissement qui avait longtemps eu pour destination d'héberger les lépreux, cessait alors de la remplir, à tel point que ses fonds, legs, dixmes et propriétés foncières, telles que la Planche du Saar et le bois de la Maladière, gérés par un membre du Conseil, désigné sous le titre de Receveur de la Maladière et du Tiers-Régent, emploi alors occupé par le sieur Daniel Perrot, servaient surtout, ainsi que je vous l'ai dit à propos de l'hôpital, à fournir des Ordinaires. L'église et la maison de la Maladière étaient entourées d'un closel et jardin. Fort vieux à cette époque, le bâtiment était remarquable par une inscription romaine de Noïdenolex, qui aura sans doute été conservée avec soin par nos après-venants, mais qui était alors exposée, au levant de ce

[1] *Tripot*, vieux mot signifiant Halle aux blés, était le nom d'un bâtiment, aussi dit *Werckhoff*, adossé au midi de la porte Saint-Maurice, mais hors de ville, et sur l'emplacement duquel a été construit l'hôtel des Alpes. — Quant au mot français actuel de tripot, il s'écrivait primitivement *tripoot* ou *tripout*, et signifiait mélange de choses qui ne vont pas ensemble.

bâtiment, à toutes les injures du temps[1]. La vieille Suzanne Roullier, qui l'habitait en qualité de servante, avait risqué d'être congédiée en 1660, et le 2 mars 1664, on ferma la Maladière, sous forme d'essai et pour un an ; cet essai de suppression ne fut que très momentané : en effet, en 1670, une autre servante de la Maladière ayant pris son congé le 12 janvier, elle fut remplacée le 9 mars[2]. Mais on se demandait avec inquiétude que faire de ce bâtiment, devenu inutile pour les lépreux dont on ne parlait presque plus[3], et qui semblait destiné à devenir un repaire de vagabonds et d'autres gens sans aveu, dont le voisinage aurait été bien plus préjudiciable à la ville de Neuchâtel, que ne l'avait jamais été celui des anciens destinataires de ce bâtiment.

« Enfin, puisque vous paraissez tant vous intéresser au sort de nos malades, je ne dois pas oublier de vous dire que les aliénés d'esprit soit phrénétiques, étaient enchaînés dans une petite maison[4] du port contiguë à la tour de Salanchon, où ils étaient nourris à leurs frais depuis l'hôpital et soignés par le sous-hospitalier ; et que leur présence dans cette maison ne rendait pas peu salutaire la menace qu'on faisait aux gens d'une conduite scandaleuse, de les mettre « sur le port, où l'on a accoutumé de mettre les fous, au pain et à l'eau, » s'ils ne s'amendaient après vingt-quatre heures de séjour dans la cabile à gelin[5]. Mais, tant l'une que l'autre de ces

[1] On la retrouve, telle que la lisait le chancelier Hory, dans les *Mémoires sur le comté de Neuchâtel en Suisse*, par le chancelier de Montmollin, Neuchâtel 1831, t. II, p. 19, qui nous renseigne sur d'autres inscriptions romaines de Noïdenolex, également perdues aujourd'hui.

[2] Le 4 juillet 1692, la servante de la Maladière étant décédée, on statua de ne pas la remplacer ; mais, avant comme après cette époque, on refusa de louer cette maison. La démolition de ces bâtiments fut renvoyée à MM. les Quatre-Ministraux, le 29 mai 1724.

[3] Le dernier lépreux dont il soit question dans les Manuels du Conseil de ville, fut Jehan Reveillier, de Saint-Blaise, qui était mort en 1651, et pour les frais d'entretien duquel, dans les Maladières de notre ville, son frère Henry devait s'obliger pour 800 livres, moyennant 30 écus d'étrennes. Quant à la femme aux besoins de laquelle les Quatre-Ministraux furent chargés de pourvoir selon leur prudence, le 9 mars 1705, elle n'était que soupçonnée d'être atteinte de lèpre.

[4] Je ne sais pourquoi elle est désignée sous le nom de Maison des pestiférés, dans les vues de Neuchâtel, au commencement et au milieu du XVII[e] siècle, annexées à l'ouvrage de S. de Chambrier : toutes deux donnent d'ailleurs une idée de Neuchâtel à l'époque qui m'occupe, l'une étant prise du lac et l'autre depuis le Tertre.

[5] *Cabile à gelin* ou *à geley*, signifie sans doute cage à poules (*galine*, du latin *gallina*) : j'ignore où était cette prison, dans laquelle on mettait, au XVII[e] siècle, les femmes qui s'étaient masquées, tandis que les bourgeois du sexe masculin, coupables de cette con-

catégories d'habitants, venant souvent à y manquer, dans l'intervalle on louait le bas et l'étage de cette maison[1] sous réserves, et tel était le cas, lorsqu'il s'agit d'y placer le 3 août 1670, un bourgeois aliéné de son bon sens. Si, comme chirurgien, j'en étais à regretter qu'on en agit ainsi envers les aliénés, je ne puis vous dissimuler qu'il eût été difficile d'en agir autrement, les prétentions de Pétremand Lahire, chirurgien à Saint-Blaise, relatives à Henry Motteron qu'il avait gardé dans sa maison, ayant paru singulièrement élevées au Conseil, dans sa séance du 5 juin 1639, sans que cela eût amené la guérison de ce pauvre phrénétique, qui vécut longtemps encore sur le port.

« Il se passa en 1665, un fait qui vous montrera d'ailleurs avec quelle habileté nous tâchions de remédier à la pénurie de fonds de l'Hôpital, quand l'occasion s'en présentait. Il fallait créer un gage pour un chantre d'église : or, un Conseiller, alors receveur de l'Epargne, ayant eu un enfant de sa servante, au lieu de le destituer complètement de notre corps et de le mettre à la javiole, nous lui imposâmes, le 1er février, mille livres à payer avant que de rentrer dans le sein du Conseil, le tout sans préjudice de la réparation publique au temple, où il dut, selon l'usage, demander pardon à genoux, par devant toute l'assemblée, du scandale qu'il avait donné. »

— « Cette décision du Conseil m'explique pratiquement comment nos anciennes ordonnances ecclésiastiques rangeaient la lèpre parmi les choses plus grosses que l'adultère[2], car jamais lépreux n'eût obtenu si facilement de rester au sein de ce corps !

« Mais, dites-moi, s'il vous plaît, quelques mots sur la santé publique de Neuchâtel pendant les années 1661 à 1670. »

— « On fut fort effrayé, « reprit-il, » le 5 décembre 1664, de voir apparaître du côté du Midi, une comète tendant vers le Septentrion, précédée d'une longue queue, qui semblait être une verge divine prête à châtier la terre. LL. EE. de Berne ayant

travention, étaient mis à la *javiole* ou geole, située à la tour de l'hôpital, puis, après la démolition de celle-ci, à celle des Chavannes. On trouve encore cité comme punition, le *tourniquet*, destiné aux maraudeurs et en général à ceux qui causaient du dégât dans les bois et autres propriétés, ainsi qu'à ceux qui couraient les rues pendant les prédications. Enfin, la Ville avait son *carcan* à l'angle des Halles, et la Seigneurie le sien à côté de la porte extérieure du Château.

[1] Le 31 septembre 1716, on décida que la tour-poudrière Mange-Chiens, soit Mege-Chiens, située à côté de la porte des Moulins (et non pas au Neubourg, comme je l'ai écrit dans la biographie du *Dr Borel*, p. 52, en la confondant avec la Tour-des-Chiens), serait utilisée pour y établir deux chambres pour les aliénés, ainsi que pour certain cas de réclusion, vu le délabrement de la maison du port Salanchon.

[2] Constitution ecclésiastique de 1550, dans Jonas Boyve, *o. c.*, t. II, 1854-1855, p. 498.

averti notre Conseil de ville, qu'elles avaient pris la résolution, avec Messieurs des Cantons de la Religion évangélique, de célébrer un jeûne, le jeudi 5 janvier 1665, au sujet des menaces apparues au firmament par cette comète vue d'un chacun; dans sa séance du 21 décembre 1664, le Conseil arrêta qu'on se joindrait à Leurs dites Excellences, priant le Tout-Puissant de détourner son ire[1] de dessus nous, et de nous faire la grâce de célébrer un jeûne qui lui fut agréable. Et c'est ce qui eut lieu, avec exaucement de nos humbles supplications, aucune peste ni aucune guerre n'étant venues troubler notre heureux pays pendant le cours de l'année 1665, bien que, après la disparition de cette première comète, le 14 décembre 1664, on en eût vu apparaître, du 20 du même mois jusque dans le courant de janvier 1665, une seconde, plus longue encore que la première, tournée d'Occident en Orient, et dont l'étoile précédait la queue; et que, le 25 mars, s'en fût montrée une troisième, plus rouge et plus brillante que les deux autres, et qu'on vit jusqu'au 6 avril[2]. »

— « Foi de nos aïeux, » m'écriai-je, « que tu es loin de nous! Célébrer un jeûne pour détourner les malheurs annoncés par une, voire même deux comètes, et le faire avec une dévotion si crédule, que d'attribuer à ce pieux exercice la santé et la paix qui régnèrent pendant l'année suivante! »

— « Et pourtant, Monsieur le railleur, n'est-il pas probable que c'est faute d'avoir reçu dans un esprit de pieuse humiliation, les avertissements qu'avaient donnés, pendant l'hiver de 1660 à 1661 de nombreux tremblements de terre et une comète, que notre pays fut affligé d'une grande cherté en 1662; et ne vit-on pas, les 29 et 30 novembre de cette dernière année, tomber tant de neige à Neuchâtel, que pour le jeûne qu'on devait célébrer alors, force fut de faire ses dévotions au petit temple de l'Hôpital, comme si Dieu eût voulu refuser l'usage de la Collégiale, à ceux qui n'avaient pas su célébrer avec assez de contrition leurs jeûnes précédents, quelque graves qu'eussent été les signes des temps?

« Ne vîmes-nous pas la mort de notre excellent et regretté Prince Henri II, annoncée par les inondations survenues à la suite des pluies torrentielles de mai 1663; et la chute de ce mûrier célèbre qui s'élevait sur la rive du lac, devant la ville, un mois, presque jour par jour, après cette cruelle perte, ne fut-elle pas évidemment en coïncidence avec celle-ci?

« La comète de décembre 1663 n'annonça-t-elle pas la grande mortalité qui régna sur le bétail en 1664? »

— « Ne vous échauffez pas, vénérable chirurgien; mais avouez que la peste de Bâle en 1667, et celle qui régna dans les terres de Zurich l'année suivante, ne furent annon-

[1] *Ire*, colère; du latin: *ira*, qui a le même sens.

[2] Les phénomènes physiques observés de 1660 à 1670, sont consignés dans les *Annales* de J. Boyve, t IV, p. 102 et suivantes. Le jeûne décrété pour une comète se trouve cité dans les *Manuels du Conseil de ville*.

cées, ni l'une ni l'autre, par des comètes ou par des tremblements de terre. Réduisez, je vous prie, à sa juste valeur, mon exclamation sur votre antique foi ; je l'admire, soyez-en persuadé, et je serais heureux si, tout en éclairant les hommes sur les causes des phénomènes physiques, tous les savants modernes savaient reconnaître la main du Dieu qui dirige toutes choses. Mais veuillez néanmoins continuer votre récit, en me disant quelles épidémies survinrent en notre bonne ville vers le temps que je parcours avec vous, et quelles mesures d'hygiène l'autorité prenait alors pour y parer. »

— « Il régna en 1666 une peste au Palatinat, et l'un des fils du sieur Guillaume Favargier qui en revenait, s'étant fait ouvrir la porte de Saint-Maurice[1], sur le refus qu'on lui avait fait à celle de l'Hôpital, il lui fut commandé, le 1er août de faire la quarantaine hors de ville, et le Maître-Bourgeois en chef fut chargé de retirer la clef de cette porte peu importante de la Ville. C'est qu'en effet, dès le 25 juillet, on avait mis des gardes aux portes pour s'opposer à l'entrée de quiconque viendrait du Palatinat, défendant à tous hôtes de la ville de plus recevoir d'étrangers, sous peine d'être soumis eux-mêmes à une quarantaine.

« La peste de Bâle en 1667, à laquelle vous avez fait malicieusement allusion, provoqua des mesures analogues. Toutefois, alors aussi, le receveur, Samuel Gaudot et l'ancien receveur Samuel Tribolet, firent revenir leurs fils de cette ville et les logèrent dans la maison qu'Anthoine Majot possédait tout près du grand chemin, non loin de notre ville : ému d'une telle imprudence, le Conseil arrêta, le 5 novembre, que ces deux pères auraient à faire sortir leurs deux dits fils et à les loger à Chumont[2] ou en un autre lieu écarté, et à déclarer par serment quels individus auraient fréquenté ces jeunes gens, afin de les soumettre à une quarantaine avec ceux-ci. Le 26 novembre, sur l'avis que la peste de Bâle augmentait, on renforça les gardes des portes de la Ville et de la rive du lac, de gens entendus, qui parlaient également l'allemand et le français, et défense fut faite à tous les hôtes et cabaretiers de recevoir en leurs logis aucun étranger qui ne fût muni d'un bulletin de santé, tant du lieu d'où ils viendraient que de ceux par lesquels ils auraient passé. Toutefois, le 31 décembre, on supprima une garde à la porte de l'Hôpital, une à celle du Château, et une au bord du lac. Le 17 avril 1668, nouvelle alerte de Bâle, heureusement sans suite fâcheuse, et le 1er juillet, force fut, vu le dommage que la peste survenue dans le voisinage lui avait causé, de rabattre à Jean-Jaques Châtelain, une partie de sa monte de la Maison de Ville pour les deux dernières années. Saisissant un moment si favorable, M. Girard des Bergeries, Docteur-médecin, à Lausanne, fit hommage à

[1] Bâtie en 1598, elle fut démolie en juin 1784. On vient d'abattre tout récemment (mars 1865) la maison attenante à cette porte, à gauche en entrant en ville, et à laquelle se voyait encore un fragment de ladite porte.

[2] Ancien nom du Chaumont.

MM. du Conseil, de 64 exemplaires[1] d'un traité contre la contagion de la peste, don pour lequel on lui accorda 2 pistoles, le 6 janvier 1669.

« Il régna à Neuchâtel, en cette même année 1669, une dysenterie qui obligea le Conseil à renouveler, le 3 août, la résolution déjà prise aux Bordes passées : « Il a esté passé et arresté : » porte le Manuel de ce corps, « qu'à l'advenir l'on ne pourra ny debvra aller plaindre le deuil après la mort de quelqu'un, que les proches parens, comme frère, sœur, oncle, tante, nepveu et nièpce, sans plus, ny hommes, ny femmes. Ce qui sera signifié par un chascun du Conseil dans son logis, en attendant que plaisant à Dieu d'appaiser la maladie de Dissenterie qui règne, on le puisse faire publier en chaire par Messieurs nos pasteurs : Ce qui se doit aussi entendre pour les visites des malades qui ne seront si fréquentes : et pareillement pour veiller les morts, qui seront restreintes aux plus proches voisins et parens seulement. »

— «Sans être aussi contagioniste qu'on l'était de votre temps, j'aimerais bien voir, par intérêt pour les malades et les affligés[2], se renouveler dans les limites du possible, pareille restirction de visites intempestives, en dehors de celles qui ont leur raison d'être.

« Mais vous évitez complètement de rien me dire des maladies régnantes des années 1661 à 1670 et du traitement qui y était opposé, et cela en particulier, au moyen des eaux minérales du pays.

— « Mon cher Docteur, » me dit-il, en regardant la pendule, dont les aiguilles continuaient leur course avec une rapidité désespérante, » quel que soit le plaisir que j'éprouve à repasser avec vous les souvenirs du bon vieux temps, je suis obligé d'abréger, vu l'heure avancée. Pourquoi vous parler en détail de nos maladies régnantes ? N'est-il pas infiniment probable que, abstraction faite de la constitution médicale et du génie épidémique de l'une et l'autre époques, les influences des mêmes

[1] Et dire que pas un seul n'a passé à la Bibliothèque publique de la ville de Neuchâtel, non plus qu'aucun des almanachs de la fin de ce siècle, celui de 1689 par Abraham Amiest, astrologue et médecin, et ceux de 1690 et 1691 par l'imprimeur Pistorius, tous trois également offerts à tous les membres du Conseil général !

[2] Avant de rappeler un arrêté de 1710 relatif aux visites de deuil, S. DE CHAMBRIER, *o. c.*, p. 451, disait avec beaucoup de bon sens : « Cette affluence de visites et de conversations, souvent longues, ordinairement froides, et dans lesquelles il fallait répéter pour chaque nouvel arrivant les circonstances douloureuses de l'événement qui l'attirait, ne faisait que retourner le poignard dans le cœur saignant d'un époux qui venait de perdre une femme adorée, d'un père pleurant un enfant chéri, d'enfants désolés de la mort d'un père ou d'une mère aimés et vénérés. »

milieux leur imprimaient le même cachet distinctif de celles de Paris ou de Londres, que ce peut être le cas aujourd'hui. A quoi bon vous entretenir des traitements alors en usage ? S'ils vous intéressent, consultez les auteurs médicaux mes contemporains ; sinon, peut-être pourriez-vous bien vous amuser à mes dépens, d'idées thérapeutiques habillées d'un autre vêtement que celui dans lequel elle se drapent aujourd'hui. Et quant à nos eaux minérales, elles étaient si peu nombreuses alors, qu'il me suffira de vous citer les deux fontaines de la Brévine et la source chaude de Rochefort[1], que vous avez sans doute soigneusement entretenues, quand ce ne serait que pour ne pas perdre les rares ressources de ce genre que la bonne nature a daigné nous accorder. »

— « Tu t'oublies ce soir, » s'écria soudain une voix à nos côtés, sans que j'eusse vu entrer personne dans la chambre.

— « C'est Fréna Grandjean[2], ma femme, qui me rappelle que le congé que j'avais obtenu est expiré et qu'il me faut retourner dans l'autre monde. Recevez, Docteur, mes très humbles remerciements de votre bon accueil », dit en s'inclinant profondément Siméon Purry, qui disparut sans ouvrir la porte.

Et tandis que, les pieds embarrassés dans ma chancelière, je tâchais inutilement

[1] Abraham Amiest, dans sa *Description de la principauté de Neuchâtel et Valangin*, 1692 (réimprimée dans les *Étrennes neuchâteloises*, t. II), mentionne ces trois sources dans les termes suivants : « L'on trouva, en 1654, deux fontaines médicinales proche de la Brévine, qui ont des propriétés admirables, soit qu'on s'y baigne, soit qu'on les boive. L'une de ces fontaines est aigre, nitreuse et sulphureuse, et l'autre sent le fer, l'airain et le cuivre. » Et un peu plus loin : « .... on brûla son château, et, du reste de ses masures, on en bâtit le village de Rochefort, qui a des eaux médicinales. » D'après Jonas Boyve (*o. c.*, t. IV, p. 79) la source primitive de la Brévine, située à demi-lieue du village, fut en effet découverte en 1654, tandis que celle qu'on utilise aujourd'hui, sous le nom de Bonne fontaine, située tout près de la Brévine, du côté de l'Occident, n'aurait été découverte qu'en 1672 (*ibid.*, p. 174). Le 11 août 1697, le Conseil accorda 30 livres à Frény Lavoret, veuve de Félix Merienne, pour un fils qu'elle avait envoyé à ces eaux pour s'y guérir d'une mélancolie, et le 18 juillet 1698, pareil don ou charité fut renouvelé à son égard ; c'est la seule mention qui en soit faite dans les Manuels de ce corps au xvii[e] siècle. On n'y trouve aucune mention des eaux de Rochefort, qui tombèrent complètement dans l'oubli, à tel point que, dans un manuscrit inédit du D[r] d'Ivernois, médecin du Roi, sur les eaux minérales en usage à Neuchâtel, elles ne sont pas mêmes mentionnées, tandis qu'on y trouve des renseignements sur celles de la Brévine.

[2] Le nom de la femme de Siméon Purry et celui de leur fils Abram, chirurgien, cité plus haut, se trouvent dans une généalogie de cette famille, qu'a bien voulu me communiquer M. Edouard de Pury-Marval. Ce prénom de Fréna est évidemment une corruption de Verena, prononcé à l'allemande.

de me lever pour l'accompagner au moins jusqu'à l'escalier : — « Tu t'oublies ce soir, » reprit la même voix ; « voilà plus d'une heure que tu dors au coin du feu, agité par je ne sais quel cauchemar ! »

Avais-je donc été en proie à un rêve ? C'est ce que je crus au premier moment. Mais plus tard, ayant tâché de relater de mon mieux le récit du chirurgien neuchâtelois de 1665, et en ayant trouvé tous les détails confirmés par les Manuels du Conseil de Ville, ou par d'autres documents authentiques, sauf les amitiés et les haines, ainsi que les appréciations personnelles de Siméon Purry,, desquelles je lui laisse toute la responsabilité, je me suis senti tellement ébranlé dans mes opinions sur le domaine du surnaturel, que je préfère laisser à d'autres le soin de se prononcer sur cette question : « Avais-je été en proie à un rêve ? »

Dr Cornaz.



COIFFURES NEUCHATELOISES DU 18e SIÈCLE

La coiffure en général, celle des femmes surtout, est la partie du costume qui résiste le plus longtemps aux envahissements de la mode cosmopolite qui enserrera bientôt l'Europe entière dans sa désolante uniformité, et cependant le voyageur qui parcourrait notre pays des rives du lac aux vallées les plus élevées du Jura retrouverait à peine quelques vestiges des coiffures que nous reproduisons aujourd'hui.

Sans être d'un caractère exclusivement neuchâtelois, puisque nous en trouvons encore le type dans plusieurs provinces françaises, ces coiffures ont été portées dans toutes les parties de notre pays, du XVIIme siècle au commencement du XIXme, avec les variantes inévitables des classes aisées aux paysans et aux artisans.

Le no 1 de notre dessin est le type le plus simple est le plus beau du bonnet des dames neuchâteloises. — Ce bonnet appelé *pierrot*, était en gaze ou en mousseline, avec *ruche* plissée sur le front et les côtés, et encadrait très agréablement la figure, surtout lorsqu'il laissait voir les cheveux sur le front, il était complété par un ruban roulé autour de la partie inférieure, et par deux larges nœuds, l'un en rosace sur le front, l'autre à bouts flottants sur la nuque; la ruche tournait derrière la tête sans interruption. Les rubans, généralement d'une seule couleur et peu souples, lamés de fils dorés ou argentés, faisaient du bonnet un objet de toilette assez coûteux, et qui excitait les convoitises des petites bourgeoises.

Nous trouvons le passage suivant dans les *Lettres neuchâteloises* de Mme de Charrière. C'est l'ouvrière Juliane qui écrit : « Je courus à *fière-aube* chez la Jeanne Aimée pour tout ça lui dire, et nous *jaublâmes* ensemble que j'achèterais de mes trois petits écus un *mouchoir* de gaze et un *pierrot* de gaze avec un grand fond et un ruban rouge pour mettre avec; et le dimanche en allant à l'église, je rencontrai le monsieur, qui ne me reconnut presque pas à cause de ma coiffe et de mon *mouchoir;* c'est qu'il ne m'avait vue que des jours *sur semaine.* »

Le grand fond, comme l'on voit, était donc du meilleur goût, et on le comprendra facilement, en comparant le bonnet du no 1 avec celui du no 2 dont le fond est plus bas et la ruche de même largeur sur le front et les côtés.

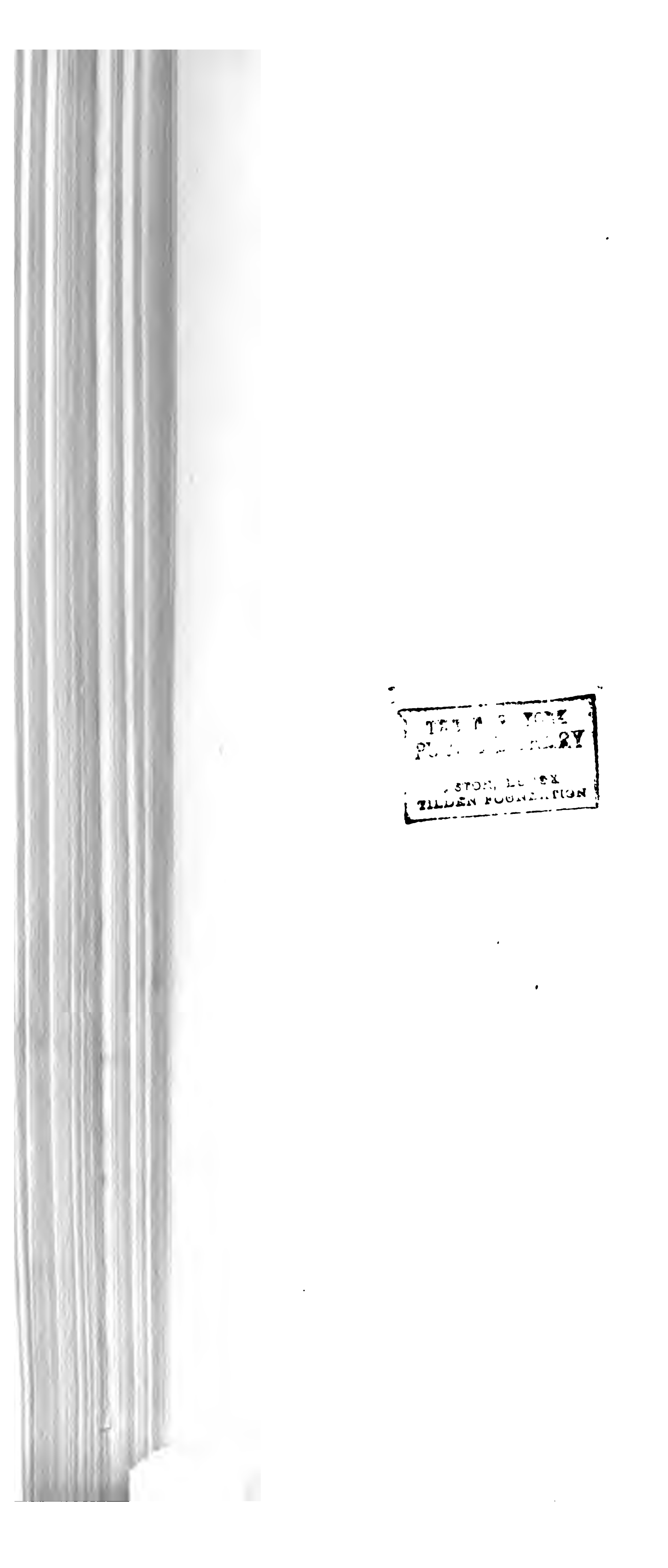
Le *Mouchoir* de gaze couvrait les épaules et la poitrine et se nouait autour de la taille à la manière de la reine Marie-Antoinette, ou bien on le passait en dessous de l'échancrure de la robe comme dans le no 2.

Le no 3 représente le bonnet des campagnardes, où se retrouve la forme des pré-



Coiffures neuchâteloises.

N.1 et 2. Pierrot ou bonnet des bourgoises. N.3. Coiffure des campagnardes.



cédents, mais apauvrie et réduite a son expression la plus simple, il est recouvert d'une mante ou capuchon d'hiver dont la tradition existe encore dans nos montagnes.

A. Bachelin.

VUE DE NEUCHATEL EN 1780

Nous empruntons au *Voyage en Suisse* de Laborde, la vue de Neuchâtel que nous reproduisons aujourd'hui d'après Pérignon, peintre du roi Louis XVI, dessinateur consciencieux, naïf, auquel nous devons une quantité considérable de dessins de nos villes et villages au XVIIIme siècle.

On possède plusieurs vues de Neuchâtel, à diverses époques, quelques-unes ont paru dans la *Description de la Mairie de Neuchâtel*, par Samuel de Chambier, l'une entr'autres de 1726, prise du même point que celui de notre dessin. — En comparant ces deux vues on remarquera qu'à part la démolition de la tour Salanchon au bord du lac, et des tours Saint-Maurice et de l'Hôpital, notre ville n'a subi que peu d'agrandissement dans cette période de plus de cinquante ans.

Si l'on compare le dessin de Pérignon avec la ville actuelle, on verra que sans la silhouette des constructions du Château et de la tour des prisons, on aurait peine à reconnaître Neuchâtel. Sur ces rives douteuses protégées par des pilotis à la façon des lacustres se sont élevés des promenades, des quais et des monuments qui ne le cèdent en rien à ceux des plus belles villes de la Suisse.

A. Bachelin.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE NEUCHATELOISE

PENDANT LE MOYEN AGE

Le Seigneur de Valangin régla en 1296, par une charte, les droits et les astrictions du prieuré du Val-de-Travers. En voici, d'après Matile, le résumé: « Le prieur aura » dans sa ferme de Fontaines, un cheval pour les travaux qu'ordonnerait la Sei- » gneurie; il déposera dans le grenier du dit lieu, le froment de ses terres, et il ne » pourra le vendre qu'après l'avoir préalablement offert au seigneur; il convoquera » chaque année un plaid général, où l'on rapportera les droits de sa terre et jugera » des contestations qui auront pu s'élever entre ses tenanciers. » Ce plaid, nommé plaid de Saint-Pierre, du nom du patron sous lequel la congrégation était placée, devait se tenir tous les ans, le vendredi de la Trinité (en mai ou juin), deux années de suite en Essert (Petit-Chézard), et chaque troisième année à Boudevilliers; le tribunal était composé de jurés et de preud'hommes. Le Seigneur de Valangin en était l'avoué ou protecteur. Le plaid levé, le prieur, l'avoué et les jurés faisaient un repas dont les bans et les clames payaient les frais. Le reste des amendes, s'il y en avait, se partageait entre le prieur, qui en avait les deux tiers, et l'avoué, qui recevait le troisième. Un titre de 1304 nous montre l'abbé de Fontaine-André, le prieur de Corcelles et le curé d'Engollon assistant au plaid, sans doute en qualité de représentants de l'ordre ecclésiastique. Le prieur faisait recueillir par ses hommes le produit de ses terres et remettait celles-ci en fiefs.

En 1309, Wilhelm, dit Granz, de Savagnier, se reconnaît homme-lige et vassal du prieuré du Vaux-Travers, sauf sa fidélité au Seigneur de Valangin, ayant reçu du prieuré la dîme de Saint-Pierre, dans la paroisse de Dombresson.

Une bulle du pape Martin V, de 1334, menace d'excommunication tous les détenteurs des biens du prieuré.

En 1406, Jean, seigneur de Champdiviers, bailli d'Aval, en Bourgogne, déclare qu'il prend messire Hugues de Morteau, prieur, sous la sauvegarde du duc de Bourgogne, et ordonne à tous les officiers de son bailliage de les défendre, et en cas de péril, de mettre les penonceaux (bannières) aux armes du duc, sur les maisons du prieuré.

Le seigneur de Neuchâtel engagea Olivier de Hochberg, qui possédait en commande le prieuré de Vaux-Travers, de l'annexer au chapitre de Neuchâtel. Une bulle du pape Jules II le réunit en conséquence en 1507 pour toujours à ce chapitre. Celui-ci percevait les dîmes et les cens qui étaient dus au prieuré ; cela donna lieu en 1517 à des contestations avec le seigneur de Valangin. Le chapitre se plaignait que Claude d'Aarberg retenait sous différents prétextes ces dîmes et ces cens ; le seigneur de son côté rappelait que le prieuré n'avait jamais enlevé les blés avant la Saint-Jean, que ces blés devaient se vendre à ses sujets, s'ils en avaient besoin, au taux des céréales vendues à Neuchâtel, et que d'ailleurs le chapitre avait d'autant moins droit à ces cens et à ces dîmes, qu'à peine faisait-il encore célébrer le culte au prieuré. Les ambassadeurs des cantons qui gouvernaient alors le comté intervinrent ; ils décidèrent que pour cette année, le seigneur laisserait emmener les grains, et que l'année suivante toute cette affaire serait l'objet d'un nouvel examen ; on ignore quel en fut le résultat.

Lors de la Réformation, les chanoines se retirèrent dans le prieuré de Môtiers, que Jeanne de Hochberg donna en jouissance à Olivier de Hochberg ; plus tard, il fut affermé aux Quatre-Ministraux, et les chanoines et Olivier reçurent des pensions.

Prieuré de Corcelles.

L'an 1092, un seigneur nommé Humbert, fonda le prieuré de Corcelles. « Convaincu, » dit-il, « par l'autorité des Saintes-Ecritures, que de grands châtiments menacent les pécheurs et que des demeures célestes sont promises à ceux qui agissent justement, désireux de trouver un refuge contre mes péchés, je n'ai pas trouvé de conseil plus salutaire que de bâtir un monastère où Dieu soit servi d'une manière convenable. » Il donne au Seigneur Dieu, aux saints apôtres Pierre et Paul, et au monastère de Cluny, l'église de Corcelles avec toutes ses dépendances. Il ajoute à ce don six arpents de terre au-dessous du village, un pré qu'il possédait dans cet endroit, toute la dîme en vin de ce village, et en outre l'église de Coffrane avec tout ce qui lui appartenait, à l'exception de deux sols qui étaient dus à l'Eglise de Saint-Etienne à Bevaix. Il lui remettait aussi des serfs et des servantes. Les religieux pourront se procurer du bois dans le forêts et faire usage des prés et et des eaux.

Amé de Cormondrèche rebâtit le prieuré de Corcelles, l'an 1340 ; il ajouta quelques moines à ceux qui s'y trouvaient déjà et bâtit une chapelle qui subsista jusqu'en 1406. Un endroit au-dessus de Corcelles, porte encore le nom de « la chapelle. »

Ce prieuré dépendait de Romain-Motiers, auquel il payait annuellement 48 palées bonnes et fraîches ou 42 sols.

Pierre de Gleresse, nommé prieur en 1340, fit bâtir le temple de Cornaux, dédié à

Dieu et à saint Pierre. Il en fut le patron et le collateur; un de ses moines desservait cette église. Le comte Louis lui donna pour cette fondation le tiers des dîmes de la baronnie de Thielle.

La chapelle et le prieuré furent entièrement consumés en 1406. Jean Vauthier, seigneur de Colombier, qui, en épousant dame Othenette, avait acquis le fief de Cormondrèche, rebâtit le prieuré et fit élever un temple à Corcelles.

Les moines, malgré leur opposition, ne purent empêcher la Réformation de s'établir à Corcelles. Le prieuré fut adjugé en 1536 au seigneur de Colombier.

ABBAYE DE SAINT-JEAN.

Conon fit construire en 1090, l'abbaye de Saint-Jean, que son frère Bourcard acheva. Conon donna à cette abbaye de grandes rentes, en particulier les dîmes qu'il possédait sur les montagnes de Diesse et les dîmes des vignes qui étaient autour du faubourg de Neureux. L'abbé de Saint-Jean devint plus tard le collateur des églises du Landeron, de Diesse, et de Lignières.

Le comte Berthold fit don en 1349, à l'abbé et au couvent de Saint-Jean, de son droit de pêche dans la Thielle, depuis le lac de Neuchâtel jusqu'au lac de Nugerol (Bienne).

Lorsque Rollin transforma en 1324 le Landeron en bourg, l'abbé de Saint-Jean y fit bâtir un temple et un presbytère.

Jeanne de Hochberg, pour se rendre les Bernois favorables, leur vendit l'abbaye de Saint-Jean et ce qui en dépendait, le village de Chules, des dîmes au Landeron, à Coffrane, à Lignières, dans la montagne de Diesse, et le patronage des églises du Landeron, de Lignières et de Diesse.

LL. EE. de Berne obtinrent à la Réformation tous les revenus de cette abbaye.

FONTAINE-ANDRÉ.

L'abbaye de Fontaine-André fut fondée par Dom Richard, abbé du lac de Joux; on voit, par une charte du 24 février 1143, que dom Richard, avec le consentement de Guy, évêque de Lausanne, et sous l'autorité de dom Machelmus, abbé de Corneux, donna à ce nouveau monastère le lieu appelé Fontaine-André, situé au revers de Chaumont, près Vœns, avec les terres, les pâturages, les droits de pêche et tous les produits usuels de cette possession. Ce monastère devait être soumis à la règle des Prémontrés, dite de Saint-Augustin. Ce nouveau couvent devait payer chaque année au jour de Sainte-Madelaine, une livre de cire à l'église

du lac de Joux. L'abbé de Corneux fut institué le visiteur perpétuel de cette abbaye. L'évêque de Lausanne, en confirmant cette fondation, affranchit l'abbaye de tout tribut, réservant pour lui et ses successeurs la confirmation canonique des abbés et l'obligation d'assister aux assemblées synodales du diocèse.

Fontaine-André soutint de fréquentes relations avec les deux couvents de Prémontrés les plus rapprochés; celui de Bellelay dans le Jura bernois, fondé en 1136, et celui de Humilimont, près de Bulle.

Les seigneurs de Neuchâtel, Mangold et Rodolphe, donnèrent à cette abbaye Fontaine-André (Fontana Andrea), avec ses dépendances et ses pâturages, la terre de Champréveyre et de Cacères, consistant en vignes, champs, prés et forêts, et la terre de Savagnier. Ils leur accordèrent encore le droit de pêche et la permission de se procurer dans leurs forêts du bois pour leur usage.

Renaud, seigneur de Valangin, et son fils Guillaume, donnèrent en 1151, à Fontaine-André, un pré à Amens, appelé communément la Chaux et la vallée du Locle *(pratum aprèd Amens, quod Vulgo Calcina dicitur, et Vallem de Losaclo).*

Ulrich et Berthe son épouse, les bienfaiteurs de l'église de Neuchâtel, n'oublièrent pas Fontaine-André.

« Moi Ulrich, seigneur de Neuchâtel, et Berthe mon épouse, nous avons donné » sans aucune rétention à l'église de Saint-Michel de Fontaine-André, une forêt, que » ceux qui demeurent aux environs appellent Vavra, pour la défricher et la cultiver, » une grange située entre Anet et Champion, l'usage libre de nos pâturages et la » permission de prendre dans nos forêts le bois dont ils auraient besoin pour leur » usage. »

Cette dotation est de 1179. Ils donnèrent encore en 1193, à Fontaine-André, pour le repos de leur âme, le clos de la Favarge.

L'évêque de Lausanne Roger remit en 1180 à l'abbaye de Fontaine-André les revenus de l'église de Saint-Martin de Cressier; l'abbé devint ainsi le patron et le collateur de cette église.

Montmollin, qui n'avait pas de faible pour les gens d'église, et qui ne les ménage pas, dit: « Il est à propos d'observer que les moines de Fontaine-André, grandement adroits à se procurer des biens temporels, n'étaient pas moins habiles à » s'instruire là où il y avait à gagner des honneurs avec le bien. Car, Regnault de » Soehat, abbé de Fontaine-André (1208), se remua tant et si bien qu'il obtint de » l'évêque de Lausanne, pour lui et ses successeurs abbés, le pouvoir de fonctionner » au chapitre en qualité de suffragant de l'évêque, partant d'assister aux assemblées » à la dextre du prévôt et, à la mort de celui-ci, de présider à l'élection d'un nouveau » prévôt, et de le mitrer en signe de confirmation. C'est chose surprenante et qui » fait voir l'étrange crédit des gens d'église sur les esprits faibles d'alors, que ces » moines de Fontaine-André, bien qu'ils ne fussent en être que depuis quelque 60 » ans, possédaient déjà, outre ce qu'ils tenaient au Val-de-Ruz, les meilleures terres

» à la Favarge, à Champréveyre, à la Coudre, à Hauterive, Wavre et Champion, ainsi » que la collation de l'église de Cressier et de plusieurs chapelles; tant ils avaient » su captiver comme par magie les comtes de Neuchâtel, ceux de Nidau, les seigneurs » de Valangin, et se concilier la singulière protection des évêques de Lausanne. » (Montmollin oublie la puissance du sentiment religieux non éclairé, qui poussait princes et peuples à se rendre Dieu propice en faisant des dons à l'Eglise).

Le comte Rodolphe, en obéissance aux volontés dernières de son père, remit à l'abbé de Fontaine-André, en 1261, le tiers de la dîme de Coffrane. Le moine s'avise de trouver la part non assez grande et murmure, disant que pour sûr, l'intention du défunt seigneur avait été que la moitié de la dîme lui fût laissée. Rodolphe répond au moine blanc qu'il ne doit oublier la coutume de Neuchâtel, et que si incontinent, il ne se tient pour bien et dûment partagé, il n'aura brin de la dite dîme. L'abbé se soumet promptement et sans répliquer.

L'abbé et les moines de Fontaine-André, toujours avides, bien que partagés largement, avaient souvent maille à partir avec les habitants d'alentour, et ne trouvant pas le comte Louis assez favorable à leur gré, ils députent vers le pape Innocent VI, siégeant en la ville d'Avignon, et en obtiennent un bref, portant confirmation plénière de tous droits et biens-fonds qu'ils possèdent et pourront posséder au temps à venir. Ils présentent le dit bref, daté d'Avignon le 20 juin 1360, au comte Louis. Celui-ci répond: « qu'en fait de choses spirituelles, le saint père le pape est maître de leur » octroyer tant et tant, mais qu'au regard du temporel, c'est à lui de régenter. »

Les bandes d'Enguerrand de Coucy saccagèrent et incendièrent, le jour de Noël 1375, l'abbaye de Fontaine-André. Les moines se retirèrent à Humilimont. C'est pendant ce temps que Jacob Regis, de Morat, écrivit le manuscrit que possède la bibliothèque des pasteurs neuchâtelois, et le termina en 1387. Cet écrit contient la règle de saint Augustin, quelques formulaires de prières, un calendrier où l'on a inscrit ce qui était considéré comme digne d'être conservé; on y trouve surtout la date des anniversaires et l'indication des donations.

D'après Montmollin et Bove, l'abbaye de Fontaine-André aurait d'abord été au Val-de-Ruz; ce que nous avons dit jusqu'à présent, d'après des actes authentiques, paraît prouver le contraire. Comment Montmollin et Boive ont-ils pu se tromper ainsi? Voici la solution que nous proposons: Après l'incendie de l'abbaye, les religieux se retirèrent d'abord à Humilimont, puis ils vinrent en 1386 s'établir au Val-de-Ruz, à Fontaines, et de là retournèrent en 1450 à Fontaine-André. Boive dit que les moines de Fontaine-André, qui étaient au Val-de-Ruz, s'étaient retirés l'an 1386 dans le village de Fontaines, et y occupèrent quatre à cinq maisons.

Ces moines, se souvenant du pillage de leur ancienne abbaye, creusèrent au nord du temple des souterrains pour cacher leurs trésors.

Pierre de Granges fit rebâtir un temple et une maison d'habitation dans le lieu de Fontaine-André, et s'y retira en 1450. Il demanda que les religieux du couvent célé-

brassent chaque année son anniversaire, en mémoire de ce qu'avec l'aide de Dieu il avait pu réédifier honorablement l'église au moyen de quêtes faites par lui et par d'autres. Le vendredi 3 septembre 1462, les chanoines ayant été convoqués en chapitre au son de la cloche des chapelles par le révérend François Bourquier, qui avait succédé en 1458 à Pierre de Granges, s'engagèrent à célébrer cet anniversaire.

La Réformation mit fin à ce monastère; la maison devint l'habitation d'un receveur ; l'église et ses dépendances furent converties en greniers. Ces bâtiments tombant en ruine, on en réédifia de nouveaux, et le domaine devint une propriété particulière au siècle dernier.

(La suite à une prochaine livraison). L. JUNOD, pasteur.

NOTES.

Saint Benoit, qui a donné son nom à l'ordre des Bénédictins. auquel se sont rattachés nos prieurés, peut être considéré comme le père du monachisme en Occident. En fondant la règle que devaient suivre tous ceux qui voulaient se rattacher à lui, saint Benoit ne se doutait pas de l'œuvre immense qu'il accomplissait, et du grand développement que les ordres monastiques allaient avoir.

Prie et travaille (*ora et labora*), tel est le mot qui résume l'esprit du monachisme et la règle de saint Benoit. Voici comment il s'adresse à celui qui veut adopter sa règle : « Ecoute, mon fils, les préceptes du Maître, et devant lui, incline l'oreille de ton cœur; ne crains pas d'accueillir l'avertissement d'un bon père, afin que l'obéissance laborieuse te ramène à Celui dont t'avaient éloigné la désobéissance et la mollesse: A toi donc s'adresse en ce moment ma parole, qui que tu sois, qui, renonçant à tes volontés propres, pour servir sous le vrai Roi, le Seigneur Jésus, prends en main ces armes vaillantes et glorieuses de l'obéissance.

« Venez, mes fils, écoutez-moi, je vous enseignerai la crainte du Seigneur. Il nous faut instituer une école de servage divin dans laquelle, nous l'espérons, il ne sera rien établi de rigoureux, rien de trop lourd. »

Benoit ne veut pas que ses religieux se bornent au travail intérieur, il leur fait une obligation stricte du travail extérieur manuel ou littéraire. Il règle minutieusement l'emploi de chaque journée selon les saisons, il veut qu'après avoir célébré les louanges de Dieu sept fois le jour (Ps. 119-164), il soit donné sept heures par jour au travail des mains et deux heures à la lecture.

Le religieux doit faire le triple vœu de chasteté. de pauvreté et d'obéissance. Un abbé est à la tête du couvent ; on lui doit une obéissance prompte, parfaite, absolue. L'abbé tient la place du Christ, sa charge est celle d'un père de famille, du bon pasteur. Sa vie doit

être le miroir de ses leçons. Il ne doit pas seulement régir ses frères, mais les guérir : non seulement les conduire, mais les supporter, et se faire le serviteur de tous ceux à qui il commande. Il doit s'accommoder aux humeurs, aux caractères les plus divers, mais en même temps ne faire aucune acception de personne.

Un moine, sous le titre de célérier, veillait à l'administration des biens du monastère, à la distribution de la nourriture, au soin du mobilier.

Les religieux doivent vaquer à la prière, chanter en commun à haute voix, d'abord la nuit aux Vigiles, qui commençaient vers deux heures, jusqu'à l'aube, puis six fois le jour, à prime (six heures), tierce (neuf heures), sexte (midi), none (neuf heures), vêpres (six heures), et complies.

Les cent-cinquante Psaumes étaient répartis entre ces différents offices de manière que le psautier entier fût chanté en une semaine. La prière commune ne devait pas éloigner de la prière mentale.

Tout dans le monastère était commun ; en y entrant, on renonçait à sa propriété particulière. Les uns et les autres servaient tour à tour à la cuisine et à la table. En mangeant, il fallait écouter silencieusement une lecture pieuse, tirée de la Parole de Dieu ou d'un écrit des Pères. On ne pouvait manger que de deux mets cuits et d'un mets cru ; il fallait s'abstenir de la chair de toute bête à quatre pieds. On n'avait pour tout vêtement qu'un manteau avec capuchon pour le chœur, de couleur noire, qu'on appelait froc, et un scapulaire pour le travail (deux pièces d'étoffes réunies autour du cou avec un capuchon). Les conventuels couchaient dans un dortoir commun, dormaient peu ; pendant la journée, ils devaient garder un silence presque continuel. Tous les petits détails de leur vie étaient règlementés, et les infractions à la règle punies par des châtiments fixés d'avance ; les coups mêmes n'étaient pas épargnés.

La grande extension que prit le monachisme pendant le moyen âge montre qu'il répondait à un besoin de l'époque, et qu'il était, vu l'état de la société d'alors, une nécessité.

La vie qui l'avait fait naître s'altérant, il y eut plusieurs réformes, les deux plus importantes furent celles de Cluny et de Clairvaux. Les moines de nos prieurés appartinrent à la réforme de Cluny, dont la base était toujours la règle de saint Benoit.

L'Ordre des Prémontrés se multiplia tellement, qu'à peine un siècle était-il révolu qu'il y avait des monastères de Prémontrés jusqu'en Syrie et en Palestine.

Leur règle était des plus rigoureuse ; l'usage de la viande était interdite aux religieux, à moins qu'ils ne fussent en voyage ou malades ; ils devaient s'abstenir de manger des œufs, du fromage et du laitage. Le pain d'orge, le gruau d'avoine, le laitage de chèvre et le poisson du lac formaient toute leur nourriture.

Les Prémontrés étaient vêtus d'une longue robe blanche de laine grossière, avec un sayon plus court, de même étoffe ; leur chapeau était d'un gros feutre blanc. En hiver, ils s'enveloppaient d'un ample manteau muni d'un capuchon, doublé de peau de mouton

ou d'agneau ; c'est ce costume qui leur fit donner par le peuple le nom de moines blancs.

Dans les premiers siècles, les Prémontrés n'avaient pas d'écoles ; les Dominicains les appelaient dérisoirement les vachers et les tondeurs de brebis.

Pour nous faire une idée de la vie que devaient mener ces religieux lorsqu'ils prenaient au sérieux leur vocation, nous allons transcrire quelques-uns des préceptes de la règle de saint Augustin.

Aimez Dieu par dessus tout. Que personne ne dise qu'il possède quelque chose en propre; mais que toutes choses soit communes entre vous.

Que les monastères, en donnant de l'humilité aux riches, ne donnent pas de l'orgueil aux pauvres.

Soyez assidus à faire vos oraisons aux heures et aux temps prescrits.

Lorsque vous priez Dieu en chantant et en psalmodiant, ayez dans votre cœur ce que disent vos lèvres.

Domptez votre cœur par des jeûnes, et abstenez-vous de viande, à moins que l'état de votre santé n'y mette obstacle.

Dès que vous vous serez mis à table, jusqu'au moment où vous en sortirez, écoutez en silence et loin des contestations, la lecture habituelle, et que pendant votre bouche est occupée à manger, que vos oreilles soient avides de recueillir la Parole de Dieu.

Quant à vous, marchez, marchez ensemble, quand vous serez arrivés au but de votre course, arrêtez vous ensemble, que dans votre marche, votre repos, vos mouvements, votre attitude, il n'y ait jamais rien qui offense la vue ; mais que tout en vous soit conforme à la vie sainte que vous avez embrassée.

Obéissez à votre prévôt comme à votre père, et bien plus encore au prêtre qui a la cure de vos âmes.

Vous travaillerez dès le matin jusqu'à la sixième heure et de la sixième heure à la neuvième, vous vous occuperez de lecture, puis vous rendrez vos livres. Après vous être reposés au jardin ou ailleurs, travaillez jusqu'à vêpres.

Que nul de vous ne boive ni ne mange en dehors du monastère sans permission.

Evitez toute parole oiseuse

Vivez tous ensemble dans l'amour fraternel et la concorde, et dans vos personnes, honorez Dieu dont vous êtes les temples.

Dieu veuille qu'amateurs de la beauté spirituelle, vous observiez toutes ces choses, et que pénétrés de l'esprit de Christ, vous régliez votre conduite sur la sienne, non comme des esclaves placés sous l'économie de la loi, mais comme des hommes libres vivant sous celle de la grâce.

LE CHARBONNIER DU CREUX-DU-VAN

Il y a de cela quelque vingt-cinq ans, un jeune homme gravissait péniblement la pente escarpée de la montagne de Boudry. Parti de Neuchâtel à une heure du matin, il se proposait de parcourir et d'explorer le Creux-du-Van et d'aller coucher à Travers.— Le temps n'était pas encore arrivé où, comme on le fait aujourd'hui, on peut, partant de la ville avec le train de sept heures du matin, descendre à Noiraigue, gravir la montagne par les Œillons, la visiter dans tous ses détails et être de retour chez soi à six heures du soir.—C'était dans les premiers jours du mois d'août, à cette heure matinale où les pâles clartés de l'aube répandent leur lumière indécise. Bien que l'air fût frais, notre touriste avait mis habit bas et paraissait tout en nage. C'est que le meilleur jarret peut se lasser le long de cette rampe, inclinée comme un toit, et dont le sommet semble reculer toujours. Il portait la classique boîte de fer blanc du botaniste, ainsi que tout l'attirail de papier brouillard, flacons, marteau, dont les jeunes gens aiment à se charger, lorsque, animés d'une ferveur sans bornes, ils entreprennent leurs premières explorations. De temps en temps, il faisait halte et regardait avec impatience du côté de la cime qui paraissait s'allonger indéfiniment vers les nuages; puis, portant sa gourde à ses lèvres, il y cherchait un supplément de forces pour continuer son ascension. Enfermé jusqu'alors dans les épaisses futaies et comme enseveli au pied des sapins, il venait d'atteindre une de ces clairières nommées chez nous des *essertées*, coupes rases pratiquées autrefois et auxquelles a succédé une végétation de bois blanc, de hêtres et de framboisiers. Le regard embrassait un vaste horizon ; au premier plan, la plaine et les collines, que Boudry, Bevaix, Cortaillod cultivent comme un jardin ; puis le lac, qui s'agrandit à mesure que l'on s'élève ; plus loin, les ondulations gracieuses semées de villages bernois et fribourgeois, où dorment les lacs de Bienne et de Morat ; enfin, les Alpes, qui se dressent blanches et transparentes, ferment l'horizon de leur rempart de cristal. Un trait de feu qui jaillit d'un amas de nuages empourprés annonça le lever du soleil et le tableau grandiose parut s'animer d'une vie toute nouvelle. Mille voix s'éveillèrent dans la forêt, voix jeunes et fraîches, chants d'oiseaux, murmures d'insectes, froissements de feuilles répondant aux cris du coq dans la plaine et au con-

cert de l'alouette au milieu des airs. Ce réveil de la vie eut pour effet de stimuler les forces de notre herboriste ; il voulut aussi mêler sa voix au concert universel, et, dans son enthousiasme, il poussa deux ou trois cris qui mirent en fuite une couple de geais occupés à bavarder sur les branches d'un sapin. Puis, entonnant l'air bien connu :

« ..... Cimes, qu'argente une neige durcie..... »

il continua son chemin avec une énergie toute nouvelle.

Le sentier traversait de temps en temps ces couloirs appelés *chables*, par lesquels les bûcherons faisaient autrefois glisser, du haut de la montagne jusqu'au bas, les sapins dépouillés de leurs branches et de leur écorce. Des traces de leur passage étaient visibles çà et là ; les uns avaient dévié à droite et à gauche, en brisant tout sur leur passage, comme des boulets de canon ; d'autres, lancés à toute vitesse, avaient enfoncé leur pointe sous de grands blocs erratiques que l'on est étonné de rencontrer à cette hauteur. Tout entier à ses observations, notre naturaliste, qui répondait au nom de Paul, s'en allait baissant la tête, lorsque tout-à-coup un craquement terrible se fit entendre à quelques pas de lui parmi les broussailles, et un énorme oiseau noir, à bec blanchâtre, en sortit avec fracas. De saisissement Paul tomba presque à la renverse ; l'apparition d'un ours ne l'aurait pas plus complètement terrifié. Il ne s'agissait pourtant que d'un coq de bruyère dérangé dans son déjeuner par les pas du jeune homme ; dirigeant son vol vers le bas de la montagne, l'oiseau s'était élancé dans le vide, les ailes repliées derrière lui, et avait disparu dans les futaies. Quelques gélinottes, que Paul fit lever, furent encore pour lui une source d'émotions inconnues. L'instinct de la chasse s'éveillait en lui et il arriva un moment où, bien qu'il se piquât d'être un naturaliste sérieux, il se surprit à mettre en joue les volatiles avec sa canne, donnant ainsi un démenti formel à ses théories philosophiques. Dès lors la fatigue s'évanouit, ses jarrets se fortifièrent à vue d'œil, son pas devint élastique ; ses poumons s'emplissaient avec délice de l'air vivifiant des hautes cimes ; le savant sédentaire devenait montagnard. Bientôt, des cris d'appel se firent entendre, des voix éclataient çà et là dans *l'essertée*, des enfants et des femmes, à demi cachés par les touffes de buissons aux feuilles bleuâtres chargées de rosée, étaient occupés à cueillir les framboises dont ils avaient déjà rempli de grands paniers. Renseigné par eux sur la route qu'il devait prendre, il atteignit bientôt le chalet appelé *Fruitière de Bevaix*, dont il voyait avec satisfaction le toit poindre au milieu des sapins.

C'est une pauvre maison que ce petit chalet couvert de bardeaux, mais rien n'est agréable comme de le voir se profiler à l'horizon. On sait alors que l'ascension est à son terme et que les difficultés du voyage sont vaincues. Et puis, il fait si bon déjeuner devant le chalet pendant qu'on trait les vaches, ou près du feu de la cuisine lorsque l'air est trop vif pour rester dehors. Paul tira ses provisions de sa boîte et y fit une large brèche, il arrosa le tout de quelques tasses de chaud-lait et se disposa à

reprendre sa course. Mais le ciel s'était couvert de sombres nuages; un vent âpre du nord-ouest soufflait avec force et de larges gouttes de pluie commençaient à tomber.

«Il ne fera pas beau du côté du Creux,» lui dit la fermière au moment où il franchissait le seuil; «nos hommes ont trouvé le sel tout humide dans la poche de cuir et les vaches ont sauté comme des enragées dans la pâture. Pour sûr, on aura une trempée.»

Que diable faire! disait Paul entre ses dents. Une forte averse mit fin à ses hésitations.

Une halte forcée dans le plus bel hôtel est toujours une chose désagréable, mais que devenir dans un chalet, quand toutes les bondes des cieux sont ouvertes; la philosophie de notre ami était menacée d'un écroulement général. Lorsqu'il eut parcouru la cuisine, l'étable, d'où l'on sortait les vaches malgré la pluie, et l'unique chambre, petite et nue, où l'on voyait seulement un misérable lit, un banc, une table et un fragment de miroir, il revint près du feu et poussa un soupir désespéré. Mais des voix enfantines attirèrent son attention. La cuisine était envahie par une troupe de petits garçons et de jeunes filles, le jupon rabattu sur la tête, qui, bien que trempés jusqu'aux os, ne conservaient pas moins toute leur gaîté. Leur mésaventure semblait même les mettre en joie.

«C'est les enfants qui ramassent les *flamboises* dans l'essertée,» dit la fermière à Paul, qui l'interrogeait du regard, «ça vient de Bevaix, de Boudry, mêmement d'Auvernier.»

Paul contemplait avec intérêt ces enfants ruisselants d'eau, venus de si loin pour gagner quelques batz au prix de rudes fatigues; il se sentit ému de compassion et s'évertua à leur venir en aide. Par ses soins, des perches furent placées devant le feu; on y suspendit les habits mouillés. Pendant que tout le monde se séchait et que les propos joyeux se croisaient, une petite voix dit: «Une tasse de lait achèverait de me réchauffer.» Cette motion fut appuyée vigoureusement. «Qui est-ce qui a de l'argent? dit une voix. — Pas moi. — Ni moi,» répétaient-ils tous en chœur; l'absence de numéraire était générale. Un profond soupir s'échappa de toutes les poitrines. «J'avais pourtant là, dit une voix, un paquet d'Origan et d'Argentine, pour faire du thé; c'est si bon. — Bah! le café vaut mieux que tes herbages..... quand on en a!»

Pendant ce colloque, Paul avait eu une conférence avec la maîtresse du chalet qui se mit sur-le-champ à exécuter ses ordres. La grande *casse*, contenant plusieurs pots de lait, fut mise sur le feu; une immense cafetière en terre brune, au ventre rebondi, fut placée sur un lit de charbons ardents et les bouillons du noir liquide ne tardèrent pas à faire irruption au dehors.

Rien ne peut rendre l'avidité avec laquelle la troupe affamée contemplait ces préparatifs. La convoitise était peinte sur toutes les figures et bien des bouches mâ-

chaient à vide. Quand tout fut prêt et que les tasses furent disposées sur la table, Paul eut un mouvement magnifique. Pour la première fois de sa vie il fut éloquent; son succès fut complet : « Mes chers amis, dit-il, à table et lestement, votre déjeuner est servi, c'est moi qui le paie. » Ce fut un coup de théâtre; le premier moment de surprise passé, chacun se précipita du côté de la cafetière en poussant des bravos et des cris de joie qui contrastaient avec le déluge qui tombait au dehors. Mais Paul ne regrettait plus le mauvais temps; d'une main ferme tenant la cafetière et de l'autre le pot à lait, il servait ses commensaux, leur distribuait du pain et les encourageait à faire honneur aux vivres. Pendant que tout le monde mangeait avec appétit, Paul sentit une main se poser sur son bras, c'était celle d'une jeune fille, qui, discrètement, le priait d'accepter une assiette remplie de framboises.

— Bien! mon enfant, dit le jeune homme en caressant la petite; j'aime beaucoup les framboises et les tiennes sont superbes As-tu une petite sœur gentille comme toi?

— J'ai un petit frère.

— Eh bien! prends cette pièce de *trois piécettes* du canton de Vaud pour lui acheter un joujou.

L'enfant regardait étonnée la pièce blanche qui brillait dans sa main, puis elle courut à sa mère qui, debout près de la table, surveillait et soignait silencieusement les petits convives. Paul avait déjà remarqué cette femme que les enfants appelaient la Jeanne et dont la beauté grave et sévère répondait à ses manières dignes et calmes. L'inquiétude et les chagrins y avaient gravé leurs traces, sans en altérer la pureté des lignes; en la regardant, Paul croyait voir une de ces figures que Léopold Robert pose si noblement, même sous des haillons.

Pendant que Paul observait, la porte s'ouvrit tout-à-coup, et sur le seuil apparut un homme qui, à la vue de tant de monde, s'arrêta étonné; il eut bientôt l'air de comprendre la scène qu'il avait sous les yeux; un sourire passa sur sa figure, et, soulevant son feutre ruisselant: « Dieu vous aide! » dit-il d'une voix brusque. Il fit un pas en avant, quand, ses yeux se croisant avec ceux de Jeanne, il tressaillit, et, se détournant lentement, il repassa le seuil et disparut malgré les rafales et le tonnerre. Paul, étonné, regarda Jeanne et fut effrayé de la pâleur livide qui couvrait la figure de la pauvre femme; elle faisait bonne contenance cependant, et, sauf notre ami, personne n'avait rien remarqué.

— Qui est cet homme? demanda-t-il à la fermière.

— C'est Jacques Pelet, le charbonnier du Creux, un brave homme, mais qui est à sa manière.

Paul comprit qu'il y avait là dessous quelque triste drame; mais il était trop discret pour en demander davantage, il garda donc pour lui ses réflexions.

Après le repas, les enfants, entièrement restaurés, chantèrent des rondes, firent des jeux, pendant que Paul, qui avait tiré son calepin, s'exerçait à croquer quel-

ques-uns des plus jolis minois, afin d'emporter un souvenir de cette fête improvisée. Enfin, une voix dominant toutes les autres annonça le retour du soleil. Chacun s'élança dehors, les paniers furent repris et la bande joyeuse, bondissant au milieu des buissons encore ruisselants d'eau, courut à ses framboises et à sa récolte. De son côté, Paul profita de l'éclaircie inattendue et se dirigea seul du côté du Creux-du-Van.

Chacun connaît le vaste plateau qui s'étend de la montagne de Boudry au Creux-du-Van; çà et là quelques bouquets de bois coupent les prairies et les pâturages et apportent un peu de variété dans ces solitudes d'un aspect rude et sévère. Après un trajet de deux heures dans ces déserts de verdure où règne un morne silence, mais où l'on marche léger et dispos comme si l'on avait des ailes, on voit tout-à-coup le vide se former devant soi ; une immense dépression du sol creuse un abîme circulaire que l'œil ose à peine sonder et au fond duquel apparaissent des forêts épaisses, dont les arbres microscopiques sont entremêlés d'éboulements grisâtres. On est au bord du Creux-du-Van. C'était la première fois que Paul contemplait ce tableau sublime, rendu plus saisissant encore par le ciel orageux et sombre d'où partait un rayon de soleil qui éclairait d'une lueur fantastique les escarpements et enlevait des ombres énergiques derrière chaque fracture, chaque saillie des rochers. Son saisissement était inexprimable ; haletant, saisi de crainte et cependant fasciné par l'abîme, il se cramponnait à la souche d'un de ces sapins rabougris et tordus qui croissent au bord des précipices, et il se repaissait de la vue du vide, du chaos qui venait d'émerger devant lui ; il évoquait par la pensée le cataclysme qui avait creusé cet amphithéâtre de géants et son oreille croyait entendre les bruits formidables qui avaient marqué la première heure de cette merveille de notre pays. Un coup de feu tiré à peu de distance par des touristes que Paul n'avait pas encore remarqués fut suivi au bout de quelques secondes d'un écho qui, se répercutant le long des parois des rochers, prit les proportions et la majesté d'un roulement de tonnerre. Pour ajouter le dernier trait à cette scène grandiose, un oiseau de proie, dérangé peut-être par la détonation, se détacha d'une anfractuosité où il perchait comme une statue, et, déployant ses larges ailes, il se mit à planer lentement au-dessus de l'enceinte, comme le génie de cette solitude.

(La suite prochainement.) L

L[s] Favre.



SOUVENIR DE LA REVUE CANTONA

Fusilier Chaux-de-Fonds. Tambour major. Artilleur Chaux-de-Fonds. Fusilier Locle Musicien Locle Fusilier Neuch



H. Furrer lith.

CADETS A NEUCHATEL 26 Juin 1865.

fficier de Fusiliers Chaux-de-Fonds. Trompette Neuchâtel. Tambour Locle.
Sousofficier de Fusiliers Chaux-de-Fonds.

LE CHARBONNIER DU CREUX-DU-VAN

(Suite.)

Tout entier à son admiration, Paul se laissait aller aux impressions poétiques que ce tableau éveillait en lui; le naturaliste était relégué à l'arrière-plan, et les jeunes draines [1], pas plus que les merles à plastron blanc [2], qui sautillaient après les sauterelles, ni les androsaces, les saxifrages, ni même les dryades, les anémones et les lycopodes qui font gazon à ces altitudes, n'avaient le don de l'arracher à son ardente contemplation. Un sourd roulement de tonnerre le rappela au sentiment de la réalité. Il était deux heures; en faisant diligence il pouvait encore visiter le fond du Creux-du-Van, descendre à Noiraigue et pousser jusqu'à Travers pour y passer la nuit. La difficulté était de trouver le sentier qui conduit au pied des escarpements; pendant une heure, il erra sur le bord des précipices, cherchant avec impatience le passage tant désiré et maudissant de tout son cœur l'incurie des montagnards qui n'avaient pas songé à planter un signal en cet endroit. De guerre lasse et voyant un chalet dans le voisinage, il poussa des cris d'appel vigoureux.

— Ohé! le sentier, ohé!

— Ohé! on va vous le montrer, répondit une voix.

— Hé! un peu vite, s'il vous plaît!

— On y va; on y va.

Un objet parut se mouvoir le long d'une de ces clôtures de bois qui enferment nos pâturages; un petit bonhomme de sept à huit ans, coiffé d'une calotte de cuir noir, brodée en couleurs, et vêtu du mantelet à manches courtes des vachers, s'approcha d'un pas rapide.

— Vous cherchez le sentier du Creux et vous ne le trouvez pas? depuis une heure qu'on vous regarde, vous l'avez traversé vingt fois. C'est drôle, ça.

— Ce qui est drôle, c'est que ceux qui me regardaient si attentivement n'aient as eu l'idée de me tirer de peine.

[1] Turdus viscivorus.

[2] Turdus torquatus.

- - Ma foi! nos gens ne savaient pas ce que vous faisiez par-là. Il y a de ces herboristes des villes qui viennent ici ramasser des racines et des herbes tout le long du jour; ils ont des caissettes vertes comme la vôtre. Faut pas nous en vouloir. Voici le sentier; impossible de se perdre. Bon voyage!

Ayant dit cela, le petit homme, tournant vivement sur les talons, reprenait le chemin du logis, lorsque Paul le rappela.

— Dis donc, mon garçon, tu vas me dire ton nom, celui de ton chalet et me vendre ta calotte.

— Je m'appelle Jean, cette maison est la Grandvy et j'échangerai mon bonnet contre votre caisse verte.

Le gamin avait l'esprit aiguisé des montagnards, impossible de le méduser. Paul lui serrant la main y mit une belle pièce de *trois pièces*, qui mit Jean de belle humeur.

— Prenez ma calotte, disait-il avec effusion, et venez tous les jours me demander le sentier du Creux.

— Non, mon ami, le vacher doit être fidèle à son bonnet de cuir comme la génisse à sa sonnette. Adieu, sois bon garçon, je reviendrai l'année prochaine.

Ce n'est pas sans une certaine appréhension que notre ami Paul s'aventura dans ce sentier escarpé dont les lacets serpentaient parmi les rocs et les broussailles et qui lui rappelaient les descentes aux enfers, souvenirs de ses études classiques. Plus il avançait, plus les rochers s'amoncelaient au-dessus de sa tête et menaçaient de l'écraser, mais aussi plus le cirque prenait de grandeur, de majesté. Les forêts qui, d'en haut, semblaient former d'humbles arbustes montraient alors leurs sapins et leurs hêtres de belle taille. Arrivé au bas, il ne put retenir un cri de surprise à la vue de l'immense paroi verticale, grise et nue qui arrondissait son hémicycle dans tout son développement, et dont les assises supérieures s'élevaient de 7 à 800 pieds au-dessus de sa tête.... A la base de ce mur, un énorme talus d'éboulement, semblable à une moraine de glacier, entassait ses milliers de blocs et révélait le travail lent des agents atmosphériques à l'œuvre depuis des siècles. De temps en temps un fragment de pierre se détachait de l'escarpement et tombait avec un sourd fracas.

Une source d'eau limpide coulant dans un bassin de bois attire son attention: « Quel bonheur! dit-il, puisons à pleines mains; voici trois heures que je meurs de soif. » Cette eau est glacée; jamais au milieu de l'été il n'a goûté d'eau si fraîche. Serait-ce la fameuse *Fontaine-Froide* dont l'eau conserve une température de 4 ou 5 degrés? Les surprises se succèdent, son enchantement sera complet s'il parvient à découvrir le *Centranthus angustifolius*, l'*Anthyllis montana* et la rose des Alpes qu'on signale dans ce lieu. O joie! voilà le Rhododendron ferrugineux et le Sabot de Vénus, le *Cypripedium calceolus!* le premier exemplaire vivant qu'il tient dans ses mains. Il le cueille avec précaution, avec amour, il le place délicatement dans sa boîte qui

acquiert dès cet instant une valeur inconnue. Jour fortuné et qui fera époque dans la vie, que celui où son herbier s'est enrichi du *Cypripedium calceolus*. Le bruit de ses pas effarouche un lièvre gîté sous une touffe de fougère; en trois sauts l'animal est hors de vue; Paul lui ôte son chapeau et lui demande pardon de l'avoir dérangé; mais son attention est attirée par les gambades et les gentillesses d'un écureuil brun, à ventre blanc, à queue touffue, qui se livre à toutes les inspirations d'une gymnastique gracieuse et savante. Un deuxième écureuil se met de la partie et ce sont alors des courses effrénées du bas au haut des sapins, des sauts prodigieux d'un arbre à un autre. Pour ne pas les perdre de vue, Paul joue des jambes et court hors d'haleine à travers la forêt; sous ses pieds se lèvent des volées de jeunes grives qui se posent bêtement sur les branches basses des sapins en poussant un petit cri bien connu des chasseurs. Pendant qu'il les examine, un épervier, rapide comme un trait, arrête son vol d'un coup d'aile puissant, s'empare d'un de ces oiseaux et disparaît dans la futaie; cela s'est fait en un clin-d'œil. Peu après un coup de fusil retentit dans le silence de ce désert et une voix enrouée dit en patois : « Adé ion de bas de steux bergands d'osés. » Paul, interdit, ne sait s'il doit fuir; il craint de faire une fâcheuse rencontre; le site n'a rien de rassurant et la retraite par le chemin qu'il vient de parcourir ne lui sourit en aucune façon. Ayant retrouvé le sentier il le suit d'un pas timide, comme une sentinelle avancée qui marche à la découverte.

Mais la forêt devient moins touffue et une belle clairière s'ouvre devant lui ; une colonne de fumée bleue monte vers le ciel et s'incline sous le vent qui descend de la montagne ; de grandes piles de bois fendu en bûches se montrent çà et là, et parmi ces piles il découvre une cabane d'écorce, un four à charbon couronné de fumée, enfin tout un établissement de charbonnier. Cette vue le rassure et il s'approche, curieux d'examiner ces exploitations qu'il ne connaît que par des récits. Un homme, la pelle à la main, est occupé à couvrir de terre un des fours ; il est si absorbé dans son travail qu'il n'entend pas notre ami dont les pieds font cependant craquer le charbon qui couvre le sol.

— Hé, l'ami, dit-il, dites-moi, je vous prie, à quelle distance je suis de Noiraigue.

— Jeune homme, répond l'autre d'un ton glacial en se retournant et en s'appuyant sur sa pelle, d'où me connaissez-vous ? Moi, je ne vous connais pas ; ainsi je ne suis pas votre ami ; passez votre chemin. Il y a une demi-heure d'ici à Noiraigue, mais il faut marcher dur et le sentier est mauvais.

— Pardonnez-moi, je n'ai pas eu l'intention de vous offenser ; mais je suis seul depuis si longtemps que je suis tout heureux de trouver un de mes semblables. Permettez-moi de me reposer un instant avant de continuer mon chemin vers le Val-de-Travers.

Ces mots, prononcés d'un ton sérieux par maître Paul, qui savait être grave dans

l'occasion, parurent faire une bonne impression sur le rude charbonnier. Il quitta son four, et, s'approchant de la cabane :

— Voilà un banc qui est à votre service, mais il faut l'essuyer, de crainte de vous noircir; tout est noir par ici, ajouta-t-il avec un sourire, le cœur seul fait exception.

— Tiens, vous auriez un cœur? J'en suis bien aise, dit Paul, repris par sa malheureuse habitude de plaisanter en tout et partout.

— Et vous désirez faire connaissance avec un cœur de charbonnier, n'est-ce pas?

— Mais, oui! Je suis en train de faire des découvertes; j'ai bu à la Fontaine-Froide; j'ai cueilli le Cypripedium calceolus; j'ai vu un coq de bruyère, Tetrao Urogallus, et je trouve un charbonnier complaisant.

— Si je ne vous avais pas vu ce matin donner à déjeuner à de pauvres enfants, je vous laisserais bel et bien passer votre chemin, mon garçon.

— Tiens, c'était donc vous. Et il reconnut en effet l'homme qui avait fait une courte apparition dans le chalet de Bevaix; c'était un robuste gaillard de taille moyenne, aux épaules carrées et bâti en athlète; sa figure sombre, ornée d'une barbe noire, avait cependant une expression de bienveillance; il était vêtu d'un pantalon de toile et d'une courte blouse bleue serrée à la ceinture par la courroie de son tablier de cuir, sa tête était couverte d'un feutre gris que dépassait une épaisse toison de cheveux noirs et frisés.

— Pourquoi n'êtes-vous pas resté? nous aurions fait route ensemble.

— Laissons cela; d'ailleurs vous n'êtes pas de taille à me suivre. De la fruitière ici, je mets trois quarts d'heure. Tenez, voici de l'eau, du pain et du fromage de chèvre; si vous avez faim, mangez. Moi, je retourne à mon fourneau; dans un instant, nous aurons une trempée du diable; si je ne le couvre pas de terre, tout est perdu. Et maniant son outil d'un bras vigoureux, il eut bientôt amoncelé une épaisse couche de terre mélangée de charbon sur le four qu'il voulait mettre à l'abri de la pluie.

Cette annonce du mauvais temps avait assombri notre voyageur; la perspective d'être bloqué par l'orage dans un tel lieu et en pareille société ne lui paraissait nullement attrayante.

— Croyez-vous que j'aie le temps d'atteindre Noiraigue avant la pluie.

— Vous serez à peine engagé dans les *chables* que les quarante mille arrosoirs du ciel se videront sur vous, et chaque sentier deviendra un ruisseau. Et pour confirmer sa prédiction, un éclair déchira le nuage noir qui semblait peser sur la montagne et un coup de tonnerre répété par les rochers retentit au loin.

— Que diantre suis-je donc venu faire ici? se disait Paul, en mâchant son pain noir; pourvu que l'orage passe vite; je ne tiens pas à passer la nuit dans ce bivouac. Tout en faisant ces réflexions il examinait la hutte et cherchait à se rendre compte du degré de bien-être qu'on pouvait y goûter.

Les deux bouts de la cabane, dont les dimensions dépassaient les proportions or-

dinaires, étaient construits en pierre avec les interstices garnis de terre et de mousse; sur la pièce de bois servant de faîte s'appuyaient des branches garnies de leur écorce et serrées l'une contre l'autre faisant l'office de chevrons; pour rendre ce toit imperméable on avait appliqué artistement de grandes plaques d'écorce assujetties avec des perches et des pierres. Le foyer était disposé à l'un des bouts de la hutte, la fumée sortait par un trou ménagé dans le toit; à l'autre extrémité était le lit consistant en une sorte de caisse remplie de paille avec un oreiller et une couverture de laine. La porte était pratiquée au milieu d'une des grandes faces. Quelques troncs et un coffre servaient de siéges; aucun autre meuble n'apparaissait dans ce réduit. Dans un coin étaient des haches, des pelles, des scies et tous les outils d'un charbonnier; à des clous pendaient un couteau de chasse de carabinier, un fusil à deux coups de gros calibre, une cage renfermant des jeunes grives qui poussaient leurs plumes. Sur une petite tablette reposait une vieille Bible et un psautier à fermoirs de laiton. Près du foyer, les ustensiles indispensables aux opérations culinaires les plus modestes étaient rangés avec ordre et propreté. A la rigueur on pouvait affronter la pluie dans cette bâtisse que notre savant comparait aux vigwam des Indiens, aux gourbis des Kabyles et qu'il aurait assimilée aujourd'hui aux habitations lacustres de l'âge de la pierre. Pour éviter les inondations, un fossé creusé autour de l'édifice se déversait le long de la pente. Il était impossible de réduire davantage les nécessités de la vie, Diogène, visitant le Creux-du-Van, aurait été satisfait.

Pendant que Paul passait en revue cette demeure primitive, l'orage, qui menaçait depuis longtemps, avait éclaté; les coups de tonnerre se succédaient sans interruption, une pluie abondante chassée par le vent tombait avec fracas sur les arbres de la forêt, courbés par la tourmente. Malgré son insouciance superbe, le charbonnier dut chercher un abri sous son toit d'écorce et vint s'asseoir sur un tronc vis-à-vis de Paul. Alors, battant le briquet pour allumer sa pipe: — Sans moi vous seriez maintenant engagé dans les *chables* avec demi-pied d'eau autour des jambes, autant sur les habits et la foudre sur la tête. Voyez, le tonnerre vient de tomber là bas. J'ai l'idée que la pluie durera toute la nuit; mes remarques ne me trompent guère.

— Mon Dieu, que vais-je devenir ici!

— Voyez donc, la belle affaire. Qu'est-ce qui vous manque? n'êtes-vous pas à l'abri de la tempête aussi bien que dans un hôtel? Si vous avez froid j'allumerai du feu, mais seulement quand le tonnerre se taira, et je ferai de la soupe. Vous verrez comme je fais la cuisine et vous mangerez dans ma porcelaine.

— Et voilà ce que vous mettrez à la broche, dit Paul en désignant un oiseau jeté sur le coffre.

— Je ne mange point de gibier, monsieur, et si j'ai un fusil, c'est uniquement pour ma défense personnelle et pour détruire les animaux nuisibles qui abondent dans cet endroit. J'ai abattu cette canaille d'épervier au moment où il enlevait une

grive; j'espérais la sauver, mais le brigand lui avait déjà ouvert la tête. Demain je la vengerai. Il y a là haut sur les rochers assez de Corbeaux, de Buses, de Cresserelles, de Grands-Ducs et d'Autours pour ravager le gibier de tout le canton. Quand j'ai été témoin d'un de leurs crimes, comme aujourd'hui, je fais une grande battue contre ces malandrins et je les mitraille avec mon *tonnerre*, jusqu'à ce que les derniers de la bande se cachent au fond de leur trou ou poussent leur vol jusque dans les nuages. Et puis je cloue les morts aux sapins pour servir de leçon aux autres. Cela les intimide, et, pendant quelque temps, ils laissent en paix mes petites bêtes que je protége et que j'aime. Avez-vous vu mes jeunes grives dans cette cage; ce sont des mâles qui chanteront comme des rossignols; connaissez-vous rien de plus beau que le chant de la grive?

La nuit était venue et la pluie tombait sans relâche; de temps à autre un coup de tonnerre avertissait que l'orage n'était pas encore à son terme. Le charbonnier avait allumé un bon feu que l'air refroidi par la pluie rendait nécessaire; et pendant qu'il confectionnait avec attention une soupe à la farine dont il surveillait les apprêts sans quitter sa pipe, il racontait à son hôte les diverses phases de sa vie.

— Je reste ici tout l'été, disait-il; à l'ordinaire je suis seul, mais je ne m'ennuie pas; il se passe tant de choses dans les bois, et puis le travail est souverain pour faire passer le temps, même les mauvaises heures, ajouta-t-il avec un soupir. Il faut beaucoup d'attention dans mon état; un instant de négligence peut nous ruiner; oui, vous vous avez beau rire, il est aussi difficile de faire de bon charbon que de réussir une soupe. Et comme Paul riait aux éclats sans plus songer à la pluie: — Garçon, reprit-il d'une voix tonnante, en soulevant comme un sceptre la cuiller de fer qui lui servait à remuer son potage, croyez-en un homme qui cuisine depuis vingt-cinq ans, la soupe à la farine est une grosse affaire qui demande de la réflexion, du jugement et de l'amour-propre. Toutes celles que je mange hors de chez moi sont abominablement ratées. Si les cuisinières avaient seulement une ombre de bon vouloir et un grain de conscience, la plupart des ménages seraient mieux nourris, les enfants ne s'en porteraient que mieux et les hommes se plairaient moins au cabaret. Souhaitez-vous qu'on y mette du fromage?

— Va pour le fromage et toutes les herbes de la Saint-Jean.

— Voilà bien les herboristes, ils prétendent fourrer des herbes partout; je serais déshonoré si j'en mettais dans ma soupe.

— Vous me rappelez en effet mes plantes qui se flétrissent dans ma boîte. J'ai là du papier gris et du carton; je m'en vais les dessécher pendant que vous continuerez votre histoire.

— Je vous disais donc que l'été je ne bouge pas d'ici. Mon bois, abattu en automne, est préparé en hiver; je n'ai qu'à construire mes fours et à les brûler successivement. Une fois qu'un four est allumé, adieu le sommeil; il faut avoir l'œil ouvert jour et nuit pendant bien des jours.

— Mais vous avez des aides pour couper et préparer le bois.

— Au contraire, personne n'y touche que moi. L'abattage des arbres est un jeu ; avec une bonne hache mince, tranchante, et un peu d'habitude, on a bientôt couché par terre une forêt ; l'essentiel c'est d'y avoir le coup. Quand une petite neige est tombée je traîne mes fayards jusqu'ici ; au printemps je les mets en bûches.

— Vous ne passez pas l'hiver ici ?

— Non ; j'ai dans le vallon un petit domaine, grand comme la main, où je me réserve une chambre. J'y prends mes quartiers d'hiver, aussi courts que possible ; là je fabrique des manches pour mes outils, je raccommode mes pelles, mes sacs, et quand tout est remis à neuf, vite je reviens dans ma niche. Je ne me sens vivre à l'aise qu'ici, au fond de mon creux. Le jour où je serai contrains de renoncer à cette vie, la seule que je supporte et que j'aime, ce jour-là Jaques Pelet aura fait son dernier charbon. Ecoutez, il y a des hommes qui reçoivent des coups de pied dans le dos et qui font des révérences en tirant la bouche jusqu'aux oreilles : « Serviteur, » disent-ils à ceux qui les rossent et ils s'inclinent encore plus bas. Je n'ai pas cette souplesse dans l'échine ; quand on me rosse, je le sens, et si je ne peux pas me faire rendre justice, bon soir, je m'en vas. J'ai eu un grand chagrin autrefois ; j'aimais une fille brave et belle ; nous étions promis. Pendant que je voyageais de mon état de charpentier, son père l'a contrainte à en épouser un autre plus riche que moi, un misérable qui a mangé tout son bien et qui l'a rendue la plus malheureuse des créatures. Tenez, vous l'avez vue ce matin au chalet de Bevaix. J'étais allé là haut pour acheter des fromages de chèvre pendant que mon four était bien en train ; mais quand je l'ai vue, la pauvre âme, toute pâle et toute mouillée, j'ai pris mes *tommes* et je suis revenu en courant comme un fou. Comprenez-vous maintenant pourquoi je me plais au fond du Creux-du-Van. A ces mots, il sortit les yeux tournés vers les rochers comme pour prendre possession de ce site qu'il affectionnait.

Paul eut un de ces mouvements irrésistibles qui nivellent toutes les conditions et qui vous mettent à mille piques au-dessus de toutes les formules sociales ; repoussant son herbier, il s'élança vers le charbonnier et lui serrant la main :

— Je vous plains et je vous aime, dit-il.

— N'en parlons plus, cela me rend bête. Versez la soupe dans l'écuelle ; il faut que j'aille surveiller mon four que je néglige depuis un moment.

Il disparut dans l'obscurité et Paul l'entendit tousser à plusieurs reprises comme pour s'éclaircir la voix. Notre botaniste tout ému restait debout devant la casserole fort emprunté d'exécuter l'ordre qu'il venait de recevoir. Enfin, prenant bravement son parti, il saisit l'ustensile par le manche et en versa le contenu si peu correctement, qu'une partie de la soupe s'épancha sur le foyer en formant des cascades d'un aspect lamentable.

— Ah ! sacrebleu ! qu'ai-je fait, dit Paul, tenant sa casserole élevée d'un air désespéré ; que va dire mon philosophe ?

— Rien du tout, dit Jaques; il en restera bien assez pour les deux. Attendez, je crois que j'ai encore une assiette dans mon coffre. Ah! mon Dieu! elle est cassée, ma dernière assiette. Pourrez-vous manger à la gamelle, comme en caserne? Avez-vous déjà été à Colombier?

— Non, mais je ferai mon apprentissage de gamelle avec vous.

— Comment! vous n'êtes pas dans la milice? Croyez-moi, entrez dans l'artillerie, c'est l'arme par excellence; j'ai été artilleur dans le temps, et même un pointeur habile. Nous avions une pièce de quatre que je connaissais et qui tirait comme une carabine; en prenant un peu à gauche, j'étais sûr de briser la cible. Pour ça, je puis dire que j'y avais le coup. Le colonel P. me donnait toujours un *brabant* quand je faisais un beau coup, surtout un jour qu'il me vit soulever la pièce.

— Comment, soulever la pièce?

— Oui, je plaçais mon dos sous la bouche et je soulevais tout le bout du canon avec l'affût; il y en avait un de Neuchâtel qui faisait aussi ce tour; on nous appelait les emporte-pièce.

Paul contemplait avec admiration l'homme qui racontait si simplement de pareilles prouesses.

— Mais notre soupe se refroidit; mettez-vous là au coin du feu, et jouez de la cuiller vivement.

Nos deux convives, installés devant leur soupière fumante, goûtèrent d'abord avec réflexion le potage qui fut trouvé irréprochable. Puis, avec une émulation pleine de courtoisie, ils portèrent de si rudes assauts à l'écuelle qu'elle fut bientôt mise à sec.

— Si j'eusse su que j'aurais un convive, dit Jacques en se grattant l'oreille, j'aurais couru à l'Areuse, juste le temps de jeter ma ligne; on fait bonne pêche les jours d'orage; vous auriez pu vous régaler d'un plat de poisson. Vous connaissez sans doute la truite du Val-de-Travers, dont la réputation s'étend dans tout le pays. Rien n'est beau et délicat comme cette petite bête avec ses étoiles rouges, et quand elle est préparée en sauce ou frite dans le beurre, c'est un manger délicieux.

— Prenez garde, vous allez me donner des regrets. Où sont donc vos engins de pêche?

— Mes lignes et mes mouches sont dans cette boîte. Vous savez sans doute que l'on fabrique des mouches artificielles de différentes formes qui trouvent leur emploi selon les circonstances. Le ciel est-il clair ou trouble, l'air calme ou agité, fait-il chaud ou froid, il faut des mouches différentes; la ligne excessivement longue ne porte pas de plomb; pour la faire voltiger légèrement à la surface de l'eau, afin d'engager la truite à s'élancer hors de ses cachettes, il faut y avoir le coup. Quand l'eau est trouble, adieu les mouches; on amorce avec des vers et on charge la ligne d'une balle. Rien n'est capricieux comme ce poisson; il faut étudier son caractère, ses habitudes, ses mœurs, et ce n'est que quand on le connaît à fond qu'on peut être un pêcheur expérimenté. Quant aux manches des lignes, nous en avons

toujours quelques-uns cachés dans les buissons, comme les braconniers ont des fusils accrochés au plus épais des branches des sapins.

— Bon ! vous allez me faire croire que la pêche à la ligne est un art et que ceux qui prennent du poisson sont des professeurs.

— Je vous dis qu'il faut y avoir le coup. Croyez-vous que ces malheureux que j'ai vus une fois le long des quais à Neuchâtel trempant leur ligne dans le lac pendant des heures entières et regardant leur bouchon jusqu'à en devenir aveugles soient dignes du nom de pêcheur? Autant leur pratique est bête, autant la nôtre est amusante et exige de raisonnement. Il y a aussi des misérables qui prennent les truites à la main sous les pierres, dans les trous. Quelles saboulées je leur donne, quand je parviens à les surprendre. Mais j'y pense, nous allons arroser notre soupe d'un verre de vin. Je n'en bois pas souvent, l'eau de la Fontaine-Froide me suffit, mais j'en ai toujours un petit tonneau que je cache comme vous allez voir. Il souleva une espèce de trappe habilement dissimulée et découvrit une sorte de cavité renfermant un petit tonneau muni de son robinet de bois. — Si je ne prenais pas cette précaution, dit-il en remplissant un pot de terre, tous les pirates de nos bois profiteraient de mon absence pour le vider. Cela vous est-il égal de boire dans une tasse? J'avais pourtant deux verres, je ne sais pas ce qu'ils sont devenus.

— Où achetez-vous votre vin?

— C'est toute une histoire. Depuis bien des années, je vais, en automne, faire un tour à Cortaillod où je travaille comme pressureur. M. Vouga compte toujours sur moi et je crois être digne de sa confiance. Une fois, j'eus le bonheur de lui sauver la vie. Il était monté sur un laigre énorme pour s'assurer si le vase était plein de moût, mais l'échelle se rompit, et M. Vouga, tombant d'une douzaine de pieds de hauteur, allait se briser la tête contre une pièce de bois, quand, m'élançant en avant, je pus le retenir dans mes bras et amortir entièrement sa chute. Il pèse bien cent quatre vingt livres, et je crus que j'avais les bras arrachés du corps; quand même je ne lâchai pas et je le portai encore jusqu'au pressoir, car il était à moitié évanoui. Dès lors il m'a pris en amitié et je le lui rends de tout mon cœur. Quand vient le mois d'avril, époque des transvasages, il met toujours de côté un petit tonneau qui m'est destiné et qu'il m'envoie par une occasion.

— En effet, votre patron vous traite en ami, ce vin est excellent, dit Paul en faisant claquer sa langue comme un coup de pistolet; encore une tasse, je vous prie.

— Je me souviendrai toujours des vendanges 1834; quel temps, quelle chaleur, quelle récolte! Tout était terminé en septembre. J'ai vu des gens désespérés qui cherchaient vainement des tonneaux pour loger leur moût; tous leurs vases étaient remplis, jusqu'aux cuves à lessive et aux seilles de la cuisine. Ils ne savaient que faire des biens que Dieu leur envoyait. Un soir que nos cuves étaient combles, les charretiers amenèrent tant de gerles, que, ne sachant où les mettre, mon patron, en colère, leur criait : « Fichez-moi ça au lac et laissez-moi en repos! » Mais, le lende-

main, je réussis à lui rendre sa belle humeur. Nous avions déjà porté sur nos épaules des centaines de gerles, et on commençait à perdre sa première vigueur; je marchais le premier sur un échafaudage élevé pour atteindre les grandes cuves. Tout à coup les madriers qui nous soutenaient s'écroulent avec un fracas épouvantable; mon compagnon est précipité comme un sapin sur l'ouvrier qui aidait à retourner la gerle, et ils vont tomber les deux au fond de la cave. Mais la planche sur laquelle j'étais restant intacte, je ne voulus pas faiblir, et, portant tout seul ma gerle sur mon dos, je parvins jusqu'à la cuve où je réussis à la vider sans en perdre une goutte. « Bravo! Jaques, criait le patron; tu es un crâne! Je voudrais que toute la commune eût vu ce tour.» C'est qu'il faut dire que j'y avais le coup. Oui, voilà des vendanges qu'on aime à se rappeler.

— Il paraît vraiment que vous êtes très fort, dit Paul émerveillé; voulez-vous bien me faire voir vos bras.

— Ils ne sont pas gros, dit Jacques avec modestie; je n'ai jamais été gras et je ne sais pas ce que vous y verrez. Otant sa blouse et relevant les manches de sa chemise, il découvrit une paire de bras velus, musculeux, énormes, où les tendons se dessinaient comme des cordes et terminés par des poings durs et secs comme des pavés. Les épaules, le torse, qui soutenaient tout cela avait des proportions extraordinaires; cette charpente était à la fois souple et ferme. Paul avait fait assez d'anatomie pour comprendre l'hercule qui posait avec simplicité devant lui.

— Tirons au doigt dit-il, pris d'une idée subite, nous prendrons un mouchoir, vous aurez le petit doigt et moi toute la main.

Ainsi fut fait; Paul but quelques gorgées à sa tasse, puis, se cramponnant de toutes ses forces, il attendit l'assaut de son adversaire. Celui-ci, prenant le mouchoir avec son doigt amena Paul comme il eût fait d'un enfant.

— Vous ai-je surpris? disait Jacques, recommençons. Je crois que vous n'y avez pas le coup.

— Le second essai fut encore plus malheureux pour Paul; voulant s'accrocher à la charpente de la hutte pour se maintenir en place, il ne réussit qu'à en renverser une partie qui tomba en soulevant un tourbillon de poussière.

— Il me semble que nous démolissons la maison, dit Jacques en riant. Laissons-la debout jusqu'à demain, à cause de la pluie.

— Vous avez raison, dit Paul un peu humilié, je voyais le moment où nous la traînerions jusqu'à Noiraigue.

— Pour tirer au doigt sérieusement, il faut aller se crocher avec le fruitier de la Grand-Vy; voilà un gaillard. De temps à autre, le dimanche, je monte le rocher et je vais faire visite par là haut. On boit une bouteille, et puis on lutte tout l'après-midi. Quand il m'empoigne et que je sens craquer tous les os de ma charpente et se tendre tous les muscles de mon corps comme s'ils allaient éclater, j'éprouve un bonheur inexprimable; je pousserais des cris de joie, mais c'est à peine si j'ai assez

de souffle pour respirer. Nous nous tenons un quart d'heure, faisant des efforts furieux pour se renverser quelquefois sans y parvenir; quand nous tombons, il nous semble que la terre tremble et que nos articulations et nos côtes sont brisées. Voilà la vraie lutte et le véritable plaisir, sans compter que c'est très salutaire. Je ne suis jamais si souple qu'après ces exercices, et la nuit je dors comme un blaireau.

— Voilà un remède qui n'est pas à la portée de chacun.

— Au contraire, Seppi est toujours prêt à lutter, quand il a le temps.

— Je veux dire que le premier venu serait assommé par ce taureau.

— Ah ! ma foi, il serait culbuté un peu durement, c'est certain, mais la lutte est un jeu d'hommes et non de demoiselles.

En ce moment, des rumeurs, semblables à des cris de détresse, remplirent le Creux-du-Van ; le silence de la nuit et l'énormité des échos donnaient à ces sons un éclat effrayant. Paul tressaillit et le charbonnier frappait du pied : « Encore ces monstres, dit-il, en colère, faudra que j'en extermine quelques-uns. Venez avec moi.

La pluie avait cessé ; la lune brillait paisiblement entre les nuages, et sa lumière argentée donnait aux rochers un aspect fantastique ; le vent de la nuit passait dans les branches des sapins avec un faible bruissement ; les hibous poussaient leur plainte monotone, et des oiseaux au vol silencieux traversaient le ciel. Les hurlements se rapprochaient de plus en plus ; soudain une ombre légère, franchissant les buissons, traversa la clairière en quelques bonds; un instant après trois ou quatre chiens courants, les oreilles pendantes, le nez à terre, passaient comme le vent en poussant des cris sinistres. Prompt comme l'éclair, Jacques allongea un coup de pied à l'un des chiens qui alla s'étendre derrière une pile de bois, et en saisissant un autre par le cou, il le souleva d'une main pendant que de l'autre il lui administrait une correction sévère ; puis poussant un cri terrible dans l'oreille de la bête effarée, il le lança sur le sentier de Noiraigue, que le chien enfila immédiatement en serrant la queue.

— Qu'est-ce donc ? demandait Paul.

— Ce sont ces maudits chiens du Champ-du-Moulin qui chassent pour leur compte un pauvre chevreuil. Ne l'avez-vous pas vu ? Il y a ici un couple de ces jolis animaux ; ils me connaissent et je les aime ; personne ne les a vus que moi. Eh bien, ces misérables chiens les ont trouvés, et pour sauver leur petit, trop faible pour courir, le mâle se fait chasser pendant des nuits entières. N'est-on pas indigné de voir de pareilles abominations.

Cette fois, Jacques Pelet était hors de lui, sa colère ne faisait que s'accroître, ainsi qu'on le remarque chez les hommes d'un tempérament très robuste, chez qui les nerfs ne dominent pas. S'il eût tenu dans ses mains les deux chiens qui avaient échappé à son attaque soudaine, ils les auraient infailliblement écrasés.

Le reste de la nuit s'écoula tranquillement. Paul s'était couché sur la paille du

charbonnier et s'était enveloppé de la couverture de laine bien qu'elle ne fut pas de la dernière blancheur; les fatigues et les événements de la journée, peut-être aussi l'influence du vin de Cortaillod, l'eurent bientôt plongé dans un profond sommeil. Jacques, affublé d'une sorte de caban fait de peau de chèvre dont le poil était tourné en dehors, passa la nuit près de son four, surveillant la combustion de son charbon et ruminant les vengeances qu'il comptait tirer de ses ennemis irréconciliables, les chiens du Champ-du-Moulin. Quand l'aube blanchit les étages supérieurs des rochers de l'amphithéâtre et qu'on entendit les premiers chants de l'Accenteur des Alpes, il s'esquiva à grandes enjambées du côté de Noiraigue.

Paul ne s'éveilla qu'aux environs de sept heures; rien ne peut rendre sa surprise en se trouvant dans un tel lieu. Le charbonnier, debout devant le feu, semblait surveiller attentivement une préparation culinaire importante; un bruit et une odeur de grillade remplissait la hutte.

— Où suis-je, dit Paul, en portant des yeux hagards autour de lui.

— Chez un charbonnier, dans une cabane que vous avez failli démolir hier soir, dit Jacques d'un air joyeux. Levez-vous, monsieur le savant, et venez voir ce que peut faire un pauvre diable pendant que vous dormez. Le déjeuner est bientôt prêt.

Paul courut au foyer et aperçut une demi-douzaine de truites qui attendaient leur tour de passer dans la poêle à frire.

— Où avez-vous acheté ces jolis poissons?

— Voilà bien les habitants des villes,.... où avez-vous acheté?.... au bazar du Creux-de-Van, peut-être. Ne comprenez-vous pas que j'ai des jambes, moi, et des bras, et de cela aussi, dit-il en appuyant son doigt sur son front, et je m'en sers, parbleu!

— C'est donc vous?

— Faut bien que ce soit moi; mes laquais sont encore dans l'œuf. Excusez, je n'ai pas eu le temps de chercher de l'eau à la Fontaine-Froide, voulez-vous prendre la cruche que voilà et la remplir?

— Volontiers, dit Paul. Et il courut frais et dispos vers la source. En parcourant le pied des escarpements, il eut la joie de trouver plusieurs plantes rares qu'il désirait depuis longtemps, entres autres le fameux *Centranthus angustifolius*, *l'Anthyllis montana*, pour laquelle il faillit se rompre le cou. C'est en chantant qu'il revint à la hutte. L'air était frais, le ciel pur, tout lui paraissait radieux au ciel et sur la terre; il aspirait la vie à pleine poitrine et savourait avec délice le bien-être qui émane de la vie de la nature, lorsqu'on le comprend et qu'on l'aime en comprenant et en aimant son auteur.

Je laisse à penser quel déjeuner firent nos deux ermites devant la hutte, en plein air, et quel bel appétit ils développèrent. Le poisson fut déclaré exquis, le vin de Cortaillod délicieux, et, pour couronner ce festin mémorable, l'hôte voulut y ajouter une tasse de café à la crême.

— Du café à la crême ! s'écriait Paul en extase.

— De chez Robert, au bord du Creux, dit Jacques avec orgueil.

— Rochers sauvages, dit Paul en se levant et en ôtant son chapeau, et vous oiseaux rapaces cachés dans vos retraites inaccessibles, coqs de bruyère farouches et vous timides écureuils, soyez témoins du toast que je porte à mon hôte Jacques Pelet, qui m'a donné l'hospitalité dans sa hutte du Creux-du-Van, et m'a initié à la vie de la nature. Soyez témoins de ma reconnaissance et rappelez-lui que son souvenir restera gravé au plus profond de mon cœur.

Les deux convives s'embrassèrent, et au moment de se séparer, Jacques Pelet, remettant dans la main de Paul un paquet d'écus de Brabant, lui dit à voix basse : « Vous savez pour qui ; l'adresse et dans le paquet, ne me nommez pas ; mais, voyez-vous, il faut soulager cette pauvre infortunée qui porte la peine de son obéissance. » Puis à haute voix : « Maintenant, mon ami, bon voyage ! Soyez toujours un brave garçon, mais sacrebleu ! fortifiez vos bras pour qu'on puisse tirer au doigt honnêtement l'année prochaine. Etudiez la pêche à la ligne et les diverses mouches dont je vous enverrai des échantillons, et puis, cria-t-il de loin, si vous voyez les chiens du Champ-du-Moulin, flanquez-leur un solide coup de pied de ma part. »

Paul prit le sentier de Noiraigue, et, se retournant à plusieurs reprises pour faire des signaux d'adieu, il disparut dans l'épaisseur des bois.

L[s] Favre.



HISTOIRE MILITAIRE DES NEUCHATELOIS

(Suite.)

Sous le règne de Rodolphe III, nous voyons aussi Rodolphe de Habsbourg en querelle avec Neuchâtel et épouser les intérêts de l'évêque de Bâle.

C'est à cette occasion que, pour la première fois, le château de Thielle fut appelé à rendre les services qui avaient motivé sa construction en 1261. Il était occupé par une garnison surveillant la frontière et toujours en éveil, à cause des difficultés avec Habsbourg. Le baron Henri de Neuchâtel en avait le commandement. En 1269, le puissant comte de Habsbourg tombe à l'improviste sur Thielle, mais il est repoussé, et, ne pouvant pénétrer dans le comté en forçant ce passage, il descend la rivière, arrive à Saint-Jean, veut prendre Neureux d'assaut, mais essuie un nouvel échec. Il se dirige enfin sur Neuchâtel où ses efforts échouèrent également, et il se retire dans la nuit du 11 au 12 avril en incendiant les villages sur sa route. A ces représailles, il put ajouter la joie d'apprendre la mort du baron de Thielle, qui ne survécut pas aux blessures reçues en défendant son château.

L'assaut que Habsbourg donna à Neuchâtel fut surtout dirigé contre la tour des Chavannes, dont la garnison repoussa vaillamment l'attaque. Il serait à désirer que les exigences de l'édilité pussent se concilier avec celles des amis de notre histoire et de ses monuments, et que ce vénérable témoin d'un fait glorieux pût être conservé.

LE COMTE ROLLIN.

Jusqu'au règne de Raoul ou Rollin, il ne se passe rien qui intéresse le militaire, si ce n'est quelques campagnes contre l'évêque de Bâle et une contre Pierre de Savoie; puis des franchises accordées à Neureux, semblables à celles octroyées à Neuchâtel. Cerlier obtint aussi sa part de libertés; les dispositions suivantes y étaient contenues : Un bourgeois qui veut aider son ami en guerre sans le consentement de la ville perd sa bourgeoisie, doit quitter la ville et n'y peut rentrer qu'à la paix. Les bourgeois, s'ils marchent en guerre, ne doivent pas être conduits à une distance qui leur rende impossible le retour dans leurs foyers le même soir (1261).

On peut se figurer assez exactement quel était l'état militaire du comté au 13e siècle

et de quelle manière la guerre s'y faisait. Des châteaux fortifiés avec leurs hauts murs flanqués de tours gardaient les frontières, surveillaient les routes. Au sommet des tours des cloches et les hommes de guet sonnant l'alarme, la bancloque (de *bau* et *cloche* ou de *bannglocke*), à la première apparition d'une troupe ennemie. Le castellan, ses hommes d'armes et les bourgeois dont les habitations s'abritaient sous la protection du château, accouraient à ce signal. De déclarations de guerre en forme point; il suffisait d'être en difficulté avec un voisin pour que, à chaque instant, on pût s'attendre à voir apparaître au loin ses bannières. Toujours donc il fallait être sur le qui vive et cet état nécessitait des mesures de prudence permanentes, aussi les villes étaient-elles construites en vue de la défense, composées de maisons contiguës dont le côté extérieur servait de mur d'enceinte; dans l'origine, une seule rue formait la ville et à chacune de ses extrémités des tours et de solides portes en fermaient l'entrée. C'est ainsi qu'il en était à Boudry, à Valangin et au Landeron. Les maisons étaient plus ou moins fortifiées; généralement elles avaient plusieurs étages et une seule pièce par étage. Celle du rez-de-chaussée servait de chambre à manger; le premier étage, assez élevé au-dessus du sol, était le lieu d'habitation ordinaire de la famille. Souvent une tour, carrée d'habitude, flanquait la maison et augmentait sa force défensive; une plate-forme la couronnait et servait d'observatoire.

S'agit-il de repousser un assaut, chacun prend les armes, les portes se ferment; des émissaires vont demander du secours aux villes voisines et amies. Les hommes d'armes se rendent au château, gardent les portes, garnissent les murailles. Les flèches et les pierres, l'eau bouillante, pleuvent sur les assaillants qui cherchent à dresser des échelles d'escalade ou à faire brèche au moyen de béliers. Aux projectiles des assiégés, ils ripostent par des pierres et des flèches lancées à la main ou au moyen de machines à contre-poids, car les catapultes et les balistes des Romains, machines névro-balistiques, n'étaient plus en usage au moyen-âge. Les femmes ont aussi leurs fonctions guerrières; elles font chauffer dans des pots de fer des matières résineuses et ces pots à feu jetés par-dessus les murs s'en vont brûler hommes et engins de guerre.

Nos comtes voulaient-ils, au contraire, entreprendre une expédition, nous avons dit que le plus souvent c'était à de petites distances, puisque les franchises de certaines de leurs villes permettaient aux bourgeois de rentrer le soir dans leurs demeures. Le banneret, au premier appel, arrivait au lieu de réunion avec la bannière de la ville ou du prince; autour de lui venaient se grouper les chevaliers cuirassés, escortés de leurs hommes de pied et formant une lance ou une compagnie dont ils étaient les chefs ou capitaines. (La lance était de cinq hommes d'armes, la compagnie d'hommes d'armes de cinquante ou cent lances). Les communes fournissaient des vivres et en particulier un tonneau de vin; la troupe organisée, elle se mettait en marche.

Revenons à notre comte Rollin, sous le règne duquel ont lieu des faits d'armes d'une certaine importance :

I. — Premières alliances avec les Suisses.

Malgré nos relations de nos comtes avec les Suisses, aucune alliance n'avait encore été signée entre eux; Rollin conclut la première en 1290 avec Fribourg; en 1307, l'année du Grutli, il devient bourgeois de Berne et un engagement est contracté pour une durée de dix ans, par lequel les nouveaux alliés se promettent de s'aider et de se défendre mutuellement envers et contre tous. En 1324, alliance avec Soleure, conclue à titre perpétuel, c'est-à-dire, sur les mêmes bases que l'alliance des cantons forestiers en 1307.

II. — Bataillère Coffrane. Destruction de la Bonneville et d'Hocquincourt.

Ce règne est rempli par les guerres civiles entre Neuchâtel et Valangin. Ce dernier se ligue avec l'évêque de Bâle, toujours désireux de mettre le pied au Val-de-Ruz, il lui remet la forteresse de la Bonneville près d'Engollon et appelle dans le pays les troupes épiscopales. Rollin marche contre eux, et, le dernier février 1295, il leur livre dans les champs de Coffrane un combat dans lequel les deux Valangin sont battus et faits prisonniers.

Les seigneurs vassaux et les bourgeois avaient tous demandé de marcher; ils courent aux armes sous leurs bannières, auxquelles vient se joindre celle de Neureux; les seigneurs féotiers accourent avec leurs gens d'armes. Henri, seigneur de Colombier, et Amédée, du Vaux-Travers, tous deux chevaliers, sont mis à la tête des troupes. Ils rencontrent les gens de Valangin avec plusieurs milliers d'hommes de l'évêque de Bâle, conduits par lui-même. Après sa défaite, celui-ci se sauve presque seul. En signe de rachat de leurs propres têtes, les seigneurs de Valangin sont condamnés à donner à Rollin deux lourdes têtes d'argent massif; ces trophées, ainsi que deux drapeaux, furent déposés dans la collégiale où elles demeurèrent jusqu'à la Réforme.

Noircies par le temps, elles furent volées par un bourgeois qui les fit passer pour des têtes de saints.

Boudevilliers fut perdu pour Valangin, et, moyennant une somme de 1000 livres, les seigneurs furent remis en possession de leurs biens.

En 1296, nouvelle guerre contre l'évêque de Lausanne d'un côté et de l'autre Louis de Savoie, Berne, Fribourg et Neuchâtel.

Peu après, Rollin va assiéger la Bonneville, où bon nombre d'hommes d'armes de Bâle avaient de nouveau été jetés. Entré par Fenin, notre comte, accompagné des braves chevaliers Henri de Colombier, Othon de Grandson, Renaud de Cormondrèche et Amédée du Vaux-Travers, éprouve une vive résistance; les premiers as-



sauts sont repoussés; enfin, il réussit, brûle et rase la ville dont les habitants se sauvent et vont fonder la Neuveville.

Sans perdre de temps, Rollin court assiéger Valangin, dans lequel sont enfermés, avec leurs hommes royés, les deux incorrigibles seigneurs. Réduits à leurs propres forces, ceux-ci renoncent à se défendre et demandent la paix.

A la biffurcation de deux routes à Villiers, s'élevait le château d'Hocquincourt, gardant l'entrée du Val-de-Ruz. Il avait son châtelain et sa petite garnison; destinés d'abord à protéger et escorter les voyageurs, ils devinrent bientôt des bandits. En 1309, Rollin, accompagné de la jeunesse de Neuchâtel, s'empare de ce repaire et le fait raser à la demande des habitants du voisinage. Un motif plus réel du sort subi par ce château fut probablement la crainte de le voir tomber entre les mains de l'évêque de Bâle, auquel Jean de Valangin projetait de le vendre, et qui en eût fait un fort menaçant Neuchâtel.

Forcé de renoncer à se renforcer de ce côté, l'évêque fortifie la Neuveville et bâtit le Schlossberg, ce que voyant, Rollin construit à son tour le Landeron, dans un lieu pouvant facilement être submergé et il appelle pour l'habiter les gens de Neureux. Ceux-ci, très exposés dans leur bourg à moitié brûlé en 1316, s'empressent d'obtempérer à l'offre de leur prince.

Il est curieux de voir déjà à cette époque Neuchâtel se joindre aux Suisses contre l'Autriche. Rollin apprend qu'Othon de Neuchâtel, seigneur de Strasberg, prend parti pour l'empereur Léopold contre les confédérés (1315). Il lui dépêche Henri de Colombier pour le dissuader de prendre part à la guerre. Othon n'en tient compte, entre dans l'Unterwald avec 3,000 hommes, et se fait battre en même temps que Léopold perdait de son côté la bataille de Morgarten.

III. — Siéges de Neureux et de Bienne.

Neureux cependant n'avait pas été abandonné complètement. Girard, évêque de âle, se ligue avec le comte de Kibourg pour détruire cette place. Rollin l'apprend, ous les bourgeois, jeunes et vieux, demandent à marcher avec lui et se rangent ous le commandement du ministral Amé de la Favarge; les vassaux accourent avec randes bandes des leurs. La petite armée arrive devant Neureux au moment où ennemi donnait un rude assaut par escalade; déjà maître d'une tour, il allait se ner dans la ville, malgré la courageuse défense de ceux de Neureux et des gens 'armes qui s'y trouvaient. Rollin attaque l'assaillant et le bat; il s'empare de ceux ui se sont logés dans la tour et les passe au fil de l'épée. De même qu'après la prise e la Bonneville il avait sans perdre de temps porté ses armes contre Valangin, il uitte Neureux et va assiéger Bienne, transportant ainsi le théâtre de la guerre sur s terres de l'évêque. Les mêmes échelles dont les ennemis s'étaient servis pour calader les murs de Neureux sont dressées contre ceux de Bienne; mais les unes

sont trop courtes et les autres trop faibles; sur la première qui est appliquée s'élancent le ministral Amé de la Favarge et les siens; trop chargée, elle se brise alors que le brave ministral touchait au plus haut échelon; il tombe et se rompt le col ainsi que beaucoup d'autres. Pierre de Cléron, chevalier, gagne cependant les créneaux et se jette dans la ville, suivi d'un bon nombre d'hommes et y fait merveille; mais n'étant soutenus, ils sont tous tués. Voyant son coup manqué, Rollin fait sonner la retraite et va assiéger Delémont. L'évêque demande alors la paix et l'obtient. Cette énergie, cette promptitude dans la décision et l'exécution permettent de supposer chez Rollin d'excellentes qualités comme homme de guerre.

Neureux cependant avait brûlé pendant l'attaque, mais du moins le Landeron était sauvé; Rollin s'empresse d'en terminer les défenses. En 1318, le traité conclu avec Berne allait échoir; cette ville consent à le renouveler, à condition que le Landeron n'ait ni tours ni fossés du côté de Berne. Notre comte n'accepte pas cette clause, objectant qu'il fortifie non contre son alliée, mais contre l'évêque. De là du froid entre les deux voisins. Prévoyant des difficultés, Rollin s'empressa de fortifier mieux encore sa nouvelle ville et il eut raison, car Girard, de Bâle, profitant des circonstances, engagent les Bernois à faire, de concert avec lui, une expédition contre le comté.

IV. — Siéges du Landeron.

Inquiet de la froideur des Bernois et des intrigues de l'évêque, le comte Rollin se prépare aux événements; nous l'avons vu augmenter la force défensive du Landeron, qui se trouva formé d'une grande et unique rue, fermée à chacune de ses extrémités par des portes et entourée de hautes murailles; il y jette son fils Louis, tout jeune qu'il est, avec Ottenin de Cormondrèche, Simon de Courtelary et Conraud du Vaux-Travers dit du Terraux, tous braves chevaliers de bon conseil, et bon nombre de gendarmes d'élite, parmi lesquels la plupart des jeunes gens de la ville de Neuchâtel, qui tous avaient demandé de suivre leur jeune seigneur. En outre, Rollin renouvelle pour douze ans son alliance avec Soleure.

Ces précautions n'étaient point superflues.

Tôt après apparaissent les Bernois du côté de Saint-Jean, tandis que le prélat et le comte de Kibourg s'avancent vers Neureux et s'y logent, les habitants s'étant réfugiés au Landeron. A cette nouvelle, Rollin monte à cheval avec son monde et les seigneurs accourent se joindre à lui suivis de leurs hommes d'armes, notamment Jean de Neuchâtel-Arberg, seigneur de Valangin, à la tête d'une nombreuse bannière. La bannière de Neuchâtel veut marcher aussi, mais le comte s'y refuse, disant que les fils étant déjà partis, les pères doivent demeurer pour garder la ville.

Il marche sur Neureux pendant la nuit, et, à l'aube, fond sur le camp de l'évêque et y jette la confusion et la déroute. Henri de Colombier poursuit les fuyards

et complète la victoire. A cette vue, les Bernois délogent de devant le Landeron, et, poursuivis par le jeune comte Louis, qui les atteint près de Chules, ils sont défaits à leur tour.

Soleure, la fidèle alliée, arrive, mais tout est déjà fini, tant l'attaque a été prompte et l'action décisive (1325).

Les Bernois, irrités de leur insuccès, reviennent pendant l'hiver attaquer le Landeron; dans cette saison de l'année, le terrain marécageux qui entoure la ville étant solidifié par le froid devait leur en faciliter l'accès. C'est de nouveau le jeune comte Louis qui résiste à la première attaque et tient l'ennemi en échec jusqu'à l'arrivée de son père; mais celui-ci ne parvient pas à rencontrer les Bernois, qui se sont enfuis pendant la nuit à la nouvelle de son approche.

Ce fut à cette attaque que les Bernois avaient amené la machine appelée le chat, dont ils se promettaient un grand succès. Voici ce qu'en dit le chroniqueur bernois Justinger.

« Dans l'hiver de la même année où l'on avait marché contre le Landeron sans succès, ce qui avait affligé ceux de Berne, ils pensèrent à renouveler leur expédition; ils appelèrent leur ingénieur (Werkmeistre) et lui ordonnèrent de faire une grande machine, soit un chat; et le chat fut fait près de l'Aar, à Leubrünnen, où sont les jardins. Et lorsque cela fut terminé, ceux de Berne marchèrent pour la seconde fois contre ceux du Landeron avec le chat. Et lorsqu'on investit la ville, alors on fit entrer un certain nombre d'hommes dans le chat. Mais ceux de la ville avaient fait de longues perches munies de grands crochets de fer, et avec ces engins ils démantelèrent le chat. Ce que voyant, ceux qui étaient dans la machine durent se retirer et ils ne purent rien faire. Un banneret de Berne fut fait prisonnier, il se nommait Regenhut et il fut tué dans sa prison. Puis les Bernois durent se retirer sans avoir aucunement réussi. »

Walter Senno, de Münzingen, commandant bernois, accusé de l'insuccès de cette expédition et de la capture de Regenhut fut décapité.

Ces deux assauts infructueux avaient rendu les Bernois furieux; ils veulent prendre leur revanche, appellent à leur aide le Hasli, les Waldstätten, l'évêque de Bâle et le comte de Kyburg. Mais celui-ci refuse de se joindre à eux, ne voulant marcher avec les confédérés des cantons forestiers qui l'avaient tant fait souffrir à Morgarten. Ce refus fait manquer le projet et force Berne à renoncer à ses desseins sur le Landeron, à conclure la paix par l'intermédiaire de Bienne et de Soleure, et enfin à payer les frais de la guerre.

(La suite à une autre livraison). Ed. PERROCHET.



REVUE CANTONALE DES CADETS A NEUCHATEL

LE 26 JUIN 1865.

Le peuple en armes (das Volk in Waffen) n'est plus un mot, un rêve chimérique, c'est une réalité bien affermie, bien ancrée dans nos mœurs démocratiques ; aussi l'éducation militaire est-elle aujourd'hui un complément nécessaire des études. C'est cette idée qui a créé partout en Suisse les corps de cadets, belle et sage institution digne d'un peuple libre, qui apprend de bonne heure à l'enfant qu'il appartient à la patrie et que c'est à elle qu'il doit vouer ses forces et son intelligence.

Comme toute chose humaine, comme tout progrès surtout, l'institution des corps de cadets n'est pas née subitement. C'est à la Suisse, disons-le tout d'abord, que revient l'honneur de leur création. Nous les voyons apparaître dès le XVIme siècle ; en 1588, au moment où les villes de Berne, Strasbourg et Zurich venaient de conclure un traité d'alliance, les ambassadeurs bernois et strasbourgeois furent reçus à Zurich par un corps de près de cinq cents jeunes miliciens armés de mousquets qui manœuvrèrent en leur présence et égayèrent les fêtes données à cette occasion.

Quelque temps avant, il est vrai, en 1544, lors de l'entrée triomphale de Charle- Quint à Bologne, nous voyons le marquis d'Ascoli et ses deux jeunes fils, l'un encore enfant, cuirassés, la lance au poing, montés sur d'énormes chevaux de guerre, marcher à la suite de l'empereur (voir l'œuvre de Nicolas Hoghenberg) ; mais ceci n nous prouve pas que d'autres jeunes gens fussent réunis en troupes militaires nous ne devons considérer ce fait que comme un caprice de grand seigneur ; nou voyons du reste plus tard au XVIIme siècle et surtout au XVIIIme les enfants des prin ces et des rois revêtir la cuirasse et l'uniforme de régiment des armées, souve même les insignes de grades très élevés. Ces faits ne prouvent donc en rien que l Suisse n'ait pas eu l'initiative de cette institution. Plusieurs villes imitèrent l'exe ple de Zurich, et au XVIIme siècle, en 1657, lors de l'arrivée de Henri II de Longue ville à Neuchâtel, « une compagnie de cadets de douze ans et au-dessous, dit Boyve, manœuvra sur la terrasse du château et fit des décharges très bien. Ils étaie commandés par Jean-Jacques Legoux, maître-bourgeois et major de la ville. Ils re vinrent manœuvrer les jours suivants. »

En 1700 les élèves de l'école de Winterthour firent une promenade militaire à Zurich, où ils furent reçus par leurs frères d'armes les élèves de l'académie. En 1788, la Société militaire suisse, réunie à Aarau, décida que les exercices militaires feraient partie de l'éducation de la jeunesse. L'année suivante, le corps des cadets d'Aarau était formé, de généreux citoyens avaient fait les frais du matériel d'armement et d'équipement et exerçaient eux-mêmes ces jeunes recrues. En 1791 on leur donne un drapeau et les conseils décident que cette nouvelle institution, soumise à une discipline règlementaire, serait placée sous la surveillance de la commission d'éducation.[1]

La même année, l'Orphelinat de Berne (Knabenwaisenhaus) fut organisé en corps de cadets sur la proposition du professeur Ith. Il comptait quarante enfants. C'est avec celui d'Aarau le plus ancien de la Suisse comme aussi le plus honorable, car il est le seul qui soit entré en ligne de bataille et ait combattu pour l'indépendance de la patrie. En 1798, lors des dernières et héroïques luttes qui précédèrent la chute de Berne, le corps des Orphelins dut prendre position avec les restes des milices bernoises, épuisées et désorganisées; ces jeunes enfants défendirent courageusement leur poste, tirant avec précision jusqu'à leur dernière cartouche; ils avaient été placés contre un détachement qui s'avançait sur les hauteurs de l'Altenberg. Après la prise de Berne, le corps des Orphelins subit le décret du désarmement général, mais ils ne l'accepta pas en vaincu; il envoie une députation des siens au général Schauenbourg pour demander que leurs fusils leur soient rendus; le général, étonné sans doute de voir ces soldats de douze ans auxquels il a eu à faire et admirant ce courage malheureux, leur fit remettre leurs armes.

Sous la République helvétique, notre patrie commençant à renaître de ses désastres, sentit le besoin de reconstituer son armée et d'exercer de bonne heure la jeunesse au maniement des armes; les corps de cadets se multiplièrent, on leur donna le même uniforme que celui des milices, on forma des compagnies d'armes spéciales: artillerie, grenadiers, voltigeurs, fusiliers.

En 1804, les cadets d'Aarau firent une marche armée sur Brougg, et cette ville organisa aussi son collége militairement. Lenzbourg et Zofingue imitèrent son exemple. Depuis lors le zèle est allé en augmentant, et nous serions sans doute étonnés du chiffre total de cette jeune armée, qui, s'il le fallait, suivrait l'exemple de ses prédécesseurs, les élèves de l'Orphelinat de Berne, et pourrait au besoin appuyer l'armée fédérale.

Plus les résultats furent satisfaisants, plus on élargit le cercle des études militaires qui ne se bornèrent plus à la marche et au simple exercice du fusil. Aarau eut encore l'initiative du mouvement; cette ville convoqua dans ses murs en 1854

[1] La *Revue militaire suisse* donne la date de 1803 à la formation du corps de cadets d'Aarau, tandis que la *Solothurner Zeitung* lui assigne celle de 1789.

les cadets de Baden, Brougg, Lenzbourg et Zofingue, qui manœuvrèrent par bataillons et par brigades.

A l'exemple d'Aarau, Zurich convoqua en 1856 ceux de la Suisse orientale, au nombre de trois mille, qui, sous le commandement du colonel Ziegler, simulèrent la bataille de Zurich.

C'est pour marcher dans cette voie, tracée par nos confédérés de la Suisse allemande, comme aussi pour donner à la jeunesse du canton l'occasion de se voir et de se connaître, que les commissions scolaires décidèrent pour le 26 juin la réunion des corps de cadets du Locle et de la Chaux-de-Fonds avec leurs frères d'armes à Neuchâtel.

Comme nous l'avons dit en commençant, la ville de Neuchâtel eut une jeunesse armée en 1657, depuis cette époque nous n'en trouvons plus de vestige jusqu'à ces derniers temps. Cependant, nous avons entendu parler d'un corps de cadets qui aurait existé à la fin de la domination française de Berthier, mais nous n'avons rien trouvé de positif à cet égard. Les documents imprimés ou manuscrits relatifs à cette époque sont si rares que nous en appelons encore aux souvenirs vivants et que nous accueillerons avec reconnaissance les communications qui pourraient nous être faites sur ce sujet.

Vers 1839, le pensionnat de M. Barrelet au faubourg, un des plus nombreux de la ville, dont les élèves suivaient les classes du gymnase, s'organisa volontairement en collége militaire avec tenue uniforme (tunique en drap foncé avec deux rangs de boutons dorés; passe-poil rouge dessinant les parements, pantalons gris et passe-poil rouge; casquette-képi de drap vert, passe-poil rouge; galons dorés pour les sous-officiers, en laine jaune pour les caporaux; étoiles au collet pour les officiers et écharpe). Mais les mutations annuelles du pensionnat amenèrent la dissolution du corps vers 1844.

Dans les derniers jours de 1847, le gouvernement, à la suite des évènements du Sonderbund, avait organisé une garde urbaine composée de bourgeois. Les étudiants de l'Académie et des auditoires formèrent une section d'artillerie avec deux pièces de canon, sous le commandement du capitaine Gustave de Roulet. Ce corps se trouva naturellement dissous au 1er mars 1848.

En 1851, le conseil administratif de la bourgeoisie de Neuchâtel, sous la présidence de M. E. Perrochet-Irlet, décréta la formation d'un corps de cadets pris parmi les élèves du gymnase. L'admission au corps était facultative. Le 26 juin 1851, le conseil général de la bourgeoisie accorda un crédit de cent louis pour son armement et son équipement. Au mois de décembre 1851, le conseil administratif nomma M. le major fédéral Philippin chef du corps, et M. Emile Jacot instructeur, en février 1852. Les règlements pour l'admission, la discipline et l'uniforme datent du 20 janvier 1852.

Uniforme: tunique en drap vert-foncé; passe-poil rouge dessinant les parements;

un rang de sept boutons dorés; col droit; casquette-képi de drap vert avec un seul passe-poil rouge; jugulaire en cuir verni retenue par deux boutons; galons de laine jaune pour les caporaux, dorés pour les sous-officiers, en plus, un couteau de chasse.

L'admission au corps étant facultative, cette mesure trop conciliante fut une des causes de son peu de durée. Les jeunes gens des ordres français et les élèves de la maison des Orphelins furent les plus zélés. Aux promotions de 1853, un drapeau leur fut offert par les dames républicaines. C'est ce drapeau qui a été rendu au corps actuel le 24 juin de cette année.

Toute innovation, si bonne qu'elle soit, est lente à prendre pied sur le sol neuchâtelois. L'idée de la jeunesse en armes ne fut pas comprise ou pas appuyée. La discipline fut négligée; l'instruction fut remise à la gendarmerie; il en résulta de graves inconvénients et le corps des cadets de Neuchâtel, dont le chiffre ne dépassa jamais 70 jeunes gens, tomba peu à peu en désuétude; il s'éteignit en 1854, avant même que l'on ait eu le temps d'y nommer des sous-officiers et des officiers. Un seul sous-officier venu du collége de la Chaux-de-Fonds eut l'honneur d'être sa première et sa seule autorité. Si peu de temps qu'il ait duré, et quoique mort de langueur, il n'en a pas moins contribué à propager l'idée de la nécessité des exercices militaires pour la jeunesse, et notre population se trouva ainsi toute disposée à accueillir une nouvelle tentative de ce genre due à l'initiative intelligente de M. le colonel de Mandrot.

Le corps actuel des cadets de Neuchâtel a été créé en décembre 1863, il est sous la surveillance de la commission d'éducation municipale. Les élèves de l'école industrielle sont astreints au service. Les élèves du collége latin peuvent faire partie du corps. Le zèle de M. le colonel de Mandrot a été secondé par l'assistance de MM. Sacc et Jean de Montmollin, capitaines d'état-major fédéral; Ph. Suchard et E. Bachelin, officiers de carabiniers; Breuillot, instructeur des trompettes; Brossin, instructeur tambour, et tout nous porte à croire que cette institution est décidément établie à jamais à Neuchâtel.

On lit dans les registres de la commune du Locle, tome XV, page 285 :

« Du 20 août 1747: accordé à Abram Humbert-Droz, sergent de milice, deux écus blancs pour avoir instruit pendant plusieurs semaines une compagnie de jeunes garçons à faire l'exercice, et qui ont été passés en revue par monseigneur le Gouverneur et monsieur le lieutenant-colonel Chevalier, mardi dernier, en même temps que toutes les troupes. »

Ainsi donc le Locle au milieu du XVIIIme siècle enseignait le maniement des armes à sa jeunesse et la faisait manœuvrer avec les milices. L'histoire est décidément une des plus surprenantes choses de ce monde; il semble en pénétrant dans ses in timités que nos découvertes modernes ne sont que celles du passé, que nous n'in-

ventons rien, mais que nous nous souvenons, qu'il n'y a en ce monde que des choses oubliées que l'on prend et qu'on laisse tour à tour. L'idée de faire entrer nos cadets en ligne de bataille à côté de l'armée fédérale paraîtrait sans doute une innovation bien grande. Le Locle la réalisait en 1747 !

En juin 1850, un corps de cadets fut établi au Locle. Le comité administratif se composait de MM. Henri-Louis Matile, Auguste Huguenin, Ulysse Landry, Napoléon Guinand, Jules Jeanneret-Grosjean, Frédéric Breting. Les officiers instructeurs étaient MM. Henri Dubois-Calame, Louis Sudheimer, Louis Jaccard. Mais comme à Neuchâtel, son règlement portait en lui un germe de mort ; l'admission au corps n'était pas obligatoire, il fut dissous en 1853, le chiffre total des cadets n'avait pas dépassé 68.

En 1863, la Société militaire prit l'initiative de le reconstituer, un comité d'organisation fut composé de MM. Numa Sandoz, Charles Steinhäuslein, Auguste Salquin, Louis-Edouard Favre, Henri Dubois-Calame. Ce comité remit ses pouvoirs à la commission d'éducation qui, cette fois, rendit les exercices obligatoires pour les deux premières classes primaires et pour l'école industrielle. Depuis lors, le corps est allé en prospérant, grâce aux soins et à la sollicitude de MM. les officiers instructeurs François Dubois, Fritz Montandon, feu Henri Dubois-Calame, William Huguenin, Alfred Guinand, Louis-Edouard Favre, Adolphe Dubois, Eugène Jaccard, Marc Brélaz, Fritz Giauque, Henri Guye, Leonz Graf, chef de musique, et Vital L'Eplattenier, instructeur des tambours.

Le chef du corps, M. le commandant Charles Steinhäuslein a apporté dans l'organisation et les exercices un zèle digne d'éloges.

C'est à M. le major Fritz Courvoisier que la Chaux-de-Fonds doit la formation de son corps de cadets créé en mai 1850 avec l'aide de MM. Numa Morel, chef militaire du corps, Jules Robert, Louis Colomb, commandant, Abram-Louis Brandt, Jules Grandjean. Les premières dépenses s'élevèrent à la somme de 4,728 francs, fournie en partie par des dons, des souscriptions, et un crédit voté par la commission d'éducation, les premiers officiers instructeurs furent MM. Fritz Klentschy, capitaine instructeur en chef, Jules Pictet, Jacques Fatton, César Perroset ; les armes avaient été achetées en Belgique.

En 1859, M. Ulysse Calame-Billon fut nommé président du comité et M. Florian Landry médecin du corps. En 1860, M. Jacques Fatton fut instructeur en chef. En 1862, M. F. Klentschy reprit ce poste. Cette année, le bataillon de landwehr n° 2 abandonna sa solde en faveur du corps des cadets.

En 1863, M. Eugène Junod eut la présidence de la commission avec M. Fritz Sandoz, capitaine, comme instructeur en chef.

Cette année enfin, ce corps a été instruit par MM. Joseph Krummenacker, président, Isaac Hass, instructeur en chef, Joseph Wanza, Fridolin Huber, Fritz Humbert

fils, Ami Mermod, Paul Vuille, Gaspard Brunner et Ferdinand Humbert-Droz, chef de la musique qu'il a formée en 1864. Le comité se compose de MM. Krummenacher, capitaine, Numa Morel, major, Ulysse Chatelain, capitaine, Eugène Junod et Isaac Haas, lieutenants d'infanterie.

M. le commandant Louis Colomb est inspecteur depuis plusieurs années. Le nombre des cadets de la Chaux-de-Fonds, infanterie et artillerie, s'élève à 170.

Malgré la sympathie et l'enthousiasme que nos concitoyens des Montagnes apportent aux entreprises généreuses et patriotiques, le corps des cadets de la Chaux-de-Fonds eut aussi sa crise à subir comme ceux de Neuchâtel et du Locle; il fut dissous, mais pendant quelque temps seulement, et pour se relever bientôt plus vivace et plus fort. La section d'artillerie seule, constituée en 1860, se maintint inébranlable sous la direction de M. Charles-Michel Jacky.

En 1861, la revue annuelle fut passée par M. le colonel Denzler. Les officiers reçoivent des brevets imprimés. Dans la section d'artillerie, le plus haut grade est celui de sergent-major.

Les deux pièces de canon de deux livres, lisses, à l'ordonnance fédérale, appartiennent à la Société des Armes-Réunies.

Les dépenses sont annuellement couvertes par une allocation de la commission d'éducation, des souscriptions, le contrôle, la Société des Armes-Réunies et les recettes de concerts donnés par la musique de cette société.

Les élèves de l'école industrielle sont astreints au service militaire; il est facultatif pour les classes primaires.

Les trois corps de cadets du canton sont soumis à des règlements d'organisation, de discipline et d'uniforme sanctionnés par le Conseil d'Etat; les officiers suivent, pour l'instruction, les règlements fédéraux actuellement en vigueur pour l'infanterie et l'artillerie.

La revue cantonale annuelle, décidée en principe, est une mesure heureuse qui resserrera les liens d'amitié des différentes parties du pays en donnant à la jeunesse l'occasion de se connaître, et qui assurera à tout jamais l'avenir de nos corps de cadets.

Le 26 juin, la ville de Neuchâtel s'éveillait aux sons de la diane; le soleil, sans lequel il n'y a pas de fête complète, se montrait radieux et chacun se réjouissait de voir arriver la jeunesse de nos concitoyens des montagnes. Les autorités cantonales, municipales, communales et scolaires, et plusieurs invités partaient à 8½ heures du collége des Terreaux musique en tête et suivis du corps des cadets pour se rendre à la gare où leurs amis du Locle et de la Chaux-de-Fonds arrivaient à 9 heures par un train spécial, qui laissa bientôt s'échapper de ses wagons une fourmilière de soldats reluisants, pimpants, soignés, souriants, rappelant plus les caresses et les soins maternels que la fatigue des marches et des camps. Les colonnes débarquées se placè-

rent à droite et à gauche de l'entrée de la gare ; les autorités scolaires et un nombreux état-major au centre. M. le professeur Prince souhaita alors la bienvenue à cette nombreuse jeunesse, aux instituteurs et aux amis qui l'accompagnaient ; il leur rappela dans une chaleureuse allocution que le développement des forces corporelles devait marcher de front avec celui de l'intelligence et que les mots travail et dévouement à la patrie étaient écrits sur le drapeau qui les réunissait en ce jour. Des bravos chaleureux répondirent à l'orateur qu'il avait touché la fibre vibrante dans tous les cœurs, la musique jeta au ciel ses notes joyeuses, les canons des jeunes artilleurs de la Chaux-de-Fonds annoncèrent au loin que la fête était commencée.

M. Jules Jeanneret, du Locle, ayant répondu au souhait de bienvenue, le cortége se forma, la musique la *Fanfare* de Neuchâtel ouvrant la marche, chaque corps ayant les tambours et sa musique en tête. Une collation était préparée à la promenade du Faubourg ; la troupe s'y rendit directement. Les sociétés d'étudiants et de gymnastes avaient voulu aussi prendre une part directe à cette réunion de la jeunesse, et leurs brillantes bannières donnaient au cortége ce caractère particulier aux seules fêtes de notre patrie. Les maisons étaient pavoisées ; une foule nombreuse et sympathique se pressait au passage de la colonne.

Les deux corps de musique de la Chaux-de-Fonds et du Locle égayèrent la collation par plusieurs morceaux habilement exécutés. La musique de la Chaux-de-Fonds, avec sa grosse caisse, son parasol chinois, ses cymbales et sa caisse roulante maniée par un jeune praticien d'une dextérité remarquable, eut le privilége de grouper partout sur son passage une foule étonnée de cette réapparition d'instruments inaccoutumés.

A 10½ heures, la colonne reformée passait par le Faubourg et arrivait au Mail. Là, sous la feuillée de ses beaux arbres séculaires, les trois corps de Neuchâtel, de la Chaux-de-Fonds et du Locle, rangés en ligne de bataille, ouvrirent leurs rangs, tambours et musiques sonnèrent *au champ*, et M. le colonel de Mandrot, suivi des chefs militaires et des autorités, passa en revue cette jeune armée, fière, calme, silencieuse comme une vieille troupe. Inutile de dire que pas un bouton ne manqua à l'appel, que pas une giberne dévernie, pas une déchirure ou un fusil rouillé ne se firent remarquer.

Les cadets de Neuchâtel plus âgés, plus grands et d'un uniforme plus sérieux, paraissaient être les vétérans de ces jeunes légionnaires, surtout auprès de certaine section de recrues du Locle non encore armés, soldats microscopiques qui firent naître bien des sourires et reçurent bien des baisers malgré l'uniforme et la dignité militaire.

L'artillerie, placée entre le stand et les cibles, se mit en batterie et fut aussi passée en revue. L'examen théorique et pratique fut satisfaisant, les canonniers répondirent exactement aux questions qui leur furent faites par M. le major fédéral Jules Grandjean.

Les trois compagnies se divisèrent et passèrent au maniement d'arme, à l'école de peloton et à l'école de compagnie commandée non plus par leurs instructeurs, mais par leurs officiers et sous-officiers; ces manœuvres furent souvent d'un ensemble remarquable, surtout pour certaines sections du Locle et de la Chaux-de-Fonds, composées de jeunes soldats dont on n'eût pas attendu pareille aptitude. Les commandements étaient donnés par certains officiers des compagnies montagnardes avec une intonation et une assurance qui ne laissera pas que d'être imitée. C'est dans des réunions de ce genre que les cadets peuvent se juger et que chaque corps peut donner lieu à des observations profitables pour l'exemple.

Les trois corps réunis en bataillon exécutèrent ensuite sous le commandement de M. le capitaine Sacc des évolutions d'ensemble, des formations et des déploiements de colonne, des déploiements en tirailleurs, etc.

Le défilé, ce complément final de toute revue, s'effectua régulièrement, ces jeunes corps, fatigués par une manœuvre en plein soleil, se redressèrent pour passer dignement sous les regards de M. le colonel inspecteur et de M. le colonel Bachofen qui avait voulu voir à l'œuvre cette arrière-garde de nos milices neuchâteloises, et qui témoigna plusieurs fois sa satisfaction pendant les manœuvres.

Il ne nous appartient pas de décerner ici des éloges, malgré le plus grand désir que nous en ayons, mais nous citerons quelques lignes de l'ordre du jour adressé le 7 juillet par M. le colonel de Mandrot aux cadets du canton de Neuchâtel.

« Le commandant du corps des cadets de Neuchâtel, inspecteur des corps de cadets de la Chaux-de-Fonds et du Locle, se fait un plaisir de communiquer aux chefs de ces corps, comme à leurs instructeurs, son entière satisfaction au sujet de la revue passée le 26 juin 1865. La tenue et la discipline des différents corps étaient entièrement satisfaisants, et les instructeurs méritent la gratitude entière des commissions d'éducation qui leur ont remis les cadets. »

Cette journée passa rapidement, trop rapidement, nous eussions aimé voir la fête se prolonger, tellement nous ne pouvions nous lasser d'un spectacle si nouveau et si charmant. Des groupes délicieux de musiciens, de sapeurs, de canonniers ou d'éclopppés, couchés à l'ombre des arbres, discutaient la question de la tunique collante et de la tunique blouse, celle d'un ou de deux rangs de boutons, du col droit ou du col rabattu ; des estomacs creusés par les marches et les contremarches conjecturaient sur le menu du dîner. Un cadet de Neuchâtel voyant un jeune Loclois accablé de chaleur, affaissé sur un des talus, l'aborde amicalement par ces mots: « Tu est donc malade, toi? — C'est la première fois que cela m'arrive, répond l'autre, mais ce n'est pas ma faute, nous ne sommes pas habitués à *votre climat*. — Votre climat! Ne dirait-on pas que la scène se passe partout ailleurs qu'au Mail, et ne semble-t-il pas entendre un Piémontais des froides vallées de la Valteline répondant à un bersaglier sicilien. »

Parmi les types rares que nous n'avons pu qu'entrevoir rapidement, nous avons

remarqué un sergent du Locle, commandant le sabre au poing une section de recrues non encore armés, recrues formés, éduqués par lui, son œuvre enfin. Ce climat du bas, ce climat d'une autre zone à ce qu'il paraît, avait courbé leurs têtes sur leur poitrine et le défilé n'avait pas l'air de les rappeler au sentiment de la dignité militaire. Mais un mot du sergent, impératif et colère, redressa immédiatement ces jeunes fleurs sur leur tige : « Qu'est-ce que c'est que *ces hommes* qui regardent leurs pieds ! »

Une infirmerie avait été été établie dans une salle du stand de la Société des mousquetaires. L'eau fraîche, l'eau de fleur d'orange et le repos furent les seuls remèdes prescrits par MM. Guillaume, F. Landry et Gustave Virchaux, médecins des trois corps.

Nous eussions aimé pouvoir errer longtemps de groupe en groupe écouter et recueillir les conversations et les saillies ; mais l'heure du départ est fixée par le programme et monsieur le colonel commandant du corps ne tergiverse pas avec lui. On se met en marche sous le soleil qui poudroie, mais les arbres de la promenade du Faubourg nous offrent bientôt leur ombrage et plus que cela : un banquet ! un vrai banquet, où toute la troupe vient s'assoir en bon ordre avec l'état-major et les autorités au centre et les musiques sur les ailes.

Un murmure joyeux retentit autour des tables jusqu'au moment où M. le docteur Guillaume et M. Monnier, directeur de l'instruction publique, eurent pris la parole pour porter un double toast à la patrie. M. Eugène Borel, s'adressant ensuite aux jeunes gens, leur rappela leurs devoirs et l'honneur qu'ils avaient d'être déjà sous le drapeau de la confédération. Après lui, un cadet de Neuchâtel, Charles Perret, montant sur la table, porta un toast à l'union du Bas et des Montagnes. M. le docteur F. Landry lui répondit immédiatement en portant celui de l'union des Montagnes et du Bas. M. Biolley eut l'honneur de faire éclater le plus de bravos en rappelant le souvenir de toutes les femmes qui avaient rendu des services à la patrie et en portant un toast aux mères, aux sœurs..... M. le major Jules Grandjean adressait quelques paroles d'encouragement aux cadets, lorsque l'implacable rappel vint dégarnir les tables et ranger chacun à son poste. Le cortége reprit sa marche, l'artillerie en tête, et parcourant les principales rues de la ville, arriva à la gare. Des discours d'adieux s'échangeaient encore que toute la troupe était déjà installée dans les wagons. A quatre heures, le train entraînait nos amis des Montagnes salués par les bannières et les acclamations de la foule.

Et maintenant c'est un souvenir, un de ceux vers lesquels on aime à reporter sa pensée, sympathique à tous les cœurs, aux jeunes surtout. Si le troupier compte par campagnes et combats, comme les Grecs comptaient par olympiades, nos cadets compteront par revues cantonales. A. BACHELIN.[1]

[1] Nous remercions MM. Barbezat, directeur du collége du Locle, L. Favre, professeur, et E. Perrochet, des renseignements qu'ils ont bien voulu nous communiquer.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE NEUCHATELOISE

PENDANT LE MOYEN AGE

LE CHAPITRE DE NEUCHATEL.

Nous ne savons pas d'une manière précise à quelle époque le chapitre de Neuchâtel fut fondé. Le comte Ulrich III et Berthe son épouse, que les chroniques neuchâteloises nomment les fondateurs de l'église de Neuchâtel, n'en sont que les restaurateurs et les bienfaiteurs. Ulrich augmenta de six le nombre des chanoines et le porta ainsi à douze ; il fit de l'église de Neuchâtel une collégiale.

Dans le commencement, l'élection des chanoines se faisait par le chapitre (réunion de tous les chanoines, ainsi appelée parce qu'on y lisait ordinairement un chapitre de l'Ecriture Sainte), solennellement assemblé; plus tard le seigneur nommait alternativement avec le chapitre. Les chanoines élisaient une commission de de trois membres, qui choisissaient parmi eux le plus digne pour prévôt (prépositus, président), lorsque l'élu était agréé par le chapitre, on demandait la confirmation de l'évêque.

Dans la suite, Jean de Fribourg obtint du pape Nicolas V, une bulle qui prescrivait que l'on ne recevrait pour chanoines que des nobles ou des hommes qui auraient reçu leurs grades en théologie, en droit, en médecine ou seraient maîtres ès-arts.

Les chanoines devinrent des personnages importants ; ils avaient les premières places dans les Audiences, étaient les clercs et les chapelains du comte. Ils furent les lettrés du pays ; les chroniques qu'ils nous ont laissées montrent qu'il y avait parmi eux des hommes de talents et à vues étendues.

Enrichis par les largesses des seigneurs, des nobles et des bourgeois, ils s'énorgueillirent, devinrent cupides et voluptueux. Leur histoire nous prouve combien une réforme était devenue urgente.

Le pape Célestin III mande en 1195 à ses bien-aimés Pierre, prévôt, et aux chanoines de sainte Marie, de Neuchâtel, qu'il place cette église sous la protection de saint Pierre et la sienne propre. Il les autorise à recevoir des largesses de tous, rois

princes et fidèles. Il les confirme dans la possession du lieu où la collégiale est bâtie, dans celle de l'église d'Arins, de Fenin et dans celle de vignes à Serrières et de terres à Peseux, Marin, Fenin et Boudevilliers. Le pape leur reconnaît le droit d'élire des prêtres pour les églises paroissiales qui seront placées sous leur obéissance, et de les présenter à l'évêque, s'ils sont idoines (capables, propre pour la place); les prêtres rendront compte à celui-ci des choses spirituelles, et au chapitre de Neuchâtel des choses temporelles. Il confirme les libertés, immunités et anciennes coutumes fondées sur la raison, concédées à leur église et observées par elle. Il interdit à toute personne, ecclésiastique ou séculière, de troubler l'église dans la jouissance et l'exercice de ses droits; si quelqu'un enfreignait cette défense, il encourrait la vengeance divine et serait éloigné du corps et du sang de Jésus-Christ.

L'empereur Henri II, roi des Romains, confirma, en 1197, toutes les possessions données à l'église de Neuchâtel en tant qu'elles sont dans les terres de l'empire.

Peu d'actes importants se passaient sans que les chanoines n'y apposassent leur sceau. Ainsi nous le trouvons apposé à la charte de 1214. Ce sceau représentait un mouton traçant avec le labarum; plus tard, il fut changé; on y voyait la vierge Marie tenant l'enfant Jésus dans ses bras, assise sur le faîte de la nef du temple, entre les deux tours de l'église (il y en avait deux alors); au-dessous était un personnage à genoux, les mains jointes, ayant à sa droite et à sa gauche un S et un W, caractères qui désignaient probablement saint Guillaume, patron de Neuchâtel.

C'est à cette époque qu'il faut placer la légende de saint Guillaume. Anglais d'origine, il était allé à Paris pour ses études et devint le précepteur des enfants d'un comte de Neuchâtel qu'un chanoine anonyme appelle Rodolphe, mais ce devait être Ulrich III. Ces jeunes gens s'attachèrent tellement à Guillaume, qu'ils l'engagèrent à les accompagner à Neuchâtel, et là, à cause de ses lumières et de sa sagesse, il fut nommé chanoine. Le comte le choisit pour son clerc et son chapelain. Il porte différents noms : *Magister*, *confesser*, *beatus*, *sanctus*. D'après une note inscrite dans un psautier qui se trouve à la Bibliothèque de Neuchâtel, saint Guillaume est mort le 29 mars 1231.

Ce saint fut de bonne heure vénéré dans l'église de Neuchâtel, puisqu'en 1281, J. Henri, domzel de Cormondrèche, institue deux prêtres à l'autel de saint Guillaume et leur fait différents legs, entr'autres une vigne à Cormondrèche dans le quartier des Noires vignes, qui fut réunie au domaine de l'état, à la réformation.

Le quinzième siècle fut l'époque où la vénération pour saint Guillaume atteignit son plus haut point. En 1430, le comte Jean de Fribourg et Marie de Châlons, sa femme, fondèrent à perpétuité une messe haute en l'honneur de la vierge Marie et de tous les saints et saintes; cette messe devait être célébrée chaque jour, sur l'autel de saint Guillaume, par trois chapelains.

Jean de Fribourg et Marie son épouse, trouvant la chapelle de saint Guillaume trop petite, en firent construire une plus vaste à l'endroit où était le jardin du prévôt;

elle se trouvait attenante à l'église. Trois chapelains de mœurs honnêtes et non concubinaires devaient y fonctionner; ils réciteront sur leurs tombeaux le *Miserere Mei Deus*, le *de Profundis*, le *libera me* et la collecte des fidèles.

Dans les moments critiques, on invoquait saint Guillaume. Les magistrats lui consacrèrent une fontaine au milieu de la rue du château, et dès longtemps il y en avait une aux Parcs qui portait son nom.

En 1472, le corps du saint opérait des miracles, deux enfants avaient été guéris; on célébra une fête en son honneur, toutes les cloches convoquèrent les fidèles dans la Collégiale, et le prédicateur fit l'éloge des vertus du saint. En 1496, les Quatre-Ministraux s'adressent solennellement à saint Guillaume et à Notre-Dame de pitié pour obtenir par leur intercession l'assistance de Dieu dans leur bon droit. Le chanoine Bourcard célébra, en 1498, deux messes solennelles sur l'autel de saint Guillaume pour implorer la protection de Dieu sur le contingent neuchâtelois qui partait pour rejoindre l'armée des Bernois.

De vieux missels de la Bibliothèque de Neuchâtel nous ont conservé quelques-unes des prières adressées à Dieu par l'intercession de saint Guillaume; voici le texte de deux de ces prières:

« O Dieu, qui renouvelle sans cesse ta gloire à tes saints par de glorieux miracles, » donne-nous ta grâce, et nous regarde plus favorablement par les mérites et les » prières de ton confesseur, le bienheureux Guillaume, afin que, entourés de son » pieux secours, nous passions une vie heureuse et sans fin. Amen ! »

« Nous prions par l'intercession de la bienheureuse vierge Marie, par les mérites » de tes apôtres Pierre et Paul, du bienheureux Guillaume et de tous les saints et » saintes, que la paix et la bénédiction du Seigneur descendent et demeurent à tou» jours sur nous, sur notre ville, sur les vignes et sur tous les champs et les fruits » de la terre. Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Amen ! »

Guillaume Farel, en prêchant la Réformation, fit disparaître le culte de saint Guillaume et apprit aux fidèles à s'adresser directement à Celui dont les oreilles sont toujours attentives aux prières de ses enfants.

Après la mort de maître Guillaume, sa place resta vacante jusqu'en 1234. Il fut convenu que Berthold, seigneur de Neuchâtel, présenterait au chapitre un homme capable qui pût remplir les fonctions de chapelain et de clerc, et l'aider de ses conseils, et que le chapitre l'admettrait au nombre de ses chanoines.

Le comte Conrad, en 1406, reconnaît avoir reçu en prêt du chapitre la somme de 500 écus d'or pour lesquels il assigne des terres jusqu'à ce qu'il ait obtenu du pape et de l'évêque de Lausanne la permission de lui remettre la collature et le patronat de l'église de Môtiers en Vully. Ce consentement fut accordé.

Le chapitre de Neuchâtel redemandait à Conrad, en 1407, un anneau d'or portant un saphir de la valeur de 500 écus d'or que le comte Louis lui avait donné, des cens qui avaient été légués par Amédée, ainsi que les vignes du comte. Le chapitre

voulait abandonner toutes ses prétentions, si Conrad lui payait la dîme de toutes les vignes qu'il acquerrait. Les chanoines réclamaient encore 37 livres pour la cire qui avait été fournie pour l'enterrement de la comtesse Isabelle.

Jean de Fribourg fut tout dévoué au chapitre ; il appelle le prévôt et les chanoines ses bien-aimés. Il obtint du pape de nommer alternativement avec le chapitre aux places vacantes de chanoines. Par son moyen, les chanoines reçurent la permission de porter l'aumusse (fourrure), grise (vair) au lieu de la rousse que jusqu'alors ils avaient.

Jean de Fribourg donna en 1447, au prévôt, pour lui et ses successeurs, une maison au château et un jardin ; le chapitre lui céda en échange la maison de la prévôté, située près du donjon et limitée par le jardin de vent, le cloître de bise, le cimetière d'uberre, la vallée du Vauseyon de joran. Le prévôt fut affranchi à perpétuité de la main-morte.

Rodolphe de Hochberg fut souvent appelé comme arbitre par le chapitre dans plusieurs de ses différents. Il affranchit de la main-morte maître Louis de Pierre, chanoine de Neuchâtel, et suivant son droit nomma à plusieurs places vacantes.

Philippe de Hochberg institue en 1498 un fonds pour six enfants innocents, un maître de chant pour les conduire, gouverner et instruire dans le chant, la musique, la grammaire et toutes bonnes mœurs, et un serviteur ou une servante de bonne conduite. Les enfants auront de 15 à 18 ans. Le maître de chant sera de bonnes mœurs, il entretiendra ces enfants en l'état d'innocence, les fera confesser, les punira et les conduira chanter aux heures requises.

Jeanne de Hochberg, lors de la Réformation, donna à Georges de Rive des pleins pouvoirs pour recouvrer les biens d'église et payer aux chanoines des pensions.

(La suite à une prochaine livraison). L. Junod, pasteur.



GUILLAUME FAREL

REFORMATEUR

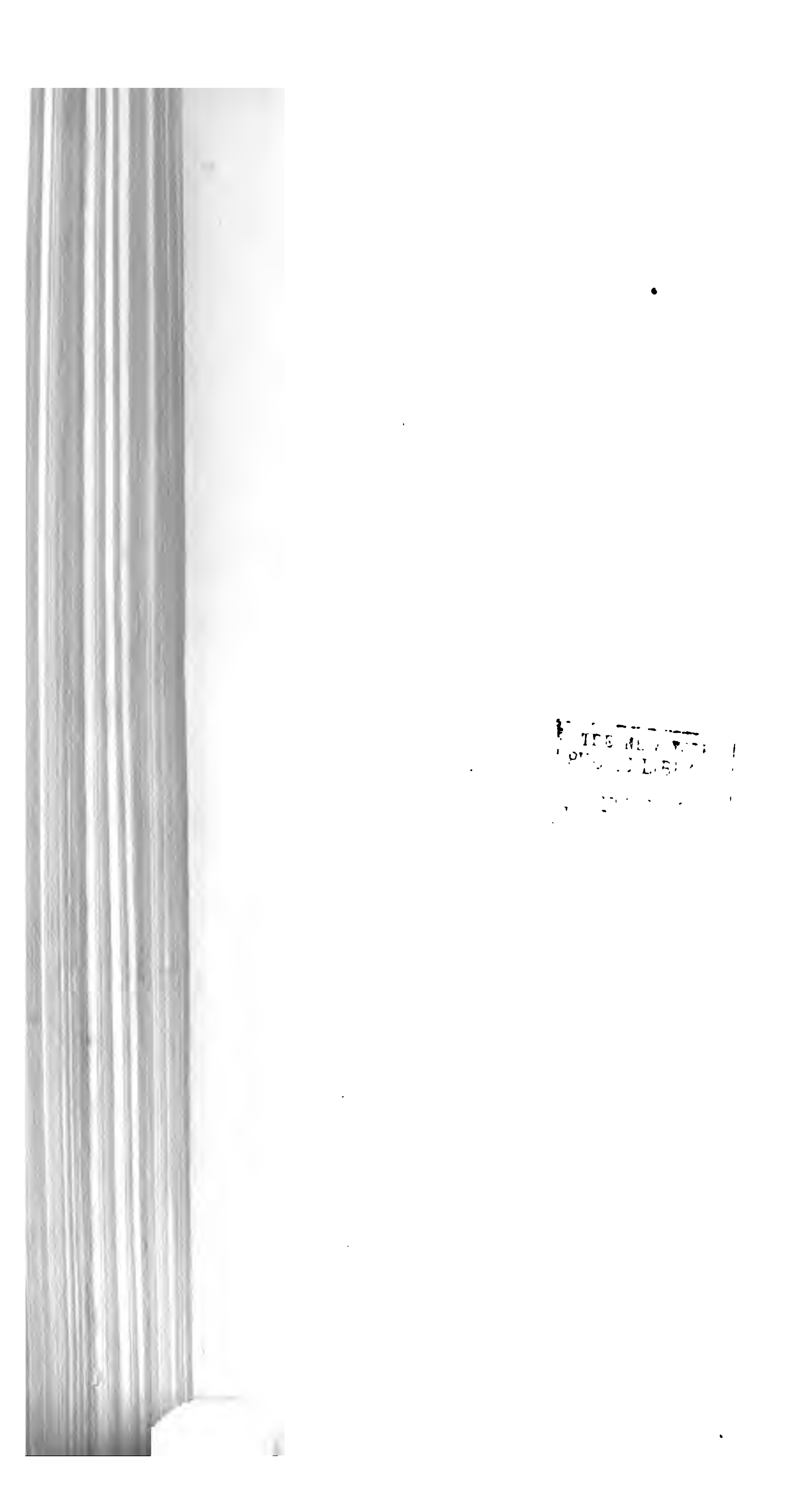
d'après un buste conservé à la Bibliothèque de Neuchâtel.



GUILLAUME FAREL.

REFORMATEUR

daprès une peinture conservée à la Bibliothèque de Nevchâtel.



DEUX PORTRAITS DE FAREL

On a déjà beaucoup écrit sur le réformateur neuchâtelois, les historiens, les biographes, les commentateurs, ne l'ont pas oublié ; aussi n'est-ce point une étude de sa vie que nous essayons aujourd'hui, mais une analyse de deux portraits que nous offrons à nos lecteurs à l'occasion du troisième jubilé de sa mort (13 septembre 1565).

Guillaume Farel fut d'abord un partisan aussi chaud de l'Eglise de Rome qu'il en devint par la suite un des adversaires les plus terribles. Ce caractère violent, passionné, qu'il apporta dans la défense des deux causes se reconnaît à première vue dans ces portraits. L'un est un buste demi-nature colorié, qui, sans être une œuvre d'art remarquable, n'en a pas moins un certain cachet de naïveté qui, nous est un sûr garant de sa ressemblance. Ce buste, qu'on dit avoir été exécuté à Aigle, où Farel prêcha de 1526 à 1529 vers sa quarantième année, porte évidemment cet âge et même plus, à en juger par les rides du front et le sillon qui part de l'aile du nez et descend vers les coins de la bouche. La tête, posée d'aplomb sur des épaules trop petites et une coloration uniforme, ne contribuent pas à en faire une œuvre agréable.

L'autre portrait est peint sur toile. Farel y est représenté à mi-taille de grandeur naturelle, et paraît avoir été mal mis en scène à dessein pour laisser voir dans le fond la ville de Neuchâtel, avec cette légende écrite obliquement sur un rayon de lumière :

MENsIs bIs qVIntI CæpIt ter qVIntVs et oCto ReLLIgIo et FareLL pastor hIC IntVs erat.[1]

Un des biographes de Farel, Ancillon, en fait le portrait suivant, qui s'accorde d'une manière remarquable avec ceux que nous donnons aujourd'hui.

« Sa parole était un tonnerre ; petit, de pauvre apparence, la figure commune, le front étroit, le teint pâle et brûlé du soleil, l'œil de feu, la bouche parlante, tel se présentait le réformateur. Il se distinguait par un zèle toujours fervent, par une

[1] Le 23 du 10e mois, la religion y commença, et Farel y fut pasteur.

éloquence mâle et entraînante; c'est du cœur qu'il parlait, ne se donnant d'autre titre que celui de prêcheur de l'Evangile. Sa persévérance égale son enthousiasme, sa voix lutte avec les clameurs et domine le bruit de l'airain; ses discours, disent les chroniques, roulaient plus véhéments que les torrents. Sa prédication ressemblait plutôt à l'éclat d'un orage qu'à des paroles prononcées par un homme. Les persécutions, les mauvais traitements qu'il endure, les dangers les plus grands, ne servent qu'à exalter son courage; il sait tout supporter pour le règne de Dieu, et déclare, en maintes circonstances, qu'il laisserait sa vie pour prouver la vérité de ses discours. Il unit une franchise énergique à une grande modestie, et ne craint point de censurer les tièdes, les indifférents, les pasteurs qui négligent leurs devoirs, les hommes sans convictions religieuses; il aime surtout sa patrie; saisit toute occasion pour y prêcher la réforme. Il a d'abondantes larmes pour les infortunés huguenots; la sévérité de ses principes rend ses mœurs irréprochables et lui inspire une grandeur d'âme vraiment extraordinaire. Il éclairait les lieux qu'il abordait, il rendait meilleurs les hommes qu'il instruisait, il dissipait les erreurs qui désolaient le genre humain, il triomphait même des passions les plus furibondes par la pureté de la doctrine qu'il prêchait. »

Cet œil ardent, quoique très petit, cet œil de feu, dont parle Ancillon, est bien celui du portrait peint. Ce front étroit, plissé, dénote un sens profond de la mémoire, une volonté tenace, inébranlable dans la racine du nez, creusée, contractée sous de rugueux sourcils. Sa bouche, lippue, large, matérielle, à coins relevés, n'est cependant pas commune, au contraire, on y lit une certaine finesse, du zèle, de la violence, elle est faite pour prêcher, pour imposer; le nez, charnu, busqué, a une grande importance dans cette face caractéristique, ses narines sont ouvertes, saillantes et devaient s'enfler dans ces accès de colère auxquels l'apôtre se laissait emporter; mais il est de saintes colères, nous apprend l'Evangile, celles de Farel étaient de ce nombre. Le port de la tête est des plus significatifs, il dénote à lui seul l'énergie écrite dans chaque partie de la figure. Ce portrait représente le réformateur neuchâtelois dans les dernières années de sa vie. C'est l'homme au *zèle amer*, selon l'expression d'un historien. Il porte les cheveux ras et la barbe longue comme le Christ et les apôtres, car ce ne fut qu'au 17[e] siècle que les papes se rasèrent et qu'ils imposèrent au clergé cette mode que les pasteurs réformés acceptèrent aussi et qu'ils suivent encore généralement [1]. Ces pommettes saillantes, la peau collée sur les os des tempes, une maigreur ascétique, une coloration bilieuse, le nez aquilin et fort, des rides profondes et l'œil enchâssé sous un sourcil fourni et bien arqué, sont des caractères communs aux quatre réformateurs de la Suisse romande, Farel, Calvin, Théodore de Bèze et Pierre Viret. (Voir la belle médaille du dernier jubilé

[1] Il est à remarquer que dans le moyen-âge la barbe était la caractéristique du clergé et que les hommes d'armes étaient rasés. (Voir les tombeaux des comtes de Neuchâtel.)

de la réformation à Genève, par A. Bovy). Tout chez eux est presque identique, jusqu'à la robe noire allongée, à collet rabattu et au béret à bords tombants, coiffure d'origine allemande, qui fut celle de tous les réformateurs

Nous trouvons du reste en Allemagne la même analogie de ressemblance entre Luther et ses disciples.

La vie et l'esprit de Farel se lisent tout entiers dans ses deux portraits. Nous y voyons à la fois l'homme *redoutable dans la dispute* et celui « qui marche, » selon l'expression d'un historien moderne, « au nom du Dieu vivant avec la Bible pour arme de guerre, et qui, dans le bon combat qu'il livrera à la papauté, ira droit à son ennemi et ne tirera jamais dessus, protégé par une embuscade ; qui n'ameutera jamais le peuple, mais le rappellera sans cesse à la vérité. C'est l'homme noble de race et de cœur, qui eût pu mettre dans ses armoiries la ligne droite. »

Il suffit de voir même rapidement la tête de Farel pour se persuader que, comme Socrate, la nature ne l'avait pas traité en enfant gâté, et que, comme le philosophe grec, il eut à combattre contre lui-même pour arriver à cette ligne droite. Oecolampade lui écrivait : « Autant tu es enclin à la violence, autant tu dois t'exercer à la douceur et briser par la modestie de la colombe le cœur élevé du lion. Fais en sorte que l'image de Christ resplendisse dans ta vie comme dans ton enseignement ; car aussi je suis assuré que tu voudras être un médecin et non un bourreau. »

Si imparfaits que soient les deux portraits de Farel conservés à la bibliothèque de Neuchâtel, ils ont cependant un mérite, c'est de nous représenter fidèlement l'âme de notre réformateur et cette qualité que bien des maîtres n'ont pas atteinte suffira pour nous les rendre précieux.

A. Bachelin.



HISTOIRE DE L'ÉGLISE NEUCHATELOISE

PENDANT LE MOYEN AGE

LE CHAPITRE DE NEUCHATEL.

Les chanoines eurent souvent des démêlés avec les bourgeois. Longtemps ils furent en désaccord au sujet des rentes, oblations, émoluments, possessions, légués ou donnés à Notre-Dame de la Porte, dont l'image était placée dans une grande tour neuve, par laquelle on entrait en ville près de l'hôpital. Les chanoines prétendaient qu'ils devaient en jouir seuls; les bourgeois voulaient en avoir leur part. Les parties choisirent pour arbitre le maître d'hôtel du comte Louis (1365) qui prononça que le chapitre devait jouir de tous les biens et revenus de la chapelle de l'hôpital et de la tour de Notre-Dame; cette chapelle avait été bâtie en 1349 par un bourgeois de Neuchâtel.

Nicolet de Grandson, maire de Neuchâtel, et vingt-deux bourgeois, se présentèrent en 1373 auprès du prévôt et du chapitre pour se plaindre des grandes missions qu'on exigeait d'eux pour la réparation et la construction du mur d'enceinte de la ville qui demandait à être bien fermé à cause des grands périls où l'on se trouvait et des charges qui reposaient sur eux, par suite des réparations à faire à la couverture de la tour de la chapelle de Notre-Dame, située à l'entrée du bourg de Neuchâtel. Les chanoines donnèrent 80 florins, en déclarant qu'ils le faisaient de bonne grâce, sans y être tenus.

En 1513, les chanoines se plaignaient que les bourgeois de Neuchâtel leur faisaient payer un impôt pour le vin qu'ils vendaient en détail dans leurs maisons. Messieurs des Ligues donnèrent gain de cause aux bourgeois.

Plusieurs fois déjà les bourgeois de Neuchâtel s'étaient plaints de ce qu'il était difficile, surtout en hiver, de parvenir à l'église à cause des glaces; ils avaient reçu du grand pénitencier de Rome une lettre qui leur accordait la permission de bâtir une seconde église dans le bourg. Le vicaire perpétuel (nom du curé de Neuchâtel) et les chanoines, blessés de cette concession, supplièrent le saint père de déclarer cette lettre arrachée par la ruse et de défendre de bâtir cette nouvelle église, vu que l'église paroissiale était située dans une position aussi belle qu'agréable. Le pape

chargea des commissaires de Lausanne de prendre des informations sur cette affaire et de prononcer selon le droit et sans appel.

L'official de Lausanne prononça en 1517 que si dans dix jours les Quatre-Ministraux n'abandonnaient pas leur projet ils seraient excommuniés.

Les chanoines eurent aussi des démêlés avec les curés et les chapelains.

Guillaume, curé et chanoine, était depuis longtemps en lutte avec le chapitre au sujet de ses droits et revenus; le prévôt ayant été pris pour arbitre, fixa ces revenus.

Le pape Léon X chargea les évêques de Lausanne et de Bâle de mettre fin à quelques différends qui s'étaient élevés entre les chapelains et les chanoines de Neuchâtel.

Le chapitre et les chapelains ne purent de nouveau pas s'entendre au sujet de leurs pensions, les ambassadeurs des cantons augmentèrent le traitement des chapelains de quatre muids de froment et de quatre muids de vin par an.

Les chanoines eux-mêmes ne vivaient pas toujours en bonne intelligence entre eux. Benoit de Pontareuse et Guy de Bruel, tous deux chanoines, ayant eu le jeudi saint une rixe scandaleuse dans le temple, furent cassés, afin que leur punition servît d'exemple.

Les luttes sans cesse renaissantes entre Fontaine-André et le chapitre de Neuchâtel font voir combien une réformation était devenue nécesaire. Déjà en 1209, les frères de Fontaine-André étaient en contestation avec les chanoines de Neuchâtel au sujet des dîmes des Cacères et de Champréveyre; Roger, évêque de Lausanne, et Berthold, prévôt de Neuchâtel, apaisèrent ce différend. Berthold remit à perpétuité au couvent de Fontaine-André, pour le remède de son âme et de celle des chanoines du chapitre, comme aussi pour le salut de l'âme des fondateurs de leur église, Ulrich III et Berthe, et pour leurs fils (Rodolphe, Ulrich et Berthold, prévôt de Neuchâtel), le revenu pendant une année de la prébende du chanoine qui viendrait à mourir. Les frères de Fontaine-André promirent de prier pour le défunt.

L'abbé de Fontaine-André prétendit en 1266 qu'il était membre du collége des chanoines et qu'il avait droit à une prébende. Nicolas, alors prévôt, s'y opposa, et, après bien des débats, il fut décidé que le chapitre donnerait à l'abbé une prébende dès que les ressources de l'église le lui permettraient. L'abbé ou son prieur devra alors faire régulièrement son stage d'après les statuts de l'église, il pourra célébrer la messe dans la collégiale de Neuchâtel à Pâques, à la Pentecôte, à l'Assomption, à la Toussaint et à la Nativité de Jésus-Christ. L'abbé n'aura voix en chapitre que pour l'élection d'un prévôt ou d'un chanoine.

Il y eut en 1362 des contestations à l'égard de cette prébende; l'abbé ayant montré les actes par lesquels ce droit lui était conféré, le chapitre fut obligé de le reconnaître.

La lutte se renouvela et d'une manière peu digne en 1461. François Bourquier, abbé de Fontaine-André, vint dans l'église collégiale pour y célébrer la messe sur le

grand autel, comme il l'avait déjà fait auparavant, ainsi que ses prédécesseurs ; mais lorsqu'il voulut entrer dans le chœur, il en trouva les portes fermées. L'abbé voyant que le prévôt et le chapitre étaient dans le chœur cria à haute voix qu'on lui ouvrît ; ceux-ci le regardent et se moquent de lui. Il renouvelle sa demande, il proteste, mais n'obtient rien. Il attend, mais toujours en vain ; alors, pendant que le prévôt récitait le *Confiteor* et que le chœur chantait le *Resurrexi*, l'abbé cria à haute voix : « Vous me faites injure et extorsion avec violences ; voici, je proteste devant Dieu et devant le monde, pour le maintien de mes droits et de ceux de mon église. » Le prévôt et le chapitre se mirent à rire de cette nouvelle protestation.

L'abbé se retira vers l'autel de sainte Marguerite ; il pensait qu'il pourrait entrer dans le chœur quand le prévôt en sortirait ; mais son espérance fut encore trompée, le marguillier en ferma de suite les portes.

Des délégués du chapitre de Neuchâtel et du couvent de Fontaine-André soumirent en 1462 leurs différends à la sentence de l'abbé de Saint-Jean, et à des députés de l'évêque de Lausanne qui avaient été chargés par le pape de mettre fin à ces luttes sans cesse renaissantes. Les deux parties ne se ménagèrent point et allèrent même jusqu'à d'odieuses personnalités.

Le margrave Rodolphe, qui avait aussi été nommé arbitre, ayant été obligé de suivre le duc Charles dans ses guerres, les deux parties en restèrent là jusqu'en 1470, où l'abbé et le prieur de Fontaine-André s'engagèrent à ne point porter l'habit canonical, ni à assister à l'office divin avec le prévôt et les chanoines, en dehors du temps prescrit.

François Bourquier se présenta en octobre 1470 pour faire son stage selon les anciens statuts. Le chanoine Jacques de Fère dit qu'il ne serait pas reçu avec un habit de chanoine, mais que s'il se présentait dans un autre jour de fête avec un surplis et une aumusse, comme cela avait lieu jadis, il serait reçu. Après quelques discussions, l'abbé protesta et se retira. Il reparut en 1471 pour faire son stage en habit de chanoine, il en fut de nouveau empêché. Ce même abbé protesta en 1472 pour le maintien de ses droits à une prébende et à un canonicat dans l'église de Neuchâtel.

Un livre nommé la Règle ou le Livre de la vie, dans lequel étaient inscrits les anniversaires et les revenus de l'église avait disparu ; on le chercha en vain. Les chanoines obtinrent de l'official de Lausanne que celui qui aurait le livre et ne le rendrait pas dans l'espace de vingt-quatre heures fût excommunié. L'abbé de Fontaine-André, François Bourquier, vint de grand matin sur le cimetière (la terrasse de l'église), et s'assit sur un banc adossé à la muraille, tenant en ses mains le livre. Un chanoine s'approcha de lui et reçut le livre que l'abbé ne voulait pas garder plus longtemps pour ne pas encourir la peine de l'excommunication. Le chanoine Louis de Pierre protesta contre cette action de l'abbé et la qualifia de larcin et de sacrilége.

Quelque temps après, Pierre Clerici, chanoine de Neuchâtel, demanda si l'abbé

de Fontaine-André, qui devait faire son stage, était là, on lui dit que non ; il protesta contre l'abbé et déclara qu'il ne recevrait pas sa prébende.

Le lendemain, après la célébration de la grand'messe, Pierre Clerici renouvela sa protestation contre l'abbé, qu'il trouva assis sur le banc de pierre du cimetière et qui lui dit qu'il n'avait point officié parce qu'il avait été indisposé.

Pierre lui dit qu'il n'avait point été incommodé, que cela se voyait aisément sur son visage et son air, et que, s'il l'avait été, il aurait dû se faire excuser.

Les arbitres, après avoir consulté les sages en droit de Dôle, prononcèrent le premier juin leur sentence :

L'abbé n'est pas chanoine en l'église de Neuchâtel, mais seulement prébendier.

Il peut dire la messe sur le grand autel aux cinq grandes fêtes de l'année, et a part aux distributions quotidiennes.

Il assistera à l'élection du prévôt, mais non à celle d'un chanoine.

Il est tenu, lui ou son prieur, de faire le stage continuellement, depuis la veille de la Toussaint à vêpres, jusqu'au quatrième jour de mai suivant ; pendant ce temps, il doit avoir part aux distributions quotidiennes, mais ne doit porter d'autre habit que celui qu'il porte ordinairement.

L'abbé perçoit la prébende du chanoine mort pendant l'année, mais non les distributions quotidiennes.

Les arbitres se réservent la connaissance des différends qui pourraient naître entre les parties à l'occasion de cette sentence.

De nouvelles contestations eurent lieu en 1491, toujours au sujet de la prébende et de la place de chanoine. Des arbitres nommés ratifièrent la sentence de 1473, à laquelle les parties promirent de se soumettre.

En 1518, de nouvelles difficultés surgirent ; les parties se soumirent à l'arbitrage de l'abbé de Saint-Jean et du prieur de Perroy.

Les arbitres décidèrent qu'il ne serait plus question ni de prébende, ni de stage, ni d'aucun droit de l'abbé sur le chapitre de Neuchâtel, que l'abbé recevrait en compensation des droits de dîmes et des revenus en cens de vin.

La Réforme vint mettre fin à ces honteuses contestations, bien faites pour discréditer les religieux et la religion.

L'église du moyen âge a eu ses grands hommes, ses grands génies ; sous ce rapport, elle peut être sans crainte comparée à toutes les autres époques. Sa mission a surtout été pédagogique, elle devait élever et former les peuples barbares pour le moment où ils seraient mûrs pour une forme d'église plus libre et pour une vie moins règlementée. Elle a jusqu'à un certain point accompli sa mission ; mais en s'éloignant de la parole inspirée et d'un esprit vraiment évangélique, les ténèbres l'ont enveloppée, et loin de progresser, elle a de plus en plus dégénéré et donné naissance à de monstrueuses erreurs. Mais celà ne nous empêchera pas de recon-

naître les bienfaits qu'elle a valu à l'humanité sous la forme qu'elle avait adoptée.

Elle a été un lien entre les membres d'une société morcelée et parquée en beaucoup de classes. Elle a développé dans les âmes l'idée de l'égalité, de la fraternité; elle a, sous le rapport social, sans s'en douter, préparé l'avènement du monde moderne.

Elle a conservé les lumières au milieu des ténèbres et de l'incivilisation des peuples barbares. Elle avait en mains l'éducation religieuse, morale et intellectuelle des peuples. C'est dans son sein que se trouvent les savants de l'époque.

Les couvents avaient leur bibliothèque, et chaque église conservait quelques écrits qui n'étaient pas exclusivement religieux. Voici la liste des ouvrages qui se trouvaient dans l'église de Saint-Blaise en 1511.

Le *Liber sententiarum*, en papier, écrit en pressure (imprimé).

Decreta patrum, comme dessus.

Un missel sur papier, aussi en pressure.

Un vieux missel à vieilles notes sur parchemin.

Un grand missel sur parchemin.

Catholicum magnum, sur papier.

Sermones quadragesimales.

Thesauri novi.

La Bible en pressure sur papier.

La lettre des indulgences, avee douze sceaux.

Un bréviaire sur papier, un autre sur parchemin.

Un commentaire sur les décrétales.

Opusculum novum.

Un petit livre de chirurgie.

L'Eglise, pour instruire le peuple, faisait représenter les scènes de l'histoire biblique. En 1446, on représenta le mauvais riche; le sujet qui fut le plus souvent et avec le plus de pompe mis en scène est la passion et la résurrection de notre Seigneur Jésus-Christ. Les chanoines et les chapelains étaient eux-mêmes les acteurs. En 1490, ce spectacle dura trois jours, et l'affluence fut si grande que les Quatre-Ministraux jugèrent prudent de mettre des gardes aux portes de la ville; ils témoignèrent la satisfaction aux auteurs en leur remettant 30 livres. Il nous reste encore des fragments d'un de ces drames; l'adoration des Mages, qui se jouait le jour de l'Epiphanie.

L'Eglise du moyen âge a trop matérialisé les idées religieuses; le culte est devenu un culte de forme et le spirituel quelque chose de matériel; comme il nous est facile de le voir en lisant le rapport qui nous est fait d'une visite d'église en 1453. (*Musée historique*, publié par M. Matile).

L'Eglise faisait dépendre le salut, la sanctification d'actes extérieurs, d'œuvres,

de cérémonies, au lieu de le faire dépendre d'une foi vivante en la personne de Jésus-Christ. Ici nous rappelons les dons nombreux faits aux églises et aux corporations religieuses pour le remède et le salut des âmes, les pèlerinages, les processions, les messes et les indulgences.

Une messe fut célébrée en 1481 dans la collégiale de Neuchâtel pour détourner quelque calamité. Cette messe devait se célébrer trois lundis consécutifs au lever du soleil, en présence de tout le peuple, hommes et femmes, vieillards et enfants, tenant pendant la messe et durant la procession qui la suivrait immédiatement des flambeaux dans leurs mains. Chaque fidèle devait dire trois fois Notre Père. Le prêtre, après avoir récité la confession générale, devait faire à haute voix et en langue vulgaire la prière suivante :

« Seigneur Jésus, Rédempteur du monde, bon et miséricordieux, daigne défendre » ta pauvre créature contre cette peste et cette mortalité. Seigneur Dieu, toi qui as dit, » je ne veux pas la mort du pécheur, mais sa conversion et sa vie, protége et garde-» moi contre ce fléau. Seigneur Jésus, par cet amour immense que tu as à la vierge » Marie ta mère et par les mérites de saint Sébastien et de la benoîte vierge » Anastasie, préserve-moi de cette redoutable calamité et d'une mort subite. » Amen. »

Ceux qui craignaient la peste devaient réciter l'une ou l'autre des deux prières suivantes :

« Fais apparaître, Seigneur, un signe de salut dans nos maisons et ne permets pas » que l'ange exterminateur entre dans nos demeures. Fais briller le signe de ta croix » et le fléau s'enfuira de nous par Christ notre Seigneur. Amen. »

« Père saint et tout-puissant, exauce-nous, envoie du ciel ton messager, afin qu'il » protége et conserve tous ceux qui sont dans cette demeure par Christ notre Sei-» gneur. Amen. »

Les femmes enceintes se rendaient dans la chapelle de saint Théodule, à Wavre, pour demander une heureuse délivrance.

Une multitude de chenilles s'étant jetées dans les vignes en 1519, on fit, pour les détruire, trois processions dans toutes les paroisses du pays et on les ajourna devant l'évêque de Lausanne.

Nous laissons au lecteur le soin de faire en tout cela la part de la vérité et celle de l'erreur.

On recourait à l'intercession des saints et on attribuait des vertus particulières à leurs reliques. Nous avons vu celles de saint Guillaume opérant des miracles. On les conservait soigneusement dans les temples. Parmi les objets qui étaient dans l'église de Saint-Blaise, suivant l'inventaire de 1511, se trouvaient :

Le bras de monseigneur saint Blaise, portant un petit repositoire d'argent dans lequel est l'ongle du doigt du dit saint.

Une bourse attachée au bras de monseigneur saint Blaise, en laquelle sont les re-

liques de saint Théodore, saint Maurice, saint Sébastien, saint Théodule et sainte Barbe; à la dite bourse pend un cœur d'argent surmonté d'une petite croix.'

Une petite bourse de velours noir dans laquelle est une autre bourse en laine, renferment une troisième bourse faite à l'aiguille, contenant les reliques de deux saints et d'autres sans brevets.

Nous sommes bien éloignés de l'adoration en esprit et en vérité que demande Jésus.

La sanctification consistait trop à fuir le monde, à renoncer à des biens qui ne sont point mauvais en eux-mêmes, oubliant que nous devons user de toutes choses avec reconnaissance, faire servir tout à la gloire de Dieu, et que Christ nous fait redevenir les rois et les pontifes de la création.

Malgré les grandes ténèbres de l'Eglise du moyen âge et les grands maux dont elle a été la cause, reconnaissons ce que nous lui devons; ne la condamnons pas entièrement; elle a été une forme nécessaire pour l'éducation de la société, et n'ayant pas su se maintenir sur le bon fondement, elle s'est égarée et a entraîné les peuples avec elle.

Soyons reconnaissants de tout ce que nous avons maintenant, des grands progrès qui ont été opérés; mais craignons d'abuser de nos lumières et de notre position pour nous soustraire à l'influence bénie de l'Evangile, qui est éternel, toujours le même, alors que tout passe et s'évanouit, qui seul peut développer l'homme d'une manière complète, le former pour sa vocation terrestre et éternelle. L'homme est le roi et le pontife de la création, il doit en prendre possession et faire servir toutes choses à sa sanctification et à la glorification de ce Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit, qui s'est révélé à sa créature, qui l'a rachetée et la forma pour la vie éternelle.

L. Junod, pasteur.

NOTES HISTORIQUES DE 1659-1669

PAR ABRAM BOIVE, PASTEUR A CORNAUX

Les quelques faits historiques que nous donnons ci-dessous ont été extraits à une époque qui nous est inconnue des registres de la cure de Cornaux. Ces notes, outre l'intérêt général qu'elles présentent, en offrent un tout particulier en ce qu'elles sont l'œuvre d'Abram Boyve, pasteur de Cornaux et père de Jonas Boyve, auteur des *Annales historiques du comté de Neuchâtel et Valangin*. On voit qu'alors déjà la *bosse* de la chronique existait chez les Boyve.

D'un autre côté, la simplicité, la bonhomie, la naïveté avec lesquelles l'auteur raconte les faits ne sont pas sans un certain charme. Pour le bon pasteur, la réédification de la maison de cure, la construction d'un auvent propre à faciliter la dessication des prunes, le transfert d'un chenevier d'un lieu dans un autre et l'enfouissement de deux blocs de granit sont des faits très remarquables dans sa vie et qu'il juge dignes de passer à la postérité. L'apparition d'une comète le jette dans l'épouvante et lui fait prévoir des calamités effroyables que lui et ses paroissiens s'efforcent de prévenir en priant et en jeûnant.

Les réjouissances qui ont lieu à Neuchâtel à l'avènement d'un nouveau souverain le remplissent d'admiration. Quatre cents écus lancés au peuple par les fenêtres ! Et le vin qui coule pendant trois heures à la fontaine de la rue du Pommier! Voilà, certes, des choses qui n'avaient jamais été vues auparavant à Neuchâtel.

Ces notes ne font point double emploi avec les *Annales* de Jonas Boyve, au contraire, le père complète par certains détails l'œuvre du fils et permet de rectifier quelques dates; aussi regrettons-nous beaucoup que ce travail se borne à un aussi petit nombre d'années. Ce regret sera sans doute partagé par un bon nombre de nos lecteurs.

J.-H. Bonhôte.

« Au printems de la présente année, moi, Ab. Boive, moderne Ministre de Cornaux, ai obtenu de mon seigneur le Gouverneur de Mollondin que la Cure du dit lieu fut rebâtie. Si bien que je l'ai remise en état et a presque été renversée cens dessus dessous, l'ayant compris en la forme qu'elle a maintenant; et non seulement celà j'ai rebâti la grange qui s'en alloit tomber par terre, le payement que j'ai obtenu de toutes ces choses vaut environ 50 pistoles, et ainsi j'ai acquis du

bien à mes successeurs; et, pour faire ce bâtiment, les Paroissiens du lieu ont charié les matériaux sans qu'aucune récompense leur ait été donnée. Et c'est à quoi ils s'étoient offerts à la requeste de la seigneurie, qui autrement les y auroit obligés.

« Le 24 mars 1660, l'on a célébré un jeune par toutes les Eglises réformées du Pays de Suisse, et ce afin de rendre graces à Dieu de la continuation de la paix, dont nous sommes jouissans par sa grâce.

« Au mois de Décembre, les eaux ont été tellement débordées que le lac de Bienne venoit jusqu'à la Croix, et là pouvoit-on aisément aborder avec les batteaux.

« L'on a bâti l'horloge et la tournelle dans laquelle il est posé. Le sieur Jaques Tissot estant alors Gouverneur avec Pétremand Perroud. Et à ce qu'on tient à bien couté cinq cens écus petits comprins la cloche qui y est. Et à icelle j'ai opposé mon nom avec tous les écriteaux qui y sont.

« Le 2e Mars 1661, l'on a publié par toutes les Eglises de cet Etat une réformation par laquelle la seigneurie a deffendu tout foyage, tout excès aux habits, les festins des baptiser, et des ensevelissements, et autres superfluités semblables.

« Moi, Abram Boive, moderne Ministre de Cornaux, ai rebâti le pressoir de la Cure, et y ai mis une equeuvre neuve, deux masses, la vis, et l'arbre tout neuf, le mars, le tour et choses semblables, ce qui s'est fait au mois aoust de la présente année, et m'a couté environ 40 écus petits [1].

« Le 17e avril 1662, l'on a célébré un jeune par toutes les Eglises du pays de Suisse pour prier Dieu qu'il ait pitié des pauvres Eglises réformées du Piedmont qui sont persécutées de nouveau pour la réligion, aussi bien que celles du bailliage de Gex.

« Le 4e Décembre l'on a encore célébré un jeune par toutes les Eglises réformées de Suisse pour les mêmes raisons.

« Le 10e May 1663 l'on a célébré un jeune par un Dimanche par toutes les Eglises de cet état, pour prier Dieu qu'il lui plaise rendre la santé à son Altesse [2], qui étoit griévement mallade, dont moi dans mon Eglise ai pris pour texte les 1 et 2 versets du 1er chapitre de la 1re Epitre à Timothée.

« Mais peu de jours après, le 15e jour du dit mois, les funestes nouvelles de sa mort sont arrivées, qui ont fait répandre beaucoup de larmes à tous ses subjets, même tous officiers se sont habillés de noir, jusqu'à tout le conseil de ville, tant des 40 que des 24 qui tous ensemble sont allés plaindre le deuil à mon seigneur le Gouverneur avec le crêpe au chapeau. Toutes les Chastelainies et Paroisses ont envoyé leurs Députés à mon dit seigneur le Gouverneur pour lui témoigner le ressentiment

[1] Note d'une autre main : La Seigneurie a payé ce pressoir à M. Boive, ainsi il appartient à la Cure.

[2] Henri II de Longueville.

que tous avoient de la mort d'un si bon Prince, aussi Messieurs de la Classe ont été des premiers à aller au château répandre leurs larmes; la Seigneurie et Messieurs du Conseil de Ville ont envoyé leurs Députés en France auprès de Son Altesse Madame pour pleurer avec Elle le trépas de celui qui étoit réputé fortement de ce siècle. Dieu nous donne un bon prince pour lui succéder. Amen!

Le 10e Septembre 1663 l'on a célébré un jeune par toutes les Eglises de Suisse, à cause des persécutions exercées contre les Eglises du Piedmont, des terres de Gex et d'ailleurs.

« 1664. — Cidevant les Gouverneurs de paroisse ont toujours distribué le calice du saint Sacrement, ce qui étoit un grand abus, vu qu'il n'appartient pas aux laïcs de manier les choses saintes, ce qu'ayant sçu, Messieurs de la Classe m'ont ordonné avec Monsieur Girard, Ministre de Neufchatel, pour représenter au peuple que la chose devoit aller autrement, et que les anciens d'Eglise étant appelés légitimement à manier les choses qui appartiennent au Sanctuaire doivent faire cette fonction annuellement avec le pasteur; le peuple ayant bien goûté le tout, a acquiescé très volontiers; ensorte qu'à ces féries de Pâques les anciens d'Eglise ont commencé de distribuer la coupe. Dieu donc m'ayant mis dans le cœur de faire cette réformation, je lui rend graces que le tout ait eu un heureux succès.

« Or les anciens nouvellement établis qui ont été employés à faire cette fonction sacrée sont : 1° Pour Cornaux, le sieur Elie Junod, Jaques Clottu dit Nicolet, Pierre Tissot, et Jaques Junod. 2° Pour Vavre, Jaques Voinnet. 3° Pour Espagnier, Daniel d'Epagnier. 4° Pour Thielle, David Gabus n'est pas paroissien reçu, il ne sera pas autorisé à distribuer le calice, ains seulement les autres six.

« En Avril le 28e jour[1], Monsieur de Mollondin, Gouverneur de Neuchatel, est mort par un Dimanche, et fut enterré le Mardi après à Cressier.

« Six semaines après le 8e Juin l'on a instalé à sa place pour Gouverneur, Monsieur de Lulie son plus jeune frére, et le serment lui a été donné par M. David, ambassadeur de Son Altesse Madame, et le tout s'est fait avec une grande solemnité.

« En cette année 1664[2], au mois de Décembre, est apparue une commette au ciel, et a commencé le 7 courant par un mercredi matin, deux heures après la minuict et disparoissoit sur les six heures du matin. Elle a duré 27 ou 28 jours et avait une longue queue de flamme qui marchoit devant, longue ce sembloit de deux lances. Depuis Cornaux il sembloit qu'elle levoit à l'endroit de Fribourg, et venoit du côté de Neufchastel. Tous ces pays l'ont regardée avec estonnement, voire la

[1] D'après les *Annales de Boyve*, le gouverneur Jacques d'Estavayer, seigneur de Mollondin, serait mort le 24 mai 1664.

[2] Jonas Boyve indique l'appartion de cette comète comme ayant eu lieu au mois de décembre 1663, Voyez *Annales de Boyve*, tome IV, page 115.

France et l'Allemagne. et autres lieux; mais, sept ou huit jours estant escoulés, elle a recommencé d'apparoistre ayant la queue tournée tout à l'opposite.

« Le 5e Janvier 1665 l'on a célébré un jeune par toutes les Eglises réformées du pays de Suisse au sujet de la commette sus mentionnée, que l'on tient être un avant courreur de grands maux qui doivent arriver, les quels ont a tâché de détourner par repentance. Et moi de mon Eglise j'ai exposé les 5 premiers versets du 3e chap. de Jonas.

« La commette que dessus a commencé de rechef à paroître le 25e Mars, à deux heures après la minuit, mais elle étoit plus sur le septentrion qu'elle n'étoit au mois de Décembre passé. Depuis Cornaux on la voyoit lever derrière les montagnes sur la Neuveville, et prenait sa route comme du côté du chateau de Thielle; elle a duré jusqu'au 6 jour Avril qu'elle a commencé de disparaître.

« En ce mois Octobre, moi Boive, Ministre de Cornaux, ai fait construire cet avant-toit qui est au toit du Temple, du côté du vent de la chapelle des Jaques, car auparavant il n'étoit fait que raise la muraille, si bien que j'ai fait tout ce qu'il avance maintenant, afin de faire un petit couvert pour couvrir des lens[1] lorsqu'on sèche des prunes, n'ayant auparavant aucun lieu commode en toute la maison de cure, j'ai donc fourni la thuille, la chaux, l'aisselle, les cloux, lattes, et ai payé la façon. Partant cet avant-toit est à la Cure, et non à la Paroisse, et mes successeurs pourront reprendre la thuille quand ils voudront et tout ce qu'il y a, car je leur en fait présent.

« 1666. — Les nouvelles étant arrivées que Monseigneur le duc de Longueville étant en Provence est grandement mallade, l'on a prié pour lui dans les Eglises le 4e jour Septembre par un Dimanche, et encore le Dimanche suivant; mais Dieu a exaucé nos prières en ce qu'il l'a rétablie en santé.

« Tout le long de l'été de cette année, le pot de vin n'a coûté que demi batz ou 3 crutz, et à Lausanne on donnoit un char de vin pour un sac de froment, quoique le sac de froment n'étoit estimé que 16 ou 18 florins.

« Cette année deux compagnies sont sorties de Neuchatel[1], l'une sous la conduite du sieur Monin, de Cressier; et l'autre du sieur Sigismond Tribolet, et sous cette seconde 8 jeunes hommes de Cornaux se sont rangés, à ce, David Tissot, Jaques Junod, Jaques Galand, Pierre Galland, Abram Chautemps, André Jeannolet, Pierre Clottu dit chez Blaise, et Jacob Gabus, et sont partis le 20e Juin.

« Le 1er jour Novembre, par un Jeudy, l'on a célébré un jeune par toutes les

[1] *Len* ou *lan*, vieux mot français et encore employé dans le patois neuchâtelois comme synonyme de « planches. »

[1] Ces deux compagnies furent enrolées pour le service de France, ensuite d'une demande faite par Louis XIV à la duchesse de Longueville.

Eglises du pays de Suisse pour prier Dieu qu'il détourne la peste de dessus plusieurs pays circonvoisins qui en sont affligés, et qu'il arrête le fléau de la guerre de dessus l'Angleterre et la Holande, et en mon Eglise j'ai exposé la parabole du Pharisien et du Péager, contenue Luc 18e chap.

« Le 5e Septembre 1667 l'on a célébré un jeune par toutes les Eglises de Suisse pour rendre graces à Dieu de la paix faite entre l'Angleterre et la Holande, et j'ai exposé dans mon Eglise le 6 v. du 55e ch. Esaïe.

« La peste s'est découverte à Basle, à Zoffinguen et à Brouck au mois aoust, et fait de grands ravages, ensorte que la Seigneurie a ordonné de faire forte garde sur les passages pour ne laisser entrer qui que ce soit dans l'Etat, qu'il ne fasse serment de n'être point infecté.

« En Mars 1666, j'ai enté tous les jeunes arbres qui sont au clos de la cure vers le jardin, et ai aboli une chenevière qui y étoit, qui n'étoit guerre bonne, et en ai fait une autre au clos du chêne qui est excellente, et pour la construire j'ai fait cacher deux grandes pierres qui y étaient grosses comme un grenier, qui sont maintenant dans terre à la place même, ce qui ne s'est pas fait sans artifice et sans fraix.

« 1668. — Dimanche des Cenes de Pasques, comme Son Altesse s'en retournant de Cressier passa par Thielle, aussi nos gens de Cornaux se rencontrèrent au dit Thielle en nombre de 70 hommes et firent des décharges contre lui qui venaitle contremont de la rivière; il entra au château, et de là s'en alla à la maison de Monsieur le Chatelain Tribolet; puis retourné dans son bateau print la route de Neuchatel, et partit le lendemain pour s'en retourner en France.

« Le dernier jour Avril, l'on a célébré un jeune en toutes les Eglises réformées du pays de Suisse, pour rendre graces à Dieu de la belle et extraordinaire union qui est entre les Cantons.

« Et le jour suivant, par un matin de l'Ascension, les vignes ont été gelées à la Vaux, à la Côte de Mont, par tout depuis Concise jusqu'à Orbe, à la Côte toutes les vignes plus hautes que Cormondrèche, à Neuchatel, Fahy, et le Parc, généralement toutes celles de Cornaux jusques à la Neuveville, ensorte que cette année ici, on a fait extrêmement peu de vin.

« Monsieur le comte de St-Pol, notre souverain prince, est allé à ce mois Septembre 1668 en Candie, et ainsi s'est embarqué sur mer, dont a fallu lui donner l'aide accoutumé par les Communautés du Pays, et c'est ce qu'on fait ceux de Cornaux, les bourgeois ont donné chacun 6 batz, et les francs sujets ont contribué par puissance, et même on a fait priéres extraordinaires par toutes les Eglises du pays à ce qu'il plût à Dieu couvrir ce bon prince de sa protection et le ramener en bonne santé.

« Le 8e Mars, par un Dimanche matin, parmi la nuict, un courier est arrivé de Salins à Neuchatel et a apporté la nouvelle de l'arrivée de messeigneurs nos Princes, dont Monsieur le Gouverneur et Messieurs du Conseil d'Etat se sont assemblés de-

vant jour, et ont soudain baillé avertissement par tout le pays; ensorte que ce même soir il s'est rencontré passé 1500 hommes, tant du régiment de Neuchatel que de Vallangin à la fin de Peseux, qui ont fait deux ou trois belles décharges pendant que Messieurs nos princes ont passé, qui le même jour sont arrivés à Neuchatel et en ce rencontre, il y avoit environ 60 mousquetaires de Cornaux, et le vendredy suivant, jour 13 du mois, les Etats ont été convoqués à Neuchatel et assemblés au grand poile du château et en leur présence Monseigneur le Duc de Longueville a fait remise absolue et perpétuelle de ses Comtés à Monseigneur son frère puiné, Comte de St. Pol. Et le diné fini, l'on a jetté de l'argent à la populace par les fenêtres, tant en demi batz qu'en pièces de 10 den., jusqu'à la valleur de 400 écus; et on a fait couler du vin par le bornel de la rue de Bellevaux, pendant 3 heures durant, jusqu'à la quantité de 15 muids, chose qui n'avoit jamais été vue à Neuchatel.

« Le 21e Mars, par un samedy, Son Altesse allant à Cressier a passé par Cornaux, ceux de St. Blaise l'ayant reçu avec les armes, et c'est ce qu'ont fait aussi ceux de Cornaux qui étaient au Crozet, et ont fait deux décharges avant qu'il soit entré au village; le drapeau de la paroisse y étant.

« 1669. — Cette année, il y a eu en tous lieu une sécheresse si extrême que l'on n'a point eu de pluye depuis Pasque jusques l'an neuf, excepté 3 ou 4 jours au commencement d'aout, et un jour ou deux de novembre, ensorte que le monde a été réduit dans une misère grande pour l'eau, à Cornaux a fallu tout le long de Décembre envoyer les bêtes boire à la Prévotée. Les moulins de St. Blaise ont été clos depuis la fin de Novembre jusqu'à la fin de l'année, ensorte que les moulins de Serrières ont presque été seuls à moudre pour tout le pays.

UN SEIGNEUR FÉODAL NEUCHATELOIS SOUS L'EMPIRE

Je me trouve en possession de la correspondance adressée par M. le vicomte d'Andrié, seigneur de Gorgier, à son cousin, M. le baron d'Andrié, intendant des forêts, tous les deux Neuchâtelois. La majeure partie de ces épîtres a trait à des affaires d'intérêt; certaines d'entr'elles, au contraire, renferment quelques phrases concernant les événements politiques des premières années de notre siècle; elles réclament une petite place dans les colonnes du *Musée*, à titre de renseignement sur les opinions de certains seigneurs, sur leurs inquiétudes quant à leur sort futur, et aussi, il faut l'avouer, sur le peu de stabilité de leurs sympathies pour les souverains qui se sont succédé dans le gouvernement de notre pays. Il est curieux enfin de découvrir dans ces fragments les idées d'un seigneur neuchâtelois sur les principes nouveaux, inaugurés par la Révolution française et la manière en laquelle il les exprime.

Toutefois, il ne faut pas juger trop sévèrement les apparentes infidélités politiques d'une époque pareille. En se plaçant, en particulier, au point de vue de l'auteur de ces lettres, élevé dans la persuasion qu'il tient ses droits de Dieu, on comprendra son indignation de voir ses sujets discuter la validité de ces droits; figurons-nous-le, privé des revenus de ses terres par les révolutions et les guerres, et nous l'excuserons d'attribuer tout le mal aux idées nouvelles et de souhaiter le succès des armes prussiennes; nous saisirons de même la transition qui l'amène à appeler la bénédiction d'en haut sur les projets de l'empereur et à arborer lui-même la cocarde tricolore, après qu'il aura vu les succès de la Prusse se changer en déroute, son propre pays devenir principauté française et surtout les écus et les dîmes rentrer fort mal et la gêne prendre sa place au foyer du château de ses pères. La faim est mauvaise conseillère.

Cela dit, écoutons notre vicomte.

« Que faites-vous, mon cher cousin? Cette fièvre, cette bile, ce rhume, exercent-ils encore sur vous leur *napoléonique* empire?

« Vous m'avez laissé l'espérance, à votre départ de ***, d'avoir le plaisir de vous y revoir demain. Mille raisons peuvent vous retenir en ville; l'affaire dont j'ai à vous entretenir est pressante; je prends donc le parti de vous envoyer un exprès. C'est le comble de l'infamie, de l'ingratitude et de la bêtise. Imaginez-vous que la communauté de

Gorgier, cette horde de vils paysans, dans une assemblée qu'elle a tenue, le 25 Août, s'est occupée de démarches à faire auprès des autres communautés de ma Terre, et de celles de Vauxmarcus, Vernéaz, Bevaix, Cortaillod, et ensemble auprès de la Bourgeoisie de Boudry, dont elles suivent la bannière, pour obtenir la *Constitution française*, seul moyen, selon elle, d'être déchargée de troupes..... J'envisage cette délibération comme un acte de trahison à mon égard ; c'est sous ce seul rapport que je viens vous en parler. Je ne sais jusqu'à quand je resterai Seigneur de Gorgier, mais tant que je le serai, des coquins parmi mes ressortissants ne seront pas ménagés par moi. J'ai en mains l'invitation faite aux autres communautés de la Paroisse par celle de Gorgier, avec les délibérations de Saint-Aubin, Sauges et Fresens (Montalchez n'a pas encore délibéré, St-Aubin et Fresens l'ont fait négativement). Cette invitation est énigmatique, ne nomme pas les choses par leurs noms, mais, tout ce que je sais, elle serait suffisante dans d'autres temps pour conduire au gibet. Dans ceux-ci, elle est suffisante pour m'engager à retirer les brevets de justiciers à tous les justiciers qui ont assisté à l'assemblée où elle a été rédigée. En demandant la constitution française, ils demandent l'anéantissement de mes droits. Je les tiens du souverain, lui seul me les reprendra. Tant que je les aurai, je veux les faire respecter. Ensuite, je suis décidé à actionner la communauté de Gorgier, en général, comme parjure et traitresse envers moi. Il en résultera ce qu'il pourra. Je crierai dans le désert, n'importe. — Je dois et veux crier. A moi impossible d'être plus clair, plus lisible dans l'agitation où je suis. Pardonnez-moi ce griffonage. Venez nous voir, mon cher Monsieur. En attendant veuillez garder le silence sur tout ceci, nous en parlerons. Vos lumières et votre amitié m'aideront et me feront prendre le meilleur parti. Mais je vous le déclare d'avance, je ne veux pas être lâche dans tout ceci. Le métral se conduit comme un ange. Je le crois brave homme. J'ai déjà vu Lozeron, je lui ai dit qu'il était un infâme coquin et qu'en attendant qu'il fût poursuivi dans les formes, j'userai envers lui de mon droit *à bien plaire*. Mais je ne ferai rien avant de vous avoir vu. Adieu, mon cher Monsieur. — Pensez s'il est douloureux pour moi de voir des gens, auxquels ma famille n'a cessé de faire du bien, conjurer d'une manière aussi infâme? Et pour comble de scélératesse, ils veulent avoir la gloire de donner le branle. Tout ceci est diabolique, tout ceci me fait sauter jusqu'au plafond, mais tout en sautant, mon attachement et ma considération pour vous n'en sont ni plus ni moins les sentiments qui m'occupent sans cesse.

« Votre très humble et très obéissant serviteur. De Gorgier. »

Du même au même.

« Mon très cher cousin,

« J'avais espéré tous ces jours d'avoir le grand plaisir de vous voir en ville ; j'en ai été empêché bien malgré moi. Vous savez que nous avons deux nouveaux officiers. Nous en sommes très-contents, ils sont de la meilleure société, cependant ces changements continuels sont des plus désagréables.

« Jusqu'à quand durera ce train et qu'est-ce qui lui succèdera ? On ne sait rien encore. Pour ce qui me concerne, je brûle d'impatience de savoir ce que nous deviendrons et de pouvoir prendre un parti. Je suis décidé à ne rien négliger pour que, comme que les choses tournent, je change ma position féodale dépendante en une position assurée et surtout indépendante. Vous me comprenez, mon très-cher cousin, et je n'ai pas besoin de vous dire ce que je vous devrai de reconnaissance si vous voulez bien m'aider à fixer mes idées et à prendre le meilleur chemin. Je ne puis m'imaginer que les fiefs restent. cela me paraît de toute impossibilité, mais si cela arrivait, c'est bien à présent le moment

de se procurer l'autorisation d'aliéner. Cela me convient d'autant plus, que mon parti de ne pas rester dans l'inactivité est irrévocablement pris. Je vous communiquerai, mon très-cher cousin, le placet que je me propose d'adresser au Roi de Prusse pour me dégager de lui ou m'engager à jamais à son service. Je bénis le ciel, dans ce moment, peut-être à tort *raisonnablement*, de ne pas être marié.

« 5 Avril 1806. »

« J'ai appris à St-Aubin que Monsieur James P. a apporté la nouvelle de l'arrivée très-probable du Prince pour ce mois.

« Quand il y aura quelque chose de positif, je me recommande.

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

Jusqu'ici Napoléon paraît encore être pour notre seigneur l'ogre de Corse, le tyran dont on ne peut se défaire, pas plus que d'un mauvais catarrhe; toutefois, on s'intéresse spécialement à l'arrivée du prince Alexandre et l'on se recommande, car sans doute l'on a déjà en tête quelque projet d'obtenir de lui peu ou prou.

Un emploi, un grade, une charge, serait en effet un excellent moyen pour, usant de l'influence qui vous serait acquise, faire rentrer dans l'ordre et le silence cette horde de vils paysans qui ne tient des droits d'aucun souverain et qui s'en vient parler des droits de l'homme et de la constitution française.

« Quelles pénibles circonstances ! Avez-vous quelques nouvelles? Les Prussiens se montrent enfin; pourquoi Henry n'a-t-il pas cette satisfaction?

« 27 Septembre, 1806. »

Mieux a valu, pauvre Henri, que tu ne fusses plus là; ta satisfaction eût duré ce que durent les roses; un coup de l'épée de Napoléon eut bien vite effeuillé tes joies. Et puis tu aurais eu le chagrin de voir, peu après, ton ami écrire ce qui suit :

« Nous avons déjà appris la nouvelle de l'arrivée de monsieur de Lespérut et qu'on avait à s'en féliciter. Une des deux lettres venait du général Oudinot, de Francfort; elle est bien flatteuse pour la garde d'honneur.

« Octobre, 1806. »

Et de quelque côté que vint souffler le vent, il y tournait son aile.... Les Prussiens ont eu beau se montrer, Neuchâtel est demeuré français et propriété de Berthier. Notre correspondant a figuré comme officier supérieur dans la garde d'honneur (dont le *Musée* a donné l'uniforme), et il est heureux d'apprendre que cette troupe éphémère et de pure parade ait attiré l'attention d'Oudinot. Il prend au sérieux une phrase de banale politesse exprimée par un homme qui devait apprécier plutôt des troupes aux habits fanés dans les combats que de brillants et inutiles gardes d'honneur.

Les fonctions d'officier de ce corps de fantaisie, qui figura aux solennités de la prestation des serments à M. de Lespérut, réveillent-elles chez le seigneur de Gorgier le goût du service militaire, auquel il s'était livré autrefois en Prusse; l'opinion flatteuse d'un général de l'empire, du futur duc de Reggio, lui donne-t-elle le désir d'endosser

un harnais qui ne sera pas destiné à parader seulement, mais à se couvrir de la poussière de toutes les routes d'Europe, à se maculer du sang des combats? Ce qui est certain, c'est que fort dégoûté de son métier de seigneur féodal, sans cesse aux prises avec des embarras financiers, il veut sortir de l'inaction et qu'il s'en va prendre rang dans le bataillon neuchâtelois en formation à Besançon. C'est là que nous allons le retrouver.

Du même au même

«.... Je vous prie de m'envoyer une lettre de change sur Besançon du montant de 20 à 25 louis. J'en ai besoin pour mon équipement et pour faire face à mes dépenses en attendant que je touche ma paie. Notre bataillon avance, mais nos occupations augmentent. Je me prépare à voir guillotiner aujourd'hui sous mes fenêtres et à aller dîner demain chez l'archevêque. Vous direz que je suis toujours fort pour les rapprochements.

« Besançon, 4 Août 1807. »

« A M. d'Andrié, Intendant.

« Mon cher cousin,

« J'avais destiné cette matinée à vos écritures, on vient me demander pour conseil d'administration et je n'ai pas seulement le temps de lire les lettres que je reçois dans ce moment de ma cousine et de ma sœur. Vous ne vous faites pas d'idée de la vie que je mène ici. Adieu le doux repos de Gorgier, il ne reviendra probablement plus. Lancé dans cette nouvelle carrière, il faut la remplir. Je choisirai mieux mes moments pour écrire. Je ne conçois encore rien au départ des postes.

« Mille et mille choses à cousine. Votre dévoué cousin.

« Besançon, 14 Août 1807. »

« P.-S. Nous sommes occupés des préparatifs pour la fête de l'Empereur. Nous devons être en grand costume pour ce jour ; nous devons illuminer nos appartements, aller baiser la pantoufle de l'archevêque et encenser toutes les autorités.

« Mes honneurs, S. V. P., aux personnes que vous voyez et qui me conservent leur souvenir. Je suis très mal portant depuis plusieurs jours. L'eau de Besançon ne vaut rien et par ces chaleurs je m'en suis rempli. N'en dites rien à Gorgier. »

Le vicomte ne paraît pas souffrir dans son humeur des débuts de la vie militaire; il plaisante agréablement et il a déjà oublié les ennuis que lui causaient ses vils sujets. Mais aussi ce n'est pas dans son castel des bords du lac de Neuchâtel que des spectacles pareils venaient rompre la monotonie des journées. Aujourd'hui la guillotine, la tête qui roule sous le couteau, demain la réception chez l'archevêque, la tête du seigneur laïque et protestant se courbant et s'humiliant devant le prince de l'Eglise romaine. *In varietate voluptas.*

Enfin, car il n'y a que le premier pas qui coûte, après les démonstrations successives de sympathie pour les Prussiens et pour Napoléon, après le divertissement de la guillotine et du dîner de l'archevêché, les grandes notions de la morale doivent être un peu confuses, et ma foi l'on ne voit rien de plus simple que de mettre fin aux ennuis présents en vendant un pauvre petit pays pour quelques centaines de mille francs.

« Les affaires vont de mal en pire et je commence à craindre que les Français ne veulent le pays de Vaud. Tout notre monde est déconcerté, pour ne rien dire de plus. Certainement si on obtenait 340 à 350,000 L. de ce pays, il faudrait aller en avant et même pour quelque chose de moins.

« Ce 13 Octobre 1807. »

Toutefois, alors même qu'avec armes et bagages on a passé à l'ennemi, l'intimité d'un épanchement de famille permettra de désigner Napoléon, comme le ferait le plus fervent marquis de l'émigration, et l'on écrira à son cousin :

« On parle beaucoup de l'Empereur Buonaparte et d'un second mariage, couronné de fécondité. Dieu bénisse ses projets.

« 1810. »

Buonaparte, c'est-à-dire le parvenu, l'intrus sur le trône des lys, mais aussi le souverain dont on dépend, qui tient dans ses mains les destinées du monde et dont on porte la cocarde à son chapeau. Dieu bénisse ses projets !

Dieu nous garde de revoir l'étranger chez nous ; notre éducation politique s'est trop développée pour que nous puissions craindre la reproduction des défaillances politiques qui ont signalé l'époque où vivait notre héros. Quant à lui, une mort glorieuse sur le champ de bataille, couronnant une carrière militaire des plus honorables, a pu racheter les errements de ses opinions. Chez les nations soumises à un souverain et à un souverain despotique, comme Napoléon surtout, la moralité baisse, le besoin de faire son chemin fait taire les nobles sentiments qui, dans un autre milieu, se seraient développés au lieu d'être étouffés par l'ambition d'un titre ou d'une croix. Et le peuple, cette horde vile, comme disait notre vicomte, se recueille et attend. Est-il étonnant qu'à la première occasion il éclate? Mais c'est alors que commence sa tâche : user de la liberté, se conduire comme des hommes libres et non comme des affranchis.

Ed. Perrochet.

RÉUNION DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE A FLEURIER

LE 10 AOUT 1865

Les liens établis entre le *Musée Neuchâtelois* et la société d'histoire, qui lui a témoigné son intérêt en le prenant sous son patronage, imposent à la rédaction le devoir de rendre compte de ses réunions et de ses travaux. Dans sa séance du 7 Juillet 1864, la société naissante n'avait pu faire que discuter son règlement et se constituer. La séance réglementaire de cette année devait donc être la première manifestation de son activité. Malheureusement, diverses circonstances empêchèrent de profiter du moment opportun, pour fixer assez longtemps à l'avance le lieu et l'époque de cette réunion et lui assurer ainsi le concours général de ses membres. La circulaire invitant les sociétaires à se rendre à Fleurier le 10 août trouva les portes fermées, les maisons vides; chacun était en voyage ou à la campagne, les questions historiques même les plus piquantes étaient reléguées à l'arrière-plan.

Espérons que l'année prochaine il en sera autrement et que Saint-Aubin verra se grouper sous ses riants ombrages les nombreuses cohortes des amis de l'histoire nationale. Mais il est nécessaire de choisir une époque moins tardive et de ne pas dépasser le mois de Juin, à la fin duquel les hommes d'étude prennent la clef des champs et se dispersent dans toutes les directions.

Malgré les circonstances défavorables qui ont entouré la réunion de Fleurier et qui auraient dû la faire échouer, comment se fait-il qu'elle ait réussi au delà de toute attente? Pourquoi chacun en a-t-il emporté de si agréables souvenirs? C'est que nos chers concitoyens du Val-de-Travers, bien qu'ils comptassent parmi eux fort peu de sociétaires, comprirent, avec un tact parfait, qu'une assemblée où l'on devait s'occuper de l'histoire de notre patrie, ne pouvait être qu'une réunion de famille et que tous ceux qui s'y présenteraient, avec ou sans diplôme, seraient les bien-venus et salués comme des amis et des frères. Ils vinrent donc en grand nombre, avec une bonne volonté, dont nous ne pouvons assez leur témoigner notre sincère gratitude, et ils réussirent à faire d'une réunion improvisée une de ces fêtes charmantes où s'égaie l'esprit et se réchauffe le cœur. Voilà ce qui a donné à notre 2me séance un caractère très prononcé de fraternité, de bonhomie, une allure simple, franche, cordiale, sans rien de froid ni de guindé; chacun se

sentait à l'aise, heureux au milieu de la satisfaction générale. Le moyen, du reste, de garder le décorum académique, le sérieux imperturbable de l'érudit,la gravité du professeur en présence d'une galerie de dames charmantes, au sein de cette nature champêtre du Val-de-Travers qui vous envoyait par les fenêtres entr'ouvertes les senteurs de ses prairies, les chants agrestes de l'alouette, le murmure de ses ruisseaux, l'écho des clochettes dans les pâtures.

Le rendez-vous était au Musée dont les collections naissantes, mais qui s'accroissent rapidement, font le plus grand honneur aux hommes dévoués qui les dirigent. Le sort de ces collections, menacées de perdre l'asile où elles venaient de naître, préoccupait vivement les membres de la Société du Musée ; aussi venaient-ils de prendre un parti héroïque. « Lorsqu'on est embarrassé de payer son loyer, » disait spirituellement l'un d'eux, « on achète la maison. » Et en effet, une souscription avait réuni une somme considérable, l'édifice était acheté et les collections, désormais à l'abri des déménagements, pouvaient grandir dans une parfaite quiétude. Admirons en passant le savoir-faire et l'esprit généreux de nos compatriotes de Fleurier.

A midi, lorsque les rares sociétaires furent arrivés, on se rendit à la *Couronne* où un déjeuner nous était gracieusement offert. Ce repas, expédié lestement, on passa dans une vaste salle, où le Président du Musée, M. le D[r] Anker, souhaita la bien-venue à la Société d'histoire au nom des habitants de Fleurier. — M. Desor répondit comme président et déclara ouverte la séance réglementaire de 1865. — Après la lecture du procès-verbal, le rapport du bureau et celui de la section de Neuchâtel (la seule qui se soit formée), la réception de vingt membres nouveaux et de plusieurs membres honoraires, on procéda à l'examen des comptes et au renouvellement du bureau qui fut composé comme suit :

Président,	M.	Célestin NICOLET à la Chaux-de-Fonds.
Vice-Présidents,	MM.	Fritz BERTHOUD et Alphonse COULON.
Secrétaires,	»	Louis FAVRE et Charles HERZOG.
Caissier,	M.	Ed. de PURY-MARVAL.

MM. DESOR. — H.-L. OTZ notaire. — CHATELAIN, pasteur, à Fontaines.

Le bureau étant nommé, M. Desor cède la présidence à M. Fritz Berthoud.

M. le colonel de *Mandrot* expose les événements historiques à la suite desquels les comtes de Neuchâtel, d'abord simples sous-avoués du Prieuré de St-Pierre au Vauxtravers, pour le compte des seigneurs de Salins, qui y avaient autorité ecclésiastique, parvinrent, par une série d'usurpations, à se substituer à ceux-ci et à opérer une annexion définitive.

M. *Guébhart*, instituteur, lit ensuite un fragment de l'histoire de Fleurier depuis la révolution française jusqu'en 1815.

M. *Fritz Berthoud* lit une notice sur le séjour de J.-J. Rousseau à Môtiers.

M. *Chabloz*, inquiet pour l'avenir de certains blocs de granit dont l'importance



historique est reconnue par des hommes compétents, demande que la Société prenne des mesures pour les conserver. On décide de recommander à la sollicitude des communes et spécialement à la vigilance des membres de la Société un certain nombre de blocs intéressants, dont le Comité est chargé de dresser le tableau.

Enfin M. *Desor*, après avoir rappelé les services que les antiquités provenant de la Tène ont rendus aux archéologues français, en leur fournissant les moyens de distinguer, dans les armes trouvées à Alesia, ce qui est gaulois de ce qui est romain, présente des javelines gauloises et étrusques restaurées d'après les descriptions des auteurs anciens. Les premières, analogues à celles de la station de la Tène, se lancent à l'aide d'un cordon s'appuyant à l'index. Le javelot étrusque, plus grand, est lancé à l'aide d'un double cordon tenu par l'index et le majeur. Ces armes anciennes, que M. Desor tient de la munificence de l'empereur Napoléon III, sont l'objet d'une curiosité bien légitime, surtout lorsqu'on apprend que nos gymnastes, qui en ont fait l'essai, réussissent à les jeter à 80 mètres et à percer à cette distance des planches de un pouce d'épaisseur.

Avant de lever la séance, à 5 heures, on choisit St-Aubin pour le lieu de la prochaine réunion et on fixe à 3 francs la cotisation de 1866.

Le dernier acte de la journée était le dîner servi dans le stand décoré par les soins des dames avec infiniment de goût; partout des guirlandes, de la verdure, des drapeaux et des fleurs; une tribune, ornée de la croix fédérale, était disposée pour les orateurs. Bientôt les toasts commencèrent, les uns chaleureux et enthousiastes, les autres fins, spirituels, pénétrés d'une aimable gaîté; la rude énergie, l'ardente recherche du progrès, entremêlèrent leur voix à celle de la sagesse, de la modération et de la prudence. Concert éternel des générations humaines où les extrêmes se répondent, brodant un thème sans fin sur la mélopée des satisfaits et des indifférents. Je me borne à citer les noms des principaux orateurs: MM. Anker, Fritz Berthoud, Balziger, Desor, Vogt, Jacottet et Quinche, pasteurs, de Mandrot, Jeunet, curé, Vaucher fils, etc. Alternant avec les morceaux exécutés par l'excellente musique de Fleurier et avec les chants de l'*Invisible*, société chorale des plus distinguées, les toasts nous conduisirent trop tôt à l'heure fatale du départ.

Hélas! les gares du vallon sont haut perchées! il faut les chercher près des sommets des montagnes. Hâtons-nous, vite une poignée de main, adieu, chers amis de Fleurier, merci du fond du cœur pour votre aimable hospitalité, et au revoir, dans un an, à Saint-Aubin.

L. Favre.



Maison de J. J. ROUSSEAU à Môtiers.

d'après un dessin de le Barbier.

JEAN-JAQUES ROUSSEAU A MOTIERS

DOCUMENTS OFFICIELS SUR LES CAUSES QUI MOTIVÈRENT SON DÉPART DU VAL-DE-TRAVERS EN 1765

Les événements dont Môtiers fut le théâtre en septembre 1765 et qui forcèrent Rousseau à quitter subitement ce village, où il avait cru trouver un asile, ont été jusqu'à aujourd'hui interprétés d'une manière très différente par les nombreux biographes du philosophe et par les auteurs qui se sont occupés des écrits et du caractère de ce grand homme. Les partisans de Rousseau ont nui à sa cause en exagérant les actes de violence et les menaces dont se rendirent coupables les habitants de Môtiers envers un homme proscrit dont le caractère commandait le respect et la bienveillance. On a peut-être trop insisté sur l'influence qu'exerça le clergé et notamment le pasteur de Môtiers sur ces actes de sauvage brutalité. Il en est résulté que le clergé, prenant sa défense, a cherché à réduire à rien les scènes regrettables qui signalèrent le séjour de Rousseau dans notre pays. De nos jours encore, un historien neuchâtelois, M. Junod, semble accréditer la tradition inventée par les ennemis de Rousseau en rapportant, dans son *Histoire du pays de Neuchâtel*, que la gouvernante du philosophe, ne pouvant supporter le séjour de Môtiers et pour obliger son maître à partir, aurait elle-même apporté des pierres dans la maison, brisé quelques vitres et fait croire que des malveillants étaient les auteurs de ces attentats. D'autres auteurs donnent une variante de cette légende et affirment qu'une brouillerie de la servante de Rousseau avec les commères du village et quelques pierres jetées par des enfants à son chien sur la galerie de sa maison furent la cause des plaintes et de la fuite du philosophe ambitieux, qui ne cherchait qu'une occasion de faire parler de lui et d'attirer sur ses infortunes les regards de l'Europe.

Les documents inédits que nous avons trouvés aux archives de l'Etat nous permettent d'établir les faits tels qu'ils se sont passés, et nous croyons, dans l'intérêt de la vérité, qu'il n'est pas inutile d'élucider une question dans laquelle notre pays est en contact avec un des hommes les plus remarquables du siècle passé. Nous ne pouvons pas rendre un plus bel hommage à la mémoire de Rousseau qu'en profitant de l'anniversaire séculaire de sa fuite de Môtiers, pour publier des documents qui rétablissent sous leur vrai jour les événements qui eurent lieu en septembre 1765, et qui prouvent que le récit qu'en fait Rousseau dans ses *Confessions*

n'a rien d'exagéré. Nous espérons que ces documents feront disparaître à tout jamais des ouvrages sérieux les versions légendaires que nous venons de citer.

Nous allons d'abord mettre sous les yeux de nos lecteurs la première lettre [1] que le Conseil d'Etat [2] écrivit au roi au sujet de Rousseau. Elle est datée du 4 mars 1765. Son contenu rend superflu tout commentaire.

« Sire, le sieur J.-J. Rousseau, connu par divers ouvrages répandus dans le public, forma, il y a quelques années, le dessein de venir s'établir dans cette Souveraineté, et obtint à cet effet des lettres de naturalité de Milord Maréchal d'Ecosse, qui les lui accorda avec la protection de Votre Majesté.

» Le sieur Rousseau, dès lors à l'abri de cette protection, s'est retiré dans le Val-de-Travers, où la commune de Couvet l'a admis au nombre de ses communiers, ensorte qu'il est aujourd'hui sujet et habitant de cette Souveraineté et qu'il en a fait sa nouvelle patrie. Il y a vécu tranquillement, d'une manière simple et sans reproche, ce qui lui a mérité tout l'accueil et tout l'agrément qu'un homme à talent peut attendre d'un peuple civilisé et tout concourait à lui en assurer la continuation, lorsqu'en reprenant la pente de son génie, il s'est occupé à mettre au jour un nouvel ouvrage sous le nom de *Lettres écrites de la montagne*, ouvrage qui a été interdit à Genève et à Berne.

» Avant la production de ce dernier ouvrage, un libraire de cette ville nommé Fauche, nous vint demander la permission de réimprimer un recueil des ouvrages du sieur Rousseau, sous les yeux et la correction de l'auteur lui-même, à l'effet de quoi il y avait une entreprise de plusieurs souscrivants pour établir une imprimerie au Val-de-Travers. Cette demande nous parut dans le cas de celles qu'on ne peut refuser absolument ni accorder pleinement, ce qui nous détermina à faire dire au libraire Fauche que le Conseil d'Etat ne pouvoit pas lui accorder la permission qu'il demandait, mais cependant qu'il n'apportait aucune opposition formelle à son dessein, le Conseil se restreignant à une simple tolérance. Cette tolérance ne pouvait naturellement avoir en vue que les ouvrages du sieur Rousseau qui avaient paru jusqu'alors.

» Cependant la Compagnie des Pasteurs, craignant que le libraire Fauche n'y donnât plus d'extension et ne s'en prévalût pour enrichir sa réimpression en y ajoutant les *Lettres écrites de la montagne* qui ont paru depuis peu, a pris l'alarme et insiste particulièrement sur la suppression de cette pièce qui est caractérisée, ainsi que Votre Majesté pourra le voir dans la représentation ci-jointe de la Compagnie des Pasteurs, comme ce qu'il peut y avoir de plus pernicieux contre les principes fondamentaux de la foi chrétienne.

» Nous ne doutons pas que cet écrit n'ait déjà fait bruit à Berlin et qu'il n'y ait été répandu comme il l'a été en Hollande et dans les états de notre voisinage, où il a été

[1] Archives du Conseil d'Etat au Roi. Vol. C.

[2] Le Conseil d'Etat était alors composé de MM. F. Sandoz de Rosières, D. Chambrier, S. Osterwald, S. Meuron, Marval, H. de Chaillet d'Arnex, D. Huguenin, E. de Montmollin, le baron de Chambrier, G. de Montmollin, E. Bugnot, B. de Sandoz, A. de Sandol-Roy, F. Rougemont, C.-G. d'Ivernois, S. Petitpierre, D. Pury, Martinet, et A. Pury.

condamné et proscrit; ainsi, sans nous attacher à en extraire et à en relever les maximes, nous ne parlerons que relativement à ce qui peut être de quelque influence dans notre pays.

» Nous craignons, sire, que la publicité de ces écrits dans lesquels n'est pas observée la modération nécessaire sur les dogmes de la foi, ne produise des effets dangereux parmi nous, où le laboureur qui semble n'être né que pour les ouvrages grossiers de la campagne, est naturellement spéculatif et occupe son loisir à la lecture de toutes sortes de livres, comme nous l'avons éprouvé il n'y a pas longtemps à l'occasion du dogme de la non-éternité des peines, ensorte que considérant d'un côté ce que demande la tranquillité intérieure de l'Etat et de l'autre ce que les Etats voisins sont en droit d'attendre de nous, nous avons jugé que nous ne pouvions nous dispenser de faire avertir le libraire Fauche que le Conseil suspendait l'effet de la tolérance accordée, afin qu'il ne courût pas les risques de faire les frais d'impression. Les lumières supérieures de Votre Majesté sauront démêler les divers intérêts que présente la remontrance de la Compagnie des Pasteurs, relativement à la tranquillité intérieure de l'Etat, au ménagement que nous avons à garder avec nos voisins et à l'honneur de la religion. C'est sur quoi nous attendrons ses royales intentions dans le profond respect, etc. »

Comme on le voit par ce rapport du Conseil d'Etat, la conduite de Rousseau est irréprochable. Le Gouvernement craignait seulement que les *Lettres de la Montagne* n'engendrassent dans le public des troubles analogues à ceux qui eurent lieu au sujet de la non-éternité des peines et qui mirent, à plus d'une reprise, le Conseil dans l'embarras. Le Grand-Fréderic lui-même en fut ennuyé, et, malgré sa tolérance en matière religieuse, on comprend qu'il répondit au Conseil d'Etat par le rescrit suivant, que M. Junod ne donne pas en entier.

Ce rescrit est daté du 30 mars 1765.

« A nos amés et féaux, etc.

» Nous avons vu avec satisfaction, par le très humble rapport que vous nous avez adressé en date du 4 de ce mois, au sujet de l'ouvrage du sieur Rousseau, intitulé *Lettres écrites de la montagne*, l'attention que vous donnez aux objets que vous jugez intéresser le maintien de la religion, nous ne pouvons aussi qu'approuver le zèle avec lequel la Compagnie des Pasteurs cherche à prévenir tout ce qui pourrait contribuer à répandre dans vos contrées des sentiments contraires aux dogmes qui y sont reçus. Disposé comme nous le sommes à la seconder dans ses bonnes vues et entrant dans les raisons qui nous font désirer qu'on y réponde par des mesures propres à les remplir, nous voulons bien vous permettre de prendre par rapport à la réimpression projetée des susdites *Lettres écrites de la montagne* et à leur débit les arrangements que vous croirez devoir au bien public, après un examen réfléchi de ce que la prudence et une sage attention à éloigner tout ce qui pourrait devenir une nouvelle source de désordre ou de division, doit vous faire observer dans cette affaire.

» Notre intention n'est cependant pas qu'on sévisse contre l'ouvrage en question par aucune de ces flétrissures publiques, qui, indépendamment qu'elles sont opposées à l'esprit de modération qui doit toujours être celui des défenseurs de la vérité, donne d'ordi-

naire aux écrits qu'elles proscrivent plus de publicité qu'ils n'en auraient eu, sans une condamnation si éclatante et font ainsi manquer le but de leur suppression, nous ne doutons pas au reste que comme vous êtes les premiers à rendre justice à la conduite réglée et aux bonnes mœurs du sieur Rousseau, vous ne soyez de vous-mêmes portés à le laisser jouir paisiblement de la protection des Lois, dans l'asile qu'il s'est choisi et où notre volonté est qu'il ne soit en rien inquiété. Sur ce, nous prions Dieu, etc. »

Il semble qu'après la satisfaction donnée au clergé, Rousseau aurait dû être laissé en repos. Ensuite du rescrit du roi, le Conseil d'Etat communiqua à la Compagnie des Pasteurs les instructions du souverain et avertit le libraire Fauche de ne pas publier l'édition des œuvres de Rousseau.

Rousseau, qui avait publié ses *Lettres de la Montagne* pour « repousser les outrages » des ministres de Genève, écrivit le 6 avril 1765 au Conseil d'Etat, par l'entremise du procureur général Meuron, la lettre suivante :

« Permettez, monsieur, qu'avant votre départ, je vous supplie de joindre à tant de soins obligeants pour moi celui de faire agréer à Messieurs du Conseil d'Etat mon profond respect et ma vive reconnaissance. Il m'est extrêmement consolant de jouir, sous l'agrément du Gouvernement de cet Etat, de la protection dont le Roy m'honore et des bontés de Milord Maréchal. De si précieux actes de bienveillance m'imposent de nouveaux devoirs que mon cœur remplira toujours avec zèle, non seulement en fidèle sujet de l'Etat, mais en homme particulièrement obligé à l'illustre corps qui le gouverne. Je me flatte qu'on a vu jusqu'ici dans ma conduite une simplicité sincère et autant d'aversion pour la dispute que d'amour pour la paix. J'ose dire que jamais homme ne chercha moins à répandre ses opinions et ne fut moins auteur dans sa vie privée et sociale. Si dans la chaîne de mes disgrâces, les sollicitations, le devoir, l'honneur même m'ont forcé de prendre la plume pour ma défense et pour celle d'autrui, je n'ai rempli qu'à regret un devoir si triste et j'ai regardé cette cruelle mesure comme un nouveau malheur pour moi. Maintenant, monsieur, que grâce au Ciel j'en suis quitte, je m'impose la loi de me taire, et pour mon repos, et pour celui de l'Etat où j'ai le bonheur de vivre et je m'engage librement, tant que j'aurai le même avantage, à ne traiter aucune matière qui puisse y déplaire, ni dans aucun des Etats voisins. Je ferai plus, je rentre avec plaisir dans l'obscurité où j'aurais dû toujours vivre et j'espère sur aucun sujet ne plus occuper le public de moi. Je voudrais de tout mon cœur offrir à ma nouvelle patrie un tribut plus digne d'elle. Je lui sacrifie un bien peu regrettable et je préfère infiniment au vain bruit du monde, l'amitié de ses membres et la faveur de ses chefs.

» Recevez, monsieur, je vous supplie, mes très humbles salutations.

» J.-J. Rousseau. »

Rousseau, pressé par le pasteur de Môtiers, fit à la Classe une déclaration semblable, mais qui ne fut pas jugée satisfaisante; il fallait, pour l'édification de l'Eglise une rétractation publique à laquelle le philosophe ne pouvait consentir sans renier les principes qu'il avait professés jusqu'alors. Rousseau fut cité devant le Consistoire de Môtiers, mais sa timidité l'empêcha de comparaître. Le pasteur de

Môtiers proposa l'excommunication du philosophe, mais sa proposition resta en minorité. Quatre anciens d'église, qui votèrent contre l'avis du pasteur, adressèrent au Conseil d'Etat la requête suivante :

« A monsieur le Président et a Messieurs du Conseil d'Etat.

» Messieurs,

» Les anciens soussignés, membres du Consistoire admonitif de Môtiers et Boveresse, prennent la liberté d'exposer à Vos Seigneuries disant :

» Q'infiniment alarmés d'être requis à délibérer sur un cas qui surpasse nos faibles connaissances, nous venons supplier Vos Seigneuries de vouloir nous donner une direction pour notre conduite sur les trois chefs suivants :

» 1° Si nous sommes obligés de sévir et scruter sur les croyances et sur la foi ;

» A ce premier article, nous avouons ingénument notre insuffisance pour la Théologie, estimant que l'on ne peut raisonnablement en exiger de nous, ayant toujours cru que le devoir de notre charge était borné à simplement délater et réprimer les dérèglements scandaleux et l'irrégularité des mœurs sans vouloir empiéter sur l'autorité souveraine de qui nous dépendons.

» 2° Si un pasteur peut et doit avoir deux voix délibératives dans son Consistoire ;

» Sur ce second chef, le Consistoire de Môtiers et Boveresse est composé de six anciens ayant monsieur son pasteur pour Président, et cette maxime une fois introduite, les anciens ne serviront dans les délibérations que d'ombre, à moins de l'unanimité entre eux ;

» 3° Et enfin, si monsieur le diacre du Val-de-Travers a droit de séance et de voix délibérative dans le Consistoire de Môtiers et Boveresse ;

» A ce dernier article, il nous paraît que si monsieur le diacre veut se prêter à la correction, il doit aussi s'employer à l'instruction et à l'édification, et que messieurs les pasteurs ne doivent point lui empêcher de faire les catéchismes qu'il doit légitimement à la chapelle de Boveresse.

» Oui, messeigneurs, le premier article de nos très humbles représentations nous alarme, puisqu'il surpasse et notre pouvoir et nos faibles connaissances. Et les deux seconds nous intéressent d'autant que attachés à notre devoir et jaloux de le remplir, nous pourrions être repris, pendant que nous serions parfaitement innocents.

» Nous nous flattons dès là que Vos Seigneuries voudront bien mieux nous diriger par leur arrêt et ce nous sera un nouveau motif d'adresser à Dieu les vœux les plus sincères pour la conservation de messieurs du Conseil d'Etat,

» Abram Favre ; A. Bezencenet, notaire ; L. Barrelet ; A. Renaud. »

En réponse à la requête des quatre anciens de Môtiers nous trouvons dans les manuels du Conseil d'Etat le passage suivant :

» Après avoir délibéré, il a été dit : Qu'on loue et approuve la délicatesse et les sages intentions des quatre anciens qui ont présenté la présente requête. Et pour répondre aux articles qu'elle renferme, le Conseil prononce sur le premier que, comme le Consistoire admonitif n'a pour objet que les désunions, les mauvaises mœurs et les scandales, il n'est point de sa compétence de s'ingérer dans d'autres affaires, et surtout qu'il n'a aucune

autorité pour se faire rendre compte de la croyance ou de la foi d'une personne, qu'il en a bien moins encore pour sévir en pareille cause, puisqu'il dépend d'un supérieur à qui il doit rapporter ce qu'il découvre d'important en ce genre, et à qui seul il appartient d'en faire la recherche suivant sa prudence et la punition si le cas l'exige, suivant la forme judicielle et la loi conséquemment, que les dits quatre anciens sont fondés à refuser d'en connaitre et juger, même en étant requis par le pasteur, ne devant se prêter en aucune manière aux entreprises contraires aux Constitutions de l'Etat, dans lesquelles on pourrait chercher à les faire entrer.

» Quant au second article qu'il n'a jamais été d'usage que le pasteur Président au Consistoire admonitif ait plus d'une simple voix, et que tel qui en prétendrait une double serait réprimé comme il conviendrait et contenu en ses vraies fonctions, qu'il ne lui est pas même permis de porter en Consistoire le résultat, soit les conclusions de la compagnie des Pasteurs, dont ledit commissaire ne peut ni ne doit être affecté, cette Compagnie n'ayant aucune autorité sur lui, qu'un pasteur peut bien, à la vérité, la consulter pour sa direction particulière et même suivre cette direction si cela lui convient, mais qu'elle ne doit gêner en rien l'entière liberté des suffrages des autres membres du dit Consistoire, quels qu'ils soient; ce que tout officier qui y assiste doit faire exactement observer.

» Et quant au troisième article de la requête ci-dessus, il est ordonné à monsieur Martinet, conseiller d'Etat, capitaine et châtelain du Val-de-Travers, de rechercher non-seulement ce qui s'est pratiqué depuis un temps, mais de plus ce qui peut avoir été statué de fondation ou dans la suite, touchant le prétendu droit de séance du diacre du Val-de-Travers, dans le Consistoire admonitif de Môtiers et Boveresse, et sur son rapport, il en sera ordonné comme il conviendra. »

Evidemment la question commence à devenir grave. Les partisans de la liberté de conscience se préparent à faire une opposition sérieuse aux attaques dirigées contre Rousseau par un pasteur trop zélé. Ce dernier, apprenant que les quatre anciens ont adressé une requête au Conseil d'Etat, demande qu'elle lui soit communiquée. Voici l'arrêt qu'il reçut en réponse :

« Sur la requête du sieur De Montmollin, pasteur à Môtiers, priant le Conseil de lui donner communication de la requête des quatre anciens d'église de Môtiers et de l'arrêt qui a été rendu sur son contenu, prétendant qu'elle est conçue d'une manière qu'elle donne atteinte à son honneur et à celui du sieur diacre, sur quoi après avoir délibéré, il a été dit que les quatre anciens du Consistoire de Môtiers, n'ayant présenté requête au Conseil que pour avoir une direction, on trouve que le suppliant n'a aucune qualité pour en demander communication, ensorte qu'elle ne peut pas lui être accordée, puisqu'elle ne contient rien qui intéresse sa personne. (29 avril 1765. Manuels Vol. 109. P. 182). »

Le Conseil d'Etat défendit (15 mai) au Diacre d'assister aux assemblées du Consistoire. La Classe ayant demandé la révocation de cet arrêt, le Conseil persista dans sa décision et fit rapport au roi sur ce qui avait eu lieu. Le 21 mai 1765, Fréderic II envoya le rescrit suivant :

« Amés et féaux, salut. Nous avons reçu votre rapport en dâte du 22 avril, par lequel vous nous rendez compte des arrangements que vous avez pris en conséquence du Rescrit que nous vous avons adressé le 30 de mars dernier, concernant le sieur Rousseau et ses ouvrages, vous ne sauriez mieux remplir nos intentions qu'en continuant comme vous avez fait, à notre satisfaction, à prévenir tout ce qui pourrait devenir dans cette occasion une source de désordre et de dissensions dans notre Principauté de Neuchâtel; nous venons d'apprendre avec autant de surprise que de déplaisir qu'il s'y trouve des esprits remuants et échauffés du zèle amer d'une piété intolérante qui, non contents des mesures que l'on a prises pour empêcher la publication des ouvrages qui les scandalisent, veulent de nouveau sévir contre leur auteur, en tenant pour cet effet des assemblées tumultueuses, et le menacent même des peines ecclésiastiques. Nous ne vous dissimulerons point que nous sommes très mécontents d'une conduite si inconsidérée et que notre volonté sérieuse est qu'en arrêtant promptement les suites par l'autorité que nous vous avons confiée, vous empêchiez qu'on inquiète en quoi que ce soit le sieur Rousseau et que vous lui assuriez d'une manière bien complète et décidée les effets de la protection que nous lui accordons. Sur ce, nous prions Dieu de vous avoir en sa sainte garde. A Berlin, le 21 de mars 1765.

» Par ordre exprès du roi :

» FINCKENSTEIN. HERTZBERG. »

D'après une lettre du Conseil d'Etat envoyée au roi le 3 juin, on envisageait l'affaire comme terminée et le pasteur de Môtiers avait même promis de ne plus s'occuper de Rousseau et de le laisser tranquille. Le Conseil d'Etat se flattait d'avoir mené la chose à bonne fin et assurait le souverain qu'il n'y avait eu aucune réunion tumultueuse, ni menaces, et qu'aucune assemblée des corps de l'Etat ne s'était tenue pour s'occuper de Rousseau. On se trompait cependant, car les passions n'étaient pas éteintes, et les *Lettres de Goa*, publiées par les amis de Rousseau n'envenimèrent pas peu la querelle. Le pasteur de Môtiers et la vénérable Classe qui n'y étaient pas ménagés, montrèrent bientôt leur ressentiment contre Rousseau et ses amis. On verra que les « on dit » sur les pierres lancées contre le domicile de Rousseau sont exacts et qu'ils n'ont rien d'exagéré.

Le pasteur de Montmollin fit entre autres un sermon qui, d'après le témoignage du châtelain Martinet, de Sandol-Roy et d'Ivernois, trésorier, qui assistaient ce jour-là au culte, attaquait directement Rousseau. Aussi la nuit suivante la populace commit-elle des actes de violence contre la maison que Rousseau habitait. Le châtelain Martinet en rendit compte au Conseil d'Etat de la manière suivante.

« RAPPORT AU SUJET DE CE QUI EST ARRIVÉ A M. ROUSSEAU.

» Le Conseil sera sans doute surpris d'apprendre que M. le pasteur de Môtiers, au mépris de l'engagement qu'il avait pris en mai dernier entre les mains de M. le châtelain du Landeron, ait dès lors, de temps à autre et notamment dans le sermon et catéchisme de dimanche dernier, affecté de s'exhaler et de s'évaporer en invectives, relativement à l'affaire de M. Rousseau, et cela d'une manière si vive et si marquée, que nombre de

personnes en ont été véritablement scandalisées et que ses prédications de ce jour-là, loin d'être telles que la fête l'exigeait, furent à les bien prendre, des déclamations continuelles, remplies de traits si frappants et si caractérisés que ses auditeurs les plus idiots s'aperçurent aisément qu'il avait envie de rendre odieux à son troupeau, non seulement M. Rousseau, mais aussi tous ceux qu'il envisageait comme ses protecteurs. Faut-il être étonné dès là, si la nuit du dimanche l'on eût la témérité de jeter, à minuit, des pierres contre les fenêtres d'un appartement de M. Rousseau, où couchait pour lors la marquise de Verdelin, si la nuit du lundi, l'on arracha de vive force et l'on enleva le banc qui est devant la maison et que l'on a porté dans une possession voisine, si enfin mardi après-midi, M. Rousseau, traversant le pré de Chaux, fut insulté par plusieurs faucheurs, dont l'un d'eux cria même qu'on allât chercher un fusil pour tirer dessus, ce qui heureusement ne fut pas exécuté. Aussitôt que j'ai été informé de tous ces désordres, je crus devoir écrire à monsieur le professeur la lettre ci-incluse en copie Sub Litt. A., à laquelle il me répondit par celle-ci jointe en copie Sub. Litt. B., on remarquera dans celle-ci le peu de cas qu'il fait de mes avertissements, et j'ai tout lieu de croire par le ton et quelques réflexions indécentes dont elle est parsemée, qu'il est dans l'intention de continuer de prêcher dans le même goût et plus aigrement peut-être encore, surtout le jour du Jeûne, à moins que le gouvernement ne l'en empêche par des moyens assez efficaces, pour le contraindre à n'annoncer que le pur et seul Evangile, et à se contenir dans les bornes de son pastorat, uniquement destiné à édifier son Eglise et tous les membres qui la composent.

» J'observerai ensuite que les enquêtes que j'ouvris avant-hier pour découvrir les auteurs des violences et tumultes faits à l'égard de M. Rousseau jusqu'à ce jour là, n'ont produit aucun effet, les témoins qui y ont déposé n'ayant pas jugé à propos de rien dire, quelque effort que j'aie fait pour les engager à parler vrai.

» Enfin, depuis que j'ai eu écrit mon rapport, il est arrivé cette nuit un désordre et des violences dont peut-être il y a peu d'exemples dans ce pays, surtout au centre du village, on a voulu forcer les portes de M. Rousseau, on a, pour ainsi dire, enfoncé les fenêtres de sa cuisine, et il y a toute apparence que si dans ce moment il s'était laissé voir aux scélérats qui ont commis ces voies de fait, sa personne n'eût été en très grand danger; c'est ce que l'on verra dans le détail par les enquêtes aussi bien que par ma relation dont elles sont précédées.

» Martinet.

» Môtiers-Travers, le 7 septembre 1765. »

La lettre du Châtelain Martinet adressée au pasteur de Môtiers ainsi que la réponse de ce dernier ont une importance assez grande dans le débat pour que nous les reproduisions. Elles contiennent des éléments propres à faire juger du caractère de ces deux hommes, de l'état de surexcitation des esprits et de l'aigreur mise dans la discussion et qui se fait surtout sentir dans la lettre du pasteur de Montmollin.

« Lettre de Martinet au pasteur de Montmollin. (4 septembre 1765).

» Monsieur,

Je ne dois pas vous dissimuler que le sermon aussi bien que le catéchisme que vous

fites dimanche dernier m'ont paru à plusieurs égards si opposés aux engagements que vous aviez pris en mai dernier entre les mains de monsieur le Châtelain du Landeron, que je n'ai pu qu'en être infiniment surpris, aussi, monsieur, veux-je aujourd'hui en témoigner mon étonnement, qui même devient extrême, à mesure que j'apprends par un bruit qui se répand dans ce lieu que vous vous proposez de faire un sermon dans lequel vous voulez prendre congé de votre troupeau, ce qui ne pourrait de moins que d'augmenter la fermentation et l'aigreur de certains esprits et les exciter à de nouveaux désordres à l'égard de M. Rousseau, qui est cependant sous la protection de S. M. et par cela même sous celle du Gouvernement; désordres qui n'avaient point eu lieu avant le mois de mai; sous quel prétexte donc en veut-on à M. Rousseau, son affaire n'a-t-elle pas été terminée aux fêtes de Pentecôte par une délibération du Consistoire passée à la pluralité des suffrages et dans un jour solennel? Si vous pesez, monsieur, ces considérations et diverses autres qui se présentent si naturellement et méritent toutes une très sérieuse attention de votre part, ce que je viens de vous représenter vous engagera sans doute à ne rien dire publiquement ou en particulier qui ait quelque analogie soit directe soit indirecte avec le cas de M. Rousseau. Le gouvernement à qui je ne puis me dispenser de faire mon rapport de ce qui est arrivé, de même que des enquêtes que je vais ouvrir dès aujourd'hui pour découvrir les auteurs des menaces et voies de fait commises à l'occasion de M. Rousseau aura certainement les yeux ouverts sur tout ce qui sera arrivé afin d'y pourvoir suivant la sagesse ordinaire et l'autorité qu'il a en main.

» J'ai l'honneur d'être avec une parfaite considération, etc.

» MARTINET. »

RÉPONSE DU PASTEUR DE MONTMOLLIN A LA LETTRE DE MARTINET. (4 septembre 1765).

» Monsieur,

» Il est assurément bien fâcheux pour moi que tout ce que je puis dire ou faire soit mal interprété et ce n'est pas dès à présent que je m'en aperçois, mais j'ai par devers moi le témoignage de ma conscience qui me tranquillise et je ne sache pas que je n'aie rien à me reprocher sur ce qui fait les divers objets de la lettre que vous m'avez adressée. Je vous avoue que je suis à ignorer encore ce qui aura pu vous faire peine dans mon sermon et dans mon catéchisme de dimanche. Je n'ai rien dit que je n'aie dit en vingt occasions, il y a six, dix, quinze, vingt ans, et si l'on croit que j'aie en vue ou celui-ci ou celui-là l'on me fait certainement bien tort. Je dois connaître les règles du zèle de la prudence et de la charité et je sais aussi les pratiques comme je l'ai fait dernièrement dans ma réponse à la lettre calomnieuse de Goa, mais enfin je suis obligé de prêcher l'Evangile et d'édifier mon troupeau par mon état, par mon devoir et par mon serment, et si chacun de mes sermons doit passer par la censure autant vaut-il que je me taise désormais, et je ne pense pas qu'un homme d'honneur et qu'un ministre de la religion veuille et puisse s'astreindre à une pareille gêne, puisqu'un véritable pasteur ne doit prêcher que la Parole de Dieu et ne doit avoir d'autre but que l'instruction et l'édification de son troupeau, et si malheureusement l'on interprête mal ce qu'il dit, c'est un scandale pris et non donné.

» Quand monsieur le châtelain du Landeron, mon bon parent et mon bon ami, me parla en mai dernier de quelques sermons que l'on avait rapporté en Conseil que j'avais fait

à l'occasion desquels l'on m'attribuait bien des choses que je n'avais point dites ou des vues que je n'avais point; il prit de là occasion d'ajouter que l'on s'attendait que je ne personnaliserais point: J'en suis incapable, lui dis-je, et vous pouvez le déclarer de ma part, cependant, l'on ne m'empêchera pas, je pense, de prêcher l'Evangile. »

» Que si l'on trouve dans mes sermons ce que je ne veux point dire, il faut avouer que je suis bien à plaindre et je vous proteste en toute vérité et en rondeur de conscience que je n'ai aucun dessein particulier. Je traite mes matières comme elles se présentent. Il y a longtemps que vous êtes à Môtiers, vous savez ma façon de prêcher.

» Je m'occupe si peu de M. Rousseau que je désirerais voir de toute mon âme que tout le monde le laissât aussi tranquille que moi; je suis si charmé que son affaire soit finie qu'il me semble que je suis déchargé d'un pesant fardeau. Je ne communique et sors si peu que je ne me mets absolument point en peine de tout ce qui se passe dans le public et mon plus grand désir sera toujours que l'on ne me parle jamais ni de M. Rousseau ni de ce qui le concerne; j'ai tant d'autres affaires plus utiles et plus intéressantes pour moi que celle de M. Rousseau que je ne veux ni ne puis perdre mon temps à y penser. Si le peuple manque à son égard, j'en suis mortifié, ce pourrait bien être l'effet du libelle calomnieux de Goa contre son pasteur, mais je ne pense pas que personne fut assez téméraire pour me rien supputer à ce sujet, l'on doit laisser chacun en repos, vous connaissez votre devoir et rien de mieux que de réprimer ceux qui, par pétulance, troublent la société. Il est aisé de comprendre que comme ministre de paix, je dois désirer et procurer la paix, si les partisans de M. Rousseau se taisaient, je ne doute pas que le peuple ne se tût aussi; quant à moi, je n'ai rompu le silence que pour défendre mon honneur outragé dans la lettre de Goa. L'on se plait si fort à débiter mille choses que je ne suis pas surpris que l'on m'ait prêté le dessein de faire *un sermon dans lequel je dois prendre congé de mon troupeau.* Il est vrai que j'ai dit et je vous le dis à vous-même, monsieur, que si les troubles continuent et si je ne puis exercer mon ministère tranquillement, sans amertume et en la crainte du Seigneur, je serai contraint, malgré mon attachement que j'ai pour mon Eglise et celui qu'elle me porte de la quitter, parti qui serait alors le seul qui convînt à mon repos et que sans doute que je puis prendre par ma qualité d'homme libre et de citoyen. Je vous abandonne ma lettre, monsieur, vous en ferez l'usage qu'il vous plaira.

» J'ai l'honneur d'être avec respect

» DE MONTMOLLIN, pasteur.

» Môtiers, le 1 septembre 1765. »

Le Conseil d'Etat, après avoir pris connaissance du rapport de Martinet, chercha sérieusement à protéger Rousseau et promit 50 écus à celui qui donnerait des indices pour découvrir les coupables [1]. Il chargea le châtelain de poursuivre activement les enquêtes et demanda au pasteur de Môtiers le texte de son sermon. Celui-ci n'en donna qu'une analyse et prétendit qu'il ne l'avait pas rédigé; le Diacre donna une déclaration qui devait prouver que le pasteur avait dû impro-

[1] 9 septembre. Procès-verbal du Conseil. Archives

viser son discours et cependant plusieurs auditeurs du sermon affirmèrent avoir vu le ministre lire le sermon qui attaquait Rousseau. Quoi qu'il en soit, il est intéressant de jeter un coup d'œil sur l'analyse de ce fameux sermon et chacun pourra voir que les impies et les incrédules n'y devaient pas être ménagés. Voici ce morceau avec la déclaration du Diacre.

« Analyse du sermon du 1er septembre 1765,

» fait à Môtiers par le professeur de Montmollin.

« Sur Prov. Ch. 15, v. 18. — Le sacrifice des méchants est en abomination à l'Eternel, mais la requête des hommes droits lui est agréable.

» Exorde. — *Saint Chrysostome* prêchant dans une solennité pareille, demanda à ses auditeurs, s'ils étaient en état de sacrifier ce jour-là, et les renvoya au témoignage de leur conscience.

» Division. — 1° *Eclaircir* le texte. 2° Des exhortations convenables à la circonstance.

» 1re Partie. — Salomon parle de deux sortes de personnes, *des méchants et des hommes droits.*

» *Les méchants* sont les impies et les incrédules, les hypocrites et les pécheurs impénitents.

» *Les hommes* droits sont l'opposé.

» *Sacrifice et requête* sont au fond la même chose et désignent tout le culte extérieur.

» *Le culte* des méchants est en abomination à l'Eternel, le prouver par la nature même du sacrifice par les dispositons actuelles des méchants et par l'Ecriture sainte.

» *Prouver* par les mêmes raisons que la requête du juste est agréable à Dieu.

» *Il en résulte* cette conséquence que le culte extérieur ne suffit pas, que le principal est d'avoir un cœur bien disposé et des mœurs sans reproches autrement notre culte tournerait à notre perdition.

» 2me Partie ou application. — *Le sacrement* de la Cène est un sacrifice et par rapport à Jésus-Christ et par rapport à nous.

» *Expliquer* et prouver cette vérité.

» *Le Sacrement* de la Cène est donc la plus vénérable de toutes les cérémonies de la nouvelle alliance et très agréable à Dieu, cependant il se peut qu'elle lui soit aussi en abomination, *celui qui en mange et qui en boit* indignement, etc.

» *Il n'y a personne* qui ne désire de faire une bonne communion. Il n'y a qu'à voir si l'on est des méchants ou des hommes droits.

» *Serait-il possible* que cette communion ne fût pas agréable. *Qu'ai-je à faire* de la multitude de vos sacrifices, etc.

» Mais il y a des gens qui ne sacrifient plus, c'est le bon ton aujourd'hui, craignons que par l'abus que nous faisons des grâces de Dieu il ne nous les retranche.

» *Recherchons* ce que nous sommes, ou des méchants, ou des pécheurs repentants, ou des fidèles.

» *Les méchants* devraient s'amender, ils ne le font pas, personne ne veut se dire à soi-même, c'est moi qui suis méchant.

» *Considérer* combien la clémence de Dieu est immense envers les pécheurs repentants, témoin le péager qui retourne justifié dans sa maison.

» J'élève maintenant mes yeux au ciel j'y contemple ce charitable Rédempteur assis à la droite de Dieu son père, lui montrant son sang et ses plaies et joignant ses prières à celles des vrais fidèles.

» *Les fidèles* doivent se reposer sur de si magnifiques promesses, les pécheurs s'efforcer d'y avoir part et les méchants trembler.

» Fini par une courte prière. »

« Je soussigné, déclare que dans le cours de la dernière semaine du mois d'août, j'offris à M. le professeur de Montmollin de faire ses fonctions du dernier dimanche des fêtes du 1er septembre et qu'ainsi il était dispensé de se préparer pour ce jour-là, mais me trouvant tout à coup le samedi à 8 heures du soir entièrement hors d'état de satisfaire à cet engagement, je n'en pus avertir M. le Professeur qu'à cet instant même qui me répondit que vu mon impossibilité de faire ses fonctions il s'en chargerait quoique réduit à une analyse qu'il travaillerait et remplirait comme il pourrait. A Môtiers, le 9 décembre 1765.

J.-J. Imer, Diacre du Val-de-Travers.

Le Conseil d'Etat ayant fait rapport au roi sur les événements qui avaient eu lieu, celui-ci répondit le 28 septembre par le rescrit suivant :

« A nos amés et féaux.

» Après les ordres que nous vous avions donnés il y a quelque temps pour la sûreté du sieur Rousseau dans l'asile qu'il s'est choisi et les bons arrangements que vous avez aussi pris en conséquence à notre entière satisfaction, nous n'avions pas lieu de croire que des esprits remuants et inquiets oseraient le troubler encore de nouveau dans sa retraite, nous venons cependant d'apprendre avec la plus grande indignation que, à la suite d'un sermon scandaleux prononcé en dernier lieu à Môtiers, le sieur Rousseau a été insulté par les séditieux de cet endroit et qu'on s'est même porté aux dernières violences contre la demeure qu'il habitait. Il est étonnant que dans un siècle aussi éclairé que le nôtre, le fanatisme ose encore lever l'étendard jusque dans des pays soumis à notre domination, nous ne doutons pas à la vérité que la Classe, éclairée par de meilleurs principes, ne désapprouve le zèle inconsidéré et amer de l'ecclésiastique qui vient de souffler le feu de la discorde à Môtiers et ne reprenne sévèrement en lui une conduite aussi contraire à l'esprit de charité et de paix, dont il devrait donner l'exemple à ses paroissiens, mais comme il ne suffit point de relever l'irrégularité de son procédé pour le passé et qu'il faut empêcher qu'il ne se prévaille encore dans la suite des facilités de son emploi pour émouvoir de nouveaux troubles, vous aurez soin qu'il lui soit interdit de faire à l'avenir aucune déclamation tendant à aigrir et à exciter les esprits et enjoint à s'en tenir dans ses sermons, comme son devoir l'y oblige, aux vérités et aux préceptes qui doivent seuls en faire la matière et le but. Nous vous ordonnons en même temps de prendre les mesures les plus rigoureuses et les plus efficaces pour empêcher que le sieur Rousseau ne soit inquiété et qu'il n'ait plus rien à craindre des fureurs in-

tolérantes de ses aveugles persécuteurs. Sur ce nous prions Dieu de vous avoir en sa sainte et digne garde. Fait à Berlin, le 28 septembre 1765.

» Par ordre exprès du roi :

» FINCKENSTEIN HERTZBERG. »

Le pasteur de Môtiers publia pendant ce temps une réponse aux *Lettres de Goa* dans lesquelles il avait été sévèrement critiqué. Cette réponse, dictée par la passion, contenait divers passages que le procureur général de Meuron dénonça au Conseil d'Etat comme « attentatoires aux autorités souveraines. » Il citait entre autres les pages 116, 125, 128, 132, 150, 151, 157, 158 et 179 de la brochure. Le Conseil d'Etat décida, le 12 octobre, de charger deux de ses membres d'examiner l'ouvrage et de faire rapport.

Le même jour arriva un rapport du châtelain Martinet qui annonçait de nouvelles violences contre Rousseau et le départ de ce dernier. Ce rapport, avec les pièces qui l'accompagnent, sont les documents les plus importants pour élucider les questions relatives à cet événement de la vie de Rousseau si diversement interprété. Ces documents nous donnent en même temps une idée des mœurs du siècle passé. Les voici :

RAPPORT DU CHATELAIN MARTINET SUR DE NOUVELLES INSULTES FAITES A ROUSSEAU.
Du 12 Octobre 1765.

».... Le Conseil se rappellera qu'aux fêtes de Pâques M. le professeur de Montmollin, sous prétexte d'une direction à lui donnée par la V. C. (vénérable Classe) entreprit de faire excommunier par le Consistoire M. Rousseau, et fit, mais inutilement, des efforts étonnants pour parvenir à ce but, et c'est de quoi j'ai eu l'honneur d'informer le Gouvernement par deux rapports très circonstanciés auxquels je me refère.

» Sur la fin d'avril, M. le professeur fit un sermon que j'entendis réciter et dans lequel il paraissait qu'il avait en vue pour le moins les quatre anciens qui n'avaient pas voulu opiner à son gré. Le dimanche suivant jour que j'étais descendu en ville pour assister aux Etats, il détonna d'une manière plus vive et plus directe encore, à ce que j'ai appris. Le Conseil n'en fut pas plutôt informé, et que de plus M. Rousseau avait été apostrophé en rue, par un hommequ'il ne connut pas, qu'il lâcha un arrêt, qui fut lu en communauté et en justice, accompagné par M. le lieutenant, qui s'était rendu à Môtiers pour cela, des réflexions les plus propres à engager tout les membres de la Communauté et avoir pour M. Rousseau les égards et les ménagements dus à une personne qui avait l'honneur d'être sous la protection immédiate de S. M. Cela semblait d'abord avoir un peu calmé les esprits, mais cette tranquillité apparente ne dura pas longtemps ; M. de Montmollin ayant assemblé un Consistoire, suivant l'usage, la veille des fêtes de Pentecôte, la matière de l'excommunication de M. Rousseau y fut remise à flot, non par M. de Montmollin, mais par l'ancien Clerc, il fallut opiner là-dessus, je le fis dans les mêmes termes à peu près que j'avais conclu en Consistoire de Pâques, et mon avis ayant été goûté par quatre anciens fut résolu par la pluralité, qu'on laisserait tranquille et en repos M. Rousseau et qu'on abandonnerait cette affaire.....

» La nuit du 6 au 7 du dit septembre il se commit de nouvelles violences contre la maison de M. Rousseau, nuit où il semblait être le plus en sûreté, puisqu'il y avait les

gardes de foire des villages qui veillaient dans le village, on assaillit à coup de pierres les fenêtres de M. Rousseau, une de ces pierres de la pesanteur d'environ trois à quatre livres était proche de la chambre de M. Rousseau, et la galerie attenante à la maison en était remplie, d'une manière à faire frémir, ainsi que je l'ai déclaré en tête des enquêtes que je fis le lendemain, et qui ont déjà été vues en Conseil; éveillé comme je le fus par les cris que j'entendis à la rue, je courus sur-le-champ chez M. Rousseau, que je trouvai de même que sa gouvernante dans un état de frayeur inexprimable, et c'est aussi ce qui m'engagea pour les mettre en sûreté à mettre des gardes devant sa maison pendant le reste de la nuit; le lendemain j'ouvris comme je l'ai dit de nouvelles enquêtes, que le Conseil m'a ordonné de laisser dormir, mais à mesure que le Gouvernement me donna cet ordre, il me fut enjoint de faire assembler la Communauté de Môtiers, à laquelle conformément aux intentions du Conseil je témoignai son indignation au sujet des nouveaux attentats de la nuit de la foire, je déclarai qu'elle serait responsable de toutes les violences ou insultes qui serait faites soit à M. Rousseau, soit à sa maison, soit à ses effets, et enfin je fis publier dès le jeudi suivant, la récompense que le Gouvernement promettait à ceux qui découvriraient les coupables de ces attentats. Tout cela est détaillé dans mon rapport du 7 septembre.

» M. Rousseau partit le lendemain, en laissant les effets de sa gouvernante à Môtiers, mais en me priant de pourvoir à leur sûreté, c'est ce que je fis en mettant deux gardes de Couvet armés qui y ont veillé chaque nuit pendant qu'elle est restée dans la dite maison.

Le dimanche 7 septembre nouveaux désordres, on vint m'avertir qu'il y avait une figure perchée sur la fontaine devant les halles, et qui tenait un papier qui en indiquait un autre dans un petit sac que la dite figure avait en écharpe. J'envoyai le sautier pour la chercher et l'ayant apportée je trouvai dans une main de la figure le morceau de papier Cott. *D.* et dans le sachet celui Cott. *E.*; après m'être nanti de ces deux papiers j'ordonnai au grand sautier, crainte que cette figure ne retombât de nouveau entre les mains de quelques mutins et ne fût un nouveau sujet de moquerie, de la mettre en pièces et de la jeter dans la rivière. J'eus l'honneur dès ce jour-là d'informer le Conseil de ce nouveau désordre, et le soir ayant appris que tout le monde parlait de cette pasquinade, je mandai les gouverneurs de la Communauté, les sommai de pourvoir à la sûreté du village, puisque s'il arrivait que l'on fît la plus petite égratignure à qui que ce fût leur Communauté en serait responsable et eux gouverneurs pris à parti, et je les sommai enfin de référer le tout à leur Communauté. Là-dessus, ils me répondirent bien des choses, qui tenaient de l'indécence et entre autres qu'ils ne pouvaient assembler leur Communauté le lendemain, vu que c'est le jour de la foire des Verrières, mais qu'ils l'assembleraient le surlendemain, et le soir ils me firent dire qu'un homme veillerait devant la maison de M. Rousseau, précaution qui n'empêcha pas des mutins d'y rôder, mais sans oser rien faire, attendu qu'il y avait deux gardes de Couvet qui veillaient sur la galerie du logement de M. Rousseau. Le surlendemain la Communauté fut assemblée, les gouverneurs y dirent avoir eu une conversation avec moi, mais loin d'en dire le sujet, ils battirent si bien la campagne, que personne n'y comprit et qu'on ne délibéra sur rien à cet égard, aussi ces gouverneurs ne daignèrent-ils pas

après cela m'informer de ce qu'ils y avaient fait. Enfin, Mlle Le Vasseur étant allée se coucher la veille de son départ au Prieuré, il arriva que sur les 9 à 10 heures du soir, des mutins vinrent criailler d'un côté de la dite maison, et, s'apercevant qu'un domestique sortit en les menaçant, passèrent d'un autre côté de cette maison et y réitérèrent leurs criailleries et leurs huées. »

Annexe D. — « Je vous prie de regarder dans mon carnassier, vous y trouverez les vers que vous devez publier. »

POLICHINEL.

Annexe E. — Me voicy trouvant tout réjouis
En voyant Mostier délivré de l'Impie
Qui s'est évadé sa servante encore icy,
Prenez y garde mes amis
Et montrés vous tous zélés
Pour l'aller accompagner
Avec l'instrument sanglantque les femmes de Montmorency
Luy ont eu fait santy,
Ce chatiment à elle donné
C'est pour le scandale quelle cy à causé.

Le vieu baboin[1] qui ne s'est point contenté
Du scandale que ces deux infame cy avait causé
A encore fait des perquisitions
Sembloit vouloir détruire tout le valon,
Y devroit bien s'en repanty,
Avec tous ses amis,
Et prendre garde à luy

Le ch.... bavarois
Voulant faire valoir ses droits
Devroit bien se moderer,
Et aprendre à mieux parler
Et prendre garde à luy
Quant y cy viendra pour se diverty.

Mes bonnes gens voyez,
Je me suis venu icy présenté
Pour n'estre pas atrapé
Par les mains des Covassons
Qui garde le torchon.

DÉCLARATION DU SERGENT CLERC.

« Je soussigné David-François Clerc Grand-sautier en l'honorable justice du Val-de-Travers, certifie, que le dimanche 15 septembre dernier, Jean-Henry Rossel, boucher, vint

[1] Le châtelain Martinet.

chez moy environ les sept heures du matin, me disant qu'il y avait un Polichinel sur la fontaine devant les hasles de Mostier. Et que Monsieur le Chatelain m'apelait pour luy aller parler, ce que je fis, et estant auprès de M. Martinet, conseiller d'état, capitaine et Chatelain du Val-de-Travers, il m'ordonna d'aller tout de suite enlever le dit Polichinel et de le luy porter, ce que j'exécutay et estant chez Monsieur le Chatelain il me demanda ce qu'il y avoit dans le petit sac que portoit le susdit Polichinel je luy répondis que je n'en savois rien, que je n'avois pas regardé dedans, surquoy je mis moy même la main dans le dit sac, autant que je puis m'en rappeler et j'en sorty un papier que je remis à Monsieur le Chatelain, qui ensuite pris un autre papier que l'on avoit mis à la main du dit Polichinel et mon dit sieur le Chatelain se garda les dits deux papiers. Après quoy il m'ordonna de mettre en pièces le susdit Polichinel et de le jetter en bas la rivière, ce que j'exécutay dans l'instant, et sans me rendre ou que ce soit déclarant que le prédit Polichinel pouvoit être de la hauteur d'environ un pied et demy autant que je puis m'en rappeler, habillé d'un habit vert paremens rouges, le dit habit galloné de peau jaune et la culotte bleuve et longue, souliers de toile cirée, noirs montant un peu en haut la jambe qui me parut la dite jambe du reste couverte par la dite culotte, ayant un chapeau de toile cirée noir retroussé, sac blanc en écharpe tout comme on porte un carnier de chasseur. C'est ce que j'atteste en savoir à cet égard et autant que ma mémoire peut me fournir et le présent certificat par moy donné d'ordre de Monsieur le Chatelain le 10 Octobre 1765.

D. Clerc.

Après le départ de Rousseau, le calme se rétablit peu à peu. Le châtelain Martinet crut prudent de quitter sa résidence de Môtiers et alla se fixer momentanément à Couvet pour se soustraire aux menaces qui lui avaient été faites. Couvet, comme chacun sait, avait pris le parti de Rousseau et lui avait donné le droit de bourgeoisie. Sans vouloir suspecter les motifs qui engagèrent cette commune à faire un acte aussi louable et dont elle se glorifie aujourd'hui, nous ne pouvons cependant nous empêcher de penser qu'elle prit sa décision un peu par esprit de contradiction. Il faut se rappeler que dans le siècle passé, et même jusqu'à une époque récente, les rivalités entre villages voisins étaient très grandes et que d'un autre côté on accordait difficilement le droit de commune. A cet égard il est curieux de voir que les anciens d'église qui refusèrent d'excommunier Rousseau habitaient Boveresse. Ce village faisait partie de la paroisse de Môtiers et le Diacre allait y faire le catéchisme. La conduite de ces anciens dans cette affaire ne laissa pas de leur attirer des avanies de la part des habitants de Môtiers, et, en décembre encore, le Diacre, qui ne voulait plus aller faire le catéchisme à Boveresse, dut être menacé par le Conseil d'Etat de faire saisir le temporel de son bénéfice s'il se refusait à remplir ses devoirs.

Ce furent là les derniers symptômes de cette effervescence qui régna au Val-de-Travers en 1765 à l'occasion de Rousseau. Le Conseil d'Etat ne fit pas poursuivre des enquêtes qui seraient restées infructueuses et annonça au roi que l'ordre et la paix étaient rétablis.

En terminant notre communication nous ne pouvons nous empêcher de mettre en garde nos lecteurs contre un jugement trop sévère que les documents en question pourraient leur faire porter sur les habitants de Môtiers et sur leur pasteur. Quant à ce dernier, il se rendit coupable d'un excès de zèle et outrepassa les instructions qu'il avait reçues de la Compagnie des pasteurs. Du reste, il faut se rappeler que dans le siècle passé les discussions religieuses étaient encore très passionnées, les controverses violentes, et que ce qui de nos jours serait taxé à juste titre d'intolérance était alors considéré par le clergé comme un acte louable, dicté par la conscience et le devoir. Ainsi le pasteur de Montmollin, malgré son animosité et ses attaques contre Rousseau, était peut-être modéré pour son époque, tandis qu'à nos yeux il nous apparaît comme un homme intolérant et un esprit étroit. Cette étroitesse, qui heureusement se perd de nos jours, était alors commune à presque tous les membres de l'Eglise issue de la réforme, et lorsque F. Olivier Petitpierre prêcha la non éternité des peines de l'enfer et commença à travailler au développement du principe libéral, il souleva une tempête parmi le clergé neuchâtelois, qui, au lieu de le réfuter, l'attaqua avec les armes de l'intolérance. Mais encore ici nous voulons être juste et dire que l'on s'imaginait dans le siècle passé que le meilleur moyen de maintenir la paix et d'affermir la foi religieuse était de réduire au silence ceux qui professaient des opinions différentes de celles de la majorité du clergé. De nos jours on pense avec raison que lorsque les questions sont une fois posées, ce n'est pas au silence à les résoudre mais à la discussion calme et éclairée.

Le même jugement modéré doit être porté sur les habitants de Môtiers. Si on remarque à cette époque dans les hautes classes de la société, essentiellement à Neuchâtel et dans les centres industriels des Montagnes une grande amélioration dans les mœurs et les habitudes sociales, les mêmes progrès ne pénétrèrent que fort lentement dans la vie des populations rurales, qui ne jouissaient pas des mêmes moyens d'éducation et dont les mœurs se ressentaient encore de la grossièreté et de la dureté des périodes précédentes.

Il existait encore dans la plupart des localités de la campagne des confréries ou abbayes de garçons. Ces sociétés, dont le seul but paraît avoir été de réunir les jeunes gens d'un village pour s'amuser en commun, étaient la source de désordres continuels et quelquefois de luttes sanglantes entre les jeunes gens de deux villages voisins. Elles avaient des statuts particuliers, en vertu desquels elles s'arrogeaient le droit, par exemple, de rançonner tout habitant d'une autre localité qui venait, suivant l'expression consacrée, prendre femme dans leur endroit. Les membres de ces confréries se faisaient une espèce de devoir de jouer de mauvais tours à ceux de leurs concitoyens qui avaient encouru leur disgrâce. Les méchancetés, que la crédulité populaire attribuait aux nitons ou démons familiers occupés sans cesse à faire de mauvaises niches aux humains, avaient régulièrement pour auteurs les garnements du village. Voler dans les cheminées des saucisses ou des jambons

pour aller faire bombance dans le cabaret voisin, faire sortir des étables pendant la nuit le bétail qui s'y trouvait et le conduire dans des endroits écartés où son propriétaire ne parvenait à le retrouver qu'après de longues recherches, démonter les pesants charriots du paysan et aller les remonter sur le faîte du toit, tirer à poudre sur les passants attardés et les asperger de sang pour leur faire croire qu'ils étaient blessés, afficher à la porte de la fruitière (fromagerie) une grossière pasquinade, comme celle que nous venons de lire, tels étaient les amusements favoris des membres de la confrérie.

Il était encore de mode dans les campagnes de donner des charivaris aux garçons qui épousaient des veuves, et à ceux qui, par leur conduite, ou autrement, étaien l'objet d'un scandale public ou privé. C'étaient toujours les garçons qui étaient les promoteurs de ces grossières manifestations auxquelles se joignait toute la population, hommes, femmes et enfants. « J'ai eu le malheur d'entendre un de ces charivaris pendant un moment, « dit un contemporain [1], » mais j'ai été souverainement révolté des horreurs que l'on y vomissait, et si l'on fait attention qu'il y avait peut-être 2 à 300 personnes qui les écoutaient et que parmi cette foule se trouvaient un grand nombre d'enfants qui n'avaient aucune idée de ce déluge d'obscénités, on sentira combien ces charivaris sont contraires au bon ordre. »

Ce qui précède fera comprendre que les désordres qui eurent lieu à Môtiers à l'occasion de Rousseau n'acquirent de l'importance que parce qu'ils avaient pour sujet un personnage illustre protégé par le roi, et ils purent se produire d'autant plus facilement que les mutins croyaient être appuyés par le pasteur. De pareilles scènes, peut-être plus violentes encore, se produisaient assez souvent dans d'autres localités et les enquêtes qu'ouvraient les maires étaient presque toujours infructueuses. Nous pouvons donc dire en résumant que les actes de violence commis contre Rousseau n'ont rien d'extraordinaire. Ils furent une manifestation des mœurs grossières de l'époque et les gens de Môtiers semblent avoir saisi avec avidité l'occasion qui leur était offerte de donner essor à cette turbulence et à cette sauvage brutalité qui caractérisent les mœurs du siècle passé.

En comparant cette époque avec la nôtre, nous sommes involontairement portés à nous demander si de nos jours au sein de notre société et à l'occasion d'un proscrit quelconque, des scènes semblables à celles qui eurent lieu en 1765, juste un siècle en arrière, pourraient se reproduire, et c'est avec un sentiment de légitime orgueil que non-seulement nous répondons négativement, mais que nous nous réjouissons d'appartenir à une époque éclairée et tolérante, de vivre dans un âge d'où la grossièreté est bannie et que nous constatons que notre société est en somme infiniment plus polie que celle de nos arrière-grand-pères.

Dr GUILLAUME.

[1] Le pasteur Péters.



A. Bch.

CLAUDE D'AARBERG Seigneur de Valangin
et GUILLEMETTE DE VERGY son épouse

TEMPLE DE VALANGIN

Parmi les monuments du passé que renferme Valangin, sa Collégiale, malgré sa petitesse, renferme des objets propres à fixer l'attention de l'archéologue et de l'historien.

Fondée en 1500 par Claude d'Arberg, ensuite d'un vœu qu'il avait fait étant en péril sur l'eau, il en fit faire la dédicace le 1er juin 1505.

Voici ce que dit Boyve au sujet de cette église :

« Au commencement de l'an 1500, Claude d'Arberg alla à Rome pour assister au Jubilé. Il s'embarqua à Gênes ; mais un violent orage étant survenu et se voyant en danger de faire naufrage, il fit un vœu à la bienheureuse Vierge, que, si elle le délivrait de ce péril, il lui bâtirait un temple sur les eaux, en mémoire de ce qu'elle l'aurait retiré des eaux. Lorsqu'il fut arrivé à Rome, il demanda au pape Alexandre VI de lui accorder la liberté d'ériger un collége de six chanoines à Valangin, y compris le prévôt, et que le temple qu'il avait voué à la bienheureuse Vierge, lequel il se proposait aussi de bâtir à son retour, il en pût faire une église collégiale ; ce qu'il obtint et c'est ce qu'il exécuta aussi ; car, dès qu'il fut arrivé à Valangin, il commença à bâtir le temple, qu'il fonda sur un ruisseau nommé le Petit-Seyon, ou ruisseau de la Sauge, laquelle église est dédiée à Notre-Dame et à saint Pierre. Il fit construire sur ce ruisseau une forte voûte [1], qui sert de fondement au temple, de sorte que celui-ci est assis sur les eaux, le ruisseau coulant encore aujourd'hui par-dessous le temple.

« Il en fit une église collégiale, y établit cinq chanoines et le prévôt, qui fut Nicolas Raguel, lequel s'intitulait prêtre et prévôt de l'église collégiale de Valangin, clerc juré des autorités sacrées, apostoliques et impériales. Claude bâtit aussi à ces prévôt et chanoines des maisons, qui étaient celle que le pasteur occupe aujourd'hui et celles qui la joignent devers l'orient. Il donna des rentes à ces chanoines et la collature de quelques églises, savoir : du Locle, de la Sagne, de Saint-Martin et d'Engolon. Avant cela, il n'y avait point de temple à Valangin, mais seulement une chapelle au château ; le seigneur entretenait dans sa maison un chapelain, qui était prêtre, et son aumônier.

[1] Cette voûte s'affaisserait-elle ? car la nef s'est de nouveau lézardée en plusieurs endroits.

« Claude fit faire une allée souterraine depuis le château jusqu'à ce nouveau temple, et ce, sans doute, pour pouvoir y aller à couvert pendant les mauvais temps. Cette allée, dont la voûte est tombée en divers endroits, se voit encore aujourd'hui, mais elle est impraticable[1]. »

Claude mourut le 31 mars 1517, et son corps fut placé dans le tombeau construit par les soins de Guillemette de Vergy, sa femme.

Guillemette, dans une lettre datée de mardi après les Bordes 1531, soit le 11 mars, si je ne me trompe, écrivit aux Quatre Ministraux pour se plaindre de ce que plusieurs bourgeois de Neuchâtel s'étaient rendus à Valangin, dans l'église, avec maître Guillaume Farel, « lequel de matin à l'heure que se debvoit celebrer la messe et fayre le service divin, s'est mis à prescher en chaire ou il a faict son sermon qui a dure longment sans il estre demandé et sans avoir aultres auditeurs que des vostres dessus dicts et combien que le sermon a heuz beaucoup duré sans le en empeschiez, plusieurs foys soyent estre advertis de cesser le sermon, et que je soye la venue pour ouyr messe, et leur aye dict moy-mesme laissassent dire et ouyr messe, pour cela de longtems na voulu cesser, ainsy vous pouves bien penser que cest pour me fayre despit, je ne croys point que ce soyt selon les vieulx evangilles. S'il y en a de nouveaux qui fassent cela fayre jen suis esbahie. »

« Le 4 juin 1531, pendant que Farel prêchait au milieu de la rue, le cocher de la comtesse amena à côté de l'assemblée une jument et un étalon, duquel il la fit couvrir; ce dont les assistants conçurent tant d'indignation qu'ils entrèrent avec impétuosité dans le temple de Valangin appartenant à la comtesse, brisèrent les images, les reliques et les fenêtres où étaient les armes des seigneurs du lieu, etc., etc. »[2]

C'est sans doute pour conserver la mémoire de ce fait que fut gravé le fer à cheval sur un des côtés de la porte de l'église.

Dans la plainte qu'au sujet de ces dégâts dame Guillemette adressa par ses députés à LL. EE. de Berne, se trouve mentionné le mausolée de Claude d'Arberg *renversé*.

EXTÉRIEUR DE L'ÉGLISE.

Cette église diffère de la plupart en ce que sa tour couronne le centre de l'édifice au point de jonction de la nef et des transsepts.

A l'intersection côté nord-ouest se trouve la tourelle de l'escalier conduisant par une porte extérieure au clocher.

Au côté nord-ouest de l'abside, on remarque un hors-d'œuvre construit après le décès du fondateur, pour recevoir son corps, puis celui de son épouse, décédée le 13 juillet 1543, âgée de quatre-vingt-six ans.

[1] *Annales*, tome II, page 186.

[2] *Promenades autour de Valangin*, par M. G. Quinche.

INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE.

En entrant dans ce monument, on est frappé de sa forme qui est celle d'une croix grecque.

A la voûte en bois de la nef, ornée de jolies découpures ogivales coloriées, se trouvent, d'un côté, l'écusson de Claude d'Arberg, portant les armes d'Arberg Boffremont, et de l'autre, en face de celui-ci, celui de Guillemette de Vergy avec le blason d'Arberg Boffremont et de Vergy, ce dernier écusson en losange. Par là, nous voyons que cette voûte en bois est postérieure à Claude, puisque l'écusson de sa femme a la forme de celui des veuves. L'entourage de ces écussons, doré et colorié, est d'un bel effet.

En avançant contre l'abside, on aperçoit au chœur les fonts baptismaux, avec une inscription latine en caractères gothiques, dorés.

Arrivé à l'abside ou sanctuaire, on remarque à gauche le tombeau de Claude d'Arberg et Guillemette de Vergy, dont les statues sont couchées dans une niche sur le caveau renfermant leurs os.

Au-dessus de la niche et sur le bord de son cintre, on lit l'inscription suivante, en bronze ciselé :

Ci gyt Claudo, conte d'Arberg, baron et seigneur de Valangin et de Boffremont, premier fondateur de cesta eglisa, laquell fut dedie le prem. dert iour de iung en l'an mil v et v. Et trepassa le dernier jor de mars en l'an mil qins cens dix-sept. Et aussi y gyelt dame Guillemete de Vergey, sa femme, quest demoura vefve après luy. Et ont laissier leur héritiers Regnoy, conte de Challant, fils de leurs fille Louse 1543 *Meister Jacob galler gos mich*[1].

La pierre tumulaire couchée sur le devant du tombeau, entouré d'une grille, est celle qui en fermait autrefois l'entrée. Mais à sa restauration, en 1840, tombant par morceaux, son mauvais état empêcha de la replacer sur champ où elle était primitivement. Cette pierre sculptée porte sur son pourtour l'inscription suivante, en caractères gothiques :

Vous. que. icy. regarde. prie. pour. ceux. qui. sont. enterrées. que. Dieu. leurs. vuilie. pardunne. et. à. tous. trespassez. requinescant. in. pace. Amen.

L'inscription forme l'encadrement du sujet, représentant la mort tenant d'une main une flèche, et de l'autre une légende, dont les caractères sont romains, et portant :

Il. fault. mourir. je. svis. la. mort. qvi. vien. povr. covp. ferir.

A l'époque où l'on entreprit la restauration de ce tombeau, qui eut lieu en 1840,

[1] Cette inscription est décorée des armoiries d'Arberg Boffremont à gauche du regardant, et de Vergy à droite.

les statues étaient très mutilées ; les jambes de celle de Claude d'Arberg n'existaient plus. Il en était de même des mains, des nez, etc., etc.

Le sculpteur chargé de cette restauration, voulant s'assurer de la taille de Claude, dont il n'avait devant les yeux que le tronc, descendit dans le caveau très humide et en sortit les ossements du comte et de la comtesse, qui gisaient épars. Le crâne présumé de Guillemette a de belles proportions et coïncide avec sa représentation. Quelques courts cheveux rouges, parfaitement conservés, s'y trouvaient aussi sur le fond d'un cercueil en plomb, ayant la forme d'une nacelle, dont les côtés ont été enlevés. Les restes d'un autre cercueil en plomb ne furent pas remarqués. A cette époque-là, on disait que, dans le commencement de ce siècle ou à la fin du précédent, un particulier de l'endroit se permit de violer ce tombeau pour en retirer du plomb ; en aurait-il emporté celui des deux cercueils, excepté ce qui en reste ?

Claude d'Arberg et Guillemette de Vergy ne furent pas les seuls représentés dans cette église par la sculpture, car nous lisons dans Boyve, tome I, page 269 :

« Claude, sieur des Pontins, bâtard de Valangin, mourut le 10 juin 1524, dans la maison des Pontins, qu'il avait bâtie. Il avait épousé Pernette de Bariscourt (V. l'an 1490). Il fut enterré dans la chapelle qui est à l'aile droite du temple de Valangin, où il y a une tombe où l'on voit son nom et son effigie en bosses de pierres de taille, avec les armes de Valangin à ses pieds. Son épitaphe y est gravée en ces mots, écrits en lettres gothiques : *Cy gît noble homme d'Arberg, bâtard de Vallä : dit Mons : des Pontins, qui trespassa le* 10 *juin* 1524 (V. l'an 1500). »

Le décès de l'auteur des *Annales* ayant eu lieu le 12 décembre 1739, ce fut sans doute plus tard qu'eut lieu la destruction de ce monument, peut-être à l'occasion de réparations peu intelligentes.

A l'exception de celle de l'abside et de la rosace du portail, qui, du reste, date des travaux exécutés en 1840, aucune des grandes et belles fenêtres ne se trouve placée sous l'axe de la voûte qu'elle éclaire.

En 1839, la nef menaçant ruine, le gouvernement en décida la reconstruction ; ce fut à cette occasion qu'on la raccourcit de 23 pieds et que l'on incrusta dans ses murs les quinze pierres tumulaires qui autrefois en formaient en partie le pavé, et dont peut-être nous donnerons la description quelque jour.

Ce raccourcissement de la nef a transformé la forme de l'église, qui, de latine qu'elle était, est devenue grecque.

« A la façade extérieure de l'ancienne nef, soit celle du portail, était adossé un porche-auvent couvert en tuiles, de 7 à 8 pieds de largeur dans toute la longueur de la muraille, et placé en avant de l'entrée de l'église pour la défendre des injures de l'air. Cet auvent était supporté par quatre gros piliers en chêne, à l'un desquels on voyait suspendu le carcan, aujourd'hui transféré au côté extérieur du grand portail du château ; devant un second, à l'autre extrémité, et aussi pour faire pendant, on

voyait encore la pierre massive sur laquelle demeura fiché, durant de longues années, l'appareil du tourniquet [1]. »

Ami lecteur, nous voici maintenant au bout, non de tout ce qu'il y aurait à raconter sur le temple de Valangin, mais de cet article, assez long pour un indifférent, mais certes pas pour l'historien et même le croyant. C'est pour ce dernier surtout, que les églises ont un attrait particulier; en y entrant, on éprouve l'influence d'une atmosphère spirituelle qui, en élevant l'âme, la détache des sens grossiers qui l'emprisonnent.

Permettez-moi donc, en terminant, de vous citer quelques paroles appropriées au sujet :

« Il semble que dans les demeures sacrées et destinées aux cérémonies saintes, il y ait un pouvoir invisible qui porte en soi un caractère efficace et salutaire, et qui l'imprime sur tous les êtres qui se trouvent dans ces enceintes.

« N'y sentez-vous pas les passions se calmer, l'esprit s'éclaircir, le cœur se réchauffer? Les choses du monde s'y plongent dans leur néant. Les rayons de la vérité nous y remplissent de lumières vives et de joies qu'on ne saurait peindre.

« Ne sentez-vous pas même que vous en sortez, plaignant les hommes, et étant plus disposé à les aimer, tandis que vous n'y étiez entré, peut-être, qu'en les déchirant et les haïssant dans votre cœur.

« C'est que la prière fait sa demeure dans ces asiles, et que, malgré l'iniquité des hommes, elle est plus forte que leur souillure. C'est qu'elle y purifie continuellement l'atmosphère, et que vous participez à sa pureté dès que vous approchez de ses influences. » (L'homme de désir de S. M.)

MARTHE.

[1] M. Georges Quinche, dans le *Musée historique de N. et V.*, par G.-A. Matile.



REVUE CANTONALE DES CADETS A NEUCHATEL

LE 26 JUIN 1865.

Malgré l'abondance des renseignements qui nous ont été fournis sur les trois corps de cadets du canton, il s'est glissé dans notre récit de la revue du 26 juin quelques omissions que nous nous faisons un devoir de réparer. Le fait des cadets du Locle en 1747, exercés par le sergent Humbert-Droz et passés en revue par le lieutenant-colonel Chevalier, est connu depuis peu et c'est un chercheur infatigable bien apprécié des amis de l'histoire qui nous l'a révélé. M. Ulysse Matthey-Henry, du Locle, a réuni depuis de nombreuses années une infinité de documents précieux sur le canton en général et sur les principales localités de nos vallées du Jura en particulier. Prodigue de ses trésors, il a ouvert ses collections à beaucoup de chercheurs historiques et nous lui adressons ici nos remerciements auxquels se joindront sans doute ceux d'un grand nombre d'obligés.

Le corps des cadets du Locle reçut à sa formation en 1850 un drapeau offert par Madame Henri Grandjean, c'est celui du corps actuel.

Le drapeau des cadets de la Chaux-de-Fonds est un don des dames de cette localité.

Nous avions omis le nom de M. Rubattel, sergent d'artillerie, parmi ceux des instructeurs des cadets de la Chaux-de-Fonds.

On nous indique comme une des causes du peu de durée du corps des cadets créé à Neuchâtel en 1851 le peu de sympathie qu'il rencontra chez une partie de la population.

Plusieurs communications nous sont aussi parvenues sur l'utilité des exercices militaires que l'on nous prie de réclamer pour le collége latin, et sur la création d'une section d'artillerie formée par les étudiants des auditoires. Si bonnes que soient les raisons qui nous engageraient à appuyer cette idée nous ne pouvons la développer dans le *Musée Neuchâtelois*.

Nous avons reçu avec reconnaissance des renseignements relatifs au corps des cadets de Neuchâtel sous le régime Berthier, nous nous en occuperons prochainement dans un article spécial.

A. Bachelin.



Lith. de H. Furrer

Colonel C. F. de BOSSET (+)

d'après un dessin de R. Reinagle gravé par E. Scriven.



Medaille d'or décernée à Ch. F. de Bosset par le Conseil administratif de Céphalonie.

LE COLONEL C.-P. DE BOSSET

L'officier supérieur dont nous donnons le portrait dans notre numéro de ce jour, n'est pas aussi connu qu'il mérita de l'être. Il n'a pas eu, il est vrai, de grands commandements militaires, et n'a pu, par conséquent, obtenir de ces succès qui éblouissent les lecteurs de journaux. Cependant, partout où il paraît sur les champs de bataille, il est mis à l'ordre du jour de l'armée pour sa belle conduite. Officier subalterne, il s'attire déjà par ses connaissances, sa fermeté, et l'honorabilité de son caractère, la confiance du gouvernement anglais, qui le charge à plusieurs reprises de missions diplomatiques importantes. Enfin, occupant vers la fin des guerres de l'empire un poste aussi avantageux qu'élevé, et cela dans une contrée que plus qu'un autre il avait rendue heureuse par son administration éclairée, il sacrifie sans hésiter cette belle position lorsque le représentant du gouvernement anglais dans les îles Ioniennes vend pour ainsi dire au fameux Ali, pacha de Janina, la malheureuse population de Parga qui s'était mise elle-même sous la protection du drapeau britannique, et lorsque ce même fonctionnaire exige de lui un acte illégal.

La vie du colonel de Bosset a déjà été publiée, mais nous croyons de notre devoir de rendre dans le *Musée neuchâtelois* un hommage à la mémoire d'un homme que ses contemporains à Neuchâtel ont sans doute estimé et apprécié, mais qu'ils n'ont pas toujours jugé bien équitablement, parce qu'on connaissait mal les motifs de ses actions.

Le colonel de Bosset était un homme loyal, droit, plein d'honneur, fort instruit, non-seulement comme militaire, mais aussi comme savant. Il aimait profondément son pays et lui a rendu tous les services que lui permettait la position d'officier au service d'Angleterre, position qu'il a gardée jusqu'à sa mort.

La courte biographie que nous entreprenons est tirée tout entière d'ouvrages publiés en Angleterre, tous, sauf un seul, l'ont été par des hommes qui ne devaient rien au colonel de Bosset ; quant à l'ouvrage dont il est l'auteur et que nous avons aussi consulté, il ne contient, après un récit court et plus que modeste de sa vie, que des pièces officielles ayant rapport à son procès contre sir Thomas Maitland, lord commissaire aux îles Ioniennes.

Ch.-Ph. de Bosset naquit en 1773 ; élevé pour suivre la carrière du commerce, son goût le portait vers le métier des armes ; il eut occasion de le satisfaire en entrant

comme volontaire dans une des trois compagnies bourgeoises, pendant qu'il faisait son apprentissage de commerce à Neuchâtel. Dans ce temps-là, on craignait une invasion du côté de la France, le patriotisme neuchâtelois était surexcité, et tout ce qui touchait aux milices était en faveur. Les compagnies bourgeoises, fort bien commandées, étaient comme une école militaire au petit pied, et le colonel de Bosset a répété souvent que le temps passé dans ce corps lui avait été fort utile dans sa carrière militaire. Ceci soit dit à l'adresse de personnes très honorables du reste, mais qui regardent comme inutiles toutes les dépenses militaires qui se font en Suisse.

Son apprentissage terminé, M. de Bosset se rendit à Paris pour y entreprendre des affaires commerciales, mais soit que les circonstances ne fussent pas favorables, soit que l'esprit du jeune négociant fut ailleurs, il ne réussit point dans ses spéculations. Ne voulant pas revenir dans son pays en oisif, il entra en 1796 comme enseigne (sous-lieutenant) dans le régiment de Meuron au service de l'Angleterre. Ses talents, son caractère, le firent bientôt remarquer, et nous le voyons de 1799 à 1800 attaché à M. Wickham, résidant anglais en Suisse, pour le suivre dans les campagnes de cette période. C'est dans cette position qu'il assista à la bataille de Zurich. Un observateur superficiel pourrait trouver que dans cette occasion M. de Bosset se trouva, bien que non combattant, dans les rangs opposés aux Suisses, qui marchaient alors avec les Français. Mais si l'on veut être juste, on conviendra que ceux qui suivirent l'exemple des Rovéréa, des Bachmann et des Salis, étaient pour le moins d'aussi bons patriotes que ceux qui obéissaient aux ordres de Masséna. Les premiers avaient été poussés dans les rangs des Autrichiens et des Russes par la haine de l'invasion étrangère, et cela est si vrai que, pendant toute la durée de cette campagne, le gouvernement helvétique ne put jamais réunir plus de 5 à 6,000 hommes, au lieu de 20,000 qu'il avait promis au Directoire; les paysans bernois, soleurois, zuricois et lucernois refusèrent énergiquement de se battre pour les Français. Les cantons de Vaud et d'Argovie fournirent presque seuls les troupes helvétiques, et si l'on considère les moyens employés par le premier de ces cantons pour recruter ses bataillons, moyens qui furent appliqués de même dans celui d'Argovie, il est parfaitement clair que le peuple suisse n'aurait pas mieux demandé que d'être promptement délivré de ses libérateurs.

Après la bataille de Zurich, M. de Bosset fut envoyé par M. Wickham avec des dépêches importantes à lord Wentworth, ministre d'Angleterre à Saint-Pétersbourg, il demeura quatre mois dans cette ville, logé chez l'ambassadeur anglais, et fut à cette occasion présenté à l'empereur Paul.

Cette mission terminée, M. de Bosset rejoignit l'armée des alliés en Souabe, mais il y demeura peu de temps et fut de nouveau chargé d'une mission en Angleterre. Renvoyé en Allemagne, il eut le malheur d'être fait prisonnier; le vaisseau marchand qu'il montait ayant été capturé par un corsaire français. Pendant le combat qui précéda la capture du vaisseau anglais, le lieutenant de Bosset, qui

avait décidé à grand'peine le capitaine de ce bâtiment à se défendre, fit tout ce qui était en son pouvoir pour en empêcher la capture, et loin de dissimuler sa position militaire, il s'était revêtu de son uniforme pour diriger le combat, aussi fut-il comme prisonnier traité avec les plus grands égards.

Sa réclusion ne fut du reste pas longue; échangé en 1801, il retourna en Angleterre; il y demeura jusqu'en 1803 et fut alors chargé d'une mission spéciale à Berlin d'abord, puis à Saint-Pétersbourg; il s'agissait de savoir la vérité sur la mort de l'empereur Paul!

Le ministère anglais voulait savoir à quoi s'en tenir sur les bruits qui couraient sur cette mort, mais les renseignements ne devaient pas être confiés au papier, c'était donc une mission de haute confiance dont était chargé le lieutenant de Bosset. Il faut croire qu'il s'en tira à son avantage, puisqu'à son retour à Londres il fut promu dans la même année (1803) au grade de capitaine dans la légion royale germanique. Le capitaine de Bosset prit part avec son corps à l'expédition de lord Cathcart, dans le nord de l'Allemagne, puis il tint garnison à Gibraltar en 1806, assista au siége de Copenhague en 1808 et fit partie, toujours avec la légion germanique, de l'expédition de sir John Moore en Suède, puis en Portugal.

Après sa première campagne dans la péninsule ibérique, le capitaine de Bosset est rappelé en Angleterre, il y est nommé major au régiment suisse de Roll; il rejoint son corps en 1809 avec 700 hommes de recrues qu'il avait faites à Lisbonne. A cette époque eut lieu la capitulation du général Junot; son corps d'armée comprenait quelques bataillons suisses, qui devaient être embarqués pour rentrer en France. Le major de Bosset offrit de faire des recrues dans ces bataillons; on le lui permit à ses périls et risques, en l'avertissant qu'il serait désavoué cas échéant. Pour ne pas compromettre son caractère d'officier, le major de Bosset revêtit un uniforme de sous-officier, et, sous ce déguisement, s'approcha des vaisseaux français avec plusieurs chaloupes. Il avait préalablement fait travailler les soldats par quelques sous-officiers suisses au service d'Angleterre, et l'on était convenu qu'à un signal donné les hommes sauteraient de leurs vaisseaux dans la mer et seraient repêchés par les chaloupes. L'affaire réussit, et malgré les coups de fusil que tirèrent les factionnaires français sur les embarcations il y eut peu de blessés et point de morts. Le major de Bosset s'était mis au premier rang et risqua sa vie jusqu'au moment où il vit ses chaloupes et leur chargement en sûreté.

En 1810 le major de Bosset fut détaché avec deux compagnies du régiment de Roll sous les ordres du général Oswald pour une expédition contre les îles Ioniennes. Il s'y distingua à l'attaque de l'île de Sainte-Maure, à la prise de laquelle il contribua de telle sorte que sa conduite fut mise à l'ordre du jour de l'armée. En récompense des services qu'il venait de rendre, il fut nommé commandant de Céphalonie, la plus grande et la plus peuplée des îles Ioniennes. Il y demeura quatre ans et remplit ses fonctions de manière à se concilier d'un côté la haute satisfaction

de ses supérieurs, et, de l'autre, l'affection et le respect de ses administrés, qui le lui témoignèrent en faisant frapper une médaille d'or et en demandant au gouvernement anglais que le major de Bosset fut autorisé à porter cette médaille comme une décoration. Pour expliquer un honneur si exceptionnel, il faut dire en peu de mots comment il avait été mérité.

Lorsque les Anglais prirent possession des îles Ioniennes, ces contrées étaient dans un état misérable, point de routes ni de ponts, une agriculture arriérée, le commerce arrêté, la justice et l'administration entre les mains vénales de gens sous la dépendance complète des magnats du pays. Ces derniers formaient, déjà sous l'administration vénitienne, une caste puissante, elle possédait le sol presque en entier, les paysans étaient leurs fermiers et se trouvaient entièrement sous leur dépendance. Ces seigneurs, auxquels la sérénissime république avait conféré en masse le titre de comte, étaient toujours entourés de gens armés, leurs maisons de ville ou de campagne ressemblaient à des forteresses, ils étaient réellement maîtres de la vie et des propriétés des habitants des îles. Personne ne sortait de sa maison sans armes et ne s'en éloignait sans escorte, il se commettait journellement des meurtres dont les auteurs bien connus demeuraient impunis ! Quant aux revenus publics affermés par les magnats qui les faisaient retirer par leurs subalternes, on peut se figurer ce qu'il en entrait dans les caisses du gouvernement.

Le major de Bosset reconnut bien vite que la première chose à faire était de débarrasser le pays de l'oppression de ces petits tyrans ; il étudia les lois et les usages des Céphaloniens, puis il établit une administration toute nouvelle, composée d'hommes probes et fermes rendant une justice impartiale et protégeant les faibles. Le cumul des places, qui était la règle, fut aboli, les revenus publics contrôlés par une assemblée nommée par les habitants des divers districts de l'île ; ces derniers furent employés à la construction de routes habilement tracées, qui mettaient en rapports faciles des localités qui ne communiquaient autrefois que par des sentiers souvent dangereux à suivre, ou bien à l'exécution d'autres travaux d'utilité publique.

Le major de Bosset fit comprendre à ses administrés qu'il était parfaitement au courant des abus existants et qu'il était bien décidé à les réprimer sans toutefois écraser personne. Il saisit toutes les occasions qui se présentaient d'appliquer avec sévérité les lois aux récalcitrants, et, en revanche, de montrer de la douceur à ceux qui se soumettaient à la règle.

Les tribunaux strictement surveillés n'osaient plus juger d'après les influences qui dominaient auparavant ; les criminels sans acception de personnes furent emprisonnés ou s'exilèrent volontairement, les crimes diminuèrent, les meurtres cessèrent presque entièrement. Enfin, chose inouïe jusqu'alors, les comptes de l'administration furent rendus publics !

Les résultats de ce gouvernement se montrèrent bientôt ; le commerce se relève, l'agriculture se perfectionne et se développe, l'aisance se répand, on ne craint

plus de la montrer de peur d'être rançonné; des maisons neuves et mieux construites s'élèvent partout, de larges routes facilitent les communications et rendent la vie matérielle moins chère.

Ces routes furent établies en partie par des travaux volontaires et en partie par les travaux des délinquants, que l'on punissait ainsi d'une manière utile au pays. Les travaux volontaires venant en aide aux travaux forcés, il fut ainsi possible de mener à bien une entreprise qui transforma l'île de Céphalonie, mais que l'état des revenus publics n'aurait pas permis de terminer dans un terme si court.

En 1814 le major de Bosset obtint un congé pour se rendre en Angleterre, où l'appelaient diverses affaires. A peine arrivé à Londres, il reçut le brevet de lieutenant-colonel et fut envoyé sur les bords du Rhin et en Flandres comme commissaire royal pour accélérer la formation des troupes que levaient, au moyen de subsides anglais, la Hollande et les petits princes allemands, et les fournir d'armes et de munitions.

La campagne de 1814 terminée, le colonel de Bosset fut chargé de faire un rapport sur l'état des forteresses belges ; ensuite de ce rapport il fut décoré de l'ordre du Bain, alors très rare dans l'armée, où quelques officiers généraux seulement étaient revêtus de cette dignité; maintenant encore, cette décoration se donne avec beaucoup de circonspection et jamais à des officiers subalternes. Le duc de Wellington conçut une idée si favorable du colonel de Bosset, qu'il le prit pour l'accompagner dans l'inspection qu'il fit des forteresses belges dans la même année.

Le lieutenant-colonel de Bosset retourna à Corfou en 1815, il n'y trouva plus le général Campbell, successeur du général Oswald, lequel, comme son prédécesseur, appréciait en plein les mérites d'un aide aussi distingué. Sir Thomas Maitland, frère du comte de Lauderdale, et général en chef des forces anglaises dans la Méditerranée, avait été nommé lord haut commissaire dans les îles Ioniennes. Bien qu'appartenant au parti libéral, sir Thomas avait fait une carrière brillante sous des ministères torys; il la devait sans doute à des capacités militaires, mais beaucoup aussi à la position de son frère, un des chefs de l'opposition, avec laquelle le ministère tory avait souvent à compter. Sir Thomas avait servi longtemps dans les Indes, il y avait pris des habitudes de commandement absolu; même dans les affaires civiles, il souffrait peu la contradiction, surtout de la part de ses inférieurs et de plus était très accessible à la flatterie. Ce qui lui déplaisait le plus, c'était de voir un officier ou un employé sous ses ordres paraître ne pas rechercher sa faveur et ne pas demander son appui pour obtenir soit une grâce du gouvernement, soit le redressement d'un grief. Avec un caractère pareil, sir Thomas Maitland ne devait pas avoir grande sympathie pour le colonel de Bosset, qui était doué de sentiments tout opposés. Cependant, il fut d'abord rempli d'attentions pour cet officier; il lui montra une grande confiance et le nomma gouver-

neur de Zante; mais il survint alors un événement qui changea complètement ces bons rapports.

Le bey de Tunis avait offert au gouvernement anglais de lui laisser faire des fouilles à Lebeda, ancienne ville romaine située sur la côte d'Afrique, dont les ruines contenaient des antiquités remarquables. Dans son gouvernement de Céphalonie, le colonel de Bosset avait fait faire des fouilles heureuses et fort bien dirigées; il avait écrit sur ces fouilles un mémoire apprécié en Angleterre. Le ministère eut l'idée de le charger des fouilles de Lebeda et le désigna pour cette mission sans communiquer la chose à sir Thomas Maitland; ce dernier en fut très irrité, mais, dissimulant son dépit, il se contenta de mettre tant d'obstacles à l'exécution de l'entreprise que le colonel de Bosset, en présence d'une mauvaise volonté aussi marquée, dut demander au ministre de le relever de sa mission. A peine son successeur, un protégé de sir Thomas Maitland, était-il nommé, que tous les obstacles disparaissaient comme par enchantement. Mais le changement opéré dans la conduite de sir Thomas vis-à-vis du colonel de Bosset avait encore d'autres causes. Nous avons dit que le lord haut commissaire était très accessible à la flatterie, les Grecs sont passés maîtres dans ce talent et les Ioniens s'y distinguent entre leurs compatriotes. Les magnats des îles, déchus de leur pouvoir usurpé, s'aperçurent bientôt du faible de sir Thomas Maitland et ils en profitèrent largement. Ceux de Céphalonie surtout, et à leur tête un certain comte Anino, détestaient profondément le colonel de Bosset, lequel, dans plus d'une occasion, les avait forcés contre leurs anciennes habitudes à se soumettre aux lois. Anino était un vrai représentant des magnats Ioniens; avide, cruel et despote, il avait, avant l'arrivée des Anglais, fait décapiter en un seul jour 23 prisonniers tombés entre ses mains dans une de ces guerres intestines qui déchiraient le pays. Cette cruauté n'étonnera pas quand on saura que dans ce temps-là on comptait en moyenne dix meurtres par mois! Sous l'administration du colonel de Bosset, ce chiffre tomba à deux dans l'espace de deux ans! Le même comte Anino, pour s'opposer à la culture des pommes de terre, que le colonel de Bosset voulait introduire à Céphalonie, afin d'assurer davantage la subsistance des insulaires et les rendre moins dépendants du continent, s'efforçait de persuader aux paysans que la pomme de terre était le fruit que le serpent avait donné à nos premiers parents dans le Paradis! C'est cet homme que sir Thomas Maitland appela dans son conseil privé; on peut juger s'il saisit l'occasion de se venger de l'homme qui lui avait enlevé une puissance usurpée et l'avait soumis aux lois! Sous l'administration des prédécesseurs de sir Thomas Maitland chaque île ionienne avait son assemblée élue librement. Cette assemblée fixait et répartissait l'impôt, elle en déterminait l'usage et en faisait administrer le produit par des employés responsables. Cette organisation, due au colonel de Bosset, fut renversée par sir Thomas Maitland, lequel, cédant aux obsessions des magnats évincés, octroya aux îles une constitution commune, laquelle, en laissant

une apparence de liberté, ne mettait pas moins tout le pouvoir effectif entre les mains du lord haut commissaire ou de ses agents; le lord commissaire nommait à tous les emplois, tandis que, d'après le système du colonel de Bosset, les indigènes élisaient eux-mêmes leurs magistrats.

Ensuite de cette constitution, l'aristocratie ionienne, qui l'avait inspirée, reprit toute son influence, et, après s'être pliée en apparence sous le gouvernement anglais, elle lui a suscité toutes sortes d'embarras, a fomenté plusieurs révoltes et préparé la réunion des îles Ioniennes au royaume de Grèce, mesure dont le pays se repentira sans doute, mais trop tard. Nous avons dit que sir Thomas Maitland, circonvenu par les magnats ioniens, avait changé de manière d'être avec le colonel de Bosset, et que cela s'était montré à l'occasion de la mission de Lébeda. Dans cette affaire, la manière droite et franche dont le colonel exposa au ministre les raisons qui lui rendaient impossible de remplir sa mission, lui attira l'inimitié de sir Thomas, et ce dernier sut bientôt trouver une excellente occasion de punir l'officier qui voulait bien obéir, mais non faire le courtisan.

Le régiment de Roll ayant été licencié en 1816, le colonel de Bosset fut mis momentanément à la demi-solde, et c'est alors qu'il reçut la mission de se rendre à Lebeda; ayant été mis dans l'impossibilité de la remplir, il partit pour l'Italie afin d'y attendre des ordres ultérieurs. Il y reçut sa nomination aux fonctions d'inspecteur des milices ioniennes et se rendit à Corfou pour s'y présenter au lord haut commissaire. Il en fut si mal reçu, qu'un autre moins courageux aurait cédé la place, mais ce n'était point dans le caractère du colonel de Bosset, qui, se sentant sur le terrain du droit, ne plia point devant la défaveur de son chef.

Il fallait cependant un prétexte, une occasion pour se débarrasser d'un inférieur aussi peu souple ; sir Thomas Maitland la trouva dans l'affaire de Parga.

Cette ville, qui avait appartenu aux Vénitiens et fait partie de leur gouvernement des îles, avait passé comme elles aux Français lorsque ces derniers occupèrent les îles Ioniennes. Lorsque les Anglais attaquèrent les Français, les Parganiotes surprirent leur garnison française, arborèrent le drapeau anglais et se placèrent sous sa protection. Leur principale raison en agissant de la sorte était la crainte que leur inspirait Ali-Pacha de Janina, lequel convoitait la possession de Parga, d'abord pour arrondir et compléter ses possessions en Albanie, puis parce qu'il prétendait, en véritable Albanais, avoir à venger sur les habitants de cette ville des injures qui dataient de 30 ans en arrière. Ali noua tout un réseau d'intrigues à Constantinople, afin que la Porte ottomane réclamât la possession de Parga dans le traité de Paris. Ces intrigues aboutirent et le plénipotentiaire turc réussit à en obtenir la cession. Sir Thomas Maitland, comme lord haut commissaire des îles ioniennes, fut chargé de l'exécution de ce traité, et c'est avec lui que s'aboucha l'Albanais fourbe et rusé, qui sut si bien le circonvenir qu'il devint entièrement son instrument.

Les Parganiotes, heureux sous la protection des Anglais et redoutant l'administration et surtout les vengeances du pacha, supplièrent sir Thomas de ne pas les abandonner, mais en vain. Mettant de côté les considérations de l'humanité et même les vrais intérêts de l'Angleterre, il appuya la cession de Parga auprès du ministère anglais, auquel s'étaient adressés les malheureux habitants de cette ville. Le colonel de Bosset, qui connaissait à fond la position, prit la plume pour défendre les Parganiotes des accusations mensongères dont sir Thomas Maitland se faisait l'écho dans son mémoire au ministère anglais, et grâce à sa brochure qui produisit un effet considérable en Angleterre, il fut stipulé dans l'acte de cession de Parga que tous les habitants de cette ville qui voudraient l'abandonner seraient libres de le faire, en recevant une indemnité convenable pour les biens et maisons qu'ils abandonnaient. Le colonel de Bosset avait été nommé commandant de Parga avant qu'il fut question de céder cette ville à Ali-Pacha, il la connaissait parfaitement ainsi que son histoire, il fut chargé de procéder à la taxe. Cette taxe fort raisonnable fut réduite de moitié par sir Thomas Maitland, sous l'influence de ses conseillers ioniens gagnés par Ali-Pacha, mais ce qui rendait cette mesure encore plus odieuse, c'est que non-seulement on attendait pour signifier cette décision aux Parganiotes qu'ils eussent tous émigré à Corfou, mais encore qu'on leur fît signer des actes comme s'ils avaient reçu l'indemnité tout entière, les menaçant s'ils ne signaient pas de ne rien leur donner.

L'opposition du colonel de Bosset dans cette affaire, la manière franche et loyale dont il s'exprima sur la cession de Parga et sur le traitement que subissaient ses habitants, le rendirent odieux au lord haut commissaire, il fut rappelé de Parga et l'on forgea une occasion pour se débarrasser de lui. Sir Thomas Maitland part pour Malte immédiatement après son départ. Mais sur un ordre signé par lui, le colonel de Bosset est nommé membre d'une commission spéciale pour juger des actes de brigandage commis à Corfou. Cette commission était instituée sous le prétexte que les tribunaux ordinaires n'étaient ni assez fermes, ni assez prompts pour juger un cas semblable. Le colonel de Bosset refusa de siéger dans cette commission et donna pour motifs de son refus qu'il était illégal de faire siéger des militaires dans une commission devant juger de simples citoyens. Ce refus, mal pris par le remplaçant de sir Thomas Maitland, fut la cause d'une correspondance à la suite de laquelle le colonel de Bosset donna sa démission d'inspecteur des milices ioniennes et se rendit en Italie. Le tour était joué, car la démission de Bosset une fois donnée il ne fut plus question de la commission !

Dans un ordre du jour spécial, sir Thomas Maitland fit connaître que le colonel de Bosset avait été *démis* de ses fonctions d'inspecteur général des milices ioniennes et cela par *ordre* de Sa Majesté comme *impropre* à ce service.

La haine de sir Thomas Maitland ou de ses agents les aveugla fortement dans cette occasion, car non-seulement ils savaient parfaitement que le colonel de Bosset

avait *donné* sa démission et de plus ils usurpaient un pouvoir qui ne leur appartenait point, le prince régent ayant *seul* le droit de donner ou d'accepter la démission d'un officier quelconque. Mais ce qu'il y eut de plus grave dans la conduite de sir Thomas Maitland, c'est que, sans attendre des ordres d'Angleterre, il suspendit de sa propre autorité le payement de la solde du colonel de Bosset et de ses appointements comme inspecteur général.

Le colonel de Bosset partit immédiatement pour l'Angleterre, il vit le ministre de la guerre lord Bathurst, puis obtint une audience du duc d'York commandant en chef de l'armée. Ce dernier lui dit qu'il n'avait aucune nouvelle de sa démission, qu'il le considérait encore comme inspecteur général des milices ioniennes et qu'il ferait écrire à sir Thomas Maitland pour de plus amples informations. Au bout de sept mois seulement ce dernier répondit que la destitution du colonel de Bosset avait eu lieu en raison d'un paragraphe de la constitution ionienne, en vertu duquel l'inspecteur des milices du pays devait être un indigène ou bien un sujet anglais. Ce paragraphe était violé par sir Thomas Maitland au moment même ou il l'invoquait!

Après avoir reçu cette réponse, le duc d'York fit prier le colonel de Bosset de se désister de sa plainte pour des raisons de haute discipline, mais son droit étant néanmoins évident, il serait placé dans un régiment anglais avec son grade, lui donnant l'assurance que le prince lui conserverait toute son estime. La preuve que ces mots n'étaient pas de la monnaie de cour, c'est que le colonel de Bosset fut placé dans le 50me régiment d'infanterie et que le prince régent lui conféra en même temps l'ordre des Guelphes.

Pour comprendre comment sir Thomas Maitland pouvait, quoique lieutenant-général, braver le commandant en chef de l'armée, il faut connaître la position du ministère anglais dans ce moment. Ce ministère était tory, l'opposition wigh (libérale), se renforçait et le serrait de près, et sir Thomas Maitland était le propre frère d'un des chefs importants du parti wigh, du lord comte de Lauderdale; le ministère redoutant l'opposition libérale pliait ou transigeait; néanmoins les actes arbitraires de sir Thomas se multiplièrent au point que les Ioniens demandèrent et obtinrent son rappel environ deux ans plus tard!

Par l'arrangement sus-mentionné, l'honneur du colonel de Bosset était sauf, la réparation éclatante, mais cela ne faisait pas le compte de lord Lauderdale, frère de sir Thomas Maitland, il voulait venger ce frère si peu intéressant au fond. Des attaques sourdes sont répandues dans quelques journaux anglais contre le colonel de Bosset. Ce dernier s'adresse à lord Lauderdale et lui demande une entrevue pour lui expliquer les faits qui ont amené ces discussions avec son frère; cette entrevue, acceptée d'abord, fut renvoyée à un temps indéterminé, de sorte qu'après plusieurs démarches inutiles le colonel de Bosset y renonça. Cependant les atta-

ques n'avaient pas cessé, et comme ses affaires l'appelaient en Suisse, le colonel se décida de publier son ouvrage de *Parga et les Iles Ioniennes* en 1818.

L'opposition libérale, au lieu de soutenir les malheureux Parganiotes, avait pris parti pour sir Thomas Maitland, mais l'ouvrage du colonel de Bosset retourna complètement l'opinion publique, et lorsque les plaintes des Ioniens parvinrent en Angleterre les wighs, par prudence, laissèrent tomber leur protégé. Avant sa destitution, sir Thomas Maitland avait eu à soutenir contre le colonel de Bosset un procès, que ce dernier lui intentait d'abord en réparation d'honneur, puis en restitution de sa solde retenue arbitrairement; le jury donna gain de cause au colonel, le lord haut Commissaire y fut pour sa honte et son frère lord Lauderdale pour beaucoup de frais et de démarches inutiles.

L'armée anglaise subit dans ce temps-là une réduction de près de la moitié de son effectif. Ensuite de cette mesure, le colonel de Bosset fut mis à la demi-solde: il demeura dans cette position jusqu'à la fin de sa vie, mais ce qui prouve la considération dont il jouissait en Angleterre, c'est qu'on proposa en Parlement un bill par lequel les officiers à la demi-solde pourraient avancer en grade suivant une certaine règle; on peut dire que ce bill fut en grande partie adopté en faveur de M. de Bosset, qui, par son effet, parvint au grade de colonel effectif.

De retour dans son pays, qu'il n'a pas quitté depuis, le colonel de Bosset se livra à l'étude et s'occupa à plusieurs reprises et avec beaucoup de zèle d'entreprises d'utilité publique. Il ne put, faisant toujours partie de l'armée anglaise, occuper aucune fonction politique ou administrative à Neuchâtel, mais on ne sert pas seulement sa patrie dans les emplois où l'on est en vue, plus d'un bon citoyen l'a servie sans éclat et sans bruit; c'était le genre du colonel de Bosset.

En parcourant le récit d'une vie remplie d'une manière si honorable, nos lecteurs seront sans doute de notre avis, c'est-à-dire, qu'il est toujours bon, et cela surtout de notre temps, de faire mieux connaître un homme droit et loyal, qui, en vrai Suisse, a toujours préféré son honneur et son devoir à ses intérêts matériels; de tels exemples ne sont pas assez fréquents de nos jours pour qu'on ne les signale pas quand on a le bonheur de les rencontrer.

Nous avons vu dans le courant de ce récit que le colonel de Bosset avait été nommé chevalier de l'ordre du Bain et de celui des Guelphes. Le prince régent lui avait de plus conféré le droit de porter comme décoration, mais sur un modèle plus petit, la grande médaille d'or que lui avaient votée les autorités de Céphalonie, après qu'il eut quitté leur île. C'est cette médaille que reproduit notre planche.

De Mandrot,
Lieutenant-colonel fédéral.



CONSOMMATION DU SEL DANS LE CANTON DE NEUCHATEL

L'approvisionnement et la vente du sel sont aujourd'hui monopole cantonal; autrefois il n'en était pas ainsi. Cet article, si important pour l'homme et l'agriculture, était confié à des fermiers qui payaient au souverain une somme plus ou moins forte pour son droit de régale.

Ces fermiers finirent par administrer si mal leurs affaires, que plusieurs firent banqueroute, ce qui engagea le roi de Prusse à conférer cette administration à des régisseurs qui recevaient un traitement annuel et qui, au bout d'un temps déterminé rendaient compte de leur gestion « de clerc à maître. »

Le régisseur qui administra jusqu'en 1799, laissa un déficit de 117,916 livres, 2 sols, 6 deniers, soit fr. 175,974»— environ. Une chose pareille ne s'était jamais vue du temps des fermiers. Heureusement, celui qui administra de 1799 à 1814, se trouva rapidement dans la possibilité de payer les dettes laissées par son prédécesseur à la régale du sel.

Déjà en 1808, il annonçait le remboursement de L. 97,891, soit 146,836»30 francs, avec les intérêts de la dette et un actif de L. 82,000, consistant en grande partie en sels et en créances sur les régaletiers ou détailleurs, auxquels on accordait un certain laps de temps pour le paiement de la marchandise à eux fournie par l'administration; l'autre partie consistait en espèces qui n'étaient jamais versées dans la caisse de l'état, mais qui cependant ne restaient pas inactives.

En 1808, le général Dutaillis ordonna que les bénéfices faits par la Régie fussent versés entre les mains du trésorier général. (Le fonds de roulement nécessaire au commerce du sel était basé sur la consommation annuelle et se montait à L.85,008).

Grâce au nouveau système on n'éteignit pas seulement le reste de la dette de 1799, mais la caisse de l'Etat reçut, jusqu'en 1814, L. 164,720, 11 sols, 3 deniers, réparties comme suit :

1808,	bénéfice,	L.	28,777»16ˢ»3ᵈ.
1809,	»	»	27,721»01ˢ»6ᵈ.
1810,	»	»	27,999»19ˢ»6ᵈ.
1811,	»	»	28,327»06ˢ»3ᵈ.
1812,	»	»	28,224»06ˢ»0ᵈ.
1813,	»	»	26,670»01ˢ»9ᵈ.
		L.	164,720»11ˢ»3ᵈ.

La Régie neuchâteloise tirait le sel des salines impériales de l'Est, en vertu d'un traité conclu en 1806 pour le terme de cinq ans et renouvelé en 1810, année où il expirait, traité par lequel les salines du Doubs et du Jura s'engageaient à fournir annuellement 18,100 quintaux de sel.

De 1806 à 1810, le quintal fut payé fr. 8; en 1810, on l'augmenta de 50 centimes. Cette augmentation était motivée par le renchérissement de la main-d'œuvre, des charrois, mais particulièrement par le manque de bois, si nécessaire à l'exploitation des salines. L'épuisement des forêts était tel que les administrations des salines se réservèrent le droit de pouvoir, au besoin, expédier le sel dans des sacs.

Les salines prenaient 2 fr. par quintal pour le transport jusqu'à Pontarlier, ce qui mettait les 100 livres à fr. 10»50; en revanche, on livrait 102 livres au lieu de 100.

Les conditions de la vente étaient celles-ci :

Les salines renonçaient à la vente du sel dans le pays de Neuchâtel, soit à des particuliers, soit à des sociétés; de son côté, le gouvernement de la Principauté s'engageait à empêcher, autant que ses moyens le lui permettaient, le reversement du sel en France, où il se vendait plus cher en détail que chez nous depuis le rétablissement de la gabelle ou droit de consommation de 2 sols par livre. Cet impôt fit dire aux agriculteurs que la gabelle nuisait plus à l'agriculture que la grêle et la gelée. Les économistes du temps furent aussi unanimes pour condamner cette atteinte qu'on venait de porter au bien-être de toute la population.

En effet, c'est grâce à la plus grande quantité de sel consommée par les bestiaux du canton de Neuchâtel que les épizooties restèrent toujours plus rares chez nous que chez nos voisins de la Franche-Comté. L'alimentation des animaux ruminants reste incomplète, si on ne leur donne le sel d'une manière libérale. Il facilite la digestion et augmente dans la masse du sang les globules colorantes.

Le conseil d'Etat défendit l'exportation du sel, en menaçant les délinquants des peines les plus sévères (1808); il alla même jusqu'à rationner certaines communes; ainsi, en 1807, les Bayards se plaignaient qu'on ne leur délivrait qu'une bosse de sel (600 livres) par mois, ce qu'ils considéraient comme insuffisant pour les besoins des habitants et des bestiaux. Le Conseil refusa une augmentation disant que la commune en recevait plus qu'auparavant et que si elle en demandait davantage, c'était avec l'intention d'en faire un trafic illicite.

Aujourd'hui personne n'est rationné et chacun peut s'accorder, sans beaucoup de frais, une pincée de sel dans sa soupe et dans son pain : c'est là un grand progrès, un bienfait incontestable tant pour l'homme que pour le bétail, source de richesses de plus en plus reconnue.

En outre, la Suisse n'est plus entièrement tributaire de l'étranger pour le sel; Bex en fournit 50,000 quintaux environ, Schweizerhall 200,000, Rheinfeld 680,000, etc.,

plusieurs sources salées et des salines moins importantes versent leurs produits dans le commerce national. Les $^7/_{10}$ environ du sel produit par la Suisse s'y consomment; cette quantité ne suffisant pas à la consommation, la France et l'Allemagne doivent nous en expédier 230,000 quintaux. Ce qui porte la consommation totale de la Suisse à 880,000 quintaux, soit à 35 livres par tête et par an.

Cette moyenne n'est pas aussi élevée dans le canton de Neuchâtel :

En 1863, on consomma 2,032,600 livres environ.
» 1864, » 2,080,000 » »

Ces chiffres donnent une moyenne annuelle de 24 livres environ, représentant une dépense de fr. 2»40; tandis qu'en France, par exemple, la même quantité coûte de 9 à 10 francs.

ZWAHLEN.

DISCOURS

DU

RÉGENT PIERRE BERGEON POUR OBTENIR UN PARRAIN A SON ENFANT[1]

Monsieur le Capitaine et Châtelain du Val-de-Travers, notre très honoré et très digne Magistrat, moins distingué, par le sceptre que notre Auguste et gracieux Roi vous a remis pour régner sur cette vaste contrée de notre pays, infiniment moins distingué par cet endroit que par les éminentes vertus qui brillent en votre personne.

Permettez, illustre Magistrat, que le plus humble et le plus soumis de vos sujets, en la personne de Pierre Bergeon, vienne se prosterner à vos pieds dans le sentiment d'un profond anéantissement; chez moi le respect a longtemps combattu la témérité, je me disais à moi-même : cet homme, distingué par ses emplois éminents, brille encore plus par la bonté, la douceur, l'amabilité, l'affabilité, la bénignité, la bienveillance et la bénéficence avec laquelle il reçoit son monde, sans distinction d'âge, de sexe et de condition. Rassuré par ces judicieuses réflexions et fortifié par l'approbation de ma chère moitié, je me suis enfin déterminé à m'approcher de votre auguste personne, pour vous supplier de m'accorder une grâce si importante que, dès le moment que je la postule, je me reconnais indigne de l'obtenir; que ferai-je? perdrai-je courage? A Dieu ne plaise, j'espère un favorable succès; je vais donc en peu de mots, avec briéveté, netteté, précision et concision, vous annoncer le sujet pourquoi j'ai pris la liberté de vous présenter mon individu avec un cœur contrit, les reins brisés et le cœur froissé, car il ne conviendrait nullement qu'un sujet vous attédiat (ennuyât) et vous ravit un bien destiné à la félicité publique ; c'est pourquoi donc je viens succinctement encore une fois vous présenter mon individu ; eh! pourquoi ne le ferais-je pas? Me voici maintenant d'aplomb, rassuré, ferme sur mes pieds. Le benin regard que vous venez de me lâcher répond que ma requête va être entérinée et mes vœux les plus

[1] Ce discours a été adressé, dit-on, à M. Monvert, châtelain du Val-de-Travers, par le régent Bergeon. Il en existe plusieurs copies; nous en donnons une, sans en affirmer l'authenticité. *(La rédaction.)*

ardents exaucés ; oui, le benin regard a produit sur mon cœur le même effet que produisit autrefois sur celui de la Reine Esther le sceptre d'or que lui tendit le roi Assuérus ; ce grand Roi, qui régnait sur cent vingt-sept provinces, fit un édit irrévocable, et cela en vertu de la liberté juive (car, par parenthèse, les édits des Mèdes étaient irrévocables), en vertu de la liberté juive, indignement opprimée par ce traître Aman, ennemi mortel de Mardochée, reste impur des Amalécites, auxquels je ne pense jamais qu'avec horreur.

Ma femme est en couches, elle a fait un enfant, or comme nous autres ecclésiastiques régents sommes obligés d'avoir un peu de littérature, tant dans les écrits sacrés que dans les écrits profanes, que les filleuls héritent toujours quelques vertus de leurs illustres parrains, c'est pourquoi, dans l'intention de faire du fils mâle bien-aimé dont ma famille vient d'être enrichie et honorée un sujet qui soit un jour la gloire et l'ornement de son siècle, je me suis enfin déterminé à m'approcher de votre auguste personne, pour vous supplier à genoux, tremblant, de le tenir sur les saints et sacrés fonts du baptême; si vous m'accordez cette grâce si importante, je dirai constamment à ce fils bien-aimé : marche, marche constamment sur les traces de ton glorieux parrain, afin que tu puisses dire un jour comme saint Paul, à bouche ouverte : « J'ai combattu le bon combat, au reste, la couronne de vie m'est réservée. »



RELATION

DU MINISTÈRE DE TRÈS GÉNÉREUX ET PUISSANT SEIGNEUR MESSIRE JAQUES DE STAVAY, CHEVALLIER, SEIGNEUR DE MOLLONDIN, MARÉCHAL DES CAMPS ET ARMÉES DE FRANCE, GOUVERNEUR ET LIEUTENANT-GÉNÉRAL DES PRINCIPAUTÉS SOUVERAINES DE NEUFCHASTEL ET VALENGIN EN SUISSE, ET QUELQUES PARTICULARITÉS DE CE QUI S'EST PASSÉ DANS CES ESTATS DEPUIS SON TRÉPAS JUSQU'A L'ANNÉE PRÉSENTE, MDCLXXIX. [1]

CETTE RELATION REGARDE

1° La personne de Monseigneur le gouverneur de Mollondin.
2° Le gouvernement de l'Estat et ses actions.
3° Ses maximes.
4° Les usages et la pratique.
5° La suitte.

LE MINISTÈRE DE MONSEIGNEUR LE GOUVERNEUR DE MOLLONDIN.

Je ne peux pas entreprendre de représenter combien est ancienne la Souveraineté de Neufchastel et Valengin en Suisse; ma plume prendrait un essor et un vol au dessus de sa portée. Ni non plus ne décrirai-je pas la longue succession de ses souverains Princes. C'est à faire aux personnes bien éclairées d'en discourir pertinemment. Je me contenterai de dire la vérité cogneue à tout le monde, que depuis que ces Principautés souveraines retournèrent à leur Seigneur légitime en l'an 1529, par madame Jeanne d'Hochberg, mariée dans la Sérénissime maison de Longueville, qui leur fit puis après reprendre quelque splendeur sous le prince Léonor;

[1] Le manuscrit anonyme, dont nous publions quelques fragments, nous a été obligeamment communiqué par M. Célestin Nicolet, président de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel. *(La rédaction.)*

Neufchastel n'a pas eu la résidence actuelle de ses princes, ni même de quelque temps auparavant.

Ce fut le sujet que lors de ce retour il fut résolu que ces Estats auraient un Seigneur gouverneur absolu, pour exercer le gouvernement et rendre, et faire rendre à tous, sur les lieux, bonne et briève justice : afin de ne pas consumer les sujets du Prince, ni moins les obliger d'aller ailleurs hors de l'Estat, mendier la justice.

Ce n'est pas que je veuille faire une liste des Seigneurs gouverneurs qui ont précédé Monseigneur le gouverneur de Mollondin, et qui ont gouverné l'Estat sous tant de Princes et Princesses Très Illustres. C'est le vray, et chacun le sait, que ça été sous le Ministère de ce sage et généreux Seigneur de Mollondin que le gouvernement de Neufchastel et Valengin a esté en son apogée, et qu'il l'a exercé par des maximes les plus belles, les plus justes et les plus solides qu'on aye jamais veu.

Le 14e d'octobre 1645 Neufchastel fut honoré de sa présence par son establissement au Gouvernement. M. de Caumartin, ambassadeur du Roy en Suisse, le présenta. Cette promotion fut célébrée avec beaucoup de magnificence. La noblessse, les vassaux et féodaux du Prince, les Conseillers d'Estat, les officiers, les Bourgeois, et autres, y assistèrent. Et une affluence de peuple, tant du pays que du circonvoisinage, de tous âges et de tout sexe, y accourut.

La journée commença par les canons, les mousquetades, l'escoppetterie, les trompettes, les tambours et toute sorte d'allégresse. Elle finit par les feux de joie, d'artifices, et par des banquêts, des festins et des réjouissances qui durèrent encore les journées suivantes; mais ce qui rendit recommandable ce solennel establissement, ce fut la grâce que Monseigneur le gouverneur fit à son entrée à un criminel qui avait mérité la mort, et qui y estait condamné, auquel il donna la vie.

D'abord qu'il fut établi, il mit la main aux affaires, et fit connaître qu'il voulait être obéi. Il fit voir sa grande capacité, son expérience, sa vigilance et pourvoyance en tout. Je m'efforcerai d'en faire une basse teinture, nue et véritable sous ces cinq chefs :

1° La première sera de sa personne, de ses qualités et des beaux dons dont il était orné.

2° Ce sera de ses belles actions, de sa conduite et de son gouvernement dedans et dehors de l'Estat, et aucunes remarques du naturel et des humeurs des subjects.

3° Le troisième sera en la manière de sa conduite, les remèdes qu'il a apportés où il convenait, et ses maximes.

4° Du quatrième se tireront les usages, et on y verra la practique.

5° Au cinquième on verra quelque chose de ce qui s'est ensuivi après son trépas.

I

Monseigneur le Gouverneur de Mollondin tenait plus de la complexion sanguine que de celle qu'acquièrent les hommes de plume et de cabinet, quoiqu'il fût autant adonné aux bonnes lettres et laborieux à la lecture et aux affaires en temps de paix, qu'il était vaillant à la guerre et aux armes, comme il l'a bien fait voir par tant de campagnes qu'il a faites, et aux grands emplois qu'il a eus.

Il était d'une stature avantageuse et bien proportionnée en tout son corps. Un visage relevé et majestueux, une voix agréable, argentine et claire, un accent grave et distinct, et un langage expressif, coulant et aisé, le distinguaient.

Toujours agissant et alerte, des gestes bien composés, fort propre mais sans affectation, de bon entretien, prévoyant, vigilant, capable de conseil, homme de conduite et d'expérience, savant et bien disant, attirant à soi les cœurs d'un chacun, et leur imprimant le respect et l'amour.

La santé fut bonne les quatorze premières années de son gouvernement, mais dès lors elle commença à s'altérer par son travail et son assiduité aux affaires, auxquelles il prenait un singulier plaisir, sans réserve, ni prendre aucun relàsche, ou fort peu pour soi.

Il était décoré des trois belles facultés qui concourent si rarement ensemble, pour rendre un homme accompli : L'esprit présent, la mémoire heureuse et le jugement net. L'esprit lui inventait promptement tout ce qu'il voulait. La mémoire lui rapportait fidèlement tout ce qu'il lui avait consigné. Le jugement lui distinguait promptement et lui donnait à connaître le vrai et le faux et ce qu'il fallait faire ou laisser aux occasions, auxquelles il se servait sans embarras de ces trois fonctions en son intellect, quand il voulait.

Aux résolutions et consultations, la sienne était toujours par dessus, et à quoi on ne pouvait plus ni ajouter ni diminuer. M. Boulanger disait à sa louange : « Ce qui lui a acquis tant d'estime, et chez le Roy et à la cour et par toute la France, c'est qu'on a remarqué en lui qu'il avait toujours quelque chose de plus beau, meilleur et plus relevé, et qui enchérissait par dessus. »

Il voulait sçavoir les moindres particularités, et ne pouvait être sans rien faire, ni souffrir que ceux qui étaient auprès de lui fussent oisifs ; il trouvait aussitôt une bonne chose à commander et à faire, qu'une autre était achevée. Son divertissement était en la Géographie, en laquelle il prenait un singulier plaisir, corrigeant quelques-fois lui-même les fautes qu'il trouvait aux cartes géographiques. Il se donnait et prenait peu de repos. La lecture lui était assiduelle, la plume souvent en main, les affaires toujours en l'esprit.

Son emploi de secrétaire et interprète du roi en Suisse lui acquit beaucoup de connaissance aux affaires du pays ; cela non seulement augmenta sa renommée, mais encore l'envoi et la commission qu'il eut pour le Roi, étant avec M. le duc de

Rohan, ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté auprès des Seigneurs des Ligues, où il fut grandement utile à jeter le Caducée parmi ces cantons irrités. En quoi il se fit admirer comme en fait foi l'auteur du *Mercure suisse* en l'an 1634.

Il aimait les bons livres et les bons auteurs, et honorait les hommes doctes, recherchant leur entretien et amitié. Mais il n'avait pas en estime ces furieux philosophes qui, enflés de la vanité de certains raisonnemens, pindarisaient sur le néant, orgueilleux et ambitieux qui disaient tout et ne faisaient rien. Il était si prest à leur répartir qu'aussitôt il les réduisait : *ad metam non loqui*, comme je l'ay souvent vu et oui. Sa force d'esprit, sa sage conduite, plutôt qu'une impérieuse puissance le rendit absolu, et lui concilia sans contrainte les cœurs et les volontés.

Etant pourvu de tant de belles qualités et décoré si avantageusement de dons et de grâces, outre les avantages signalés de sa naissance et de sa maison, de très ancienne et haute extraction, il se fit bien reconnaître un personnage très relevé et un grand homme, nécessaire, utile et capable des hauts emplois, au service des rois et des grand princes, et au gouvernement des Etats et des Peuples.

II

Aussi ne voyait-on rien de bas en ses actions, bien qu'il fût autant accostable et débonnaire qu'homme du monde, et même familier aux siens. Mais il voulait l'obéissance et aimait ceux qui avaient en recommandation la modestie, qui étaient d'un bon naturel, et gens de raison, qui exécutaient ses ordres de bon cœur et sans répugnance.

Il disait parfois : « J'ai eu en France un régiment considérable duquel je me suis fait obéir. »

Quand il voulait gratifier quelqu'un, il choisissait son temps bien à propos, et l'exécutait quand il semblait qu'il n'y pensait pas, afin que le bienfait fût plus estimé et mieux considéré. Il faisait ainsi parfois, mais non pas si souvent ; c'était selon les personnes, leur naturel et leur nécessité ; car, disait-il, un bien mal distribué devient mauvais. Ainsi il ne distribuait pas ses faveur à contre-temps, ni à des personnes sans mérite. Il avait reconnu comme on devait faire les récompenses. Il disait « qu'il se trouvait des ingrats auxquels plus de bien on faisait, moins ils s'en souvenaient. »

Il tâchait par sa patience et sa douceur d'apprivoiser les humeurs les plus farouches, et de ne les pas rudoyer ni effaroucher. Sur quoi il disait : « qu'on ne devait pas manier les hommes comme les chevaux. »

Toutefois où il voyait qu'on était incorrigible, il trouvait aisément les moyens de les mettre à la raison sans violence.

Il ne rejetait aucun avis, tant petit et chétif fût-il ; il en recueillait ce qu'il y avait de bon, s'il s'y trouvait la moindre chose.

Il rendit splendide son gouvernement, par la bonne voisinance et correspondance au dehors, où il acquit une haute réputation par la grande intelligence qu'il avait avec les personnes relevées. Ce qu'il cultivait avec un soin particulier et près et loin.

Il savait exactement voir en quoi le prince faisait consister sa gloire. Il était si jaloux de son autorité qu'il ne la mettait point en compromis ni jamais en d'autres mains.

Aux conférences et traités avec les Etats voisins ou alliés, il était très clairvoyant mais il ne concluait pas aisément de son chef, quand même le prince lui en donnait la puissance, et s'en rapportait à lui. Il lui en représentait auparavant tout l'état et en recevait ses ordres; par là il s'insinuait en l'esprit du prince, qui lui en savait bon gré et lui en remettait l'exécution. Il disait là dessus : « Que le prudent serviteur du Prince portait les affaires d'importance proche du bout, mais que quand tout était prêt, il en remettait l'exécution au Maître, pour n'encourir par là jalousie et l'ombrage de leur grandeur. C'est en quoi le sieur Chancelier Stenglin ne prit pas garde. On le fit chef de la députation à la conférence d'Aneth, avec les Seigneurs de Berne, au regard de la Thièle, des péages, des censes du Landeron, etc, en l'an 1654.

Il signa le traité sans autres avis. Le prince n'en fut pas satisfait; il fit difficulté de l'avouer que sous de certaines corrections.

Il prenait langue de tout ce qui se passait au circonvoisinage notamment des Diètes, des Seigneurs des Ligues, des alliés du Prince et autres. Et mêmement avec la Franche-Comté et MM. du Parlement de Dôle, qui témoignèrent bien l'estime qu'ils faisaient de sa personne par la lettre de ce parlement à Son Excellence le Marquis Don Castel de Rodrigo, Gouverneur des Pays-Bas pour sa majesté Catholique à Bruxelles, en faveur des Sieurs Quatre-Ministraux de la Ville de Neuchatel, du 16 janvier 1647, pour r'avoir leur traité du sel qui depuis plusieurs années leur avait manqué. Monseigneur le Gouverneur leur rendit ce bon office de le leur faire ravoir et Messieurs du parlement lui rendirent par cette lettre un singulier témoignage de sa bonne voisinance.

Il voisinait bien aussi avec l'Evêque de Bâle, et avec les officiers voisins; mais il s'entretenait plus particulièrement avec M. de Bâle même que non pas avec ses ministres d'Etat.

A son entrée il trouva beaucoup de choses qui étaient à rétablir et réformer, tant en l'état ecclésiastique qu'au civil et politique. Pour quoi il fit ses observations; jetant l'œil premièrement sur Messieurs du Conseil d'Etat, les humeurs desquels il trouva mal aisé de connaître, aussi bien que celles des ministres et de la Classe. Il vit au regard de l'un et de l'autre que c'était où il était besoin de vigilance et de conduite. Surtout eu égard au fait de la croyance; hors de quoi il leva tout ombra-

ges et soupçons sous aucun prétextes. Mais pour l'obéissance aux autres choses, il fin rendre au prince et à la personne qui le représentait un singulier respect.

Pour mieux agir, il voulut avoir les généalogies des Princesses, les changemens et successions, les différends et difficultés de temps en temps ; comment elles ont été terminées. Les traités d'alliances avec cet Etat, ses Combourgeoisies, ce qu'on a à démêler avec eux et avec les autres Etats voisins. Il se fit donner de bon mémoires et lui-même feuilletait les livres et les décrets d'audience, les décrétales et coutumes, les manuels de l'Etat et du Conseil d'Etat, faisant ses remarques et observations là dessus, pour s'en servir à propos.

En après il voulait savoir les forçes de l'état ; il se fit donner le rôle des hommes portant armes, et il voulut avoir des capitaines de la milice, les ordres militaires, savoir leurs postes, leurs armes, et autres choses nécessaires.

De plus, il voulut savoir exactement le domaine du Prince, ses revenus et ses droits. Il se fit donner par les reçeveurs chacun un état de toutes leurs recettes ; il feuilleta lui-même les comptes modernes des reçeveurs, et de la Trésorerie et recette générale. Il en tirait les sommaires pour en savoir les revenus par communes années, les rapportant à un sommaire général et les divisant entre chacune. Par ce moyen il eut le revenu annuel des deux Comtés.

Il reconnut les gages et appointemens des Châtelains, Reçeveurs et autres officiers subalternes, les charges des recettes et des petits gages, pour aussi en faire un sommaire et le distraire du grand, et avoir au net ce que le Prince perçevait hors de toute charge.

Il s'informait du cours du marché, pour vendre les caves de son Altesse, pour faire les ventes de vins et les abris du grain, et savoir les près et domaines particuliers du Prince, comme il se montaient, qui en jouissait, les bois et forêts du Prince, ses vignes, ses piscines, ses pêches, ses péages, les rivières et autres eaux ; les bâtimens, logemens, maisons et châteaux ; les lods et tous les autres droits et redevances du Prince. Il connut si bien toutes ces choses et les savait ensorte qu'on qu'on n'aurait pu le tromper. Cela soit dit au regard du Prince.

Au regard des sujets il voulut les connaître et savoir leurs franchises, leurs conditions et leurs humeurs ; les aides, ce qu'ils doivent au Prince, leurs devoirs et usages personnels et réels ; il se fit donner des copies de leurs franchises et on les lui présentait volontiers selon les occurences, et il les considérait.

La plupart des sujets et des personnes de l'Etat lui étaient connus nom par nom, particulièrement des juges de chaque Justice, des Conseillers de communes, de leurs gouverneurs, et même des Sautiers et des Greffiers. On aura peine de me croire et néanmoins j'en produirait un exemple qui aussi témoignera de l'heureuse mémoire dont il était doué.

Le Prince étant arrivé à Neuchâtel en l'an 1657, comme il sera dit ci-après, le lendemain au matin il tint sa cour où se trouvèrent tous ses Gentilshommes, avec

Monseigneur le Gouverneur, les vassaux et féodaux, les Conseillers d'Etat, la Noblesse, les ambassadeurs des alliés, les Sieurs Quatre-Ministraux, les Vingt-Quatre et Quarante-Hommes, les maîtres des clefs, toute la Classe composée de vingt-huit ministres, de trois Diacres, et de quelques suffragans, et ensuite les Châtelains et les maîtres, les lieutenans et les justiciers, les receveurs et autres, qui tous firent la révérence au Prince. Monseigneur le Gouverneur les présenta tous au Prince, et les lui indiqua tous par leurs noms et surnoms, sans en manquer un seul. Cela a été trop manifeste pour le nier. Et non seulement il savait leurs noms et surnoms, mais leurs humeurs.

Généralement par tous ces Etats il y a de bons soldats. Mais ceux du comté de Neuchatel sont plus aguerris et mieux endurcis à la fatigue que ceux du Comté de Valangin, et ceux du Bas de Valangin plus que ceux des montagnes, au moins quant au travail.

Landeron, jaloux de ses antiquités, fermes et résolus.

Thièle (Chatelainie), laborieux, assez unis, haïssant les nouveautés.

Neuchâtel. Hauts à la main, aimant à commander, amateurs de liberté, prompts et expéditifs.

La Côte (Mairie et ses villages), Duits (habiles) au travail et à l'épargne, peu curieux et assez sociables et commodes.

Collombier, retirés, assez pressés et incommodes, flexibles et soumis.

Rochefort, simples et rustiques.

Boudry, (Chatelainie) réguliers, fermes, assez semblables au Landeron.

Cortaillod (Mairie et ses deux villages) gens paisibles et pourvoyants.

Bevaix, s'entretiennent chez eux et aiment la Pêche.

Gorgier (Baronnie et ses villages). Se contentent du leur, aiment leur Baron.

Vaûmarcus, solitaires et casaniers.

Travers (Seigneurie) brusques et inconstants.

Vauxtravers (Baronnie et Chatellenie), Prompts, cholères, mais sociables et dispensiers.

Verrières (Mairie), gens de procédés, difficiles à les désopiniâtrer et rigides.

La Chaux d'Estallière (mairie) et *Brévine*, industrieux, veulent être bien vêtus ; sont aisés et commodes.

Boudevilliers (mairie). Bonnes gens, peu curieux.

Valèngin (Bourg et mairie et ses villages), sont durs, pesants, dispensiers et laboureurs.

Le *Locle* (mairie). Sombres et mélancoliques.

La *Sagne* (mairie). Laborieux et gens simples.

Les *Brenets* (mairie). Chauds et prompts, inconstans, aimant à parler.

La *Chaux-de-Fonds*, défians, légers et changeans, sobres, inventifs, amateurs de chevaux.

Ce n'est pas que partout il n'y ait des gens honnêtes, et que les humeurs des uns et des autres n'aient bien d'autres différences, Monseigneur le gouverneur les savait bien discerner, et même d'un chacun en particulier, seulement à le voir au visage. En quoi il était fort intelligent.

III

Quant à la manière de sa conduite, et à la forme de son gouvernement, il l'a dirigé par des maximes très innocentes, très douces et très justes, ayant sagement apporté les remèdes convenables aux abus qui s'étaient glissés.

Il fut fort diligent à donner avis au Prince, de toutes choses, mais à lui tant seulement; ne voulant en donner connaissance à d'autres, ni avoir aucun concurrent auprès de sa personne. Il disait : « qu'il n'était ni beau, ni convenable de donner connaissance des cas importans à d'autres qu'au Prince; que l'envie se fourrait les uns contre les autres; que l'un détruisait ce que l'autre voulait. Le Prince aussi lui gardait fidèlement le secret; on pourvoyait aux affaires sans bruit ni sans cri; s'il y avait quelque chose à redresser, le remède était plutôt apporté que le mal n'était divulgué.

1645

La première chose qu'il fit, ce fut de redresser et corriger les ordonnances ecclésiastiques et morales, et de faire des statuts pour la correction des mœurs; il les signa et les fit publier après les avoir confrontées sur les précédentes.

Il fit de même de la discipline militaire; il corrigea les ordres, réforma les capitaines des quartiers, et établit deux beaux Régiments composés de soldats tirés des meilleurs hommes qui avaient été à la guerre, tirés des compagnies militaires sous des capitaines aguerris, et de bons Sergents, et trétous prêts à marcher au besoin. Ce qui a très utilement servi aux occasions. Le Prince en fut fort satisfait quand il les vit, et lui commanda fort de les conserver. Je le puis dire l'ayant ouy en ces termer : « *Conservez moy bien ces deux Régiments, je vous en prie.* » Aussi le Prince fit un présent aux Capitaines de chacun une tasse d'argent doré.

En après il jeta l'œil sur Messieurs du Conseil d'Etat, avec lesquels ils s'entretenait tant bien qu'il se pouvait. Il conférait familièrement avec eux, et plus avec le Sieur Mayre Favargier qui avait des expériences, ayant été Procureur-général avant qu'être maire de Neuchâtel, et assisté à plusieurs conférences, et employé auprès de Son Altesse de Saxe-Weymar durant les premières guerres de Bourgogne. Monseigneur le Gouverneur le voyait malportatif, et diminuer de jour à autre, et son mal se rengringer par la mésintelligence entre lui et le Merveilleux qui le haïssaient irréconciliablement. Monseigneur le gouverneur les ménagea si sagement que pour lors rien n'éclata.

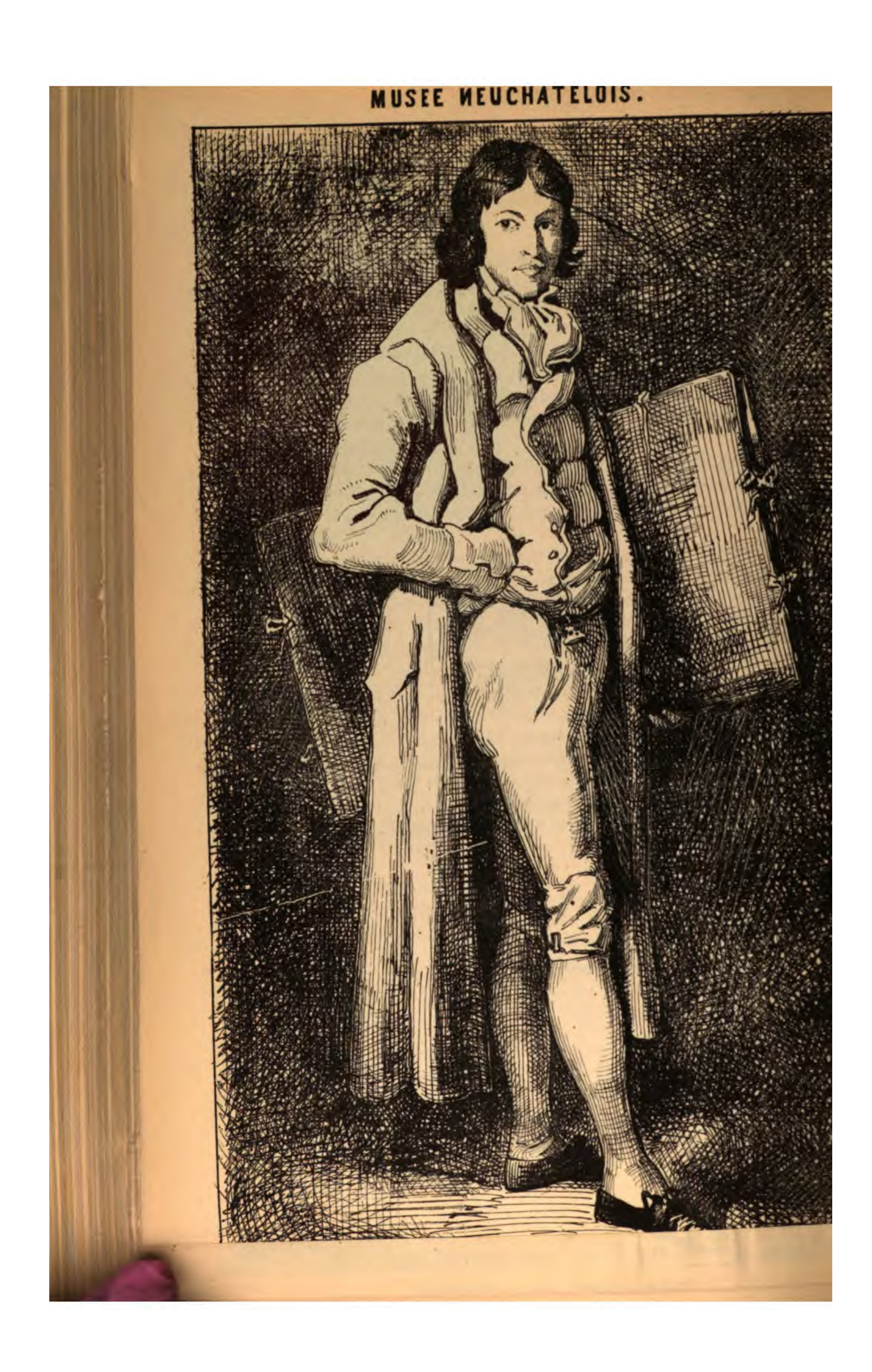
Il observa aussi les sieurs Quatre-Ministraux, leur police de ville quels offices de ville il y avait, leurs chartres et franchises, leur conduite et autre chose. Il les favorisait où il se pouvait faire que les autorités du Prince ne fussent pas lésées, témoins le bail qu'il leur fit avoir, et l'acte qu'il leur fit expédier du bois au-dessus du Sëyon, qu'on leur contestait dès longtemps pour n'en avoir eu aucun enseignement, et témoin aussi ce que j'ai déjà ci-devant remarqué pour leur sel.

Au commencement il tenait de grands Conseils ; il entendait toutes sortes de personnes et de requêtes ; par ce moyen il connut en peut de temps tous les sujets et même leurs intérêts.

Il entendait bien les opinions des Conseillers ; il en fesait promptement la collection en son esprit ; il concluait là dessus absolument, mais tant bien que rien plus. C'était un plaisir d'écrire après lui ce qu'il ordonnait, tant bien il s'exprimait et l'imprimait à l'esprit.

Les avocats voulurent aussi avoir leur tour pour faire voir leur suffisance ; il les endura un peu au commencement, mais ayant puis après reconnu leurs façons ils lui devinrent odieux et bannit tant qu'il put ces souris et ces vermines rongeantes qui de leur gueules dévorantes déchiraient le peuple et fomentaient les procès.

Il n'en voulut plus. Quant il voyait un simple et ignorant avoir en tête un gros et puissant ou un ruzé, lui-même prenait le parti du simple et du faible sans néanmoins tollir le droit. A propos de ces avocats il disait : « *Que nos bons ancêtres avaient sagement pourveu, d'avoir banny les avocats.* » Il haïssait la chicane et les chicaneurs, et coupa la tête à cet hydre par ses grands soins. Un *promiscua* de requêtes et de disputes lui découvrit toutes ses ruses. Il prenait peine de savoir toutes choses par le menu, et bien qu'il sembla y en avoir qui ne valaient pas la peine, il ne laissait pas de s'y appliquer avec soin. « Cela, disait-il, est nécessaire. *Je remarque que ces Etats ne peuvent être gouvernés que par intricque.* »



LE DIABLE DES PONTS

SCÈNES SUPERSTITIEUSES QUI EURENT LIEU EN 1809 DANS LE CANTON DE NEUCHATEL.

La croyance aux revenants, à la sorcellerie, au diable et aux esprits familiers, n'est pas encore éteinte parmi nous. Quoique à notre époque elle n'ose plus s'afficher en plein jour, on la voit de temps à autre faire une brusque apparition, comme pour se soulager de la contrainte que lui imposent de plus en plus les lumières de la science. Ces manifestations, de physionomies fort diverses, sont d'une haute importance pour l'étude des périodes anti-chrétiennes qui, depuis la découverte des débris lacustres, attirent toujours plus l'attention des archéologues. On ne doute plus maintenant que ces croyances populaires ne soient en réalité les restes de cette antique religion druidique qui, malgré tous les moyens qu'employèrent les missionnaires chrétiens pour détruire l'ancien culte et tout ce qui s'y rattachait, parvint à se perpétuer par les traditions. Tout ce qui ne fut pas détruit, tout ce qui ne s'amalgama pas avec la nouvelle religion fut taxé et appelé du nom de superstition. Ainsi, les superstitions, qui existent encore parmi nous, étaient jadis des croyances reçues, des dogmes du culte religieux de nos pères celtiques. Voilà pourquoi elles ont une importance historique aussi bien que les objets que l'on trouve dans les stations lacustres de notre lac. C'est avec ces deux éléments que l'on pourra, jusqu'à un certain degré, reconstruire l'histoire, la vie intime, les croyances et les mœurs de ces peuplades qui nous ont précédés sur le sol que nous habitons.

A ce point de vue, les procès de sorcellerie du 17e siècle acquièrent un véritable intérêt. On voit que ce n'est pas le moyen âge qui a inventé la croyance à la magie, mais qu'elle lui a été léguée avec d'autres traditions. Ces drames ténébreux que nous révèlent les procès de sorcellerie produisirent une réaction salutaire qui trouva son expression dans le siècle passé. Tandis que, dans le 17e siècle, les meilleures intelligences, telles que le chancelier de Montmollin[1],

[1] On lit dans les Manuels du Conseil d'Etat. Année 1667, le passage suivant tiré d'un procès-verbal d'une séance à laquelle assistait le Chancelier Montmollin :

« Le Maire de Valangin a représenté qu'il n'a pu tirer aucune confession de Marie

étaient assujetties à l'atmosphère intellectuelle qui les entourait et que l'on punissait ceux qui osaient protester contre les erreurs de l'époque[2], nous voyons dans le siècle passé tous les hommes instruits s'élever dans le *Mercure suisse* et ailleurs contre les croyances superstitieuses. Le Conseil d'état composé d'hommes éclairés fit son possible, il faut le dire à sa louange, pour sévir contre tous ceux qui cherchaient à exploiter d'une manière ou d'une autre la crédulité publique.

Depuis le 17e siècle, c'est-à-dire depuis les atroces exécutions des sorcières, il ne se produisit que quelques paroxismes de superstitions qui mirent en émoi tout le canton. L'un d'eux, le type du genre, fera le sujet de cet article. On verra qu'il forme la transition entre les procès de sorcellerie où le bras séculier s'unissait à l'autorité spirituelle pour venger la divinité, et l'épidémie des tables tournantes et parlantes, contre laquelle la science seule combattit victorieusement. Au 17e siècle tout le monde croit à la sorcellerie, au 18e les incrédules augmentent et parmi eux se trouve l'autorité temporelle; le clergé ne dit mot et observe. Dans notre époque, il n'y a que les spirites et quelques membres du clergé, ennemis systématiques de toute espèce d'incrédulités, qui osent encore défendre ouvertement ces superstitions.

Cependant le nombre de ceux qui croient encore aux forces magiques et à la sorcellerie est plus considérable qu'on ne le pense communément, et cela s'explique

femme de Jaques Veuve, quoi qu'il l'ait mise à la torture et que le bourreau ait affirmé lui avoir trouvé la marque diabolique. Il lui est ordonné de la faire raser et de la mettre à la grue, puis faire rapport. »

Il paraît que cette pauvre femme avoua ce qu'on voulut, car on trouva quelque temps après dans le même manuel le passage suivant :

« Le Sieur Maire de Valangin ayant produit la sentence rendue par la justice de Valangin contre Marie Veuve, condamnée à être pincée en deux endroits de son corps avec des tenailles ardentes et à être brûlée vive, Monseigneur et Gouverneur qui est dans son lit malade a ordonné de demander l'avis de MM. Chambrier, Maire de Neuchâtel et de Montmollin, Chancelier qu'il a fait venir à ce sujet au grand poêle, ceux-ci ont été d'avis de l'exempter d'être brûlée vive, mais seulement pincée en deux endroits de son corps et étranglée avant d'être jetée au feu.»

[2] Jean Tissot, de Boudry, fut condamnée en 1611 par le Conseil d'Etat à trois jours et trois nuits de prison, à faire réparation publique, à crier merci à Dieu, à la Seigneurie, au ministre du dit lieu et à tout le peuple « pour avoir » semé des écrit pleins d'erreurs pour défendre la cause des sorciers et sorcières. » C'est là la seule manifestation qui a notre connaissance nous soit parvenu du 17e siècle et la seule protestation publique du bon sens contre les préjugés et la superstitions. La brochure en question fut bouclée devant le peuple. Manuels du Conseil d'Etat. Année 1611.

parfaitement. Nous devons même nous étonner que si peu de gens osent faire parade de leurs croyances superstitieuses. Quand on réfléchit que ce n'est qu'au milieu du 7e siècle que le premier missionnaire chrétien vint prêcher l'évangile dans notre pays et que, par conséquent dès lors, une 40e de générations seulement se sont succédé, il ne faut pas s'étonner que les croyances de l'ancienne religion celtique du culte de la nature, se soient perpétuées par tradition jusqu'à nous. Cela a d'autant moins lieu de surprendre que chaque génération a sucé ces croyances avec le lait de la mère et a été bercée avec des contes de fées et de revenants.

Nous devrions ici entrer dans quelques détails sur les croyances et les dogmes de ces religions primitives, mais cela nous mènerait trop loin et dépasserait le cadre que nous impose notre journal. Ce qui précède suffira comme introduction à l'histoire du diable des Ponts.

Vers le commencement de l'année 1809, le bruit se répandit rapidement dans les Montagnes neuchâteloises que des revenants s'étaient emparés de la maison de Moïse Perrenod, à la Combe-des-Glottes, qu'elle était soumise à l'influence d'esprits malins qui, du matin au soir, jouaient mille tours si insupportables que le propriétaire avait abandonné sa demeure et s'était réfugié chez un voisin. Aussitôt les curieux de tous les environs, des Montagnes et du Val-de-Travers, se rendirent sur les lieux et chaque nuit on observait les tours de Satan.

D'après la déposition des témoins, il résulte que les premiers actes du malin esprit avaient été de faire tomber de dessus une armoire deux chandeliers d'étain. Bientôt ce fait, inexplicable pour ces bonnes gens, avait été suivi d'autres faits analogues. Tantôt c'était la Bible, tantôt le livre des Psaumes, qui tombaient « d'eux-mêmes » de l'étagère où ils étaient dressés. D'autres fois c'étaient les outils d'horloger qui étaient lancés par une main invisible dans le fond de la chambre, ou bien encore c'étaient les chaises et d'autres meubles, des caisses remplies de ferraille, la seille d'eau, la pétrissoire remplie de pain qui étaient renversés violemment. Aussi longtemps que « les esprits familiers » se bornaient à ces jeux innocents, cela était encore supportable, mais bientôt les tours des lutins prirent un caractère plus grave. Des pierres lancées, on ne savait par qui, brisaient les vitres, et, au bout de quelque temps, toutes les fenêtres de la maison ne comptaient plus un seul « carreau » entier. Les « écuelles » tombaient des « tablars » et se cassaient. Les pierres de la cheminée dégringolaient et mettaient en danger la vie des personnes qui se trouvaient dans la cuisine. La tête d'un fourneau en pierre, qui pesait deux quintaux, tomba avec fracas sur le plancher sans qu'il y eût personne dans le voisinage. Enfin, Moïse Perrenod lui-même reçut à la tête une pierre qui le blessa grièvement, de sorte que, croyant sa vie en danger et sa maison en possession du diable, il l'abandonna, se rendit chez son frère Charles-François, qui demeurait dans le voisinage,

et emmena avec lui son ménage et son bétail, d'autant plus que l'on avait trouvé les cornes d'une vache enveloppées de chiffons, ce qui était évidemment un signe suspect.

Plusieurs personnes, témoins de ces faits, affirmaient avoir trouvé une dent de herse « un peu chaude » lorsqu'ils la prenaient dans les mains et un moment après elle était froide. Ce phénomène tout naturel paraissait extraordinaire.

Ne doutant pas que quelqu'un n'eut jeté un sort sur la demeure du pauvre Moïse. des personnes officieuses cherchèrent à faire lever le charme. On s'adressa successivement à un Pierre Peyler, fermier au Petit-Martel, lequel promit de faire « démontrer » l'individu qui exerçait ces faits magiques. D'autres allèrent consulter la femme d'Isaac Soudre, qui traitait gens et bêtes et qui passait pour connaître les causes de ces manœuvres ténébreuses. Cette femme arriva sur les lieux, parfuma la maison et donna des herbes magiques pour continuer la conjuration les jours suivants. Tandis que l'on cuisait les drogues dans la cuisine, un coup violent, qui se fit entendre à l'écurie, y attira tout le monde. Pendant ce temps, la poêle magique fut renversée et remise à la place que cet ustensile occupait lorsqu'on ne l'utilisait pas. La femme Soudre déclara alors qu'elle n'avait pas assez de connaissances pour arrêter ces manœuvres et que celui qui les exerçait était plus fort qu'elle.

On s'adressa alors à un mège des Ponts (Daniel-L^{s} Bouvier), qui dit qu'il en coûterait au moins 6 louis pour se débarrasser de ces malveillants, que pour 6 louis il désinfecterait la maison ; que s'il ne réussissait pas, il ne demanderait rien. Il conseillait en tout cas à Moïse Perrenod de ne pas rentrer dans sa maison.

Ce qui mit le comble à la désolation et à la frayeur superstitieuse, fut la circonstance que la mère Perrenod trouva dans le logement un morceau de poix. Comme depuis longtemps aucun cordonnier n'était entré dans la maison, on ne pouvait se figurer d'où provenait cette poix et on ne douta plus du sortilége. La femme Souder, consultée là-dessus, conseilla avec beaucoup de gravité de brûler cette poix.

Un allemand, qui demeurait près de la frontière française, fut également consulté, mais il déclara ne rien vouloir entreprendre s'il ne recevait de l'autorité civile une autorisation formelle. Cette autorisation, demandée en faveur de ce magicien, fut refusée.

Alors on se décida à s'adresser à Cressier, à Fribourg et à Morteau, auprès des curés de ces lieux pour exorciser et travailler à arrêter ces mauvaises actions.

On vint offrir de la graisse pour frotter les gonds des portes et des fenêtres. Cette graisse devait avoir la vertu d'arrêter ces maléfices.

Ce qui donnait beaucoup de valeur à cette croyance superstitieuse était la crédulité d'hommes qui passaient pour sérieux. Ainsi Ch^{s}-L^{s} Jeannet, un assesseur de la justice, qui s'était transporté sur les lieux en compagnie du major Benoît, déclara :

« Qu'il n'avait rien vu se passer d'analogue à ces événements, et cela d'autant plus

que Moïse Perrenod et sa femme étaient de braves gens, contre lesquels personne n'avait de haine et que ces gens n'avaient pas de « malveillants. »

Ce qui, plus encore que la superstition, fermait les yeux à tous ces braves gens, était une immense frayeur qui s'était emparée d'eux. Ainsi un témoin raconta que des vitres furent brisées par un coup qui fit une explosion semblable à un grand coup de fusil. « Je me sentis, dit-il, la tête comme si elle était électrisée avec une telle violence que j'y sautai des deux mains, croyant que j'étais blessé. Je fus proprement électrisé, je voulus m'évanouir et mes camarades me donnèrent de l'eau-de-vie. Un instant après, j'avais fait sortir le fils de la maison avec moi dans la cuisine, et voici le dernier carreau qu'il y avait encore d'entier fut frappé d'une grosse cheville de bois qui lui fit un trou rond comme une balle et la cheville resta dans le trou, etc. »

Les anciens d'église des Ponts donnaient le meilleur témoignage aux époux Perrenod. L'un d'eux, craignant que le bétail ne fut aussi attaqué, se rendit de son chef auprès d'un allemand qui était fermier du ministre Bonjour. Cet individu parfuma la maison et dit qu'il espérait que tout irait bien et que si, contre toute attente, il ne pouvait réussir, il s'adresserait à un père capucin de Fribourg. Cette conjuration valut à cet ancien d'église le surnom « d'ancien du sel. » On raconte que pendant que les herbes magiques cuisaient, l'ancien s'écria : « Depatsi vo, bailli me vite on pou de saa, on pou de saa ! » Il faut ajouter ici que le sel est très antipathique au diable.

Ces désordres duraient déjà depuis une dizaine de jours, lorsque le lieutenant Huguenin du Locle, ayant veillé deux nuits sans avoir rien remarqué, vint une troisième fois à la Combe-aux-Glottes, toujours dans le but de découvrir l'auteur de ces scènes soi-disant diaboliques. Il en était temps, car la justice de Travers, envoyée sur les lieux par le Conseil d'Etat pour faire une enquête, ayant assisté à plusieurs de ces scènes, n'était pas trop rassurée sur leurs causes; d'après le procès-verbal, il n'est pas difficile de se convaincre que ces bons justiciers n'étaient pas tous des esprits forts.

Le lieutenant Huguenin se douta bientôt que l'auteur de ces actes était un jeune garçon de 13 ans, qui travaillait en qualité de domestique chez les époux Perrenod, dont il était le filleul. Il en acquit la certitude, lorsqu'il vit le polisson faire un geste avec le bras, geste qui fut immédiatement suivi d'un bruit provenant d'une pierre lancée dans le corridor. Dès ce moment le lieutenant Huguenin observa avec plus d'attention les mouvements du jeune garçon et exigea qu'il restât seul dans le « poêle » avec lui et le vieux Moïse Perrenod. Il le vit bientôt s'approcher de l'établi, comme s'il voulait y saisir quelque objet. En effet, un instant après, la pierre à huile fut lancée au visage du vieillard qui crut avoir la mâchoire cassée. Huguenin vit dans ce moment le jeune garçon sauter quelques pas en arrière, s'asseoir promptement et éclater de rire, en se cachant le visage avec les mains, ce qui convainquit le lieutenant que le ga-

min était l'auteur de ces méchancetés. Indisposé contre le petit vaurien, le lieutenant le fit coucher dans un lit qui était dans le poêle. Mais encore ici, pendant que Huguenin se promenait dans la chambre, le gars lança un morceau de plomb contre le cabinet de la pendule, et, s'étant levé de son lit avec précipitation, il dit en feignant d'avoir peur, qu'il ne voulait pas coucher là et qu'il ne pouvait pas rester. Le lieutenant Huguenin tira alors de sa poche un pistolet, disant qu'il voulait prendre des précautions pour mettre sa vie en sûreté et ne voulant en réalité qu'inspirer de la terreur au jeune garçon. Cela lui réussit, car le reste de la nuit fut calme; mais le lieutenant prenant les mariés Perrenod à part, leur conseilla d'envoyer le jeune homme en visite chez son père, ce qu'il obtint après beaucoup d'instances. Le jeune garçon fut emmené sur le champ à la Molière, près du Locle, et, dès ce moment, tout resta tranquille dans la maison de Moïse Perrenod.

Le lieutenant Huguenin ayant mandé le jeune garçon et l'ayant questionné et probablement intimidé, il reçut de lui des aveux complets. Le Conseil d'Etat en ayant été informé par le lieutenant, ce dernier fut chargé de concert avec la justice de Travers, de faire arrêter le jeune garçon et de dresser une nouvelle enquête.

Les aveux faits par le petit polisson sont assez curieux pour être rapportés ici, et cela d'autant plus qu'alors beaucoup de gens persistèrent à croire à la sorcellerie et prétendirent que ces aveux avaient été extorqués par la torture, ce qui était complètement faux. D'un autre côté, ils nous donnent une idée de l'état de la superstition au commencement du siècle passé et nous prouvent une fois de plus que le public aime toujours à trouver une cause mystérieuse aux faits les plus simples et qui s'expliquent le plus naturellement.

« Le dit N. (nous taisons le nom du jeune garçon), a déclaré que c'est lui-même qui a jeté au fond de la chambre deux chandeliers d'étain, qui étaient posés sur le *tablar* d'une garde-robe peu élevée, et qu'à ce moment il y avait dans la chambre Moïse Perrenod et sa femme.

» Qu'il a pris des limes sur l'établi et que, après les avoir cachées dans sa poche, il les jeta depuis derrière le fourneau, du côté de l'établi, dans un moment où il vit qu'on ne l'observait pas, et que l'une de ces limes se cassa en trois morceaux.

» Que Moïse Perrenod étant près de son établi; son épouse et Julie Perrenod étant assises sur le lit de repos, il profita du moment où personne ne pouvait le voir pour renverser à deux reprises les chaises, de même que le fauteuil.

» Qu'il a aussi jeté à terre deux seilles remplies d'eau, lorsqu'il n'y avait à la cuisine que lui et Marianne Perrenod qui venait d'entrer dans la chambre; qu'une seconde fois il prit encore une seille à moitié pleine d'eau qu'il renversa au moment que Marianne Perrenod portait de l'eau dans une casse.

» Qu'étant seul à la cuisine, il prit deux écuelles et une theière en terre, qu'il les jeta au fond de la cuisine pendant qu'on coulait la lessive.

» Qu'une autre fois où il n'y avait personne à la cuisine, il renversa une pétrissoire dans laquelle il y avait du pain.

» Que le premier carreau cassé à la cuisine l'a été par une pierre qu'il a prise au foyer et dont Moïse Perrenod se servait en guise de fournaise pour tremper.

» Que le lendemain, la femme d'Isaac Soudre, ayant donné des ingrédients propres, suivant elle, à désinfecter la maison des esprits qui la fréquentaient, il choisit le moment où tous les spectateurs allaient à l'écurie, pour renverser hors de la poêle lesdits ingrédients, après quoi, l'ayant nettoyée, il la remit à la place où on la tient ordinairement; que ces spectateurs étaient David-Henri Jeanneret, H.-F[s] Pellaton, Daniel Huguenin, H.-L[s] Perrenod, L. Roulet et plusieurs autres.

» Qu'il a de même cassé un carreau à la fenêtre de la chambre avec des ciseaux.

» Qu'il a fait tomber en plusieurs fois une boîte contenant des coiffes et qui était sur un *tablar* entre les deux fenêtres dans le poêle, jusqu'à ce qu'enfin le couvert et le fond en sautèrent et cela en présence de Ch[s]-Daniel Huguenin, François Perrenod et les gens de la maison, sans qu'aucun d'eux s'aperçût que ce fût lui qui l'avait jeté à terre.

» Qu'une autre fois, étant seul dans la chambre avec Moïse Perrenod au moment où ce dernier coupait du tabac à fumer, il renversa la tête du fourneau qui tomba sur le *câchet* et que ce fut le lendemain qu'il la poussa sur le plancher, en choisissant un moment où personne ne pouvait le voir.

» Que dans le moment où Moïse Perrenod était seul dans la chambre et qu'il y avait plusieurs personnes à la cuisine, il arracha un bout du ratelier qui contenait la vaisselle d'étain, qui cependant ne tomba pas au fond de la chambre; qu'il n'a pas touché la salière d'étain, qui est tombée d'elle-même, parce qu'elle était posée sur le bord d'une assiette sous le lit de repos, et que c'est à mesure que Marianne Perrenod se leva de sa chaise que cette salière tomba par l'effet de la secousse. Qu'il a aussi pris une boîte de ferraille qui était sur le fourneau et qu'il la jeta, sans qu'on l'aperçût, au fond de la chambre dans laquelle se trouvaient six personnes.

» Que, depuis le commencement, il jeta à terre à plusieurs reprises la Bible, le Testament et plusieurs autres livres.

» Qu'à différentes reprises il a jeté la râpe à tabac, une tête de lit de repos, des pommes de terre et une corne qui étaient dans dans la cuisine, un bout de canon d'arme à feu et différents autres objets, dont l'énumération serait trop longue.

» Qu'il a aussi lancé un bout de pieu depuis dehors de la maison, par la fenêtre de la cave, sur le dos de Fréd. Matthey, gendre de Moïse Perrenod, qui mesurait des pommes de terre dans la cave.....

» Qu'il avait soin, lorsqu'il y avait plusieurs personnes dans la chambre, de se tenir à l'écart, pour pouvoir lancer les différents objets dont il s'était muni auparavant dans ce but.

» Qu'étant allé à la chambre-haute avec Marianne Perrenod pour chercher du linge,

il prit une de ses chemises, et, en la dépliant, il jeta au milieu de la chambre un paquet d'argent, puis, lorsqu'il eut fait chercher H.-F^{s} Pellaton pour voir l'argent qui venait de tomber, le susdit Pellaton prit dans le coffre de Moïse Perrenod un habit noir, le secoua et fit tomber un paquet d'argent enveloppé dans un morceau de futaine neuf, que N. avait caché lui-même.

» Qu'une fois, allant à la grange avec la veuve de Pierre-Henri Pellaton qui le précédait, il jeta, depuis le haut de l'escalier dans la grange, un écu-neuf de Brabant, qui ne fut ramassé par les gens de la maison qu'après beaucoup de cérémonies.

» Que la veille, étant allé à la chambre-haute avec H.-F^{s} Pellaton, il jeta une pièce de 10 batz et 1 creutzer devant les pieds de ce dernier, qui ne les ramassa qu'après avoir pris de grandes précautions.

» Le même jour, ayant jeté un marteau à terre, il profita du moment où Moïse Perrenod se baissait pour le ramasser et lui jeta derrière la tête une enclume, soit tasseau, qui lui fit une blessure, et que, déjà précédemment, il lui en avait fait une derrière la tête en lui jetant un marteau.

» Que quant au morceau de poix, il affirme que c'est David-L^{s} Courvoisier qui vint chez son maître et l'y déposa.

» Se trouvant seul avec Moïse Perrenod, il lui lança à la tête un chandelier, qui lui fit une blessure profonde. Après que Moïse Perrenod eut été pansé, il profita du moment où les assistants lui tournaient le dos pour lancer la pierre à huile qui atteignit son maître à la mâchoire et risqua de la lui fracasser; il avoue à sa honte que, dans cet instant, il lui échappa un éclat de rire, qu'il attribue cependant aussi à une scène risible qui avait eu lieu un instant auparavant.

» Un moment après, il lui jeta encore un fragment de brosse qui lui effleura la tête.

» Il avoue avoir volé l'argent qui a été trouvé. Il l'a dérobé à son père, à son maître et à plusieurs autres personnes.

» Il avoue avoir commis encore d'autres mauvaises actions. Il a dit que, s'étant aperçu, l'automne dernier, que l'on avait volé de l'avoine à son maître, il fut en emplir ses poches et en sema depuis la maison de ce dernier jusqu'à la porte de celle où demeure D^{d}-F^{s} Grandjean, dans le but de faire tomber des soupçons sur ce dernier, et cela sans aucun sujet de haine ni de mécontentement contre lui, mais dans l'unique intention de lui nuire.

» Il a déclaré franchement avoir fait toutes ces mauvaises actions de son pur mouvement, sans y avoir été induit par personne, mains uniquement pour se venger de ce que la femme de Moïse Perrenod l'avait battu, il y avait environ cinq semaines, pour n'avoir pas bien fait la pâte, de ce qu'en outre Moïse Perrenod, son maître, l'avait battu et maltraité environ à la même époque, lui ayant fait de fortes égratignures à la main droite; que ce fut dès ce moment qu'il prit la résolution de se venger, et il déclare que les mauvais tours qu'il a faits dans la maison de son maître

l'ont été pour satisfaire son ressentiment, affirmant qu'il les a exécutés tout seul, sans que personne l'y ait engagé directement ou indirectement, et que c'est après avoir entendu Moïse Perrenod et sa famille exprimer des craintes superstitieuses au sujet d'une sœur de ce premier qui avait l'esprit aliéné et qui était morte chez eux l'été dernier, laquelle, suivant eux, revenait et faisait du bruit, qu'il résolut de profiter de leur erreur et de les épouvanter en jouant lui-même le revenant, en la manière qu'il a avouée l'avoir fait, de quoi il a témoigné du repentir.

Tels furent les aveux du mauvais garnement. Ils sont intéressants à plusieurs points de vue. Ils nous montrent d'abord comment, avec une tendance au mal, l'idée de faire de semblables tours vint à l'esprit de l'enfant, et cette cause est peut-être une des plus fréquentes des bruits que l'on attribue, encore de nos jours, aux revenants. Ces aveux nous prouvent que la superstition régnait encore d'une manière générale dans notre pays au commencement de ce siècle, que l'on croyait aux revenants, aux sorciers, aux enchantements, et que le meilleur moyen était de conjurer ces « esprits familiers » par des pratiques superstitieuses. »

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que beaucoup de gens blâmèrent le lieutenant Huguenin d'avoir découvert le coupable et que la femme de Moïse Perrenod ne voulut pas pendant longtemps se laisser persuader que le jeune garçon fût coupable de ces « sortiléges. » Elle prétendit qu'on l'obligeait à dire des mensonges et qu'on le mettait à la question, et qu'enfin, s'il était réellement l'auteur de ces actions coupables, on lui avait certainement donné « quelque chose » pour agir ainsi. Le fils de Moïse Perrenod était du même avis, et un témoin raconta qu'il avait « nié le fait avec beaucoup d'humeur, jurant qu'il ne le croirait que lorsqu'il s'en serait convaincu par lui-même, accompagnant ces mots de gestes emportés, et en jetant son bonnet d'un côté et sa veste de l'autre. »

Il se forma deux partis, dont l'un se composa de gens qui reconnurent leur erreur et se rangèrent du côté du lieutenant Huguenin. Ce parti comptait dans ses rangs beaucoup de gens qui ne s'étaient pas compromis en allant veiller à la Combe-des-Glottes et qui trouvaient une occasion de railler ceux qui s'étaient montrés superstitieux. L'autre parti soutenait fermement que la maison était encore ensorcelée et on vit, même après la découverte du coupable, un nommé Huguenin, cabaretier à la Foula, venir, sans en être prié, faire « des cérémonies » tendant à désinfecter la maison du mal qui l'obsédait et cela au moyen de fumigations et autres singeries. « Cet homme, raconte un témoin, était pris de vin, et, comme il importunait les gens de la maison, il fut, par eux, mis à la porte. »

Le jeune homme, confronté devant le tribunal avec la femme et le fils de Moïse Perrenod, confirma ses aveux et les pria de le pardonner. Sur quoi la cour de justice de Travers, considérant que le jeune homme est convaincu :

1° D'être l'auteur de tous les faits qui ont donné lieu à la croyance qu'il existait des sorciers dans la maison de Moïse Perrenod ;

2° D'avoir commis divers vols;

3° D'avoir violé le domicile du dit Perrenod, son parrain et son bienfaiteur, et de l'avoir aggrédi en sa personne;

4° D'avoir cherché à jeter des soupçons odieux sur un homme innocent;

Considérant d'un autre côté la jeunesse du coupable :

Le condamna à entendre, à genoux, en ouverte justice à Travers, la lecture de sa procédure (99 pages), à faire amende honorable, en demandant pardon de ses fautes à Dieu, au Prince et à la justice, et à être ensuite conduit dans les prisons de Neuchâtel pour y recevoir le fouet par mesure correctionnelle, et y rester détenu pendant six mois, outre la condamnation aux frais.

Le Conseil d'Etat remit au jeune garçon, trois mois plus tard, le reste de sa détention. Celui-ci reçut du public le nom de Diable des Ponts.

Le Conseil condamna le mége des Ponts et la femme Soudre à trois jours et trois nuits de prison et aux frais pour avoir tenté de profiter de la crédulité et de la peur dont les gens de la maison Perrenod étaient frappés pour en tirer de l'argent.

Par contre, le lieutenant Huguenin reçut du Conseil d'Etat une lettre d'éloges et de témoignages de satisfaction pour la manière active et intelligente avec laquelle il avait mené à bien cette affaire.

Telle fut la fin de ce drame tragi-comique qui occupa les esprits pendant toute l'année, et il ne faut pas croire que cet exemple évident de superstition dévoilée ait fait ouvrir les yeux au public. Il resta ce qu'il sera encore longtemps, crédule, superstitieux et avide du mystérieux et du surnaturel. Il ne s'était pas écoulé six mois que la même justice de Travers dirigeait des enquêtes contre le capitaine J.-F. Perrenod « qui se mêlait d'exercer l'art de deviner, » en faisant croire aux personnes trop crédules que, par le moyen d'une baguette, il pouvait indiquer ce qu'étaient devenus des objets volés ou perdus. Ce magicien ne fut pas heureux en 1809, car, après qu'il eut parcouru avec sa baguette[1] tous les pâturages des montagnes pour découvrir une chèvre qui avait disparu, on trouva le cadavre de l'animal dans un buisson près de la demeure du propriétaire. Quelques années auparavant, Perrenod s'était mis en campagne pour trouver une ruche d'abeilles; il cherchait aussi à découvrir des sources, mais tout cela sans beaucoup de succès.

La même année (1809), le Conseil d'Etat condamna des gens de Valangin à être admonestés par le consistoire seigneurial pour avoir accusé une femme d'être sorcière. Dans le Vignoble, c'était une Agnès Glacon, connue sous le nom de « Somnambule de Chez-le-Bart, » qui, au dire du public ignorant, opérait des miracles au

[1] La baguette avait la longueur d'un archet et était fendue par le milieu. (Déposition d'un témoin dans l'enquête. Archives de Môtiers.)

moyen de ses pratiques superstitieuses et de ses remèdes. Le Conseil d'Etat la fit surveiller en 1813.

Vers 1832 et plus tard encore on allait en foule consulter, moyennant finance, une vieille femme de Gorgier qui se faisait passer pour somnambule et que son neveu était censé endormir en faisant des passes. Elle indiquait des remèdes pour toute espèces de maladies, découvrait les objets perdus, dénonçait les voleurs, etc.

L'histoire du Diable des Ponts est la même que celle qui s'est passée il y a quelques années dans le canton d'Unterwald et qui a occupé pendant longtemps la presse suisse. Dernièrement, un cas semblable s'est présenté dans la Gruyère où des « Armaillis » exploitaient également la crédulité de gens superstitieux.

La notice qui précède a été puisée dans les archives de la justice de Môtiers, qui nous ont été obligeamment ouvertes par M. l'Eplattenier, greffier du tribunal. Nous nous sommes borné à relater simplement les faits, laissant à d'autres le soin et le mérite d'en tirer un meilleur parti.

Disons en terminant un mot sur la tendance qui existe encore de nos jours dans le public, d'aller consulter les RR. PP. capucins ou les prêtres du culte catholique ainsi que les mèges et somnambules.

Nous sommes porté à croire que lorsque les druides et druidesses qui étaient les médecins du peuple disparurent, les prêtres chrétiens devinrent nécessairement leurs successeurs et que les gens continuèrent à s'adresser à eux dans les maladies dont on attribuait jadis la cause aux « malins esprits. » Mais on s'adressa aussi aux personnes, hommes ou femmes, qui prétendaient être les vrais successeurs des druides et druidesses, et qui avaient conservé intactes les anciennes pratiques superstitieuses du culte de la nature. Ces derniers reçurent dans le moyen-âge le nom de sorciers et de sorcières et nous les nommons de nos jours « mèges médiums et somnambules. »

Après la réformaton, les gens superstitieux témoignèrent encore leur confiance au pouvoir et aux connaissances des membres de l'ancien clergé et tout particulièrement dans notre pays aux Bénédictins et plus tard aux PP. Capucins, qui s'occupaient spécialement de l'étude de la médecine et qui dans les siècles passés possédaient bien réellement en partie du moins les faibles connaissances que l'on avait alors dans l'art de guérir. La preuve que le pouvoir mystérieux des mèges et des somnambules n'est pas encore éteint, c'est que de nos jours ils se réjouissent encore d'une nombreuse clientèle, qui se recrute dans toutes les classes de la société.

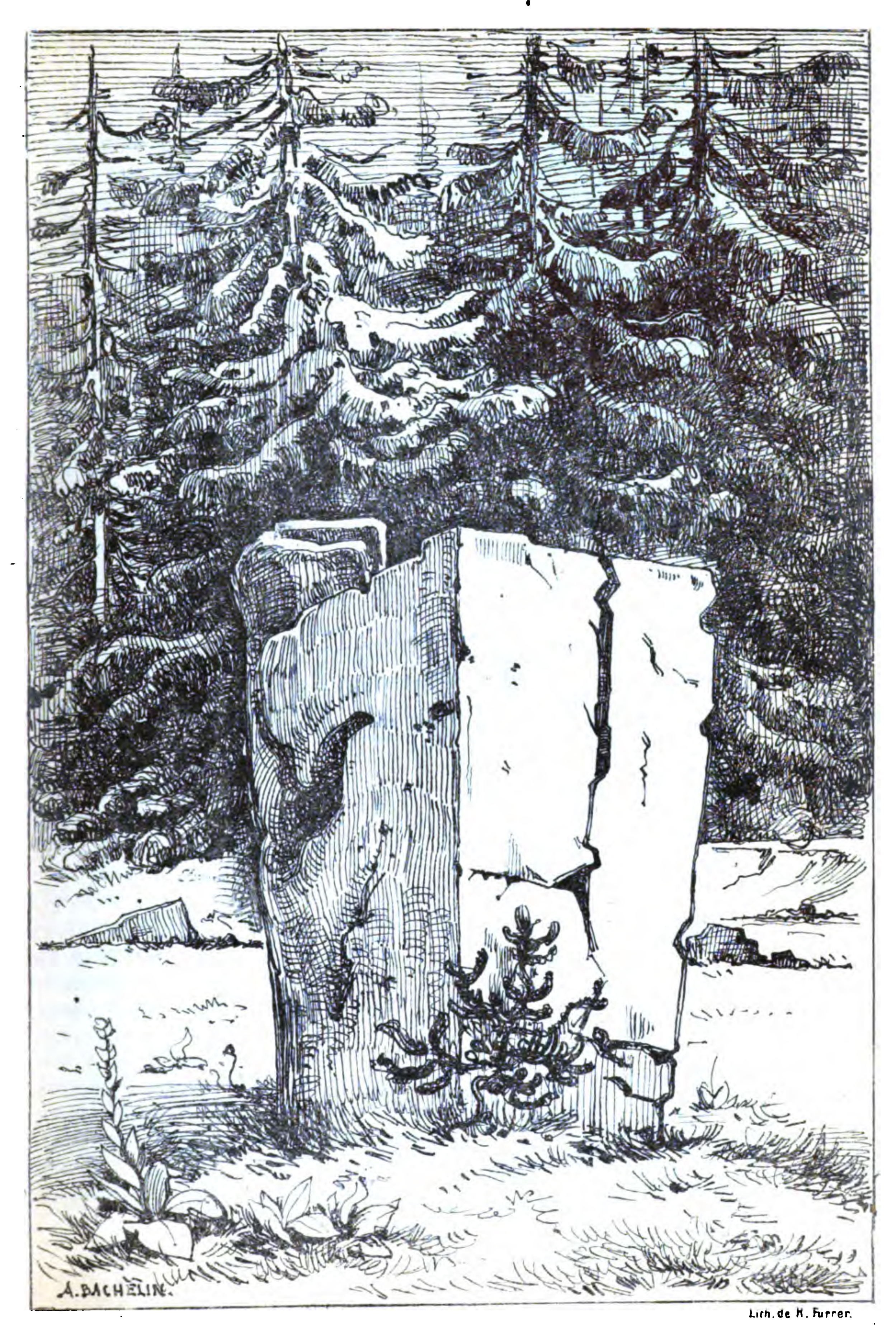
Dr Guillaume.

LE MENHIR DE LA POUETE-MANCHE

Sur le plateau des Loges, dans le voisinage de la Poëte-Manche, se trouve un magnifique bloc portlandien, isolé, rectangulaire, d'un mètre et demi de haut, d'un mètre 80 centimètres de long et de 95 centimètres de large. Son axe principal est tourné dans la direction du nord au sud. On dirait qu'on s'est servi d'une boussole pour lè placer dans le méridien, car sa déviation vers le sud-est, comme nous avons pu le constater, est presque insensible. Il présente ainsi une table régulière, sa face supérieure forme un plan horizontal, qui à la partie nord est rehaussé en forme d'oreiller naturel de 35 centimètres de hauteur.

Les côtés tournés au nord et au sud n'offrent rien de remarquable, si ce n'est au milieu une fissure verticale, qui semble se continuer à travers la plus grande partie du bloc. Les deux autres côtés sont d'autant plus intéressants. Ils montrent une grande ouverture qui traverse le bloc entier et qui lui a valu le nom de pierre percée. Du côté ouest, cette ouverture a la forme d'un trèfle, le lobe du milieu tourné obliquement se dirige vers l'oreiller de la face supérieure et son axe a 41 centimètres. On mesure 53 centimètres du sommet d'un des lobes latéraux à l'autre. L'excavation se termine du côté est par plusieurs fissures, dont la plus grande est horizontale et mesure 108 centimètres sur 27 de hauteur. En fouillant dans un trou qui traverse ce bloc et qui pourrait être l'œuvre des eaux alors que le bloc était tourné sur un de ses côtés perforés, nous y trouvâmes lors de notre visite une quantité de petits fragments de pierre et, chose extraordinaire, en introduisant la main par l'ouverture ouest, nous retirâmes d'une des petites cavités, un fragment de roc blanc qui y était soigneusement blotti et qui a tout à fait la forme d'une hache celtique de l'âge de la pierre. Ce qu'il y a d'intéressant, c'est que si cette pierre n'est pas une hache celtique, ce que nous n'affirmons nullement, elle n'aurait pas pu prendre une forme plus identique et être découverte plus à propos, pour exciter l'imagination de quelques amateurs d'archéologie et le hasard ne pouvait se jouer d'eux d'une manière plus charmante.

On fera sans nul doute l'observation que jusqu'à présent on n'a pas encore découvert de hache celtique faite avec du portlandien, mais cette circonstance ne prouve pas que les Celtes n'aient pas utilisé le roc blanc pour fabriquer des haches ou autres ustensiles. Il est même probable que des instruments en roc étaient nombreux, car la matière brute, suffisamment dure pour certains usages, abondait partout, et



Lith. de H. Furrer.

Le Menhir de la Pouëta-Manche

comme elle ne coûtait rien, ces instruments ne devaient se trouver que rarement ou pas du tout dans la contrée, comme les haches en silex, par exemple. Cela expliquerait pourquoi on n'en a pas retrouvé dans l'enceinte des pilotis. Car, si comme on l'admet maintenant, les stations lacustres n'étaient que des magasins et des dépôts de marchandises, comme cela a lieu encore actuellement dans le nord de la Norwége, il est clair que les instruments en roc blanc ne doivent se trouver qu'accidentellement dans l'enceinte des pilotis. Nous n'émettons ces suppositions que sous toutes réserves, dans le but surtout d'attirer l'attention de nos infatigables archéologues sur les fragments de jaluse qu'ils pourraient rencontrer dans leurs recherches.

La pierre percée ou si l'on veut le dolmen repose librement sur le sol; il est complétement isolé; tout autour de lui, à une distance plus ou moins grande, on observe des blocs renversés, des cromlechs, de dimensions beaucoup moins grandes, qui ferment une enceinte circulaire, interrompue seulement du côté sud où un sentier a été pratiqué. Les blocs de l'enceinte se rapprochent du menhir vers le côté ouest à deux pas et s'en éloignent le plus du côté nord où ils sont à un éloignement de 12 à 15 pas.

Rien n'explique comment ces blocs qui limitent cette enceinte ovale ont pu se trouver dans cette situation si on n'admet pas l'action humaine. En tous cas, cela est hors de doute pour la pierre percée. La nature n'a pu la placer dans cet endroit. Il a fallu que l'homme dans un but quelconque lui assigna cette place et cette position. Si maintenant on réfléchit que ce bloc peut peser plusieurs quintaux, et qu'il a fallu par conséquent beaucoup de bras pour remuer une pareille masse, sans que l'on puisse entrevoir un autre but d'utilité, il ne reste qu'à le ranger parmi les menhirs neuchâtelois, d'autant plus qu'il se trouve au centre d'un endroit mal famé, le repaire des sorcières, et que lui-même joue un rôle dans les croyances populaires. On nous a affirmé que beaucoup de gens croyaient encore qu'à l'heure de midi cette pierre tournait trois fois, mais que personne n'était encore allé s'assurer de l'exactitude du fait. En tous cas ce bloc portlandien a aussi bien le droit d'être reconnu pour un dolmen ou un menhir, que tant d'autres pierres et blocs erratiques qui figurent sur la liste des autels druidiques de notre Jura. Il est vrai que les blocs erratiques jouaient le rôle principal dans le culte celtique, mais on ne peut prétendre que le granit ait eu le monopole exécutif du prestige. La circonstance que ce bloc portlandien était percé lui devait donner le caractère que la nature du roc lui ôtait. Les pierres percées jouent un certain rôle dans le Jura. Nous voyons figurer une pierre percée parmi les autels druidiques signalés dans l'ouvrage de M. Quiquerez et cette pierre percée paraît également être une roche calcaire. Mais, du reste, il suffirait pour attirer l'attention sur ce menhir, de la beauté et de l'originalité du site, que nous conseillons à chacun de visiter, persuadés que nous sommes que ceux qui l'auront vu, conviendront que les druides ne pouvaient choisir un lieu plus pro-

pre à exciter l'imagination superstitieuse des Celtes et un autel plus pittoresque. Ce lieu remplit en effet toutes les conditions qu'exigeait l'exercice du culte druidique.

Examinons en terminant le mot Poëte-Manche ; on trouve plusieurs versions de l'orthographe de ce mot. Dans la procédure criminelle des Favre, instruite en 1801-1802, le greffier écrit poète ou poete. Dans le rapport médico-légal auquel ce procès donna lieu et qui fut rédigé par le docteur Allamand de Fleurier, homme très savant et très érudit, et par le chirurgien-major J.-H. Girard, nous trouvons une autre manière d'écrire ce mot. Ils écrivent Poite-Manche.

Pouëte dans l'idiome neuchâtelois veut dire: laide, vilaine, hideuse. Dans la langue romande, poue signifie peur, terreur ; pouëte : qui sème la terreur.

Le mot pouacre a la signification de sale et de dégoûtant. Notre pouëte pourrait avoir eu primitivement la signification de terreur et avoir été confondue plus tard avec celui de pouacre.

Un autre mot duquel pouëte peut dériver, c'est poueir, pouair, pouer, pouir, pouvoir, avoir la faculté de faire une chose, puissance, etc., etc.

Manche vient de mance, manica, manchereau, manche. Chose remarquable, mance, mancie, signifient divination. De là le mot dimanche.

En recherchant les étymologies, on peut arriver à des significations qui sont des dignes pendants de la hache celtique trouvée dans le réduit du menhir.

Je serais pour ma part plus disposé à admettre que le nom de Pouëte-Manche donné au magnifique emposieux du plateau des Loges veut simplement dire affreux trou et vilain précipice, et j'abandonne volontiers les autres étymologies à ceux qui seraient portés à admettre une signification plus mystérieuse.

Dr GUILLAUME.



EXPOSITION NATIONALE

AU PROFIT DES INCENDIÉS DE TRAVERS

La nuit du 12 au 13 septembre 1865, un terrible incendie détruisait en quelques heures la presque totalité du village de Travers, un des plus riches et des plus industrieux de notre canton. Cent une maisons étaient anéanties et plus de douze cents personnes se trouvèrent sans asile.

A l'ouïe de ce désastre, toutes les populations non seulement neuchâteloises, mais de la Suisse entière et de l'étranger même, se hatèrent d'envoyer à nos malheureux compatriotes de rapides secours en vivres, en vêtements et en argent. Le patriotisme suisse se montra aussi grand, aussi généreux que lors de l'incendie de Glaris. La ruine de Travers devint le deuil de tous et personne ne demeura indifférent à l'œuvre de la charité organisée par mille moyens, collectes, ventes, loteries, concerts, séances dramatiques, littéraires, gymnastiques, etc.; mais l'idée la plus ingénieuse fut évidemment celle d'une Exposition nationale dans le genre de celle du Musée rétrospectif de Paris. Cette idée émise par un de nos concitoyens de Neuchâtel, M. Ls Jeanneret, fut accueillie avec empressement, et triompha bientôt des craintes et des obstacles inséparables de toute innovation.

Le programme de l'entreprise, en demandant le prêt de tous les objets possibles d'art, de science, d'histoire, ou d'histoire naturelle, mettait chacun à même de contribuer à cette œuvre de bienfaisance, car il n'y a pas dans notre canton de maison ou de famille si humble qu'elle soit qui ne possède une œuvre d'art ou une collection scientifique, un meuble, un acte, une arme, un livre rare ou un objet consacré par l'admiration ou le souvenir.

Le public répondit, en général, avec empressement aux demandes qui lui furent faites, plusieurs de nos compatriotes hors du canton travaillèrent activement à la réussite de l'œuvre, les communes, les corporations, les musées, un musée de France même, mirent à la disposition du comité une grande quantité d'objets précieux, nos savants, nos artistes et nos collectionneurs se firent un plaisir d'offrir leurs richesses historiques ou artistiques, et la Société du musée Léopold Robert accorda généreusement son bâtiment à l'Exposition nationale qui doit s'ouvrir du 10 au 15 décembre prochain.

Ce sera réellement un évènement pour notre canton que de voir réunies tant de choses inconnues jusqu'à aujourd'hui et qui peut-être même eussent été perdues sans le désastre de Travers. Un tableau remarquable de notre compatriote M. C. Gleyre, *Hercule aux pieds d'Omphale*, acheté récemment par M. Fritz Berthoud, et la *Religieuse mourante* de Léopold Robert, assurent à l'avance le succès de l'exposi-

tion, en lui donnant un cachet qu'elle n'eut pas eu sans cela et un intérêt qui dépasse les limites de notre canton. L'histoire et le MUSÉE NEUCHATELOIS en particulier y trouveront une ample moisson de documents et de souvenirs, et nous visiterons pas à pas dans nos prochains numéros, chaque partie de ce tout si multiple et si varié, pour aujourd'hui, nous nous bornerons à jeter un regard rapide sur les principaux objets de cet entassement de choses où tous les siècles, tous les styles et tous les peuples se coudoient.

Nous avons cité les noms de Léopold Robert et de Gleyre. Hâtons-nous de dire que la peinture tient une large place à l'exposition nationale et qu'à côté de toiles anciennes attribuées à tort ou à raison à plusieurs maîtres italiens ou espagnols. Nous remarquons avec plaisir quelques œuvres de Rigaud, Gérard et Paul Delaroche, et parmi les artistes suisses, quelques pages remarquables de J. Reinhardt, Mind, Lory, Moritz père et fils, F. Simon, Aurèle Robert, Karl et Ed. Girardet, Tschaggeny, Alb. Meuron, Anker, J.-J. Guillarmod, Grisel, Gandon, Buchser, Lugardon fils, etc. Parmi la profusion de gravures, citons l'œuvre intéressante des Girardet, historiographes au burin de notre histoire neuchâteloise du siècle passé à 1815. Callot, Edelinck, Audran, et par dessus tout une merveille de Rembrandt, le Christ et la Samaritaine.

La sculpture n'est représentée que par un marbre et quelques statuettes. Les vitrines de la céramique et de l'orfèvrerie renferment plusieurs pièces importantes, des porcelaines précieuses, des coupes ciselées du plus fin travail et d'une grande valeur historique. L'ébénisterie du XVIe et XVIIe siècle compte de nombreux spécimens de buffets, de coffres et d'armoires d'autant plus intéressants qu'ils sont de fabrication suisse et même neuchâteloise.

Deux grandes tapisseries du XVIe siècle décorent les parois du corridor.

Les collections réunies de MM. Desor, Schwab, Troyon, Clément et Ritter, nous permettront de sonder mieux que nulle part ailleurs les mystères des temps pré-historiques, helvétiens et helvéto-burgondes.

Toutes les phases de notre histoire nationale se trouvent représentées, du moyen âge à nos jours, par les principaux spécimens d'armes de toutes les époques, lances, hallebardes, arbalètes, épées à deux mains, casques, boucliers et cuirasses, souvenirs des journées de Grandson et de Morat, mousquets, fusils, pistolets et poires à poudre. Des portraits de Marie d'Orléans, de Rod. de Bonstetten, seigneur de Travers, d'Henri d'Estavayer-Molondin, de Marguerite de Laviron, de Milord Maréchal et de Madame de Charrière, etc., des vues de Neuchâtel à différentes époques, des sceaux, des actes, des chartes, des journaux, des numéros de la Feuille d'avis de l'année 1762, des objets de costume d'hommes et de femmes font revivre d'une manière palpable ce que l'on est convenu d'appeler, on ne sait pourquoi, le *bon vieux temps*.

Deux pianos à queue, de fabrique française, attireront l'attention des visiteurs non

seulement par le luxe de leur ornementation, mais encore par les souvenirs qui s'y rattachent, l'un est le premier instrument de ce genre importé à Neuchâtel au XVIIIe siècle, l'autre a appartenu à la reine Marie-Antoinette. Puisque nous en sommes aux souvenirs historiques citons un autre instrument d'un travail remarquable, la guitare de l'impératrice Marie-Louise, et puis encore un bout de lacet fabriqué par J.-J. Rousseau. Un morceau du manteau que portait Charles Ier d'Angleterre à son couronnement, des cheveux de Claude d'Aarberg, comte de Valangin. Une empreinte du masque de Napoléon, moulé par Antomarchi à Sainte-Hélène. Un morceau du crâne de Toussaint-Louverture, le manteau de peau de Panthère de Moschesh roi des Bassoutos, une tabatière de Marie-Thérèse.

Des autographes de J.-J. Rousseau, de Madame d'Houdetot, de Louis XIII, du Grand Condé, de Marat, de Guillotin, de Louis XVI, des gouverneurs de Neuchâtel, de Saint-François de Sales, et des réformateurs Zwingli, Farel, Calvin, etc., de Napoléon, de Georges Sand, Proudhon, Ingres, Decamps, Horace Vernet, Rosa Bonheur, etc.

Voici maintenant le monde des livres depuis les admirables Missels du XVe siècle, les manuscrits illustrés sur vélin les incunables du chapitre d'Estavayer, les bibles du XVIe siècles, jusqu'aux belles publications de notre époque. Puis le monde infini des médailles et des monnaies. Des spécimens de notre industrie neuchâteloise ancienne et moderne, horlogerie, étoffes, dentelles, galvanoplastie, baromètres, chocolats, etc. Des débris de métaux, de verrerie, etc., souvenirs des incendies de Glaris et de Travers.

Et malgré cette longue énumération, nous n'avons pas dit un mot des collections ethnographiques où chaque partie du monde, chaque peuple et chaque latitude sont représentés. Le Japon s'ouvre devant nous tout entier dans le riche envoi de M. Aimé Humbert.

La Chine éclate et flamboie à nos yeux dans les riches costumes confiés par M. F. Vaucher. Le Mexique, le Brésil, le Caucase, l'Algérie, la Terre-Sainte, l'Inde, le Canada et les îles de la Sonde, nous apparaissent comme dans un mirage au travers de leurs vitrines, grâce à nos voyageurs neuchâtelois. MM. Belenot, Wurflein, Jacot-Guillarmod, Desor, Félix Bovet, C^{e} Jeanneret, Suchard, etc.

Nous reproduisons aujourd'hui le portrait du graveur Abraham-Louis Girardet, d'après une charmante peinture de J. Reinhard, propriété de M. Roulet-Girardet au Locle. Notre artiste, peint dans sa jeunesse, est représenté en costume bourgeois des derniers jours du XVIIIe siècle, il porte les bas et la culotte de l'*ancien régime*, avec la redingote couleur nanquin, la cravate ébouriffée, les cheveux longs et sans poudre des Conventionnels.

(A suivre.) A. Bachelin.

RELATION

DU MINISTÈRE DE TRÈS GÉNÉREUX ET PUISSANT SEIGNEUR MESSIRE JAQUES DE STAVAY, CHEVALLIER, SEIGNEUR DE MOLLONDIN, MARÉCHAL DES CAMPS ET ARMÉES DE FRANCE, GOUVERNEUR ET LIEUTENANT-GÉNÉRAL DES PRINCIPAUTÉS SOUVERAINES DE NEUFCHASTEL ET VALENGIN EN SUISSE, ET QUELQUES PARTICULARITÉS DE CE QUI S'EST PASSÉ DANS CES ESTATS DEPUIS SON TRÉPAS JUSQU'A L'ANNÉE PRÉSENTE, MDCLXXIX.

Du depuis il ne renvoya plus tant de parties en Conseil; lui-même était le Conseil, leur donnant tous les appointements nécessaires provisionellement et très à propos.

Il mit aussi la main à règler les châtelains, les maires, les justiciers et les receveurs. Il était grand amateur de bonne et briève justice; les officiers et maires qui ne la fesaient pas lui étaient désagréables, et quand ils se laissaient corrompre, il disait là dessus : « *Qu'en pensant chasser cette corruption de la maison, elle rentrait par la fenêtre chez le voisin.* » Il voulait que les officiers évitassent les accessoires et que le juge décidât le principal sans aucunement tergiverser.

Il voulait qu'à la nomination des juges qu'on lui présentait pour remplir les sièges vacants, ce fussent gens paisibles, judicieux et consciencieux, pas pauvres ni glorieux; il les aimait mieux que ces jaseurs et suffisants, et que des personnes produites par intérest.

Ayant vu comme les pauvres prisonniers qui étaient ès mains des châtelains et maires des justices criminelles étaient mis à la question sans fondement, desquels on exigeait des confessions forcées qui ne pouvaient attirer après elles que de l'injustice, il en attira à lui la connaissance, et ralentit ces mouvements précipités, et voulut que personne ne fût plus saisi, ni moins mis à la question, qu'il n'en eût auparavant ordonné; et pour ce, il voulait voir l'information et le procès, et faisait là-dessus ses réflexions.

Il était fort pitoyable envers les délinquans, inclinant tant qu'il se pouvait à leur faire grâce et leur donner la vie. Toutefois aux crimes crians et capitaux, où il s'a-

gissait du Prince et de l'Etat, quand le mal était sans remède et exigeait de l'exemple, alors il n'y avait plus de grâce quoiqu'il déplorât le malheur du criminel.

Les confiscations et écheutes des suppliciés étaient autrefois maquignonées par les officiers, qui les achetaient pour peu de la Seigneurie, les revendaient chèrement aux parents, et n'en entrait comme rien au casuel. Mais Monseigneur le Gouverneur abolit ce manège-là et y fit tout entrer.

Les autres officiers subalternes ne pouvaient faire des concessions ni des rapines sur le peuple, il était si clairvoyant qu'aussitôt il les aurait réprimées. Spécialement au regard des dispenses de mariage ; avant lui les officiers ne donnaient les attestations des degrés de parentage que bien chèrement et à frais de justice extraordinaires; puis eux-mêmes se saisissaient de l'attestation et ils obtenaient la dispense pour peu. Mais ils ne la rendaient aux parties que pour beaucoup jusques à 6, 10, 20, 30 et 40 pistoles, comme il s'est vu. Monseigneur le gouverneur réprima cet abus. Il voulut bien que les officiers donnassent seuls les attestations, à quoi il se confiait sans qu'il fût besoin de tant de frais, et il trouvait bon qu'on les salariât raisonnablement, mais il ne voulait point d'excès. Que s'ils ne se voulaient contenter de la raison, lui se contentait de la simple attestation d'un notaire en main duquel, et présens témoins, on certifiait le degré de parentage. Les parties retournaient à lui et il les expédiait promptement.

Il ne voyait guères de bon œil que les maires s'émancipassent de donner des attestations d'origine à ceux qui quittaient leur Prince et leur Patrie, emportant leurs effets hors de l'Etat. Il voulut que ce fût par ordre de sa part et par nécessité.

Il observa qu'il se suscitait de grands procès pour peu de valeur, entre le dîmeur et le paysan; les frais en devenaient grands. Il réprima tout cela et en attira par devant lui la connaissance.

Même il n'approuvait guères que les maires et receveurs montassent les Quartiers-Dixmeurs, à moins qu'il n'y eût collusion des paysans; « car autrement, disait-il, je trouve raisonnable que le paysan monte franchement, il craint l'officier qui en a le profit, et le prince a la perte et le dommage; » néanmoins si le paysan ne le montait point à sa juste valeur, l'officier ou receveur pouvait monter. Toutefois il apporta quelque modification à cette réforme, voyant que tout s'accordait au profit.

Ce nonobstant il maintenait hautement les officiers, un chacun à son rang, et le fesait respecter; néanmoins il les aimait et chérissait. Il ne trouvait aussi déraisonnable qu'ils fissent leurs affaires et ne les négligeassent pas, et même il louait leur bon ménage et leur frugalité. Ainsi ceux qui fesaient bien avaient part à ses grâces, mais il ne voulait point d'excès.

Pour les receveurs il voulut aussi bien savoir leur conduite, et sur quoi ils faisaient rouler l'argent de leurs recettes; s'ils en trafiquaient, comment ils payaient, s'ils bâ-

tissaient, s'ils tenaient bonne table, enfin qu'elle était leur conduite et leur économie, et il observait soigneusement de combien ils demeuraient reliquataires.

Il ne laissait pas de supporter tant qu'il pouvait ceux qui étaient chargés, pourvu qu'ils eussent envie de bien faire et qu'ils ne fussent pas fainéants. Il avait la même bonté envers les officiers et envers tous ceux qui étaient d'un bon naturel.

Il portait honneur aux ministres et à toute leur classe, envers lesquels il était fort civil, et regardait de bon visage leur caractère. Il ne leur refusait rien de ce qui se pouvait leur donner, mêmement au regard de leurs familles et de leurs logemens. Il les caressait avec une sincère affection et particulièrement ceux de la ville.

1647

Mais la faction du ministre Perrot se trouva si forte, qu'il fut besoin d'y remédier. Il se vantait de porter la ville sur son poing. Monseigneur le Gouverneur voyait bien lui-même ses emportemens, outre les avis et les plaintes qui lui venaient de tous côtés : ses bonnes cures n'étaient que pour les amis et les affidés, comme il les qualifiait : les petits ministres croupissaient aux basses cures : toute la graisse était à sa dévotion. Patience s'il n'eût pas passé si avant, mais il fut si hardi que de se prendre au civil. Un jour, en Conseil d'Etat, entr'autres insolentes paroles, s'adressant à Monseigneur le Gouverneur même, il lui lâcha, avec un front d'airain, ces impérieux mots : « *Vivez bien avec nous, nous vivrons bien avec vous.* »

A quoi Monseigneur le Gouverneur repartit promptement : « NE ME CONSIDÉREZ PAS TANT POUR JAQUES DE STAVAY QUE POUR GOUVERNEUR DE NEUCHATEL. »

Messieurs du Conseil d'Etat furent surpris de la hardiesse de l'homme, et virent que le mal viendrait incurable; même la bourgeoisie, se voyant divisée par cette faction, ouvrit les yeux, d'autant plus qu'il se brouilla avec le sieur Chevallier, son collègue, auquel il s'opposait, pour la philosophie qu'il enseignait et pour autre chose. Il en fit tant qu'enfin tous les siens lui manquèrent au besoin. Il fut cassé et envoyé dehors, mais Monseigneur le gouverneur fut si bon qu'encore le confirma-t-il pour être ministre à Colombier et de là à Boudry. Je ne sais pas s'il eut sujet de s'en repentir, mais il est certain que cette faction. qui semblait éteinte, ne fût qu'un peu assoupie pour un temps. Que si on ne l'eût pas rétabli, ni avancé ses parens pour leurs beaux semblans, cette faction ne se serait pas relevée, ni nous n'aurions pas eu les maux qui du depuis nous sont survenus.

Ces choses ouvrirent le chemin à la réformation des élections des ministres, et combien ils en devaient présenter, comme il sera dit ci-après en l'année 1657.

On avait pensé de réformer quelque chose au Consistoire seigneurial de Valengin, les ministres de la Classe s'y attendaient et pressaient ces affaires, mais pour des considérations on n'y a pas touché.

Les sieurs Ministriaux obtinrent en ce temps de faire venir leur sel de Salins, par la faveur de Monseigneur le Gouverneur, comme il a été dit ci-devant.

Monseigneur le Gouverneur commença en ce temps à régler les hôtes et cabarets.

Il en fait autant de la chasse.

Il réforma les excès aux habits, aux banquêts, aux baptêmes des petits enfants et aux compérages.

Il régla quelque chose aux notaires, pour faire leurs relations.

Et pour ceux qui allaient moudre hors de l'Etat.

Comme aussi pour les chemins, et de faire retrancher les sentiers non nécessaires, qui endommageaient les prés et les possessions, et attiraient le monde hors des grands chemins, qui en demeuraient moins battus et moins fréquentés.

Il faisait tout son possible pour attirer le trafic dans l'Etat, et accommoder les sujets. Cette considération lui fit cesser la défense des vins de Bourgogne aux montagnes, considérant aussi que cette province apportait le bon marché par l'abondance de ses grains, lesquels aussi elle aurait bien pu défendre si elle avait voulu. Cela aussi le porta à faire l'établissement de la Chaux de fonds, et y mettre des foires et un marché, comme sera dit ci-après en 1656.

En cette année le chateau de Joux parvint à son Altesse et Monseigneur de la Motte-Merlessac, gentilhomme de son Altesse, en fut gouverneur deux années, et delà le sieur de Morges, gentilhomme de Madame, en fut commandant jusqu'en l'an 1657.

1648

Le Prince fut de retour de son ambassade de Munster, au mois de mars; il y demeura trois ans. Son entrée en cette ville fut magnifique et elle est amplement décrite par l'auteur du livre intitulé : *Le Siècle de fer* (1). Le sieur Stenglin avait bien servi le Prince en cette ambassade; il le suivit à Paris, où aussi Monseigneur le Gouverneur se trouva.

Et comme le sieur Nicolas Tribolet, secrétaire d'Etat, était décédé, le sieur de Bellevaux poursuivit ardemment cet emploi, mais le Prince voulut avoir un chancelier. Il établit pour cela le sieur Stenglin, avec des appointemens de L. 900 pour le grand gage de chancelier, et de L. 100 pour le petit gage; 600 L. pour gentilhomme de la Chambre et 500 L. pour l'intendance du château de Joux qui était advenu à son Altesse l'an passé; et cela était outre les gages ordinaires du vin et du froment et de celui de Conseiller d'Etat.

Les archives du Prince étaient en un mauvais état, tous les papiers et mémoires du trésor gisaient à terre confusément. Monseigneur le Gouverneur les fit relever et distinguer par lettres et en fit faire un indice. Le sieur Stenglin y travailla, qui fut mis en possession de sa charge au mois d'aoust.

Les Sieurs Ministraux avaient écrit au Prince, le suppliant de leur renvoyer bientôt Monseigneur le Gouverneur.

1649

Messieurs de Berne défendent la distraction des grains de leurs terres dans ces Etats.

Le jeudi 25 novembre un terre-tremble se leva par tous les deux comtés.

1650

Après quoi survint la guerre de Paris et l'emprisonnement des Princes (1). En cette affliction où le Prince se trouva enveloppé, Neuchâtel reconnut combien nous fut de besoin d'avoir un tel Seigneur gouverneur que Monseigneur de Mollondin. Madame était conseillée de faire intéresser les alliés pour prendre les armes, et employer la force pour sa délivrance.

Là dessus parut le sieur de Bellevaux, et le sieur Banderet son frère, qui par un matin se présentèrent à la porte du Conseil tout bottés et prêts à monter à cheval, demandant qu'on les envoyât à Berne (2). Monseigneur le Gouverneur loua leur zèle et leur affection pour leur Prince, les pria d'y continuer, et il remontra la même chose à messieurs du Conseil d'Etat. Mais pour ralentir ces chaleurs il répartit doucement : « *Que le Roy était un puissant pupille. Que ce n'était pas peu que de lever les armes contre un grand roi qui un jour pourrait bien s'en ressentir. Qu'on ne savait pas si les alliés s'y voudraient impliquer, et qu'ils avaient les yeux assez ouverts pour se conserver. Que le Prince était innocent et n'était prisonnier que par maxime d'Etat. Et que n'étant pas maintenant en état d'agir on ne pouvait pas savoir ses résolutions et ses intentions. Qu'il était à craindre qu'il désavouerait une action si forcée et impuissante, capable de perdre ou du moins de hazarder sa personne et son état, en quoi il n'y allait que de sa tête. Qu'une souveraineté est une pièce bien délicate, qui ne veut pas être exposée. Que les Roys très chrétiens ne touchent pas les Princes du sang. Et enfin qu'il lui semblait que la délivrance du Prince arriverait bientôt, et qu'elle serait d'autant plus glorieuse que les voies en serait douces et peu violentes.* »

Effectivement il arriva comme il l'avait dit. Peu de temps après le Prince sortit, qui sut grand gré à Monseigneur le Gouverneur d'avoir sagement réprimé ces boutades et ces chaleurs qu'il désavoua, et déclara que ce qu'il avait le plus à cœur durant son arrêt, était qu'on ne fît pas cette bévue, de mendier aucun secours pour sa délivrance, ni moins de prendre les armes, mais surtout de n'intéresser pas ni ses amis ni ses alliés. Monseigneur le Gouverneur fut grandement aimé et estimé du Prince pour sa sage conduite.

1651

Lettres de Son Altesse de sa délivrance, du 30 avril 1651.

1652

La difficulté du dixme de Bretiège fut terminée avec Messeigneurs de Berne, après une conférence de plusieurs jours tenue à Annet. Il y en a acte.

Le décri se fit des batz de Berne, qui furent réduits à demi-batz, ce qui causa des remuemens populaires.

Ce décri se fit aussi dans ces principautés.

Renouvellement des Rolles de Guerre.

Revue générale des hommes portant armes, depuis l'âge de seize ans et au dessus.

Réglement pour les Hôtes en décembre.

1653

Guerre en Suisse pour la rébellion des Paysans et autrement, qui causa qu'au mois de février de cette année on fit une élection de 350 hommes pour le secours des Seigneurs de Berne, qui partit sous le commandement et la conduite des sieurs Henry Chambrier, maire de Colombier, et Sigismond Tribolet, maire de la Sagne, le septième de mars. Et comme la rébellion se renforçait par tous les cantons, on envoya encore un autre secours de 490 hommes qui partirent le douzième de may, conduits par les sieurs Simon Merveilleux de Bellevaux, maire de Rochefort et Jean Baillods, maire de Valengin, qui partirent le dit jour. Au premier secours les sieurs Quatre-Ministraux joignirent cent hommes et au second cent cinquante, conduits par le maître-bourgeois Anthoine Perrot et par le sieur Théodore Bourgeois.

C'était en tout le nombre de onze cents hommes qui se saisirent d'Arberg et entrèrent dans Berne quoiqu'il fût environné d'une multitude de ces rebelles. Après quoi ils se mirent en campagne et marchèrent avec l'armée commandée par monsieur d'Erlach, général. Ils forcèrent *Hertzibuchsy* (*Herzogenbuchsee*), et rangèrent ces rebelles. Nos gens firent très bien et entrèrent les premiers, hormis le sieur de Bellevaux qui n'y fut qu'après que tout fut fait. Il s'arrêta derrière la charrette du bagage et demeura longtemps à se mettre son habit de fer, tellement que quand il se trouva prêt, le quartier était pris. Monsieur le général d'Erlach dit au dict sieur de Bellevaux : « *Où étiez vous? Vous avez retardé d'une heure la marche de l'armée!* »

Le sieur Jean Baillods, capitaine, fit une action. Il s'avança à la tête de sa compagnie contre ces rebelles qui étaient bien retranchés dans *Hertzybuchsy*, jusques au nombre de 1500 bien armés, et chargés de grosses massues. Il essuya une grêle de mousquetades que ces rebelles lui faisaient tomber dessus, força la double palissade, entre le premier la pique à la main bien suivi des siens, prend le quartier et renverse ce qui s'oppose à lui; et entr'autres il transperça de sa pique un grand corps qui s'opposait à lui sur la palissade; il le tua et se saisit de la grosse massue qu'il avait.

Cette expédition ainsi faite, les rebelles furent rangés, nos gens saisirent *Lowberg* (*Leuenberger*), conducteur des rebelles, qui fut mené prisonnier et exécuté dans Berne. Nos gens revinrent à Neuchâtel le 25 juin 1653, ayant demeuré quatre mois dehors.

Le Prince les soudoya entièrement, et il appert, par l'état des paiements et des appointemens, que cela lui coûta L. 10,320 par mois, revenant pour quatre mois à 41,280 L.

Avant ce soulèvement, les Seigneurs des trois cantons, à savoir de Berne, Soleure et Fribourg, avait rabaissé les espèces d'or et d'argent, par un réglement qu'ils firent au mois de février de cette année.

Au mois de juillet les Seigneurs de Soleure renouvellent le Traité d'alliance avec Sa Majesté Très-Chrétienne.

En ce même mois Monseigneur le Gouverneur établit un receveur des Reliquats; il avait dès le commencement projeté ce dessein qui réussit au grand bien des affaires du Prince, d'autant que les paiemens de ces restes se négligeaient; il se faisait de grandes accumulations; les reliquataires devenaient insolvables; ainsi la perte et le mal venaient de tous côtés. On fit d'abord entrer dans cette recette la somme de L. 580,240 5 gr. 2 q. Monseigneur le Gouverneur pourvut de cette charge le sieur Salomon Vuilleumier, lieutenant de Valengin.

Au mois d'octobre Monseigneur le Gouverneur se transporta sur la frontière, au lieu dit sur L'Eschoclette, désigner si possible la borne actuelle, vers la fontaine George et celle du Cresson, entre les deux Etats de Valengin et Basle. Monseigneur le Gouverneur était suivi de messieurs du Conseil d'Etat, de monsieur de Travers, et de plusieurs officiers et autres, en nombre de passé 50 chevaux. Monsieur de Basle, ses conseillers, et ses officiers s'y trouvèrent aussi suivis de 30 chevaux environ. On y replanta une borne de seigneurie qui s'était trouvée arrachée; on choisit de chaque côté trois hommes assermentés, comme ils l'avaient vu du passé. Après quoi Monseigneur le Gouverneur traita splendidement Monseigneur de Basle, l'évêque et ses gens, dans une grange sur cet état.

Le sieur Stenglin, chancelier, demanda de tenir la première séance en conseil, et que le prince le lui avait promis. A quoi le sieur David Merveilleux le Vieux s'opposait, alléguant son âge, sa qualité et le long temps qu'il la possédait. Mais d'autant que c'était la volonté du Prince, il en prit la séance, et le dit sieur de Merveilleux se mit le second. Cela ne lui concilia pas l'amitié de ses collègues.

(*A suivre.*)



CUIRASSIÉR Garde d'honneur de la ville de Neuchâtel, 1786.

GARDE D'HONNEUR

DE LA VILLE DE NEUCHATEL

(1786).

L'an passé, à pareille époque, nous donnions un dessin des gardes d'honneur à cheval de la ville de Neuchâtel, lors de la prestation du serment de fidélité de la principauté à Alexandre Berthier représenté par M. de Lespérut. Aujourd'hui, nous reproduisons un des cuirassiers de la garde d'honneur de M. de Béville, lors de la prestation des serments réciproques entre Frédéric-Guillaume II et la principauté en novembre 1786. — La ville de Neuchâtel, comme on le sait, ne manqua jamais une occasion de constituer des gardes d'honneur et elle montra alors un luxe inaccoutumé.

Nous lisons dans l'Abrégé chronologique de l'histoire du comté de Neuchâtel par un ancien justicier du Locle, que les serments ont été renouvelés le 6 novembre à Neuchâtel, le 7 à Valangin, le 8 au Landeron, le 9 à Boudry, le 10 au Val-de-Travers (à Môtiers), et le 11 à Saint-Blaise. Dans ces voyages, le carrosse de Son Excellence était accompagné d'une troupe militaire de la ville de Neuchâtel, partagée le dernier jour en deux corps, l'un de dragons et l'autre de cuirassiers, etc. Voilà tout ce que nous trouvons dans les récits du temps, et nos historiens postérieurs n'ajoutent rien à ce que dit le justicier du Locle. Nous ne saurions donc rien de cette cavalerie de circonstance si les Girardet, ces délicieux chroniqueurs au burin, ne nous en avaient pas conservé l'uniforme dans la collection de gravures des prestations de serments dans les localités indiquées plus haut.

Les dragons portaient l'habit bleu ouvert sur la poitrine, laissant voir le jabot de dentelles et leur gilet blanc; les revers à boutons d'argent et le collet rabattu étaient rouges, les revers des basques étaient blancs; culotte blanche, collante, bottes montantes; perruque à marteau avec queue. Ils étaient armés d'un sabre droit qu'ils portaient par un baudrier blanc passé sur la poitrine, chapeau à la Frédéric Ier.

Les cuirassiers ne portaient la cuirasse que devant, à l'imitation de ce régiment allemand qui n'avait pas besoin de protéger un dos que l'ennemi ne vit jamais. Ils avaient l'habit jaune à collet rouge et à revers des basques blancs,

épaulettes en laine très-petites. — Le reste de l'équipement et de l'armement était identique à celui des cuirassiers, avec des pistolets en plus pour ces derniers.

En 1768, le baron de Lentulus fut reçu à son arrivée dans la principauté par un corps de 110 officiers des milices ayant à leur tête les officiers supérieurs qui allèrent à sa rencontre au pont de Thièle. A Monruz, il était attendu par une compagnie bourgeoise de cuirassiers à cheval et six hallebardiers à pied. — Il est probable que cette compagnie de cuirassiers, formée en 1768, fut reconstituée en 1786, et que celle que le justicier du Locle appelle compagnie de dragons était formée des officiers des milices.

Le général de Béville étant reparti pour Berlin le 22 décembre 1786, des médailles frappées à cette occasion furent remises aux autorités de la principauté, à la classe et aux commandants des compagnies de cuirassiers et des volontaires de la ville qui avaient accompagné Son Excellence lors de la célébration des serments réciproques.

A. Bachelin.

UNE COMPAGNIE DE CADETS A NEUCHATEL

AU COMMENCEMENT DE CE SIÈCLE.[1]

Te souviens-tu, mon ancien capitaine,
De ces beaux jours où nous étions soldats?
A nous former tu n'eus pas grande peine,
Tant nous plaisaient ces innocents ébats!

Fin de mes rimes, mais non de mes souvenirs. Mon capitaine de jadis se trouve maintenant à la tête d'une de ces pieuses phalanges qui travaillent à amener sous la bannière de l'Evangile les peuples non chrétiens, celle à qui tient surtout à cœur la conversion d'Israël. Savez-vous, lecteur, ce qui me met la plume à la main ? Un article du *Musée neuchâtelois* (Juillet 1865) qui, à l'occasion des corps de cadets organisés en divers temps dans le pays de Neuchâtel, passe presque sous silence la compagnie dont le professeur Pétavel était le très-digne capitaine. « Nous avons entendu parler, est-il dit dans l'article que je « mentionne, d'un corps de cadets qui aurait existé à la fin de la domination « de Berthier, mais nous n'avons rien trouvé de positif à cet égard. Les docu-« ments imprimés ou manuscrits relatifs à cette époque sont si rares que nous « en appelons encore aux souvenirs vivants, et que nous accueillerons avec re-« connaissance les communications qui pourraient nous être faites à ce su-« jet. »

Il eût été facile, avec cette simple donnée qu'un corps de cadets existait sous la domination du prince Berthier, de trouver dans les registres du conseil de Neuchâtel, qui sont très-abordables, les détails relatifs à ce corps que nous appelions tout simplement la Petite Compagnie. Elle existait déjà sous le règne de Frédéric-Guillaume III, à telles enseignes qu'un prince de Prusse, passant à Neuchâtel et les troupes de la milice devant aller lui présenter les armes à la porte de la ville, notre capitaine jugea qu'il serait aussi fort convenable que

[1] Nous devons ce charmant article, ainsi que les lettres relatives à la bataille de Wilmergen, à l'obligeance d'un compatriote établi à l'étranger. On reconnaîtra la plume exercée de l'auteur de plusieurs ouvrages d'éducation qui ont rendu de grands services dans nos écoles.
(La Rédaction).

nous nous joignissions à nos pères dans le même but. Mais il fallait obtenir la permission de s'absenter une après-midi. M. l'inspecteur refusa net. Grande consternation pour nous tous, à qui tant un congé qu'une petite manœuvre militaire et la vue d'un prince paraissaient plus agréables que thème, analyse et le reste. Notre capitaine, qui déjà alors savait ce qu'il voulait, et qui avait sa tête (forte tête, chacun le sait), ne se découragea pas ; et, ô surprise ! ô joie exubérante ! Entre une et deux heures de l'après-midi, pendant que, pleins de mauvaise humeur, nous récitions je ne sais plus quoi, car personne n'ignore que c'est par la récitation que commençait l'école (en est-il encore de même aujourd'hui ?), une voix bien connue, celle du capitaine, retentit dans la rue, au-devant du collége (l'ancienne demeure des Chanoines) : « Soldats de la « petite compagnie, congé de la part de M. le Président de la Commission « d'éducation. A deux heures sur la petite terrasse. » Avec une telle autorisation on s'élance hors des classes sans demander ni attendre la permission des régents. Notre capitaine avait heurté à la bonne porte, car le Président de la Commission était l'excellent M. de Tribolet, major des milices de la ville. En vertu de cette seconde charge, s'était dit notre chef, comment refuser un renfort de soldats! Le major dut sourire à la demande du jeune capitaine. Comme tous les cadets ne fréquentaient pas le collége, au bout de quelques minutes, le rappel est battu par nos petits tambours. Être tambour était au moins aussi honorable sinon plus que de porter le fusil ; et nos tambours, malgré leur grande jeunesse, battaient et marches et roulements aussi bien que les Flotteron et les Brossin. Qui étaient-ils ces tambours? Alphonse de Sandoz-Rollin, Henri de Sandol-Roy, Charles Penneveire. Les deux premiers furent dans la suite majors dans nos milices. Avant deux heures même, pas un des soldats ne manquait; tous en grande tenue se trouvaient au rendez-vous. Nous vîmes le Prince qui nous salua fort gracieusement, et nous apprîmes plus tard qu'entre les particularités intéressantes qui l'avaient frappé à Neuchâtel, la compagnie des cadets lui avait singulièrement plu. Nous le crûmes sans remonter à la source de ces propos flatteurs.

Quel était notre uniforme ? Petit habit bleu avec collet et parements rouges, retroussis blancs avec un cœur, boutons jaunes, gilet blanc, pantalon et guêtres de nankin, chapeau à l'Henri IV avec cocarde de la bourgeoisie, rouge et vert comme le drapeau, plumet rouge; les officiers avec épaulettes d'or. Quand Neuchâtel passa sous la domination du prince Alexandre, la vue des sapeurs qui précédaient chaque bataillon des régiments français d'Oudinot nous inspira le désir d'avoir aussi des drabants; ils s'équipèrent à leurs frais, tablier de peau, petit bonnet à poils, moustache postiche. Nous avions trois sapeurs : Alphonse Dupasquier D'Yvernois, Henri Berthoud, François de Sandol-Roy, et un caporal de sapeurs avec une scie, c'était Erhard Borel; le premier de ces Messieurs fut

plus tard aussi officier dans les milices. A l'exemple des Français, il nous fallut avoir aussi un tambour-major ; ce fut Krieg qui apprit à manier la canne, à la lancer en l'air et à la recevoir.

La durée annuelle de nos exercices s'étendait d'avril en juillet, soit des promotions qui avaient lieu aux environs de Pâques jusqu'aux vacances d'été. Nos places d'armes ordinaires étaient la terrasse du château, ou l'Écluse, ou la promenade à l'est du Seyon, rarement le Crêt. On s'y rendait le jeudi après-midi, et le dimanche matin de six heures à huit heures et demie ; au son de la cloche qui était le second avertissement du service divin, tout exercice militaire cessait immédiatement, non-seulement pour nous mais aussi pour les compagnies de la milice qui faisaient aux mêmes heures, six dimanches de suite, leurs manœuvres militaires annuelles tant à la ville que dans le reste du pays. Il arrivait parfois que, dans quelques localités de la campagne, le dernier dimanche des exercices les soldats ayant mis les armes en faisceaux allaient en uniforme au service divin qui se célébrait à 9 heures. A ce sujet on raconte que le peloton de grenadiers de Lignières s'étant rendu au temple, le pasteur, M. de Luze, ignorant que la grande tenue militaire exige que le soldat reste tête couverte, en fut choqué. Du haut de la chaire, le pasteur dit avant de commencer le service divin : « Grena-« diers, bonnets bas. » Personne n'obéit à un ordre déplacé ; seconde sommation dans les mêmes termes, même désobéissance. Alors M. de Luze de s'écrier : « Au « nom de l'Eternel des armées, grenadiers, bonnets bas. » A un ordre donné de la part du ministre du Dieu à qui les plus illustres capitaines doivent obéissance et, au signe de l'officier, les militaires se découvrirent.

Pour en revenir à notre compagnie, la ville qui nous avait fourni les fusils nous donna dans les premiers temps un instructeur militaire. C'était un Fribourgeois à la taille gigantesque, maître d'armes à Neuchâtel, ancien cent-suisse à Paris; il se nommait Baudat, excellent homme qui affectionnait singulièrement les lettres S et Z ; il les fourrait partout pour donner à son langage quelque chose de plus coulant, croyait-il; non, il ne croyait rien, en ce point-ci au moins ; car un Fribourgeois, ne rien croire!!!

Nous nous étonnions qu'il eût apporté de telles liaisons grammaticales de la capitale de la France où devait se parler, pensions-nous, notre langue κατ' ἐξοχήν en perfection. C'étaient des *petits-à-petits* nous y viendrons, *peus-à-peu* vous irez bien, *z'actuellement* on fait ainsi, etc. Dans les intervalles de repos, on se groupait autour de lui, on l'interrogeait sur ses anciens services pour nous amuser et pour l'entendre parler ; il ne s'apercevait pas de notre but. Puis nous lui demandions : est-ce que *z'actuellement* il faut recommencer ? — Eh bien, oui, Messieurs. Sous les armes nous ne riions jamais, nous étions des plus dociles ; nous fîmes en peu de temps de tels progrès qu'on trouvait en ville que la petite compagnie exerçait mieux que les grandes. Mais ce qui nous causa un

violent dépit, tant notre amour-propre s'en trouva blessé, ce fut l'interdiction de faire l'exercice à feu. Notre zélé capitaine eut beau parler, présenter requêtes sur requêtes pour que le premier rang au moins pût brûler quelques cartouches, tout fut inutile, car nous savions que, dans bien des cantons, la poudre à canon n'était point refusée aux cadets.

Nos officiers s'entendirent un jour pour faire un simulacre de bataille en partageant notre compagnie (qui compta la dernière année environ 80 soldats) en deux divisions dont l'une devait défendre à l'Ecluse un pont de bois sur le Seyon, non loin du Prébarraux, et l'autre l'attaquer. L'affaire fut chaude, on allait s'empoigner tout de bon et quelques-uns auraient infailliblement été précipités dans le lit du ruisseau. Nos officiers eurent toutes les peines du monde à nous séparer; on en fut quitte pour quelques bourrades et quelques coups dont on porta plusieurs jours les marques ; mais nos chefs jugèrent prudent de ne plus tenter de pareils combats en miniature; grande sagesse pour de jeunes collégiens, quand on pense qu'officiers et soldats étaient à peu près du même âge.

Je voudrais me rappeler tous ces officiers; il n'en est pas un, je crois, qui n'ait occupé plus tard quelque charge militaire, civile ou ecclésiastique. C'étaient Charles Borel, Gustave Jequier, dont l'un devint lieutenant-colonel du Val-de-Ruz et l'autre du Val-de-Travers, Armand-Frédéric de Perregaux, qui fut Chef du corps des carabiniers et conseiller d'Etat, Frédéric de Perrot, plus tard membre du petit conseil de Neuchâtel, André Kleinhennig, quoiqu'il fût étranger au pays, et qui mourut pasteur de Courtelary. Les porte-drapeau furent d'abord Wilhelm DuPasquier, plus tard officier de milice, et ensuite George de Petitpierre devenu comte de Wesdehlen et conseiller d'Etat. Une place venait-elle à vaquer, on y pourvoyait en suivant la hiérarchie militaire et sans passe-droit; ce qui, en définitive, amenait une vacance de caporal. Pour être élu à ce premier degré d'honneur, il fallait subir un examen de capacité devant le corps des officiers; presque tous les simples soldats se présentaient pour le poste; et moi aussi qui, malgré mon zèle, restai simple soldat comme devant.

(A suivre.)

LETTRES

RELATIVES

A LA BATAILLE DE WILMERGEN.

Messieurs,

Au mois d'avril dernier, vous avez inséré dans votre intéressant *Musée* un récit de la bataille de Wilmergen en 1712. Je crois qu'on ne lira pas sans plaisir les trois lettres ci-jointes de Jean-Jacques Sandoz, du Locle, officier dans le contingent neuchâtelois ; elles sont copiées d'après les originaux conservés dans la famille de feu Monsieur Henri Houriet, lieutenant-civil dans la cour de justice du Locle. Monsieur Houriet, par la ligne féminine, descendait de ce Jean-Jacques Sandoz, qui épousa Mademoiselle V....., d'Arau, dont il fit connaissance pendant les fêtes qui suivirent la victoire. Curieuse est la manière dont la connaissance eut lieu.

Jean-Jacques Sandoz ne savait pas l'allemand. Un sergent Huguenin le savait, au moins l'allemand du canton de Berne. Pendant le bal, au milieu d'une danse, M[lle] V......, voyant passer le lieutenant, dit à une amie, « *Wenn de mi wette, so hät i ne o gern.* » (Si celui-là me voulait, je l'accepterais volontiers). Huguenin entendit ces paroles, et, prenant à part J.-J. Sandoz, lui dit : « Regardez cette demoiselle. — Eh bien. — Vous plaît-elle ? Elle n'est point mal. — Pourquoi cette question ? — Parce que je viens d'entendre tel discours ; pensez-y. » Il y pensa si bien que le mariage se fit.

Aux Roches Houriet, près du Locle, on voit le bahut dans lequel fut transportée une partie du trousseau de l'épouse.

Je ne puis m'empêcher de joindre ici une réflexion. Il y eut réjouissances, fêtes, bals après la victoire, dans une guerre civile ! Je ne crois pas qu'il y ait eu rien de pareil après Gislikon..... Il y eut sagesse en cela.

PREMIÈRE LETTRE.

« A Berne, le 3 mai 1712.

» Mon très cher père !

» J'ai cru que je devais, quoique fort pressé, vous tracer ces deux mots pour vous apprendre et vous faire une petite histoire de notre voyage et de notre arrivée dans

cette ville; pour cet effet, je dois vous dire que nous arrivâmes à Neuchâtel samedi au soir en bon ordre, où nous avons passé pour les plus belles troupes qu'on y eût vu arriver. On nous fit conduire sur la terrasse, où nous prêtâmes le serment qui porte d'être bon et courageux soldat, de mourir comme tel plutôt que de commettre une poltronnerie, et c'est ce que nous jurâmes tous en levant les mains au ciel et comme nous souhaitons que Dieu nous soit en aide à la fin de nos jours. C'est là les propres termes que M. le Président se servit et que nous répétâmes après lui. Nous eûmes le bonheur de plaire entièrement à tous ces Messieurs, qui étaient fort aises de voir d'*aussi beau monde*, vous pouvez croire comme on nous regardait; toutes les rues étaient pleines de monde, de même que toutes les fenêtres, et on ne pouvait s'empêcher de nous louer. Nous partîmes le dimanche matin pour nous rendre sur les terres de LL. EE. Suivant nos ordres, nous prîmes pour cela le chemin du pont de Thièle, où on nous fit passer sur un radeau y ayant beaucoup d'eau; au bord de laquelle rivière M. le Bailli de Cerlier, accompagné d'un autre Monsieur et d'une dizaine de maîtres, je veux dire cavaliers avec leur buffle, nous reçurent fort honorablement, en faisant un compliment auquel notre Capitaine répondit parfaitement bien en parlant de MM. nos maîtres-bourgeois à tout bout de champ et fort à propos. On nous conduisit donc au dit Cerlier, où on donna à chacun de nos soldats un pot de vin qui assurément les fit bien gazouiller, et quant à nous, officiers, nous fûmes reçus au château, où on nous donna un splendide dîner et où M. le Bailli de l'île Saint-Jean envoya du vin d'honneur, et moi à mon particulier, par un bonheur que j'eus de ressembler au fils de M. le Bailli, qui est absent, on me fit mille caresses et on ne me nommait que mon fils; M. le Bailli ayant fait venir Mme son épouse et une de ses demoiselles dans la chambre où nous mangions, leur dit: « Tenez, regardez votre fils, ma femme! et vous, en s'adressant à sa fille, votre frère. » J'eus à cause de cela mille plaisirs. Nous arrivâmes qu'il était nuit à Arberg, où on nous reçut très bien; nous logeâmes chez le sieur Bailli, où on nous traita aussi très bien; M. le Bailli nous accompagna jusques à la Baïe de Frénisperg; nous marchâmes jusques au pont neuf; nous y fîmes halte deux ou trois heures et nous marchâmes en bon ordre contre la ville; nous y arrivâmes à six heures du soir, le lundi; le major de la ville nous vint recevoir à cheval un quart de lieue en delà; nous eûmes ordre de la part de LL. EE., que les officiers logeraient au Faucon, d'où je vous écris, où, quand nous y fûmes, trois Messieurs vinrent, complimentèrent notre Capitaine de la part de LL. EE. et nous firent souper parfaitement bien, comme vous le jugez bien. Ces trois Messieurs étaient M. l'Intendant de Bonstetten, M. le Bailli de Moudon et un Colonel, qui nous firent mille et mille honnêtetés; je ne saurais, en un mot, vous dire sur ce papier les honneurs que nous avons reçus, et comme nous avons eu l'honneur de passer partout pour le plus beau monde qu'on eût vu. Nous venons, dans le moment que je vous parle, de recevoir nos ordres de partir pour escorter une douzaine de chars de munitions au camp de Lenz-

bourg, où nous allons. Pour ce qui est des nouvelles de la guerre, je vous dirai que nos gens ont forcé le passage sans perte d'aucun homme, les ennemis ayant entendu le canon qu'on avait braqué pour cela contre leur retranchement où ils étaient jusques aux dents, et voyant que les boulets faisaient de l'effet, ils se sauvèrent tous, laissèrent leurs fusils, leurs sabres et se sauvèrent le plus vite qu'ils purent; on fait descendre encore demain, ou, je crois, aujourd'hui, une dizaine de pièces de canon, que de la cavalerie doit escorter, enfin on espère que cela se finira peut-être bientôt soit par force ou par accommodement. Il y en a qui disent qu'on les réduira, sans aucune perte, en les affamant. On dit aussi que la livre de pain vaut à Lucerne jusques à quatre batz, et qu'on donne pour deux soldats une vache à lait pour la tirer et vivre comme cela de son lait; ainsi, si cela est, il ne faut pas douter qu'on ne les fasse sauter dans peu, comme je l'espère, si Dieu le veut; dureste, n'ayant pas du temps, je finis en vous assurant que je vous ferai toujours savoir ce qui se passera dans le camp où nous allons et que, quand nous y serons, nous vous le ferons savoir, afin que nous puissions avoir le plaisir de recevoir de vos nouvelles. Si j'avais le temps, j'écrirais à M. mon oncle le Conseiller et à M. mon oncle Dubois; mais je le ferai au premier séjour que nous ferons, qui sera bientôt, puisque nous n'en avons point eu encore; j'écrirai aussi à M. le greffier Robert, mon cher ami, auquel je vous supplie de faire mes salutations; je suis au reste, avec tout le respect possible,

Mon très cher père,

Votre très humble et très obéissant fils et serviteur,

Jean-Jacques Sandoz.

Mes salutations et l'assurance de mes respects à ma très chère et bonne mère, de même qu'à mes chers oncles et très chère tante, cousin, cousine, et à tous les amis auxquels je souhaite à tous bien de la santé; excusez la grande hâte, nous sommes bien pressés.

DEUXIÈME LETTRE.

Du camp près de Mellingen, le 24 mai 1712.

Monsieur et très cher ami!

J'ai reçu votre lettre datée du 18 du présent avec un véritable plaisir, je vous en sais fort bon gré et vous en remercie de bien bon cœur, faites-moi, autant que vous le pourrez, parvenir de ces nouvelles, qui m'apprennent l'état de votre santé et de celle de mes parents, pour lesquels vous voulez bien prendre la peine de m'écrire et de me marquer les exhortations que vous me faites de leur part, que j'aurai soin d'exécuter autant que Dieu m'en accordera la grâce et dont j'ai le véritable dessein.

Je leur écrirai, mais comme nous devons être à tout moment alertes et que voici quatre nuits que je ne suis aucunement entré dans le lit, je n'ai pas le temps d'écrire à tous ceux que je souhaiterais bien, espérant que vous communiquerez les nouvelles que je vous apprendrai ici à tous les braves gens de nos quartiers qui s'intéressent à la cause de la patrie. Je commencerai donc cette histoire par vous dire que samedi 20 du courant nous délogeâmes d'Arau, où nous étions en garnison, à trois heures du matin, pour nous rendre à Enttechique[1], village qui est frontière des terres de Lucerne ; nous y arrivâmes à huit heures du matin et on nous y fit faire halte environ deux heures, au bout desquelles bien des troupes commencèrent à défiler pour se rencontrer à une petite plaine à côté du village où on nous mit en bataille, et près du pont de pierre qu'on devait attaquer ; après une heure, il se rencontra sur ce lieu 5,000 hommes de nos gens, et on commença à marcher aux ennemis par bataillon de front ; notez que les Lucernois, que nous découvrions facilement, étaient au nombre, à ce qu'il nous put paraître, d'environ 1,000 hommes tous habillés de rouge ; ils se mirent en bataille comme nous sur la hauteur, qui n'était éloignée de nous que de la portée du canon qui était aussi braqué là, et qu'ils ne firent ronfler que lorsque nous commençâmes à défiler sur ce pont, qui est fort étroit, ne pouvant marcher que quatre de front, et à mesure qu'on avait défilé nos gens se mettaient en bataille, qui couraient de toute leur force pour vite passer; la cavalerie et les dragons passèrent aussi au grand galop et marchèrent comme cela aux ennemis, qui ne purent tirer qu'une dizaine de volées de leur canon, qui n'endommagea que cinq de nos soldats, je veux dire de leurs Excellences ; pour de notre bataillon il n'y en eut point d'attrapés, quoique nous fussions bien exposés par le poste que nous gardions, qui était le pont sur lequel le canon était très-bien appointé ; il en passa quelques volées par dessus notre bataillon, dont deux soldats de Lachauxdefonds, qui étaient un peu écartés, furent épouvantés, ayant passé un boulet tout près d'eux ; il en tomba plusieurs près de nos drapeaux que nous tenions au centre de notre bataillon, et d'autres qui faisaient sauter des branches de certains noyers qu'il y avait directement devant nous, ce qui faisait faire de fort belles révérences à nos soldats, qui étaient, en vérité, tout animés et enragés de ne pouvoir passer le pont pour s'aider à donner la chasse à ces braves Lucernois, nous étant défendu de le faire à cause des alliances ; on leur prit deux canons et on leur massacra plusieurs hommes et d'autres furent prisonniers ; nous vîmes hier passer ces deux canons, qui sont, à la vérité, fort jolis, avec les chevaux qu'on avait aussi pris ; nos gens passèrent outre avec succès et nous restâmes auprès du pont pour le garder et pour en faire un à côté, que nous eûmes d'abord fait, et pour lequel je fus commandé avec trente grenadiers pour la garde, où nous fûmes jusques à la nuit, qu'il vint ordre de nous en aller à une heure de là pour escorter et faire la garde de vingt-cinq

[1] Probablement Hendschikon, mentionné dans le récit de la bataille de Wilmergen, par Vulliemin et Monnard, page 518, tome 19, continuation de Muller.

canons et de soixante chariots couverts, ce que nous fîmes en restant en bataille toute la nuit sur des champs labourés; nos gens sont dedans Mellingen, d'où on leur porta les clefs; on a aussi pris Villers et je viens d'apprendre aussi que Baden s'est rendu; voilà ce que j'ai à vous dire pour le présent sur les nouvelles de cette guerre. Du reste, nous sommes ici pour conserver la communication de Lenzbourg à l'armée, et nous avons fort souvent des alertes qui nous empêchent de dormir. Je suis d'ailleurs ravi que tout le monde soit en bonne santé, et je vous supplie de bien saluer tous les amis et particulièrement la Bauma auquel je suis, comme à vous, de cœur et d'affection,

» Monsieur et très cher ami,

» Votre très humble et très obéissant serviteur,

» J.-Jaq. Sandoz. »

Assurez, s'il vous plaît, de mes profonds respect et obéissance mes très chers père et mère, mes chers oncles et tantes et en général tous ceux qui se doivent saluer et que vous devez savoir; je leur écrirais, je dis à mes père et mère, oncles et tantes, si j'en avais le temps; mais devant Dieu j'ai bien eu de la peine de vous écrire celle-ci, que je vous supplie d'excuser étant fort pressé. Adieu très cher et bon ami.

P.-S. Nous avions tous la verdure sur nos chapeaux, qu'il fesait beau voir, et les ennemis des billets que les prêtres leur avaient donnés, où il y avait qu'un tel en tuerait dix, un autre douze.

TROISIÈME LETTRE.

« De Lensbourg, le 29 juillet 1712.

» Mes très chers père et mère !

» Nous venons dans ce moment du camp pour être ici en quartier de rafraîchissement où on nous a mis par pitié après les peines, maux et pertes que nous avons souffertes dans les deux actions où nous avons été toujours les premiers, car à la dernière bataille, jour heureux s'il en fût jamais pour la pauvre religion, nous essuyâmes, nous autres Neuchâtelois, Valenginois et Genevois, le premier feu des ennemis, auxquels nous répondîmes de la manière la plus vive et le mieux du monde. Le principal sujet de la présente servira à vous apprendre que Zug et toute la dépendance s'est soumis sous l'étendard de LL. EE. de Zurich et de Berne, et tous les autres ennemis demandent la paix à mains jointes; MM. de Berne prirent aussi hier la grosse abbaye de Saint-Urbain, sur les terres de Lucerne, et ils marchent aujourd'hui à un château qui va se soumettre aussi; on croit que tout cela fera faire dans peu une paix stable et honorable. De toutes les compagnies de notre régiment, il n'y en a point qui aient moins de morts, par la grâce de Dieu, que la nôtre; nous

n'en avons que cinq tués, neuf blessés, neuf prisonniers que l'on attend à tout moment. Je ne vous en saurais dire aucun du Locle qui soit mort; ils se portent tous bien, à la réserve de quelques blessés. Je ne vous saurais assez insinuer la grâce que le bon Dieu nous a faite de gagner la bataille de Filmerg. Que tout le monde en rende des actions de grâces très particulières au Maître des armées, à qui seul nous devons attribuer le succès de cette affaire qui est le coup de la partie; sans quoi toute la Suisse réformée était perdue. Si vous saviez, comme nous, la grâce que le ciel nous a faite, assurément vous en seriez surpris. Nous autres qui étions dans l'action, savons que ce n'est point du tout la valeur des soldats de LL. EE. qui sont cause de ce succès, puisque deux fois l'armée tourna le dos aux ennemis qui étaient en bien plus grand nombre que nous; et l'on vit même une fois que les deux armées se tournèrent le dos; mais la vigueur avec laquelle tous les officiers s'y prirent de ramasser leur monde et de les mener au feu, aussi bien que les généraux qui s'avancèrent autant que les plus exposés soldats, aussi en avons-nous deux de blessés, savoir, M. de Diesbach et M. de Saconnay, tous les deux dangereusement. Il ne nous est resté que le bon vieux Frichain, qui écrivit le soir à LL. EE. qu'elles devaient attribuer, après Dieu, qui y avait paru visiblement, la victoire à tous les officiers de l'armée, qui ont fait leur devoir le mieux du monde et d'une manière fort louable; en mon particulier, j'ose dire, sans vanité, que j'ai fait tout ce que j'ai pu, m'ayant exposé autant que personne et avec autant d'hardiesse; on a été surpris de voir un jeune homme, qui n'avait jamais vu le feu, y aller si hardiment. Certainement je travaillais pour toute la patrie de tout mon cœur, et si j'avais su de me tuer, pourvu que la bataille eût tourné à salut de la religion, je l'aurais fait en conscience, car lorsque je vis que l'armée se retirait, les larmes me vinrent aux yeux dans la crainte de la patrie; d'un autre côté, j'eus un grand plaisir de voir que nos gens nous crurent et qu'ils retournèrent à la charge; mais quelle grande joie de voir, qu'après bien de l'opiniatreté, les ennemis prirent la fuite de toutes jambes. Le lendemain on fit... »

N. B. On n'a rien de plus de cette lettre.

EXPOSITION NATIONALE

(Deuxième article).

Nous avons parcouru rapidement une première fois les salles de l'Exposition nationale, regardant de çà de là les principaux groupes et les objets les plus remarquables de cet ensemble si multiple; nous reprenons aujourd'hui notre marche, pour examiner plus attentivement chacune de ses divisions en suivant l'ordre indiqué dans le catalogue.

La première partie de la première division comprend la peinture, la gravure, la lithographie, la photographie, la sculpture, l'orfévrerie, la céramique, l'ébénisterie et les instruments de musique. On comprendra que, chroniqueur du *Musée neuchâtelois,* nous nous arrêtons de préférence sur les objets qui intéressent directement notre nationalité suisse et neuchâteloise. Mais avant de commencer la revue des œuvres d'art, qu'on nous permette de n'avoir aucune opinion sur les artistes vivants. M. de Lamartine écrivait il y a quelques années, que l'art ne devait être jugé que par les artistes. Cette idée bonne à première vue, nous paraît cependant irréalisable; car si d'un côté les peintres et les sculpteurs sont les juges les plus experts de la matière, il faut reconnaître que les différences de principes, d'écoles ou de manières, les rendent souvent d'un exclusisme exagéré; joignez à cela les questions personnelles d'ambition ou d'intérêt, et l'on comprendra facilement que leur jugement ne pourra en aucune façon être complétement sage ou désintéressé. Puis enfin, pour ce qui nous concerne, la crainte de nous tromper nous rendra toujours prudent dans l'expression de nos jugements. — Qui oserait fixer les limites du beau: où commence-t-il? où va-t-il? Nul ne le sait. Athènes, Florence, Venise et La Haye ont chacune raison. — La critique artistique nous paraît donc une des choses les plus difficiles et des plus délicates, et quoique convaincu, ce n'est qu'en tremblant que nous prenons la plume. — Un ami, qui nous demandait de nous exprimer sans réticence sur une toile, ne comprenait pas la timidité que nous mettions à nous prononcer. D'autres personnes pourraient aussi peut-être s'étonner comme lui. A ceux-là nous répondrons que le goût artistique change, va, vient, monte, descend, au caprice de la mode, des événements ou des latitudes; que ce qui est vrai aujourd'hui, pourra être contesté demain et que l'oubli couvrira de son ombre ceux qui brillaient au faîte de la renommée. — L'afféterie, le maniérisme

et le mauvais goût du XVIIme et du XVIIIme siècle se riront de Raphaël. Les pères dominicains du couvent de Sainte-Marie-des-Grâces, à Milan, mutileront l'admirable fresque de Léonard de Vinci pour agrandir la porte de leur réfectoire, où deux siècles plus tard, les dragons français viendront attacher leurs chevaux; les peintures d'Orcagna et de Benozzo Gozzoli, au Campo-Santo de Pise, n'exciteront que le dédain des maîtres de la décadence et elles tomberont en ruine jusqu'au commencement de notre siècle, pour devenir ensuite les objets d'une profonde vénération. Le Corrége sera nourri pendant six mois, et recevra quarante-sept sequins, deux voitures de bois, deux fromages et un cochon, comme prix de son chef-d'œuvre (Saint Jérôme, avec la vierge, l'enfant Jésus et sainte Madeleine), et il mourra malheureux, tandis que le cavalier Bernin qui, selon l'expression d'un critique très-judicieux, empoisonna l'Italie de ses œuvres, sera comblé de gloire et de richesses. — David, par qui on jura un demi-siècle, sera méconnu, et son nom deviendra une mortelle injure dans la bouche des romantiques. — Une des œuvres les plus émouvantes qui soient jamais sorties d'un pinceau (le Naufrage de la Méduse, de Géricault), sera payée 6,005 francs à son auteur, et le hasard seul empêchera la destruction de cette toile dont la France s'honore à juste titre aujourd'hui. — La critique qui avait épuisé avec Gros toutes les périodes de la louange, se tourne brusquement contre lui, et l'immortel auteur des pestiférés de Jaffa, se noie de désespoir. — Delacroix est traité de chef d'émeute et de fou furieux; les railleries, les injures forment un concert assourdissant autour des noms les plus illustres de l'art contemporain, Decamps, Diaz, Corot, Barye, Rousseau, Préault, Courbet, etc., et les jurys refusent leurs œuvres au salon jusqu'au jour où cette nouvelle génération balaye à son tour les impitoyables jurés.

Deux toiles remarquables sont placées côte à côte à l'Exposition nationale. *Hercule aux pieds d'Omphale,* par M. Gleyre, et *les Moissonneurs*, par M. Buchser. L'une procède de l'antique, de la science, de la tradition et du rêve. Elle vient de la région merveilleuse, éthérée, où tout est beau, et où l'horrible même est aimable. C'est le monde charmant des poètes qui n'a rien de commun avec le nôtre.

L'autre toile au contraire représente une scène réelle, réaliste si l'on veut, vraie comme nous l'avons vue cent fois, elle procède d'un fait palpable. Ses acteurs vivent, nous les connaissons, et la lumière du soleil éclate sur leurs chapeaux de paille et leurs pantalons, elle martèle les méplats de leurs têtes bistrées et les plis anguleux de leurs grossières chemises; c'est le vrai monde que nous habitons. — Un abîme le sépare de l'autre, et personne aujourd'hui, malgré les empiétements annuels et les succès du réalisme, n'oserait prendre parti absolu contre l'une des tendances qui ont dicté ces deux œuvres, car aujourd'hui il faut le reconnaître, la critique est devenue plus prudente, elle ne tranche plus les

questions, elle est presque modeste, car on ne joue plus impunément avec elle, parce qu'on sait par expérience qu'elle frappe souvent ceux qui la manient, comme certaines armes qui éclatent dans des mains maladroites. — Il y a des mots de prétendus maîtres de la critique contemporaine qui se répètent sans trève dans les ateliers et qui exciteront le sourire de bien des générations d'artistes, au grand tourment de leurs auteurs. — Un des Minos de l'art rachète aujourd'hui à un prix fou, pour les détruire, les numéros d'une revue parisienne dans laquelle il a déclaré que M. Delacroix n'était pas coloriste.

Il y aura même péril pour nous à parler des artistes anciens, ils ne réclameront pas, il est vrai, mais les propriétaires de leurs œuvres ne nous pardonneront sans doute pas de douter de l'authenticité des toiles exposées sous les noms des Carrache, de Corrége, de Poussin, de Ribeira, de Salvator Rosa, de Paul Véronèse, de Prud'hon, etc., mais passons.

La *Sainte famille*, attribuée à Augustin Carrache, est une composition mystique d'une assez belle tournure comme l'école bolonaise en produisit beaucoup. Mais ses oppositions de noirs opaques et de chairs blanches, de bleus et de rouges violents nous paraissent peu en rapport avec un sujet religieux. — *La Vierge* du Corrége est d'un agencement aimable, mais les tons roussis des chairs ne sont jamais sortis du pinceau harmonieux de l'auteur de l'Antiope et de l'Assomption de la vierge au dôme de Parme. — Les toiles exposées sous les noms de Jacques Bassan, de Piétre de Cortone et de Poussin, sont noyées dans les mystères de noirs insondables où l'œil ne retrouve chaque figure que par une attention mal récompensée.

Le *Portrait de M. le comte de Pourtalès-Gorgier*[1], copié par P. Coeffier d'après l'original de Paul Delaroche, donne une juste idée des qualités de ce maître, la pose est simple, naturelle, la tête est vivante, d'une grande ressemblance. Le fond occupé par des sculptures peintes avec une netteté florentine détourne un peu l'attention de la figure.

Le *Portrait de Madame la comtesse de Pourtalès-Gorgier*, placé en face, attire les regards de la foule par la beauté du modèle et le fini de la peinture. Madame de Pourtalès est représentée assise sur un rocher de théâtre au milieu d'un paysage parfaitement faux de lignes et de couleur; elle va dessiner ou annoter une impression, on ne sait, car la page de l'album sur laquelle elle appuie élégamment, trop élégamment, la pointe de son crayon, est encore immaculée; elle porte la robe blanche décolletée à taille montante du temps de l'empire, les manches, très-courtes, à petits bouffants, laissent voir ses deux bras du plus fin contour. La tête est d'un dessin parfait, et son œil noir et limpide regarde

[1] M. le comte de Pourtalès-Gorgier est né à Neuchâtel. Il passa la plus grande partie de sa vie en France où il rassembla la célèbre collection d'œuvres d'art connue sous le nom de collection Pourtalès aujourd'hui dispersée.

par de là les nuages. On sait que le regard de Corinne au cap Misène avait été mis à la mode par Gérard. — Cette peinture nette, polie, sans aspérités, est fort appréciée d'un certain public, mais tout y sent l'apprêt et le travail, ses contours se découpent avec une précision trop accusée, et une conscience exagérée enlève à l'ombre tout son mystère. — Les mêmes choses se remarquent dans le *Portrait de Napoléon Ier*, par le même auteur. — L'Empereur est peint à mi-corps dans le costume du Sacre avec la couronne de lauriers d'or et le manteau d'hermine; la tête est de face, son ovale est plein, sans dépression, et son regard d'aigle arrête et impose. C'est César au faîte de la gloire et de la puissance, et nous le comparerons plus tard au moulage pris sur la tête du prisonnier de Sainte-Hélène par le Dr Antomarchi.

Le portrait de M. Rougemont, par Greuze, fait oublier la peinture et vous charme par sa vérité. Notre compatriote est représenté à mi-corps, assis auprès d'une table couverte de livres et de papiers sur lesquels il appuie simplement ses deux mains; la tête penchée en avant par un mouvement des plus naturels regarde le spectateur avec une bonhomie délicieuse. — L'habit de velours enveloppe bien le corps; les manchettes et le jabot sont peints avec cette souplesse particulière à Greuze; ils flotteront au premier mouvement que fera le modèle. — Que l'on compare cela au châle sculptural qui enserre les jambes de Mme de Pourtalès, et l'on comprendra la différence des deux écoles, chez Gérard la roideur, chez Greuze la souplesse, la peinture grasse, pleine, abondante, débordant de la brosse et procédant directement de la nature, chez Gérard, au contraire, elle est le résultat d'un procédé appris, voulu, exclusif, et se répand d'un angle à l'autre de la toile avec une égalité glaciale.

Nous retrouvons, dans le *portrait d'un seigneur du XVIIe siècle*, par Philippe de Champagne, toute l'élégance de type des héros du *grand siècle*; sa chevelure abondante partagée au milieu de la tête, tombe à flots épars sur ses épaules; il a cette coloration maladive à nuances bleutées, mais toujours fine, qu'affectionnait le maître, et malgré sa cuirasse d'acier, il nous fait songer aux jardins de Versailles et aux bosquets des Trianon plus qu'à Ramillies et à Malplaquet. — Pourquoi la foule passe-t-elle indifférente devant cette belle tête? Ne goûte-t-elle rien dans ces lignes si jeunes et si fières, cet œil bleu n'a-t-il donc pas les profondeurs que nous y voyons.

La *Madeleine*, exposée sous le no 28 et attribuée à Philippe de Champagne, ne rappelle en rien la manière de ce maître, et cette pécheresse repentante, aux contours tourmentés, à l'œil peu ascétique et aux tons blancs et roux, nous paraît être une des rapides productions des faiseurs de la fin du XVIIe siècle. — A. Calame ne figure à l'exposition nationale que par deux aquarelles où l'on ne retrouve pas les qualités de ce remarquable paysagiste; ce sont, nous dit-on, des œuvres de sa jeunesse.



EXPOSITION NATIONALE.

1._ Coupe d'argent. . 2._Coupe d honneur offerte par le gouvernement de Berne aux chefs des bataillons qui combattirent à Villmergen._3._ Coupe d'argent doré . XVIIème Siècle D'apres des photographies de Mr A. de Dardel Perregaux

Deux scènes champêtres, par Loutherbourg, passeront peut-être inaperçues. Il est vrai que nous sommes bien loin du temps des bergères en satin de Boucher et de Florian, et Loutherbourg tient un peu de cette école idyllique toute barbouillée de blanc et de rose, qui partit de l'Opéra et s'écroula au souffle puissant de David. Cependant, ses bergers sont possibles, malgré l'élégance de leurs mouvements, ses animaux vivent, et les terrains sur lesquels ils reposent sont d'une charmante vérité. Les figures et le premier plan sont peints à la sépia, le fond de fabriques et de ruines italiennes est finement indiqué au crayon.

(A suivre.) A. BACHELIN.

— Nous donnons aujourd'hui le dessin de trois coupes. Le N° 1 est un curieux spécimen d'orfèvrerie; le corps d'un hibou sert de cratère à une coupe dont les pattes forment la base, et la tête le couvercle. Cette manière de vase était en usage à l'époque carlovingienne, et nous ne pouvons pas assigner de date précise à celui-ci. L'oiseau de Minerve, symbole de la prudence, porte à ses pattes dorées deux grelots d'un son clair. Le bec et les paupières sont dorées, l'orbite de l'œil paraît avoir été rempli par une pierre précieuse aujourd'hui disparue. Tout le reste est en argent. Cette coupe appartient à la bourgeoisie du Landeron. Le N° 2 est un souvenir historique des plus intéressants, et c'est à l'Exposition nationale que nous devons de l'avoir vu. L'ours de Berne couvert d'une cuirasse, le sabre au côté, la masse d'armes dans une patte et deux couronnes vertes émaillées dans l'autre, sert de support à un bassin de coupe dans le fond de laquelle on lit l'inscription SINCERÆ FIDEI ET FORTI DATA PRAEMIA DEXTRÆ MDCCXII. Un parchemin du temps traduit ainsi cet héxamètre :

Prenez ce vase d'or dont Berne fait présent
A votre foy sincère, et à ce bras vaillant
Que vous avez montré au combat de Villmergue
Bien gâgné en Juillet de l'an mil sept cent douze.

Cette belle pièce d'orfèvrerie fut offerte par leurs Excellences de Berne aux commandants et aux majors qui prirent part à la dernière guerre de religion en Suisse. Celle-ci fut donnée au major Vaucher, de Corcelles; elle est en argent doré, l'ours est d'un travail précieux. Elle appartient à M. Colin-Vaucher.

Le N° 3 est une coupe où le style florentin et le style allemand s'allient fort agréablement. Des guerriers et des chasseurs à la façon de Josse Amman occupent trois ovales sur ses côtés au milieu d'ornements contournés. Le couvercle est surmonté d'une figurine de guerrier. Cette pièce en argent doré du plus fin travail, appartient à la Bourgeoisie du Landeron. A. B.

LA NONNE MOURANTE

PAR M. LÉO LESQUEREUX

A PROPOS DU TABLEAU DE LÉOPOLD ROBERT. [1]

C'était comme un soupir, une lente harmonie,
Une haleine d'automne aux rameaux desséchés,
Des mots interrompus, brisés par l'agonie
Secrets à la tombe arrachés!

Adieu mon dernier jour! adieu joyeuse enfance!
Vous tous que j'ai quittés pour ma triste prison,
Adieu! — Le souvenir, quand a fui l'espérance,
Ronge le cœur comme un poison!

Un homme.... je l'aimais! toujours, mon Dieu, pardonne!
Son image avec moi reste comme un remords;
De mon cœur à ma bouche, hélas! son nom résonne,
Flot bruyant qui mine ses bords.

Quand j'ai voulu prier, quand ma voix oppressée
Suivait en gémissant les notes de mes sœurs,
Toujours, toujours ce nom brûlant dans ma pensée
Se mêlait à leurs sacrés chœurs!

J'avais cru qu'au Seigneur mon vœu serait propice,
Que d'un monde flétri je laissais tous les maux,
On m'a dit: le bonheur veut un grand sacrifice
Et dans ces murs est le repos!

On m'a promis le Ciel.... en victime ignorante
J'ai présenté la tête à leur couteau sacré.
Et puis devant l'autel où je tombais mourante
Ils m'ont dit que j'avais juré!...

[1] Chacun a pu voir, à l'exposition, la *Nonne mourante* de L. Robert; nous espérons être agréables à nos lecteurs en publiant les vers que cette belle toile a inspirés autrefois à notre compatriote, M. Léo Lesquereux, aussi remarquable écrivain que naturaliste distingué. Ils nous ont été communiqués par Mad. Morel, à Fleurier, à qui nous exprimons notre reconnaissance. *(La Rédaction).*

Pourtant, il était là! du fond d'une chapelle
J'ai senti son regard, et quand il s'est enfui
Il me maudit peut-être.... Hélas! pauvre infidèle,
J'étais plus à plaindre que lui!

Voici, revient l'aurore et ma lampe fidèle
N'a plus que la lueur qu'elle donne aux tombeaux;
L'oiseau dont le haut mur ne peut arrêter l'aile
Va se poser sur mes barreaux.

Mais le premier rayon n'aura plus ma prière,
Et l'oiseau chantera sans partager mon pain,
Et le prêtre, en passant, fermera ma paupière
Pour mon sommeil sans lendemain!

Et lui, si chaque jour il va, de loin peut-être,
Interroger l'asile où mes jours sont perdus,
Si son œil égaré sonde chaque fenêtre
La mienne ne s'ouvrira plus!

Il ne comprendra pas si la cloche qui pleure
Annonce le matin, ou guide une âme à Dieu;
Aucun ange n'ira lui dire: « C'est son heure, »
En portant mon dernier adieu.

Et la vierge, plus bas, laisse incliner sa tête;
Une sœur, à genoux, près d'elle prie encor;
La lampe va s'éteindre, on sent que tout s'apprête
Et qu'ici va passer la mort!

Le prêtre, se penchant sur sa bouche expirante,
« Le Seigneur, lui dit-il, pardonne les douleurs,
Va, pauvre enfant perdu, va pauvre âme souffrante,
Ton œil est fermé pour nos pleurs! »

Là haut, sur la colline, un homme au doux visage
Vers les murs du couvent sourit et tend les bras;
De quelque ange, sans doute, il aura vu l'image....
Elle est morte.... Il ne pleure pas!

LETTRE

SUR

L'ÉTYMOLOGIE DE QUELQUES MOTS.

Monsieur le colonel de Mandrot à Neuchâtel.

Dans l'article à la fois archéologique et historique que vous avez consacré au château de Vaumarcus dans le *Musée neuchâtelois*, numéro d'octobre 1864, vous touchez en passant à deux questions étymologiques, sur lesquelles je vous demande la permission de vous soumettre mon opinion.

En rappelant (p. 103) que Vaumarcus et Vernéaz ont fait partie, jusqu'en 1810, de la paroisse de Concise, et que l'ancien chemin de communication entre ces deux localités, chemin qui fut jusque dans le siècle passé la route de Neuchâtel à Grandson, porte encore le nom de *chemin du moûtier*, vous ajoutez que « Moûtier dérive de moty, qui, en patois, signifie église. »

Ne serait-il pas plus exact de dire que *moustier* ou *moûtier* en vieux français, mot qui s'est encore conservé dans le patois sous la forme de *môty*, dérive du latin *monasterium?* Il en est de même en allemand du mot *munster*. En effet, lors de l'introduction du christianisme au milieu des races germaniques, les monastères devinrent des centres autour desquels se groupaient les nouveaux convertis, et le temple du monastère était par le fait le temple de la paroisse. Peu à peu le monastère et le temple furent envisagés par les populations comme à peu près synonymes, de sorte que l'on en vint à dire *un moûtier* pour *un temple*, même lorsque cet édifice n'appartenait pas à un couvent. — Nombre de villes et de villages ont conservé le nom du monastère auquel ils doivent leur origine, tant en Suisse qu'en France et en Allemagne. Ainsi, sans aller bien loin de chez nous, nous trouvons: Môtiers-Travers, *monasterium vallis transversæ*, Moûtier-Grandval, *monasterium grandis vallis*, Romainmôtiers, *Romani monasterium*, Môtier-Vuilly, Mouthe [1], Munster, Munsterlingen, Beromunster, etc. Aux Grisons, un village, siége d'une ancienne abbaye, porte en allemand le nom de Munster et en romansch celui de Moutair, *monasterium Tuberis* [2].

[1] On donne à ce nom une autre étymologie, celle de *motta*, habitation isolée dans les bois. *Revue Suisse*, année 1850, p. 228.

[2] Une opinion fait dériver tous ces noms d'un mot celtique, *moti;* mais en fait d'étymologies, le celtique m'inspire quelque méfiance, et d'autant plus dans le cas actuel, que nous avons cherché inutilement le dit *moti* dans les dictionnaires de Bullet, de Lepelletier, etc.

A la page 97, en parlant de l'ancienne voie romaine qui traversait tout notre vignoble et passait à une demi-lieue au-dessus de Vaumarcus, vous mentionnez que cette voie existe encore, qu'elle porte le nom de vy de l'Etra, et vous ajoutez; « ou mieux de vy d'Etra. »

Je serais fort porté à admettre que c'est la dénomination populaire qui est la bonne, et que le nom de vy d'Etra, plutôt affectionné par les étymologistes, l'est précisément parce qu'il rend moins invraisemblable l'origine qu'ils lui ont cherchée dans le latin *via dextra* ou *via strata*. Si c'était *via dextra*, où faudrait-il placer la *via sinistra*, nécessaire pour justifier cette appellation? Si c'est *via strata*, le changement de *strata* en *d'Etra* est peu vraisemblable. D'ailleurs, le nom populaire est *vy de l'Etra*, ce qui en augmente encore l'invraisemblance. Si vous jugiez ces questions étymologiques, qui ont aussi une valeur historique, assez intéressantes pour que mes remarques valussent la peine d'être insérées dans quelqu'un des prochains numéros du Musée neuchâtelois, je voudrais attirer votre attention et celle des lecteurs de ce recueil sur les lignes suivantes du *Musée historique de Neuchâtel et Valangin*, t. III, 3e cahier, p. 204, dans la « notice sur des tombeaux romains découverts à Serrières en 1837. »

« Via strata? via dextra? etc. » (le reste de la note).

Et puisque nous en sommes à la vy de l'Etra, veuillez me permettre encore, avant de terminer, de vous exprimer un désir, c'est que notre Société d'histoire s'imposât la tâche de dresser une carte archéologique de notre canton, où seraient indiqués tous les endroits offrant un intérêt historique: stations lacustres ou terrestres des peuplades celtiques, lieux de refuge (chatelards, chatillons, erdburgen), pierres levées (pierrefeux, mennhirs, dolmens, etc.), cimetières romains, emplacements de tours, de villes et villages détruits, ruines de châteaux, etc., etc. Dans une pareille carte, la vy de l'Etra aurait naturellement sa place, et je crois qu'il importerait beaucoup de ne pas tarder plus longtemps à en déterminer les restes, partout où la chose sera encore possible, soit sur le terrain soit au moyen de la tradition locale; car ces vestiges vont en s'effaçant peu à peu; en maints endroits on a établi de nouveaux chemins; ceux-ci ont fait abandonner l'ancienne voie, qui ne tarde pas alors à devenir méconnaissable ou même à disparaître complètement par le défrichement. — Ce serait aussi une bonne occasion de rétablir la véritable orthographe de plusieurs noms, qui tend à s'altérer: l'*Areuse* dont on fait la Reuse, *Tête de Ran* dont on fait la tête de je ne sais quel rang, etc.

Veuillez, M. le colonel, voir dans la liberté que je prends de vous soumettre ces quelques lignes, une preuve de l'attention et de l'intérêt avec lesquels j'ai lu votre travail et agréer l'assurance de ma haute considération.

ED. DE PURY.

HUIT JOURS DANS LA NEIGE

SOUVENIRS DU JURA NEUCHATELOIS.

Des Reprises près La Cibourg, 22 décembre 1844.

A M. H. Emonet, à Boudry.

Voici les fêtes de Noël qui approchent; les établisseurs nous laissent un peu de répit, et nous voulons profiter de ces vacances si bien gagnées pour nous divertir un peu en famille. Si tu ne te laisses pas effrayer par la perspective de passer une semaine dans nos montagnes, viens mettre à l'épreuve l'hospitalité traditionnelle de nos bonnes vieilles familles. Chacun t'aime ici, et on parle de toi comme si on t'avait vu; ainsi tu ne tomberas pas parmi des étrangers. Nous causerons du corps des carabiniers, du camp où nous avons fait connaissance, des vendanges, que je voyais cette année pour la première fois, grâce à tes parents, qui m'ont accueilli comme un fils, et de ces excellents raisins dont ta mère m'a fait emporter plus d'un quintal pour régaler ces *montagnons* qui ne récoltent que des noisettes et des *pives*. Ainsi, c'est entendu; le temps est magnifique, ta chambre est préparée, ton bonnet de nuit est sur l'oreiller; un refus nous désolerait. Viens, nous organiserons une *traque* au renard, nous ferons une partie de traîneaux, et, dans ce lieu sauvage, nous donnerons, s'il le faut, un bal pour t'amuser. Et puis nous avons deux cochons pendus à la cheminée depuis quelques jours, un gros lièvre au vinaigre, une cinquantaine de grives qui attendent qu'on leur fasse la charité de les plumer; tout cela demande à être mangé, et tu nous rendrais un vrai service en venant prendre ta part de ces fricots que ma mère prépare à merveille; tu goûteras de nos choux, mon cher, des choux extraordinaires, production du sol natal, qui enfoncent sans contestation possible vos légumes des bords du lac.

Ecris-moi deux mots pour m'annoncer le jour de ton départ; va m'attendre au Guillaume Tell à la Chaux-de-Fonds; j'irai te prendre avec le traîneau afin que nous ayons plus tôt le plaisir de te serrer la main.

Au revoir dans peu de jours. Ton dévoué,

Virgile Robert.

Boudry, 24 décembre 1844.

Monsieur Virgile Robert aux Reprises près la Cibourg.

J'accepte ton invitation avec plaisir, à la condition que vous me recevrez sans faire de dérangement, cela me mettrait mal à l'aise. Il me tarde de voir ces scènes

d'hiver dont j'ai tant entendu parler, mais dont je n'ai pas encore été le témoin. Depuis près d'un mois nous pataugeons dans un brouillard épais, froid, humide, sombre, qui nous enveloppe et nous étouffe comme un mauvais rêve; un peu de votre soleil ne me nuira pas.

Avant de partir je dois encore livrer une dizaine de bosses de vin à un particulier de Soleure que j'attends depuis quelques jours; je ne voudrais pas laisser cette tâche à mon père qui se fait vieux et qui ne descend plus à la cave sans y prendre des rhumatismes.

J'espère être en mesure de me mettre en route le 27 décembre prochain; je prendrai la diligence de Neuchâtel qui part à 8 heures du matin et arrive à la Chaux-de-Fonds à 1 heure. Je trouverai bien le Guillaume Tell; c'est un nom qui me va tout à fait, et l'auberge qui porte cette enseigne doit avoir quelque chose d'engageant. Nous essayerons d'y vendre une ou deux bosses de ce 42 qui devient parfait.

Agréez tous etc. H. E.

H. Emonet était le fils unique d'un cultivateur aisé qui possédait assez de vignes pour remplir sa cave avec sa seule récolte, et assez de champs pour avoir une jolie réserve de froment et d'avoine à vendre lorsque les prix devenaient avantageux. Deux bœufs, forts comme des éléphants, servaient aux voiturages et aux labours; une vache, toute l'année à l'étable, fournissait le lait du ménage, et les trois ou quatre moutons qui lui tenaient compagnie, donnaient de douces toisons, matières premières du milaine gris et du drap brun éternel dont la famille était vêtue en hiver. C'était un robuste garçon de vingt-cinq ans, bien pris dans tous ses membres, souple et fort, avec la peau brune, des yeux bleu foncé et des cheveux châtains; sa figure, sans être parfaitement correcte, plaisait à première vue par l'expression de franchise et de confiante bonhomie qui y était répandue, et chacun disait en le voyant, voilà un bon compagnon. Elève studieux à l'école, il avait passé dix-huit mois au collége d'Aarau pour apprendre l'allemand; son éducation n'était donc pas négligée; il aimait à lire des ouvrages instructifs, avait un goût prononcé pour l'histoire naturelle, et, malgré cette culture peu ordinaire chez un campagnard, il avait toutes les aptitudes du paysan. Son père, homme expérimenté, l'avait initié à toutes les pratiques des travaux des champs et des vignes; en disciple docile et plein de déférence il s'était mis à l'œuvre de bon cœur, ne refusant aucun travail. Sévère pour lui-même et humain à l'égard de ses inférieurs, il était adoré des domestiques. Levé le premier, couché le dernier, il commençait la journée en chantant, et les échos de la campagne ou les coins les plus reculés du fenil et de l'étable retentissaient dès l'aube des notes joyeuses de sa voix. Il n'était pas, comme quelques paysans, l'esclave de la terre et de temps à autre il s'accordait un jour de congé pour une partie de chasse, ou de pêche

le long de la Reuse, ou pour prendre sa part d'un tir à la carabine, exercice favori dans lequel il se distinguait particulièrement. Depuis quelque temps sa mère, qui se faisait vieille, l'engageait à chercher femme, mais la vie heureuse qu'il menait lui semblait la plus agréable du monde, et il tremblait à l'idée d'échanger sa condition contre une autre où sombrerait pour toujours peut-être sa chère liberté. — « Nous avons le temps, » disait-il à sa mère, « tu es encore trop vaillante pour remettre à une autre le sceptre de la maison; et Dieu sait comment iraient les choses quand tu ne serais plus la maîtresse. » — L'idée de remettre le sceptre à une étrangère, plus jeune, venant on ne sait d'où et qui aurait conquis l'affection de ce fils dont la vue seule lui réchauffait le cœur, faisait frémir la pauvre vieille, et bien qu'elle ne se fît aucune illusion sur la marche nécessaire des événements et des choses, elle répétait machinalement : « Oui, Henri, nous avons le temps, nous avons le temps. »

Heureuse du divertissement qu'il procurerait à son fils, le voyage, mentionné dans les deux lettres, était devenu son unique préoccupation. Visitant ses provisions, ses réserves de toute espèce, accumulées depuis nombre d'années, elle cherchait ce qu'elle pourrait envoyer à ces braves gens qui se chargeaient de son enfant pour une semaine. Les cerises, prunes et pruneaux secs, les noix, les schnitz, les pots de coignarde et de raisiné, les pommes aux joues empourprées, les poires fondantes, la toile même et le beau fil blanc, tout fut examiné et passé en revue, et cette exploration ne fit qu'augmenter ses incertitudes. Ces pauvres montagnons, pensait-elle, n'ont rien de tout cela; seraient-ils étonnés en voyant ce qui peut croître sur nos bonnes terres de Boudry. — Jamais rire homérique ne fit vibrer plus joyeusement les murs de la paisible demeure que celui de son fils lorsqu'elle lui proposa le chargement qu'elle méditait.

— J'accepte, dit-il, pourvu qu'on me donne notre bœuf *Zaillet* pour porter cette cargaison. D'ailleurs il s'ennuie dans nos brouillards et l'air des montagnes lui retrempera le moral.

— Mauvais plaisant, veux-tu donc partir les mains vides pour qu'on dise que nous sommes des mendiants ou des ladres.

— Non, mère, je compte emporter quelques bouteilles de notre meilleur vin pour soutenir l'honneur de nos vignobles de Boudry, qu'on déprécie à tort; et puis, que dites-vous d'une truite de la Reuse, ou d'un ombre-chevalier?

— Tu as raison; voilà ce qui s'appelle une idée! Les vieilles gens ne sont plus bons à rien. Tu sais que nous avons encore du vin de la comète de 1811, et du 19, du 22, du 27, et du 32 qui fait sauter le bouchon comme du champagne, ce petit enragé; et du 34 en masse, blanc et rouge. Tâche de prendre au moins cinquante bouteilles pour tourner sur le dos ces *montagnons* habitués à l'eau de cuve, au petit-lait et à la piquette de France. Ça leur réchauffera une bonne fois l'estomac à ces pauvres horlogers, nourris de pain d'avoine. Au moins n'oublie

pas d'avoir ta bourse bien garnie; pour l'honneur de sa famille, il est convenable qu'un garçon de bonne maison fasse, dans l'occasion, sonner les *brabants* dans la poche de son gilet. Mon père, qui était maître-bourgeois en chef, ne sortait jamais sans en avoir une poignée dans sa veste, mais il se gardait de les dépenser.

Souriant à l'ouïe de ces recommandations singulières qui trahissaient une époque évanouie, il se rendit à la cave, choisit une caisse solide et y disposa avec précaution, après les avoir entourées de paille, vingt bouteilles des meilleurs crûs des *Gillettes*, des *Gravanis* et des *Merloses*. Il fit aussi un tour à Cortaillod et à Auvernier pour retenir un beau poisson qu'on devait lui apporter la veille de son départ.

Enfin le 29 il arrivait à Neuchâtel à sept heures du matin, il prenait sa place à la poste et pour ne pas s'engourdir le cerveau dans la *salle des voyageurs*, antre obscur à peine éclairé par une lampe fumeuse, il fit quelques pas dans la ville. La nuit faisait place à un jour grisâtre; le brouillard glacial voilait tous les objets; les arbres de la promenade noire, couverts de givre, élevaient tristement leurs rameaux décharnés. A peine apercevait-on autour de la poste quelque employé, ou la capote grise d'un guet de nuit retournant au logis après avoir fini sa faction. Dans les rues il ne vit qu'un archer à tournure majestueuse qui, le jonc à la main, faisait sa ronde, en plein désert, et quelques régents, maigres et agiles, courant à leurs leçons.

Bientôt un bruit de grelots se fit entendre; le postillon attela les cinq chevaux, le conducteur fit à haute voix l'appel des voyageurs en estropiant outrageusement leurs noms, et la pesante voiture se mit en mouvement avec un bruit de tonnerre sur les pavés sonores.

Tout alla bien jusqu'à Pierre-à-Bot, là on commença à trouver de la neige. Les chênes et les sapins étaient immobiles comme des spectres sous leur manteau de givre; quelques corbeaux perchés sur une branche élevée regardaient d'un air morne passer le bruyant attelage. C'était un de ces tableaux d'hiver familiers aux habitants des bords du lac, et qui laissent au cœur une impression funèbre. Plus loin, la route couverte de verglas devint excessivement dangereuse; les chevaux s'abattaient l'un après l'autre, la voiture glissait à droite et à gauche, faisant d'effrayantes embardées; le précipice ouvrait ses sombres perspectives sur le Seyon perdu dans la brume. Les voyageurs croyant à chaque instant tomber dans le gouffre poussaient des cris d'effroi. Tout à coup la voiture partit au galop le long de cette rampe glacée; le postillon excitait ses chevaux de la voix et du fouet; ce fut une course folle pendant quelques minutes; le moindre faux pas, un cheval abattu et la voiture était jetée dans l'abîme. Henri faisait son apprentissage des voyages d'hiver et commençait à en apprécier les inconvénients; jamais il n'oublia ce moment solennel où il crut toucher à sa dernière heure. Enfin la voiture s'arrêta, on était à Valangin. C'était une délivrance.

A mesure qu'on s'élevait dans le Val-de-Ruz, on trouvait une neige de plus en plus profonde, tombée récemment et ralentissant la marche des chevaux. Aux environs de midi on arrivait aux Geneveys, et comme il fallait échanger la voiture contre des traîneaux et transborder les bagages rendus considérables par l'approche du nouvel-an, il fut convenu que l'on profiterait de cette halte pour dîner. Chacun éprouvait le besoin de se restaurer et de se réchauffer; toutes les réserves de chaleur que le corps humain peut contenir étaient épuisées; la caravane entra dans l'auberge comme un équipage battu par la tempête se réfugie au port. Mme Renaud était alors la Providence des voyageurs qui traversaient la montagne; elle résumait en sa personne les vertus qui ont rendu célèbres les hospices du Saint-Bernard, du Gothard et du Grimsel; ses soins empressés et intelligents vous rendaient la vie et le courage. Aucun des hôtes de Mme Renaud n'a oublié ses fricassées de poulets, ses œufs au miroir, son petit salé et ses potages qui ressuscitaient les morts.

Pendant le dîner, pris à la hâte, des nouvelles graves circulèrent parmi les voyageurs. Le vent, qui soufflait avec violence sur la montagne, avait soulevé des tourbillons de neige et en avait formé d'énormes amas qui obstruaient le passage sur plusieurs points de la route des Loges. On avait appelé les hommes de corvée de plusieurs villages du Val-de-Ruz pour ouvrir la voie, mais comme le vent augmentait toujours, il détruisait à mesure le travail des ouvriers.

— Il paraît que le voyage sera dur, disait le conducteur en secouant la tête, je vous conseille de bien manger et de bien boire, et même de loger un morceau de pain dans votre poche, car qui sait à quelle heure nous arriverons.

Henri prit ces paroles pour une plaisanterie et il en rit beaucoup tout en fourrant dans sa poche la moitié d'un pain. Il ne pouvait croire qu'un trajet, qu'on fait en été en moins de deux heures, pût présenter des difficultés sérieuses.

— Farceur, disait-il au conducteur en choquant son verre, vous voulez nous épouvanter, mais ça ne prend pas; à votre santé!

(A suivre.) L. Favre.

TABLE DES MATIÈRES DE L'ANNÉE 1865.

PLANCHES CONTENUES DANS CE VOLUME:

MUSÉE NEUCHATELOIS

RECUEIL D'HISTOIRE NATIONALE & D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel.

PREMIÈRE ANNÉE.

NEUCHATEL
IMPRIMERIE DE FRITZ MAROLF, ÉDITEUR

EN VENTE A LA LIBRAIRIE DELACHAUX ET SANDOZ

1864

Musée

MUSÉE NEUCHATELOIS

RECUEIL D'HISTOIRE NATIONALE & D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel.

DEUXIÈME ANNÉE

JANVIER 1865.



NEUCHATEL

IMPRIMERIE DE FRITZ MAROLF, ÉDITEUR

En vente à la librairie Delachaux et Sandoz.

1865

Le Comité recevra avec reconnaissance tous les travaux, documents ou renseignements en rapport avec le but du *Musée Neuchâtelois*.

L'histoire locale, l'archéologie, les mœurs et coutumes de nos ancêtres, notre patois, la littérature nationale ancienne, les actes concernant des communes ou des corporations, les journaux de particuliers ainsi que les dessins inédits, seront également accueillis dans cette publication.

L'auteur sera toujours consulté lorsque son travail demandera des retranchements ou des modifications.

Le MUSÉE NEUCHATELOIS publiera prochainement : Un travail de M. Junod, pasteur à Bâle, sur l'histoire de l'Eglise neuchâteloise au moyen âge ; une étude de M. Fritz Berthoud sur la Chaux-de-Fonds, et un article de M. Zündel, professeur à Berne, sur un sarcophage égyptien du Musée de Neuchâtel.

MUSÉE
NEUCHATELOIS

RECUEIL D'HISTOIRE NATIONALE & D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel.

DEUXIÈME ANNÉE

FÉVRIER 1865.

NEUCHATEL
IMPRIMERIE DE FRITZ MAROLF, ÉDITEUR
En vente à la librairie Delachaux et Sandoz.

1865

COMITÉ DE RÉDACTION

Le Comité recevra avec reconnaissance tous les travaux, documents ou renseignements en rapport avec le but du *Musée neuchâtelois*.

L'histoire locale, l'archéologie, les mœurs et coutumes de nos ancêtres, notre patois, la littérature nationale ancienne, les actes concernant des communes ou des corporations, les journaux de particuliers ainsi que les dessins inédits, seront également accueillis dans cette publication.

L'auteur sera toujours consulté lorsque son travail demandera des retranchements ou des modifications.

Le MUSÉE NEUCHATELOIS publiera prochainement : Un travail de M. Junod. pasteur à Bâle, sur l'histoire de l'Eglise neuchâteloise au moyen âge ; un article de M. Zündel, professeur à Berne, sur un sarcophage égyptien du Musée de Neuchâtel, et la relation de voyage d'une institutrice neuchâteloise en 1830, par Mme H. P.

Le comité de rédaction vient de recevoir : Une légende de la Béroche, par M. Fritz Chabloz, et une notice historique de M. A. Ramus, intitulée : Un Neuchâtelois et le Girondin Brissot.

MUSÉE NEUCHATELOIS

RECUEIL D'HISTOIRE NATIONALE & D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel.

DEUXIÈME ANNÉE

MARS 1865.

NEUCHATEL
IMPRIMERIE DE FRITZ MAROLF, ÉDITEUR
En vente à la librairie Delachaux et Sandoz.

1865

COMITÉ DE RÉDACTION

Le Comité recevra avec reconnaissance tous les travaux, documents ou renseignements en rapport avec le but du *Musée neuchâtelois*.

L'histoire locale, l'archéologie, les mœurs et coutumes de nos ancêtres, notre patois, la littérature nationale ancienne, les actes concernant des communes ou des corporations, les journaux de particuliers ainsi que les dessins inédits, seront également accueillis dans cette publication.

L'auteur sera toujours consulté lorsque son travail demandera des retranchements ou des modifications.

MUSÉE NEUCHATELOIS

RECUEIL D'HISTOIRE NATIONALE & D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel.

DEUXIÈME ANNÉE

AVRIL 1865.

NEUCHATEL
IMPRIMERIE DE FRITZ MAROLF, ÉDITEUR
En vente à la librairie Delachaux et Sandoz.

1865

COMITÉ DE RÉDACTION

Le Comité recevra avec reconnaissance tous les travaux, documents ou renseignements en rapport avec le but du *Musée neuchâtelois.*

L'histoire locale, l'archéologie, les mœurs et coutumes de nos ancêtres, notre patois, la littérature nationale ancienne, les actes concernant des communes ou des corporations, les journaux de particuliers ainsi que les dessins inédits, seront également accueillis dans cette publication.

L'auteur sera toujours consulté lorsque son travail demandera des retranchements ou des modifications.

MUSÉE

NEUCHATELOIS

RECUEIL D'HISTOIRE NATIONALE & D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel.

DEUXIÈME ANNÉE

MAI 1865.

NEUCHATEL
IMPRIMERIE DE FRITZ MAROLF, ÉDITEUR
En vente à la librairie Delachaux et Sandoz.

1865

COMITÉ DE RÉDACTION

Le Comité recevra avec reconnaissance tous les travaux, documents ou renseignements en rapport avec le but du *Musée neuchâtelois*.

L'histoire locale, l'archéologie, les mœurs et coutumes de nos ancêtres, notre patois, la littérature nationale ancienne, les actes concernant des communes ou des corporations, les journaux de particuliers ainsi que les dessins inédits, seront également accueillis dans cette publication.

L'auteur sera toujours consulté lorsque son travail demandera des retranchements ou des modifications.

MUSÉE

NEUCHATELOIS

RECUEIL D'HISTOIRE NATIONALE & D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel.

DEUXIÈME ANNÉE

JUIN 1865.

NEUCHATEL

IMPRIMERIE DE FRITZ MAROLF, ÉDITEUR

En vente à la librairie Delachaux et Sandoz.

1865

COMITÉ DE RÉDACTION

Le Comité recevra avec reconnaissance tous les travaux, documents ou renseignements en rapport avec le but du *Musée neuchâtelois*.

L'histoire locale, l'archéologie, les mœurs et coutumes de nos ancêtres, notre patois, la littérature nationale ancienne, les actes concernant des communes ou des corporations, les journaux de particuliers ainsi que les dessins inédits, seront également accueillis dans cette publication.

L'auteur sera toujours consulté lorsque son travail demandera des retranchements ou des modifications.

MUSÉE NEUCHATELOIS

RECUEIL D'HISTOIRE NATIONALE & D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel.

DEUXIÈME ANNÉE

JUILLET 1866.

NEUCHATEL

IMPRIMERIE DE FRITZ MAROLF, ÉDITEUR

En vente à la librairie Delachaux et Sandoz.

1866

COMITÉ DE RÉDACTION

Le Comité recevra avec reconnaissance tous les travaux, documents ou renseignements en rapport avec le but du *Musée neuchâtelois*.

L'histoire locale, l'archéologie, les mœurs et coutumes de nos ancêtres, notre patois, la littérature nationale ancienne, les actes concernant des communes ou des corporations, les journaux de particuliers ainsi que les dessins inédits, seront également accueillis dans cette publication.

L'auteur sera toujours consulté lorsque son travail demandera des retranchements ou des modifications.

MUSÉE NEUCHATELOIS

RECUEIL D'HISTOIRE NATIONALE & D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel.

DEUXIÈME ANNÉE

AOUT 1865.

NEUCHATEL
IMPRIMERIE DE FRITZ MAROLF, ÉDITEUR
En vente à la librairie Delachaux et Sandoz.

1865

COMITÉ DE RÉDACTION

Le Comité recevra avec reconnaissance tous les travaux, documents ou renseignements en rapport avec le but du *Musée neuchâtelois*.

L'histoire locale, l'archéologie, les mœurs et coutumes de nos ancêtres, notre patois, la littérature nationale ancienne, les actes concernant des communes ou des corporations, les journaux de particuliers ainsi que les dessins inédits, seront également accueillis dans cette publication.

L'auteur sera toujours consulté lorsque son travail demandera des retranchements ou des modifications.

MUSÉE NEUCHATELOIS

RECUEIL D'HISTOIRE NATIONALE & D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel.

DEUXIÈME ANNÉE

SEPTEMBRE 1865.

NEUCHATEL

IMPRIMERIE DE FRITZ MAROLF, ÉDITEUR

En vente à la librairie Delachaux et Sandoz.

1865

COMITÉ DE RÉDACTION

De MANDROT, colonel fédéral, *Président*	. . . .	à Neuchâtel.
Henri JACOTTET, avocat, *Vice-Président*	. . . .	»
GUILLAUME, D.-M., *Secrétaire*	. . . .	»
Alex. ROULET, *Secrétaire*	. . . .	»
A. BACHELIN	. . . .	à Marin.
J.-H. BONHÔTE	. . . .	à Neuchâtel.
E. DESOR, professeur	. . . .	»
Louis FAVRE	. . . .	»
MAROLF, éditeur	. . . .	»
MONNIER, directeur de l'instruction publique	. . . .	»
Edouard PERROCHET, avocat	. . . .	à la Chaux-de-Fonds.
Alphonse PETITPIERRE, ministre	. . . .	à Neuchâtel.

Le Comité recevra avec reconnaissance tous les travaux, documents ou renseignements en rapport avec le but du *Musée neuchâtelois*.

L'histoire locale, l'archéologie, les mœurs et coutumes de nos ancêtres, notre patois, la littérature nationale ancienne, les actes concernant des communes ou des corporations, les journaux de particuliers ainsi que les dessins inédits, seront également accueillis dans cette publication.

L'auteur sera toujours consulté lorsque son travail demandera des retranchements ou des modifications.

MUSÉE

NEUCHATELOIS

RECUEIL D'HISTOIRE NATIONALE & D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel.

DEUXIÈME ANNÉE

OCTOBRE 1865.

NEUCHATEL

IMPRIMERIE DE FRITZ MAROLF, ÉDITEUR

En vente à la librairie Delachaux et Sandoz.

1865

COMITÉ DE RÉDACTION

Le Comité recevra avec reconnaissance tous les travaux, documents ou renseignements en rapport avec le but du *Musée neuchâtelois*.

L'histoire locale, l'archéologie, les mœurs et coutumes de nos ancêtres, notre patois, la littérature nationale ancienne, les actes concernant des communes ou des corporations, les journaux de particuliers ainsi que les dessins inédits, seront également accueillis dans cette publication.

L'auteur sera toujours consulté lorsque son travail demandera des retranchements ou des modifications.

MUSÉE NEUCHATELOIS

RECUEIL D'HISTOIRE NATIONALE & D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel.

DEUXIÈME ANNÉE

NOVEMBRE 1865.

NEUCHATEL

IMPRIMERIE DE FRITZ MAROLF, ÉDITEUR

En vente à la librairie Delachaux et Sandoz.

1865

COMITÉ DE RÉDACTION

Le Comité recevra avec reconnaissance tous les travaux, documents ou renseignements en rapport avec le but du *Musée neuchâtelois*.

L'histoire locale, l'archéologie, les mœurs et coutumes de nos ancêtres, notre patois, la littérature nationale ancienne, les actes concernant des communes ou des corporations, les journaux de particuliers ainsi que les dessins inédits, seront également accueillis dans cette publication.

L'auteur sera toujours consulté lorsque son travail demandera des retranchements ou des modifications.

MUSÉE

NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE & D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel.

DEUXIÈME ANNÉE.

DÉCEMBRE 1865.

NEUCHATEL
CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,
IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3.

1866.

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON DE DÉCEMBRE 1865.

AVIS A NOS ABONNÉS.

Par suite du décès de M. Marolf, éditeur-propriétaire du *Musée neuchâtelois*, ce recueil vient de passer entre les mains de MM. H. Wolfrath & Metzner, à Neuchâtel, qui s'efforceront, ainsi que le Comité de rédaction, de le maintenir au rang honorable qu'il a occupé jusqu'ici, et de le rendre toujours plus digne de figurer au premier rang des belles publications de la Suisse romande. Ils se croient donc autorisés de solliciter des lecteurs du *Musée*, le bienveillant appui qu'ils ont donné à leur prédécesseur.

Le présent numéro de Décembre, qui aurait dû sortir des presses de l'ancien atelier de M. Marolf, a été imprimé par les nouveaux éditeurs. Mais ce transfert n'a pu s'effectuer sans quelque retard pour sa publication.

La livraison de Janvier 1866 va être mise à l'œuvre incessamment, et sera envoyée à nos souscripteurs avant la fin du mois.

Nos abonnés sont priés de bien vouloir renouveler leur abonnement pour l'année 1866, au bureau même des éditeurs, rue du Temple-neuf, 3, soit chez MM. Delachaux & Sandoz, libraires à Neuchâtel, soit enfin aux différents bureaux de poste et chez les libraires du canton et de la Suisse.

Prix de l'abonnement : Fr. 7»50 par an et fr. 4 pour six mois pour toute la Suisse. — Pour la France, fr. 10. — Allemagne, fr. 13»50. — Italie, fr. 8»70. — Angleterre, fr. 13»50.



